

La place et le rôle des élites stratégiques dans le passage d'un régime à l'autre

Étude de la transition tunisienne (2011-2014)

Bilel Kchouk

Thèse soumise à la Faculté des études supérieures et postdoctorales dans le cadre des
exigences du programme de doctorat en études politiques

École d'études politiques
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

RÉSUMÉ

L'objectif de cette thèse est d'examiner le rôle joué par les élites stratégiques du régime de Z.A. Ben Ali dans son fonctionnement, sa chute puis sa transformation. En prenant appui sur l'analyse des relations intersectorielles et inter-élitaires qui structurent le régime autoritaire contesté en 2011, il nous a été possible de rendre compte de l'activité de ces acteurs en période de crise politique. Le résultat en est une configuration révolutionnaire originale : la chute du régime de Ben Ali s'est déroulée en l'absence de crise de régime avant le départ du chef. À son tour, ce changement de régime vient modifier les institutions et la place des élites sectorielles qui ordonnent le nouveau système politique. La transition politique est marquée par une rapide « élitisation » de la crise et par une continuité des caractéristiques sociales des agents, malgré un remarquable bouleversement institutionnel.

Mots clés : Consolidation autoritaire; élites stratégiques; transition politique; changement de régime; Tunisie.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	ii
TABLE DES MATIÈRES.....	iii
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES.....	viii
LISTE DES ABBRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....	x
REMERCIEMENTS	xi
INTRODUCTION.....	1
<i>État de la question</i>	<i>5</i>
Précautions théoriques préliminaires.....	6
Les limites de l'approche des transitions démocratiques et leur éclairage du cas tunisien	8
La consolidation autoritaire: résilience et adaptation du régime de Ben Ali.....	11
La « révolution » tunisienne : l'inscription des enjeux élitaires dans des institutions et des secteurs spécifiques.....	16
L'enjeu des élites dans la configuration des régimes	18
Le rôle des élites en période de changement de régime	21
<i>Cadre conceptuel</i>	<i>26</i>
Concepts	30
Hypothèse.....	33
<i>Cadre méthodologique et stratégie de recherche</i>	<i>34</i>
<i>Plan de la thèse.....</i>	<i>40</i>
 PREMIÈRE PARTIE : LES RELATIONS ENTRE LES ÉLITES	
STRATÉGIQUES ET AVEC LE PALAIS	43
INTRODUCTION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....	44
CHAPITRE 1 STRATÉGIES DE GESTION DES ÉLITES : ENTRE DISCIPLINE ET LÉGITIMATION.....	48
1.1 <i>Stratégie de cooptation et élargissement de la base de soutien élitaire</i>	<i>50</i>
1.2 <i>La technocratisation comme forme de dépolitisation.....</i>	<i>54</i>
1.2.1 Critères et instrumentalisation de la technocratisation.....	54
1.2.2 La signification du virage technocratique	57
1.3 <i>La discipline par la peur comme modalité de gestion des élites du régime .</i>	<i>60</i>
1.3.1 Les origines et les effets de la peur du leader.....	61
1.3.2 L'enjeu de la cohésion du système.....	65
1.4 <i>Stratégie de cloisonnement et jeu des chaises musicales.....</i>	<i>70</i>
1.4.1 Le cloisonnement comme garantie de non concurrence.....	71
1.4.2 Stratégie de circulation des élites	75
1.5 <i>La toile néo-patrimoniale comme forme de mise en réseau des sphères sociales.....</i>	<i>78</i>
1.5.1 Conceptualisation et portée du néo-patrimonialisme	78
1.5.2 Éléments de comparaison et de distinction	81

1.6 Fissures dans l'édifice par le mélange des genres	84
1.6.1 La fluctuation des positions	85
1.6.2 Accélération de l'entrisme politique du clan présidentiel	87
Conclusion	90
CHAPITRE 2 LE SECTEUR EXÉCUTIF, STRUCTURE HIÉRARCHISÉE AU SERVICE DU PALAIS	92
2.1 Hégémonie sur tous les pouvoirs et en particulier l'exécutif	93
2.1.1 L'hégémonie d'un pouvoir individualisé	94
2.1.2 La mainmise sur le pouvoir exécutif	99
2.2 Une distribution de pouvoir interdisant l'émergence de réseaux.....	103
2.2.1 Les affinités de groupes et leurs limites	104
2.2.2 Les lignes de partages maillant les conflits	107
2.2.3 Le cabinet : un gouvernement bis ?	112
2.3 Sociographie dynamique des élites gouvernementales.....	115
2.3.1 Méthodologie et objectifs	115
2.3.2 La constante « mise à niveau » d'un régime inégal dans son recrutement	117
Conclusion	141
CHAPITRE 3 LES MARGES DE MANŒUVRE DES ÉLITES ÉCONOMIQUES ET CLANIQUES	143
3.1 Caractéristiques des élites économiques et relation aux autorités politiques.....	144
3.1.1 Structure et caractéristiques des élites économiques stratégiques.....	145
3.1.2 Instrumentalisation et marge de manœuvre politique.....	154
3.2 L'insertion des élites économiques dans les enjeux politiques internationaux	160
3.2.1 Le programme d'ajustement structurel	161
3.2.2 Accord d'association euro-méditerranéen : entre incitation et obligation.....	165
3.2.3 Les implications des accords internationaux sur la structure élitaires économique	167
3.3 Le rôle et les limites de l'UTICA, préalables à sa transformation radicale	171
3.4 Le réseau clanique concurrentiel	176
3.4.1 Une organisation faite de conflits et d'alliances.....	176
3.4.2 L'ampleur de la puissance des clans au pouvoir	182
Conclusion	187
CHAPITRE 4 LA NEUTRALISATION DU SECTEUR POLITIQUE.....	189
4.1 Composition, latitude et utilité du parlement	190
4.1.1 Une composition hégémonique	191
4.1.2 Un parlement au service de la survie du régime.....	194
4.2 Le RCD, de parti hégémonique à parti sans influence	197
4.2.1 Organisation et usages d'un parti hégémonique.....	197
4.2.2 L'évolution significative du comité central du RCD	200
4.2.3 Naissance d'une contestation silencieuse	206

4.3 <i>La société politique contestataire entre résistance et cooptation</i>	210
4.3.1 L'opposition partisane en oscillation entre le régime et le front du refus.....	211
4.3.2 L'UGTT : de syndicat politisé en agence divisée du pouvoir	223
4.3.3 Les élites juridiques entre résistance et mise au pas.....	227
<i>Conclusion</i>	232
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE	235
DEUXIÈME PARTIE : COMPORTEMENT DES ÉLITES STRATÉGIQUES EN SITUATION DE CRISE POLITIQUE : UNE CHUTE DE RÉGIME SANS CRISE DE RÉGIME ?	238
INTRODUCTION DE LA DEUXIÈME PARTIE.....	239
CHAPITRE 5 SOUTIEN, ATTENTISME ET DÉSARROI DES ÉLITES STRATÉGIQUES DU RÉGIME.....	242
5.1 <i>Les paramètres clé de l'attitude attentiste des élites</i>	243
5.1.1 L'importance du facteur temps dans la stratégie des élites du régime ...	243
5.1.2 La peur comme paramètre crucial du calcul des acteurs	247
5.1.3 Les décisions du leader, reflets de son décalage avec la réalité	250
5.2 <i>Attentisme et logique de l'inaction : comment les élites s'efforcent d'optimiser leur situation en l'absence de crise de régime</i>	253
5.2.1 L'invariance du comportement des élites politiques synonyme de défaut de crise de régime.....	254
5.2.2 L'alignement opportuniste des élites économiques durant la crise	258
<i>Conclusion</i>	263
CHAPITRE 6 DÉCLOISONNEMENT DES SPHÈRES CONTESTATAIRES ET PRUDENCE DE LEURS ÉLITES DÉCISIONNAIRES	266
6.1 <i>Les paramètres des comportements des acteurs contestataires en situation de crise politique</i>	267
6.1.1 Les seuils de basculement des acteurs contestataires	268
6.1.2 Permanence des routines d'opposition et des répertoires d'action sectoriels.....	271
6.1.3 Les points d'inflexion de la crise.....	275
6.2 <i>Les rôles paradoxaux du parti-état et des formations de l'opposition</i>	279
6.2.1 La timide contestation des partis de l'opposition	280
6.2.2 « Où est le parti ? Qu'avez-vous fait ? Où sont les deux millions du parti? ».....	288
6.3 <i>Le rôle structurant des élites intermédiaires de l'Ordre des avocats et de l'UGTT</i>	295
6.3.1 L'attitude sécurisante des avocats dans l'espace public	296
6.3.2 La « prise en main » des mobilisations par l'UGTT locale.....	299
6.4 <i>Hésitations et basculements tardifs des élites contestataires décisionnaires</i>	307
6.4.1 Le changement de position de la direction de l'UGTT	307
6.4.2 Le basculement de la direction de l'Ordre des avocats	309
<i>Conclusion</i>	311

CHAPITRE 7 LES FORCES DE SÉCURITÉ DURANT LE SOULÈVEMENT: CONTRE-SENS DE LA LITTÉRATURE ET DÉFIS THÉORIQUES.....	313
7.1 <i>Ce que nous dit la littérature</i>	314
7.2 <i>La loyauté de l'armée envers le régime durant le soulèvement</i>	322
7.3 <i>Le rôle ambigu des forces de sécurité intérieure</i>	329
7.4 <i>Cohésion de l'élite au pouvoir et délégitimation induite du leader</i>	340
7.4.1 L'absence de dislocation de l'élite au pouvoir malgré la crise.....	340
7.4.2 La délégitimation du chef comme résultat de son départ	343
<i>Conclusion</i>	346
CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE	350
TROISIÈME PARTIE : L'EFFET DU CHANGEMENT DE RÉGIME SUR LES ÉLITES STRATÉGIQUES	355
INTRODUCTION DE LA TROISIÈME PARTIE	356
CHAPITRE 8 STRATÉGIES DE SURVIE DES ÉLITES DU RÉGIME DE BEN ALI.....	360
8.1 <i>Le « délestage » des uns comme méthode de survie des autres</i>	361
8.1.1 Le choix des acteurs à sacrifier	362
8.1.2 Le sentiment de règlement de compte	365
8.2 <i>Le paramètre des pressions excluantes</i>	369
8.2.1 L'effet de la mobilisation sur les options élitaires.....	370
8.2.2 L'entrée en jeu des élites émergentes.....	372
8.3 <i>Les stratégies d'endiguement de la vague révolutionnaire</i>	375
8.4 <i>Réinvestissement de l'espace politique</i>	381
8.4.1 Le redéploiement graduel du RCD.....	383
8.4.2 La mise en place d'un régime « consensuel »	390
8.4.3 La conservation et reconversion d'un groupe sociologique	395
<i>Conclusion</i>	398
CHAPITRE 9 CARACTÉRISTIQUES ET MUTATIONS DE LA NOUVELLE ÉLITE POLITIQUE.....	400
9.1 <i>La mutation de l'espace partisan</i>	401
9.1.1 La profusion de nouvelles formations	401
9.1.2 L'exercice effectif du pouvoir	404
9.2 <i>Sociographie comparée des élites politiques</i>	407
9.2.1 Transformation sociologique des élites législatives	407
9.2.2 Timide évolution sociologique des élites de l'exécutif	414
9.3 <i>De persistantes séquelles de l'autoritarisme</i>	428
9.3.1 La tentation hégémonique	428
9.3.2 Permanence de la politique économique et du culte du chef.....	431
9.4 <i>Anciens antagonismes et nouvelles ententes entre élites politiques</i>	434
9.4.1 Les effets de répulsion.....	435
9.4.2 Les effets d'attraction.....	439
<i>Conclusion</i>	442

CHAPITRE 10 STRATÉGIES DE CONSOLIDATION DES PRIVILÈGES DES ÉLITES ÉCONOMIQUES	444
10.1 <i>Attentisme puis stigmatisation et substitution aux Trabelsi</i>	445
10.1.1 L'incertitude et l'attentisme liés à la chute du régime.....	446
10.1.2 Un appel d'air économique synonyme de consolidation des positions	449
10.1.3 La collusion avec les nouvelles autorités	453
10.1.4 Les effets des crises multiformes	457
10.2 <i>La conversion du capital économique en capital politique</i>	461
10.2.1 De la privation de participation à la saisie de l'offre politique	462
10.2.2 Stratégies d'entrisme en politique	464
Conclusion	468
CHAPITRE 11 LA TRANSITION HEURISTIQUE, SES INSTITUTIONS, SES ARBITRES	470
11.1 <i>Les institutions de la transition au service de son élitisation</i>	472
11.1.1 Le conflit des autorités, paramètre de l'heuristique transitionnelle.....	473
11.1.2 L'institutionnalisation du conflit comme processus de resectorisation et d'élitisation.....	480
11.1.3 L'inclusion comme prévention contre l'externalisation du conflit	487
11.2 <i>Les collectifs politiques non partisans arbitres de la transition</i>	493
11.2.1 Le savoir-faire juridique comme capital politique de l'avocature.....	495
11.2.2 Les deux combats d'une UGTT réunifiée	502
11.2.3 La coopération des corps organisés au sein du Quartet.....	507
Conclusion	510
CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE	512
CONCLUSION GÉNÉRALE	514
ANNEXES	532
Annexe 1 Classement des plus grands groupes industriels tunisiens.	532
Annexe 2 Classement des 50 premières entreprises tunisiennes.	533
Annexe 3 Les partis politiques reconnus en 2011	534
Annexe 4 Illustration des allégeances des présidents de clubs de football au président de la République Ben Ali.	536
Annexe 5 Soutien de l'UTICA à la candidature présidentielle de Ben Ali en 2014	537
Annexe 6 Évolution des décès lors des mobilisations entre le 17/12/2010 et le 14/01/2011	538
Annexe 7 Étudiants de l'Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Tunis, le 03 janvier 2011, formant avec leur corps, les mots « Tunisie libre ».....	539
Annexe 8 Biographies des principaux chefs de conglomérats tunisiens.....	540
Annexe 9 Classement des banques tunisiennes en 2013.....	544
Annexe 10 Certificats d'approbation éthique pour la conduite d'entrevues....	545
BIBLIOGRAPHIE.....	549

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableaux

TABEAU 4.1 - Partis de l'opposition légalisée sous Ben Ali	212
TABEAU 4.2 - Partis interdits de l'opposition sous Ben Ali	213
TABEAU 7.1 - Organigramme de la Direction Générale de la Sûreté Nationale	332

Figures

FIGURE 2.1- Réunion ministérielle sous le régime de Ben Ali	101
FIGURE 2.2 - Distribution des âges des élites exécutives de Ben Ali	119
FIGURE 2.3 - Évolution temporelle de l'âge moyen des élites exécutives de Ben Ali à leur nomination	120
FIGURE 2.4 - Proportion (en %) des femmes ministres dans des pays arabes entre 1988 et 2011	121
FIGURE 2.5 - Origine géographique - par gouvernorat - des élites exécutives de Ben Ali	123
FIGURE 2.6 - Indice de représentation par gouvernorat d'origine des élites exécutives de Ben Ali	124
FIGURE 2.7 - Origine géographique des diplômés des ministres de Ben Ali	125
FIGURE 2.8 - Proportions des cycles universitaires suivis par les élites exécutives de Ben Ali	126
FIGURE 2.9 - Évolution temporelle du niveau des cycles d'études des élites exécutives de Ben Ali	126
FIGURE 2.10 - Formations étudiantes des élites exécutives de Ben Ali	128
FIGURE 2.11 - Filières de recrutement des élites exécutives de Ben Ali	131
FIGURE 2.12 - Distribution des durées cumulées des mandats des élites exécutives de Ben Ali	133
FIGURE 2.13 - Évolution temporelle des durées moyennes des mandats des élites exécutives de Ben Ali	134
FIGURE 2.14 - Évolution du nombre de nominations nouvelles à des fonctions exécutives par Ben Ali	136
FIGURE 3.1 - Relation entre les élites politiques et économiques tunisiennes	155
FIGURE 3.2 - Organigramme de l'UTICA	172
FIGURE 3.3 - Répartition des 250 principales entreprises au nom des clans Trabelsi et Ben Ali	179
FIGURE 4.1 - Composition du parlement tunisien de 1989	193
FIGURE 4.2 - Composition du parlement tunisien de 1994	193
FIGURE 4.3 - Composition du parlement tunisien de 1999	193
FIGURE 4.4 - Composition du parlement tunisien de 2004	193
FIGURE 4.5 - Composition du parlement tunisien de 2009	193
FIGURE 4.6 - Évolution de l'effectif du comité central du RCD	201
FIGURE 4.7 - Évolution du rapport entre membres désignés et membres élus au comité central du RCD	202
FIGURE 7.1 - Structure du ministère de l'Intérieur sous le régime de Ben Ali	330
FIGURE 9.1 - Évolution de l'âge moyen des parlementaires tunisiens	409
FIGURE 9.2 - Distribution des âges au parlement tunisien	409
FIGURE 9.3 - Proportion des femmes au parlement tunisien	410
FIGURE 9.4 - Taux d'accroissement de la présence des femmes au parlement tunisien	411
FIGURE 9.5 - Filières de recrutement des parlementaires tunisiens en 1989	413
FIGURE 9.6 - Filières de recrutement des parlementaires tunisiens en 2009	413
FIGURE 9.7 - Filières de recrutement des parlementaires tunisiens en 2011	413

FIGURE 9.8 - Filières de recrutement des parlementaires tunisiens en 2014	413
FIGURE 9.9 - Distribution comparée des âges des élites exécutives de Ben Ali et post Ben Ali	416
FIGURE 9.10 - Distribution des origines géographiques des élites exécutives de Ben Ali	417
FIGURE 9.11 - Distribution des origines géographiques des élites exécutives post 14 Janvier 2011	417
FIGURE 9.12 - Distribution des origines géographiques des élites exécutives post 23 octobre 2011	417
FIGURE 9.13 - Indices de représentation des élites exécutives de Ben Ali par gouvernorat ..	419
FIGURE 9.14 - Indices de représentation des élites exécutives post Ben Ali par gouvernorat	420
FIGURE 9.15 - Évolution du niveau de diplôme des élites exécutives pendant et après Ben Ali	421
FIGURE 9.16 - Origine géographique des diplômes des élites exécutives de Ben Ali	422
FIGURE 9.17 - Origine géographique des diplômes des élites exécutives post Ben Ali	423
FIGURE 9.18 - Formation des élites exécutives de Ben Ali	423
FIGURE 9.19 - Formation des élites exécutives post Ben Ali	424
FIGURE 9.20 - Filière de recrutement des élites exécutives de Ben Ali	425
FIGURE 9.21 - Filière de recrutement des élites exécutives post Ben Ali	426
FIGURE 9.22 - Mercato des partis politiques à l'Assemblée Nationale Constituante, 2011-2014	442

LISTE DES ABBRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AAEM	Accord d'Association Euro-Méditerranéen
AISPP	Association Internationale de Soutien aux Prisonniers Politiques
AMT	Association des Magistrats Tunisiens
ANC	Assemblée Nationale Constituante
ARP	Assemblées des Représentants du Peuple
ATLT	Association Tunisienne de Lutte contre la Torture
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CNLT	Conseil National pour les Libertés en Tunisie
CNPR	Conseil National pour la Protection de la Révolution
CPR	Congrès Pour la République
CRLDHT	Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie
CSRP	Commission Supérieure de la Réforme Politique
FDTL	Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés
ISIE	Instance Supérieure Indépendante pour les Élections
LTDH	Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme
MDS	Mouvement des Démocrates Socialistes
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
FMI	Fond Monétaire International
BM	Banque Mondiale
PCOT	Parti Communiste des Ouvriers Tunisiens
PDP	Parti Démocrate Progressiste
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PSL	Parti Social-Libéral
PUP	Parti de l'Unité Populaire
PVP	Parti des Verts pour le Progrès
RCD	Rassemblement Constitutionnel Démocratique
UDU	Union Démocratique Unioniste
UE	Union Européenne
UGTE	Union Générale Tunisienne des Étudiants
UGET	Union Générale des Étudiants Tunisiens
UGTT	Union Générale des Travailleurs Tunisiens
UTICA	Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout particulièrement le professeur Frédéric Vairel, plus qu'un directeur de recherche, un véritable mentor. Je lui suis reconnaissant pour son soutien sans faille, sa disponibilité, sa motivation, sa patience et sa curiosité contagieuse. Tout au long de ma recherche doctorale, il a su instaurer un rapport d'émulation sérieuse tout en offrant un cadre de travail très flexible. Pour cela, je lui exprime ma plus sincère gratitude.

Je désire également remercier les professeurs Stephen Brown, Cédric Jourde, Emily Regan Wills et Saloua Zerhouni pour avoir accepté de participer à mon jury de thèse.

Je remercie aussi le corps professoral de l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa, en particulier les professeurs Daniel Stockemer et André Lecours pour tout ce qu'ils m'ont offert comme opportunités de collaboration et d'apprentissage.

J'aimerais enfin remercier l'Université d'Ottawa et les membres administratifs de notre département, respectivement pour le support financier offert, condition importante de l'aboutissement de ce travail, et pour le soutien et l'indulgence face à mes très nombreuses sollicitations.

INTRODUCTION

À l'occasion du « coup d'État médical » du 7 novembre 1987, Zine El Abidine Ben Ali, général de police, ministre de l'Intérieur et Premier ministre, dépose Bourguiba le père vieillissant de l'indépendance tunisienne ¹. Ben Ali succède ainsi constitutionnellement² au président Bourguiba. Tout au long de son règne, il se fera réélire avec des scores toujours supérieurs à 89%. Promettant une libéralisation de la vie politique tunisienne, et un apaisement social suite aux tensions entre islamistes et pouvoir bourguibien, le président Ben Ali finit par installer progressivement un régime autoritaire dont certaines caractéristiques se dévoilent rapidement : État policier, népotisme, culte de la personnalité, emprisonnement et torture des adversaires politiques, etc. En décembre 2010, après 23 ans d'hégémonie sur la vie politique, le régime bénaliste voit se former, en à peine quelques jours, une contestation venant d'abord des régions pauvres et intérieures de la Tunisie, se propageant par la suite aux grandes villes (Sousse, Sfax, Tunis). Passant de réclamations de type « dignité, travail » à des slogans du type « liberté, démocratie », le soulèvement tunisien finit par avoir raison du régime de Ben Ali qui fuit le pays le 14 janvier 2011.

La fin de l'année 2010 et le début de l'année 2011 constituent désormais des repères importants dans l'histoire des régimes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Moins d'un mois de soulèvement populaire a suffi à faire chuter un régime qui paraissait à la

¹ Indépendance obtenue le 20 mars 1956. Entre 1881, date du traité du Bardo à 1956, la Tunisie est un protectorat français. En 1957, la république est instaurée, succédant au Beylicat, dynastie d'origine ottomane.

² En application de l'article 57 de la constitution, suite au constat par sept médecins, désignés par Ben Ali, de l'incapacité de Bourguiba d'assumer ses fonctions, Ben Ali dépose le président pour sénilité et le remplace à la fonction suprême. Le même article constitutionnel, malgré sa modification entre temps, sera utilisé pour écarter Ben Ali en 2011. Voir la troisième partie de cette thèse.

fois inébranlable de l'intérieur et plus qu'acceptable aux yeux des chancelleries occidentales. Ce qu'une partie de la littérature, et des acteurs tunisiens, appellera désormais « révolution tunisienne »³ a donné le coup d'envoi à de nombreuses mobilisations populaires dans la région. Du Maroc jusqu'en Irak, presque tous les pays arabes ont connu des contestations de régime sous une forme ou une autre, certaines débouchant sur un renversement des autorités au pouvoir (Yémen, Égypte, Lybie), d'autres épargnant les gouvernants en place (Algérie, Jordanie, Maroc, Bahrein, etc.). Au-delà des survies des différents régimes, la distinction se situe aussi dans la sortie des routines de mobilisations (Camau et Vairel, 2014).

Le cas tunisien est porteur d'un certain nombre de spécificités qui en font un objet de recherche stimulant et un laboratoire passionnant pour réfléchir à l'articulation entre soulèvements populaires et transformations des régimes politiques. Ne serait-ce que parce qu'en termes de degré de changement institutionnel, la Tunisie semble avoir fait le plus grand « pas » à l'échelle de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Après la fuite du président Ben Ali, son régime s'est effondré avec la dissolution du tout puissant parti-État, le Rassemblement Constitutionnel Démocratique⁴. L'élection le 23 octobre 2011 d'une Assemblée constituante chargée de rédiger une nouvelle constitution et plus encore son adoption⁵, marquent ainsi politiquement, juridiquement et symboliquement l'entrée dans un nouveau régime. Le changement s'incarne aussi dans l'élection d'un nouveau gouvernement majoritairement issu du parti islamiste d'Ennahdha, jadis interdit et violemment banni par le régime de Ben Ali (Burgat, 1996). Pour les Tunisiens qui

³ Entre autres Ayari (2011), Bennani-Chraïbi et Filleule (2012), Bonnefoy et Poirier (2012), Jeanpierre (2011), Holmes (2012), El-Chazli (2012), Filiu (2011), Stepan (2012).

⁴ Désormais noté RCD dans la suite de cette enquête. La section 4.2 lui sera consacrée.

⁵ La constitution est adoptée le 27 janvier 2014, trois ans après la chute de Ben Ali, à une majorité de 200 voix pour, 12 contre et 4 absentions des élus de la Constituante.

subissaient les prédatons économiques du clan Trabelsi, du nom de l'épouse du président, leur mise à l'écart de la vie politique et économique accrédite aussi l'idée que les choses changent. La Tunisie vit ainsi, entre 2011 et 2014, un changement de régime dans une relative paix sociale, c'est-à-dire une transition politique avec violence circonscrite⁶.

Plusieurs angles d'analyse peuvent être empruntés pour constituer ces phénomènes en objet et en problème de recherche. À cet égard, Chazel distingue entre les approches classiques (Goldstone, 1995 et 2003) cherchant à élucider les causes et les conséquences d'une révolution et celle, plus intéressante de son point de vue, centrée sur la dynamique révolutionnaire à proprement parler : « c'est sur les processus révolutionnaires que l'attention doit en priorité se porter; et leur enchaînement résulte essentiellement [...] de la conjonction de trois facteurs, d'importance variable selon les phases, à savoir l'idéologie, les enjeux de pouvoir, et les mobilisations collectives » (Chazel, 1989: 453). Dobry (2009 :10) adopte cette ligne de réflexion lorsqu'il nous enjoint à étudier ce qui se passe pendant l'évènement, à nous prémunir contre l' « illusion étiologique » (2009 :46), c'est-à-dire la réduction de l'évènement à ses déterminants et ses effets, et ainsi à observer les « situations révolutionnaires » davantage que les « résultats » (Tilly, 1977).

De nombreux travaux⁷ qui traitent des crises politiques arabes à partir de 2011, dont le cas tunisien, s'intéressent aux mouvements sociaux et aux pratiques des protestataires durant ces évènements; à la résurgence de mouvements islamistes; aux erreurs des

⁶ La violence politique existe bel et bien, de manière ponctuelle et relativement isolée. Elle se manifeste notamment par les assassinats de l'homme politique C. Belaid le 6 février 2013 et du député M. Brahmi le 25 juillet 2013, ou encore par des agressions de groupes armés islamistes et des attentats de masse, notamment au cours de l'année 2015. Cela dit, cette violence reste limitée eu égard à une situation (post) révolutionnaire et sans commune mesure avec celle des pays voisins (Égypte, Syrie, Libye, Yémen, Irak).

⁷ Discutés plus loin dans cette introduction.

régimes en matière économique et sociale parfois rangées au rang de « causes »; ou encore aux conséquences de ces révolutions sur les sociétés concernées ou l'environnement géopolitique, régional et international.

Dans cette enquête, la perspective des élites est choisie, rejoignant ici l'appel de Schlumberger pour qui « les études sur les élites, qui sont très peu apparues dans la littérature sur le Moyen Orient depuis le début des années 1980, font partie des besoins des recherches à venir » (2000: 125). Cette recherche focalisera sur les pratiques, décisions, et transformations vécues par les élites tunisiennes pendant la période révolutionnaire; c'est-à-dire aux dynamiques en jeu lors du processus révolutionnaire au niveau des cercles décisionnaires. Un des objectifs consiste dès lors à penser « l'enchaînement des processus » (Chazel, 1989: 431) au sein d'un cercle défini d'acteurs.

Pour cette raison, cette recherche se penchera sur la place et le rôle des élites tunisiennes dans le passage d'un régime à un autre. Cette question générale, en appelle une seconde qui lui fait suite: comment les élites tunisiennes se sont-elles transformées au cours de la dynamique révolutionnaire?

Pour répondre à ce questionnement, l'hypothèse principale se formule comme suit : la crise politique en 2010-2011, comprise comme sortie des routines politiques, a débouché sur une chute de régime résultant de la fuite du chef, sans être ni accélérée ni accompagnée d'une crise de régime au sens élitare du terme. La coalition dirigeante ne s'est, à aucun moment, fracturée. L'étude de cas tunisien suggère l'éventualité d'un changement de régime sans qu'il n'y ait eu, en amont, ni dissension au sein de la structure élitare de pouvoir, ni délégitimation du régime aux yeux des acteurs

stratégiques. Les dissensions entre élites et les processus de délégitimation apparaissent davantage comme un effet du départ du président et que comme sa condition.

À travers cette problématique, l'ambition de notre recherche est d'analyser les pratiques et l'activité des élites pendant le soulèvement tunisien, et ce faisant de contribuer à la réflexion sur la participation des élites aux changements de régime en questionnant certains présupposés et thèses généralement admises. Comme examinée plus loin, une hypothèse plus spécifique aspire à offrir une lecture originale sur les enjeux de pouvoir en situation révolutionnaire. Avant de préciser davantage cette approche, il est d'abord nécessaire de revenir sur l'état de la question pour dégager des pistes théoriques utiles à la discussion.

ÉTAT DE LA QUESTION

La littérature qui alimente cette réflexion peut schématiquement être regroupée en trois problématiques générales. Quels sont les rouages habituels et les mécanismes innovants assurant le maintien d'un régime autoritaire ou contribuant, au contraire, à sa transition politique (en particulier démocratique) ? Quelles leçons nous offrent les travaux traitant de la « révolution » tunisienne en particulier et les processus de crise politique plus généralement ? Quels rôles et places occupent les élites dans les divers régimes et en particulier pendant leur transformation ? Avant de revenir sur ces travaux, il convient de prendre en considération un certain nombre de biais à éviter.

PRÉCAUTIONS THÉORIQUES PRÉLIMINAIRES

La production académique qui s'intéresse à la nature et au changement des régimes donne un aperçu parfois dichotomique entre système démocratique d'une part, et système autoritaire, d'autre part. De manière emblématique, Alvarez *et al.* (1996), en adoptant une définition procédurale de la démocratie⁸ acceptent cette position: tout ce qui n'est pas démocratique serait autoritaire et réciproquement. Malgré de nombreuses approches plus nuancées, à l'instar de celle de Linz (2000) qui cherche à expliciter les variantes de régimes non démocratiques (autoritaires, totalitaires, sultanesques), ou encore celle de O'Donnell (2001) voulant distinguer démocratie sociale et démocratie procédurale, cette dichotomie entre l'autoritarisme et la démocratie irrigue nombre de travaux scientifiques (Schmitter et Karl, 1991; Przeworski et Limongi, 1993; Lipset, 1994, Anderson, 2011, Diamond, 2010). En prenant quelque distance par rapport à cette perspective, il convient d'énoncer certains postulats préalables à la réflexion.

La première précaution conceptuelle est ainsi empruntée à Camau qui prévient que le terme « autoritarisme » est peu utile en science politique puisqu'« en lui-même le qualificatif autoritaire apporte peu à la compréhension sinon qu'il postule et stigmatise des écarts par rapport aux normes en usage dans les démocraties réelles » (2006b : 29). Selon la même logique, l'usage d'institutions et de règles démocratiques en situation autoritaire, combinée à la mondialisation, rend floue la frontière entre les deux régimes. De cette première remarque découle une seconde précaution formulée par Wedeen (2010). Celle-ci soulève l'existence un biais récurrent, dans les travaux académiques, dérivant de préconçus normatifs libéraux qui dictent le savoir en science politique. En ce

⁸ Selon laquelle est démocratique un régime où les postes législatifs et exécutifs sont renouvelés à travers des élections compétitives caractérisées par l'incertitude *a priori*, et l'irréversibilité *a posteriori* (1996 : 3-4).

sens, il paraît nécessaire d'insister sur le fait qu'il n'existe pas une unique forme de participation démocratique, et comme le montre l'étude du cas yéménite (Wedeen, 2006), des formes de pratiques démocratiques émergent souvent en régime autoritaire.

Troisièmement, il s'agira de prendre une certaine distance avec l'orientation téléologique⁹ (Camau, 2002b; Dobry, 2000), et en ce sens déterministe, voulant que le passage d'un régime autoritaire vers un régime démocratique serait nécessaire et irréversible. Dans cette optique, cette enquête ne se donne pas pour but de qualifier la nature du régime ou du processus menant à ce régime et qui résulte de la fin du mandat de Ben Ali. Aucune finalité institutionnelle ou typologique qui serait à « atteindre » ne saurait influencer la recherche effectuée.

D'autres précautions apparaîtront au fil de la revue de littérature. Pour le moment, il convient de garder à l'esprit qu'il n'existe pas d'un côté *le* régime autoritaire et de l'autre *le* modèle démocratique (mais plutôt un éventail de régimes et surtout de pratiques), et que le passage de l'un vers l'autre n'est ni prévisible ni obligé.

Dans la suite de ce passage en revue de la littérature, il s'agira de discuter en quoi le débat inter paradigmatique, entre d'une part les travaux se penchant sur la question de la consolidation de(s) l'autoritarisme(s) et d'autre part ceux propres aux transformations (ou transitions) démocratiques, peut éclairer l'objet choisi pour cette enquête. Chronologiquement, ce débat s'inscrit principalement sur les quatre dernières décennies. Selon Pace et Cavatorta (2012 :127), le paradigme des démocratisations/transitions était dominant dans les années 1980 et 1990. Il a prétendu expliquer les événements dans le

⁹ Il est à noter que cette orientation téléologique est surtout présente dans la littérature « transitologique » (voir infra.); elle refait pourtant surface dans les propos des acteurs politiques tunisiens depuis 2011 et chez certains analystes. Il convient de se prémunir également de l'« illusion de l'histoire naturelle » (Dobry, 2009 :58) reposant sur la croyance en une « marche de l'histoire », c'est-à-dire une certaine régularité des étapes menant au processus de crise étudié.

monde arabe grâce à l'existence d'un chemin linéaire – et inévitable – menant de l'autoritarisme à la démocratie. Ce paradigme a été concurrencé, avec succès, par celui de la « résilience autoritaire » dans les années 2000 (Bellin, 2004; Pripstein Posusney, 2004). Les travaux adoptant cette perspective ont défendu l'idée que les événements de la région et dans d'autres États semi-autoritaires étaient mieux compris en examinant comment le régime autoritaire survit et quels sont les mécanismes qui permettent cette persistance, nourrissant l'idée selon laquelle que nous serions entrés dans une phase post-démocratisation (Valbjørn et Bank, 2010).

LES LIMITES DE L'APPROCHE DES TRANSITIONS DÉMOCRATIQUES ET LEUR ÉCLAIRAGE DU CAS TUNISIEN

La transition démocratique s'entend comme le passage progressif ou rapide d'un régime autoritaire vers un régime (plus) démocratique, le résultat final important moins que le processus lui-même. La littérature dite « transitologique » constitue un volet à part entière de l'étude des processus de transition démocratique, approche qui a dominé l'étude des démocratisations durant les décennies 1980 et 1990. On doit à O'Donnell, Schmitter et Whitehead (1986) une série d'ouvrages de référence sur cette approche. L'idée des pactes entre les élites pour faciliter ou accélérer le passage d'un régime à un autre a été développée pour étudier notamment les cas sud-américains. La transformation des régimes d'Europe du Sud et d'Amérique Latine, ainsi que la chute de l'Union Soviétique accompagnée du passage des anciens pays communistes vers l'économie de marché et le modèle démocratique a donné lieu à une production académique nombreuse. Les

sociologues, politologues ou économistes dits « transitologues » suivant une expression proposée par Schmitter et Karl (1994), au nombre desquels outre Schmitter et O'Donnell, on peut citer les travaux de Stepan, Linz et Di Palma « prétendent expliquer et à la fois guider le passage d'un régime autoritaire à un régime démocratique » (Santiso, 1996 :43). Cette approche se caractérise notamment par un objectif prescriptif et une orientation comparative et quantitative. Le but consiste à produire, à partir des cas précédents de démocratisation, des leçons et des recommandations institutionnelles pour les cas futurs (Huntington, 1991-1992).

Dobry (2000) revient sur les limites de telles analyses ainsi que sur celles relatives à la théorie de dépendance au sentier. Au-delà des tentations téléologiques, le poids de la détermination du passé, la distinction entre les phases de transition et de consolidation et la définition même d'un système démocratique consolidé¹⁰ sont quelques unes des difficultés liées à cette approche.

Pour autant, il est possible de retenir de ces travaux certaines contributions théoriques propres à nourrir les interrogations de cette enquête. En remarquant la double importance accordée au rôle des acteurs et des institutions, la relation entre les uns et les autres dans laquelle s'inscrit le passage d'un régime à un autre sera analysée pour mieux saisir les contraintes pesant sur l'activité des élites et les solutions institutionnelles auxquelles elles parviennent dans leurs luttes et accords. En effet, dans le but de légitimer un ordre politique nouveau, élites politiques de l'ancien régime et élites émergentes ont mis en place des institutions *ad hoc* autorisant le dialogue entre acteurs admis. Parallèlement, ces institutions dépossèdent la « rue » de ses leviers d'action et de pression et de ses

¹⁰ Privant ainsi le concept de démocratie d'une composante essentielle qui est l'incertitude.

revendications. Elles contraignent également les marges de manœuvre des nouveaux acteurs politiques.

La transition politique est ainsi caractérisée par des transactions entre les élites politiques, thème central de la transitologie. Le cas tunisien invite à penser ces transactions construites, non pas en amont des crises, mais dans la foulée de celles-ci, et fortement influencées par les événements au jour le jour. L'évolution des ententes intra élitaires est dynamisée par l'impact des mobilisations et celles-ci sont sujettes à changement rapide. La pression populaire joue ici la fonction de paramètre clé des négociations.

Par ailleurs, trois dimensions particulières de cette enquête, formulées ici sous forme de questionnement, sont inspirées de travaux étudiant la transition démocratique. À travers l'étude de la démocratisation de l'Inde (Varshney, 1998), il convient de s'interroger sur l'influence du dirigeant dans la transformation politique que subit son régime¹¹. En miroir de cette réflexion et à la lecture du travail de Wood (2001) sur les transitions politiques en Afrique du Sud et au Salvador, il paraît nécessaire d'étudier la nature des relations entre l'élite économique et l'élite politique dans le processus de transition ainsi que le rôle de la pression internationale dans la contrainte des choix politiques envisageables¹². En Tunisie, tout comme au Bénin (Banégas, 1995), la pression des institutions internationales et des bailleurs de fonds entre dans le calcul des décideurs politiques en période de crise et de transition. Enfin, le postulat de Dahl (1971), voyant en la restriction des acteurs participant à la mise en place d'une polyarchie une des clés de son succès,

¹¹ C'est-à-dire placer la détermination du leader, son comportement et ses décisions au cœur de l'analyse de la transformation du régime.

¹² Le concept de « only game in town » (Kis, 1998) sera ici considéré comme limite admise et instrumentalisée par les élites politiques.

sera questionné la lumière de la séquence tunisienne qui se présente, à ce titre, comme paradoxale.

À l’opposé de la perspective des transitions, celle des consolidations autoritaires offre des pistes de réflexions et des outils théoriques tout aussi pertinents.

LA CONSOLIDATION AUTORITAIRE: RÉSILIENCE ET ADAPTATION DU RÉGIME DE BEN ALI

Le paradigme de la consolidation autoritaire (Way et Levitsky, 2002; Anderson, 2006; Schlumberger, 2007; Heydemann, 2007) propose d’analyser les mécanismes par lesquels les régimes autoritaires se maintiennent en place, se transforment et se consolident. Cette approche a dominé les études sur le monde arabe pendant la dernière décennie¹³. L’idée d’une mise à jour de ces régimes confronte la thèse des transitions voulant la nécessaire démocratisation de ceux-ci.

Dans cette perspective, les outils de la démocratie ont tendance à être exploités par les régimes autoritaires pour se maintenir en place. Les institutions démocratiques (Gandhi et Przeworski, 2007) sont fréquemment utilisées pour augmenter la chance de survie d’un régime autoritaire. Les parlements¹⁴ (Boutaleb et Ferrié, 2008), les partis politiques (Albrecht, 2005), l’inclusion d’une partie de l’opposition¹⁵ dans les instances de décision,

¹³ Voir Pace et Cavatorta (2012) pour un retour critique sur ce paradigme, en particulier sur son biais conservateur et ses limites mises à jour par les soulèvements arabes récents.

¹⁴ Sous leur différentes formes, consultatives, législatives ou simplement représentatives et sans véritable pouvoir. Valéri (2008) démontre ainsi qu’à Oman, le sultan Qabous a mis en place un Conseil, dont une chambre est consultative tandis que l’autre est législativement restreinte (aux questions secondaires) pour davantage surveiller sa population, obtenir l’allégeance des différentes tribus, coopter l’opposition, et diluer les responsabilités.

¹⁵ Dans son étude comparative des cas marocain et jordanien, Lust-Okar (2004) constate que la meilleure manière pour un autocrate de se prémunir contre la mobilisation de l’opposition, c’est de diviser l’opposition en deux camps, l’un légal et l’autre illégal. Dans cette configuration, les mobilisations seront

etc. participent de ce renouvellement de l'autoritarisme. Il s'agit là d'un choix stratégique des acteurs du régime et non pas simplement d'une façade pour les partenaires occidentaux : pour étouffer une rébellion ou solliciter la coopération économique étrangère, l'établissement d'institutions « démocratiques » augmentent les chances de succès.

De manière similaire, les outils occidentaux d'ingénierie politique et économique, par exemple les réformes requises par la Banque Mondiale, participent de cette consolidation autoritaire. Contrairement aux présupposés des institutions étrangères, les vecteurs démocratiques tels la cooptation de jeunes leaders occidentalisés, la diffusion de valeurs libérales, la pression pour la mise en place d'institutions démocratiques et la participation des ONG ne contribuent pas à la libéralisation politique des régimes autoritaires, bien au contraire, elles renforcent ceux-ci¹⁶.

Au-delà de cette instrumentalisation du credo démocratique, la théorisation de Heydemann (2007) met en lumière la structure centrale des régimes autoritaires arabes. Les pactes sociaux nationalistes-populistes consistent en des arrangements formels (institutionnels) et informels de gestion et d'allocation des ressources permettant d'inclure ou d'étouffer l'opposition et la contestation, et de se prémunir contre les revendications démocratiques. Ces pactes reposent sur le protectionnisme économique du secteur privé local contre la mondialisation, le choix de la redistribution plutôt que la croissance et l'idée que l'arène publique doit servir d'allégeance au régime plutôt que sa

restreintes, les radicaux et les modérés ne s'associeront pas (car les modérés craignent de perdre leur privilège, et de décevoir les attentes), et les contestations resteront limitées.

¹⁶ Voir notamment Kohstall (2009) pour les cas égyptien et marocain, Lamloum (2003) pour le partenariat euro-tunisien et Kienle (2007) pour une étude plus transnationale.

contestation. Les institutions formelles (cours de justice, parlements, partis politiques, syndicats) sont instrumentalisées via ces pactes.

Bras répressif de ces pactes, l'appareil d'État de ces régimes est analysé par Bellin (2004)¹⁷ et Way (2008). Selon Bellin, le secteur répressif est la variable prépondérante dans l'explication de la survie des régimes autoritaires arabes. La puissance de l'appareil étatique et répressif est confirmée par les rentrées fiscales, le réseau de soutien international et la faible institutionnalisation ou de manière équivalente le haut degré de patrimonialisme. Way (2008) développe un constat similaire à propos des régimes autocratiques de l'Europe de l'Est et centrale. Selon lui, ils ont davantage de chance de survie si l'armée a déjà gagné des batailles décisives, si l'appareil d'État est puissant, si le parti unique est fortement institutionnalisé et si l'État contrôle l'économie; la relation avec l'Occident complétant le tableau.

La dimension internationale des régimes autoritaires (Brown, 2001; Jourde, 2007) sert aussi à comprendre leur fonctionnement et leur consolidation. Qu'il s'agisse du contexte de lutte mondiale contre le terrorisme (Lamloum 2002), du partenariat économique (Hibou et Martinez, 1998) ou des relations diplomatiques (Camau, 2008), les régimes autoritaires s'adaptent aux contextes internationaux changeants, transformant les contraintes internationales en ressources facilitant leur survie (Albrecht et Schlumberger, 2004).

En définitive, ces relations internationales définissent, elles aussi, les contraintes et les opportunités économiques de ces régimes dans leur quête de consolidation. À ce titre, Hibou (2006a et 2006b) ou encore Camau (1997) interrogent le rapport entre la politique

¹⁷ Pour Bellin, la progression « normale » des régimes semble être de se démocratiser, tandis que le problème qu'elle étudie serait *essentiellement* arabe. Ce biais culturaliste doit être ajouté à la liste des précautions introduite précédemment.

économique néolibérale et le redéploiement de l'exercice du pouvoir en Tunisie. La structure et les règles de l'activité économique définissent aussi les relations de domination et la répression. Le contrôle des populations et des acteurs économiques ou politiques passe par des pratiques répressives, qu'elles soient économiques ou politiques. Les différentes dimensions de ces analyses trouvent un écho fort dans l'examen du régime autoritaire de Ben Ali. L'ingénierie démocratique à travers la mise en place¹⁸ et la confirmation régulière¹⁹ d'instances élues a largement été employée dans le discours et les pratiques du régime. La forte institutionnalisation du parti présidentiel, maillant tout le territoire (Camau et Geisser, 2003); la gestion politique de type néo-patrimonial; le dirigisme économique malgré la prétendue libéralisation économique (Hibou, 2005); l'appareil d'État relativement puissant en dépit de sa contestation par des mouvements sociaux (Allal, 2010) et les bonnes relations avec les puissances occidentales, la France et les États-Unis en particulier, ont contribué à la survie du régime. La forte imbrication des rouages et des sphères d'influence politiques et économiques a constitué un des socles de soutien au régime. Ce sont précisément ces mécanismes politiques que cette étude analysera comme préalable à l'examen de la chute et de la transformation du régime.

À la lecture de Hibou (2006a), Camau et Geisser (2003) et Erdle (2010), la notion de pactes sociopolitiques, dans la lecture qu'en fait Heydemann (2007), permet de saisir de quelle manière le régime tunisien se comportait dans son rapport aux gouvernés et à l'opposition. Trois arrangements sectoriels peuvent être dégagés. Le premier entre Ben Ali et la classe marchande consiste à sécuriser l'économie en échange d'un soutien au

¹⁸ Notamment de la Chambre des Conseillers, c'est-à-dire d'un Sénat, en 2005.

¹⁹ Par des élections au sein du parti, des municipalités, des instances législatives et pour la présidence, dont le calendrier a strictement été respecté. Voir par exemple Ravanel et Lamloum (1999).

régime. Plus généralement, la prospérité économique²⁰ en contrepartie d'une discipline sécuritaire et d'une privation de nombreuses libertés, a structuré l'entente tacite²¹ entre gouvernants et gouvernés. Le second entre Ben Ali et la classe politique a consisté à réclamer du temps d'adaptation²², puis plus tard un soutien contre l'islamisme, dans la perspective de la libéralisation politique. Le troisième entre Ben Ali et les partenaires occidentaux a consisté en un adoubement diplomatique du régime en contrepartie d'une lutte contre l'intégrisme religieux et l'immigration clandestine (Lamloum, 2003; Camau, 2008).

Ces pactes ont permis au régime de se consolider durant 23 ans de règne de Ben Ali. Les partenaires de ces pactes, comme examinés dans cette recherche, n'ont pas remis en cause ces relations et transactions avec le régime, ce qui aurait pu en menacer la stabilité. Ni l'opposition tolérée, ni l'élite économique, ni les partenaires étrangers n'ont mis à mal ces ententes. Ce sont en revanche les exclus de ces arrangements, en particulier les populations désœuvrées des zones délaissées par le régime, qui ont initié la confrontation. L'analyse de ce processus révolutionnaire nécessite dès lors de se pencher sur la littérature qui lui est consacrée.

²⁰ Une analyse plus fine permettrait de nuancer cette prospérité, de revenir sur ses bénéficiaires, son instrumentalisation et ses échecs. Pour autant, le discours sur le succès économique entre au rang des paramètres de la consolidation du régime (Hibou, 2011a).

²¹ Qu'il ne faudrait pas confondre avec l'idée d'un accord enthousiaste du côté des gouvernés, ainsi que le rappelle Allal (2012 :828) : « Qui ne dit mot ne consent pas nécessairement ». Sur des terrains subsahariens et issus du Monde arabe, voir la mise au point que propose Siméant (2013) sur les distinctions qui s'opèrent en pratique entre « consentement », « mobilisation » et « protestation ». L'architecture de cette domination tient dans la mesure où ses bénéfices (relationnels, économiques et politiques) pour les acteurs qui comptent surpassent ses contraintes.

²² Le régime évoquera la démocratisation au rythme tunisien. Voir notamment Ben Slimane (2013).

LA « RÉVOLUTION » TUNISIENNE : L'INSCRIPTION DES ENJEUX ÉLITAIRES DANS DES INSTITUTIONS ET DES SECTEURS SPÉCIFIQUES

Pour analyser le processus révolutionnaire tunisien, cette recherche prendra d'abord appui sur des travaux journalistiques et des chroniques (Puchot, 2011 et 2012; Meddeb, 2011; Piot, 2011; Belkhodja et Cheikhrouhou, 2013) qui relatent, sous forme de carnets, les événements au jour le jour, c'est-à-dire les actions et réactions du régime et des protestataires.

En sciences sociales, une littérature prolifique a vu le jour depuis le début du soulèvement. Un certain nombre de travaux s'attardent sur la crise politique elle-même et ses dynamiques protestataires (Khiari, 2011; Hmed, 2011 et 2012; Gobe, 2011b; Allal, 2012; Camau, 2014; Lecomte, 2014). D'autres focalisent davantage sur le rôle et l'émergence de certaines institutions pivots de la transition (Gana *et al.*, 2012; Mezghani, 2012; Ferjani, 2012, Catusse, 2012; Chouikha, 2012; Ben Néfissa, 2012; Murphy, 2013). En particulier, les analyses s'intéressant au rôle de la Haute Instance²³ en charge de la transition (Ben Achour et Ben Achour, 2012), offrent deux lectures, *a priori*²⁴, paradoxales. Pour les uns, elle a été le moteur efficace de la transition (Stepan, 2012; Lieckefett, 2012). Pour d'autres, elle a permis le maintien de l'ancien régime ou du moins de ses protagonistes et de leur mainmise sur les rouages de l'État (Krichen, 2011; Khiari, 2012). Les islamistes d'Ennahdha, parti banni sous le régime de Ben Ali, ont activement

²³ La Haute Instance pour la Réalisation des Objectifs de la Révolution, de la Réforme politique et de la Transition démocratique a été le proto-parlement en gestion de la transition politique durant l'année 2011. Elle a réunie l'ensemble du spectre politique tunisien en charge de négocier les règles du jeu démocratique et l'avenir politique du pays plus généralement. Désormais dénommée Haute Instance dans la suite de ce travail, son rôle, ses prérogatives et sa composition seront détaillés dans la troisième partie de cette thèse.

²⁴ Il sera démontré que ces positions ne sont pas incompatibles, la transition ayant justement permis la cohabitation de deux groupes élitaires, l'un émergent et le second provenant de l'ancien régime.

participé à cette Haute Instance. Le retour sur le devant de la scène de l'islamisme constitue pour certains une dimension significative de la transition (Bendana, 2012; Ayeb, 2012; Kienle et Ettinger, 2013; Ayari et Merone, 2014; Boubekour, 2015; Bras, 2016; Amrani, 2016). D'autres sphères de la décision et de l'influence politique ont attiré l'attention des chercheurs. L'examen de la position et des actions de certains secteurs spécifiques, par exemple le syndicat ouvrier (Mizouni, 2012; Beinini, 2014 et 2015) ou l'armée (Jebnoun, 2014; Pachon, 2014) permet de saisir la complexité de ce qui se joue pendant et après la crise de 2010-2011. L'étude de la conversion et de la mutation des élites tunisiennes passe ainsi par l'analyse méthodique des coups, conflits et coopérations qui prennent place au sein de ces secteurs et des arènes de négociation.

De ces travaux sera surtout retenue l'idée que les élites en question inscrivent leur jeu d'influence au sein de secteurs dont les règles de fonctionnement et les attributions de prérogatives évoluent en fonction du contexte. Cette évolution peut adopter des rythmes variables. C'est le cas du parlement tunisien ou du parti-État. Les deux institutions ont été, un certain temps, synonymes d'ascenseur social rapide, tandis que progressivement, elles perdaient de leur influence auprès du président tunisien (ICG, 2011). Après la fuite de Ben Ali, le parlement et le parti présidentiel ont été dissous, respectivement le 23 et le 8 mars 2011, sous l'effet de la pression des manifestants. Leurs acteurs perdaient ainsi leur place, leur rôle politique ainsi que leurs privilèges. En 2011, les partis politiques et l'assemblée législative retrouvent une place névralgique dans la vie politique tunisienne. De la même manière, le rôle de la Haute Instance s'est vu bouleversé au fur et à mesure de la mobilisation de la rue. D'abord illégitime aux yeux des nouvelles autorités, puis dotée d'une fonction consultative, elle s'est finalement comportée comme un proto-

parlement influençant la transition de manière soutenue (Bras, 2012; Gobe, 2012; Chouikha et Gobe, 2013). Pour cette raison, les acteurs siégeant en son sein voient leur rôle, influence, et pouvoir évoluer brusquement avec le contexte des mobilisations. Le changement de régime fonctionne aussi et avant tout comme une distorsion plus ou moins rapide des structures institutionnelles et relationnelles qui définissent le rôle des différentes élites sectorielles.

L'ENJEU DES ÉLITES DANS LA CONFIGURATION DES RÉGIMES

Parce qu'il interroge les inégalités et la domination au sein des sociétés, le questionnement sur les élites – leur formation, leur composition et leur fonctionnement – est au cœur des réflexions de la science politique. Les pères fondateurs de l'approche élitiste sont Michels (1914), Pareto (1917) et Mosca (1939). De manière générale, la perspective élitiste considère que dans toute société, seule une minorité est en capacité de prendre les décisions importantes pour l'ensemble de la communauté politique.

Le rôle de ces acteurs, regroupés pour le moment sous le label « élite », est central dans les théories des changements de régime²⁵. La discussion portée sur la théorie élitiste (Ysmal, 1985; Boudon et Bourricaud, 2004; Genieys, 2006 et 2011; Lòpez, 2013) permet de dégager un certain nombre d'hypothèses que cette enquête cherchera à tester.

La définition du concept, c'est-à-dire du contenu du terme « élite », est le point de départ de toute réflexion. La définition même de l'objet pose problème²⁶, et les distinctions entre classe dirigeante et classe politique (Aron, 1960), élites (Berstein et Birnbaum, 2008),

²⁵ En particulier dans l'approche stato-centrée (Tilly, 1978; Skocpol, 1979; Goodwin, 2003).

²⁶ Au nombre des travaux de référence offrant chacun une définition du concept, il convient de citer Mills (1956), Dahl (1961), Bottomore (1964), Giddens (1973), Suleiman (1978), Dye (1983) et Field et Higley (1980).

classe dominante (Bourdieu, 1977), dans les travaux francophones et « power elite » (Mills, 1956), « ruling class » (Keller, 1991) ou encore « core elite » (Zartman, 1982) dans la littérature anglophone, sont non seulement une illustration de la difficulté de cerner le concept, mais aussi une indication sur l'orientation (idéologique ou théorique) du chercheur.

Dans un célèbre ouvrage, Mills (1956) propose une étude empirique de l'élite au pouvoir dans les États-Unis des années 1950. Il y démontre que le statut d'élite n'est pas inné ou lié à des dispositions psychologiques particulières, mais au contraire le résultat d'un processus social. L'idée d'une concentration du pouvoir est fondée sur quatre hypothèses : l'institutionnalisation du pouvoir au sein des institutions politiques, économiques et militaires; la concentration des pouvoirs entre les mains d'acteurs particuliers; l'affirmation de la solidarité entre ces acteurs; l'interchangeabilité des élites et l'interpénétration des sphères du pouvoir. Mills précise que la circulation des élites prend appui sur une origine sociale commune, une même formation et des intérêts identiques. Cette hypothèse d'unité est à distinguer de l'idée d'homogénéité.

Dahl (1958) a offert une critique théorique et méthodologique à cette lecture. Récusant l'idée d'un pouvoir concentré dans les mains d'une élite dominant les destinées de la société, Dahl, à travers une approche pluraliste, suggère que dans les sociétés modernes, le pouvoir est au contraire dispersé entre différents groupes sociaux. L'ensemble des hypothèses « millsiennes » et leur antithèse « dahlienne » seront testés pour saisir ce que ces configurations disent du régime et de la nature des relations inter-élitaires en Tunisie. À ce titre, une analyse sociologique statistique ciblera, entre autres, les origines, les formations, et les trajectoires socioprofessionnelles des élites tunisiennes.

Pour la présente recherche, la limite première de l'approche élitiste est son cadre d'application suggéré, celui des régimes des sociétés modernes, comprendre démocratiques. Mais au-delà de la « nature » du régime, les systèmes politiques sont organisés en secteurs sociaux différenciés (Dobry, 2009), qui ont à leur tête des individus désormais qualifiés d'élites. En effet, « quelque soit le mode de recrutement des gouvernants, quel que soit le fonctionnement, en théorie ou en pratique, de l'État, un régime est toujours entre les mains d'un petit nombre d'hommes » (Aron, 1960: 266). Cela revient à dire que les principes de base de la théorie élitiste apparaissent généralisables à tout type de régime, en particulier à un régime autoritaire où par définition seule une minorité, généralement très restreinte, accapare le pouvoir (Linz, 2000). De ce point de vue, en lieu et place des institutions des sociétés « modernes », le concept de secteurs sera favorisé pour inclure aussi la dimension informelle du pouvoir. Ces secteurs peuvent être relativement autonomes les uns par rapport aux autres, ce qui ne signifie par leur indépendance. Ils ont également leur propre logique sociale. « Leur *collusion* [...] produit des effets de *consolidation* d'un ensemble complexe. L'ensemble, le *réseau de consolidation*, 'tient' dans la mesure où chacun des corps trouve son compte dans la marge d'action qui lui est consentie en contrepartie de l'allégeance au leader et à son émanation, le 'Palais' » (Camau et Geisser, 2003 :191). Ce sont précisément ces réseaux, et leur reconfiguration, qu'il s'agira de mettre en évidence et d'examiner via une analyse empirique détaillée. Les hypothèses de concentration/dispersion du pouvoir au sein de certains secteurs, de renforcement des solidarités et des liens, d'interchangeabilité des individus et de fluidité des sphères seront ainsi éprouvées au regard du régime tunisien.

Dans la perspective élitiste et selon Higley et Burton²⁷ (1989 :19), les élites nationales partagent un consensus large et tacite sur les règles et les codes de la conduite politique, débouchant sur une partisanerie restreinte, assez limitée dans le cas d'un régime autoritaire. Ces mêmes élites participent à une structure d'interactions relativement intégrée qui procure à chacune d'elles un accès fiable et efficace aux autres membres ainsi qu'aux décideurs politiques les plus importants. Cette combinaison d'accord implicite sur les règles du jeu et d'interactions privilégiées procure aux élites une visibilité claire sur les résultats des décisions.

Les mécanismes de solidarité et la nature des relations qu'entretiennent les élites sont une première étape dans la compréhension de leurs activités, de leurs choix et leurs transformations lors du passage d'un régime à un autre. D'autres approches théoriques, propres aux situations de changement de régime constituent un second axe d'analyse qui met en valeur le rôle et le comportement des élites.

LE RÔLE DES ÉLITES EN PÉRIODE DE CHANGEMENT DE RÉGIME

« L'idée d'introduire la variable élite, définie à partir de la prise en compte du rôle, des stratégies et de la capacité à stabiliser les institutions politiques, pour analyser les effondrements ('breakdowns') et les transitions démocratiques » est issue des travaux néo-élitistes anglo-saxons (Genieys, 2006 :140). Le concept de pacte politique intra-élitaire est au centre de ces arrangements entre membres de la classe dirigeante. Ces pactes ont tendance à se mettre en place au sein des différentes sphères élitaires.

²⁷ Ces deux chercheurs, ainsi que Dogan, ont produit, souvent ensemble, de nombreux travaux de référence sur la configuration élitaire dans certains régimes. Voir notamment Dogan et Higley (1998) comme exemple emblématique de leur réflexion.

L'étude du cas tunisien permet précisément de repenser la notion de pacte élitair : si accords et compromis il y a, ceux-ci ne sont pas nécessairement négociés *a priori* ni forcément avec l'élite du régime en place ainsi que le conçoivent les spécialistes des transitions à la démocratie. Ce sont plutôt les événements qui précipitent, en maintenant sous pression les élites du régime et en offrant des opportunités aux élites émergentes, les arrangements peu favorables aux premières, et contraints pour les secondes. De même, si négociation il y a, celle-ci a d'abord eu lieu entre les élites de l'opposition, des années auparavant (Stepan, 2012). Autrement dit, s'il est envisageable de garder l'idée de pacte et de transition (co)ordonnée²⁸, certaines de leurs dimensions seront adaptées au contexte tunisien. Les pactes ont pour protagonistes principaux les élites politiques entrantes et pour éléments secondaires les élites politiques sortantes; tandis que la transition est heuristique²⁹ plutôt que négociée au sens des transitologues.

En période de crise politique, et du fait de l'incertitude qu'elle fait peser sur la situation politique, les règles du jeu propres à chaque secteur se renégocient de manière pragmatique avant d'être inscrites de manière formelle. Les enjeux de pouvoir, les coups, les tactiques collectives ou individuelles sont autant de facteurs jouant dans la redistribution des règles. L'approche théorique générale de cette recherche est ainsi empruntée à Dobry (2009) dans la mesure où elle fait intervenir le rôle des agents, insérés dans des secteurs sociaux particuliers, en situation de crise politique. Le concept de délégitimation d'un régime, remis à jour par rapport à ce que Dobry (2002) appelle le paradigme standard ou wébérien, est central pour la compréhension de la crise tunisienne de 2010-2011. Dans l'approche traditionnelle, celle d'Eckstein et d'Easton qui

²⁸ Le travail de Kis (1998) sera notamment convoqué pour discuter de cette « transition ordonnée ».

²⁹ Voir infra le cadre conceptuel.

s'inscrivent dans la lignée de Weber, la légitimation – ou production de légitimité – du système politique se situe dans un rapport social vertical entre gouvernés et gouvernants nourri des croyances, valeurs et dispositions des dominés vis-à-vis des dominants. Dans cette perspective, la délégitimation est conçue comme une réduction à long terme du soutien diffus, c'est-à-dire une lente érosion des sentiments ou des croyances en la légitimité du régime ou des autorités. La délégitimation est une des causes des crises politiques. S'inscrivant en alternative à cette approche, Dobry avance l'hypothèse selon laquelle la délégitimation est un produit de la mobilisation et dans le cas tunisien, du soulèvement. Autrement dit la délégitimation est un effet induit et une composante des crises politiques. Cette crise de légitimité se produit plutôt sur le court terme, quand Eckstein et Easton envisageaient l'érosion lente de la légitimité des régimes. Ce que Dobry appelle les crises de transactions collusives, c'est-à-dire celle « des échanges [légitimes ou non] entre des acteurs situés dans des secteurs différents ou autonomes, par exemple des magistrats, des juges ou des journalistes et des hommes politiques, les uns et les autres pris dans des jeux et enjeux spécifiques aux secteurs sociaux dans lesquels ils sont immergés» (2002 : 110), peuvent être aussi dangereuses pour le régime que les crises affectant le soutien diffus. Par extension, suivant en cela les travaux de Stinchcombe (1968) et Skocpol (1979), un régime doit davantage sa survie au soutien émanant de ses élites stratégiques plutôt qu'à une adhésion populaire massive³⁰.

³⁰ Comme l'indiquait Skocpol (1985 : 57) « quoi qu'il arrive, c'est toujours l'appui ou le consentement, non de la majorité populaire, mais des groupes politiquement puissants et mobilisés – dont invariablement les cadres du régime lui-même – qui importent le plus [pour la survie du régime] ». Pour Stinchcombe (1968 : 162), « le degré de légitimité d'un pouvoir est relatif à la capacité du détenteur du pouvoir, se justifiant par les doctrines et normes sur lesquelles il s'appuie, de faire appel à un nombre suffisant d'autres centres de pouvoir comme appui en cas de besoin pour rendre effectif son pouvoir ».

S'inscrivant dans une perspective comparable, le travail de Karklins et Petersen (1993) montre comment la décision des protestataires, pendant les révolutions d'Europe de l'Est en 1989, est influencée par un ensemble de jeux d'assurance qui impliquent leur propre groupe social ainsi que les autres groupes sociaux. Les acteurs du régime, quant à eux, traversent un processus inverse de jeu de « dés-assurance » au fur et à mesure que les instruments de coercition perdent de leur efficacité. Les auteurs focalisent ainsi sur le point de basculement des acteurs, c'est-à-dire le passage entre l'inutilité et l'utilité de protester, et son rapport au comportement des groupes sociaux. La complexité de l'élite au pouvoir, que Karklins et Petersen négligent³¹, constitue une grille d'analyse cruciale pour l'étude du rôle des acteurs stratégiques dans le processus révolutionnaire.

Dans une lecture complémentaire, le travail de Kis (1998) est lui aussi essentiel à la présente réflexion. Les révolutions est-européennes prennent parfois la forme de réformes, plus ou moins ancrées dans la légalité constitutionnelle. Le processus de changement de régime, s'il peut débiter par une révolution, peut tout aussi bien se poursuivre par des canaux contrôlés. C'est ce qui apparaît clairement en Tunisie, c'est-à-dire un changement dans la continuité du système légal. Le soulèvement populaire a ainsi été accompagné d'une reprise en main ferme de la contestation par les acteurs au sommet de l'État provenant du régime en décomposition. Ces derniers ont fini par accepter, non sans résistance, la mise en place d'un gouvernement de transition et d'institutions de marchandage politique. Kis définit la transition ordonnée comme étant

un jeu à plusieurs acteurs dans une situation de grande incertitude. Ses principaux protagonistes sont les secteurs progressifs émergents de l'ancienne et dominante coalition et l'opposition extra-institutionnelle émergente. Leur coopération dans la

³¹ Ils reconnaissent justement cette lacune dans leur travail, ce qui a constitué une des pistes de réflexion de la présente étude.

transformation d'une situation caractérisée par une crise de légitimation en une transition ordonnée vers un nouveau régime fixe les règles du processus de changement, garantit que ces règles sont actées dans la loi, et rend clair pour chacun que le seul jeu à pratiquer est celui de la compétition pour le pouvoir et l'influence selon le scénario de la transition (1998 : 370).

Les hypothèses sous-jacentes³² à cette idée de transition ordonnée ne garantissent pas son succès, elles en augmentent cependant les chances de réussite. Cela dit, les notions de « only game in town » et de « transition dans l'ordre » cernent pour grande partie le processus de légitimation du nouveau régime né des ententes entre les élites stratégiques post Ben Ali. Dans cette configuration, la coopération ne s'est pas faite entre les élites progressistes de l'ancien régime et les élites modérées émergentes, dans un rapport contraint de négociation. Le marchandage a plutôt eu lieu entre les différents secteurs économique, sécuritaire, syndical et politique, pour l'essentiel composés de nouveaux entrants aux dépens des anciennes élites. La mise à l'écart d'une partie de l'ancienne élite a permis une transition plus heuristique que coordonnée. S'il y a entente entre les différents acteurs pendant le processus révolutionnaire, celle-ci n'est pas nécessairement prévue et négociée a priori. Au contraire, c'est davantage l'enchaînement rapide des événements qui précipite la mise en place d'une stratégie commune de survie de la part des élites du précédent régime, et de comportement de coopération entre les élites entrantes.

En définitive, l'analyse du rôle des élites stratégiques est un passage obligé pour l'examen du fonctionnement du régime autoritaire contesté, mais aussi pour l'étude du processus révolutionnaire et de la transition politique lui faisant suite. Cette revue

³² Ces préconditions ne s'appliquent pas toutes au cas tunisien, en particulier l'hypothèse de scission de la coalition dominante autour de la légitimité du régime. Elles seront discutées dans la seconde partie de cette enquête.

littéraire sélective a ainsi permis de poser les bases de l'orientation théorique et analytique qui guidera cette enquête. Il convient maintenant de définir précisément les postulats et les concepts en usage tout au long de cette réflexion.

CADRE CONCEPTUEL

Cette recherche sur la transformation des élites tunisiennes au cours de la dynamique révolutionnaire s'inscrit dans le cadre général de l'approche rationaliste (Boudon, 2002). C'est à travers l'étude des comportements des élites et l'analyse de leurs différentes stratégies – de reconversion, de survie, d'affirmation de leur position, de calcul des rapports de force, de coopération et de confrontation – que cette enquête examinera le changement de régime en Tunisie.

Pour reprendre l'explication d'Aya (2001 :147-149), les individus agissent dans l'optique de satisfaire leurs intérêts. Ils font ainsi ce qu'ils considèrent être préférable pour obtenir ce qu'ils désirent et choisissent des options qu'ils espèrent mener à un succès. De ce point de vue, l'approche rationaliste lie l'espoir de succès au choix d'une action. Elle ne prédit ni ne décrit ce que les individus espèrent voir réussir. Ce qu'ils pensent être nécessaire d'effectuer, dans le but d'obtenir satisfaction, est précisément un des objets de l'investigation et non pas une stipulation. La motivation des acteurs peut être instrumentale (pragmatique) ou expressive (symbolique) ou les deux, mais elle demeure une question de la recherche au cas par cas. La motivation ainsi que les différents coups précédents entrent comme paramètres de décision des acteurs. Cette même décision est contrainte par des structures particulières qui encadrent leurs marges de manœuvre. Car en effet les structures, et éventuellement la culture au sens de son expression politique,

sont ici considérées comme des cadres d'action pour les agents dans l'accomplissement des événements. À leur tour, ces événements contraignent les agents dans le changement de ces structures³³.

Les structures, souvent enchevêtrées, sont ici considérées dans le sens que leur donne Giddens (1981 :27), c'est-à-dire à la fois les médiums et les résultats des pratiques qui constituent les systèmes sociaux. Dans la lecture qu'en fait Sewell (1996 :842), les structures sont composées de schémas culturels, de distributions de ressources et de modes d'exercice du pouvoir. Les schémas culturels dotent les acteurs de significations, de motivations et de méthodes dans leur activité. Les ressources leur fournissent les moyens et les enjeux de l'action. Les modes de pouvoir régulent l'action en spécifiant quels schémas sont légitimes, en déterminant quels groupes et personnes ont accès à quelles ressources et en réglant les conflits qui surviennent au cours des actions. Dès lors, un événement historique, tel la crise tunisienne étudiée, est une séquence d'occurrences qui aboutit à une modification des structures, c'est-à-dire une dislocation et une « réarticulation » transformative des structures sanctionnée par une autorité, généralement l'État. Cet événement débute par une rupture brusque des pratiques routinières. Il se poursuit par une diffusion temporelle, sectorielle et spatiale de l'action, c'est-à-dire une désectorisation et une délocalisation de la crise. Il fait appel à des pratiques discursives et implique des émotions comme moteur de l'action³⁴.

³³ À ce titre, Dobry (2009 :75) nous invite à nous méfier de l'illusion héroïque, qui consiste à réduire les processus de crise aux seules actions et décisions des acteurs, omettant le rôle des structures, en dépit des transformations qu'elles pourraient subir durant les situations révolutionnaires.

³⁴ Sewell (1996 :865) souligne à ce titre la prise de distance des chercheurs envers le facteur émotionnel, de peur d'être accusés de subjectivité, d'irrationalité, de volatilité, etc. Pourtant l'excitation émotionnelle aigue est un des ingrédients constitutifs de nombreuses actions transformatives. Pour cette raison il convient de dépasser cette distanciation. Dans cette enquête, la peur comme contrainte héritée et durablement intégrée sera exposée parmi les facteurs décisifs de la position des acteurs stratégiques en

L'analyse des processus de changement historique chez Sewell est complétée par le pont théorique qu'offre Ermakoff (2010). L'optimisation des intérêts des acteurs est en effet motivée par leurs intentions et leurs perceptions mais aussi contrainte par une discipline, des habitudes et des pratiques qui sont héritées. La contradiction apparente entre deux approches adverses, la théorie des choix rationnels et la théorie de la pratique (Bourdieu, 1972b) est réduite si l'objet examiné est le changement historique dans le temps court. En considérant les notions d'habitus et de capital – économique, symbolique ou social –, dont il sera fait usage dans cette enquête, comme des contraintes durables qui influencent profondément la décision des acteurs, alors la distance entre les deux approches est réduite. Ermakoff (2010: 529) rappelle que les concepts d'habitus et de champs, concepts qui organisent l'approche de Bourdieu, ne sont pas facilement « opérationnalisables » ni réfutables aux yeux de l'approche rationaliste. *A contrario*, le caractère ouvert de ces concepts leur offre une valeur heuristique considérable dès lors qu'il s'agit d'identifier des schémas de comportement qui posent des défis à une lecture externe et instrumentale de la rationalité. Dans la même logique, Yamokoski et Dubrow (2008) soulignent que les ressources, les positions et les réseaux définissent, dans l'approche élitiste classique (Mills, 1956; Domhoff, 2002; Knoke, 1994; Collins, 2004), la source du pouvoir social. Pourtant des notions telles la personnalité³⁵ et le respect sont aussi des indicateurs du pouvoir social, notions qui prennent davantage appui sur des perceptions que sur des

situation routinière autant qu'en situation de crise politique. L'attentisme dont font preuve ces acteurs est profondément impacté par ce facteur émotif.

³⁵ Le terme « chakhssia » est souvent utilisé en dialecte tunisien pour signifier « élite » ou « notable »; il se traduit littéralement par « personnalité ». Le « respect » peut quant à lui soit précéder – le reliant ainsi au concept de capital symbolique de Bourdieu et de méthode réputationnelle de l'approche élitiste – soit être généré durant l'interaction (Yamokoski et Dubrow, 2008: 324).

variables mesurables. Les cadres rationalistes et élitistes peuvent ainsi faire appel à des variables dont l'estimation n'est pas nécessairement objectivée.

Ainsi, les acteurs réagissent aux changements exogènes – ou structurels – en fonction de leurs ressources et dispositions. Lorsque ces changements sont perçus comme de nouvelles opportunités, ces acteurs œuvrent en conséquence dans le but d'en tirer un avantage. Les contraintes externes que constituent les changements structurels se traduisent en contraintes de situation. Les prévisions et les attentes concernant les comportements des autres acteurs, dans la recherche d'une validation de l'interprétation de la conjoncture en jeu, influence les décisions des uns et des autres. Les influences de comportement mutuelles sont l'équivalent analytique, dans la théorie de la pratique de Bourdieu, des relations objectives (Ermakoff, 2010: 533). Conditionnés par la satisfaction de leurs intérêts, les individus cherchent à accumuler des ressources, écarter leurs concurrents, et peuvent à ce titre bâtir des structures particulières que sont les institutions pour consolider leur pouvoir (532).

L'institutionnalisme du choix rationnel vient préciser l'explication des actions individuelles en fonction de ces contraintes que sont les logiques propres à chaque sphère d'activité plus ou moins formelle. À ce titre, Hall et Taylor rappellent que

Le comportement d'un acteur est plus sûrement dirigé, non par des forces historiques impersonnelles, mais par un calcul stratégique, et ce même calcul sera profondément impacté par les prévisions de cet acteur concernant le comportement des autres acteurs. Les institutions structurent de telles interactions en conditionnant l'ordre et la séquence des alternatives sur les choix d'agenda ou en fournissant de l'information et des mécanismes de mise en application qui réduisent l'incertitude sur le comportement réciproque des autres acteurs et permettent des 'gains par l'échange', et donc dirigent les acteurs vers des calculs particuliers et potentiellement de meilleurs résultats sociaux (1996 :945).

C'est ainsi que l'action des agents, qui font face à de nombreuses contraintes aux dimensions variables – relationnelles, institutionnelles, culturelles – est avant tout le produit de décisions sélectionnées pour l'espoir de succès qu'elles portent. Le choix n'est pas nécessairement bénéfique – dans le sens de l'accomplissement du but initial –, et les idées qui le motivent peuvent être parfois « absurdes », mais la « logique de situation » (Aya, 2001) est la méthode d'action qui sous-tend la rationalité de ces choix.

CONCEPTS

Afin de clarifier la discussion, un certain nombre de concepts seront utilisés tout au long de cette étude. Avant tout, le régime est entendu dans le sens de « l'ordre institutionnel et les formes du gouvernement » (Rouquié, 1985 : 600). Cette définition minimaliste permet d'envisager le régime autoritaire de Ben Ali dans ses nombreuses dimensions tout en repérant le passage d'un régime à un autre par la transformation actée de l'ordre constitutionnel. Du point de vue des acteurs significatifs, le régime est surtout la structure de relations avec le Palais et les secteurs stratégiques. À la suite de Tilly, on considère le régime comme l'ensemble des interactions solides et répétées entre les acteurs politiques importants que sont les partis, le gouvernement, les corporations, les syndicats, l'armée, les groupes ethniques organisés, les églises, les chefs de guerre, etc. (2006: 19 et 2007 :12).

Dans le cas étudié, outre les institutions gouvernementales « officielles », le régime inclut aussi différents secteurs formels ou informels. L'appareil sécuritaire, le parti-État (RCD), l'armée, les conglomérats économiques, l'opposition tolérée dans ses différentes expressions partisans et associatives, le pouvoir exécutif, les assemblées législatives

(Chambre des députés et Chambre des conseillers) sont autant de secteurs qui seront analysés. Ces secteurs sont autonomes les uns par rapport aux autres et ont leur propre logique, tout en étant liés entre eux par une série de relations, transactions et échanges (Dobry, 2009: 36). Ainsi, ces secteurs interagissent et forment un réseau consolidation qui constitue les rouages du régime. Ce qui intéresse dans ces secteurs, au delà des règles formelles et des comportements officieux, ce sont les élites qui les composent et les relations qu'elles entretiennent entre elles. Car le régime est non seulement composé par les structures qui en forment l'architecture mais aussi par ses acteurs et les relations qu'ils nourrissent entre eux. Le soutien de ce personnel politique au régime est à la fois la condition de sa fonction et une des sources de maintien du régime dans une relation du type « gagnant-gagnant ». Cette enquête précisera les caractéristiques individuelles et relationnelles de ces acteurs, éclairant ainsi le fonctionnement des secteurs qui forment le régime.

Étant donné que la transition tunisienne a mené à l'élection d'une assemblée constituante qui a rédigé et promulgué une nouvelle constitution substantiellement différente de la précédente, le concept de changement de régime sera choisi pour entériner le postulat premier de cette enquête et qualifier l'évènement dont il est ici question. Il ne s'agit pas pour autant de signifier le remplacement radical d'un régime par un autre, comme la présente recherche s'efforcera de le démontrer, puisque l'ensemble des secteurs et des acteurs n'a pas été totalement bouleversé.

Pour qualifier ces acteurs qui comptent, le concept d'élites stratégiques renverra à « l'ensemble de ceux qui se sont élevés en haut de la hiérarchie et occupent des positions privilégiées » (Aron, 1960 : 267) et qui ont la capacité d'influencer les décisions

politiques. Perthes (2004 : 5-7) définit ainsi les élites politiquement stratégiques³⁶ comme étant des acteurs exerçant un pouvoir et une influence politique à travers la prise ou la préparation de décision au niveau national, contribuant ainsi à la définition des normes et valeurs politiques (incluant la définition des intérêts nationaux) et influençant directement le discours politique sur les questions stratégiques. Ces élites englobent les élites politiques qui sont au sommet du gouvernement, de l'administration, de puissants mouvements et organisations, mais aussi des entreprises économiques, c'est-à-dire dans des positions stratégiques leur permettant d'influencer directement, substantiellement et régulièrement la décision politique ou d'exercer effectivement le pouvoir politique.

Certaines de ces élites sont identifiables par leur position officielle³⁷ (ministre, chef d'entreprise, juge, banquier, etc.). D'autres occupent des places plus officieuses, tels de rares entrepreneurs politiques ou des membres du clan présidentiel³⁸. Il s'agira dans un premier temps de défricher ce terrain peu étudié.

Parmi ces élites stratégiques, certaines seront amenées à établir des ententes politiques entre elles ou avec d'autres acteurs émergents. L'entente politique désignera alors un accord tacite³⁹ entre un ensemble d'acteurs qui cherchent à se projeter dans un avenir proche et défendre leurs intérêts et ressources en optimisant leurs opportunités ou leurs chances de survie – politique, économique, judiciaire ou sécuritaire – ou encore de reconversion dans le régime né de la chute du précédent.

L'allégeance politique en régime autoritaire sera définie comme le soutien public ou intra-réseau à ce régime. Par opposition, la délégitimation relèvera d'un processus

³⁶ Notre traduction de Politically Relevant Elites.

³⁷ Leur analyse se rapporte alors à la méthode dite « positionnelle » de l'approche élitiste.

³⁸ La méthode « réputationnelle » sera alors usitée pour leur examen. Voir Genieys (2011) pour les différentes méthodes de la perspective élitiste.

³⁹ Plus rarement ces accords seront explicites, comme par exemple les coalitions parlementaires.

prenant place sur une courte durée et qui s'analyse comme un retrait rapide de l'allégeance politique par les élites stratégiques dont les intérêts et les échanges habituels ont été affectés par le soulèvement populaire ou dont la perception de la survie du régime à court terme a basculé.

Concept central de cette réflexion, la *transition heuristique*⁴⁰ se définit comme un processus pragmatique, dynamique et incertain de reconfiguration des règles du jeu politique. Elle s'analyse comme une stratégie de calcul fournissant rapidement une solution institutionnelle réalisable mais non nécessairement optimale pour passer d'un régime à un autre. Elle a pour objectif de répondre aux exigences de l'environnement changeant, les mobilisations populaires et les enjeux de pouvoir, et pour moyen la mise à l'écart – au moins provisoirement – des élites politiques en place.

L'ensemble de ces concepts permet à présent de formuler une hypothèse spécifique.

HYPOTHÈSE

La structure relationnelle particulière et les arrangements entre les secteurs du régime autoritaire contesté ont fortement conditionné les perceptions et les décisions de ses élites stratégiques durant le soulèvement de 2011. La crise politique n'a ainsi pas modifié significativement le comportement et l'alignement de ces acteurs sur le régime, compris comme un soutien habituel au chef.

En raison de cette position attentiste et de l'hétérogénéité, en termes d'intérêts, de ressources et de solidarités, d'un corps élitair longtemps au pouvoir, les lendemains du

⁴⁰ Concept emprunté aux mathématiques. Une heuristique se définit comme une méthode «qui procède par approches successives en éliminant progressivement les alternatives et en ne conservant qu'une gamme restreinte de solutions tendant vers celle qui est optimale» selon le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, voir <http://www.cnrtl.fr/definition/heuristique> (page consultée le 27/08/2015).

changement de régime ont été vécus diversement par ces acteurs. Les uns ont été « sacrifiés » pour que d'autres puissent défendre leur position, à terme, consolidée. Le changement de régime a ainsi été permis d'abord par une délégitimation du régime de Ben Ali comme effet immédiat de son départ, non comme résultat direct de la contestation populaire, ensuite par une légitimation rapide de l'ordre politique nouveau. Cette légitimation se présente comme le produit d'une resectorisation et de l'institutionnalisation du conflit politique. En d'autres termes, le retour à une situation routinière fonctionne en pratique comme l'élitisation du jeu politique, au sens de privation de la « rue » de son potentiel perturbateur. Les élites émergentes ont ainsi très tôt coopéré avec les autorités héritées du régime de Ben Ali conduisant à une période de décantation politique faisant suite à des moments de dérapage et d'incertitude. Ainsi, aussi paradoxal que cela puisse sembler, la décapitation du régime tunisien s'est produite en l'absence de crise de régime. Le nouvel ordre politique correspond à la fois à une rupture institutionnelle et à un enchevêtrement du personnel élitair entre les deux régimes.

Pour défendre cette lecture, il convient maintenant de proposer la méthodologie qui l'organise.

CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET STRATÉGIE DE RECHERCHE

L'opérationnalisation de ces concepts permet de mesurer les différentes variables utilisées pour cette recherche. Ces variables sont la délégitimation du régime, les ententes politiques et les élites stratégiques.

L'expression de la délégitimation sera mesurée à travers deux instances. La première est la perturbation, par le soulèvement populaire, des échanges habituels, des routines et des relations établies entre les différents segments des élites stratégiques. La seconde est le changement de perception, aux yeux des élites stratégiques, des chances de survie du régime; perception elle-même alimentée par la position des éléments du groupe social de chaque individu.

Pour déterminer l'existence des ententes politiques, il sera nécessaire d'examiner deux dimensions de celles-ci. Celles provenant des engagements et accords entre les membres de l'opposition, du temps du régime de Ben Ali, sont relativement documentées. Il suffit dès lors de relever leur expression politique pendant la transition politique. D'autre part, la mise en place de plusieurs gouvernements successifs de moins en moins liés au régime de Ben Ali et d'une arène politique d'abord consultative puis quasi législative qu'est la Haute Instance⁴¹ est ici significative. Les évolutions de ces institutions caractérisent les évolutions des ententes. Mais surtout, l'identification de ces ententes peut se mesurer aux effets de celles-ci dans le régime post-révolution⁴². Autrement dit, il est possible d'identifier à leurs effets et *a posteriori* les ententes politiques tacites qui ont joué un rôle dans la reconversion de ces élites.

Enfin délimiter et bien opérationnaliser le concept d'élites stratégiques est central à cette réflexion. Deux groupes en particulier seront étudiés de façon détaillée. Prenant appui sur l'approche fonctionnelle de la perspective élitiste, les élites politiques enquêtées sont les

⁴¹ La Haute Instance pour la Réalisation des Objectifs de la Révolution, de la Réforme politique et de la Transition démocratique, évoquée précédemment, sera examinée dans la troisième partie de cette thèse.

⁴² Par exemple, certains ministres (dont le Premier ministre de Ben Ali durant 10 ans, Mohamed Ghannouchi) ont échappé à toute sanction sérieuse après la chute du régime. L'ancienneté, les affinités entre ministres, les solidarités d'origine géographique ont tendance à mieux expliquer ce phénomène que l'implication avérée ou non dans la corruption systémique du régime de Ben Ali.

membres du bureau politique du RCD, les ministres et secrétaires d'État et enfin les conseillers sous le régime de Ben Ali. Dans le régime post-Ben Ali, il s'agira des membres de l'Assemblée nationale constituante, des ministres et des secrétaires d'État. L'échantillon d'élites économiques est composé des dirigeants des grands conglomérats sur lesquels a reposé une certaine organisation économique mais aussi une forme de légitimité internationale du régime. Ces mêmes acteurs se retrouvent après le départ de Ben Ali, ayant consolidé progressivement leurs positions et privilèges.

Malgré les précautions, théoriques et méthodologiques, prises pour cette enquête, il convient d'admettre sa limite principale. Étant donné que la transformation du régime tunisien est toujours « en cours », comme en témoignent l'évolution du système partisan et les soulèvements épisodiques, et que par ailleurs la stabilisation du pays est fortement dépendante de la relance économique et de la lutte contre les violences politiques, ce projet a été tributaire du facteur temps. C'est en fixant un cadre spatio-temporel déterminé qu'il a été possible d'éviter la prolongation et la mise à jour constante de la réflexion, malgré les évidentes tentations nées des bouleversements récents⁴³. Ainsi, étudier le segment de la « révolution » tunisienne s'étalant de décembre 2010 à janvier 2014 paraît être raisonnable. En effet, il est possible d'y observer une précipitation du changement de régime, une recomposition des forces politiques, l'apparition de nouveaux acteurs et le repositionnement des anciennes élites. Pour autant il est nécessaire en préalable à cette analyse de déterminer qui étaient les élites stratégiques sous le mandat de Ben Ali (1987-2011) et comment elles interagissaient entre elles et avec le régime.

⁴³ La seconde moitié de l'année 2015 a ainsi connu trois attentats majeurs contre des lieux touristiques (Sousse et Bardo) et la garde présidentielle (à Tunis). Les mobilisations ont également repris en janvier 2016, dans les mêmes villes d'où a débuté le soulèvement de 2010-2011 (Kasserine, Sidi Bouzid, Siliana, etc.).

Ainsi, le segment temporel de cette étude sera compris de novembre 1987 à janvier 2014. La première date est celle d'accès de Ben Ali à la présidence, la seconde celle du vote et de la promulgation de la nouvelle constitution, entérinant ainsi le passage à un régime nouveau.

Cette recherche s'appuie sur différentes sources de données. La première est la collecte de données biographiques. Elle permet de saisir, d'un point de vue sociologique⁴⁴, le « contenu » des régimes et d'en comprendre l'évolution. Dans les détails, nous avons focalisé, de manière exhaustive, sur la dimension exécutive du régime : les profils de 226 individus ayant occupé les postes de ministres gouvernementaux, ministres-conseillers et secrétaires d'État entre 1987 et 2011, ainsi que ceux de 138 individus membres des gouvernements entre 2011 et 2014 ont été sélectionnés, reconstitués et étudiés sociologiquement. Pour connaître l'historique des nominations des élites politiques à des postes jugés importants, le Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT), consultable en ligne⁴⁵, a servi de point de départ. L'utilisation de sources d'information individuelle complémentaires sur ces individus a permis d'alimenter la base de données ainsi construite. Ces sources sont des revues ou sites spécialisés⁴⁶ qui offrent des *curriculum vitae* des personnalités politiques d'importance. Parallèlement, l'étude du secteur économique a été effectuée à travers l'identification, selon certains critères jugés pertinents⁴⁷, des individus et des entreprises qui comptent. Cette approche a pour objectif

⁴⁴ Voir plus en détail la première et troisième partie de cette recherche qui contiennent deux enquêtes sociographiques sur le corps politique des régimes étudiés.

⁴⁵ Son site web est : <http://www.iort.gov.tn/> (page consultée le 15 mars 2014).

⁴⁶ Notamment les sites Leaders.tn; Businessnews.com.tn; Marsad.tn; Babnet.net; AfricanManager.com; Tunisia-Live.net; la revue *Who's Who*; le site IPU.org pour les parlements; les câbles diplomatiques américains révélés par *Wikileaks* contenant de nombreux CV; la revue *Maghreb Confidentiel*; etc.

⁴⁷ Principalement le chiffre d'affaire du conglomérat, les relations personnelles avec le président et sa famille, la diversification des champs d'activité, et certaines positions politiques officielles.

de dégager les caractéristiques individuelles et collectives de ce groupe socle du régime. Cette première dimension de l'enquête est ainsi d'ordre quantitatif. Elle offre une lecture globale et chiffrée de ce qu'est le régime et de ce en quoi il s'est transformé.

Deuxièmement, dans le cadre d'un travail de recherche complémentaire⁴⁸, une seconde « base de données » des évènements, slogans, géographies, acteurs intervenants et violences avérées, durant la crise de 2010-2011 menant au départ du président, a été compilée. Elle a servi dans cette enquête de référent chronologique et spatial. Elle a surtout permis de mettre en rapport l'évolution des positions des différents acteurs de l'enquête avec la progression du soulèvement populaire, validant ou invalidant au passage certaines hypothèses.

La troisième source de recueil de données a été l'entrevue⁴⁹ avec des acteurs clés de l'ancien et du nouveau régime. L'entretien semi-dirigé consiste en un dialogue entre le chercheur et le sujet, dans le cadre de questions préparées avant l'entretien par le chercheur (Blanchet et Gotman, 1992). Grâce à nos réseaux de connaissances, l'accès à un certain nombre de personnalités politiques et du monde des entreprises a été permis à travers deux séjours en Tunisie (été 2014 et été 2015). À ce titre, 25 entretiens, la plupart anonymes, avec des hauts responsables de ces secteurs⁵⁰ ont été effectués. Ils ont été

⁴⁸ Ce travail a été effectué via un contrat de recherche pour le professeur Frédéric Vairel (École d'études politiques, Université d'Ottawa) et dans le cadre de la bourse doctorale offerte par l'Université.

⁴⁹ Ces entrevues ont été permises et validées par le comité d'éthique de l'Université d'Ottawa. L'approbation éthique est consultable en annexe.

⁵⁰ Parmi ces personnes se trouvent des ministres de Ben Ali, un chef de cabinet du Premier ministre, le vice-président du parlement, des membres fondateurs du parti islamiste Ennahdha, un ministre-conseiller du président Ben Ali, des banquiers, le gouverneur de la banque centrale, un PDG de grand conglomérat, des Hauts-fonctionnaires, un général de l'armée, etc. Dans les détails (un acteur pouvant occuper tour à tour différentes positions), 12 sont des acteurs politiques (7 ont collaboré avec Ben Ali, 5 se sont opposés à lui); 7 sont des acteurs économiques; 5 sont des acteurs administratifs; 4 sont des chercheurs/universitaires; 1 est militaire. Une femme a été interviewée seulement. Dans l'après Ben Ali, 6 des acteurs interrogés ont été exclus (ou se sont retirés) de la vie publique (économique, politique, etc.), les autres se sont reconvertis ou ont maintenu leur activité.

complétés par de nombreuses discussions « informelles » avec des connaisseurs de la scène politique tunisienne. Ces entrevues ont été des ressources cruciales pour comprendre le déroulement des événements du point de vue des acteurs du régime. Elles ont permis de saisir l'évolution des perceptions et des comportements des élites en amont et durant la crise politique. Beaucoup d'« anecdotes » et de détails ont été rapportées, certains ont été tus à la demande des intervenants, mais ont contribué à préciser notre compréhension d'ensemble. Ces histoires ont façonné la présente recherche en lui donnant accès à des informations autrement difficiles à obtenir. C'est au cœur du régime de Ben Ali et de son fonctionnement que cette enquête est ainsi allée puiser l'information. Quelques entraves, de diverses natures⁵¹, ont parfois ralenti ces entrevues. Mais globalement, celles-ci se sont passées dans un climat de confiance et de sérieux favorisé par la participation à des réseaux d'interconnaissance, à même de révéler des informations significatives.

Enfin une ample revue de presse a permis de cibler, « qualitativement », les arguments défendus par les protagonistes de ce récit. Des centaines d'heure d'émissions et de « talk shows » donnant la parole aux élites stratégiques identifiées comme telles et de très nombreux articles de presse ont été parcourus, confrontés les uns aux autres, comparés avec les résultats obtenus, et en définitive retenus, pour partie, dans les arguments ou les points de vue qu'ils offrent. Certains sont cités dans cette étude; d'autres ont simplement nourri la réflexion. C'est en combinant cette dimension qualitative, aux données extraites des entrevues et à l'enquête statistique – sociographique et chronologique – qu'il a été

⁵¹ Par exemple des entrevues qui n'ont jamais eu lieu malgré les garanties de la personne choisie; des changements de dernière minute; des tentatives de contrôle des questions ou des prises de notes; des empêchements faisant intervenir des tierces personnes (ainsi d'une épouse qui voit d'un mauvais œil ce genre d'entrevues, un fils qui préfère préserver la réputation de son père, parfois un intermédiaire qui aimerait être impliqué); des réponses succinctes et méfiantes, etc.

possible de « trianguler » l'information afin de se prémunir, autant que possible, des biais issus de l'une ou l'autre de ces méthodes.

PLAN DE LA THÈSE

Cette recherche est organisée en trois parties répondant respectivement à trois interrogations générales : Qui est l'élite stratégique du régime de Ben Ali ? Comment s'est-elle comportée durant la crise politique ? Comment s'est-elle transformée dans le nouveau régime?

La première partie sera consacrée à l'examen du fonctionnement du régime de Ben Ali à partir des rapports établis avec ses élites stratégiques, en particulier politiques et économiques. Cette structure relationnelle explique en grande partie le comportement de ces acteurs durant la crise politique de 2010-2011. Les stratégies de gestion des élites sectorielles par le Palais, qui sont à la fois des modalités de discipline et de légitimation, seront examinées pour comprendre comment le système Ben Ali « tenait » (chapitre 1). Cette analyse permettra, ensuite, d'étudier le secteur exécutif de façon détaillée. Un examen quantitatif et qualitatif des caractéristiques, du rôle et des conflits entre élites de l'exécutif permettra de situer l'expression quotidienne du pouvoir politique et la mise à jour constante du régime en termes de compétences et de personnel (chapitre 2). Parallèlement à cette évolution, la transformation de l'élite économique accompagne celle du régime. On étudiera alors les propriétés individuelles et collectives et les marges de manœuvre de ces acteurs au sommet de la hiérarchie économique (chapitre 3). Le chapitre suivant se penchera quant à lui sur la démonétisation du secteur politique complémentaire constitué par le parlement, le parti-État, et l'opposition dans ses

différentes expressions. L'hyper centralisation et personnalisation du pouvoir a signifié la déconsidération des autres secteurs et acteurs politiques (chapitre 4).

La seconde partie a pour objectif d'analyser les positions et les perceptions des acteurs stratégiques en période de contestation du régime. Il sera dès lors possible de situer l'effet du soulèvement sur les agissements et les représentations dont font preuve ces élites. Le résultat en est une décapitation du régime sans crise de régime. On montre que les élites politiques et économiques du régime ont fait preuve d'un attentisme compris par le Palais comme un soutien habituel (chapitre 5). Par conséquent, cette absence de crise de régime influence la position des élites contestataires qui font preuve de prudence et d'ambiguïté dans leur position, mais qui seront, en fin de compte, entraînées par les acteurs locaux et intermédiaires de leur secteur. Ces derniers ont structuré la mobilisation et affecté ainsi le calcul des acteurs significatifs de leur propre collectif (chapitre 6). Le comportement du secteur sécuritaire sera également examiné. Abstraction faite de quelques unités le 14 janvier 2011, ce secteur n'a pas fait défection. La coalition au pouvoir, dans ses dimensions économiques, politiques et sécuritaires, ne s'est pas disloquée (chapitre 7).

La troisième partie s'intéresse à la transition politique vécue et structurée par les élites émergentes, en négociation et en conflit avec les élites du régime de Ben Ali. Elle montre l'enchevêtrement de deux régimes, à travers les positions acquises ou consolidées des anciens et des nouveaux acteurs. L'examen des stratégies de survie des élites politiques du régime de Ben Ali montre qu'en raison de l'hétérogénéité des intérêts et des rapports, puis du désarroi provoqué par le départ de Ben Ali, ses élites ont du adopter des tactiques diverses et parfois conflictuelles (chapitre 8). Ce manque de solidarité a permis la rapide entrée en jeu de nouveaux acteurs. L'analyse statistique et qualitative de la nouvelle

scène politique tunisienne aboutit au constat de l'enchevêtrement de deux régimes (chapitre 9). Ce mélange est notamment signifié par la consolidation du rôle et des acquis des élites économiques. Le changement de régime a bénéficié à ces acteurs, dont un grand nombre fait le choix d'une participation politique, sous des formes inédites pour ce groupe social (chapitre 10). La nouvelle scène politique est aussi investie par des collectifs et institutions qui jouent un rôle névralgique dans la transition tunisienne. L'examen de ces nouveaux arbitres et espaces d'élitisation du jeu politique conclut le travail (chapitre 11).

Cette thèse permet ainsi de saisir la transformation de régime, à travers le rôle et les perceptions des acteurs stratégiques et sous l'effet des mobilisations populaires. Car en effet, les « révolutions » arabes ont une dimension populaire incontestable et de nombreux travaux l'ont rappelé. La contestation massive est une source première du renversement de certains régimes. Pour autant, il paraît incomplet de ne cerner que l'aspect des mobilisations populaires sans s'intéresser aux jeux des élites. Les régimes dont les élites sont – pour des raisons aussi diverses que la peur ou les calculs stratégiques – en soutien solide des autorités résistent davantage aux pressions populaires.

PREMIÈRE PARTIE

**LES RELATIONS ENTRE LES ÉLITES STRATÉGIQUES ET AVEC LE
PALAIS**

INTRODUCTION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Cette enquête se propose de rendre compte des transformations du corps élitare d'un système autoritaire du fait d'un changement de régime, ainsi que du rôle qu'a eu à jouer ce corps durant le changement. Pour saisir ces enjeux, il convient dans un premier temps de décortiquer l'état des lieux de ce groupe avant le soulèvement populaire et la transition politique qui lui fait suite. La première partie se consacre à ce travail préalable. L'exploration ici envisagée a pour dessein de dégager à la fois les qualités des individus concernés et les mécanismes institutionnels et relationnels définissant la position de ces élites. Étudier les transformations que vit ce groupe revient à étudier les évolutions de ces paramètres individuels, institutionnels et relationnels. De plus, comprendre le rôle qu'il a eu à jouer ne peut faire l'économie de la description du tableau – ou plus précisément du film – qui représente le statut et les interactions de ces élites entre elles et envers le régime.

Pour ces raisons, la principale question à laquelle tente de répondre cette première partie concerne le « qui ». Il ne s'agit pas pour autant de se contenter d'une énumération descriptive qui n'indiquerait que les positions et les influences. En gardant en tête l'aspect dynamique de l'enquête, l'idée est davantage d'exposer les qualités significatives et distinctives de ces élites qui permettent de comprendre d'abord le fonctionnement du régime et sa consolidation puis la réaction de ces acteurs au soulèvement et leur place dans l'après Ben Ali. L'étude de cas sélectionné s'est faite à travers le découpage et l'analyse en secteurs politiques. Ces secteurs sont constitutifs des régimes, quelle que soit

leur nature et leur fonctionnement. Mais sélectionner et dénombrer ces secteurs est une affaire exclusivement empirique.

L'enquête a suivi un fil conducteur qui dictait le choix des champs sociaux sélectionnés : seront considérés ces secteurs qui sont à la fois relativement stratégiques pour le régime de Ben Ali, et qui ont joué un rôle crucial pendant le soulèvement ou durant la transition politique. Ainsi, il s'agit d'observer et d'analyser la qualité stratégique de ces élites apparaissant en amont, durant ou en aval de la crise politique⁵².

Ont ainsi été étudiées, pour leur place, *a priori* ou *a posteriori*, manifestement cruciale, les élites au sein des secteurs politiques suivants : le secteur exécutif, le secteur économique et le secteur politique neutralisé⁵³. Une place particulière a été accordée à la gestion par le Palais de ces secteurs et acteurs significatifs. Objet du premier chapitre, l'étude de cette gestion permet l'analyse des techniques disciplinaires employées par Ben Ali pour « tenir son monde » et légitimer son régime. Entre la circulation des élites, leur cloisonnement, leur surveillance, leur technocratisation, le régime de la « peur » a réussi

⁵² À titre d'illustration, si le parlement de Ben Ali, comme explicité dans cette recherche, n'est pas un lieu de pouvoir, son existence et son évolution révèlent les caractéristiques et intérêts du régime autoritaire. L'assemblée se présente surtout, par la métamorphose totale de son rôle, comme un élément incontournable de l'analyse du processus de transition. Il s'agit ainsi de saisir les dynamiques de transformations de ce qui a été ou est devenu, un secteur politique stratégique, recouvrant, sous différentes formes, des pouvoirs politiques significatifs, aux mains d'élites elles-mêmes en mutation. Une contrainte purement pragmatique s'ajoute à ces choix, celle de l'accès aux données et des limites inhérentes, en termes de format et de temps, à une telle recherche. Par exemple, le secteur juridique, généralement stratégique dans un régime où la séparation des pouvoirs n'est que formelle et qui sert donc d'agence disciplinaire au service de l'autorité politique, n'a pas été étudié faute d'apport empirique et de restriction de l'accès aux informations. Il en va de même du secteur sécuritaire, particulièrement difficile à explorer dans un régime policier en l'absence d'études sérieuses, d'enquête réalisable, de contacts susceptibles de se prêter à des entretiens de sciences sociales, d'ouverture des archives, de procès transparents, bref de données accessibles. Pour autant, puisque particulièrement sensible, le rôle qu'a joué la sphère sécuritaire durant les mobilisations sera étudié dans la partie suivante, pour comprendre la réaction du régime, les échanges de « coups » de part et d'autre, le processus de fuite du président; mais aussi pour mieux exposer les difficultés, les contre-sens, et les contraintes rencontrées par les politistes qui s'intéressent – vraisemblablement trop tôt – à l'analyse d'un secteur encore protégé et sensible.

⁵³ Au sens où les luttes qui s'y déroulent n'influencent pas les enjeux de pouvoir, notamment sa dévolution. Voir à ce sujet Tozy (1989) et Camau (1997).

à domestiquer un personnel compétent et non concurrentiel. Les élites exécutives seront examinées plus particulièrement dans le second chapitre, à travers l'analyse de leur sociologie dynamique, de la distribution du pouvoir et des lignes de partages entre elles ainsi que de la marge de manœuvre qui leur est consentie. Le troisième chapitre procèdera à l'étude du champ économique, dont les mutations révèlent l'évolution du régime. Une fois inventoriées les propriétés et la latitude politique des élites économiques, il s'agira d'étudier de quelle manière ces acteurs s'imbriquent dans les relations internationales pour contribuer à la consolidation du régime autoritaire. Ces mêmes acteurs doivent composer avec le clan du président, longtemps focalisé sur les affaires économiques, mais de plus en plus intéressé par l'influence politique. L'évolution du régime est également marquée par une mise au pas de la sphère politique en général, du parlement, du parti présidentiel et de l'opposition en particulier. Le rapport entre ces acteurs et le régime, étudié dans le dernier chapitre de cette partie, conditionne fortement leur réaction durant la crise politique de 2010-2011.

Dans cette première partie, il s'est agi, en donnant abondamment la parole aux acteurs eux-mêmes, de rapporter et décrire les perceptions, les interactions au quotidien, les peurs, les certitudes, les lectures individuelles, etc. Ces paramètres définissent ce qu'est le régime aux yeux de ses acteurs. Sans réduire les caractéristiques des régimes autoritaires aux perceptions de leurs élites, il paraît pour autant pertinent de comprendre, de l'intérieur, comment ils fonctionnent. Ce sont les mécanismes quotidiens, les anecdotes, les confrontations et les affinités qui permettent de saisir les enjeux entre des acteurs dotés d'un certain prestige social. Cette routine se définit chez Giddens (1987) comme le « caractère habituel, tenu pour acquis, de la vaste majorité des activités qu'accomplissent

les agents dans la vie de tous les jours »; elle prend appui sur la « conscience pratique des acteurs », c'est-à-dire sur « tout ce que les acteurs connaissent de façon tacite, tout ce qu'ils savent faire dans la vie sociale sans pouvoir l'exprimer directement de façon discursive » (440-443).

L'enjeu est donc pluridimensionnel. Il s'agit d'abord comprendre comment fonctionne et tient ce régime, en termes d'agents. Ensuite, il importe de saisir ce que l'étude du rapport entre élites et régime dit de l'autoritarisme plus généralement. Finalement, il convient de poser les bases de l'analyse du rôle des élites durant le processus de crise et de transition politique. À cette fin, il convient dans un premier temps d'examiner les modalités de gestion des élites sectorielles par le Palais.

CHAPITRE 1 STRATÉGIES DE GESTION DES ÉLITES : ENTRE DISCIPLINE ET LÉGITIMATION

Dans les systèmes sociaux complexes⁵⁴, la gestion des secteurs relève des stratégies adoptées, souvent diverses et complémentaires, par les détenteurs du pouvoir. Dans les régimes autoritaires, cette gestion révèle les rapports qu'entretiennent les sphères entre elles – leur autonomie – ainsi qu'envers la « maison » présidentielle (Camau et Geisser, 2003) comprise dans le sens du centre de décision. Dans le régime de Ben Ali, le centre de décision est le Palais et plus précisément la personne du président. Autour de ce centre gravite un certain nombre de secteurs plus ou moins stratégiques. Analyser les modalités de structuration de ce système quasi-organique revient à analyser la nature des relations entre les élites stratégiques – à travers les fonctions officielles ou informelles qu'elles occupent – et le centre.

La proposition de Schatz (2009), voulant que la survie d'un régime autoritaire dépende de l'habileté politique du chef, s'inscrit comme prémisse à l'analyse du cas tunisien. À son tour, l'étude de cas apporte des éléments empiriques signifiant les modalités de cette continuité. En effet, si la rente pétrolière, relativement absente de l'économie tunisienne (Hachemaoui, 2012 : 215), n'explique pas la survie politique du régime de Carthage, en revanche, les outils *classiques* décrits par Schatz résonnent avec les stratégies déployées par Ben Ali. Ainsi, la création d'un noyau dur de supporters engagés dans la survie du régime⁵⁵; l'intimidation et la corruption économique en dehors de ce noyau⁵⁶; le

⁵⁴ Dobry (2009) les définit comme des « systèmes qui sont différenciés en des sphères sociales autonomes, fortement institutionnalisées, et dotées de logiques sociales spécifiques » (36)

⁵⁵ La machine du Rassemblement Constitutionnel Démocratique, le parti-État, en est une illustration. Voir le dernier chapitre de cette première partie.

harcèlement et la coercition de l'opposition intransigeante⁵⁷ ; la gestion des flux d'information⁵⁸ et enfin la qualité du discours⁵⁹ sont autant de méthodes déployées par le régime pour sa survie.

Ce chapitre présente les différentes stratégies adoptées pour gérer les secteurs politiques et leurs élites. Il est organisé comme suit. Le régime de Ben Ali a d'abord déployé une stratégie d'élargissement de sa base de soutien élitair par la cooptation et le renouvellement de différents groupes sociaux. La technocratisation du régime annonce une seconde modalité de transformation et de gestion des élites politiques. La nature répressive et disciplinaire du régime prend aussi forme dans ses rapports à ses propres élites sectorielles. Des stratégies de diffusion de la peur, de la méfiance entre les acteurs du régime, de surveillance et de répression sont une troisième expression de la gestion élitair et sectorielle. Quatrièmement, afin d'éviter toute agrégation d'agents et création de réseaux concurrençant son pouvoir, Ben Ali a fait usage de méthode de cloisonnement doublée par celle des « chaises musicales ». Cinquièmement, la mise en réseau des élites sectorielles par une stratégie de « toile d'araignée » décrit la dimension néo-patrimoniale du régime. Enfin, les menaces à l'herméticité relative des sphères contribuent à la création de fissures dans l'édifice signifiée par la politisation du clan familial jusque-là confiné aux affaires économiques. Toutes ces stratégies concourent à la consolidation du régime néo-autoritaire (Camau et Geisser, 2003) et à sa « mise à niveau », c'est-à-dire sa

⁵⁶ La gestion des élites de l'opposition illustre à son tour cette attitude politique. Le quatrième chapitre en explicite l'exercice.

⁵⁷ La torture a été un des modes opératoires de cette coercition. Voir par exemple Amnesty International (1994).

⁵⁸ À travers le contrôle de l'information nationale et la publicité du régime à l'étranger, notamment via l'Agence Tunisienne de Communication Extérieure. Voir (Abid, 2011).

⁵⁹ Principalement, le discours sur la « croissance économique », voir Hibou (2011a).

conformation, au moins dans les termes des prescriptions de ses partenaires internationaux.

1.1 STRATÉGIE DE COOPTATION ET ÉLARGISSEMENT DE LA BASE DE SOUTIEN ÉLITAIRE

Arrivé au pouvoir en novembre 1987, Ben Ali fait face à deux options divergentes pour construire son régime : faire table rase du passé et installer ses hommes dans les institutions clés du régime; ou se baser sur l'état actuel du paysage politique et y greffer son autorité. Ben Ali a ainsi le choix entre révolutionner le régime ou le réformer. Autant au niveau des institutions que des acteurs, Ben Ali choisira la seconde option. Au lieu de fonder un nouveau parti politique, le Parti Socialiste Destourien de Bourguiba change d'appellation pour devenir, en février 1988, le Rassemblement Constitutionnel Démocratique⁶⁰. La constitution de 1959, héritée de l'indépendance, est amendée – en 1988, 1993, 1995, 1997, 1998, 1999, 2002 et 2003 – mais jamais remplacée. Le parlement voit son rôle maintenu, tout comme l'armée, les syndicats, la diplomatie, etc. Le régime de Ben Ali respecte, formellement, la continuité légale dans le passage d'une autorité à l'autre⁶¹.

Pour autant, Ben Ali remplace un président vieillissant dont le régime entrait en crise politique régulièrement⁶². Par conséquent, « relégitimer » le régime ne peut faire l'économie de changements importants. Pour asseoir cette légitimité, Ben Ali va élargir

⁶⁰ Sur la métamorphose du parti, voir Denoeux (1999). La discussion sur le RCD sera détaillée dans le quatrième chapitre.

⁶¹ Le coup d'État médical permettant à Ben Ali de prendre la présidence respecte ainsi, formellement, la Constitution comme évoqué dans l'introduction de la thèse. Voir Ben Achour et Ben Achour (2012) pour une discussion sur la continuité constitutionnelle en 2011.

⁶² Notamment lors des émeutes du pain en 1978 et 1984 (Beinin, 2014) ou la confrontation avec les islamistes (Camau et Geisser, 2003).

sa base de soutien élitare en cooptant divers groupes. Le changement d'autorité, perçu progressivement comme un changement de régime, correspond aussi à une transformation élitare. La métamorphose de ce corps élitare s'observe à travers la montée progressive, pas nécessairement à des postes de haute responsabilité, de groupes jusque-là plus ou moins marginalisés : les femmes, les jeunes générations, les universitaires. A contrario, certains groupes puissants dans le régime de Bourguiba ont perdu de leur prérogative : les Monastiris⁶³, les politiciens de carrière, les syndicalistes et la génération post indépendance, soit la « vieille garde » bourguibienne.

Comme l'indique l'analyse sociographique des élites exécutives⁶⁴ de Ben Ali, celui-ci a décuplé la part des ministres de sexe féminin. Sur l'ensemble des gouvernements de chaque régime, Bourguiba a eu environ 1.4% de ministres femmes, tandis que Ben Ali a nommé 10.3% de femmes à ces postes. De la même manière, en 1986, le dernier parlement de Bourguiba comprenait 6% de femmes. Le dernier parlement de Ben Ali, élu en 2009, voyait 28% de femmes siéger en son sein. Enfin au niveau du comité central du RCD, véritable forum politique représentatif – parallèlement au parlement – du régime, les femmes étaient représentées en 2008 dans une proportion de 20% (Erdle, 2008: 217). Dans les fonctions politiques, le régime de Ben Ali a largement compté sur les femmes comme groupe politique, ce qui renforçait le prestige international de cet autoritarisme « arabe » et néanmoins « modernisateur ».

Au niveau générationnel, le rajeunissement du régime comme conséquence de l'arrivée au pouvoir de Ben Ali se manifeste aussi dans les institutions du pouvoir. Au Comité

⁶³ Monastir est la bourgade d'origine de Bourguiba que ce dernier a transformé en ville (dotée, par exemple, d'un aéroport). Bourguiba a installé dans différentes positions stratégiques, des individus originaires de Monastir. L'étude sociographique des élites au pouvoir, présentée au chapitre suivant, indique la prégnance des origines géographiques dans la sélection des acteurs.

⁶⁴ Voir le chapitre 2, infra.

central du parti en 2008, 65% des membres ont moins de 55 ans (Erdle, 2008: 216). Au parlement, la moyenne d'âge chute d'environ 6 ans dans le passage d'une autorité à l'autre; un tiers du premier parlement de Ben Ali a moins de 40 ans; seulement 6% de ce parlement a plus de 60 ans⁶⁵. « Le Président, sans écarter toutes les compétences du passé, a toujours parié sur les personnalités jeunes issues du Changement. C'est une nouvelle génération que le chef de l'État choisit avec attention parmi les membres de son entourage en s'y appuyant sur sa connaissance profonde des cadres du pays » (Jourchi, 1995)⁶⁶.

Les académiciens, sans être nécessairement négligés par Bourguiba, ont quand même servi de base élitare à son successeur. Au parlement, ils augmentent leur présence d'environ un quart de leur poids relatif, passant de 22% en 1986 à 27% en 1989. Au niveau exécutif, le saut est encore plus spectaculaire : de 19% les enseignants d'origine passent à 34% des élites gouvernementales⁶⁷. Surtout, Ben Ali s'entoure d'universitaires au niveau de ses plus proches conseillers. Ce « tournant académique » participe à la technocratisation du régime. A. Friaa constitue peut-être l'archétype de l'académicien coopté par le régime. Friaa est un mathématicien talentueux, dont les recherches ont été récompensées par le Prix international de l'excellence scientifique en 2012, réhabilitant ainsi son parcours académique après le changement de régime de 2011. Diplômé en sciences, et ayant occupé le poste de professeur à la prestigieuse École Nationale des Ponts et Chaussées de Paris, Friaa revient en Tunisie en 1980, pour intégrer

⁶⁵ 1986 et 1989 voient respectivement des moyennes d'âge parlementaires de 50,4 et 44,6 ans d'après l'étude sociologique menée. Voir le chapitre 9 de la troisième partie de cette thèse.

⁶⁶ Cette analyse est pourtant celle d'un membre fondateur du mouvement islamiste tunisien, durement réprimé au milieu des années 1990 par le régime de Ben Ali. Elle révèle les propriétés que le régime du « Changement » a voulu mettre en exergue.

⁶⁷ Idem.

l'enseignement supérieur à l'École Nationale des Ingénieurs de Tunis. Rapidement, il est ciblé par le régime pour son expertise : dès 1989 et jusqu'à la fin du régime de Ben Ali, Friaa occupera différents postes ministériels, passant de l'Équipement et l'Habitat à l'Éducation, les Communications, les Technologies, ainsi qu'un passage⁶⁸ – quasi obligé – par la fonction diplomatique comme ambassadeur à Rome. Deux jours avant la fuite de Ben Ali, celui-ci le nomme ministre de l'Intérieur. Friaa garde ce poste jusqu'au 27 janvier 2011. Cette date correspond à la première purge effectuée par le Premier ministre M. Ghannouchi des ministres trop proches de Ben Ali aux yeux des manifestants tunisiens. Comme le souligne un autre universitaire : « Friaa était pro régime. Il ne l'était pas au début, mais il a été *absorbé* par le régime. Il en est devenu un fervent défenseur »⁶⁹. Cette « absorption » est caractéristique de la stratégie d'élargissement de la base de soutien élitare du régime pour alimenter le gouvernement en compétences techniques. Plus précisément, Ben Ali n'a pas procédé à la purge des élites bourguibiennes. Il les a progressivement remplacées sans bouleverser brusquement les équilibres en place. Des opposants au régime ont été incorporés à celui-ci pour mieux signifier l'ouverture et ainsi transformer des contraintes en ressources. Des figures des droits de l'homme⁷⁰ ont accepté d'intégrer le régime. M. Haddad, journaliste et philosophe, a été longtemps un opposant véhément. Il intègre pourtant en 2009 ce régime à travers sa nomination par Ben Ali au poste d'ambassadeur à l'UNESCO. En 2011, au sommet de la crise politique

⁶⁸ Voir la discussion plus loin sur la stratégie des chaises musicales.

⁶⁹ A. Bssaïes, professeur d'économie, ancien doyen de la faculté d'économie de Tunis. Entretien, Tunis, 2014. Le même qualificatif pourrait s'appliquer à A. Hermassi, docteur en sociologie et professeur à l'Université de Tunis et de Berkeley, ayant occupé dans le régime de Ben Ali les postes de ministre de la Culture, de la Jeunesse et du Sport et des Affaires étrangères (entre 1996 et 2005). Le régime de Ben Ali se caractérise aussi par la sélection d'universitaires de renommée internationale chargés tour à tour de différentes fonctions ministérielles.

⁷⁰ Par exemple M. Charfi vice président de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH) en 1982, devenu ministre de l'Éducation en 1989; ou encore D. Jazi, fondateur (parmi d'autres) en 1977 de la LTDH nommé ministre de la Santé en 1989, de l'Enseignement supérieur en 1994, et de la Défense en 2001.

il en devient un des plus fervents défenseurs médiatiques⁷¹, cela même après la fuite de Ben Ali. Ce dernier, en ouvrant constamment son régime à des individus opposés aux politiques autoritaires, réussit à convertir par la cooptation des adversaires en alliés.

Corollaire de cet élargissement progressif, le régime du 7 novembre a, petit à petit, substitué des technocrates aux politiciens devant leur parcours au parti.

1.2 LA TECHNOCRATISATION COMME FORME DE DÉPOLITISATION

La définition du technocrate importe principalement dans le sens que lui donne le régime, c'est-à-dire dans les perceptions des acteurs concernés. Un ministre, technocrate ou pas, demeure, au sens purement pratique, un acteur politique. Aussi dépolitisé (El-Chazli, 2012 :857)⁷² que soit le corps exécutif – tout comme l'armée ou l'élite économique – il participe à l'établissement et la mise en pratique de décisions pleinement politiques. À son tour, il forme en collusion avec les autres secteurs stratégiques, si ce n'est une « classe » du moins une « force » dominante (Camau et Geisser, 2003 :191).

1.2.1 CRITÈRES ET INSTRUMENTALISATION DE LA TECHNOCRATISATION

Par cette appellation de « technocrate », le régime met en scène une neutralité politique et la compétence de ses membres stratégiques, synonymes, respectivement, de dépolitisation et d'expertise. En effet, les partis politiques constituent un secteur dans lequel le technocrate n'a pas d'attache ni de poids; un secteur dans lequel il n'a pas fait carrière; un secteur qu'il n'intègre que formellement juste avant ou après sa nomination à

⁷¹ Notamment en intervenant sur la chaîne France 24 et la Chaîne Parlementaire (en France) pour défendre le régime et ses « réalisations ». Voir par exemple le 13/01/2011 : <https://www.youtube.com/watch?v=JYsU1Rfigmc> (page consultée le 10/05/2014).

⁷² Cette notion sera discutée davantage dans le chapitre 5 comme précaution lors de l'analyse des décisions des élites en situation de crise.

un poste d'importance, parce que la « proposition » lui est, généralement, fortement suggérée (Vermeren, 2002).

Conceptuellement, la notion de technocrate relève tout de même de critères plus ou moins bien définis. Du moins, elle couvre un cadre minimal de caractéristiques. Généralement, le technocrate est un individu ayant poussé assez loin ses études⁷³, a fait ses preuves comme expert⁷⁴, et a évité une forme d'activité politique engagée⁷⁵. Le qualificatif « compétent » revient fréquemment dans les entrevues réalisées, soulignant par là le critère de sélection de ces technocrates :

Ben Ali choisissait des gens compétents. On peut condamner Ben Ali comme personne mais pas le système. Le pays a bien fonctionné. La preuve, l'État a continué de fonctionner après la révolution⁷⁶.

Pour obtenir un poste décisionnel, il faut un alignement sur le pouvoir. Sauf pour quelques postes clés où il faut des compétences pointues⁷⁷.

Ben Ali a fait beaucoup de bien, l'administration avait des gens très compétents. On avait de vrais projets, mais pas toujours mis en pratique⁷⁸.

Convaincus des choix pertinents de Ben Ali dans certains domaines, entre autres dans la sélection d'individus efficaces à des postes clés, ses élites ont souvent eu « foi » dans le régime, sans non plus ignorer ce qui est présenté comme ses « dérives » autoritaires. Son ancien ministre du Tourisme, de la Défense et de l'Intérieur, précise à ce titre: « le souvenir que je garde [...], c'est que c'était très professionnel, on construisait un mur, un

⁷³ C'est-à-dire un diplôme de troisième cycle, en particulier dans les secteurs financiers, économiques, administratifs, etc.

⁷⁴ Au sein d'une université, d'un organisme privé international ou étranger. K. Morjane, ministre de la Défense (en 2005) et des Affaires étrangères (2010) avait ainsi intégré le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés en 1977.

⁷⁵ C'est-à-dire une activité partisane (partis de l'opposition), syndicale (UGTT), associative (LTDH), etc.

⁷⁶ Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

⁷⁷ Haut fonctionnaire. Entretien, Tunis, 2014.

⁷⁸ Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

pan, tout doucement, on construisait le pays, ça s'améliorait d'une année à l'autre, on avançait. Malgré tout. Malgré tous les dépassements. Même s'il y avait des problèmes, on sentait que la machine progresse »⁷⁹. Ce « bon » fonctionnement du régime, cette mécanique efficace, reposant sur des « compétences » diffusent l'idée d'une orientation planifiée et d'une gestion par le chef de la destinée du pays, en collaboration avec des experts aguerris.

Ben Ali a largement compté sur des individus hautement qualifiés⁸⁰. Cette qualification permet au régime de se consolider par une mise à jour constante et une adaptation à un environnement – géopolitique, économique, sécuritaire – par définition en perpétuel changement. Plus précisément, la tendance à la technocratisation correspond à une stratégie de distanciation entre les fonctions politiques sensibles et les réseaux inhérents à ces postes. Les régimes autoritaires ont en effet une aversion prononcée pour le conflit et les risques de dérapages qui leur sont associés (Linz, 2000).

Dans le régime de Bourguiba, le ministre fait état d'un certain « background » et dispose d'un support politique⁸¹. En revanche le ministre technocrate de Ben Ali est nommé sans qu'il ne représente un groupe particulier, et pour cette même raison, pour son gage de neutralité. Le ministre technocrate est ainsi, aux yeux des acteurs eux-mêmes, un individu compétent dans son domaine et qui est à distinguer des politiciens, c'est-à-dire des professionnels de la politique. Autant le tournant technocratique que la distinction entre

⁷⁹ M. Jegham. Entretien, Tunis, 2015.

⁸⁰ Voir section 2.2.1 pour des statistiques sur cette dimension particulière du régime.

⁸¹ Charfi (2012) revient sur la configuration des différents gouvernements de Bourguiba et situe les trajectoires de ses ministres. B. Ladgham, ministre de la Défense puis Premier ministre a participé à la lutte pour l'indépendance du pays, il en a fondé l'armée nationale. A. Mestiri, ministre de la Justice, des Finances et du Commerce, de la Défense, et de l'Intérieur représentait la bourgeoisie de Tunis (tout comme T. Mhiri, ministre de l'Intérieur) et les riches propriétaires terriens.

les deux «types» d'acteurs – politique et technocrate – font sens pour le régime et ses élites.

1.2.2 LA SIGNIFICATION DU VIRAGE TECHNOCRATIQUE

En pratique, la différenciation entre technocrates et politiques peut être assimilée à celle entre les experts « parachutés » au gouvernement⁸² via leur poste de haut responsable administratif, académique, économique ou juridique, et les acteurs du PSD devenu RCD ayant grimpé les échelons du parti. Les technocrates seraient des « hommes du métier, des spécialistes [...] sans engagement politique particulier, si ce n'est un engagement formel au Parti, car le contraire n'est guère possible » (Vermeren, 2002 :547).

La tournure technocratique du régime est symbolisée par le passage de témoin entre les deux Premiers ministres H. Karoui et M. Ghannouchi. Le premier est un ancien militant du Néo-Destour, membre de la génération de l'indépendance (né en 1927). Karoui suit le parcours typique du politicien ayant fait ses classes dans les différentes organisations patriotiques: jeunesse destourienne, scouts et l'UGET⁸³. Karoui a été président pendant ses études de la cellule destourienne de Paris et de la Fédération destourienne de France ainsi que président de deux clubs de football du Sahel. Il devient conseiller municipal en 1957, puis député de Sousse en 1964. Il est membre du comité central du PSD, membre du bureau politique du PSD, directeur du PSD puis membre du comité central et du bureau politique du RCD de 1989 à 2008. Il devient ministre de la Jeunesse et des Sports

⁸² Un phénomène similaire prend place ailleurs dans le monde, par exemple au Bénin. « Au parcours classique (du parti vers le gouvernement ou le parlement), se substitue une trajectoire plus directe conduisant des cadres non inféodés au PRPB [le parti unique] à des fonctions gouvernementales ou parlementaires avec ratification ultérieure du comité central et du président » (Vittin, 1991 : 108). Voir également Szalai (1994) pour l'émergence d'élites technocratiques dans la Hongrie post communiste.

⁸³ Union Générale des Étudiants Tunisiens, syndicat étudiant proche du parti, puis plus tard, de la gauche.

en 1986 puis de la Justice en 1988. Il est nommé Premier ministre de Ben Ali de 1989 à 1999. D'une certaine manière, Karoui a « mérité » politiquement son ascension. Celle-ci est le fruit d'une carrière partisane lui ayant permis de gravir les différents échelons. Karoui est à la fois un produit, un élément et un acteur structurant du régime.

M. Ghannouchi est quant à lui le symbole du technocrate (Geisser, 1999). Jusqu'à son premier poste de responsabilité politique – ministre délégué auprès du Premier ministre, alors Ben Ali, chargé du Plan en 1987 – Ghannouchi a simplement étudié l'économie et intégré l'administration économique tunisienne⁸⁴. Ainsi, Ghannouchi doit sa carrière politique au choix d'un homme, Ben Ali, qu'il a côtoyé du temps de Bourguiba. Ghannouchi n'a pas de réseaux politiques, n'a pas construit méthodiquement de carrière politicienne à l'instar de Karoui. Il n'a, pour ainsi dire, pas d'autre ressource politique que celle que lui confèrent ses compétences techniques et sa proximité au chef. C'est un expert en économie et en finance, devenu ministre du Plan en 1988, de l'Économie et des Finances en 1991 puis ministre de la Coopération internationale et de l'Investissement extérieur en 1992. À ce titre, il sert d'intermédiaire entre le régime et les instances financières internationales. Ghannouchi correspond progressivement au dénominateur commun au régime de Ben Ali et aux interlocuteurs internationaux : il parle le langage des économistes, comprend le fonctionnement de ces instances par sa formation et son cursus, intègre la limite politique de son rôle et ne fait pas d'ombre au président⁸⁵. Son

⁸⁴ Plus précisément, le secrétariat au Plan et à l'Économie nationale en 1975.

⁸⁵ « Dans le but de contenir les pressions internationales, le président de la République a décidé de sacrifier l'immuable Premier ministre, Hamed Karoui (sahélien, à la tête du gouvernement depuis dix ans) et de le remplacer par une personnalité bénéficiant d'une bonne image à l'étranger: Mohammed Ghannouchi (sahélien, 58 ans), ministre de la Coopération internationale et de l'Investissement dans le gouvernement sortant. Il est vrai que ce dernier a su se tailler une réputation de compétence et d'ouverture auprès des organisations internationales (FMI et Banque mondiale) et des partenaires occidentaux de la Tunisie (France, Italie, Allemagne, Union européenne et États-Unis). Considéré comme un homme *'efficace et discret'*, plus technicien que politique, il a été le principal artisan de l'accord de

charisme politique et sa popularité (inexistants) sont des indicateurs de cette tendance à la dépolitisation.

Le changement à la tête du gouvernement, qui opère en 1999, ne se fait pas, du moins dans les formes, au détriment complet des politiciens du régime. Karoui n'est pas simplement « sacrifié », il demeure membre du bureau politique du RCD en sa qualité d'ancien Premier ministre. Karoui est en effet à la tête de l'élite politique sahélienne (Ghorbal, 2007), des acteurs partageant une même origine régionale et plus ou moins solidaires. Ben Ali essaye donc de ménager les susceptibilités, de doser savamment entre les politiques et les technocrates. Pour autant, l'impression d'une division entre ces deux groupes s'affirme. Si « dans le gouvernement de janvier 1995, le partage des rôles est très net entre une dizaine de Ministres de contrôle et une vingtaine de technocrates spécialisés » ce partage basculera de plus en plus en faveur des seconds : « à la génération des ministres nationalistes, pour l'essentiel de formation juridique et littéraire [...] succède la génération des 'technocrates' » (Vermeren, 2002 : 547-548).

En intégrant de plus en plus de technocrates aux dépens des politiciens, Ben Ali a cherché à créer une élite politique gouvernante à la fois efficace par son expertise, exécutrice et subordonnée et, en définitive, non concurrente à son pouvoir. N'ayant pas de « poids politique » leur remplacement ne provoque aucun désagrément important au sein de l'élite au pouvoir, aucun tollé, et encore moins de résistance individuelle significative. L'absence de support politique les empêche de constituer, aux yeux du régime, une menace pouvant concurrencer la mainmise des réseaux présidentiels néo-patrimoniaux sur la vie publique tunisienne. Par cette stratégie de technocratisation progressive du

coopération avec l'Union européenne et des négociations avec le Fonds monétaire international » (Geisser, 1999: 341)

régime, Ben Ali empêche aussi l'émergence d'entrepreneurs politiques (Camau et Geisser, 2003), c'est-à-dire d'« aimant politique » concurrentiel attirant vers lui les déçus du régime. Il n'existe pas, dans la Tunisie de Ben Ali, d'individus suffisamment puissants, politiquement, pour offrir une alternative ou même une option compétitrice. Ben Ali a vidé l'espace politique de potentiels adversaires.

Cette situation contraste avec l'époque de Bourguiba durant laquelle les ministres, en particulier le Premier d'entre eux, représentaient des dauphins éventuels, ou du moins des prétendants. À ce titre, ils étaient à la fois respectés et craints par le président. Les deux régimes successifs ont été personnifiés et autoritaires, mais celui de Ben Ali se caractérise par la surveillance et l'intimidation de ses propres élites à un degré sans commune mesure avec celui de Bourguiba.

1.3 LA DISCIPLINE PAR LA PEUR COMME MODALITÉ DE GESTION DES ÉLITES DU RÉGIME

L'étude du système de domination politique via l'analyse macroéconomique permet à Hibou (2011a) d'inviter le chercheur à considérer le « contexte élargi » du régime de Ben Ali. « Le contrôle par la police ou les cellules territoriales et professionnelles du parti, la crainte de la dénonciation, la peur et l'anticipation de la coercition par le contrôle fiscal ou encore l'existence d'arrangements, de compromis et de négociations » (139) devraient être pris en compte dans l'analyse de ce système de domination. Ce qui se joue dans la sphère économique trouve un écho tout aussi opérant dans le secteur politique⁸⁶. Ben Ali a créé un « environnement politique qui valorisait davantage le suivisme et la conformité

⁸⁶ Voir Hmed (2015) sur la répression d'État et ses différentes expressions au niveau des citoyens ordinaires.

que l'innovation et l'originalité » (139). Ces stratégies de subordination s'appliquent aux différents champs sociaux et structurent les calculs des acteurs. L'activité des élites est enserrée par cette variable structurelle selon laquelle Ben Ali surveille, fait surveiller par les collègues⁸⁷, gratifie ou réprime. Une telle stratégie a des origines et des buts précis.

1.3.1 LES ORIGINES ET LES EFFETS DE LA PEUR DU LEADER

Autant la surveillance et la répression effectives sont importantes à considérer dans l'analyse de cette gestion élitare, autant les perceptions des acteurs importent particulièrement. Quels que soient les efforts déployés par le régime pour l'application de ces méthodes coercitives, ce sont surtout les perceptions, par ces acteurs, de cette réalité/fiction et leur réaction face à celle-ci, qui orientent leur comportement, positions et décisions. Ici, la rumeur persistante et largement rapportée compte autant, et probablement plus, comme paramètre comportemental que la véracité de la rumeur.

Ben Ali, en établissant un rapport personnel avec ses élites, définit rapidement les règles avec chacune d'entre elles. Le régime c'est le président, la loyauté lui est due personnellement, le lien est direct et individualisé, la subordination incontestable, et le risque lié à la défection trop élevé. En homme des renseignements, Ben Ali prenait le temps de tout savoir sur ses proches collaborateurs: ministres, conseillers, secrétaires d'État, PDG d'entreprise publique ou privée, cadres du parti, directeurs dans les ministères clés – Intérieur, Défense, Affaires Étrangères, Économie, etc. –. Un PDG d'une compagnie publique, interviewé pour cette enquête, précise la fonction que joue

⁸⁷ Le sentiment de délation potentielle est une des expressions de cette peur permanente de l'autre. D'une façon comparable à ce que l'on observe en Arabie Saoudite, « la violence n'est pas uniquement physique, mais s'exprime également par la pratique courante de la délation, des fausses rumeurs et de la manipulation de l'opinion » (Menoret, 2007 :646). Voir également Hibou (2011a :149).

cette connaissance personnalisée. En accueillant individuellement et en tête à tête chacun de ces acteurs, régulièrement, Ben Ali établissait une relation professionnelle et privée lui permettant de superviser la décision et de prendre l'information directement à la source. « Mes rencontres avec Ben Ali ont toujours eu lieu en tête à tête. [Notre entreprise] est gérée à 70% par le Palais. Ben Ali était un centralisateur terrible. Il était intelligent, il avait une excellente mémoire. Il fallait savoir rester cohérent dans ce qu'on disait »⁸⁸.

Les rencontres avec le président inspiraient le respect teinté de peur parce que les limites de l'acceptable sont très rapidement connues de tous via les rumeurs et les répressions avérées. Le personnage qu'il incarnait intimait le sérieux et une certaine distance suspicieuse. « Ben Ali était sympathique, il met les gens à l'aise, mais il est surtout insaisissable. On peut blaguer avec lui, mais sans jamais dépasser les limites, je ne peux pas dire du mal des gens devant lui. Il était sérieux et très travailleur, et surtout ponctuel »⁸⁹ selon un de ses anciens ministres. Quelle que soit l'ancienneté d'un individu dans sa fonction, et donc la durée de sa relation au président, les collaborateurs de celui-ci ont toujours gardé envers lui une déférence inspirée non seulement par le protocole, mais aussi par la nature angoissante du personnage. Ce terme de « peur » – et ses synonymes – revient quasi-systématiquement dans les propos des acteurs interrogés, qu'ils se réfèrent à leur propre rapport au régime, ou qu'ils rapportent celui des autres. Cette description paraît indépendante du secteur concerné (politique, économique, administratif, militaire, etc.)

⁸⁸ PDG d'une entreprise publique. Entretien, Tunis, 2014.

⁸⁹ Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

- Tous les ministres avaient peur du président⁹⁰.
- Il y avait la peur au ventre pour beaucoup de gens de voir leur famille détruite et de perdre leur emploi. La violation des règles de la gouvernance normale, c'était par peur, physique⁹¹.
- Ben Ali exerçait le terrorisme sur tout son personnel politique⁹².
- Les ministres avaient tous peur de Ben Ali⁹³.
- Ben Ali est un tyran. Rares sont les gens qui osaient lui proposer quelque chose, par peur⁹⁴.
- Beaucoup de gens avaient peur, tout le monde était sous écoute. J'ai toujours été écouté, surtout quand je discutais avec les ministres. Des gens du ministère de l'Intérieur me le disaient. Nous-mêmes, on ne disait plus rien⁹⁵.

Cette peur généralisée n'est pas « sortie de nulle part ». Elle est voulue et organisée par le haut du régime, par Ben Ali lui-même qui, à l'image de nombreux autres gouvernants autoritaires (Schatz, 2009), s'en sert comme modalité de gestion de ses élites. C'est en particulier par les mécanismes routiniers, quasi-quotidiens que se diffuse cette peur. Ce sont les petits détails des interactions habituelles qui nourrissent cette angoisse permanente. C'est aussi au travers des anecdotes racontées par les uns et les autres qu'il est possible de comprendre de quelle manière le régime mettait en pratique cette méfiance et cette anxiété et ainsi dépasser l'analyse strictement causale.

Fréquemment, Ben Ali « passait un savon »⁹⁶ à ses ministres et conseillers. Lors de réunions avec ces élites exécutives, il arrivait que le président s'emporte sur un mode particulièrement colérique. Lorsque le président voyait ses intérêts contrariés, le

⁹⁰Idem.

⁹¹C. Ayari, ancien « sénateur », et actuel gouverneur de la Banque Centrale. Entretien, Tunis, 2014.

⁹²A. Abdallah, ministre des Affaires étrangères et conseiller de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

⁹³M. Haddad, entrepreneur et expert auprès d'un think tank rattaché à la présidence. Entretien, Tunis, 2014.

⁹⁴S. Kourda, Commandant de l'armée, gradé Général après le changement de régime. Entretien, Tunis, 2014.

⁹⁵PDG d'une entreprise publique, entretien cité.

⁹⁶M. Jegham, ministre du Tourisme, de la Défense, de l'Intérieur sous Ben Ali. Entretien, Tunis, 2015.

protocole habituel et les procédés maîtrisés méthodiquement – par exemple les conseils de ministres – pouvaient laisser place à des situations d’exception. Ainsi, lorsque l’idée d’un projet qui tenait à cœur au président rencontre certaines difficultés procédurales⁹⁷ de la part de ses ministres, Ben Ali contourne les mécanismes officiels de gestion politique.

Une fois, un entrepreneur tunisien a voulu ouvrir un cirque en plein Tunis. Il comptait reverser une partie des bénéfices au 2626⁹⁸. L’idée a beaucoup plu à Ben Ali. On ne connaissait pas ce détail. Un jour le Palais nous appelle, et nous convoque de toute urgence. Ça n’arrivait jamais qu’on ne nous dise rien. Cette fois-ci, aucune information : ‘le président vous réclame tout de suite’. J’avais de bonnes relations avec le chef du protocole. À mon arrivée à Carthage, il me prévient que tout sera filmé par des caméras pour être diffusé à la télévision. On arrive, on s’installe, les caméras sont bien là, mais aucun caméraman. Ben Ali arrive furieux et nous passe un savon un par un. En particulier au ministre de l’Intérieur. Le type du cirque s’était plaint de blocages, personne ne lui avait facilité la tâche. Il y avait aussi le gouverneur de Tunis. Chacun en a pris pour son grade. Même moi en tant que ministre de la Défense, Ben Ali m’a gueulé dessus parce que je n’avais pas fourni de toilettes, destinées à l’armée, pour cette entreprise⁹⁹.

Des secteurs autonomes – comme la Défense – voient ainsi leur fonctionnement bousculé par les besoins et les ordres du président. Des ressources destinées, prioritairement, aux membres de ce secteur peuvent être détournées pour des usages totalement différents. Ayant pourtant respecté les normes prévues et les règles de gestion interne de leur secteur propre, les élites de ces champs voient précisément ce respect sanctionné par l’autorité supérieure, en raison de la contradiction aux intérêts de celle-ci. La routine spécifique à

⁹⁷ Difficultés justifiées et légitimes au regard de l’État de droit et du fonctionnement routinier des administrations.

⁹⁸ Fond de solidarité nationale, le 2626 est une sorte de caisse noire, qui sert officiellement à des œuvres sociales, et en pratique au couple Ben Ali de réserves de fonds à discrétion de la présidence. Voir Zamiti (1996) et Camau (1997).

⁹⁹ M. Jegham, entretien cité.

certaines secteurs se voit « polluée » par des exigences extérieures, brouillant ainsi l'idée même d'autonomie.

Surtout, cette anecdote dit la menace, raconte la méthode associée, et révèle l'amplitude du décalage entre le degré de sérieux des ministres et les accès d'irrationalité du président. Faire croire aux ministres que la réunion punitive sera filmée et diffusée sur la chaîne nationale tunisienne revient à les humilier publiquement. Les « engueuler » un par un, et en particulier les ministres régaliens, revient à faire la démonstration de l'insignifiance du pouvoir de ces derniers par rapport à celui du personnage présidentiel. Les convoquer d'urgence et ne rien leur expliquer a priori revient à prouver l'omnipotence du président, et la disposition totale de ses ministres. Ben Ali agissait avec ses élites de manière professionnelle – « ça n'arrivait jamais qu'on ne nous dise rien » – jusqu'à ce que ses plans soient contrariés, que ses intérêts soient bousculés ou que tel acteur n'entre plus dans les calculs du président. L'objectif de ces méthodes est aussi de « tenir » les acteurs dans un système cohésif.

1.3.2 L'ENJEU DE LA COHÉSION DU SYSTÈME

Ce mode de gestion par la peur et l'impression d'être à disposition, surveillé et écouté trouve une application particulièrement efficace avec les nouveaux nommés et ceux qui désirent se retirer du régime. Dans les deux sens – entrée et sortie –, le choix n'a jamais appartenu à la personne concernée. Il est un privilège du président qui seul décide qui intègre son système et qui le quitte. L'omnipotence de Ben Ali est si bien admise et intégrée par les élites du régime que celles-ci n'envisagent pas de contester une promotion ou une dégradation. Au cours des entretiens menés dans le cadre de cette

recherche avec d'anciens ministres ou hauts fonctionnaires, les exemples sont légion qui insistent sur le caractère impératif des nominations et l'impression d'une impossibilité de refuser celles-ci¹⁰⁰.

On ne démissionne pas de ces postes, on nous démissionne quand on veut, c'est-à-dire le président. Une fois qu'on est dans le système, on n'en sort pas par soit même. J'ai été démis de mes fonctions, sans aucune explication. À ce jour je n'ai pas connu les raisons. On ne demande pas les raisons de cette démission; tout comme on ne demande pas les raisons de sa prise de fonction¹⁰¹.

Cette cohésion imposée par le haut et rarement contestée par les exécutants n'est ni restreinte au régime de Ben Ali, ni plus généralement à la vie politique. Dans la théorie de l'action collective d'Olson (1965), la cohésion des groupes – par exemple les grandes compagnies – est entre autres caractérisée par la restriction de la décision à des petits groupes et la subordination de la majorité. La direction peut alors prendre des décisions servant ses intérêts et nuisant à ceux des individus, sans que ceux-ci ne se rebellent. Cette absence de réaction s'explique par l'isolement et l'atomisation des individus. Ceux-ci ne sont alors plus en « mesure de faire échec à la direction » (Olson, 1978 : 77). Ils s'abstiennent dès lors de contester les décisions en raison du coût décourageant d'une telle position. De manière plus ciblée, Levitsky et Way (2010: 65) définissent la cohésion des régimes autoritaires comme la capacité des gouvernants à sécuriser la coopération des élites gouvernementales, législatives, locales et régionales. Cette cohésion devient cruciale pour empêcher la défection des élites, en particulier durant les périodes de crises.

¹⁰⁰ « [Quand le ministre de tutelle m'a nommé à ce poste], j'ai répondu : 'si c'est une proposition, permettez-moi de refuser, si c'est une décision, transmettez mes remerciements au président'. Réponse : 'c'est une nomination, merci'. Puis j'ai dû envoyer une lettre de remerciement pour Ben Ali, on n'a pas le choix de refuser. On ne peut pas refuser une nomination. Les carrières avec Ben Ali, c'est un couloir, on ne peut qu'avancer tout droit ». PDG d'une entreprise publique, entretien cité.

« Dans ce genre de régime : on ne peut pas quitter un poste, tu peux quitter mais tu ne sais pas ce qui peut t'arriver. On ne peut pas démissionner, seulement se faire virer ». A. Abdallah, entretien cité.

¹⁰¹ Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

L'étude de cas tunisien est particulièrement significative à ce sujet, comme la seconde partie de cette enquête le démontrera.

Les témoignages¹⁰² recueillis soulignent une méthode commune, préparée et répétée, relative à la nomination des différents acteurs à leur poste de responsabilité. Le président décide, le ministre en charge transmet les ordres sous forme de nomination présidentielle irrévocable, les nouveaux venus acquiescent et remercient, indépendamment de leur degré d'enthousiasme. Cette routine des désignations met en lumière une stratégie omnipotente de gestion élitare dans laquelle les options appartiennent au chef et les subordonnés n'ont d'autre choix que se plier à sa volonté. La résistance est quasiment vaine, de telle manière qu'il faut parfois utiliser des subterfuges pour échapper à une situation délicate ou tenter l'entremise d'un intermédiaire pour quitter ses fonctions.

Une anecdote : une secrétaire d'État a été nommée à ce poste, et elle n'a trouvé qu'un seul moyen de le quitter. Elle a attendu quelques mois, puis elle a utilisé l'excuse de sa faible maîtrise de l'arabe, dans les colloques, les discours, les rapports pour s'échapper. Il est très difficile de refuser ou de quitter ce genre de poste. Être nommé à ce poste est une annonce dure à encaisser¹⁰³.

Cette distance et cette méfiance envers le président mettent en exergue l'emprise de Ben Ali sur les esprits de ses collaborateurs. Toutes deux ne sont pas simplement le fruit des

¹⁰² « On peut refuser une nomination en invoquant des raisons valables. Des raisons familiales, de santé ». M. Jegham, entretien cité.

« J'ai présenté quatre fois ma démission. La dernière fois c'était en septembre 2010. Mon argument était le suivant: la Tunisie n'a plus besoin de payer un secrétaire d'État pour la privatisation. Tout avait été fait. Ouerfelli, aujourd'hui au gouvernement, a été nommé directeur général de privatisation, ce qui était largement suffisamment pour les besoins. Un secrétaire d'État ne servait plus à rien. En réaction, Ben Ali a donné l'ordre de m'élever au rang de ministre ». M. Hergli, entretien cité.

« En 2006, j'ai demandé à Ben Dhia [ministre conseiller] de rapporter l'idée de ma démission au président. Ben Dhia avait trop peur, il m'a demandé de le faire moi-même, ce qui était inenvisageable ». Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

« Jusqu'aujourd'hui, je n'ai jamais eu connaissance de la démission de Kamel Nabli [ministre]. Il s'est échappé vers la Banque Mondiale. Ou de Charfi [ministre]. Charfi voulait démissionner, il l'a proposé à Karoui, en prétextant qu'il était malade, c'est Karoui qui lui a permis de s'échapper ». A. Abdallah, entretien cité.

¹⁰³ Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

rumeurs colportées anonymement (Goffman, 1956)¹⁰⁴. Elles sont aussi la conséquence d'expériences vécues, soit par l'acteur lui-même, soit par un collègue proche. Les situations qui nourrissent de telles perceptions du chef sont nombreuses¹⁰⁵. Lorsque répétées en cercle intime, elles produisent l'effet désiré par le président : la diffusion de la peur.

Mongi Safra¹⁰⁶, en 2010, est allé voir Ben Ali pour lui demander: 'il y a un poste de PDG à l'UBCI¹⁰⁷ disponible, il est très bien rémunéré, 40 000DT par mois; est ce que je peux prendre ce poste'? Réponse de Ben Ali: 'Hors de question, dans ta situation, dans d'autres pays ... (geste d'égorgement)'. Il l'a raconté à Ben Dhia en pleurant. Et il nous l'a raconté en prison en sanglotant¹⁰⁸.

Ainsi, personne n'échappe, ou – ce qui est plus important – ne pense échapper, à la surveillance du président. Que cela concerne le premier cercle de ses collaborateurs ou des élites de second rang, toute forme de défi posé à ce dernier est immédiatement réprimée. Qu'il s'agisse de situation professionnelle ou privée, Ben Ali scrute tout « son monde » en permanence. Indépendamment de la compétence – donc aux yeux du président de la valeur – de ces acteurs, Ben Ali refuse leur démission ou leur critique

¹⁰⁴ Goffman (1956 :87) revient sur les différents rôles des acteurs d'un groupe dans la transmission d'informations destructives, notamment les rumeurs et les secrets. La diffusion de ces informations a pour objectif de mettre en exergue (voir exagérer) certains faits et taire ou peu propager d'autres faits dans le but de dépeindre une réalité choisie.

¹⁰⁵ « Dans un cercle de discussion en décembre 2009, j'ai cité Obama qui avait dit: 'l'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, elle a besoin de bonne gouvernance'. C'était un débat public, de 50 à 100 personnes. J'ai cité Obama. J'ai dit 'la Tunisie' au lieu de l'Afrique. J'ai eu sur le dos le FISC, pour une histoire d'immatriculation de ma voiture, on m'a créé un faux compte, et on m'a accusé. J'ai dû faire jouer mes relations. La banque a refusé de m'aider. C'était une méthode d'intimidation » M. Haddad, entretien cité.

« Un jour Ben Ali me donne une cassette audio, je l'écoute. C'est une conversation entre moi-même et Zouari [ministre], juste pour montrer qu'il nous surveille. Une autre fois, j'étais avec ma famille à Hammamet, j'étais en train de dîner; le lendemain Ben Ali m'appelle pour me demander ce que Zouari me racontait : une manière de dire 'je vous ai à l'œil' » A. Abdallah, entretien cité.

¹⁰⁶ Conseiller économique du président.

¹⁰⁷ Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, devenue filière de BNP Paribas, banque française.

¹⁰⁸ A. Abdallah, entretien cité.

pour transmettre une leçon aux autres membres de cette élite dirigeante : l'idée de défection vient avec un prix si lourd qu'il est plus « raisonnable » d'éviter d'y songer.

Il en va de même des élites économiques. « Les entrepreneurs prospères peuvent échanger avec le régime, même critiquer ses politiques, mais seulement doucement et entre amis. Le moment où la critique est exprimée comme un défi public, l'État la perçoit comme un test de force et fait alors usage de toute sa puissance pour l'anéantir » (Bellin, 1994 : 144). La « prévention » par l'exemple est une technique disciplinaire habituelle. Elle prend une ampleur particulière dans les régimes autoritaires, et elle devient une stratégie de gestion des élites du régime lui-même dans la Tunisie de Ben Ali. Poussée à son paroxysme, cette angoisse provoquée par l'autorité suprême vire parfois au tragique – voire au ridicule – lorsque, figés par la peur de la réaction du président, ses collaborateurs n'osent évoquer des sujets qui fâchent ni même discuter, à l'étranger, avec des ennemis désignés¹⁰⁹.

En 2006, Redeyef [i.e. crise politique du bassin minier de Gafsa], personne n'osait évoquer la situation en conseil des ministres, comme si on vivait ailleurs ou que Redeyef n'était pas en Tunisie. La situation était hallucinante. Ce n'était simplement pas à l'ordre du jour, personne n'osait rien dire, par peur du président.¹¹⁰

Cette tension permanente voulue et instituée par le régime ne s'applique ainsi pas uniquement aux opposants de celui-ci. Ben Ali a fait de la peur, de la méfiance intra-élitaire un mode de gestion de ses acteurs stratégiques. Cette dimension du régime prendra une envergure particulièrement significative en situation de crise politique. Le

¹⁰⁹ « Quand j'étais à Paris, les Tunisiens m'évitaient. Tout le monde avait peur. Ils savaient que j'étais surveillé par les sbires de Ben Ali. Des anciens amis tournaient la tête, changeaient de trottoir. Des fois ça frôlait le ridicule : dans l'ascenseur, pendant 16 étages, deux anciens amis ne se parlaient pas, l'un avait peur qu'on le soupçonne de contacter son ami opposant. Une autre fois dans un avion, deux anciens collègues étaient les seuls dans la classe affaire, pendant un très long trajet, ils se sont évités. Ben Ali a fondé son régime sur une chose : la peur. La peur partout, tout le temps, les uns des autres ». A. Bennour, ancien secrétaire d'État à la Défense et à l'Intérieur. Entretien, Tunis, 2014.

¹¹⁰ Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

manque de confiance entre les élites décisionnelles influencera négativement leur jugement (Jebnoun, 2014). Cette peur et méfiance ne fait pas pour autant perdre toute lucidité aux acteurs. Ceux-ci ne vivent pas en régime totalitaire où l'information est parfaitement hermétique et l'obéissance absolue (Linz, 2000). Certains osent évoquer, en toute franchise, leur participation à un système dont ils connaissaient les dérives.

J'étais haut fonctionnaire donc un soutien de l'ancien régime d'une manière ou d'une autre. On a aidé un régime corrompu, et on le savait, soit par le silence soit par la complicité. En tant qu'observateur et acteur dans cet ancien régime, je peux dire que les gens de l'intérieur du régime étaient critiques et connaissaient les limites du régime. Mais cet échange de critiques ne se faisait qu'entre personnes de confiance. On avait des sous réseaux, des gens plus proches que d'autres. On échangeait entre nous, pas par téléphone ni en lieu public. En cercle privé et entre personnes de confiance absolue¹¹¹.

Pour autant, être conscient des limites d'un système et décider de s'en distancier constituent des étapes différentes et, pour beaucoup, difficiles à enchaîner. Les incitations à y rester, combinées au prix lourd lié à la décision de s'en séparer font de ce système un « trou noir » attirant et maintenant ses élites en état de dépendance. Cet état de dépendance et de conservation en orbite des élites autour du cœur du régime – la présidence – est d'autant plus difficile à quitter que ce dernier maintient ces acteurs suffisamment isolés et en permutation permanente.

1.4 STRATÉGIE DE CLOISONNEMENT ET JEU DES CHAISES MUSICALES

Contrairement à de nombreux pays de la région¹¹², le régime autoritaire de Ben Ali a – jusqu'assez tardivement – érigé la séparation hermétique des secteurs sociaux et donc de

¹¹¹ PDG d'une entreprise publique. Entretien, Tunis, 2014.

¹¹² R. Hariri symbolise, au Liban, ce mélange sectoriel entre politique et affaires économiques (Naba, 1999). Riche entrepreneur, il devient Premier ministre du Liban de 1992 à 1998 puis de 2000 à 2004. Si en

leurs élites respectives en mode de gouvernance. Cela n'implique nullement l'absence d'échanges entre ces différents champs. Au contraire, il est tout à fait envisageable que cette stricte séparation des fonctions ait contribué à l'établissement de relations informelles, nécessaires au bon fonctionnement de tout régime.

1.4.1 LE CLOISONNEMENT COMME GARANTIE DE NON CONCURRENCE

En effet, plus des sphères sont autonomes et fonctionnellement séparées, plus les arrangements illégitimes sont nécessaires pour faciliter et fluidifier les transactions. Dans les mots d'un puissant homme d'affaires et gendre du président Ben Ali, « un contact avec un ministre, ça sert toujours »¹¹³, cela d'autant plus que le ministre évite de faire directement du « business » et que l'entrepreneur est privé d'activité politique.

En effet, les élites du régime « veillent à l'étanchéité de leurs secteurs respectifs et en assurent l'interdépendance » (Camau et Geisser, 2003 :191). Dans la Tunisie de Ben Ali, l'entrepreneur ne faisait, sauf exception, pas de politique. Le militaire n'avait ni entreprise particulière ni activité partisane. Le juge ne pouvait être membre d'un parti politique. Le parlementaire était « confiné » à sa fonction de députation. Le banquier ne quittait le monde de la finance que pour partir à la retraite ou se reconvertir dans le conseil. Chaque acteur occupe, à un moment donné de sa carrière, une fonction unique. Des « petits arrangements »¹¹⁴ avec cette politique pouvaient exister, mais ceux-ci

Algérie, en Égypte, ou en Syrie il existe des complexes militaro-industriels (Erdle, 2010 : 184), ce genre de réseau intersectoriel est tout simplement inexistant en Tunisie. Des dirigeants des armées égyptienne et algérienne sont ainsi des hommes d'affaires à succès (Clover et Khalaf, 2011; Benderra, 2002). Au Maroc, les entrepreneurs occupent une place de choix au parlement (Bennani-Chraïbi, 2008; Catusse, 2008) et parfois au gouvernement comme en atteste l'exemple de Driss Jettou, grand entrepreneur et ancien Premier ministre (2002 à 2007).

¹¹³M. Mabrouk, chef de conglomerat, gendre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

¹¹⁴Par exemple, l'épouse d'A. Abdallah (ministre conseiller du président) a été à la tête d'une banque publique. Tel député pourra posséder une exploitation agricole. Tel directeur dans une entreprise

concernaient des acteurs de moindre envergure et sans cumul notable des ressources, ou alors impliquaient une tierce personne.

Bien que cela puisse sembler contre-intuitif, l'interdépendance des secteurs est favorisée par une rigoureuse séparation des champs d'activité de ces élites, puisque les positions institutionnalisées qu'occupent ces acteurs sont des ressources cruciales pour les uns et les autres. Ainsi, plus une ressource – politique, financière, médiatique, etc. – fait l'objet d'une forme d'exclusivité d'un secteur particulier et des élites à sa tête, plus sa valeur – par sa rareté et son confinement – augmente. Lorsqu'un acteur économique a besoin de renseignements sur un concurrent, mais que seuls les appareils de sécurité peuvent obtenir cette information, la valeur de l'acteur en mesure de livrer cette donnée et la contrepartie qu'il pourra réclamer sont le reflet de ce cloisonnement des secteurs sociaux. Dans un régime où chacun a besoin de l'autre, puisqu'il ne dispose pas de la ressource dont il a besoin autrement, les interdépendances font système. Cette différenciation forcée des champs sociaux, en alimentant une structure d'échanges et d'arrangements intensifiée, consolide le régime autoritaire et crée une autonomie sectorielle accrue, définie comme l'ensemble des « rapports qu'entretient le fonctionnement, la marche d'un secteur donné par rapport aux autres secteurs » (Dobry, 2009 :110).

Non seulement les élites d'un secteur stratégique ne peuvent cumuler de fonctions dans d'autres secteurs importants, mais même au sein d'un même champ, chaque acteur occupe généralement une fonction unique¹¹⁵. Cette première leçon, Ben Ali l'a apprise de sa propre expérience. C'est en cumulant les fonctions de Premier ministre, ministre d'État en charge de l'Intérieur, tout en conservant son poste de ministre de la Sûreté nationale,

publique pourra être administrateur dans d'autres compagnies. En revanche, le cumul de fonctions stratégiques a été largement empêché par le régime.

¹¹⁵ Il existe des exceptions qui seront traitées dans la dernière section de ce chapitre.

et en devenant secrétaire général du PSD tout à la fois que lui-même était en position de renverser Bourguiba. De la même manière qu'au Maroc « Ahmed Réda Guédira [symbolisait] ce mélange des genres » en étant « à la fois directeur général du Cabinet royal, chef du gouvernement, ministre de l'Intérieur, sous-secrétaire d'État à l'Information et dirigeant du FDIC pendant la campagne des législatives de 1963 » (Vairel, 2014:43), les hommes occupant des positions de pouvoir multiples semblent appartenir à une époque révolue.

Cette accumulation des fonctions et des réseaux d'hommes d'influence n'existe plus dans le régime de Ben Ali. Même au sein du cercle élitare le plus stratégique – ses principaux conseillers –, Ben Ali cherchait à isoler les individus et à séparer les fonctions. A. Abdallah, longtemps conseiller du président au sein de son cabinet au Palais, témoigne de cette séparation hermétique entre les élites.

Mon bureau était mitoyen de celui de Mongi Safra [conseiller économique], mais la règle était claire : on ne sait rien l'un de l'autre. C'est la règle de Ben Ali, il ne tolérait pas la communication horizontale, il a mis en place un système de cloisonnement. C'est seulement après un an de prison en commun que Safra a commencé à me parler, quand il en avait marre après 31 procès. C'est vous dire la force et l'impact de ce système de peur. [...] Le régime de Ben Ali fonctionnait par cloisonnement et peur, une forme de terrorisme exercé sur nous¹¹⁶.

Provenant d'un ancien membre de ce cercle élitare stratégique¹¹⁷, ces mots témoignent de la puissance d'un tel régime de la peur, confinant le cloisonnement des acteurs en stratégie de gestion élitare. Cette stratégie est productrice de sens. En empêchant la communication entre les différents acteurs, Ben Ali peut obtenir de chacun une information authentique, c'est-à-dire qui ne serait pas influencée par les autres agents. De

¹¹⁶Entretien cité.

¹¹⁷ Il convient, encore une fois, de prendre en considération la version « disculpante » post chute de régime de ses anciens acteurs.

plus, le cloisonnement des acteurs évite, aux yeux du président, toute forme d'organisation pouvant lui échapper. Enfin, en cas de délestage par Ben Ali d'un acteur particulier, l'absence de ces interactions contribuera alors à un défaut de solidarité entre l'élément écarté et les acteurs conservés. En gardant ces différents acteurs de la coalition gouvernante strictement séparés, Ben Ali a réussi à éviter toute accumulation « inappropriée » d'influence politique et de ressources clientélistes par les membres élitaires (Erdle, 2010 :149).

La thèse de Mills (1956) rencontre ici ses limites¹¹⁸. Les témoignages des différents acteurs soulignent en effet l'antithèse *millsienne*: « le régime c'était en fait une personne, très arbitraire. [Il n'y avait] pas de réseaux solidaires, plutôt un *nuage d'individus*. Jusqu'aujourd'hui, on ne s'aime pas, on n'est pas amis, on ne se revoit pas »¹¹⁹. L'image d'un nuage révèle l'atomisation des acteurs, leur isolement, la faiblesse des liens entre eux. Loin de former un corps homogène se souciant des intérêts de chacun pour mieux faire avancer les intérêts propres, le nuage élitare renvoie ici à un éclatement de ce corps, devenu hétérogène en raison d'intérêts et de contraintes imposées. Dans les mots d'un autre membre de cette élite stratégique, « il n'y avait aucun réseau de solidarité : on avait tous peur les uns des autres. C'était un régime vertical, pyramidal »¹²⁰.

Ben Ali, en développant un système de gouvernance exclusif et cloisonné, s'est assuré de l'impossibilité de l'émergence d'une élite au pouvoir au sens de Mills. Les groupements intersectoriels ne peuvent voir le jour dans ce régime puisque les élites sont dans l'incapacité d'accumuler des ressources diversifiées. L'absence d'entrepreneur politique

¹¹⁸ Voir l'introduction de cette thèse pour les détails de l'approche de Mills.

¹¹⁹ Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

¹²⁰ A. Abdallah, entretien cité. L'image de la pyramide est reprise par Hibou (2006a) pour signifier la stratification et la verticalité du pouvoir.

(Camau et Geisser, 2003), de groupes d'intérêts constitués et influents, d'esprit de corporatisme effectif, n'est que le reflet de la stratégie d'atomisation/cloisonnement. Cette méthode est complétée par celle des « chaises musicales ».

1.4.2 STRATÉGIE DE CIRCULATION DES ÉLITES

De manière pragmatique, Ben Ali a appris une seconde leçon de son expérience personnelle d'avant présidence. C'est durant son «exil diplomatique» en Pologne de 1980 à 1984 qu'il a compris la nécessité d'écarter fréquemment les prétendants potentiels. C'est surtout en cumulant les réseaux d'influence au sein du ministère de l'Intérieur, du renseignement et de la Défense que Ben Ali a réussi à éviter toute résistance lors de son coup d'État. L'effet indésirable, pour le régime, de ce confinement des élites sectorielles à un poste unique réside dans l'établissement, dans la durée, de réseaux d'influence. L'émergence de tels réseaux est un résultat que Ben Ali a toujours cherché à éviter, voire à mater si nécessaire¹²¹. Dès lors, en complément de ce cloisonnement – horizontal – des élites, Ben Ali a utilisé de la méthode des « chaises musicales » consistant à permuter, fréquemment, les acteurs stratégiques d'un poste à un autre, parfois d'un secteur à un autre. L'idée sous-jacente est de ne jamais laisser, trop longtemps, un individu aux mêmes responsabilités, avec les mêmes cercles influents, afin d'empêcher l'établissement de réseaux de pouvoir indépendants de celui que le président tisse autour de lui.

¹²¹Cf. le réseau des entrepreneurs sfaxiens, avec à leur tête M. Moalla, étudié à la section relative aux acteurs économiques.

Cette rotation dans les fonctions touche tous les secteurs. Un ministre hier devient diplomate demain¹²². Un PDG d'une entreprise publique obtient le poste de secrétaire d'État¹²³. Un conseiller du président peut être parachuté à une fonction honorifique¹²⁴. Un ministre intègre fréquemment après son mandat une institution politique importante. Dans l'enquête sociographique effectuée présentée au second chapitre, un certain nombre de ces institutions ont été considérées pour qualifier la « mobilité politique » de ces élites¹²⁵. La majorité des élites gouvernementales de Ben Ali ont transité par ces institutions et ces postes avant et surtout après leur prise de fonction exécutive. Un ancien PDG d'une entreprise publique stratégique témoigne de cette circulation : « sur une vingtaine de PDG, on était deux ou trois de purs produits de [notre secteur]. Les autres, c'était des gouverneurs, des généraux de l'armée, des ministres, etc. »¹²⁶. La gestion par les « chaises musicales » a permis à Ben Ali d'intégrer un membre au besoin et de le « mettre au froid » si nécessaire, cela sans que la punition soit une mise à l'écart définitive. Ainsi, un acteur aujourd'hui exclu des cercles stratégiques peut très bien faire son retour un autre jour, en fonction de son utilité aux yeux du président¹²⁷.

¹²² Par exemple M. Jegham, ministre de la Défense nommé ambassadeur à Rome en 2001.

¹²³ Par exemple, A. Chaouch, PDG de l'Agence Foncière de l'Habitat, nommé en 1992 secrétaire d'État à la santé publique.

¹²⁴ Par exemple H. Ben Yahia nommé secrétaire général de l'Union du Maghreb Arabe en 2006, alors qu'il était jusque-là ministre des Affaires étrangères puis de la Défense et à nouveau des Affaires étrangères (1991-1997/1997-1999/1999-2004).

¹²⁵ Parlement, Chambre des conseillers, Conseil Économique et Social, Conseil Constitutionnel, Haute Instance des Droits de l'Homme, Conseil Islamique, Conseil National de la Sécurité, Haut Comité du Contrôle de l'Administration et des Finances, Cour des Comptes, Conseil Supérieur de la Communication, Médiateur de la République, Diplomatie, Armée, Banque Centrale, banque publique ou privée, grandes entreprises publiques, RCD, Gouverneur, Présidence de Tribunaux, Institut Tunisien d'Études Stratégiques.

¹²⁶ Entretien, Tunis, 2014.

¹²⁷ Par exemple, en juillet 2001, lors d'un remaniement ministériel, Ben Ali a écarté des poids lourds de son régime : A. Zouari (Éducation), C. Neffati (Affaires sociales) et A. Kallel (Intérieur), tous ministres. En 2002, après l'attaque contre la synagogue de Djerba, ce sont des élites sécuritaires qui ont été éloignées, A. Kaabi et M.A. Ganzoui, respectivement ministre de l'Intérieur et secrétaire d'État à la Sûreté nationale. Tous retrouveront des postes de haute responsabilité au gouvernement, après avoir occupé des postes secondaires (diplomate, membre du Conseil économique et social, etc.).

Les agences du pouvoir, au service de la stratégie rotative sont ainsi davantage des « cases » dans lesquels Ben Ali place ses élites que des postes déterminants. Le président demeure *l'alpha et l'omega* de la décision politique majeure. De manière générale, la diplomatie représente pour Ben Ali un secteur particulièrement utile pour écarter, parfois provisoirement, ses élites stratégiques. Notre analyse sociographique – citée précédemment – montre qu'environ un tiers des élites exécutives de Ben Ali ont transitées par la case diplomatique. Cette méthode permet au président d'éloigner un individu de ses éventuels réseaux.

Être nommé ambassadeur, c'est une manière de se débarrasser de vous. [...] J'ai été envoyé quatre ans à Rome. [...] Fin 2004, Ben Ali s'est dit: Rome n'est pas loin, il y a encore des contacts potentiels, il faut faire attention. Le ministre des Affaires étrangères voulait m'envoyer en Chine. J'avais compris le message, et j'ai refusé d'aller en Chine. J'ai demandé ma retraite et je l'ai eue¹²⁸.

Un acteur « envoyé » en mission à l'étranger est immédiatement perçu comme « renvoyé » des cercles de pouvoir. Interrogé sur les liens entre les sphères militaire et diplomatique, un haut gradé de l'armée tunisienne souligne l'ambiguïté de la manœuvre : « les rapports entre la sphère militaire et la sphère diplomatique existent. Des fois c'est sous forme de récompenses. Des fois c'est pour se débarrasser de quelqu'un, on l'envoie en mission dans un pays étranger »¹²⁹. Cette forme d'exil politique et parfois de gratification, ne sont que les faces d'une même médaille : le champ diplomatique est pour Ben Ali un secteur à sa disposition pour consolider sa stratégie de rotation des élites à différents postes, de manière perpétuelle.

Le « maintien en orbite » autour du centre est dans les faits une stratégie d'optimisation des intérêts du régime sous les contraintes des intérêts de ses élites. En pratique, le

¹²⁸M. Jegham, entretien cité.

¹²⁹S. Kourda, entretien cité.

président est au centre d'un réseau de secteurs sociaux tenus les uns aux autres sous forme de toile néo-patrimoniale.

1.5 LA TOILE NÉO-PATRIMONIALE COMME FORME DE MISE EN RÉSEAU DES SPHÈRES SOCIALES

Le président Ben Ali sépare de manière hermétique les secteurs sociaux les uns des autres dans l'objectif de garder la mainmise sur l'ensemble du système. Au sommet de ce système se trouve le Palais, à partir duquel une gestion politique, appuyée sur le clan familial, permet au leader et à son entourage de tenir les institutions et les acteurs. Le néo-patrimonialisme est ainsi une expression du mode d'administration des élites sectorielles.

1.5.1 CONCEPTUALISATION ET PORTÉE DU NÉO-PATRIMONIALISME

Le concept de (néo-)patrimonialisme (Leca et Schemeil, 1983; Médard, 1990) fait l'objet de débats et de différentes définitions. Bill et Leiden (1974) utilisent le patrimonialisme pour qualifier la structure politique au Moyen-Orient. Einseinstadt (1973) met à jour le concept en y ajoutant le qualificatif « moderne » pour le distinguer ainsi de son prédécesseur « traditionnel », définissant alors le *néo*-patrimonialisme. Leca (1979) offre un aperçu des critiques relatives à des définitions trop régionalistes – rappelant au passage le biais *spécifiste* –, monolithiques, ou dépendantes au sentier, comme celle de Bill et Leiden¹³⁰. Erdman et Engel font remarquer que ce concept est typiquement post-weberien, et qu'il s'agit là d'une association de deux formes de domination weberienne,

¹³⁰ La contribution de Bach et Gazibo (2011) revient également sur ce concept et le discute dans sa relation à la démocratisation, aux relations internationales, à la sociologie des conflits et à l'économie du développement.

la domination traditionnelle patrimoniale et la domination rationnelle bureaucratique (2007:104).

Dans cette section, la définition de ces deux auteurs sera retenue pour sa capacité à mettre en lumière le cœur de la stratégie néo-patrimoniale. L'enchevêtrement doublé de distinction formelle entre les dimensions privée et publique d'un système politique, trouve non seulement une application particulièrement pertinente dans le cas tunisien, mais surtout permet d'éviter les biais évoqués ci-dessus. Au sens d'Erdman et Engel, le néo-patrimonialisme

prend place dans le cadre, et en revendication, d'une bureaucratie légale rationnelle, soit celle d'un État moderne. Les structures et les règles formelles existent, même si en pratique la séparation entre les sphères privée et publique n'est pas toujours respectée. Autrement dit, deux systèmes de rôles ou logiques existent l'un à côté de l'autre, les relations patrimoniales ou personnelles et la rationalité légale de la bureaucratie. Ces sphères ne sont pas isolées l'une de l'autre. Au contraire, elles s'imprègnent l'une l'autre : le patrimonial pénètre le système légal-rationnel et entortille la logique, les fonctions et le rendement, sans en prendre le contrôle exclusif¹³¹ (2007 :105).

Défini ainsi, le néo-patrimonialisme signifie entre autres, sous couvert de règles claires dans un État de droit, la confusion opportune et parfois progressive entre le public et le privé, entre le pouvoir et la personne à son sommet, entre les institutions et les acteurs, entre les agences de l'État et les réseaux de pouvoir. La sectorisation des agences devient en amont – formellement – la qualité séparée des pouvoirs. Elle est aussi en aval – informellement – le symptôme de l'appropriation, par un clan, de ces pouvoirs. En effet,

¹³¹ C'est-à-dire que les politiques informelles envahissent les institutions formelles. L'informel et le formel sont liés l'un à l'autre de différentes manières et selon des degrés variables. Ce mélange s'institutionnalise. Les individus disposent d'un degré de choix relatif à la logique qu'ils mobilisent pour atteindre leurs objectifs et réaliser au mieux leurs intérêts. Donc le néo-patrimonialisme est un type de domination politique qui est caractérisé par l'insécurité concernant le comportement et le rôle des institutions de l'État (ainsi que de ses agents) (Erdman et Engel, 2007 :105).

« seuls les plus proches du chef de l'État sont habilités à agir en tant que représentants personnels, autoproclamés ou officiellement investis » (Hibou, 2006a : 330). Cette exclusivité de la représentation témoigne de la confiance de Ben Ali en ses proches, mais aussi de sa mainmise clanique sur le système de domination politique. Par ces réseaux clientélistes (Murphy, 1999) imbriqués dans les institutions du pouvoir, Ben Ali à la fois traduit le mode de gestion personnel de son régime, et légitime celui-ci au sens du soutien élitare (Skocpol, 1979).

Ces réseaux clientélistes parallèles aux institutions officielles et qui parfois les phagocytent, permettent en effet des « échanges peu légitimes, ou même parfois illégitimes, [qui] sont producteurs de légitimité, d'une légitimité qui s'avère décisive pour la 'marche' [du] système politique » (Dobry, 2002 :110). Ils sont nécessaires mais surtout suffisants au bon fonctionnement du régime puisqu'ils fluidifient et stabilisent les arrangements opportuns, prenant place dans des zones grises entre les élites des champs stratégiques. Ces transactions « couvrent un large spectre depuis les alliances matrimoniales jusqu'aux pratiques de corruption en passant par la mutuelle reconnaissance des intérêts de chacun ¹³² » (Camau et Geisser, 2003 :191). Le matrimonial, c'est-à-dire ici le privé, interagit avec les élites sectorielles, généralement dans les sphères publiques pour former des réseaux néo-patrimoniaux. Ces réseaux ni tout à fait formels ni tout à fait informels, faits de promoteurs privés s'interposent entre l'État et les groupes sociaux, et permettent au régime de « disposer de relais nouveaux dans son système de domination politique [ce] qui entraîne en même temps un relatif

¹³²La « reconnaissance des intérêts de chacun » ne se matérialise pas suffisamment au point de former un corps élitare *trans-sectoriel* homogène et marchant dans la même direction (au sens de Mills). La solidarité de ce corps, par sa fragilité, n'est qu'artefact conjoncturel, dépendant de la décision du chef de promouvoir tel acteur ou de bannir tel agent.

élargissement des assises de son pouvoir » (Baduel, 2005 : 941). L'approche néo-patrimoniale et centralisée n'est cependant ni unique dans le temps, ni dans l'espace.

1.5.2 ÉLÉMENTS DE COMPARAISON ET DE DISTINCTION

Le prédécesseur de Ben Ali, interrogé sur son système politique, répondait déjà : « Le système ? Quel système ? Je suis le système ! » (Abdessatar, 1984 :82) signifiant par-là l'omnipotence du président au milieu des réseaux de pouvoir. Le fils de Bourguiba fut un temps ministre des Affaires étrangères¹³³. L'épouse du président, Wassila, a été sa conseillère la plus influente (Khiari, 2004). Son village d'origine, Monastir, devint une ville dotée d'un aéroport et fournissant un large contingent des élites au pouvoir (Charfi, 1989)¹³⁴. Bourguiba a cela dit commis « l'erreur » de distribuer trop de pouvoirs aux mêmes personnes, en l'occurrence ses Premiers ministres, et particulièrement le dernier d'entre eux, Ben Ali.

Vairel (2014) décrivant la « mise en place d'un système de direction autoritaire » au Maroc dessine une structure de pouvoir – par l'agencement des réseaux sectoriels – voisine si ce n'est jumelle du cas tunisien. « Cet ensemble complexe 'tient' » dans la Tunisie de Ben Ali comme dans le Maroc de Hassan II, « dans la mesure où chacune de ses composantes trouve son compte dans la marge d'action et les rétributions qui lui sont consenties en contrepartie de son inféodation à la maison du leader » (Camau, 2006a :77). Car en effet, au centre de ces réseaux formant toile, la maison du leader et, plus spécifiquement le leader lui-même, demeurent à la fois la tête pensante et agissante, mais aussi le lieu symbolique et concret de l'allégeance.

¹³³ De 1964 à 1970. Il a aussi été brièvement ministre de la Justice en 1970.

¹³⁴ Voir aussi (Emmecey et al., 1975; Sraïeb, 2003; Camau et Geisser, 2003).

Cette condensation des pouvoirs n'est, une fois de plus, pas l'apanage des régimes autoritaires : dans de nombreux régimes et sous diverses autorités, la concentration de la décision politique aux mains du chef de l'exécutif est chose fréquente¹³⁵. Pour autant, ces « bronches » du régime prenant racine au centre du régime – la présidence –, si elles étouffent la « société politique » (Camau et Geisser, 2003 :191), oxygènent parallèlement ses élites sectorielles.

Thiriot (2013) compare habilement les néo-patrimonialismes « arabes » et « africains ». Ces deux variantes ont en commun une « logique de relations personnelles et de réseaux clientélistes dont la rétribution matérielle ou symbolique assure l'association objective aux dirigeants » (149). À ceci près que la logique benaliste ne « repose [*pas*] sur une confusion des sphères économiques et politiques » (149), ni au sens formel, ni informel. La séparation de ces champs, analysée précédemment, trouve certes sa limite dans la mainmise du président sur toutes les sphères, aussi autonomes soient-elles. Mais pour autant, les ressources économiques et politiques n'ont pu se retrouver concentrée entre les mains des élites de ces réseaux clientélistes, autres que le président lui-même. Contrairement à de nombreux cas africains, le régime de Ben Ali a su se renouveler, faire sa mue permanente et ainsi se consolider, non pas malgré mais plutôt grâce, entre autres, à la libéralisation économique. Durant les « transitions » africaines, « l'échec économique des 'autoritarismes du développement' et plus encore la pression des bailleurs pour une gouvernance sans détournements [...] ont réduit de manière drastique la capacité de

¹³⁵ Sans qu'il ne soit ici question de comparer les régimes, Giddens (1973) rappelle ainsi qu'au Royaume-Uni, si les lois doivent être ratifiées par le parlement, le pouvoir effectif est de plus en plus dévolu au cabinet, et probablement des éléments particuliers du cabinet et parmi certaines sphères du service civile (368). L'hyper-présidentialisation du mandat de N. Sarkozy en France est une autre illustration de la concentration des pouvoirs entre les mains de quelques individus.

redistribution des dirigeants de nombre de pays, et donc le cercle des bénéficiaires du pouvoir » (Thirot, 2013 :149).

À l’opposé de ce modèle, la libéralisation économique a servi à consolider le régime de Ben Ali, lui permettant de s’intégrer dans les réseaux économiques transnationaux. Surtout, cette insertion a permis au régime d’apparaître comme le « bon élève » (Hibou, 1999) des institutions financières internationales, notamment en autorisant l’émergence d’élites sectorielles parlant le langage de ces institutions. Ces élites économiques prépondérantes ont dès lors tendance à consolider leurs affaires par les parts de marchés locales, par les échanges avec l’UE, et par la mise à niveau financée par cette dernière, tout en demeurant protégées par l’État contre les effets néfastes de la concurrence européenne. Ainsi, « Ben Ali s’avèrerait en définitive le nom d’un mode antidémocratique d’intégration au capitalisme mondialisé » (Camau, 2008 :508).

L’image de la toile d’araignée ou de la mise en réseau des élites sectorielles fait écho à la description en cercles des élites stratégiques par Baduel (2013). Celui-ci dépeint la structure élitare politique en trois cercles d’importance stratégique nivelée, ayant en leur centre la personne du président. Un « noyau dur et retreint » est composé de deux conseillers – A. Abdallah et A. Ben Dhia –, de la femme du président ainsi que de son chef de la garde présidentielle (A. Seriaty). Un second cercle, qualifié de « cour ou d’apparat » est constitué de « dignitaires de second rang [...] ayant fait allégeance à la personne du président plus qu’à l’État » – notamment A. Zouari, S. Chaabane, B. Tekari, L. Bououni –, les rendant dépendants et sous-estimés par Ben Ali, et se contentant des « miettes » du premier cercle. Un troisième cercle était composé de « hautes

personnalités » qui assuraient la bonne marche de l'État grâce à leur influence sectorielle (Morjane aux Affaires étrangères, Ammar dans le secteur militaire, etc.) (2013 : 54).

Qu'il s'agisse de cercles concentriques ou de mailles d'un filet, l'essentiel est ici de souligner d'une part l'omniprésence du chef au centre de ces figures de pouvoir, et d'autre part la constitution de liens connectant le centre à la périphérie via des nœuds que sont les élites plus ou moins stratégiques. Cette structure puise aussi ses ressources dans l'économie globale. L'omniprésence et omnipotence du chef repose sur un système néo-patrimonial de gestion politique qui a l'avantage de transformer certaines contraintes en opportunités, en particulier la libéralisation économique. Le régime du 7 novembre est ainsi « une alliance des gagnants d'une réforme économique inspirée du credo néolibéral, promue et soutenue par les instances étatiques et internationales, qui se solde par un renouveau de formes précapitalistes de contrôle social » (Camau, 2008 :512).

Ce redéploiement de l'autoritarisme, malgré une capacité adaptative basée sur les expériences passées et voisines, ne prémunit pas pour autant le régime contre ses propres erreurs stratégiques.

1.6 FISSURES DANS L'ÉDIFICE PAR LE MÉLANGE DES GENRES

L'étanchéité des sphères, et en particulier la préservation de la frontière entre l'économique et le politique, évoquée ci-haut parmi les stratégies de gestion élitaires du régime, a longtemps été respectée, à de rares exceptions près. Progressivement, le président a fissuré son propre édifice en concédant – davantage qu'en décidant de – l'entrisme en politique de sa propre famille jusque-là confinée au monde des affaires.

1.6.1 LA FLUCTUATION DES POSITIONS

Si, exceptionnellement, des figures familiales ont occupé des fonctions politiques quasi-symboliques, l'inscription du régime dans le temps s'accompagne d'une accélération de l'entrée du clan Trabelsi dans la sphère politique. D'autant que la mainmise de ce même clan sur les secteurs clés de l'économie nécessite de plus en plus d'influence sur le politique : pour mieux se partager les ressources, il importe de plus en plus d'intervenir dans les mécanismes étatiques d'allocation des ressources économiques. En pratique, cela se traduit par le vote de lois sur mesure et l'influence des élites claniques pour la nomination de « leurs » ministres¹³⁶. Dans cette partie de la recherche seront analysées le jeu de l'entrisme « fonctionnel » en politique, mettant en danger le cloisonnement du secteur politique jusque-là en vigueur.

Longtemps Ben Ali a accommodé les membres de son clan en leur laissant l'accès au champ économique en autant qu'ils ne s'intéressent à aucun autre secteur sensible, en particulier le politique. Le plus célèbre de ses gendres, S. Chiboub, s'est fait un nom en présidant l'Espérance Sportive de Tunis, le grand club omnisport de la capitale de 1989 à 2004 (Abis et Ajmani, 2014). En 1987, à son arrivée au pouvoir, Ben Ali confie la présidence de l'Espérance à H. Jilani, grand industriel qui monte en puissance. La présidence de l'Espérance de Tunis¹³⁷ est un poste délicat en raison de la popularité du club, l'engouement des Tunisiens pour le football, le précédent de quelques troubles sociaux provoqués par ses supporters, l'importance du club comme symbole du mouvement de libération nationale, et enfin l'histoire de cette même présidence. De

¹³⁶ La « rapacité » du clan Ben Ali / Trabelsi sur l'économie tunisienne ainsi que ses méthodes d'influence politico-légale sont présentées dans le troisième chapitre, section 3.4.

¹³⁷ Pour un survol de l'histoire et l'importance politique du club, voir Moroy (1997).

hautes personnalités¹³⁸ ont ainsi présidé l'Espérance; quelques ministres également¹³⁹; Bourguiba lui-même a été président d'honneur du club¹⁴⁰.

En 1989, le président Ben Ali confie à son gendre la présidence du club. Durant son mandat Chiboub écrit parmi les plus belles pages de l'histoire de l'Espérance, raflant quasiment tous les trophées nationaux et remportant la tant attendue coupe d'Afrique des clubs champions en 1994. Ce succès vaut de plus en plus à Chiboub une popularité dérangeante pour Ben Ali lui-même, qui lui retire la présidence du club en 2004¹⁴¹. Tombé en disgrâce aux yeux du président, le gendre de Ben Ali issu de son premier mariage est progressivement écarté des cercles influents de plus en plus contrôlés par le clan Trabelsi (Gobe et Geisser, 2005). Cette éclipse s'accompagne de celle du frère de Chiboub, un des rares membres du clan familial à avoir accédé à une fonction politique officielle jusque-là. Député et premier vice-président du parlement, M. A. Chiboub était aussi membre du comité central du RCD. Mais en 2004, l'année marquant la mise à l'écart de son frère, il n'est pas réélu au comité central, ni au parlement.

Cet exemple démontre d'abord que les membres du clan présidentiel n'héritaient jusqu'à récemment que de postes de seconde importance et sans véritable poids décisionnel.

¹³⁸ Par exemple M. Malki, président de la cour d'appel de Tunis; C. Zouiten premier chirurgien dentiste du pays et dont la fille épousera la fille de Bourguiba; A. Zouaoui, gouverneur de la Banque centrale de Tunisie; A. Zaouche, grand industriel, homme politique et premier imprimeur scientifique du monde arabe.

¹³⁹ Par exemple M. Zenaïdi, ministre de Ben Ali de 1994 à 2011 (Tourisme, Commerce, Santé, Transport); H. Belkhodja ministre de Bourguiba de 1980 à 1981 (Affaires étrangères).

¹⁴⁰ Sous le mandat de Ben Ali, ce seront davantage des entrepreneurs puissants qui seront nommés à la tête du club, entre autres pour pallier aux besoins financiers de l'Espérance. H. Meddeb, A. Zouhir, H. Jilani et S. Chiboub sont ces « présidents-businessmen ».

¹⁴¹ Quoique les supporters de l'Espérance sont persuadés de l'avoir eux-mêmes chassés par la pression et les insultes durant certains matches de football. Au regard de l'importance du poste, cette hypothèse est peu probable, du moins insuffisante. Les témoignages des présidents des clubs tunisiens de football abondent pour décrire ces postes comme un « piège » dont on ne démissionne pas. Seules les autorités (ministère du Sport, gouverneur de la ville, etc.) sont en mesure de démettre un président de club de sa fonction sur l'ordre de Ben Ali lui-même.

Surtout, il met en lumière la nature volatile et instable de ces arrangements. Au gré des alliances et des « coups stratégiques » (Schelling, 1986 :198) des uns et des autres, les positions se fragilisent ou se consolident. Témoignage de ces fluctuations, M. Mlika, neveu du président, ministre de l'Environnement de 1992 à 1999, associé à des détournements de fonds (Geisser, 1999) et fils de l'ancien conseiller politique de Ben Ali (H. Mlika), est nommé membre permanent au comité central du RCD par le président lui-même, après avoir quelque peu disparu de la scène, et cela l'année même où le frère de Chiboub perd cette fonction (Gobe et Geisser, 2005).

D'autres proches de Ben Ali ont eu accès à des fonctions politiques plus représentatives que décisionnelles comme H. Jilani – dont une fille a épousé B. Trabelsi, frère de la première dame, et une seconde fille a épousé un cousin de Ben Ali – qui a longtemps été député et membre du comité central du RCD depuis 1989. Cela dit, c'est surtout à partir de 2008 que l'accélération de cet entrisme politique du clan familial se fait sentir.

1.6.2 ACCÉLÉRATION DE L'ENTRISME POLITIQUE DU CLAN PRÉSIDENTIEL

S. El Materi, le gendre dauphin entre cette année-là au comité central du RCD ainsi qu'au parlement. B. Trabelsi, puissant chef du clan Trabelsi ainsi qu'A. Miled associé névralgique de ces personnalités familiales entrent aussi au comité central du parti. Ils y retrouvent ainsi H. Jilani, H. Mlika et son fils; tous liés par le sang ou le mariage à Ben Ali.

S. el Materi symbolise cette montée en puissance politico-économique affichée. Il est d'abord élu à la tête de la cellule du RCD à Carthage en 2008. Carthage est le plus riche «quartier» du grand Tunis où se trouve le Palais présidentiel. El Materi entre au comité

central du parti la même année et devient député au parlement en 2009. Parallèlement, il progresse comme nouveau « tycoon » national. Dans la guerre des clans et la course à la succession, il s'agit pour l'épouse de Ben Ali, L. Trabelsi, de placer ses représentants dans la hiérarchie politique pour le « jour d'après ».

La « famille royale » essaye ainsi de « parachuter » les siens à des postes officiels, notamment au comité central du RCD dès 2008, en préparation de l'après Ben Ali (Murphy, 2011 : 299). L'interventionnisme du clan familial dans les affaires politiques, en touchant aux nominations gouvernementales, prend une dimension nouvelle. L'État devient, dans ses composantes les plus critiques, l'objet de concurrence et d'influence des membres importants de la famille présidentielle.

La raison de cet entrisme en politique du clan Trabelsi ne s'explique pas uniquement par la volonté pressante de ses membres. Jusque-là Ben Ali avait respecté – et fait respecter – cette règle assez stricte voulant que la « famille » se tienne à l'écart de la sphère politique. L'explication, perçue comme telle – et c'est en cela qu'elle est intéressante puisqu'elle témoigne d'un sentiment dégagé de faiblesse du président – tient en l'éloignement de Ben Ali de la chose publique et son recentrement sur sa propre vie privée. L'image d'un Ben Ali « lassé » par les affaires de l'État influence grandement ses propres élites stratégiques en leur donnant l'impression d'un transfert du pouvoir de la personne du président vers sa femme et son clan.

À la fin, Ben Ali ne s'occupait plus de rien, il s'occupait juste de sa famille. Comme Bouguiba en fait. Ben Ali était vieillissant, fatigué. Il n'avait plus personne qui lui disait la vérité, il était entouré de la famille seulement. Depuis 2005-2006, Ben Ali ne s'occupait plus de grand-chose, si ce n'est sa famille, surtout son fils¹⁴².

¹⁴²Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

Depuis quatre à cinq ans [...] d'une certaine manière, il a décroché, les dossiers de l'État ne l'intéressait plus comme avant, il perdait un temps fou avec son fils et sa famille¹⁴³.

Traduisant le sentiment populaire, certains intervenants confiaient que « la fin du régime a commencé quand la rumeur a circulé qu'après Ben Ali, il y aurait son épouse. Les Tunisiens machos n'auraient pas accepté une femme ignare avec une mauvaise réputation. Les gens pensaient que le pays allait sombrer dans la misère si Leila tenait le pouvoir ».¹⁴⁴ Cette impression généralisée, auprès des élites du pays comme du reste de la société, d'un déplacement du centre du pouvoir de la personne du président vers les membres de sa famille, contribuent à alimenter la thèse d'une nouvelle « classe » élitaine qui compte, et dont il faut se rapprocher : les proches de la première dame¹⁴⁵. Ces derniers se sont petit à petit accaparé les ressources économiques du pays¹⁴⁶, tout en lorgnant désormais sur les prébendes politiques. Cette montée en puissance se reflète dans les positions acquises au sein du parti ou du parlement, ainsi que dans l'influence grandissante au Palais. Autour de la personne du chef, gravitent les proches de L. Trabelsi, aux dépens des élites politiques habituelles que sont les conseillers, les membres du bureau politique du parti et les ministres.

Ce « mélange des genres » témoigne d'une rupture marquée dans la gestion jusque-là sévèrement hermétique entre les différents secteurs sociaux. Le mariage du politique et de l'économique, s'il est inévitable via les échanges habituels, n'avait jamais encore été « consanguin ». Cette fissure dans l'édifice de gestion élitaine réduit l'assise élitaine « légitimante » du régime. En d'autres termes, le dernier palier de la pyramide du pouvoir

¹⁴³ A. Abdallah, entretien cité.

¹⁴⁴ PDG d'une entreprise publique, entretien cité.

¹⁴⁵ Ce phénomène n'est pas exclusif à la Tunisie. Par exemple, Schatz (2009 : 214) évoque le clan de l'épouse du président Kirghize, Akaev, comme cercle d'influence primordial du leader.

¹⁴⁶ Voir la section relative aux élites économiques et à la prédation du clan Trabelsi au troisième chapitre.

voit sa taille se réduire drastiquement autour des mêmes personnes. Lorsque ces rares individus possèdent des pouvoirs médiatiques, économiques, politiques, financiers, la dérive despotique semble s'annoncer. D'où l'interrogation pertinente, voir prémonitoire de Ferrié (2005 : 104) :

À un moment donné, l'autoritarisme est-il amené à évoluer vers un type de régime mafieux ? [...] Qu'est-ce qui fait que, dans un régime autoritaire, à un moment donné, quelque chose disparaît qui fait que le régime n'a plus de frein ? Ne serions-nous pas alors, à proprement parler, dans un régime despotique ? C'est-à-dire un régime qui se libère d'un certain nombre de freins, de contraintes qui normalement s'imposent même à l'autoritarisme - faisant que ce dernier va au-delà de ce qu'il pratiquait, aussi bien dans *l'élimination physique* des opposants, *de la population*¹⁴⁷, que dans la part importante que prennent les affaires (et notamment les enrichissements personnels) dans ce jeu-là.

CONCLUSION

En définitive, l'édifice autoritaire tient par la légitimité que lui procurent ses élites. Cette légitimité, qui réside dans les espaces et les promotions politiques et économiques consenties par le régime à ses élites, est caractérisée par l'herméticité des champs sociaux et reste valide tant que non fragilisée par un processus de crise. Cette herméticité est synonyme non pas de séparation des pouvoirs, mais de séparation par secteur des élites au pouvoir. Au sommet de la hiérarchie, se trouve une institution, confondue avec une fonction, elle-même confondue avec un individu : la présidence. Cette dernière se veut omnipotente. Elle est la structure au service du président, et conçue en ce sens, elle est

¹⁴⁷ Notre mise en italique. Sans faire de raccourci causal, la dérive « despotique » du régime correspond à la fois à la montée de la « part que prennent les affaires, notamment les enrichissements personnels » et à la fin de la retenue répressive massive envers la population : à Gafsa en 2008 et en 2010/2011 dans toute la Tunisie.

adaptée et fusionnée à la personne de Ben Ali. Ce dernier est au centre du secteur exécutif, dont l'évolution souligne la transformation du régime.

Le système a en effet subi des mutations à la fois structurelles et conjoncturelles. Il s'est inséré dans les réseaux capitalistes transnationaux en consolidant, au passage, la distribution néo-patrimoniale des ressources et des opportunités de profit économique. La montée en puissance de la famille présidentielle, dans les cinq dernières années de son mandat, marque quant à elle une « dérive » du régime, davantage en raison du laisser-aller du président que de sa décision. Ainsi, le président a laissé entrevoir des fissures dans son régime, tant au niveau élitare que social (Geisser et Gobe, 2007). D'aucune manière ces fissures ne débouchent mécaniquement sur la chute du régime. Bien au contraire, jusqu'à ses dernières heures, le régime tenait « bien en place » aux yeux de ses élites. En particulier, les acteurs de l'exécutif ont agi, durant la crise de 2010-2011, de façon routinière, synonyme, aux yeux du Palais, d'un soutien constant.

Dans le chapitre suivant, l'analyse des mutations du secteur exécutif permettra de saisir la nature des relations entre les élites gouvernementales. Autant verticalement qu'horizontalement, la qualité « tendue » de cette structure relationnelle prendra toute son importance durant la crise de 2010-2011.

CHAPITRE 2 LE SECTEUR EXÉCUTIF, STRUCTURE HIÉRARCHISÉE AU SERVICE DU PALAIS

Bourguiba, en modernisant le système politique de la Tunisie post indépendance, a organisé un régime autoritaire dont il était le centre tout puissant (Bessis et Belhassen, 1988; Camau et Geisser, 2004). Pour autant, l'autonomie des sphères politiques fut relativement affirmée. En particulier, le gouvernement était constitué d'acteurs dont les prises de positions, les orientations politiques et les combats internes étaient davantage source d'alternative et de contrepoids au président que de soutien indéfectible. Le Palais présidentiel n'hébergeait pas une administration centrale qui gèrait effectivement le pays. Ce rôle était dévolu aux ministres, avec à leur tête un chef de gouvernement qui n'était pas un simple substitut du président (Erdle, 2010 : 151).

L'interrogation de ce chapitre porte sur les modalités d'accumulation univoque des prérogatives politiques, en particulier de l'exécutif, par une institution : la présidence. L'examen de ce remaniement se fera selon trois axes. D'abord, le passage de témoin entre Bourguiba et Ben Ali (Toumi, 1989; Lamoulou, 1998; Camau et Geisser, 2003; Henry, 2004) va totalement restructurer la distribution des rôles et des fonctions en faisant du Palais le lieu de la concentration de tous les pouvoirs. La première discussion cernerait ainsi la présidence comme institution hégémonique et personnalisée de la décision. Deuxièmement, cette stratégie de mainmise sur le pouvoir exécutif est complétée par une distribution particulière du pouvoir entre les acteurs politiques. Les affinités sont limitées, les divisions multidimensionnelles, et les rôles souvent doublés pour mieux mettre en concurrence les uns et les autres. Troisièmement, la transformation du régime opère également en termes de personnel. En examinant la mutation

sociologique des membres de l'exécutif, une analyse quantitative permettra de situer l'évolution du régime en termes de ressources et de besoins. Les acteurs politiques du régime et leurs caractéristiques individuelles et collectives donnent, également, sa teneur et son sens à l'autoritarisme tunisien.

L'objectif de ce chapitre est de souligner que la transformation progressive du régime, au service de sa mise à niveau et ainsi de sa consolidation, passe par deux phénomènes simultanés et complémentaires. Le régime procède d'un côté à une sélection de personnel de plus en plus technocratique, dont les ententes sont limitées et les conflits latents; de l'autre, à une personnification du régime qui prend un sens particulièrement marqué lors de la crise de 2010-2011.

2.1 HÉGÉMONIE SUR TOUS LES POUVOIRS ET EN PARTICULIER L'EXÉCUTIF

Constitutionnellement¹⁴⁸, le Président de la République est irresponsable politiquement et pénalement de ses actes. Aucune cours – pas même la Haute cours de Justice – ne peut le juger pour ses décisions durant son mandat, et il n'a de compte à rendre sur ses choix politiques devant aucune institution politique, parlement ou Cours constitutionnelle¹⁴⁹. C'est dans cette structure légale et constitutionnelle que Ben Ali a inscrit l'hégémonie de la présidence sur tous les pouvoirs de l'État, et tout particulièrement l'exécutif.

¹⁴⁸Selon la première Constitution de la Tunisie républicaine promulguée en 1959. Les articles 37 à 63 traitent du pouvoir exécutif. En particulier, les articles 38 à 57 fixent les devoirs et les libertés du président.

¹⁴⁹Le 1^{er} juillet 2002, la loi constitutionnelle numéro 2002-51, amendement à la Constitution de 1959, supprime la limite du nombre de mandats présidentiels, augment la limite d'âge des candidats à la présidence et surtout instaure une immunité judiciaire pour le président durant et après l'exercice de sa fonction.

2.1.1 L'HÉGÉMONIE D'UN POUVOIR INDIVIDUALISÉ

Le président est le chef de l'exécutif, aidé dans sa tâche par le chef du gouvernement. Il préside le conseil des ministres. Il est le chef suprême des forces armées. Il est à la tête du Conseil Supérieur de la Justice, ainsi que du Conseil constitutionnel. Il dirige également la sécurité, la justice et l'administration en nommant leurs différents représentants, «decision makers » et « decision takers » (Giddens, 1973). Le président, en concentrant les pouvoirs, devient l'unique décideur à tous les niveaux. « Les commis et les gestionnaires, quelles que soient leurs compétences professionnelles et leurs attributions officielles évoluent dans un champ de dépendance de la 'maison' » (Camau et Geisser, 2003 : 197). Des exemples permettent de saisir l'ampleur de cette hégémonie du pouvoir. Au niveau de la diplomatie, le président est seul habilité à conclure des traités et à déclarer la guerre. Le ministre des Affaires étrangères est à la diplomatie ce que le Premier ministre est au gouvernement : le substitut, voire le porte-parole, du président. L'ancien directeur à la Banque Mondiale et ambassadeur auprès de la Communauté Économique Européenne à Bruxelles, C. Ayari¹⁵⁰, souligne cette dimension du régime :

Sous Ben Ali, il n'y avait pas de grands ambassadeurs. Sous Ben Ali, la diplomatie c'était des décisions prises à Carthage, comme pour toutes les autres administrations.

Je n'ai pas connu sous les 23 ans de Ben Ali le nom d'un ministre en particulier qui aurait marqué la diplomatie tunisienne.

Ayari juge en effet la diplomatie tunisienne de Ben Ali au regard de ce qu'elle était sous Bourguiba (Chneguir, 2004; Camau et Geisser, 2004). « Bourguiba a été le grand inspirateur de la diplomatie tunisienne, mais il a aussi eu de grands ministres des Affaires étrangères. Par exemple Sadok Mokadem, Mohamed Masmoudi, Habib Bourguiba

¹⁵⁰ Entretien, Tunis, 2014.

Junior, des gens de grande envergure »¹⁵¹. Le contraste entre les deux régimes se situe, au niveau diplomatique, comme ailleurs, dans la monopolisation de la décision, de l'influence et du pouvoir politique par une unique personne et l'institution qui lui est liée. Au niveau législatif, Ben Ali gouverne par l'émission de décrets et le pouvoir d'édicter les lois ou d'y opposer par son veto (Erdle, 2010 : 139)¹⁵². Il oriente significativement la composition du parlement, puisqu'il désigne un tiers de la Chambre des conseillers et décide, à chaque élection, du quota réservé à l'opposition dans la Chambre des députés¹⁵³. La grande majorité du parlement étant membre du parti présidentiel, systématiquement, et sans discontinuité, l'appareil législatif devient un appendice du parti présidentiel (Hibou, 2006a). La justice, la sécurité et l'administration¹⁵⁴ sont, également, des secteurs dominés par le président. La justice est au mieux « semi-dépendante », mais surtout généralement « domestiquée » (Erdle, 2010 :139), permettant au régime de se servir de ce bras armé pour discipliner les différents secteurs autonomes. En complément, la sécurité est le domaine réservé du président (Boumediene, 2016) qui est seul habilité à décréter l'état d'urgence. Pour mieux planifier, surveiller et contrôler, un certain nombre d'institutions administratives, politiques ou stratégiques sont rattachées à la présidence.

¹⁵¹ C. Ayari, entretien cité.

¹⁵² Ce cas ne se présente dans les faits jamais. Aucune loi n'est proposée au parlement sans l'aval préalable du président, qui n'a ainsi, aucunement besoin de faire usage de son droit de veto. Pour avoir un aperçu de la régulation des projets de loi, il suffit de se référer à l'article 28 de la constitution, traitant du pouvoir législatif, et qui prévoit, entre autres, que « les projets présentés par le Président de la République ont la priorité [sur ceux proposés par la Chambre des députés] ».

¹⁵³ La discussion sur le parlement sera un objet du quatrième chapitre.

¹⁵⁴ Des témoignages soulignent la mainmise du président sur l'administration publique. « C'est le ministre de l'Industrie qui m'a appelé pour me proposer le poste de PDG de [notre entreprise]. Il propose mon nom, ensuite il y a cooptation, en réalité décision par la présidence. Ensuite ma nomination est officialisée par décret présidentiel, et affichée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne ». PDG d'une entreprise publique. Entretien, Tunis, 2014.

« L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale est la plus grosse ONG en Tunisie, son président est nommé par le président Ben Ali. Une partie de ses ressources est de l'autofinancement, une partie provient du budget de l'État sous forme de subvention ». Haut fonctionnaire. Entretien, Tunis, 2014.

Parmi elles se trouvent le Comité supérieur des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le Haut comité du contrôle administratif et financier, le Fond de solidarité nationale (26.26), le Médiateur administratif de la République et l'Institut Tunisien des Études Stratégiques (ITES), sorte de « think tank » rattaché à la présidence¹⁵⁵ (Somai, 2011).

Dans la sphère économique, le président oriente les décisions et nomme – directement ou indirectement – les responsables des institutions importantes, en particulier financières. Un grand banquier de la place offre une lecture concordante. « La nomination d'un directeur de banque en Tunisie sous Ben Ali était un sujet purement économique, mais la décision finale revient à la présidence. En fait dans l'ordre, ça passe par la Banque centrale, puis le ministère des Finances et enfin la présidence »¹⁵⁶.

Enjeu central de tout régime autoritaire (Schatz, 2009) – mais pas exclusivement (Ellul, 1952) –, l'information constitue pour Ben Ali un autre secteur névralgique. À travers différentes agences de presse et de publicité, le régime diffusait dans les sociétés tunisienne et occidentales les informations contrôlées par un appareil sophistiqué (Abid, 2011). A. Abdallah a occupé, entre autres, les postes de ministre de l'Information, de conseiller du président et de ministre des Affaires étrangères entre 1987 et 2011.

Interrogé sur l'aspect propagandiste du régime, Abdallah offre une version, qui – aussi

¹⁵⁵ La mainmise de la présidence sur ce genre d'institutions est illustrée par le témoignage d'un expert auprès de l'ITES : « L'ITES est rattaché au Palais. Il est dépendant de la présidence. Les directeurs de l'ITES sont nommés par le président. Du temps de Ben Ali, les directeurs étaient des techniciens. Ils étaient excellents, parfois politisés, mais toujours compétents. Il y avait des sujets tabous, surtout quand ça touche la famille, mais ils ont fait de leur mieux. Ben Ali choisissait dans la pépinière des compétences, des jeunes, qui montent. Tant qu'on ne s'oppose pas, on progresse. C'était généralement une petite équipe : un directeur technique, le directeur de l'ITES, et un directeur des études. Un type s'occupait de la base de données. Une équipe très restreinte. Quelques assistantes. L'ITES fonctionnait avec des gens de l'extérieur, que des Tunisiens, des retraités. Et sur certains sujets en particulier : l'eau, l'énergie, la géopolitique. Des conclusions de l'ITES pouvaient être balayées, on ne sait pas ce qui se passe ensuite ». Entretien, Tunis, 2014.

¹⁵⁶ Entretien, Tunis, 2014.

convaincue et défensive qu'elle soit – concorde avec l'analyse proposée jusque-là de la concentration des pouvoirs entre les mains du président.

La priorité des priorités de Ben Ali comme dictateur a toujours été la communication, c'est lui qui prenait toutes les décisions concernant l'information et la communication. [...] De 1987 à 2010, il y a eu douze ministres de l'Information. Il y a eu plus de changement dans ce ministère que dans aucun autre. Donc la mission du ministre est une coquille vide. Ben Ali l'a dit une fois devant moi dans un conseil des ministres restreint en 1993-94: 'Comptez le nombre de ministres de la Communication, qui est celui qui a le plus duré?' Ça prouve qu'il présidait la politique de l'information, et les réunions des directeurs de journaux à chaque fois qu'il en éprouvait les besoins. La décision n'appartenait qu'à lui¹⁵⁷.

L'aspect propagandiste est d'autant plus sensible que le « système Ben Ali » a totalement identifié le régime à la personne du président¹⁵⁸. « Il attribue lui-même les prix et distribue les dons. [...] Les pauvres, les nécessiteux ou les femmes sont ses choses, et à lui seul. [...] Lorsqu'une femme sans revenu et sans abri divorce, c'est le Président en personne qui intervient en urgence pour l'aider, et non une institution » (Hibou, 2006a : 328). Cette hyper personnification du régime, corollaire de l'hyper personnalisation de la décision, s'avèrera un enjeu crucial lorsque le soulèvement populaire réclamera la fin du régime. Puisque le régime est, par la volonté du président, identifié à sa personne, demander la fin d'un régime revient à demander la « fin » du président¹⁵⁹.

¹⁵⁷ Entretien, Tunis, 2014.

¹⁵⁸ Ben Ali est ainsi omniprésent, visuellement, médiatiquement. Il est à la une de quasiment tous les journaux imprimés, tous les jours. Chaque commerce, bureau d'administration ou entreprise publique a l'ordre d'accrocher son portrait. Chaque journal télévisé consacre sa première partie à l'activité et aux décisions de Ben Ali. Chaque zone d'affluence publique est décorée par des symboles du régime. Portrait géants, affiches à l'effigie du « Changement », couleur mauve – la couleur favorite du président –, chiffre 7 en référence au changement du 7 novembre 1987, nommant les places, les rues, les avenues, les boulevards, les monuments, les stades de football, etc. sont quelques uns des modes d'expression propagandiste du régime. Ben Ali est partout, sa surveillance – symbolique et parfois réelle – universelle; le président, en « petit père du peuple », gère et observe les Tunisiens.

¹⁵⁹ Les deux slogans les plus évoqués lors de ce soulèvement, soulignant cette correspondance entre le régime et une personne, renvoyaient à l'effondrement de l'un et de l'autre. « Echa'b yourid essqat el nidham » et « khobz w mè w Ben Ali lé » sont traduisibles par « le peuple réclame la chute du régime » et

L'identification d'un régime à une institution, la présidence, et à une personne, Ben Ali, – n'est ni réservée ni assimilée uniquement par les gouvernés éloignés des sphères du pouvoir. M. Mabrouk, gendre du président et acteur économique de poids, propose une lecture en adéquation avec cette analyse.

Le système tunisien est bâti sur un ciment depuis l'indépendance. Le Maroc c'est la monarchie, en Égypte, en Algérie, c'est l'armée. En Tunisie, la pierre angulaire c'est la présidence de la République, le parti et le ministère de l'intérieur. Quand la présidence s'écroule, tout le régime s'écroule¹⁶⁰.

Par la présidence, il s'agit ici évidemment de la personne du président, puisque le régime de Ben Ali n'a jamais connu d'alternance. La présidence c'est le président au service duquel travaille une administration palatine. Le président ou « raïs », c'est Ben Ali, autour duquel gravite un ensemble d'individus qui lui sont liés matrimonialement et qui, pour beaucoup, doivent leur fonction et influence à ce lien. « Ben Ali est la source de toutes les décisions, d'une négociation internationale à un chantier municipal en passant par une baisse de prix, par exemple de l'électricité, où à une mise en place concrète d'un programme social » (Hibou, 2006a : 328) Cette gestion interventionniste a pour corollaire une équipe gouvernementale – et plus généralement exécutive en incluant les conseillers, gouverneurs, les maires, etc. – aux ordres et en attente permanente du visa du président. Ainsi que le souligne Giddens (1973), un individu peut occuper plusieurs fonctions officielles, à l'instar du Premier ministre tunisien qui est aussi vice-président du parti hégémonique, tout en n'ayant aucun pouvoir effectif.

« [on peut vivre de] pain et d'eau, mais plus de Ben Ali ». Cette situation contraste, par exemple, avec le cas algérien dont les dirigeants ont évité, par opportunisme ou par contrainte, cette voix. Chez le voisin algérien, le pouvoir est en effet « le système », « les généraux », les « élites » ou encore les « décideurs » (Filiu, 2015); c'est-à-dire une nébuleuse de responsables sans identité affichée ni prétention propagandiste.

¹⁶⁰ Entretien, Tunis, 2014.

2.1.2 LA MAINMISE SUR LE POUVOIR EXÉCUTIF

Dans le réseau pyramidal de pouvoir, c'est la branche exécutive qui irrigue de ses décisions tous les autres secteurs « suivant un double registre bureaucratique et patrimonial » (Camau et Geisser, 2003 : 192). Dans ce système, « l'État est tout; dans l'État, l'exécutif est tout; dans l'exécutif, le président est tout » (Khiari et Lamloum, 1998 : 379).

L'exécutif est ainsi le domaine névralgique réservé au président. En particulier, différentes réformes constitutionnelles¹⁶¹, aussi régulières que nombreuses, ont permis de transférer certaines prérogatives du Premier ministre vers la présidence (Hibou, 2006a : 329). Outre celles lui offrant la possibilité de prolonger son mandat au-delà des limites – de nombre de mandat et d'âge – jusque-là autorisées, une réforme en particulier réussit à désamorcer une tension permanente entre la présidence et le gouvernement. Sous la présidence de Bourguiba, le choix du Premier ministre est un choix politique – bien que le régime soit à parti unique – dans le sens où il résulte de luttes politiques au sein du sérail. Le Premier ministre était alors constitutionnellement le successeur du président, en cas d'empêchement de ce dernier¹⁶². Le chef du gouvernement représentait alors la seconde force politique du pays, le dauphin désigné et le concurrent éventuel puisque prétendant au poste suprême. Le Premier ministre était aussi un « baron » du parti, et devenait automatiquement le secrétaire général de celui-ci¹⁶³. Pour le dire autrement, le Premier ministre « tenait » le parti et s'imposait aux dirigeants historiques et

¹⁶¹ En 1988, 1993, 1995, 1997, 1998, 1999, 2002 et 2003.

¹⁶² C'est d'ailleurs selon cette disposition constitutionnelle que Ben Ali Premier ministre a succédé à Bourguiba en 1987. Voir introduction de la thèse.

¹⁶³ C'est à ce titre que B. Ladgham, H. Nour, M. Mzali, R. Sfar, et Z.A. Ben Ali ont été les secrétaires généraux du Parti Socialiste Destourien (ancêtre du RCD)

« carriéristes » de ce dernier. Le Premier ministre est ainsi au cœur des réseaux du pouvoir et constitue une menace permanente pour le président.

Ben Ali président transforme, dès 1988, cette relation tendue en une relation totalement asymétrique. Constitutionnellement¹⁶⁴, le président du parlement devient successeur du président en cas d'empêchement de celui-ci, scénario appliqué à la suite de la fuite de Ben Ali en 2011. Le Premier ministre devient simplement membre du bureau politique du parti et non plus son secrétaire général. La fonction de chef du gouvernement est ainsi « désamorcée » (Tozy, 1989)¹⁶⁵.

Moins exposée, sa position devient logiquement moins précaire. Ni dauphin ni fusible, premier des ministres plutôt que chef du gouvernement, son rôle est désormais plus technique que politique et tend à se limiter à des tâches de suivi des dossiers et de représentation du chef de l'État. [...] Contrairement à la plupart de leurs prédécesseurs, les premiers ministres de Ben Ali n'affichent plus, en tout cas pas ouvertement, leurs ambitions personnelles et se comportent généralement en simples auxiliaires, utiles mais amovibles, du chef de l'État. Leur nomination est décidée par le président et leur révocation n'est souvent pas considérée comme une disgrâce; ils ne sont pas, pour autant, exclus du sérail (Kéfi, 2000 :34).

Outre l'obsession de Ben Ali de priver son Premier ministre de toute velléité présidentielle, cette mutation du rôle du chef du gouvernement traduit le déplacement du centre de gravité du pouvoir exécutif. La direction du gouvernement n'est plus l'affaire

¹⁶⁴ La loi constitutionnelle numéro 88-88 modifiant la constitution abroge en effet l'article 57 relatif à la vacance de la présidence de la République et le remplace par de nouvelles dispositions. Désormais, le successeur au poste suprême, en cas d'empêchement absolu, de décès ou de démission, n'est plus le Premier ministre mais le président du parlement, dont le titulaire est généralement une personnalité de second rang. En 2011, F. Mebazaa exercera la fonction de président par intérim, en tant que président du parlement.

¹⁶⁵ Un champ politique est désamorcé lorsque les lieux de confrontation idéologique entre les partenaires du pouvoir ne peuvent pas, par la nature de leur activité, déboucher sur l'appropriation de celui-ci ou du moins être capable d'infléchir son orientation vers leur propre projet de société. (Tozy, 1989 : 165). Le concept est proposé pour l'étude des secteurs du pouvoir au Maroc. Il est ici utilisé par extension pour décrire la relation nouvelle entre les deux têtes de l'exécutif tunisien.

du Premier ministre, elle ne s'effectue plus à la Kasbah¹⁶⁶, mais désormais à Carthage¹⁶⁷. Les réunions du gouvernement au complet se tiennent sous la supervision du président, dans son Palais. Dans les médias, les visages des ministres sont à peine visibles, systématiquement dirigés vers le président qui ordonne, tandis que ces derniers, écoutent et prennent note de la parole présidentielle (figure 2.1), de « la voix d'un Maître qui faisait même obstruction à celle de ses serviteurs, c'est-à-dire de ses ministres. Leurs discours ou déclarations n'étaient jamais retransmis mais relayés mot à mot par des journalistes » (Mezghani, 2012 :169).



Figure 2.1 Réunion ministérielle sous le régime de Ben Ali, source: webdo.tn

La présidence est désormais le lieu institutionnel du pouvoir exécutif. Toute décision émane de Carthage, parlementaires comme ministres deviennent des exécutants de la volonté et des décisions présidentielles. « Le gouvernement ne gouverne pas car tout se décide au Palais présidentiel [...] Les décisions ne sont prises qu'après visa de la présidence [...] et même les ministres n'ont pas acquis les marges de manœuvre suffisantes, ou la capacité d'initiative, pour déployer leurs moyens d'action de façon autonome » (Hibou, 2006a: 329-330).

¹⁶⁶ Monument historique abritant le siège du gouvernement, au centre de Tunis.

¹⁶⁷ Quartier en banlieue de Tunis, où se trouve le Palais présidentiel.

Le gouvernement, quoiqu'exécutant, s'occupait de la gestion quotidienne du pays, de l'application des directives présidentielles et proposait des initiatives techniques. Certains ministres avaient un rôle plus sensible que d'autres. Comme en témoigne un ancien ministre de Ben Ali, la fonction ministérielle était à la fois hiérarchisée et particulièrement solennelle.

Les ministres étaient sérieux, le travail était toujours prêt à temps, les dossiers maîtrisés. Il n'y avait pas de fausse note. On prépare les dossiers, on les défend. C'était comme ça que ça fonctionnait. Surtout pour les dossiers financiers, Ben Ali respectait les décisions de son ministre des Finances. En plus, il fallait généralement l'accord de ce ministre pour toute validation de projet ou d'orientation d'une politique, donc on devait en discuter avec lui avant¹⁶⁸.

Parmi les membres du gouvernement, les ministres d'État et ceux responsables de fonctions régaliennes occupent une place particulière. Le titre de ministre d'État est attribué à une personne davantage pour son mérite que pour sa fonction¹⁶⁹; il dénote d'une prééminence protocolaire au sein du gouvernement. Tandis que les ministères régaliens sont indépendants de l'individu à leur tête. Ils réfèrent à quatre ministères – Affaires étrangères, Justice, Intérieur et Défense – particulièrement importants, liés au prestige et à la souveraineté de l'État et ne pouvant faire l'objet d'aucune délégation (Somai, 2011).

La position « d'éclaireurs de la société » d'élites « partageant en commun cette foi en leur rôle missionnaire » (Camau et Geisser, 2003 :228), position née de la construction nationale post indépendance, a laissé place à une technicisation de la fonction

¹⁶⁸ Entretien, Tunis, 2014.

¹⁶⁹ Par exemple, A. Ben Dhia. Président du Conseil constitutionnel (1988-1990), ministre de la Défense (1991-1996), secrétaire général du RCD (1996-1999), Ben Dhia devient ministre d'État, conseiller spécial auprès du président et porte-parole de la présidence de 1999 à 2011. Protocolairement, il est le numéro 2 du gouvernement après le Premier ministre.

gouvernementale. « On avait une mission d'éducation du peuple. On a servi l'État, on est une génération qui voulait construire ce pays; oui par une approche dictatoriale, je l'avoue et l'assume, il n'y a que ça qui fonctionne avec les Tunisiens » relate un ancien ministre de la première moitié du régime de Ben Ali¹⁷⁰, témoignant d'une époque révolue. L'approche « dictatoriale » est dorénavant la seule affaire du président. L'ancienne génération de ministres, convaincue par l'idée d'une mission quasi « civilisatrice » pour le pays, en se plaçant au service de l'État et en assumant la méthode autoritaire, appartient au passé. Désormais, la place qu'occupent les ministres est davantage celle d'experts, maîtrisant leurs dossiers. La technicisation du gouvernement répond d'une part, au désir de Ben Ali de dépolitiser ses collaborateurs et de les cantonner à un domaine précis de la vie publique, et d'autre part, aux besoins économiques et sécuritaires nés des accords internationaux¹⁷¹. Cette stratégie correspond, parallèlement, à une des modalités de la distribution particulière du pouvoir entre les différents acteurs de l'exécutif, permettant au régime d'éviter l'émergence de réseaux de solidarité au sein de l'élite.

2.2 UNE DISTRIBUTION DE POUVOIR INTERDISANT L'ÉMERGENCE DE RÉSEAUX

Comme analysé au premier chapitre, Ben Ali a bâti méthodiquement une structure de pouvoir où les élites politiques sont surveillées, contrôlées, mises en concurrence permanente les unes avec les autres. Elles sont surtout suffisamment antagonistes –

¹⁷⁰Entretien, Tunis, 2014.

¹⁷¹ Voir le chapitre suivant, en particulier la discussion sur les ajustements structurels et le partenariat euro-méditerranéen.

individuellement ou collectivement – pour ne pas être en mesure de constituer des réseaux de pouvoir qui puissent échapper à la mainmise du chef, malgré des affinités de groupe limitées.

2.2.1 LES AFFINITÉS DE GROUPES ET LEURS LIMITES

Pour les élites politiques, plusieurs types d'affinités peuvent (co-)exister. Celles-ci peuvent être professionnelles, éducatives, familiales ou claniques, régionales, idéologiques, générationnelles, etc. Ces affinités peuvent atteindre le stade de solidarités sous forme de favoritisme, de soutien pour des postes – des « pistons » – et de défense de positions acquises. « Si les facteurs professionnels et partisans sont nécessaires [pour décrocher un poste gouvernemental], ils ne sont pas suffisants. Par conséquent, ce sont la proximité et la protection – *quraba* et *wasta* – qui font pencher la balance en faveur d'un candidat » (Erdle, 2010 :178).

Ces mêmes affinités peuvent, assez rarement, se transformer en confiance mutuelle; confiance¹⁷² qui dans un régime autoritaire constitue davantage un risque qu'un capital, surtout lorsqu'elle est suffisante pour permettre l'échange de confidences politiques. Tandis que la réciprocité tend à atténuer ce risque, elle ne suffit pas à le supprimer. Revenant sur le fonctionnement routinier du régime, un membre du gouvernement de

¹⁷² La rareté de cette confiance constituera un enjeu particulièrement significatif lors de la crise de 2010-2011. Par manque de confiance les uns dans les autres, par effet de cloisonnement, et par peur des réactions répressives du régime, les acteurs politiques feront preuve d'un attentisme marqué par un comportement routinier. Voir la seconde partie de cette enquête.

Ben Ali¹⁷³ témoigne : « même quand on discute entre nous dans un bureau, on chuchote. À voix basse. On ne parle pas au téléphone. On n'exprime pas nos opinions. Il n'y a pas d'échanges entre collègues. Il n'y a pas de confiance. La ligne interne de téléphone, on ne l'utilisait pas, on n'avait confiance en personne ». Suggérant une peur de la surveillance et le sentiment d'être constamment observé ou écouté, ces propos soulignent surtout la méfiance entre ministres.

Le régime du 7 novembre a par ailleurs largement technicisé la sélection de ses élites politiques. Les expertises les plus recherchées pour la « mise à niveau » permanente du régime auront été celles de l'information, de la sécurité et de l'économie. De nombreux spécialistes de ces trois domaines ont été recrutés pour soutenir l'effort de consolidation du régime¹⁷⁴. Ces trois branches professionnelles ont ainsi fourni une proportion importante du personnel politique du régime. Si certains antagonismes et compétitions existent entre les acteurs – entre et à l'intérieur – de ces champs sociaux, des rapprochements nés des collaborations, parfois des esprits de corps, se manifestent. La cooptation corporative est difficile à démontrer; pour autant des indices la laissent entrevoir. Ainsi, les conseillers du président, c'est-à-dire ses plus proches collaborateurs et ceux qui ont le plus d'influence sur sa décision, sont des universitaires¹⁷⁵. Ces affinités de corps¹⁷⁶ valent surtout pour la génération bourguibienne :

¹⁷³ Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

¹⁷⁴ Le mode de gestion et de propagande de cet effort de consolidation repose en effet sur le triptyque : (1) un pays sécurisé et sécuritaire qui lutte contre le terrorisme et l'immigration clandestine vers l'Europe, (2) une croissance économique digne des dragons asiatiques et (3) un pays, officiellement, en nets progrès en matière de démocratie et de droits de l'homme (Denoeux, 1999).

¹⁷⁵ A. Abdallah, A. Ben Dhia, S. Chaabane, M. Safra, D. Jazi, M. Jouini, C. Laaroussi, H. M'henni, A.I. Ouederni, A. Slama, S. Tlatli sont ainsi des ministres conseillers de Ben Ali et tous universitaires.

¹⁷⁶ Cette analyse d'affinités par les formations ne correspond pas pour autant à ce que Mills (1956) qualifie d'élite au pouvoir solidaire et unifiée. Au contraire, comme explicité plus loin, les affinités corporatives ne créent pas nécessairement la solidarité.

Les trajectoires individuelles se sont souvent croisées dans les filières de formation. Au collège ou au lycée, les uns ont été les enseignants ou les surveillants des autres. Des liens se sont établis entre les élèves, y compris de promotions différentes. Ce brassage intergénérationnel a été favorisé par une communauté d'engagement politique à travers la Jeunesse destourienne et la Jeunesse scolaire. Les études supérieures en France ont également été l'occasion d'approfondir ces relations. L'AEMNA¹⁷⁷ et plus tard l'UGET¹⁷⁸ ont balisé ces parcours décalés dans le temps mais empruntant les mêmes canaux. Ces proximités ont parfois redoublé des liens de parenté et favorisé des alliances matrimoniales. Cousinages et mariages sont monnaie courante au sein d'un milieu de petite taille, où tout le monde se connaît. On conçoit aisément que, dans ces conditions, l'appartenance à un même corps dirigeant se double d'un sentiment d'appartenance à une même catégorie sociale (Camau et Geisser, 2003 : 169).

Ainsi, le changement de génération est aussi marqué par de nouvelles proximités. À la configuration élitare « bourguibienne », caractérisée par une symbiose des valeurs, des références idéologiques, des pratiques matrimoniales et une foi dans le rôle du secteur public dans la promotion sociale, succède une configuration benaliste dans laquelle « le corporatisme, les réseaux d'influence et le sentiment d'appartenance aux mêmes grandes écoles » (Geisser, 2003 : 318) fondent les affinités de groupe.

Outre la formation académique et la génération, ce sont aussi les affinités régionales qui créent des liens entre les différents acteurs. Ainsi, les Sahéliens¹⁷⁹ ont été placés à la tête des postes d'importance. Comme Ben Ali, H. Baccouche, H. Karoui, M. Ghannouchi, ses trois Premiers ministres sont sahéliens. H. Khelil, M. B. Hamda, et M. Daouas, trois gouverneurs de la Banque Centrale, sont aussi sahéliens. Parmi les « barons » du régime,

¹⁷⁷ Association des Étudiants Musulmans Nord Africains, une association étudiante en France créée en 1928.

¹⁷⁸ Union Générale des Étudiants Tunisiens, une association étudiante majoritaire à tendance socialiste, créée en 1952.

¹⁷⁹ Le Sahel est une région littorale regroupant entre autres les villes de Sousse, Monastir et Mahdia. Voir la section suivante.

fréquemment nommés ministres et plus proches collaborateurs de Ben Ali, nombreux sont ceux qui partagent aussi son origine géographique : A. Abdallah, A. Ben Dhia, M. Bouraoui, R. Grira, M. Jegham, H. M'Henni, B. Tekkari. De manière plus nuancée, Erdle suggère que « Ben Ali s'assure que ses gens contrôlent l'État mais sans le monopoliser » (2010 :180).

Ces différentes dimensions des potentielles solidarités ne sauraient faire oublier la diversification des parcours et la « molécularisation »¹⁸⁰ de l'élite au pouvoir. Le régime du 7 novembre a ainsi procédé à la mise en place de petits groupes – plus fragiles politiquement – au lieu d'un corps élitare dense et relativement homogène. La molécularisation du corps élitare politique est d'autant plus vérifiable que les lignes de partage entre les différents groupes – c'est-à-dire pour filer la métaphore, les effets de répulsion entre les différentes molécules – sont légion.

2.2.2 LES LIGNES DE PARTAGES MAILLANT LES CONFLITS

Loin de former un groupe monolithique qui « marcherait comme un seul homme », les élites politiques de l'exécutif sont traversées par des conflits. Ces lignes de conflits prennent plusieurs formes.

La première est fonctionnelle. Elle sépare les différents postes de l'exécutif, à savoir les conseillers, les ministres et les secrétaires d'État. À la question relative à la concurrence entre ces différentes positions, un ancien membre du gouvernement de Ben Ali certifie : « de la jalousie entre nous ? Oui, il y en avait. De la concurrence, entre ministres ? Oui, c'est vrai. C'est un système où les secrétaires d'État ont envie de devenir ministres, et les

¹⁸⁰ Ce terme d'origine chimique renvoie ici à l'image d'un agrégat d'atomes : si l'atomisation correspond à une individualisation isolante, la molécularisation renverra ici à une formation de petits groupes autonomes.

ministres ont peur des secrétaires d'État »¹⁸¹. Les ministres sont ainsi en perpétuelle concurrence avec les conseillers de Ben Ali, qui forment un gouvernement *bis*¹⁸². Les ministres sont porteurs de décisions qui sont systématiquement revisitées par leurs homologues du cabinet présidentiel. Ces acteurs sont également obligés de créer un équilibre avec la famille proche du Président, qui évolue dans les environs du Palais, tentant d'influencer Ben Ali dans le sens de ses intérêts et menant ainsi à une confusion de plus en plus palpable entre public et privé¹⁸³.

La seconde ligne de partage est individuelle. Comme dans tout gouvernement, des conflits de caractère, des jalousies, des mésententes sont au cœur du régime tunisien. Ils façonnent et définissent certaines de ses normes de fonctionnement.

La dispute entre ministres, ça existait. Bououni, alors ministre de l'enseignement supérieur, m'a accusé au Palais de Carthage avant une réunion avec le président, de lui fomenter un complot au sein de l'université pour lui piquer sa place. Il a menacé de porter l'affaire devant le président, il était furieux. Il a fallu l'intervention de Kallel, alors ministre de l'Intérieur, pour le calmer, en s'engageant personnellement dans l'histoire, en prenant ma défense, et en prévenant que s'il attaquait le secrétaire d'État, il attaquait le premier ministre¹⁸⁴.

Il s'agit ici non seulement de conflits personnels, mais aussi de solidarités et d'interventions des lieutenants du régime – comme A. Kallel – pour ramener le calme entre éléments du gouvernement en s'interposant et se présentant comme caution morale. Ces propos suggèrent une forme de hiérarchie par la fonction et l'ancienneté entre ministres. Sur les conflits de fonctions se greffent, aussi, des conflits personnels; ce qui

¹⁸¹ Ministre de Ben Ali, entretien, Tunis, 2014.

¹⁸² Voir la prochaine sous-section.

¹⁸³ Pour un ancien ministre, « La chute de Ben Ali commence en 2004, lorsqu'il a commencé à ne plus maîtriser son entourage. Quand il est devenu prisonnier de son entourage. On avait la sensation qu'il était dépassé. D'un côté ses conseillers, de l'autre sa famille ». Entretien, Tunis, 2014.

¹⁸⁴ M. Hergli, entretien cité.

n'est en rien spécifique au régime tunisien (Protsyk, 2006; Sedelius et Ekman, 2010). En revanche, la « menace ultime » (Schelling, 1986 : 56) est ici singulière du fait de la configuration du pouvoir. Analysé dans le cadre de l'atmosphère de peur¹⁸⁵ qui règne sur ces élites, provoquée et maintenue par la volonté du président, ce genre de recours au chef de l'État se conçoit davantage comme une intimidation que comme une procédure d'arbitrage régulier.

Ces conflits personnels ne sont pas spécifiques aux régimes autoritaires, ils existent dans tout gouvernement. En revanche, la portée des accusations et des sanctions qui peuvent peser sur des personnes occupant ces fonctions sont plus dramatiques en régime autoritaire. L'anecdote la plus « légère » – eu égard au panel de punitions que le régime utilise – provient d'un membre du gouvernement décrivant la situation d'un de ses collègues : « il y avait un ministre qui avait dit une fois un mauvais commentaire sur Ben Ali, il était sur écoute. Le lendemain, son fils se rendait en voiture à ses examens à la faculté de médecine; il a été contrôlé [i.e. par la police] et retardé suffisamment pour rater ses examens et donc une année de sa vie »¹⁸⁶. La véracité de l'anecdote importe moins que ses effets possibles sur les mentalités et les comportements. Elle est porteuse d'un message audible et bien reçu par ces élites : quelle que soit la position occupée, celle-ci n'immunise pas contre la sanction en cas d'écart de conduite.

Les tensions interpersonnelles entre les acteurs gouvernementaux évoluent dans ce contexte de méfiance, de surveillance mutuelle – du moins ressentie comme telle – et de perception des risques encourus. Ces tensions intra-gouvernementales ne sont pas exclusivement inhérentes à un régime violent, elles constituent pourtant un mode de

¹⁸⁵ Cette relation confine parfois au ridicule, comme lorsque «le ministre de l'Enseignement demandait à Ben Ali le taux de réussite au bac avant de l'annoncer ». Haut fonctionnaire. Entretien, Tunis, 2014.

¹⁸⁶ Entretien, Tunis, 2014.

gestion des élites politiques par le régime. Ce dernier distille l'impression de surveiller en permanence tous ses membres, qui sont à leur tour eux-mêmes acteurs et relais de cette politique préventive typique d'un régime policier.

Le régime, c'était chacun pour soi en fait. Nous ministres nous n'étions pas amis, on avait peur l'un de l'autre, on ne se faisait pas confiance, car on savait que Ben Ali allait chercher l'information chez chacun de nous, on avait peur de ce que va dire untel à propos d'untel¹⁸⁷.

La concurrence et la suspicion entre membres de l'exécutif est d'autant plus efficace que Ben Ali utilise la politique des chaises musicales¹⁸⁸ comme mode de gouverne de ses élites politiques : les postes sont provisoires, les prérogatives changeantes, les dossiers peuvent être transférés sans préavis d'un ministère à un autre¹⁸⁹. Plus généralement, avoir des rapports inamicaux peut simplement provenir du caractère et des méthodes d'un acteur. M. Ghannouchi, longtemps Premier ministre, n'était pas le collègue et chef le plus sympathique aux yeux des membres de son gouvernement.

Mohamed Ghannouchi était très économe. [...] J'aurais dû être nommé ministre, à quelques semaines de la retraite; j'aurais bénéficié d'une meilleure retraite, 1500 DT de plus. Je lui en veux beaucoup¹⁹⁰.

Ghannouchi était très avare. Par exemple, il y avait des fleurs en plastique au Premier ministère. Il contrôlait personnellement les factures des membres du gouvernement en mission¹⁹¹.

¹⁸⁷ Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

¹⁸⁸ Voir le premier chapitre.

¹⁸⁹ Par exemple, des projets portés par le ministère des Affaires sociales sont fréquemment repris par d'autres ministères, notamment celui de la Femme, « très politique, un ministère qui représente la Tunisie dans toutes les conférences »; ou par d'autres acteurs, dont L. Trabelsi elle-même, dès lors qu'elle peut retirer de ce sujet une image intéressante pour son rôle de première dame. Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

¹⁹⁰ M. Hergli, entretien cité.

¹⁹¹ Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

Une fois, nous étions en tête à tête à l'aéroport, à attendre l'arrivée par avion du Président, j'ai signalé à Ghannouchi la nécessité d'augmenter les salaires de nos diplomates, beaucoup trop faibles, une manière détournée de lui expliquer les faibles revenus des ministres. Il a fui le problème en suggérant d'en reparler après les négociations syndicales : nous n'étions que 30 ministres en tout, c'était ridicule. [...]

Ghannouchi était un technocrate, c'est vrai sérieux, mais très lâche.¹⁹²

Ces trois témoignages – d'anciens collègues – convergent dans le sens d'une certaine distance, si ce n'est de l'antipathie, envers le « premier des ministres ». Celui-ci est souvent qualifié de technocrate par ses collaborateurs.

Cette troisième ligne de partage entre technocrates et politiciens façonne la perception des acteurs les uns envers les autres¹⁹³. Les membres de l'élite politique ont intégré cette disjonction comme articulation du régime : d'un côté, les techniciens, favorisés par le régime, de l'autre, les politiciens, nécessaires pour tenir entre autres le parti et les autres sphères de pouvoir. Ces termes peuvent prendre des synonymes qui révèlent la vision connotée plus ou moins positivement envers ces deux groupes : « il y a deux catégories d'élites politiques sous Ben Ali, les techniciens et les décideurs »¹⁹⁴. « Techniciens renverrait ici à des spécialistes apolitiques, experts, presque consultants mais tout au plus exécutants, tandis que « décideurs » – ou encore politiques, politiciens, ministres de contrôle (Vermeren, 2002 : 547-548) – indiquerait une responsabilité plus saillante. Ce sentiment d'une claire séparation entre ces deux groupes, si elle peut être artificielle aux yeux de l'analyste, n'en demeure pas moins structurant aux yeux des acteurs. L'opposition entre ministres politiques et ministres technocrates se double en effet d'un sentiment de division politico-clanique.

¹⁹² Ministre de Ben Ali, entretien cité.

¹⁹³ On retrouve cette forme de conflit feutré dans d'autres régimes. C'est le cas par exemple au Bénin, où les mêmes trajectoires d'ascension distinctes entre « technocrates » et « politiciens » produisent les mêmes antagonismes. Voir Banégas (1995).

¹⁹⁴ Haut fonctionnaire. Entretien, Tunis, 2014.

La classe politico-économique était composée de deux clans. Les technocrates versus les politiques. Les politiques sont des pro Ben Ali, ils avaient peur de la montée de Leila [Trabelsi] et Materi. Ils en avaient marre des privatisations à travers les ministères, des chemins détournés, de la rapacité du clan. Les technocrates, eux, ont dit : ça suffit. L'économie continuera bien sans Ben Ali. Pas besoin de Ben Ali, mais par contre besoin de sang nouveau. Ben Ali était usé par la maladie, par le pouvoir. Ils ont eu peur du scénario Bourguiba.¹⁹⁵

Les technocrates se perçoivent comme des acteurs neutres, au service du pays, d'une certaine manière comme des « commis de l'État ». Surtout, ils considèrent les ministres politiques comme des calculateurs égoïstes, favorisant leur carrière et leur avenir aux dépens du pays. D'un côté, les serviteurs de l'État, de l'autre, les serviteurs du régime. À ces lignes de conflits s'ajoute une séparation entre ministres conseillers et ministres gouvernementaux.

2.2.3 LE CABINET : UN GOUVERNEMENT BIS ?

Le cabinet, institution siégeant au Palais, est composé d'une douzaine de conseillers¹⁹⁶, chacun expert en son domaine. Ces derniers portent le titre – et bénéficient des privilèges – de ministres conseillers, sans portefeuille¹⁹⁷. Ils assistent le président dans ses décisions, et interagissent avec le gouvernement avec plus ou moins de collaboration et de conflits. La fonction de conseiller et celle de ministre donnent lieu à des transferts fréquents : un ministre peut devenir conseiller et réciproquement, selon l'évaluation

¹⁹⁵ M. Hergli, entretien cité.

¹⁹⁶ Ils occupent la direction du cabinet présidentiel, le département économique, le département de l'information (porte-parole officiel de la présidence), le département des affaires sociales, le département juridique, le département des droits de l'homme, le département diplomatique, le département de l'éducation et de la formation, le département politique, le département de la culture et de la jeunesse, le service du protocole et les services du bureau d'ordre, de l'informatique et de la documentation (Somai, 2011).

¹⁹⁷ Autrement dit, sans ministère à leur charge ou disposition.

exclusive du président¹⁹⁸. Au moins trente¹⁹⁹ ministres ont occupé la fonction de conseiller au cabinet présidentiel entre 1987 et 2011.

Le rôle de conseiller consiste à vérifier et parfois dédoubler le travail qu'effectue un ministre gouvernemental; à préparer les dossiers pour le président en orientant sa décision; et ainsi à « briefer » le président. Outre les conseils de ministres, l'essentiel des décisions d'importance se prend au sein de conseils ministériels restreints « dans lesquels ne siègent que les ministres concernés et les conseillers personnels du Président, ces derniers étant, en réalité, les seuls personnages dont les idées peuvent prévaloir » (Hibou, 2006a: 329). Deux anciens ministres (conseillers et gouvernementaux) témoignent ainsi de la fonction au cabinet et du rapport entre les deux têtes de l'exécutif. Leurs propos soulignent tout à la fois la prééminence du président dans la décision, et le rôle d'intermédiaire du conseiller au cabinet. Celui-ci « pré-digère » le travail pour le président, qui, jouant la carte des « deux gouvernements » tranche seul.

[Ben Ali] avait facilement une douzaine de conseillers : économique, politique, juridique, social, environnement, diplomatique, etc. En quoi consistait mon travail à la tête du département politique de la présidence? On lui faisait des résumés de demandes : subvention pour une association, participation d'un maire ou député à un séminaire étranger, mission de quelqu'un à l'étranger. C'est toujours lui qui prend la décision sur tous les dossiers. En gros, les conseillers résument les rapports transmis par les ministres et ils donnent un avis, et c'est Ben Ali qui décide en dernier

¹⁹⁸ Ainsi, A. Ben Dhia, ministre d'État conseiller spécial auprès du président, fut ministre de la Défense; A. Abdallah, conseiller politique, fut ministre des Affaires étrangères; A.I. Ouederni, ministre directeur du cabinet présidentiel, fut ministre de l'Éducation; M. Safra, conseiller économique, fut secrétaire d'État au Commerce puis à la Recherche scientifique.

¹⁹⁹ Notre enquête révèle ces chiffres forcément sous-évalués. Le poste de ministre conseiller au cabinet présidentiel ne fait pas l'objet d'une publication officielle – au Journal Officiel de la République Tunisienne – contrairement à celui du ministre au gouvernement. Le dénombrement des conseillers est donc plus approximatif que celui des ministres gouvernementaux.

recours. Très souvent, il téléphone au ministre intéressé pour plus de détails. Les conseillers ne sont pas décideurs²⁰⁰.

Les décisions en Conseil de ministre, si on est lâche, c'est le cabinet qui les prend. Un dossier passe toujours par le cabinet, avant de passer au président. Le cabinet était composé de 10 à 20 personnes, chargées de différents domaines : dossier sécuritaire, dossier diplomatique, volet économique, défense, etc. Il n'y avait pas que les deux conseillers [i.e. Ben Dhia et Abdallah]. Mais il valait mieux ne pas se mettre à dos le cabinet : un conseiller peut très bien chercher à se venger plus tard. C'était une forme de gouvernement parallèle. Ben Ali prenait les informations des deux sources, gouvernement et cabinet. C'était un homme très intelligent, un homme des renseignements. Depuis [1995], il n'y a plus eu aucun conseiller sans fonction officielle. Il n'y avait plus d'homme de l'ombre. Ben Ali écoutait seulement ses conseillers directs, et consultait le gouvernement pour les aspects techniques²⁰¹.

Les conseillers pouvaient aussi interagir, au Palais – lieu exclusif de leur travail –, avec les acteurs administratifs pour des précisions, des avis techniques. Les PDG des compagnies nationales pouvaient ainsi passer directement par le cabinet pour une décision finale prise par Ben Ali ou un « feedback ». Le cabinet jouait ainsi le rôle de boîte noire, filtrant les « inputs » et délivrant les « outputs ». À titre d'exemple, dans ses interactions avec les institutions internationales, le régime s'est appuyé sur l'expertise de ce cabinet qui « contribuait à l'élaboration des données et à leur négociation avec les bailleurs de fonds; [il] décidait ou non de leur publication ; [il] prenait la responsabilité de faire 'retravailler' les chiffres en décidant *in fine* du choix de telle définition, de tel indicateur, de telle modalité de calcul » (Hibou, 2011a :139).

Ce dédoublement du gouvernement par un cabinet d'experts conseillant le président au jour le jour, créant méfiance entre les deux instances, reflète la progressive mise à l'écart

²⁰⁰ A. Abdallah. Entretien, Tunis, 2014.

²⁰¹ Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

des élites politiques « de carrière » et la montée en puissance des élites sectorielles. Non seulement « le gouvernement est devenu une pièce parmi d'autres d'une vaste administration présidentielle » (Camau et Geisser, 2003 :193) mais en plus ses membres font de moins en moins partie du sérail. Les éléments les plus proches du Palais sont en pratique une source d'influence pour le président, et forment « un réseau informel difficilement identifiable, constitué par cooptation, où s'entrecroisent milieux d'affaires, relations personnelles, familiales et régionales, hauts responsables de l'appareil d'État, tous liés par des rapports de 'fidélité infidèle' » (Khiari, 2003 : 107). Cette dichotomie contribue à la mise en place d'un certain nombre de conflits de pouvoir qui caractérisent l'élite politique – et en particulier exécutive – au sommet de la hiérarchie. L'analyse sociographique de cette élite politique renseigne, à son tour, sur l'évolution du régime.

2.3 SOCIOGRAPHIE DYNAMIQUE DES ÉLITES GOUVERNEMENTALES

L'enquête sociographique met en scène les élites politiques de l'exécutif. Elle a pour objectif de dégager les principales caractéristiques sociologiques de ces élites pour comprendre sur quelles personnes se base le régime pour son fonctionnement politique.

2.3.1 MÉTHODOLOGIE ET OBJECTIFS

La sociographie permet d'étudier la mutation du régime et les compétences individuelles et collectives recherchées par celui-ci. Les critères sélectionnés ont été inspirés d'études précédentes (Emmecey *et al.*, 1975; Charfi, 1989; Sraïeb, 2003; Camau et Geisser, 2003)²⁰². Cette enquête a aussi pour but d'étudier les canaux de recrutement du régime de

²⁰² Emmecey *et al.* (1975) ont étudié la sociologie de 123 ministres de Bourguiba entre 1955 et 1973 pour produire des statistiques similaires à celles utilisées dans cette recherche. Sraïeb (2003) a enquêté sur le

Ben Ali, de souligner les tendances lourdes ainsi que la circulation de ces élites pour finalement dégager des profils types (Weber, 1904-1917). Le profil type est un outil méthodologique complémentaire dont l'usage synthétique offre une analyse « en traits principaux, volontairement simplifiés » (Paugam, 2014: 1) qui donne une vue d'ensemble du régime à travers la composition du « haut » de sa hiérarchie politique.

Dans les détails, les objectifs sont de déterminer la démographie (genre, âge et géographie) de ces élites, leur formation académique, leur profession d'origine, leur mobilité politique, leur circulation, leur survie politique à un changement de régime. À ce titre, l'échantillon étudié et les critères sélectionnés sont les suivants : une population de 226 individus ayant occupé les postes de ministres gouvernementaux, secrétaires d'État ou ministres-conseillers au cabinet présidentiel; une démographie étudiée à travers le sexe, l'année de naissance, l'âge à la prise de fonction, l'origine géographique – le gouvernorat²⁰³ étant l'indicateur le plus usité et pratique –; une formation académique avec pour indicateurs les filières de formation, les lieux des formations (par pays), le niveau du plus haut diplôme²⁰⁴; une profession d'origine indiquée par le cadre du premier

corps ministériel du régime de Ben Ali entre 1987 et 1997 : 102 individus ont servi d'échantillon, tandis que 137 ministres de Bourguiba ont permis de comparer l'avant et l'après 1987. Camau et Geisser (2003) ont comparé les sociologies des ministres de Ben Ali jusqu'en 2000 et ceux de Bourguiba (1956-1987).

²⁰³ La Tunisie est découpée en 24 gouvernorats, unités administratives ayant pour chef-lieu une (relative) grande ville. Tunis est le plus habité des gouvernorats avec 9.5% de la population nationale en 2011 (soit environ 1 million d'habitants) et Tozeur le moins habité avec 1% de résidents en 2011.

²⁰⁴ Les filières de formation ont été regroupées, après *traitement* des résultats de l'enquête, en huit grandes familles : scientifique (sciences, génie, géographie, architecture), santé (médecine, pharmacie), droit, littéraire (lettres, langues, philosophie, journalisme, interprétariat), économie (économie, finances, commerce, fiscalité), sécurité (militaire, garde nationale, douanes, police), humanités (sciences sociales, sciences humaines), administration (gestion, administration). Les filières ne sont pas exclusives, un individu peut avoir suivi plusieurs formations dans diverses filières. N'ont été considérées que les formations sanctionnées par un diplôme universitaire ou équivalent. De même pour les lieux de formation. Le niveau du plus haut diplôme – ou *indice de diplomation* – est simplement un chiffre parmi [1;2;3] relatif à un grade équivalent à une licence (baccalauréat en Amérique du Nord), une maîtrise ou un master, un doctorat ou un Ph.D.; soit grosso modo 2 à 3 ans d'études, 4 à 5 ans et 7 ans ou plus.

emploi authentique²⁰⁵ post études universitaires²⁰⁶; une mobilité politique relevée à travers les différents titres précis des fonctions gouvernementales, politiques et administratives occupées²⁰⁷; une circulation des élites mesurée à l'aide de la durée du mandat exécutif; une survie politique avec pour indicateur l'occupation d'un mandat politique sous le règne de Bourguiba; une reconversion professionnelle et une survie judiciaire avec pour critères d'évaluation les postes/métiers adoptés après janvier 2011 ainsi que les problèmes judiciaires.

Les conclusions de cette enquête prennent la forme de tableaux et de graphiques illustratifs commentés et synthétisés.

2.3.2 LA CONSTANTE « MISE À NIVEAU » D'UN RÉGIME INÉGAL DANS SON RECRUTEMENT

L'examen des différents outils de mesure sélectionnés permet de rendre compte d'un double phénomène marquant l'évolution du régime : celui-ci procède, de manière constante, à sa mue en personnel gouvernemental dans le but de « mettre à niveau »

²⁰⁵ Authentique réfère ici à un emploi correspondant à peu près au premier emploi stable, ce qui revient à éliminer les emplois précaires ou provisoires et les *petits jobs*.

²⁰⁶ Huit grandes familles ont été conservées pour d'une part synthétiser aussi bien que possible les résultats, d'autre part garder un lien avec les études précédentes pour permettre la comparaison. Ces professions ont été regroupées comme suit : savoir (académicien, enseignant), public (haut fonctionnaire, fonctionnaire, employé d'établissement public), droit (magistrat, avocat, juriste, notaire), privé (cadre du privé, banquier, entrepreneur), sécurité (armée, police, garde nationale, douanes), journalisme, santé (médecin, pharmacien), sport.

²⁰⁷ Mis à part les postes ministériels ou équivalents, ont été relevées l'appartenance au comité central du RCD, l'appartenance au bureau politique du parti, les *autres fonctions politiquement importantes* dont les nominations/élections sont le fait du président (Parlement, Sénat, Conseil Économique et Social, Conseil Constitutionnel, Haute Instance des Droits de l'Homme, Conseil Islamique, Conseil National de la Sécurité, Haut Comité du Contrôle de l'Administration et des Finances, Cour des Comptes, Conseil Supérieur de la Communication, Médiateur de la République, Diplomatie, Armée, Banque Centrale, banque publique ou privée, grandes entreprises publiques, RCD, Gouverneur, Présidence de Tribunaux, Institut Tunisien d'Études Stratégiques).

certaines dimensions névralgiques de son pouvoir; tout en maintenant un recrutement fortement déséquilibré en termes de génération, de géographie, de genre, de formation et de filière de recrutement. Ces deux évolutions paraissent non seulement compatibles mais surtout cohérentes dans la perspective de consolidation du régime à travers une double quête de légitimation nationale et internationale prenant appui sur des acteurs (élites stratégiques et puissances occidentales) à satisfaire minimalement.

Consolidation du régime et vieillissement des élites

Les élites exécutives de Ben Ali ont une moyenne d'âge de 51.4 ans lors de leur prise de fonction. En moyenne, elles sont nées en 1946, soit dix ans plus jeunes que le président. La répartition des âges suit la distribution présentée en figure 2.2. À leur prise de fonction, les quadragénaires et les quinquagénaires constituent la majorité (80%) du corps exécutif. Environ 7% des appelés à une telle fonction ont entre 30 et 40 ans; aucun n'a moins de 30 ans; et 12% de cette cohorte ont plus de 60 ans²⁰⁸. Plus précisément, plus son régime vieillissait, plus Ben Ali s'en remettait à des gouvernements vieillissants : l'âge d'entrée en fonction de ces élites augmentait avec l'âge du régime, comme l'indique la figure 2.3.

²⁰⁸ Ces plus de 60 ans représentent la génération de l'indépendance, d'une certaine manière les survivants du régime précédent. Ben Ali a ainsi, un certain temps, fait appel à la « vieille garde ».

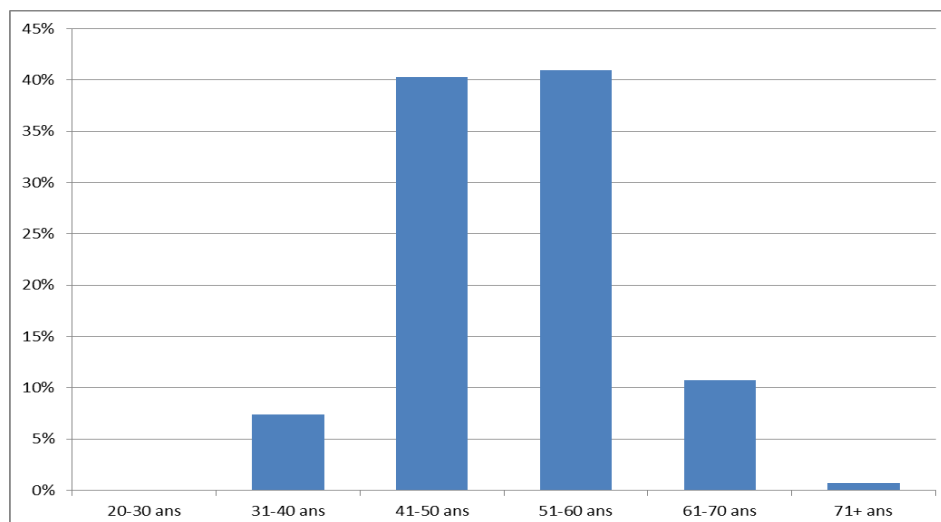


Figure 2.2 Distribution des âges des élites exécutives de Ben Ali

Si au début de son règne, Ben Ali s'en était remis à des élites exécutives d'en moyenne 53 ans d'âge, atteignant en cours de parcours une moyenne minimale de 43 ans – soit un rajeunissement significatif –, cette moyenne a globalement augmenté lorsque le régime vieillissait pour atteindre lors du dernier gouvernement des âges moyens de plus de 60 ans. Autrement dit, plus Ben Ali et son régime prenaient de l'âge, plus ceux-ci se reposaient sur des personnes « connues », c'est-à-dire de génération donc de méthodes, valeurs et modes de pensées similaires. Ces résultats ne permettent pas d'appuyer la thèse d'une « sclérose du régime » (Leveau, 2000 :499; Moisseron, 2011 :159)²⁰⁹. Ils permettent néanmoins de souligner l'idée que les acteurs dirigeants n'ont pas su – ou voulu – se régénérer en s'appuyant sur des individus issus de générations plus jeunes.

²⁰⁹ Terme notamment utilisé par les échanges diplomatiques américains de 2009, révélés par Wikileaks. «Le président Ben Ali prend de l'âge, son régime est sclérosé, et il n'y a pas de successeur avéré » (Tuquoi, 2010).

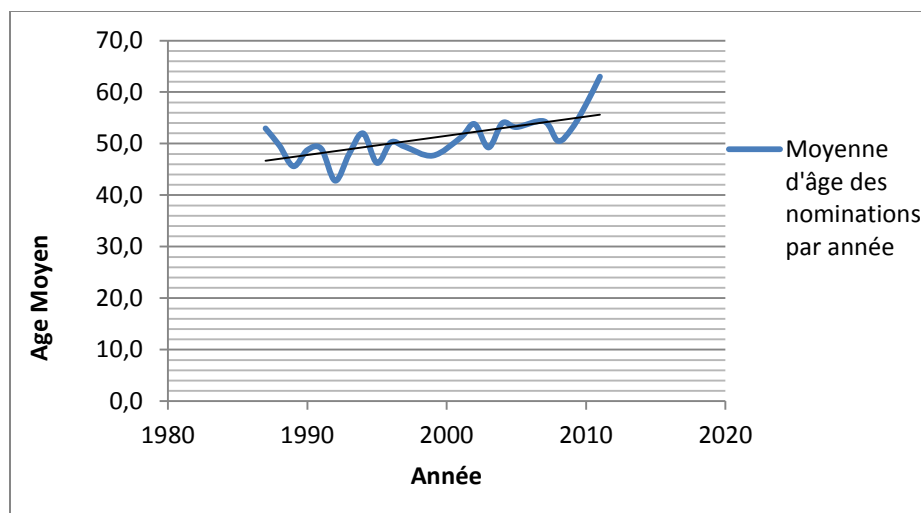


Figure 2.3 Évolution temporelle de l'âge moyen des élites exécutives de Ben Ali à leur nomination

La difficile progression des femmes malgré la façade féministe

Ces élites gouvernementales sont à une écrasante majorité des hommes. En dépit du fait que régime se présente comme le chantre du féminisme arabe (Bessis, 1999)²¹⁰ et de l'émancipation des femmes, très peu de celles-ci occupent des postes dans l'exécutif. En moyenne, seulement 10% des ministres ou conseillers sont des femmes durant le mandat de Ben Ali, et la plupart occupent des postes très spécifiques et rarement différents et qui correspondent à des stéréotypes de genre²¹¹. Le fait que la plupart des femmes de l'exécutif occupent des postes de secrétaire d'État démontre que Ben Ali déléguait peu de

²¹⁰ Pour une discussion sur le féminisme d'État dans le régime de Bourguiba, voir Bessis (2004) et sur la continuité de cette politique entre le régime de Bourguiba et Ben Ali, Bessis (1999).

²¹¹ Le ministère de la Femme ou de la Famille (dépendamment de l'évolution de l'appellation) revient systématiquement à une femme. Des secrétariats d'État rattachés à ce ministère sont aussi fréquemment destinés à des femmes. De même, le secrétariat aux Affaires sociales, celui à l'Informatique et à Internet, celui aux Affaires américaines et asiatiques, celui à la Santé publique, celui à l'Enfance et aux Personnes âgées, celui aux Établissements hospitaliers, celui à l'Habitat reviennent souvent à des femmes. Le ministère de l'Environnement puis celui de la Formation professionnelle a été occupé par (madame) F. Kefi. Celui de l'Équipement a vu (madame) S. Khayach Belhaj à sa tête. Quelques femmes ont été conseillères du président. Dans les faits, ces nominations sont davantage attribuées à des femmes soit en raison d'une lecture quasi-patriarcale du régime qui juge ces départements essentiellement féminins (Affaires sociales, Santé, Famille, Enfance et Personnes âgées, Hôpitaux, Habitat) soit pour « récompenser » quelques femmes en particulier pour leur parcours.

poste de haute responsabilité à des femmes, celles-ci demeurant généralement sous la hiérarchie d'un ministre homme²¹². L'évolution temporelle de la proportion des ministres femmes sous Ben Ali (figure 2.4) est comparable à celle en Égypte ou en Jordanie, mais elle finit par être dépassée par celle du Maroc ou de l'Algérie voisines. Entre les nominations de 1999 (13.6% de femmes) et celles de 2003 (4.5% de femmes), la chute de cette proportion est spectaculaire²¹³.

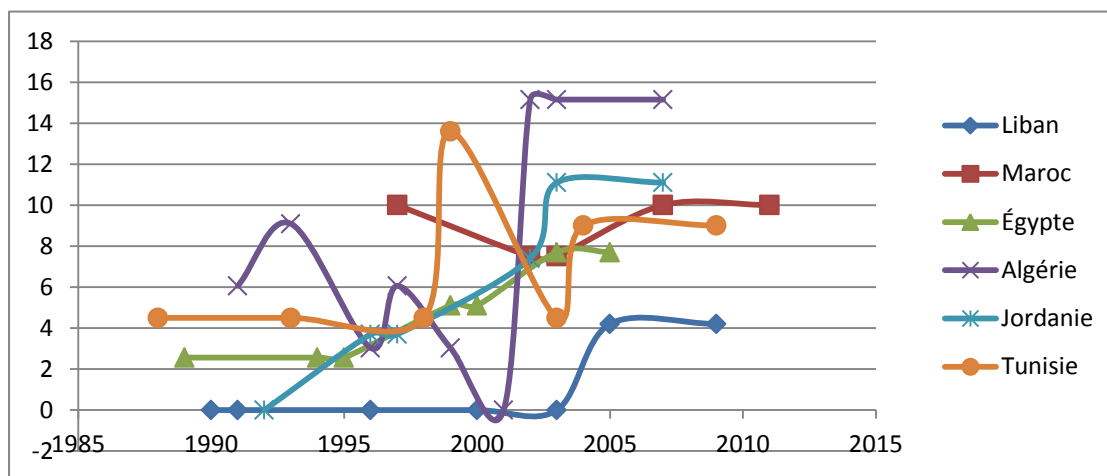


Figure 2.4 Proportion (en %) des femmes ministres dans des pays arabes entre 1988 et 2011

La très inégale sélection géographique des élites

En Tunisie, ce sont bien moins les députés qui représentent politiquement leur région ou ville d'origine que les ministres. Les parlementaires sont très peu connus du public, en particulier dans les grandes villes. Quoique de moins en moins médiatisés dans un régime

²¹² Ce phénomène de restriction des femmes aux portefeuilles jugés « féminins » ou d'une forte présence aux secrétariats d'État comparativement aux têtes de ministères n'est pas spécifique à la Tunisie. Voir entre autres Moncrief et Studlar(1996); Trimble et Tremblay (2005); Davis (1997); IPU (1999); Behr et Michon (2014). À titre d'exemple, en France, dans le gouvernement Juppé de 1995, les femmes ministres étaient à la tête de la Santé publique, de la Solidarité entre générations, de l'Environnement, du Tourisme; elles étaient 8 secrétaires d'État pour 4 ministres. En 2000, le gouvernement Jospin a octroyé aux femmes les ministères de l'Emploi et de la Solidarité, la Culture et la Communication, l'Aménagement du territoire, la Jeunesse et le Sport, l'Enseignement scolaire, et la Justice.

²¹³ Tandis que l'Algérie opère le tournant contraire durant la même période : 3% de femmes ministres en 1999; 15.2% en 2002. Ce virage correspond hypothétiquement à l'« ouverture » du premier mandat de Bouteflika.

qui place le président comme unique personnalité politique qui puisse paraître et s'exprimer, les ministres continuent d'être les « représentants » de leur lieu de naissance familial. De manière générale dans la culture arabe – et tunisienne en particulier – on dira d'untel qu'il est le « fils de la région/du pays » (*weld el bled* en tunisien), signifiant qu'il est des « nôtres » en raison de ses attaches effectives ou supposées à sa région de naissance ou celle associée à son ascendance paternelle²¹⁴. Ces élites gouvernementales ont une distribution géographique très déséquilibrée, comme le montre la figure 2.5.

Tunis fournit environ un quart de ses élites exécutives au régime, tandis que Sousse (le gouvernorat d'origine de Ben Ali) est représenté par 13% de ce corps. Lorsque la région du Sahel – plus significative dans l'imaginaire populaire et politique du pays – est considérée dans son ensemble (Sousse, Monastir, Mahdia), ce sont près de 25% des élites qui en sont originaires. La région de Sfax, qui est la deuxième ville du pays, son poumon économique, et la grande zone industrielle, ne représente que 6% du corps gouvernemental.

²¹⁴ À titre d'exemple, un des lieutenants du régime de Ben Ali, K. Morjane, est associé dans l'imaginaire tunisien à sa région de naissance, le Sahel. En 2011, Morjane constitue un parti politique – l'Initiative – qui remporte ses cinq sièges au parlement ... dans la région du Sahel. Aux élections présidentielles de 2014 auxquelles il se présente, Morjane remporte 1.27% des voix, en majorité issues du Sahel.

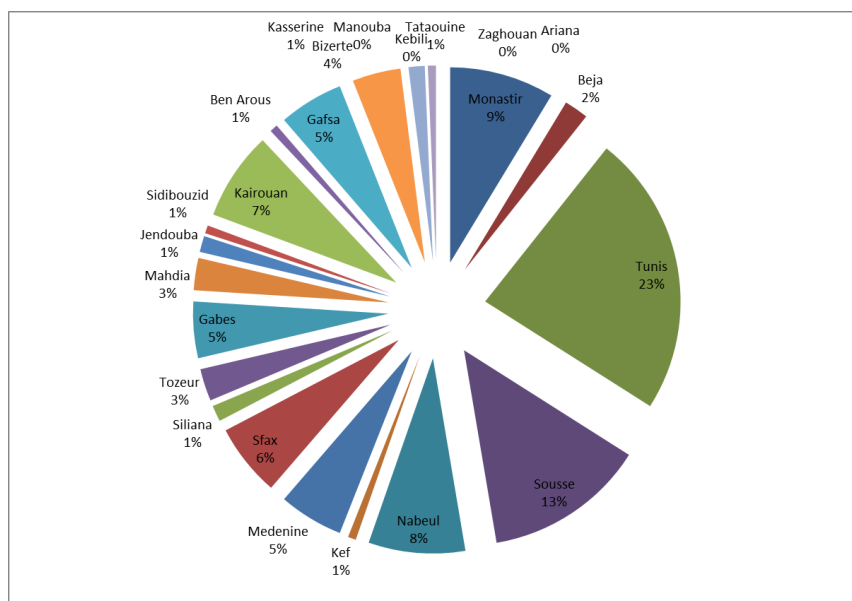


Figure 2.5 Origine géographique - par gouvernorat - des élites exécutives de Ben Ali

Plus synthétiquement, lorsque ces résultats sont analysés sous l'angle des indices de représentation²¹⁵, les déséquilibres sont encore plus flagrants (figure 2.6). Tunis et Sousse sont ainsi surreprésentées. Monastir, région d'origine de Bourguiba a une représentation assez positive. Les régions d'où sont parties les premières émeutes contre Ben Ali sont aussi celles qui sont sous-représentées au niveau gouvernemental : Sidi Bouzid et Kasserine fournissent chacune moins de 1% des élites exécutives.

Des élites formées en Tunisie et en France

Au-delà des origines géographiques de ces élites, l'origine de leur formation renseigne sur leur parcours et les besoins du régime (figure 2.7). Les élites exécutives du régime de Ben Ali sont majoritairement diplômées en Tunisie et en France²¹⁶.

²¹⁵ C'est-à-dire le rapport entre la proportion d'élites issues du gouvernorat et celle de la population tunisienne dans ce gouvernorat.

²¹⁶ Les diplômes français et tunisiens représentent chacun 42% de l'ensemble des titres universitaires obtenus par ces acteurs. Les États-Unis forment un singleton (un groupe en soi) qui offre 8% des diplômes

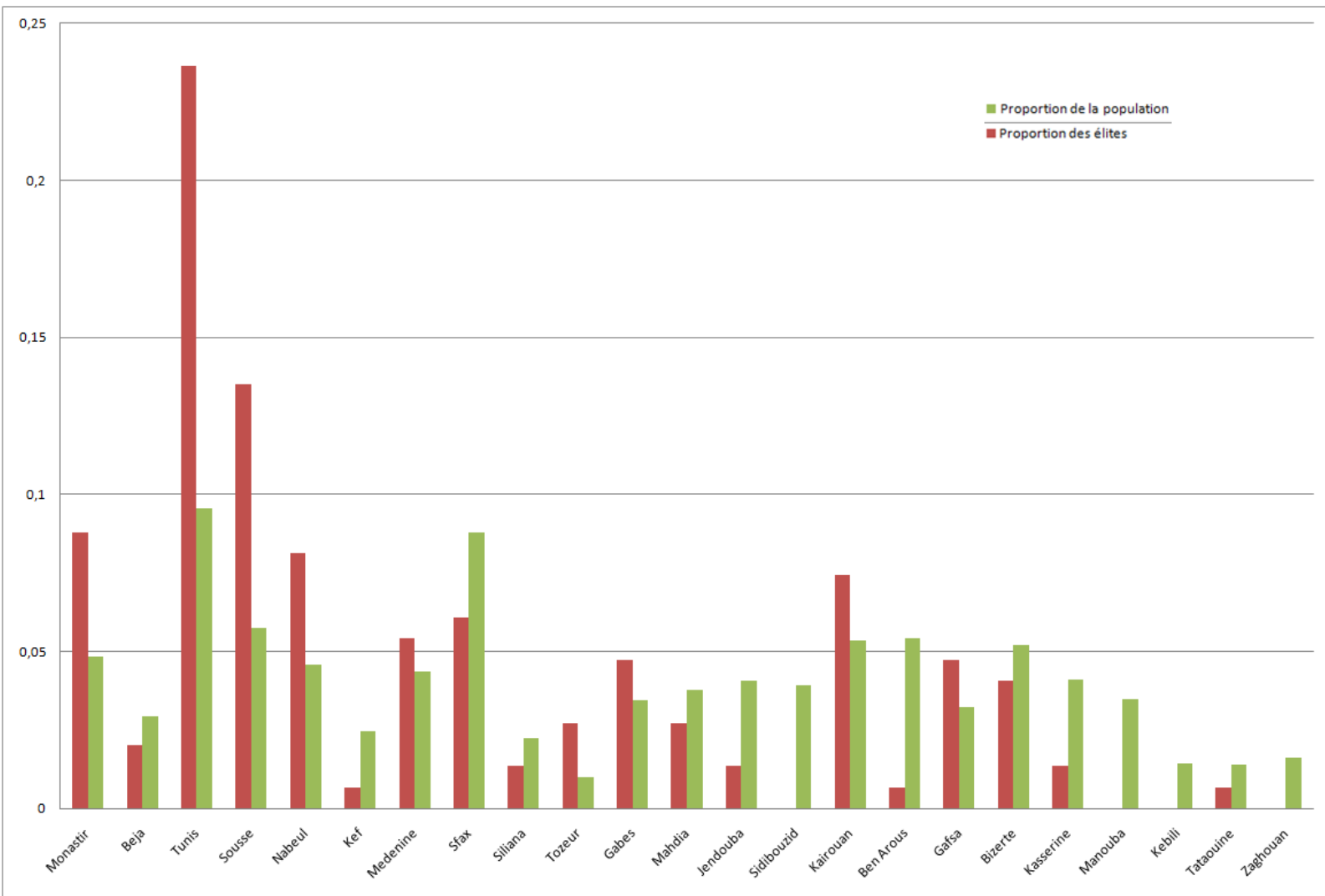


Figure 2.6 Indice de représentation par gouvernorat d'origine des élites exécutives de Ben Ali

Typiquement, ces acteurs verront une université tunisienne sanctionner un premier cycle, qui sera complété en France par un second voire un troisième cycle. L'aspect francophone et arabophone des formations demeure majoritaire, même si d'autres

de cette cohorte. Tandis que deux pays d'Afrique du Nord – le Maroc et l'Égypte – représentent les relents des formations voisines post indépendance avec environ 1% des graduations. Le reste des diplômes proviennent en effet d'Europe occidentale (Allemagne, Pays-Bas, Italie, Suisse) et du Canada avec 1 à 3% des titres académiques. L'aspect francophone et arabophone des formations demeure donc majoritaire, même si d'autres langues font leur apparition (allemand, anglais, hollandais, italien), en lien avec une immigration plus diversifiée.

langues font leur apparition (allemand, anglais, hollandais, italien), en lien avec une immigration plus diversifiée.

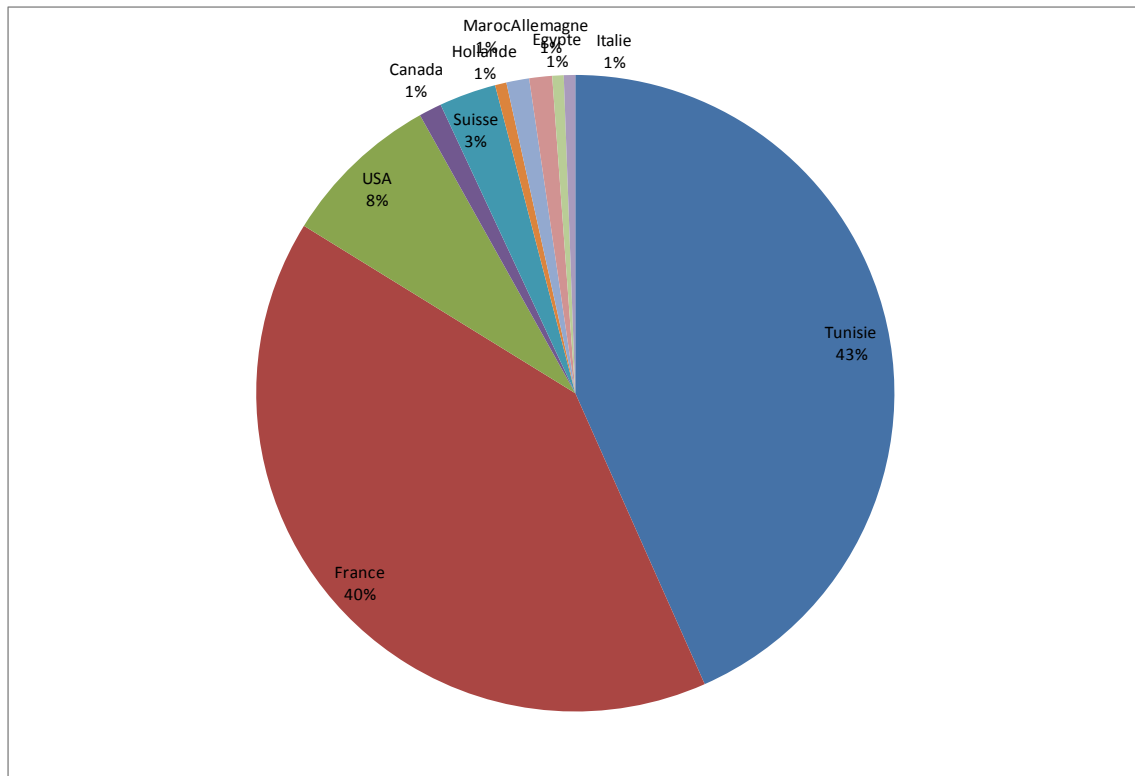


Figure 2.7 Origine géographique des diplômes des ministres de Ben Ali

Le choix d'élites hautement diplômées

À 87% ces élites possèdent un diplôme de second ou troisième cycle, et une petite minorité (13%) se contente d'un diplôme de premier cycle (voir figure 2.8). Ainsi, Ben Ali a très majoritairement compté sur des personnes ayant poussé leurs études loin ou très loin. En effet, 43% d'entre elles possèdent un doctorat, Ph.D. ou équivalent. La technocratisation du régime, loin d'être seulement un discours, se manifeste ainsi par la nomination à des fonctions gouvernementales d'élites expertes, pour près de la moitié d'entre elles, dans leur domaine.

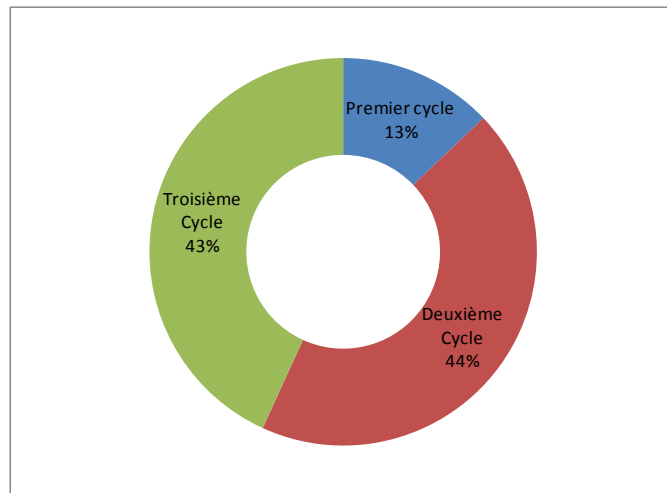


Figure 2.8 Proportions des cycles universitaires suivis par les élites exécutives de Ben Ali

Plus significativement, ce régime a progressivement compté sur des élites de plus en plus diplômées. La figure 2.9 montre en effet que la moyenne de l'indice de diplomation, lors des différentes nominations ministérielles, augmente avec le temps.

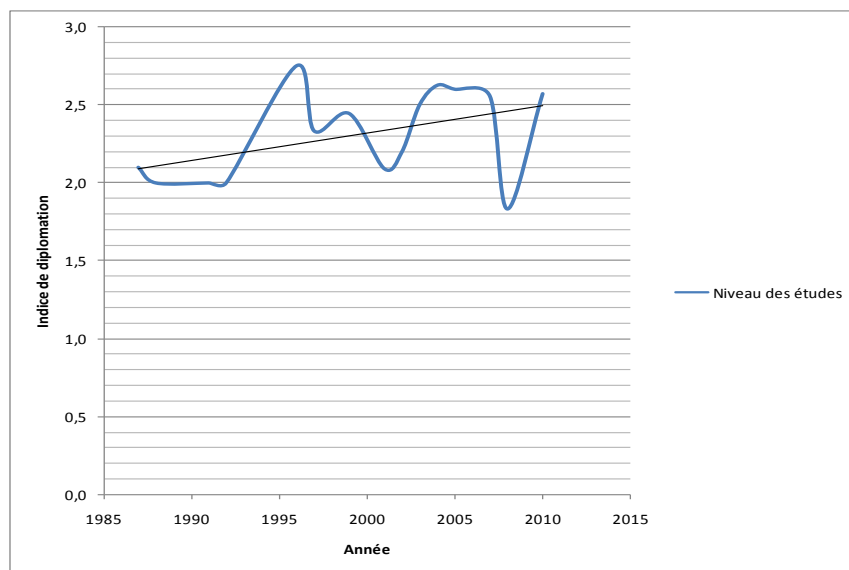


Figure 2.9 Évolution temporelle du niveau des cycles d'études des élites exécutives de Ben Ali

Ben Ali a consolidé son régime en faisant appel à des personnes de plus en plus expertes. Cette progression s'inscrit dans la « mise à niveau » du régime qui s'est doté des

personnes les plus adéquates – ou savantes – pour interagir avec les instances gérant le système international et les partenaires des différents accords: le Fond Monétaire International, l'Union Européenne et la Banque Mondiale²¹⁷.

La préférence envers les formations scientifiques, juridiques et économiques

La formation des élites politiques de Ben Ali est bien plus équilibrée que la répartition géographique ou celles des origines des diplômés et de leur niveau. La figure 2.10 résume les résultats sur les formations académiques. Elle montre que sur les huit familles de parcours – académiques pour l'essentiel – six oscillent entre environ 9 et 23% de la part des domaines formateurs. Un second présupposé s'évapore lorsque la part des élites issues du milieu sécuritaire est analysée : seulement 4% des élites politiques de Ben Ali ont suivi une formation de type militaire, policière, garde nationale ou douanière. Le *régime policier* de Ben Ali n'a pas besoin de beaucoup de *policiers* dans les postes décisionnels pour gérer le pays (Hmed, 2015). Plus précisément, Ben Ali n'a pas placé à la tête des postes de responsabilité politique élevée des individus formés pour s'occuper de la sécurité. Entre méfiance envers ces personnes, et besoins jugés plus importants

²¹⁷ Les départements névralgiques de l'économie et des relations internationales sont en effet presque systématiquement tenus par des individus à l'indice de diplomation de 3 : tourisme, commerce, finances, économie, affaires étrangères, industrie, énergie, privatisation, coopération internationale, défense. Dans les indices de diplomation de 1, on retrouve les secteurs du logement (ou habitat), des affaires sociales, de l'Intérieur, de l'emploi, de la femme (ou de la famille), de la jeunesse et du sport, des droits de l'homme, de la santé publique, de l'éducation. Ce sont surtout les affaires intérieures qui sont concernées par des individus aux niveaux de diplomation les plus bas. Contrairement à un présupposé, ces personnes ne sont pas de l'ancienne génération, en tout cas, pas plus que l'ensemble du corps élitair étudié. Les personnes les moins diplômées ont une année de naissance moyenne de 1945, soit environ 4 mois plus âgées que la moyenne des élites de l'exécutif, ce qui demeure peu significatif. Ben Ali a placé des hommes relativement moins diplômés que leurs collègues à des champs politiques propres à la gestion intérieure du pays non en raison de leur âge, mais plus vraisemblablement en raison de la suffisance de leur compétence. De manière caricaturale, un ministre de l'Intérieur (un « ministre de la police ») n'a pas besoin d'être hyper diplômé autant qu'un ministre de l'économie appelé à maintenir une croissance économique élevée malgré les difficultés locales et internationales, structurelles et conjoncturelles.

(juristes, économistes, scientifiques), les gouvernements de Ben Ali ne concentrent pas une forte proportion d'élites sécuritaires, contrairement par exemple à l'Égypte ou encore l'Algérie qui ont admis de nombreux ministres issus de l'armée.

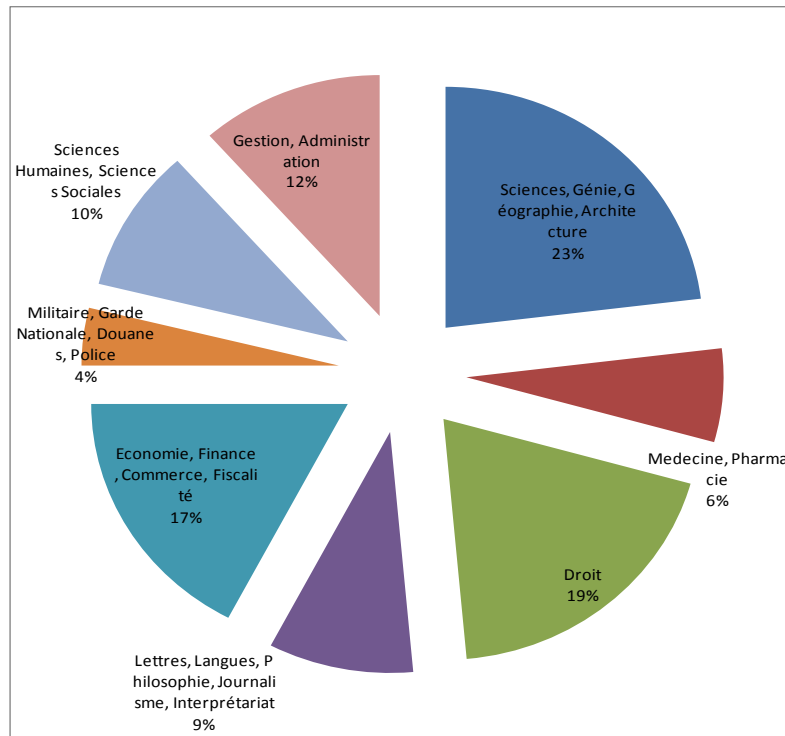


Figure 2.10 Formations étudiantes des élites exécutives de Ben Ali

L'essentiel des formations de ce corps exécutif est constitué par les cursus scientifiques, économiques et juridiques; avec respectivement 23, 17 et 19% de représentation. Le régime de Ben Ali, en faisant appel à des juristes de formation s'assure des méthodes de fonctionnement disciplinées, un ordre légal fiable, autant à l'intérieur du pays que vis-à-vis des partenaires internationaux²¹⁸. La question est alors de savoir pour quelles raisons le régime met tant d'énergie à respecter un ordre légal qu'il s'inflige lui-même, sachant

²¹⁸ Il en effet ici utile de rappeler que les réformes constitutionnelles ayant permis à Ben Ali de se représenter au-delà des limites prévues; les privatisations dont a bénéficiées le clan au pouvoir; les différentes lois passées par le parlement permettant distorsions économiques et politiques; les diverses tournures sécuritaires (dès 1989 et après le 11 septembre 2001) du régime; les détentions exagérées des détenus politiques, etc.; sont toutes, d'un point de vue légal, solidement construites.

que l'envers du décor est constitué aussi de pratiques mafieuses²¹⁹, illégitimes et violentes. Une ébauche de réponse tient en l'explication avancée par certains auteurs (Albrecht et Schlumberger, 2004; Valeri, 2008; Kohstall, 2009; Kienle, 2007) pour analyser l'emphase choisie par les régimes autoritaires pour les parlements, les élections, le discours sur la démocratisation en cours, etc. Les outils démocratiques, qu'il s'agisse des institutions ou du respect officiel de l'État de droit, sont instrumentalisés pour renouveler continuellement le régime en le reconfigurant; pour solliciter la coopération économique des partenaires étrangers; pour légaliser des comportements et pratiques illégitimes et pour contraindre suffisamment l'opposition de manière à ce que celle-ci choisisse, en dernier ressort, « de ne jouer un rôle public qu'à l'intérieur de la légalité des régimes » (Boutaleb *et al.*, 2005)²²⁰.

La filière scientifique est la plus importante en termes de proportion. Pour l'essentiel, ces élites sont des ingénieurs, issues généralement des Grandes écoles françaises. Une solide formation en sciences ou en génie participe de la modernisation du régime. Elle conditionne la technicisation de ce dernier dans de nombreux domaines²²¹. Plus généralement, un individu formé scientifiquement occupera dans le régime de Ben Ali

²¹⁹ Voir la section relative au clan familial au quatrième chapitre.

²²⁰ L'instrument – voire l'obsession – légaliste du régime de Ben Ali participe de cette utile vitrine démocratique par laquelle le régime entend, d'une part, se présenter comme un partenaire international respectable, d'autre part, diffuser des informations jugées relativement fiables par les institutions économiques internationales, et enfin, contraindre l'opposition dans un espace confiné à la mesure de l'importance que lui accorde le régime. Ces institutions, démocratiques ou légalistes, ne sont donc pas en place uniquement pour le décor, elles sont le résultat de choix stratégiques, elles mettent en forme la vie politique et ont ainsi un impact sur la survie politique du dirigeant (Gandhi et Przeworski, 2007).

²²¹ Par exemple le transport, les infrastructures, l'habitat, l'hydraulique, l'enseignement, l'industrie, l'énergie, l'agriculture, la recherche (scientifique), l'environnement, les technologies.

différentes fonctions, qui peuvent n'avoir que peu de rapport avec ses compétences académiques²²².

La filière économique constitue un troisième pilier en ce qui concerne les formations privilégiées par le régime. Le régime a en effet constamment joué sur l'image d'un pays en constante progression économique, employant la croissance comme une preuve de bon comportement (Hibou, 1999). Le régime de Ben Ali a parfaitement intégré les normes, valeurs et usages en cours dans les institutions internationales. Hibou (2011a) démontre en effet que le régime a adopté une stratégie discursive qui répond au langage de ces experts économiques internationaux : le régime de Ben Ali parle le jargon de ses interlocuteurs, participant ainsi à sa consolidation politique par l'entremise d'un miracle cru et dit²²³.

L'université et l'administration voies royales d'accès aux postes gouvernementaux

Mise à part la formation académique, la question de savoir où Ben Ali est allé chercher ses élites renseigne sur la nature du régime et ses ressources humaines. La figure 2.11 résume cette information en présentant le métier premier de ces élites.

²²² Ridha Grira, un des piliers du régime de Ben Ali, ingénieur (entre autres) de formation, devient ministre des Domaines de l'État (1999-2010) puis de la Défense (2010-2011). Un autre ingénieur, et longtemps ministre ou conseiller, C. Laaroussi, occupe tour à tour les portefeuilles de l'Agriculture (comme secrétaire d'État), l'Emploi puis l'Éducation (entre 1994 et 2008). S. Rabah, ingénieur lui aussi, s'il a occupé les ministères de l'Énergie, du Transport ou de l'Agriculture, s'est aussi retrouvé à la tête de l'Économie, des Communications, ou des Affaires sociales (entre 1988 et 2004). Les scientifiques du régime sont donc plutôt choisis pour leur polyvalence et leur capacité d'adaptation. S'ils ne sont pas tous des polytechniciens, le type de formation offerte par cette école (et ses concurrentes, Mines, Ponts et Chaussées, Centrale, etc.) s'insère parfaitement dans les stratégies de rotation des élites utilisées par le régime.

²²³ « La macroéconomie apparaît ainsi comme un élément des processus de légitimation du régime, une expression de sa puissance et de sa capacité à créer un ordre [...]. Les bailleurs de fonds et partenaires économiques et financiers de la Tunisie apparaissent comme des acteurs majeurs de cette vulgarisation à travers la fabrication de ce qu'ils nommaient eux-mêmes un « bon élève » ou un « modèle » (Hibou, 2011a :136-140).

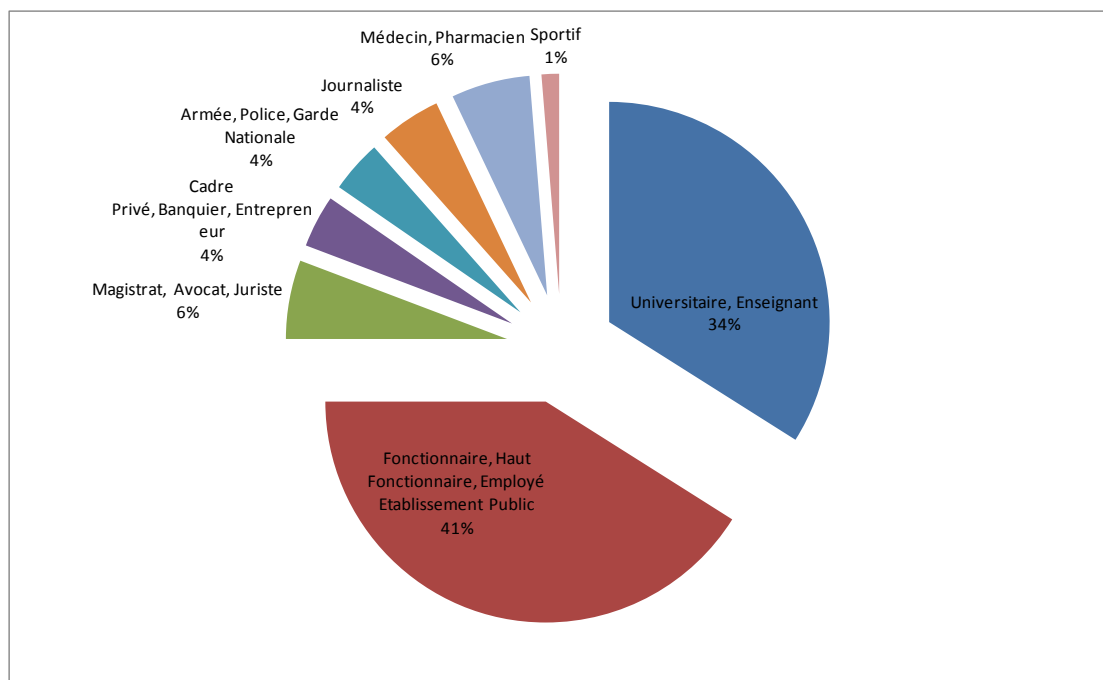


Figure 2.11 Filières de recrutement des élites exécutives de Ben Ali

L'analyse des recrutements présente certaines données prévisibles au regard des filières de formation²²⁴. Pour l'essentiel, Ben Ali a recruté via l'enseignement (34%) – et surtout l'université – ainsi que le secteur administratif et public²²⁵. Le choix d'universitaires n'est pas simplement une question d'affinité professionnelle. Il répond aussi au besoin du

²²⁴ Ainsi, les chiffres relatifs à la formation et au premier métier des individus issus de la branche sécuritaire et médicale sont, logiquement, similaires, étant donné la spécialisation (peu de médecins deviennent journalistes, peu de militaires deviennent banquiers). Le premier fait notable, c'est que peu de juristes de formation intègrent des métiers du droit. Ces derniers se retrouvent davantage dans le secteur public ou académique, et moins souvent comme avocats ou magistrats. Ben Ali fait certes appel à des individus compétents juridiquement, mais pas nécessairement à des acteurs ayant exercé le droit dans les secteurs classiques (avocature). Il en va de même avec la filière économique et financière. Si 17% des élites de l'exécutif ont suivi une telle filière, elles ne sont que 4% à avoir exercé un premier emploi dans des domaines tels que les banques ou l'entrepreneuriat.

²²⁵ Avec 41% des ministres et conseillers ayant exercé un premier métier dans ce secteur. Le public demeure ainsi un passage privilégié pour monter l'échelle des responsabilités. Celui qui fait ses preuves en tant que haut fonctionnaire, ou PDG d'une entreprise publique – par exemple S. Rabah, PDG de l'Entreprise Tunisienne d'Activité Pétrolière jusqu'en 1988, devient ministre de l'Énergie cette année-là –, s'aguerit au fonctionnement de l'administration et intègre la structure hiérarchisée du secteur public, progresse jusqu'à atteindre, éventuellement, un poste gouvernemental. La responsabilité administrative peut ainsi mener, plus fréquemment que celles dans d'autres secteurs, à la responsabilité politique. Dans les faits, il n'existe qu'une différence de degré et non de nature entre les deux postes. Dans le régime de Ben Ali, être ministre s'apparente davantage à un poste de décision administrative que politique.

régime de sélectionner des compétences techniques, et participe ainsi à la technocratisation soulignée à plusieurs reprises dans cette recherche. Typiquement, un professeur/chercheur reconnu pour son expertise est débauché et nommé, sans possibilité de refuser le poste, sauf à s'exposer à des rétorsions, à un ministère correspondant à sa compétence²²⁶.

La filière publique fournit aussi beaucoup de ministres et de conseillers en raison de l'exposition de ses hauts responsables. Typiquement, un patron d'un établissement public ou un haut fonctionnaire est amené, au quotidien, à coopérer avec son ministre de tutelle. Les postes de responsabilité administrative procurent à leur titulaire un contact privilégié avec ceux qui seront amenés à sélectionner les futurs candidats aux postes gouvernementaux. Comme le souligne un banquier tunisien²²⁷, « la plupart des ministres sous Ben Ali viennent du public, rarement du privé. Celui qui n'est pas dans le sérail, personne ne pense à lui ».

Une forte circulation marquée par une courte durée de vie politique

Un ministre ou conseiller occupe ses fonctions – généralement, il est nommé tour à tour à divers postes exécutifs – durant un mandat moyen de 6.3 ans. Rares sont ceux qui demeurent en poste moins d'un an et encore plus rares ceux qui ont traversé la durée entière du régime (23 ans). La figure 2.12 synthétise la durée de vie politique des

²²⁶ M. Hergli, secrétaire d'État aux privatisations, rapporte ainsi son expérience : « J'étais professeur d'économie à Paris I. Je suis un économiste de formation. J'ai eu mon DEA, un doctorat d'État et une thèse complémentaire, en économie. En 2000, j'étais président de l'université de Manouba. Jusqu'en 2002. En 2002, j'ai été nommé secrétaire d'État à la Privatisation auprès du Premier ministre. Mongi Saфра [i.e. conseiller économique du président] a appelé ma femme. J'étais alors à Paris. Ghannouchi [i.e. Premier ministre] m'a appelé à Paris. J'étais codirecteur de deux thèses à Cergy et Nanterre. Il m'annonce : 'vous avez été nommé secrétaire d'État à la Privatisation, rendez-vous demain au Palais'. J'étais assommé. Et je n'ai pas su pas quoi répondre. Il a rajouté : 'prenez vos responsabilités'. C'était le 4 septembre 2002. On n'a pas le choix. On n'a aucun choix en fait. Et je suis resté secrétaire d'État jusqu'au 13 janvier 2011 ». Entretien, Tunis, 2014.

²²⁷ Entretien, Tunis, 2014.

titulaires de ces postes. Elle illustre ainsi la forte circulation des acteurs gouvernementaux.

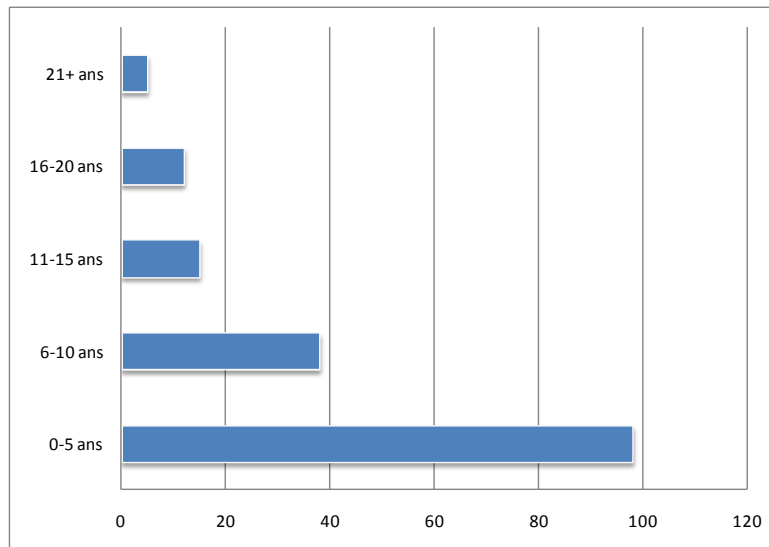


Figure 2.12 Distribution des durées cumulées des mandats des élites exécutives de Ben Ali

La très grande majorité de la cohorte a une durée de vie politique comprise entre 0 et 5 ans. Une quarantaine de ministres ont gardé leur fonction pendant 6 à 10 ans. Une très faible minorité est restée aux responsabilités entre 11 et 23 ans, c'est-à-dire plus de la moitié de la durée de vie du régime. La figure 2.13 complète cette information sur la durée de vie politique de ces personnalités gouvernementales en analysant l'évolution de leur carrière dans le temps.

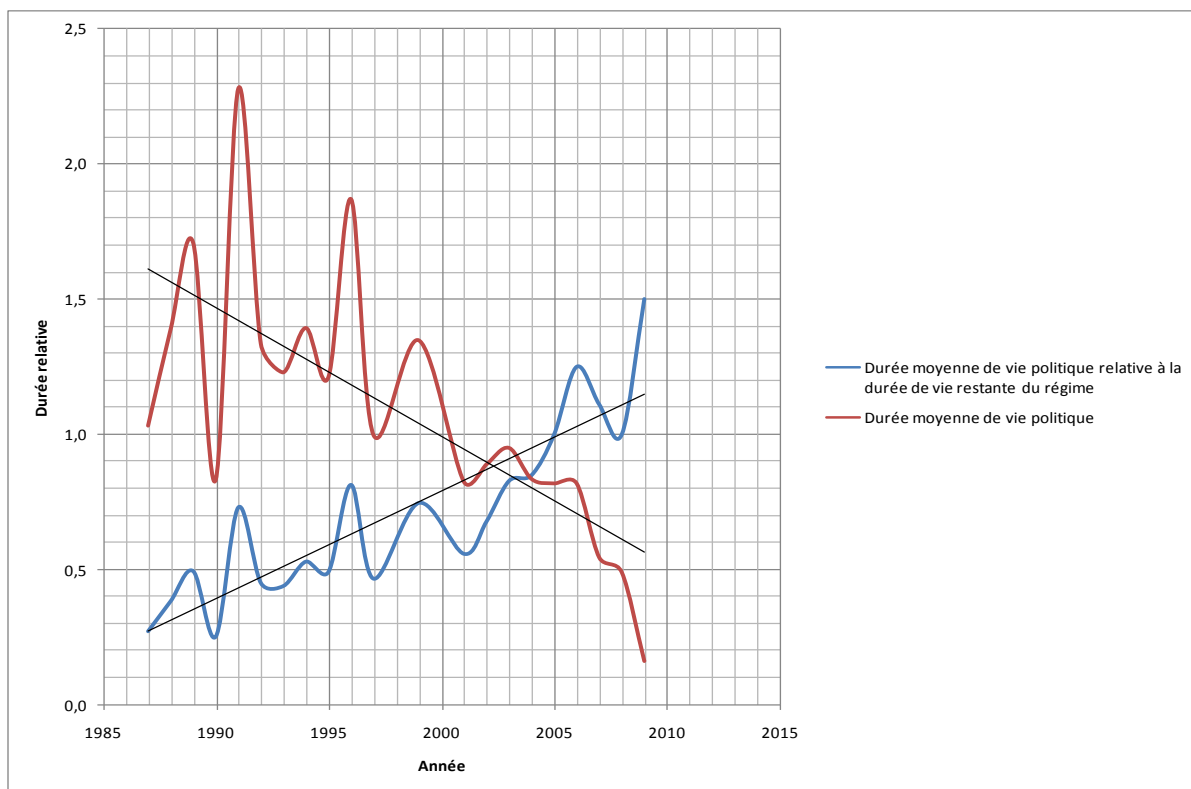


Figure 2.13 Évolution temporelle des durées moyennes des mandats des élites exécutives de Ben Ali

La courbe en rouge présente la durée moyenne de vie politique des nouveaux appelés par année de nomination²²⁸. Il est aisé de constater que plus le régime vieillissait, plus il avait tendance à nommer des individus qui, progressivement, serviront moins longtemps que leurs prédécesseurs : la durée de vie politique de l'échantillon chute avec le temps. Il semblerait logique de penser que le régime « s'emballe » et nomme de plus en plus rapidement des ministres pour des périodes de plus en plus courtes. Dans les faits c'est le contraire qui se produit puisque cette information est partiellement biaisée : plus le régime approche de sa fin, et plus sa propre durée de vie, et par voie de conséquence celle de ses ministres et conseillers, diminuent²²⁹. Pour éviter ce biais, la courbe bleue

²²⁸ Ramenée, pour des questions de visibilité, à la durée moyenne de vie politique d'un ministre durant tout le régime, c'est-à-dire divisée par 6.3, ce qui ne change en rien l'allure de la courbe ni les interprétations

²²⁹ Celui qui est appelé à prendre fonction en 2007 ou 2008 ne pourra dépasser un mandat de 4 ans, puisqu'en janvier 2011, le régime est décapité et ses ministres sont démis de leur fonction. En revanche,

représente la durée de vie moyenne des mandats exécutifs des nouveaux venus par année de nomination *ramenée à la durée de vie restante du régime*. On admettra que Ben Ali et ses collaborateurs ne prennent pas en considération « la durée de vie restante du régime », n’ayant aucune idée de la date de fin du régime. Pour autant, la pente croissante de cette courbe révèle un élément d’analyse important : plus le régime vieillit, plus il nomme des ministres et conseillers appelés à demeurer en poste de plus en plus longtemps relativement à ce qu’il reste à vivre pour ce régime. En d’autres termes, le mandat d’un ministre nommé en 1987 – donc pour une durée restante potentielle de 23 ans – est relativement plus court que celui d’un ministre nommée en 1997 – donc pour une durée maximale potentielle de 13 ans. Ben Ali « s’accrochait » de plus en plus longtemps à ses nouveaux ministres, au fur et à mesure que son régime vieillissait.

Un constant renouvellement du corps gouvernemental

La figure 2.14 présente le nombre de nouvelles figures, c’est-à-dire de personnes appelées pour la première fois à une fonction gouvernementale, par année de nomination. Même si la courbe a une pente globalement négative, cette chute s’explique davantage par le nombre de nominations assez élevé les deux premières années – lorsque Ben Ali s’installe au pouvoir – que par un repli conservateur.

celui qui devient ministre en 1987 ou 1989 a bien plus de chance de rester en poste une dizaine ou une quinzaine d’années.

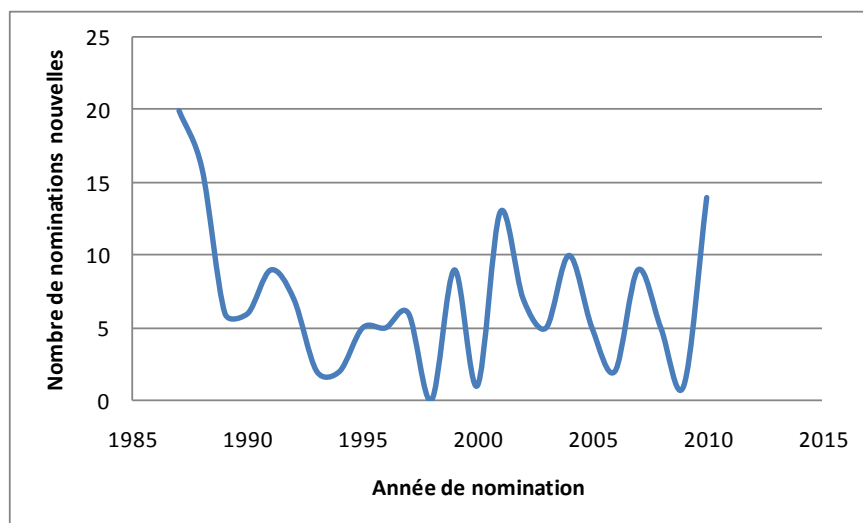


Figure 2.14 Évolution du nombre de nominations nouvelles à des fonctions exécutives par Ben Ali

Si on retire ces deux premières années, la pente devient globalement légèrement positive, c'est-à-dire que Ben Ali renouvelle son corps ministériel de manière plutôt soutenue, et ce renouvellement s'accélère légèrement dans le temps. Cette donnée soutient l'idée de rotation du corps politique, des nouveaux individus intégrant fréquemment les postes gouvernementaux²³⁰. Le régime effectue sa « mise à jour » en renouvelant assez fréquemment son corps exécutif, y incorporant, chaque année du sang nouveau²³¹. Si le Premier ministre demeure en poste pour une période relativement longue – 10 ans pour Karoui et 11 ans pour Ghannouchi –, le reste du gouvernement est fréquemment modifié, soit par le jeu des chaises musicales, soit en intégrant des nouveaux venus, et cela systématiquement chaque année.

²³⁰ Dès 1989, soit après être devenu président par les urnes, en moyenne, il nommera 6 nouveaux ministres par année (jusqu'en 2010). L'absence d'« emballement » suggérée auparavant est confirmée par ce graphique : il y a certes des oscillations d'une année sur l'autre, mais grosso modo le nombre de nouveaux appelés à ces postes de responsabilité politique ne fluctue pas suffisamment pour en tirer des conclusions définitives.

²³¹ Lors de certaines quelques années telle 2001, 2004 en raison d'un nouveau mandat présidentiel et 2010 marquée par une crise politique fatale, un nombre important de nouvelles figures (plus de 10 à chaque fois) est nommé.

Les piliers du régime : entre flexibilité et fidélité

Ces nouveaux venus contrastent avec les individus qui constituent les piliers du régime. Ben Ali s'est appuyé sur un certain nombre de lieutenants durant une période suffisamment longue pour qu'ils soient considérés comme des incontournables. Parmi eux, une poignée est restée en fonction plus de 20 ans. Ce sommet de la hiérarchie, ces acteurs de la « co-présidence »²³², peuvent être qualifiés de bras droits de Ben Ali²³³. La plupart de ces élites a oscillé entre des postes au gouvernement et au cabinet. Elles ont eu à occuper des fonctions sans rapport les unes avec les autres²³⁴. Leur interchangeabilité et leur durée de vie témoignent de leur valeur aux yeux de Ben Ali.

Les dix « piliers du régime »²³⁵ peuvent être regroupés en quatre catégories. Abdallah, Ben Dhia et Cherif sont les éminences grises du régime. Le premier est d'abord chargé de la communication ou de la propagande; le second est quasiment le vice-président, l'ingénieur du régime et le chargé des affaires politiques; le troisième, moins incontournable pour Ben Ali, est son conseiller juridique. Dans une seconde catégorie,

²³² A. Abdallah, entretien cité.

²³³ Abdelwahab Abdallah (23 ans), Rafik Belhaj Kacem (20 ans), Abdelaziz Ben Dhia (20 ans), Taoufik Cheikhrouhou (23 ans), Mohamed Ghannouchi (23 ans), Abdallah Kallel (23 ans), Mongi Safra (20 ans), Mondher Zenaïdi (23 ans), Slaheddine Cherif (20 ans) et Abderrahim Zouari (20 ans) sont les personnalités ayant la plus grande longévité à des postes ministériels. À ces derniers, il faudrait rajouter Habib Ben Yahia (18 ans), Sadok Chaabane (18 ans), Ali Chaouch (18 ans), Ridha Grira (19 ans), Hedi M'henni (18 ans), Chedli Neffati (18 ans), Sadok Rabah (16 ans) dans une seconde catégorie intermédiaire, celle des ministres inamovibles, mais à durée de vie légèrement inférieure. Enfin, Béchir Tekkari (12 ans), Moncer Rouissi (14 ans), Ahmed lyadh Ouederni (12 ans), Chedly Laaroussi (14 ans), Mohamed Nouri Jouini (14 ans), Mohamed Gueddiche (15 ans), Abdelhakim Bouraoui (12 ans) constituent les éléments complémentaires ayant résisté, pendant légèrement plus de la moitié de la durée de vie du régime, aux divers bouleversements du corps gouvernemental.

²³⁴ Par exemple la Justice en 1992 et l'Enseignement supérieur en 1999 pour Chaabane; l'Équipement en 1993, l'Intérieur en 1997 et les Affaires sociales en 2005 pour Chaouch

²³⁵ Sur ces dix piliers du régime, neuf ont fait partie du comité central du RCD, et sept ont été au bureau politique, soit la plus haute instance du parti. Seul Cherif est resté en dehors des institutions dirigeantes du parti. Safra et Cheikhrouhou n'ont pas intégré le bureau politique, mais son comité central tout de même. Les sept autres ont aussi dirigé le parti en étant membres à la fois de son comité central et de son bureau politique.

Kallel et Belhaj Kacem sont les gardiens de la sécurité. Leur parcours les a amené à la tête du ministère de l'Intérieur tous les deux, celui de la Défense et de la Justice pour Kallel. Dans un troisième groupe, Ghannouchi, Cheikhrouhou et Safra font office de responsables de l'économie et du social. Les trois ont été au gouvernement et au cabinet. Même en tant que Premier ministre, Ghannouchi a surtout eu à gérer l'économie du pays, et bien moins les questions sécuritaires, diplomatiques, etc. Safra était son vis-à-vis de l'économie au cabinet; Cheikhrouhou a eu pour tâche de superviser, au gouvernement et au cabinet, les politiques sociales (emploi, affaires sociales). Une quatrième catégorie est composée de Zouari et Zenaïdi, deux « OVNI » du régime qui ont occupé chacun 5 à 7 ministères différents. Ce sont les « touche-à-tout » du régime, les ministres capables de remplir presque toutes les fonctions²³⁶. Ben Ali s'est servi des deux « super ministres »²³⁷ pour remplir des fonctions hétérogènes, qui sans être aussi cruciales pour le régime que l'économie ou la sécurité, demeurent des domaines relativement sensibles.

Sur l'ensemble de la cohorte étudiée, environ 11% des individus ont intégré le bureau politique et plus de 27% le comité central du RCD. Les deux catégories de ministres, technocrates et politiciens, se croisent au comité central du parti, les uns après avoir grimpé les échelons, les autres l'intégrant une fois nommés ministres ou conseillers. En revanche, le bureau politique est réservé aux politiciens au long parcours. Au moins 60% des ministres de Ben Ali ont occupé des postes politiques, administratifs, juridiques, financiers, etc. d'importance, c'est-à-dire des fonctions dont le président nomme directement les titulaires. Compris dans le sens d'une circulation fréquente des élites

²³⁶ Justice, Jeunesse, Affaires étrangères, Éducation, Sport, Tourisme, Transport pour Zouari; Industrie, Transport, Tourisme, Santé publique, Commerce pour Zenaïdi.

²³⁷ « OVNI », « touche-à-tout », « super ministres » sont des expressions utilisées par les acteurs du régime interviewés pour cette enquête pour qualifier ces individus.

politiques, ce va-et-vient souligne non seulement la structure pyramidale du régime, mais surtout la permanente réorganisation par échange des rôles.

La diplomatie constitue, pour le régime de Ben Ali, un moyen sûr de « mettre au froid » un membre de ce corps élitare. Environ un tiers du corps exécutif a subi la sanction diplomatique²³⁸. Cette technique disciplinaire participe de cette politique de rupture des liens politiques et trouve sa source dans la méfiance de Ben Ali teintée de stratégie à moyen terme consistant à garder de potentielles sources de nuisance sous la surveillance du régime, mais suffisamment loin – géographiquement et politiquement – des autres acteurs stratégiques. De la même manière, très peu de ces ministres ont appartenu à des collectifs militants ou associatifs durant leur parcours antérieur à leur entrée en politique. Certains ont fait partie de l'Union Générale des Étudiants Tunisiens, de l'Ordre des ingénieurs, de l'UTICA, de l'Union Nationale des Femmes Tunisiennes, des Scouts, de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme, ou de clubs de football. Mais leur nombre demeure insignifiant pour parler de tendance ou de statistiques convaincantes. Environ 19% d'entre eux ont occupé un poste politique sous le régime de Bourguiba. Tous n'ont pas quitté le navire, bien au contraire. Les deux éminences grises, Ben Dhia et Abdallah, étaient déjà en poste sous Bourguiba. En raison d'un passage de régime progressif, la moyenne de durée de vie politique des ministres transfuges de Bourguiba est de deux ans supérieure à celle de la moyenne de la cohorte totale.

²³⁸ Comme évoqué au début de ce chapitre, la sanction diplomatique, perçue comme telle par les acteurs la subissant, est une mise à l'écart préventive ou punitive. Elle a souvent concerné des acteurs de la sphère sécuritaire, envoyés en mission dans les consulats tunisiens, véritables départements du ministère de l'Intérieur à l'étranger, en particulier en Europe et en Amérique du Nord.

Les profils-type des ministres réguliers et des ministres piliers

Dépeindre le profil type du ministre de Ben Ali, reviendrait à décrire celui-ci suivant les caractéristiques sociologiques probables et moyennes. C'est un homme, né en 1946, originaire de Tunis ou Sousse, qui intègre pour la première fois une fonction de l'exécutif à l'âge de 51 ans. Il occupe – avec 40% de probabilité – au moins deux postes gouvernementaux distincts, et en tout son mandat dure environ 6 ans. Avant ou après ce mandat, il occupe des fonctions politiquement importantes. Il intègre avant ou après sa nomination comme ministre le RCD, sans avoir été membre du personnel politique de Bourguiba, ni avoir été dans une association ou un organisme socioprofessionnel. Au niveau des études, il est titulaire d'un diplôme, tunisien ou français, de second ou troisième cycle, dans un domaine scientifique, juridique ou économique. Il a préalablement fait carrière dans l'université ou le public.

Le portrait type du ministre/conseiller pilier – c'est-à-dire du lieutenant fidèle – du régime de Ben Ali diffère légèrement. C'est un homme, né en 1943, qui prend sa fonction à l'âge de 46 ans. Il peut être originaire des quatre coins du pays. Il occupe successivement au moins deux fonctions distinctes, a été au gouvernement et au cabinet, pour une durée de 21.5 ans. Il est membre du comité central et du bureau politique du RCD, et avant cela a été membre du PSD sous Bourguiba, faisant de lui un membre du personnel politique de ce dernier. Il a un diplôme sanctionnant 4 à 5 ans d'études, en droit ou en économie, reçu en France ou en Tunisie. Pareillement, il sera débauché du public ou de l'université et n'a pas été membre de syndicat ou d'association socioprofessionnelle.

Ainsi synthétisés, ces résultats laissent entrevoir une distinction entre les acteurs stratégiques du régime, et la « ressource humaine moyenne » au service du régime.

CONCLUSION

En définitive, les différentes lignes de clivage, qu'elles soient relatives à des tensions individuelles, à des profils différents, à des postes en rivalité, à des générations qui se succèdent, à des solidarités et des jalousies régionales, à des parcours distincts (politiciens *versus* technocrates), à des favoritismes claniques, etc. constituent un maillage de conflits suffisants pour empêcher l'émergence de réseaux politiques solidaires. Généralement, ces réseaux auraient à leur tête des entrepreneurs politiques. Comme le signale justement Camau, il y a eu « contraction d'un marché politique caractérisé autrefois par la concurrence entre plusieurs grands entrepreneurs au sein d'une même coalition. Non seulement, les anciens entrepreneurs politiques ont cessé leurs activités ou se sont reconvertis mais encore aucun entrepreneur nouveau n'a émergé » (1997: 9). L'absence de leaders à la tête de réseaux politiques est scrupuleusement organisée par Ben Ali; elle est un des piliers de la résilience du régime.

L'étude sociographique met en lumière les soubassements de cette consolidation. L'évolution du régime en termes de personnel donne en effet sens à cette hypothèse. Géographiquement, deux régions sont favorisées, Tunis et le Sahel. Les régions les plus abandonnées par les politiques publiques de l'État sont aussi celles qui fournissent le moins d'élites exécutives au régime. La génération bourguibienne a permis un passage en douceur entre deux régimes, mêmes si certains de ses éléments ont accompagné Ben Ali durant tout son règne. Les femmes ont été assez rarement sollicitées, et lorsque c'est le

cas, elles ont principalement obtenu des postes secondaires. En revanche, hauts fonctionnaires, universitaires, économistes, scientifiques et juristes sont des filières et des formations que le régime a privilégiées pour se consolider. Similairement, Ben Ali a fait appel à des individus de plus en plus diplômés et expérimentés. Il les a fréquemment incorporé à l'équipe dirigeante, de manière soutenue, et sans interruption. Le régime a ainsi effectué une mue permanente et une « mise à niveau » continue. Cette transformation est également caractérisée par une circulation des acteurs à des postes politiques ou administratifs permettant à Ben Ali de les « garder en orbite ».

À l'opposé d'autres pays, notamment dans la région, mais pas seulement, même les entrepreneurs économiques n'ont pas pu, durant le mandat de Ben Ali, former des réseaux autonomes. Les élites économiques sont en effet dépendantes, dans leur sélection et ascension, du pouvoir politique et plus précisément de la personne du président. Elles évoluent dans un environnement contraint à la fois par le chef de l'État et ses intérêts, et par le clan de ce dernier, particulièrement actif dans le secteur économiques. L'étude, que le chapitre suivant consacre aux marges de manœuvre des acteurs de ce champ, permet de situer les conditions d'activité des élites économiques.

CHAPITRE 3 LES MARGES DE MANŒUVRE DES ÉLITES ÉCONOMIQUES

ET CLANIQUES

Les élites économiques tunisiennes, sous le règne de Ben Ali, ont les caractéristiques du régime au sein duquel elles évoluent (Camau, 2008). Elles sont le produit du verrouillage sécuritaire et des techniques de discipline afférentes, de la compartimentation des secteurs sociaux et de la politique économique orientant la structure des entreprises, elle-même fortement influencée par les accords internationaux (Hibou et Martinez, 1998; Cassarino, 1999). Le régime de Ben Ali a en effet mis en place une organisation politique favorisant l'émergence de gros joueurs économiques.

L'objectif de ce chapitre est d'examiner la structure et la marge de manœuvre de l'élite économique, préalable à la compréhension de son rôle durant et après le changement de régime. À travers l'analyse des caractéristiques individuelles et collectives des acteurs, ainsi que l'étude des spécificités des conglomérats qui fondent leur pouvoir économique, il sera possible de dégager une dimension centrale de ce régime. Celui-ci a instrumentalisé ses élites économiques en contrepartie de leur enrichissement (Erdle, 2010). Privés de participation politique, ces acteurs ont tout de même développé des relations avec le Palais autour duquel ils gravitent. Sans prendre la forme d'un groupe d'intérêt (Offerlé, 2009), structure interdite par le régime, ces acteurs ont tout de même formé un groupe homogène par les intérêts et les liens, notamment matrimoniaux. Relayés dans la sphère économique, la famille du président et de son épouse ont constitué à leur tour des acteurs incontournables du régime (Beau et Graciet, 2011). Tous ont servi le régime dans la mise en œuvre de sa politique économique libérale. L'organisation patronale a, en particulier, servi de relai au régime à cette fin.

Une première section sera consacrée aux élites économiques non claniques, qui forment à elles seules, un groupe social aux qualités homogènes et aux liens multiples. Dans un second temps, l'insertion de ces acteurs dans les enjeux économiques et politiques internationaux permettra de mesurer leur importance aux yeux du régime. Malgré ce pouvoir économique et cette utilité politique, ces acteurs ne se sont pas constitués en groupe d'intérêt. L'examen, dans une troisième section, du rôle et des limites de leur organisation patronale permet de vérifier une condition de leur ascension, à savoir leur docilité politique. Enfin, dans une dernière discussion, l'étude du clan familial de Ben Ali – porté vers les affaires et formant réseau économique avec les grands entrepreneurs – permettra de dégager les particularités de ce groupe qui conditionnent très fortement son avenir durant et suivant la chute du régime.

3.1 CARACTÉRISTIQUES DES ÉLITES ÉCONOMIQUES ET RELATION AUX AUTORITÉS POLITIQUES

Les puissants acteurs économiques forment avec Carthage une alliance stratégique aux raffinements multiples, allant jusqu'aux relations matrimoniales. Loin d'être intouchables, ces élites disposent pourtant d'une autonomie sectorielle qui en fait un des piliers du régime. La diversification des activités au sein de leur conglomérat, leur rôle dans les politiques de l'emploi, leurs relations transnationales avec des investisseurs et parfois des acteurs politiques étrangers et leur fonction d'exécution des politiques économiques, fondent cette assise. Bien que ces acteurs occupent un rôle névralgique dans le bon fonctionnement du régime, en servant de courroie de transmission entre la décision politique et son application économique, ils n'ont pas été admis dans le cercle

très restreint des décideurs politiques²³⁹. La structure et les caractéristiques individuelles et collectives de ce groupe renseignent sur son rôle dans le régime.

3.1.1 STRUCTURE ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉLITES ÉCONOMIQUES STRATÉGIQUES

La qualité « stratégique » attribuée aux élites est une question avant tout empirique. Leur dénombrement et sélection obéissent nécessairement à des choix discutables. Les critères sélectionnés dans cette enquête sont relatifs à la valeur économique des entreprises en leur possession²⁴⁰ du rapport entretenu avec le régime, et de l'ampleur de la palette d'activités économiques concernées. Typiquement, de tels acteurs sont à la tête d'un conglomérat – ou « holding » –, touchant à un grand nombre de secteurs différents, classé dans les 50 plus grands groupes du pays, et entretenant avec le Palais ou le clan familial des relations extra-économiques²⁴¹.

Le premier constat à tirer de ces différents classements est que les plus grands groupes tunisiens sont publics. En effet, malgré les politiques de privatisations, de fusions/acquisitions, de constitutions de holdings, prônées officiellement par le régime dans la lignée des accords de partenariats internationaux (Hibou, 1998a et 1998b; Cassarino, 1999), les groupes industriels privés tunisiens demeurent des « petits joueurs » comparés aux entités publiques. Le chiffre d'affaires des champions publics avoisine 2 à

²³⁹ Ce cercle est composé, pour l'essentiel, de quelques éléments clés de l'entourage privé et politique (cabinet et gouvernement) du président. Voir le chapitre précédent.

²⁴⁰ Les classements des grandes entreprises tunisiennes varient d'une source à une autre, d'une année sur l'autre et selon les critères sélectionnés (résultats nets ou chiffres d'affaires; entreprises ou holdings, etc.). Le classement 2007 pour les groupes industriels produit par *L'économiste maghrébin* et celui de 2011 proposé par *Jeune Afrique* (voir annexes 1 et 2) serviront ici de référence.

²⁴¹ Seront exclus de la présente discussion, car considérés dans la dernière section, les fortunes tunisiennes directement membres – par naissance ou mariage – de la famille de Ben Ali ou de son épouse.

3 fois ceux des champions du privé²⁴². Même lorsque l'État cède une part de ses participations dans des entreprises publiques, celui-ci s'arrange pour garder le contrôle sur leur conduite. « L'ingérence du gouvernement dans la gestion d'une entreprise privatisée découle de sa volonté de minimiser les conséquences sociales de la privatisation, en termes de licenciements, et de maximiser sa centralité dans le domaine du contrôle économique en empêchant la formation potentielle de fusions [non désirées]» (Cassarino, 2004: 229). Cette immixtion du public dans le privé fait dire à certains que la distinction entre les deux sphères a un caractère trop « académique », tandis que les prises de participations de certains individus importants dans une entreprise ou un groupe sont parfois imposées (Camau et Geisser, 2003 :213). Les compagnies publiques demeurent, malgré tout, les premiers acteurs en termes de poids dans l'économie et dans l'emploi (Cassarino, 2004: 229).

Du côté du privé, les résultats des différentes enquêtes démontrent la prégnance d'un certain nombre de grands conglomérats obéissant aux critères évoqués précédemment, et présentant des caractéristiques communes. Les acteurs²⁴³ à leur tête sont F. Elloumi, A. Ben Ayed, M. Loukil, H. Meddeb, A. Miled, T. Chebbi, H. Jilani, M. Sellami, N. Mhiri, M. Mzabi, R. Ben Yedder, T. Bouchamoui, L. Abdennadher. Ces individus constituent le haut de la hiérarchie de l'élite économique.

²⁴² Ainsi, la Société Tunisienne des Industries du Raffinage (STIR), la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), la Société Nationale de Distribution des Pétroles (AGIL), l'Entreprise Tunisienne d'Activité Pétrolière (ETAP), le Groupe Chimique Tunisien (CGT) sont les principaux poids lourds de l'économie tunisienne. Clairement, le secteur des matières premières (énergie et phosphate) demeure prioritaire et jugé suffisamment stratégique par le régime pour que l'État y conserve une certaine mainmise. En bout de chaîne, on retrouve du carburant subventionné par l'État dont le prix demeure accessible aux classes moyennes choyées par Ben Ali. Même s'il existe des compagnies tunisiennes de prospection et de conseil dans le domaine des énergies, celles-ci n'ont qu'une part de marché très réduite en comparaison des entreprises nationales. Entretien avec un expert en énergie, Tunis, 2014.

²⁴³ Leur biographie est présentée en annexe 8.

La seconde leçon à retenir est celle de l'homogénéité des caractéristiques de ces élites. À la tête d'un conglomérat, ces acteurs débute généralement leur carrière dans une niche très restreinte, pour progressivement se développer et se diversifier vers des secteurs sans rapport avec celui de départ. La culture du conglomérat n'est pas le fruit du hasard, mais au contraire une orientation désirée et soutenue par le régime. Dans la quête de la structuration pyramidale du pouvoir, créer des grands champions de l'économie, qui plus est des obligés, permet de renforcer le contrôle sur l'activité économique et les relations entre le travail et le capital. « Le gouvernement travaille clairement à réorienter certains segments de l'économie vers le développement progressif des conglomérats. Même si aucune réglementation relative aux conglomérats n'existe dans le droit tunisien, le gouvernement a tenu à rendre les grands entrepreneurs plus sensibles à la possibilité de concentrer leurs activités commerciales » (Cassarino, 2004 : 233).

À l'échelle régionale ou continentale, les groupes tunisiens demeurent des acteurs de moindre envergure²⁴⁴. Comme le précise l'actuel gouverneur de la Banque Centrale : « en Tunisie, on a de petits capitalistes, pas de grandes fortunes. Ils ne sont pas aventuriers »²⁴⁵. La limite « psychologique » évoquée – ne pas être aventurier – mérite d'être nuancée. La taille relativement petite du marché tunisien, et les restrictions imposées – ou perçues comme telles – par le régime empêchant ces entreprises de « trop grossir » expliquent, aussi, l'absence de « grands capitalistes » (Hibou, 2008)²⁴⁶.

²⁴⁴ À titre de comparaison, la première entreprise tunisienne au classement des 500 plus grandes compagnies africaines est la STIR (publique), classée 55^{ème}. Les meilleurs groupes privés tunisiens, Poulina et Elloumi, sont aux alentours des 170^{èmes} rangs africains. L'Afrique du Sud place 158 entreprises dans le top 500, le Maroc 56 compagnies, et la Tunisie 27. La première compagnie marocaine (SAMIR) a un chiffre d'affaires environ 5 fois supérieur à celui du premier groupe tunisien (Sandouly, 2008; maroc100.net, 2012).

²⁴⁵ C. Ayari. Entretien, Tunis, 2014.

²⁴⁶ « Les entrepreneurs, gênés par la peur de l'immixtion directe de la 'famille', des 'clans' et des 'amis', par la prédation et la corruption généralisée, par la crainte de la ponction fiscale arbitraire et imprévisible,

Troisième leçon, les secteurs financiers occupent une place de choix dans la structure conglomérée de l'économie tunisienne (Erdle, 2010). Les grands groupes ont tendance à prendre des participations dans les banques privées ou partiellement privatisées (voir annexe 9)²⁴⁷. Récemment (2009), certains grands patrons²⁴⁸ se sont unis pour former une nouvelle banque privée, Banque Zitouna²⁴⁹. En opérant de la sorte, ces élites économiques ont à leur disposition des ressources financières auxquelles elles peuvent accéder de façon relativement aisée. En étant actionnaire et administrateur dans une banque, un grand patron obtient des facilités et des délais autrement différents de ceux d'une banque totalement indépendante. En d'autres termes, ces acteurs ont à leur disposition un département financier performant et moins coûteux, puisque mutualisé; ainsi que l'accès au crédit vital pour leur expansion. En effet, ces groupes se « développent presque exclusivement avec l'argent des banques » (Hibou, 2006b :15).

Par ailleurs, l'État tunisien surveille et souvent contrôle le comportement des banques, mêmes celles à capitaux majoritairement privés. Fréquemment la direction de ces

par l'absence de l'État de droit et par l'insécurité juridique, par le climat des affaires et par la dégradation de l'environnement, par l'appréhension d'apparaître trop puissant et d'attiser la convoitise du pouvoir préféreraient rester petits et minimiser leur puissance potentielle par une multiplication de petites sociétés indépendantes les unes des autres pour s'assurer un accroissement significatif des activités sans s'attirer les foudres du pouvoir. [...] Ainsi, le plus grand des groupes tunisiens, Poulina, est en réalité un conglomérat de 71 filiales pour 6 000 salariés seulement. Par comparaison, au Maroc par exemple, les grandes entreprises sont celles dont l'effectif est de plus de 800 salariés (et non de 100 comme en Tunisie) ; elles représentent 34,5 % du total des entreprises tandis que les moyennes entreprises (entre 200 et 800 salariés) en représentent 40,5 % » (Hibou, 2008 :127).

²⁴⁷ Les groupes affiliés à M. Mabrouk et S. El Materi – tous deux gendres du président, B. Trabelsi – beau-frère du président–, A. Miled, R. Ben Yedder, M. Mzabi, M. Sallami, N. Mhiri ont des participations plus ou moins significatives dans des banques tunisiennes.

²⁴⁸ El Materi, Meddeb, Ben Ayed, Miled, Chaïbi, Bouchamaoui.

²⁴⁹ Le choix du terme « Zitouna », l'olivier en arabe, est symboliquement chargé. Il renvoie à l'institution religieuse qu'est l'Université Zitouna, équivalente d'Al Azhar au Caire, et ainsi à une des références de l'islam sunnite. En optant pour cette appellation, El Materi en particulier cherche à transmettre l'image d'une banque éthique et respectueuse des valeurs islamiques. Comme pour sa radio (Radio Zitouna) ou la chaîne de télévision (Zitouna TV), le gendre de Ben Ali vise la population religieuse du pays.

banques est gérée par des acteurs provenant du public ou du gouvernement²⁵⁰. Le palier de la direction est doublé – en pratique, phagocyté – par celui des administrateurs, souvent proches du régime. De manière générale, le poste de PDG d'une compagnie tunisienne est un poste aux attributs restreints, mais aux risques élevés. « Dans les entreprises privées tunisiennes, le président du conseil d'administration nomme un PDG, souvent pour des raisons pénales, judiciaires »²⁵¹. Le secteur financier en particulier n'a jamais gagné son autonomie par rapport à l'État, ses élites n'ont pu s'affranchir de la mainmise du régime. Henry et Springborg soulignent ainsi le « pouvoir structurel du capitalisme local » qui découle du « système bancaire commercial » (2010 :89-90). Or, en Tunisie, le système bancaire est de type mixte dans sa propriété – public, privé –, mais toujours majoritairement concentré aux mains de l'État (2010: 96). Les banques privées sont toujours contraintes par la structure oligopolistique du secteur public²⁵².

Une quatrième caractéristique commune à ces grands conglomérats provient de leur dimension familiale. Cette qualité est cruciale dans l'organisation pyramidale des holdings, à l'image de – et en symbiose avec – l'organisation du régime de Ben Ali. Schématiquement, les grands groupes tunisiens sont le produit d'une « success story » qui débute dans les années 1970 lors du tournant libéral restreint du gouvernement Hédi

²⁵⁰ T. Sidou, ancien ministre des Finances a été PDG de la BIAT; F. Belkahia, ancien ministre du Transport a été PDG de la Banque de Tunisie; S. Bouguerra, ancien ministre de l'économie et ministre-conseiller de Ben Ali a été PDG de l'UBCI. Plus « matrimonialement », C. Nouira, fils d'un Premier ministre, a été PDG de la BIAT; A. Abadallah, épouse du conseiller du président, a été PDG de l'UIB. Voir l'annexe 9 pour les détails.

²⁵¹ Banquier de Tunis. Entretien, Tunis, 2014.

²⁵² Ainsi, au lieu d'être un champ politiquement pesant voire un (contre-)pouvoir, la finance demeure, dans le régime de Ben Ali, un instrument politique. À l'image des conglomérats tunisiens, les banques tunisiennes demeurent assez petites, à l'échelle arabe, en termes de capitaux. Pas une seule banque ne figure dans le top 100 des banques arabes. De même, la capitalisation totale de la bourse de Tunis, dont 11 banques tunisiennes participent pour moitié de la valeur, était, en 2007, 15 fois inférieure à celle de Casablanca, 25 fois plus petite que celle du Caire (Erdle, 2010: 192).

Nouira²⁵³. Un phénomène similaire aux politiques de privatisations marocaines (Catusse, 2008) voit le jour en Tunisie : de rares initiés, provenant du public se lancent dans le privé, fondent leur compagnie, profitent de la circulation privilégiée de l'information, et font progressivement fortune pour fonder une nouvelle classe « bourgeoise ». La structure idéologique, elle, n'a pas évolué; recouvrant des aspects dirigistes hérités, teintés de conservatisme et de repli sur les acquis. Les actuels chantres du libéralisme sont en pratique demandeurs de protection de l'État et jaloux de leurs entreprises au point de les restreindre au cercle familial (Hibou, 2006a : 154; Camau, 2008).

Ces imaginaires économiques (Adelkhah, 1994) se matérialisent par une organisation familiale, parfois clanique, au sommet des conglomérats tunisiens. Significativement, ceux-ci portent généralement le nom de famille du père fondateur. Très souvent, ce dernier, vieillissant, laisse progressivement la place à un fils ou à une fratrie²⁵⁴, dont les membres, contrairement au père, ont la plupart du temps suivi des études sanctionnées par un diplôme européen ou nord-américain. Dans cette configuration, l'engagement d'un membre de la famille équivaut à celui du clan. La prise de position du leader du groupe se fait au nom de la famille. La fortune et les privilèges du conglomérat sont ceux de la famille et dépendent des bonnes relations avec le pouvoir. Ainsi, le clan a bâti et gère le

²⁵³ La politique de l'« Infitah » (ouverture économique) initiée durant le gouvernement Nouira (1970-1980) a lancé le développement économique privé en collaboration avec l'État. Voir Murphy (1999), White (2001), Camau (2006) pour le cas tunisien, Gobe (1999) pour le cas égyptien et Perthes (1994) pour une étude comparative arabe et un focus sur la Syrie.

²⁵⁴ Ainsi, Hedi Bouchamoui (qui a hérité avec ses frères Abdelmajid et Rachid de leur père Ahmed) a légué son groupe à son fils (Tarek) et filles (Wided et Amel) tandis que les cousins (Raouf, Ramzi, Anis, Rafika, Ahmed) sont aussi dans le business du clan élargi. Mohamed Loukil laisse à ses deux fils (Wassim et Bassem) la propriété et gestion de son groupe. Néji Mhiri en fait de même avec ses enfants. Rachid Ben Yedder a hérité la compagnie de son père Brahim et le clan Ben Yedder (Béchir, Nihel, Halim, Hakim, Ismail, Melek, Nadhim, Nebil et Wassim) administre les différents pôles du groupe. Moncef Sellami siège au sein du conseil d'administration de son groupe One Tech avec deux membres de sa famille (Hedi Karim et Slim). Faouzi Elloumi a pour partenaires son frère Hichem et sa sœur Selma (devenu députée et ministre après Ben Ali). Karim Miled succède à son père Aziz à la tête du groupe TTS. Taoufik Chaibi laisse place à son fils Nabil, jusque-là président du conseil d'administration du groupe UTIC.

conglomérat et le conglomérat définit le clan, puisqu'à part certains cas²⁵⁵, ces familles ne font pas partie de l'« aristocratie patronymique »²⁵⁶ tunisienne, mais plutôt des nouvelles fortunes postindépendance. La sécurité recherchée est fragile dans le sens où les opportunités et les marges de manœuvre politiques n'engagent pas seulement les individus, mais l'ensemble du clan et du groupe économique.

Si «souvent l'actionnariat est familial en Tunisie, parfois ce sont des alliances entre familles »²⁵⁷. Et à ce niveau, de nombreuses interconnexions existent entre les divers groupes formant une galaxie d'intérêts aux ramifications étendues. El Materi, Trabelsi, Meddeb, Mabrouk, Chiboub, Elloumi, Ben Ayed, Ben Yedder Chaibi, Jilani, sont souvent partenaires dans différentes compagnies et liés dans le privé²⁵⁸, faisant en sorte que les objectifs et les contraintes des uns sont souvent communs aux autres. Sans nier la concurrence qui existe entre les différents clans conglomérés, rares sont les confrontations frontales et plus fréquentes les ententes implicites, avec le président intervenant en arbitre, en dernier recours. Ces alliances économiques sont fréquemment consolidées par des alliances matrimoniales²⁵⁹. « Les mariages sont rarement laissés au

²⁵⁵ Notamment la famille Mabrouk dont la fortune remonte à l'époque Bourguiba, donc avant le mariage de Marouane avec la fille de Ben Ali.

²⁵⁶ Comme de nombreuses autres sociétés, la Tunisie a longtemps été socialement stratifiée. Les « grandes familles » citadines, les « beldis » de Tunis, Sfax, Sousse, etc. se démarquent par leur propriété terrienne, leur noblesse de savoir, ou leur passé militaire. « Beldi » signifie citadin par opposition aux Bédou – ou bédouins – mais réfère généralement à l'aristocratie citadine. L'establishment religieux, les familles corporatives des souks, et les familles makhzen (liées au pouvoir beylical) sont les catégorisations que retient Ghorbal (2007).

²⁵⁷ Banquier de Tunis. Entretien, Tunis, 2014.

²⁵⁸ À titre d'exemple, Jilani est le chef de l'UTICA, l'organisation patronale au service du régime. Sa fille a épousé B. Trabelsi. Son autre fille a épousé un frère de Ben Ali. Son fils a épousé la fille de Meddeb, puissant magnat de l'agro-alimentaire. Meddeb est associé en affaire avec El Materi, gendre de Ben Ali. Ce même Materi est associé à Ben Ayed et à Miled à travers la banque Zitouna. La fille de Ben Ayed a épousé un fils de Ben Yedder, deux clans économiquement très puissants. Miled est associé à Mabrouk, autre gendre de Ben Ali, à travers la Banque Internationale Arabe de Tunisie, etc.

²⁵⁹ Ce chevauchement des alliances prend aussi place dans certaines sociétés africaines, tel qu'explicité par Bayart (1989) : « la fusion des élites survient aussi dans le monde des affaires et les flux privés, par exemple matrimoniaux, garantissant souvent des amalgames de nature financière ». Si bien que ces liens

hasard. Si le temps de l'endogamie est évidemment révolu, les alliances obéissent souvent à des considérations patrimoniales. Ou politiques. En jouant les marieuses, les mères tunisiennes remplissent un peu le rôle dévolu aux départements fusion-acquisition des firmes occidentales » (Ghorbal, 2007).

Dernière caractéristique centrale de ces élites, leur origine géographique définit leur rapport de solidarité, ainsi que leur relation au régime. Historiquement, le tissu économique tunisien est non seulement clanique, mais aussi régionaliste. Quatre régions se distinguent : Jerba, le Sahel, Sfax et Tunis. Si les champs d'intérêt ont largement évolué, dans la psyché tunisienne, le Sfaxien est un industriel, le Jerbien un commerçant, le Sahélien porté vers le pouvoir politique et la bourgeoisie tunisoise un mélange de toutes ces tendances (Camau et Geisser, 2003 :49). Ce tableau « caricatural » demeure « structurant » de la représentation politique du pays (Hibou, 2008 : 116). Parmi les entrepreneurs significatifs sélectionnés précédemment, Sfaxiens et Jerbiens, connus pour leur solidarité régionale, en fondant ce que de Montéry (1940) avait appelé des « corporations ethniques », ont pris les devants en matière de grandes fortunes entrepreneuriales²⁶⁰. Historiquement, l'aristocratie patronymique de Tunis ne s'est jamais adaptée à la modernité post indépendance. Ayant perdu de son influence au profit du Sahel – dont sont issus présidents et Premiers ministres tunisiens–, les « beldis » tunisois (Chater, 1992; Ghorbal, 2007) ont vu leur pouvoir politique et économique s'éroder progressivement²⁶¹. Les Sfaxiens ont quant à eux toujours été privés d'une représentation

figent « en bloc social relativement homogène et en système d'interaction des groupes ou des réseaux d'affaires primitivement disparates et en tout cas concurrents » (205).

²⁶⁰ Meddeb, Ben Yedder, Mzabi sont des familles jerbiennes; tandis que les Loukil, Ben Ayed, Abdennadher, Sallami et Elloumi proviennent de Sfax

²⁶¹ On assiste à ce titre à un retour en politique assez marqué des Tunisois dans l'après Ben Ali. Voir la troisième partie de cette enquête.

politique à la mesure de leur poids économique²⁶². Les différents régimes et en particulier celui de Ben Ali ont lorgné sur leur fortune, se sont méfiés de leur solidarité régionaliste²⁶³ et ont ainsi cherché à « dompter le capitalisme sfaxien » (Hibou, 2008 :118).

Les conflits et méfiances n'empêchent cependant ni les alliances entre clans de régions concurrentes²⁶⁴, ni des comportements communs. Il semble en fait que ces derniers contribuent, au contraire, aux interactions entre ces groupes. C. Ayari²⁶⁵ décrit ainsi ce comportement :

L'investisseur tunisien moyen, qu'il soit de Tunis ou de Sousse ou de Sfax ou de Bizerte, est fondamentalement un citoyen, il aime la ville. [...] Le capital privé tunisien a appris à prospérer sur la côte, il n'a pas d'histoire forte à l'intérieur du pays. La vie y est plus paisible, agréable sur la côte, près des ports, c'est la culture 'vénitienne'; c'est phénicien cette culture marchande. Le capitaine d'industrie du Far West, on n'a pas ça.

L'origine géographique, si elle (pré)définit certains antagonismes, ne peut être source de clivages ou de conflits profonds. Les intérêts prennent le pas sur les tensions héritées. Partageant un mode de vie et des intérêts communs, ces élites économiques sont portées à la coopération davantage qu'aux oppositions, malgré des forces d'attraction régionales.

²⁶² Voir le chapitre précédent sur la sociographie des élites politiques.

²⁶³ Voir à ce titre l'histoire marquante pour les élites tunisiennes de l'aventure de M. Moalla, ancien ministre de Bourguiba et fondateur de la première banque privée de Tunisie. Ben Ali prêtait à Moalla des tentations politiques, allégations suffisantes pour le « briser » politiquement et économiquement, ainsi que ses soutiens sfaxiens. « Mansour Moalla a été disqualifié par Ben Ali, car il était supposé se présenter aux élections contre [lui]. La jalousie de son parcours et de ses appuis sfaxiens »²⁶³ ont suffi à alimenter la phobie d'un tel projet. H. Ennaïfer, fondateur d'Ennahdha. Entretien, Tunis, 2014. Voir également Hibou (2008) et Cassarino (2004).

²⁶⁴ À titre d'exemple les clans Driss (de Sousse) et Hachicha (de Sfax) sont partenaires au sein de la banque BIAT, voir l'annexe 9.

²⁶⁵ Entretien cité.

Formant ainsi un groupe aux intérêts et aux caractéristiques communes, les élites économiques ont été instrumentalisées par le régime à des fins politiques. Leur marge de manœuvre est ainsi réduite.

3.1.2 INSTRUMENTALISATION ET MARGE DE MANŒUVRE POLITIQUE

Les élites économiques stratégiques du régime de Ben Ali sont des obligées de ce dernier. En contrepartie de leur allégeance, Ben Ali récompense fréquemment ces alliés de différentes manières²⁶⁶. Outre les gratifications et les opportunités réservées à un certain nombre d'élus, Ben Ali s'est servi d'un moyen traditionnel²⁶⁷, le mariage, faisant des élites du champ politique, du clan au pouvoir et des acteurs économiques un ensemble interdépendant. Tous les gendres de Ben Ali sont des hommes d'affaire « appartenant à l'establishment des grandes familles : les Zarrouk, les Chiboub, les Mabrouk, les Materi » (Ghorbal, 2007). Le rapprochement des entrepreneurs avec le clan au pouvoir passe ainsi par des liens matrimoniaux et patrimoniaux. La conséquence d'une dérive vers un « crony capitalism » (Sadowski, 1991; Gobe, 1999; Rijkers *et al.*, 2014a et 2014b), corollaire de la prédation et de la distribution sélective, est immédiate. Ben Romdhane note ainsi l'émergence d'une « nouvelle bourgeoisie d'affaires insérée » qui s'est « développée avec une extrême rapidité du fait de son insertion dans les différents circuits

²⁶⁶ Des « titres de noblesse » (Cassarino, 2004; Hibou, 2005) sont distribués aux acteurs et entreprises couronnés de succès et proches du Palais. Des médailles du mérite sont octroyées aux plus fervents supporters (par exemple A. Miled en 1997), mais aussi aux nouvelles élites économiques cooptées. Les Journées Nationales de l'Entreprise, célébrées annuellement depuis 1996, participent de ces manifestations de soutien réciproque entre le régime et les entrepreneurs. Plus intéressant encore pour les capitaines, des opportunités économiques – via des privatisations ou des ouvertures de marchés – sont distribuées aux acteurs les mieux connectés aux réseaux du Palais. Par exemple les ports de plaisance, les compagnies d'aviation, les projets urbains sur des sites archéologiques, la finance islamique, les énergies renouvelables, les hypermarchés des enseignes étrangères, les chaînes de télévision et de radio, les compagnies de téléphonie sont des secteurs nouvellement libéralisés sous contrôle de l'État.

²⁶⁷ Sur les stratégies matrimoniales, voir Bourdieu (1972a, 1980).

formels et informels, de sa proximité des centres du pouvoir et de l'utilisation néo-patrimoniale d'institutions publiques ainsi que de la prise de contrôle partielle ou totale d'actifs octroyés de manière discrétionnaire par l'État à des propriétaires privés » (2011 : 104).

Ces élites sont conscientes qu'elles doivent leur position, leur fortune et leurs privilèges au régime. Ces acquis demeurent fragiles en l'absence d'un État de droit et de la prédation du clan familial. En aucune manière leur pouvoir économique ne confère aux capitaines une autorité ou une prévalence politique. Si progressivement Ben Ali a octroyé des postes politiques « secondaires » à certains d'entre eux, ces « titres » ne valent pas projet politique. Il n'existe pas d'action collective ni même d'initiative ou de concertation politique des membres privilégiés de cette sphère (Bellin, 2006; Erdle, 2008).

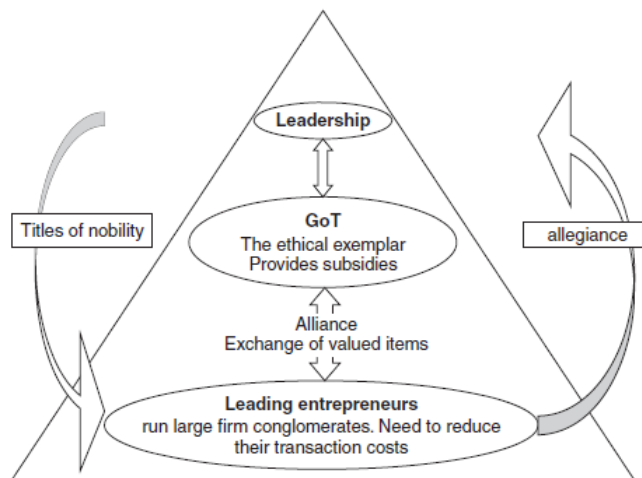


Figure 3.1 Relation entre les élites politiques et économiques tunisiennes. Source: Cassarino (2004)

La figure 3.1 schématise la nature de la relation entre le pouvoir politique d'une part, et les élites économiques, d'autre part. Le « Leadership » représente ici le Palais. En contrepartie de l'octroi de titres de noblesse par Ben Ali, les entrepreneurs qui comptent,

organisés en conglomérats, prêtent allégeance à ce dernier. Pour réduire le coût de leurs transactions, ces opérateurs économiques développent avec le gouvernement (« GoT » dans le schéma précédent) une alliance privilégiée qui participe au réseau de consolidation²⁶⁸. Cette alliance privilégiée se matérialise par l'échange d'informations, de facilités, de passe-droits, de reconnaissances, de liens sociaux, de négociations, d'accommodements, de rétributions, etc. Fréquemment, des lois sont faites sur mesure pour autoriser et/ou favoriser tel ou tel entrepreneur²⁶⁹. Ces arrangements avec la libre concurrence et la transparence font partie d'un ensemble complexe de transactions qui contribuent à la légitimation du régime²⁷⁰.

L'allégeance, qui ne vaut ni adhésion ni engagement total, se manifeste de plusieurs manières. La non opposition franche, la docilité politique, l'acceptation silencieuse des décisions d'en haut, même si parfois désavantageuses, constituent les niveaux d'allégeance de moindre degré. Ne pas manifester en privé ou en public son désaccord, sa distanciation ou même ses réserves quant aux directives du Palais est une forme minimaliste de soutien au régime, et perçu comme tel par celui-ci. Assister aux

²⁶⁸ « La coalition dirigeante de l'autoritarisme consolidé s'adosse à une sectorisation des différentes agences de pouvoir, publiques et privées, et à leur mise en réseau. Elle englobe un personnel ministériel issu de la technocratie d'État (haute administration, entreprises publiques, Université), les dirigeants de l'appareil de sécurité, les hauts cadres de l'armée et les « capitaines d'industrie » qui chapeautent le milieu des affaires. Ces élites assurent l'interdépendance de leurs secteurs respectifs suivant un double registre. Elles expriment une spécialisation fonctionnelle fondée sur les critères de la technicité et du professionnalisme, mais leurs positions dépendent de leur allégeance à la personne du leader (lui-même à la fois bureaucrate, spécialiste des questions de sécurité, ancien militaire et homme d'affaires). Cet ensemble complexe « tient », dans la mesure où chacune de ses composantes trouve son compte dans la marge d'action et les rétributions qui lui sont consenties en contrepartie de son inféodation à la maison du leader » (Camau, 2006 :77).

²⁶⁹ La section qui traite du clan familial et de son interventionnisme politique pour des raisons économiques développe cet aspect. Par exemple, lorsque le gendre de Ben Ali, S. El Materi, reprend la concession Volkswagen/Audi, les restrictions sur les quotas d'importations de véhicules dans le pays sont levées.

²⁷⁰ Concrètement, « un homme politique 'responsable' [...] doit savoir 'fermer les yeux' sur certaines activités, en général fort peu légitimes [...], lorsque ce sont des secteurs appartenant au réseau de consolidation qui sont en cause » (Dobry, 2009 :113).

différentes cérémonies officielles, de gratifications, de discours politiques, de rencontres internationales, etc. ne constitue pas non plus un élan spontané d'allégeance. Le témoignage d'un banquier tunisien²⁷¹ est ici éclairant.

Moi je n'ai jamais adhéré au parti. J'ai été invité quatre fois à la réunion du 7 novembre au Palais. C'était obligatoire, j'étais crispé, on n'a pas le choix. Tous les banquiers, les gros chefs d'entreprise, on est invité. On est sur une liste, on reçoit un carton d'invitation, on le présente à l'entrée du Palais.

Cette technique disciplinaire est à mi-chemin entre le contrôle et la gratification. Le lieu de rencontre, le Palais présidentiel, signifie l'aspect solennel et prestigieux. L'invitation fait office de convocation. Il n'est ainsi pas envisageable de ne pas se rendre à de telles cérémonies. Celles-ci ne sont pas non plus le lieu d'un soutien authentique et libéré; au contraire, elles représentent un passage obligé peu enthousiasmant.

L'étape suivante, à laquelle échappent peu de grands acteurs lorsque ceux-ci reçoivent une directive dans ce sens, consiste à manifester à travers un médium le soutien à Ben Ali, aux choix du gouvernement, à la politique économique, à la vision éclairée du « changement »²⁷². Pour les protagonistes, ce soutien public est une procédure comme une autre, un mécanisme si bien ancré et institutionnalisé qu'il en devient banal (Wedeen, 1998). Il s'agit d'une tâche routinière à accomplir, davantage une conformité qu'une conviction ou un ralliement libre, puisque la participation est souvent formelle et pas nécessairement rentable. Un haut fonctionnaire²⁷³ proche des milieux d'affaire soutient par son témoignage cette hypothèse.

J'ai personnellement applaudi Ben Ali à la TV pour une réalisation : le nouveau siège moderne [de notre structure]. Est-ce que ça fait de moi un soutien de Ben Ali ?

²⁷¹Entretien, Tunis, 2014.

²⁷²Un des noms quasi-officiels du régime. Le régime du « 7 novembre » (date du coup d'État en 1987) en est un autre.

²⁷³Entretien, Tunis, 2014.

Les soutiens de Ben Ali sont ceux qui ont profité des occasions de certaines décisions politiques pour se rapprocher du pouvoir, indépendamment de la qualité ou du projet décidé. Toutes les occasions sont bonnes pour grimper les échelons.

« Applaudir » le président à la télévision devient progressivement un réflexe, parce que faire autrement n'est simplement pas envisageable. Cet acte de soutien ne signifie pas, aux yeux des protagonistes, une adhésion sincère, ni une manière d'« en profiter ». « Ceux qui ont profité » sont à distinguer de « ceux qui applaudissent », ces derniers ne bénéficiant pas nécessairement de leur allégeance forcée. Mises à part la télévision ou la radio, les chefs d'entreprises ayant une certaine aura, publient régulièrement, à leur frais, des encarts dans les journaux imprimés pour soutenir le président et l'appeler à se représenter à nouveau pour le bien du pays. Des photos officielles²⁷⁴ valorisant le régime viennent parfois compléter ces options. La propagande du régime benaliste s'appuie ainsi largement sur ces capitaines et plus généralement sur les entrepreneurs, pour qui l'alignement est un des « prix à payer » (Hibou, 2008)²⁷⁵.

Ce soutien prend une tournure plus politiquement officielle lorsque ces hommes d'affaires adhèrent au RCD, le parti unique devenu hégémonique. Que la fonction soit celle de membre du comité central²⁷⁶, de député au parlement²⁷⁷ ou de maire²⁷⁸, la participation officielle au fonctionnement politique du régime est à la fois une forme de gratification et une contrainte qu'il n'est pas aisé de refuser. Refuser ce genre de nomination est une forme d'opposition en soi. L'accepter revient à rentrer en conformité

²⁷⁴ Voir les photos en annexe 4.

²⁷⁵ L'allégeance au régime se manifeste également par les dons « spontanés », en pratique obligatoires, des entreprises et de leur patron au fond de solidarité « 26-26 » créé par le président en 1992 (Zamiti, 1996; Camau, 1997).

²⁷⁶ A. Ben Ayed, A. Miled, H. Jilani, R. Ben Yedder, M. Mzabi sont des hommes d'affaires membres du comité central dans les années 2000.

²⁷⁷ Un certain nombre d'hommes d'affaires ont ainsi été « élus » au parlement, dont B. Trabelsi, S. El Materi, H. Jilani, A. Slama, N. Triki, H. Boujbel, F. Elloumi, M. Sellami à différentes dates entre 1989 et 2009.

²⁷⁸ F. Elloumi a été maire RCD de la municipalité de Tunis I jusqu'en 2011.

avec la ligne présidentielle en entérinant son appartenance aux instances politiques. Ces entrepreneurs entrés en politique sont choisis méthodiquement, chacun représentant un secteur économique particulier, une région ou un clan puissant²⁷⁹. L'équilibre évolue aussi en fonction des crises et des rapports de forces au sommet de la hiérarchie au pouvoir, comme en témoigne le cas de Slim Chiboub, gendre du président et son frère Afif, tous deux écartés des cercles influents²⁸⁰.

Pour autant, l'entrée des businessmen au parlement tunisien reste très modeste. Elle n'est pas comparable à la présence de ces derniers aux assemblées marocaine (Catusse, 2008; Bennani-Chraïbi, 2008), égyptienne (Blaydes, 2010) ou encore libanaise (Erdle, 2010 : 203). Pour le dire autrement, les hommes d'affaires tunisiens n'ont jamais pu – ou cherché à – développer une forme de participation politique autre que celle « accordée » voir « imposée » par le régime. « Contrairement au Maroc, la politique n'a pas été très attractive pour les hommes d'affaires »²⁸¹. Aucun homme d'affaire n'a intégré le gouvernement. Le modèle R. Hariri²⁸² ou D. Jettou²⁸³, riches hommes d'affaires qui ont converti leur capital économique en pouvoir politique – en devenant ministres – est totalement absent de la scène publique tunisienne.

²⁷⁹ Ainsi, en 2009, N. Triki est élu pour représenter les industriels de Sfax. H. Boujbel est appelé à la députation la même année comme porte-drapeau des Jerbiens, du clan Boujbel (il remplace poste pour poste un autre membre) mais aussi du milieu de l'hôtellerie. A. Slama est également élu en 2009 pour offrir une voix à l'UTICA.

²⁸⁰ Voir section 1.6.

²⁸¹ C. Ayari, entretien cité.

²⁸² R. Hariri a été un puissant homme d'affaire libanais, ayant fait fortune en Arabie Saoudite. Il a dirigé cinq gouvernements entre 1992 et 2004. Il a été assassiné en 2005, ce qui a conduit à la « révolution du Cèdre » obligeant l'occupation syrienne du Liban à prendre fin (Otayek, 2010).

²⁸³ D. Jettou est un homme d'affaire marocain entré en politique et nommé ministre à différents portefeuilles entre 1993 et 2002 (Commerce et Industrie, Finances, Intérieur) pour être finalement appelé par le roi à diriger le gouvernement de 2002 à 2007.

Plus généralement, ce n'est pas la sphère économique qui a gagné en pouvoir mais quelques capitaines. Le régime de Ben Ali a réussi à agglomérer ces acteurs dans le sens du service au régime, et à les isoler dans le sens de leurs éventuelles réclamations. L'élite économique tunisienne est politique dans le sens où elle participe de l'ingénierie de domination du régime. Elle sert de courroie de transmission entre la société et le Palais. Elle est ainsi un élément de la chaîne de procédures de discipline, de contrôle et de gratification et fait office de vitrine internationale. Mais cette élite est dépolitisée dans le sens où elle ne se mêle pratiquement pas de la décision politique, sauf si le régime la sollicite sur des aspects avant tout économiques et techniques. Si la critique est envisageable, c'est selon les règles et les usages en cours : en toute discrétion et sans confrontation (Erdle, 2008).

En définitive, la marge de manœuvre politique dont dispose ces grands patrons n'est autre que celle permise par le régime dans une perspective de légitimation. La prospérité économique est soutenue et instrumentalisée, en contrepartie d'une allégeance « sans faille » (Hibou, 2008) au régime, aucune voix discordante ne pouvant être tolérée, et aucun pôle politique concurrent autorisé. Ces élites économiques, fortes de leur position, offrent en retour au régime des opportunités de consolidation à travers leur insertion dans le système international de commerce et d'échanges.

3.2 L'INSERTION DES ÉLITES ÉCONOMIQUES DANS LES ENJEUX POLITIQUES INTERNATIONAUX

Les élites sectorielles économiques tunisiennes et la place qu'elles occupent dans le régime sont dans une large mesure le produit des enjeux internationaux de l'économie

tunisienne. Les politiques économiques choisies par le régime²⁸⁴ s'inscrivent dans un double registre du type accords et accommodements. D'une part, la Tunisie s'engage à respecter globalement les critères négociés avec – ou imposés par – les partenaires internationaux lors d'accords économiques. D'autre part, le régime s'accorde une certaine discrétion quant à l'application pratique de ces accords. C'est en parallèle à cette évolution que les élites économiques se transforment pour occuper, par des effets de concentration, une place centrale dans la gestion sociale et politique du régime.

L'accent sera ici mis sur les implications de deux accords, le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) et l'Accord d'Association Euro-méditerranéen (AAEM). Une fois exposés leur contenu et leur modalité d'application, l'impact que ces accords ont eu sur la structure et le rôle des élites économiques sera explicité.

3.2.1 LE PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

En 1986, soit un an avant l'arrivée au pouvoir de Ben Ali, la Tunisie s'est engagée dans un PAS²⁸⁵ à l'instar de nombreux pays de la région (Maroc, 1983; Algérie, 1988; Égypte,

²⁸⁴ Sur la réussite de ces politiques économiques, voir Hibou (2011a et 2011b). Au-delà d'une croissance économique à laquelle participent ces élites économiques et dont profite une classe privilégiée, le second objectif du régime de Ben Ali est d'apparaître comme le « bon élève » des institutions financières et des partenaires internationaux. Les acteurs économiques ont dès lors relayé le discours prôné par ces institutions et le régime. Ces banquiers et grands patrons pouvaient avoir des raisons tout à fait positives de croire en cette fiction car ce discours contient en lui-même des vertus. Il contribue à attirer des investisseurs étrangers et offre ainsi des opportunités renouvelées d'affaires. Il est fondamental dans l'obtention de bonnes appréciations sur les marchés internationaux de la part des agences de notation et des bailleurs de fonds, ce qui a une influence directe sur la notation des plus grandes sociétés tunisiennes.

²⁸⁵ « En 1979, le G7 invite la Banque Mondiale et le FMI à mettre en œuvre des Plans d'Ajustement Structurel (PAS). Désignant un ensemble de conditions posées pour le rééchelonnement de la dette des pays en développement, ils ont constitué une réponse au phénomène d'insolvabilité de nombreux pays en développement. Leurs conséquences sociales ont néanmoins remis en cause leurs objectifs. Les PAS s'inscrivent dans une logique libérale fondée sur le « consensus de Washington ». Inspirés de l'idéologie de l'école de Chicago, ils préconisent entre autres une stricte discipline budgétaire ; une réorientation des dépenses publiques vers des secteurs à fort retour sur investissements ; une libéralisation du commerce extérieur ; des réformes fiscales. Ils transposent les solutions d'austérité adoptées par les pays

1991). Au milieu des années 1990, 41 pays d’Afrique, 20 en Amérique latine, 14 en Asie et 11 en Europe ont mis en place un tel programme (Some, 2013). L’objectif des PAS, pour un pays en crise économique, est d’améliorer sa santé économique – du moins les indicateurs macro-économiques – et à terme relancer la croissance, notamment à travers la restructuration conditionnée de sa dette. En pratique, un volet stabilisation à court terme est dirigé par le FMI et un plan d’ajustement structurel à plus long terme est confié à la BM. Des crédits provenant de ces deux organisations sont distribués au fur et à mesure de la mise en place d’un ensemble de mécanismes et de politiques destinés à « assainir » l’économie²⁸⁶.

L’État est ainsi à la fois sensé se retirer – progressivement – du jeu économique, en établir des règles plus transparentes, et confier l’activité productive au secteur privé. La « bonne gouvernance » prônée par ces bailleurs de fonds a surtout consisté à la mise en exécution d’approches technocratiques en s’embarrassant peu du caractère politique des mesures préconisées. Parallèlement au « désengagement » de l’État, analysé par Hibou (1998a, 1998b) comme redéploiement de celui-ci, le secteur privé est largement sollicité pour jouer son rôle de moteur de la relance de l’économie, s’appropriant les secteurs à privatiser, mais aussi « prendre une part accrue dans la gestion des dépenses de reproduction physique et sociale de la société (sécurité sociale, santé, éducation),

occidentaux dans les années 1970 afin de réduire la dette et l’hyperinflation en dégagant des excédents financiers. La réduction de la taille des administrations doit permettre de limiter les détournements et la corruption. L’octroi de crédit se fait ainsi par tranches successives au fur et à mesure que les conditions requises sont atteintes» (Some, 2013).

²⁸⁶ Se désengager de la production, alléger ses dépenses publiques, augmenter ses recettes fiscales, libéraliser les marchés en dérégulant les échanges, privatiser de larges pans des entreprises et secteurs d’activités publics, favoriser l’investissement étranger et l’exportation, mettre en place un système fiscal plus efficient, lutter contre la corruption et le clientélisme, sont quelques unes des modalités privilégiées de cet assainissement.

introduisant ainsi dans ces domaines, avec la possibilité d'un profit, des valeurs de meilleur fonctionnement et d'efficacité » (Houtart, 1994 : 2).

Outre les conséquences sociales pour lesquelles les PAS ont été largement critiqués (Guillaumont et Guillaumont Jeanneney, 1992; Nassar, 1993; UNESCO, 1995; Clément, 1995; Hellman, 1997; Babb, 2005; Oberdabernig, 2010), ces derniers contribuent, du fait de leur orientation libérale, à l'émergence de nouveaux agents du privé aux rôles extra-économiques. Les privatisations de l'économie mènent presque mécaniquement à la concentration des ressources, à la restriction des opportunités et la consolidation de réseaux aux mains d'un nombre restreint d'acteurs particuliers (Allal, 2010). Ces derniers se caractérisent dès lors par une certaine proximité avec les acteurs du régime. Étant donné l'ouverture aux capitaux étrangers, et l'insertion dans l'économie mondialisée, les réseaux se consolident localement et internationalement.

En Tunisie, le PAS, dans le but de réduire l'inflation, le déficit budgétaire et les dépenses publiques, s'est traduit par un certain nombre de mesures concrètes dans la droite lignée de celles préconisées par le Consensus de Washington (Williamson, 1993; Dezalay et Garth, 1998; Gore, 2000). Parmi celles-ci se trouvent notamment la dévaluation du Dinar tunisien en août 1986, une réforme du système fiscal, la privatisation d'entreprises publiques à caractère non stratégique²⁸⁷, la réduction de l'investissement public et des subventions à la consommation. Les mesures préconisent également une politique monétaire plus sévère, l'émission de bons du Trésor, la libéralisation des taux d'intérêts et l'abandon du contrôle sur le développement du crédit (Harrigan et Al Said, 2010). La stabilisation des indicateurs macro-économiques s'est ainsi accompagnée de mesures

²⁸⁷ Par exemple, les compagnies énergétiques telles l'Entreprise Tunisienne d'Activité Pétrolière, la Société Tunisienne d'Électricité et de Gaz, la Société Tunisienne des Industries du Raffinage sont jugées stratégiques donc demeurent publiques.

souvent dures pour les citoyens, et d'opportunités nouvelles pour *certain*s hommes d'affaires.

Le tournant libéral maintenu par le nouveau régime de Ben Ali a permis le passage vers une économie de marché orientée vers l'exportation. Selon une lecture exclusivement macro-économique, ce PAS est généralement considéré comme un succès (Harrigan et Al Said, 2010; IMF, 1999; Albrecht et Schlumberger, 2004), en particulier lorsque comparé à celui appliqué chez le voisin algérien (Dillman, 1998). La recette de ce succès inclut toutefois des ingrédients politiques. Le caractère développementaliste²⁸⁸ (Johnson, 1995; Weiss, 2000; Sinha, 2003) de l'État tunisien, l'implémentation graduelle des réformes structurelles, le dirigisme d'État – en contradiction avec le désengagement prôné par les bailleurs de fonds – et la gestion par le régime du parti-État de l'opposition partisane et des organisations de la société civile expliquent, en partie, ce succès (Harrigan et Al Said, 2010; Dillman, 1998).

Au-delà des indicateurs macroéconomiques, le bilan est plus nuancé en termes de privatisation et de libéralisation des marchés. Khiari et Lamloum (1999) notent à ce propos que « sur 250 entreprises publiques à privatiser, entre 1989 et 1996, 77 l'ont effectivement été. Le processus de privatisation n'a concerné dans un premier temps que les entreprises publiques de taille petite et moyenne. Les recettes de ces privatisations auraient généré seulement 400 millions de dollars jusqu'en 1998 » (109). C'est dans ce

²⁸⁸ De manière générale, le caractère développementaliste s'exprime en Tunisie par le contrôle et la planification de l'économie par l'État qui fait de la croissance économique une priorité. Le ministère du Plan, devenu ministère du Développement régional et de la Planification, ainsi que le ministère de l'Investissement et de la Coopération internationale sont au service de cette politique économique, notamment à travers les plans « quinquennaux ». Cette dimension dirigiste de l'économie se retrouve initialement (étudiée) au Japon (Johnson, 1995).

contexte et dans une logique de continuité qu'est négocié et acté l'Accord d'Association Euro-méditerranéen.

3.2.2 ACCORD D'ASSOCIATION EURO-MÉDITERRANÉEN : ENTRE INCITATION ET OBLIGATION

En 1998, dans la suite du processus de Barcelone (1995), l'Union Européenne, tous ses membres et la Tunisie ratifient l'AAEM²⁸⁹. La Tunisie est alors le premier pays arabe à signer une telle entente avec l'UE. En pratique, et sans pour autant sous-estimer les aides et coopération diverses, cet accord focalise surtout sur les aspects sécuritaire et économique (Lamloum, 2003). De ce point de vue, l'AAEM promeut la libre circulation des biens en cherchant à démanteler les barrières douanières. Cette libre circulation était jusque là et depuis 1976 à sens unique. L'AAEM vient remplacer les accords de première génération entre la Communauté Économique Européenne et la Tunisie ayant permis le libre accès des produits tunisiens au marché européen. La Tunisie a dès lors douze années pour établir la réciprocité douanière. Les conséquences en seraient immédiates : la baisse du revenu fiscal se combine aux difficultés pour les entreprises tunisiennes sur le marché local face à la concurrence internationale.

²⁸⁹ Cet accord bilatéral a officiellement (Eur-lex, 2011) pour objectif de promouvoir : un dialogue régulier en matière politique et de sécurité, afin de favoriser la compréhension mutuelle, la coopération et les initiatives communes; la coopération économique, commerciale et financière, visant notamment la libéralisation progressive des échanges, le développement durable de la région et les investissements; la coopération sociale, culturelle et en matière d'éducation, notamment à travers le dialogue interculturel, le contrôle des migrations, le développement des qualifications, la promotion du droit du travail ou l'égalité homme femme.

Les réformes dites de « mise à niveau »²⁹⁰ viennent à ce titre soutenir les entreprises tunisiennes en complétant les aspects de l'AAEM évoqués précédemment. Ce programme est un ensemble de mesures et d'incitations visant à doter les entreprises tunisiennes de l'industrie et des services des normes de production, de gestion et de qualité aux standards internationaux. Les diverses certifications – par exemple ISO-9001 – viennent sanctionner ces réalisations en délivrant le sésame permettant à la production tunisienne de s'écouler sur les marchés européens ou, plus généralement, de faire face à l'impact de la concurrence étrangère. Ce sont les volets management, organisation, innovation, formation, technologie, marketing, recherche et développement et infrastructure qui sont visés par cette politique structurelle (Harrigan et Al Said, 2010 :18).

Le bilan du programme de mise à niveau est au moins mitigé sinon contesté. Les chiffres bruts affichés sur le site officiel du Programme de Mise à Niveau, bureau sous la direction du ministère de l'Industrie tunisien, ne sont pas de nature à éclairer le chercheur. L'enquête de satisfaction réalisée auprès des entrepreneurs concernés informe davantage. Ainsi, « 60% des entreprises enquêtées sont globalement satisfaites des effets du [programme de mise à niveau] contre 13% d'entreprises non satisfaites » tandis que 40% des entreprises se plaignent des lenteurs administratives et 47% des difficultés d'obtention des primes (PMN, 2016). Ce programme d'une durée prévue de 12 ans, se poursuit encore en 2015. Les décalages entre les prévisions et les réalisations touchent

²⁹⁰ Officiellement (PMN, 2016), la mise à niveau vise à améliorer le positionnement compétitif des entreprises et de leur capacité d'adaptation; doter les entreprises de moyens leur permettant de résister à la concurrence, aussi bien sur le marché local qu'au niveau des marchés cibles; contribuer à l'effort d'exportation déployé par des entreprises; permettre aux entreprises de moderniser leurs moyens de production, de s'adapter aux nouvelles technologies et de développer leurs ressources humaines.

aussi la réalisation effective de la mise à niveau : entre 1996 et 2001, seules 53% des entreprises concernées ont appliqué concrètement le programme.

Pourtant, l'État dote le programme d'incitations conséquentes. Il met à disposition du programme trois agences²⁹¹ ayant chacune des tâches distinctes et complémentaires²⁹². De plus l'État finance 70% des coûts des études de diagnostics et 10 à 20% des frais d'investissement matériel (Hibou, 2005 : 21). Si le programme laissait initialement la liberté aux entreprises de s'y investir volontairement, dès 1997 et face aux réticences, les autorités publiques se sont employées à inciter davantage l'adhésion. Ces résistances s'expliquent d'abord par le lourd investissement pour les entreprises concernées qui n'ont pas toujours les fonds ou la visibilité nécessaires, mais aussi par la nature de la relation en jeu avec les autorités. Ces accords ont dès lors des implications structurelles sur l'entrepreneuriat tunisien.

3.2.3 LES IMPLICATIONS DES ACCORDS INTERNATIONAUX SUR LA STRUCTURE ÉLITAIRE ÉCONOMIQUE

L'industrie tunisienne s'est progressivement et largement destinée à l'exportation. En 2009 environ 72% des exportations tunisiennes concernaient des produits manufacturés contre 37% en Égypte à titre de comparaison; seule la Jordanie fait mieux dans l'espace des pays arabes (Baumann, 2012 : 2). En 2012, environ 71% des exportations tunisiennes et 62% de ses importations se font avec l'UE, faisant de celle-ci le premier partenaire commercial de la Tunisie. Environ 90% des entreprises à participation étrangère présentes en Tunisie sont européennes : l'UE est aussi le premier investisseur étranger en

²⁹¹ Le Bureau de la Mise à Niveau, l'Agence de Promotion de l'Industrie et le Comité de Pilotage.

²⁹² Respectivement la définition, exécution et suivi du programme; la mise en place des dispositifs de modernisation et des normes européennes; la délivrance des agréments.

Tunisie (Délégation de l'Union européenne en Tunisie, 2015). La circulation des biens et des capitaux entre la Tunisie et l'UE s'est consolidée avec ces accords, intégrant le régime de Ben Ali dans les circuits économiques européens.

Plus précisément, ces ententes ont permis l'émergence et l'établissement de réseaux de business transnationaux euro-tunisiens pour l'essentiel (Camau, 2008). Tout grand conglomérat tunisien commerce avec l'UE, possède des fonds, des investissements et des partenaires en Europe. La nature de ces réseaux dépasse peu à peu les relations exclusivement économiques pour développer de nouvelles orientations. C'est dans ce cadre que des amitiés entre industriels et acteurs politiques européens voient le jour²⁹³.

Par ailleurs le PAS comme l'AAEM ont été accompagnés de différentes stratégies contrevenant aux idéaux prônés par le FMI et la BM. Le développement économique s'est fait sous direction d'un État centralisateur. Loin de laisser le marché et la libre concurrence gérer l'économie, les autorités publiques ont orienté le secteur privé (Hibou, 2005), notamment via une bureaucratie contrôlante et par la gestion des crédits et des subventions octroyés par des banques aux ordres du régime. De manière similaire, les fonds consentis par l'UE dans le cadre des accords de mise à niveau des entreprises tunisiennes transitent pour leur écrasante majorité (95%) par les agences publiques (Baumann, 2012 :3). Leur distribution obéit dès lors à la volonté – et à la discrétion – des autorités. L'État de droit et la « bonne gouvernance » se confrontent fréquemment à la

²⁹³ En pleine crise menant au changement de régime, la ministre française des Affaires étrangères, M. Alliot-Marie, se trouve en Tunisie sur invitation de son ami et capitaine d'industrie A. Miled, séjournant dans un de ses hôtels et survolant le pays dans un de ses hélicoptères. La connivence entre ces différentes sphères transnationales influence, hypothétiquement, les décisions des uns et des autres; la ministre suggérant quelques jours plus tard à l'Assemblée nationale de venir en aide au régime de Ben Ali. Le 12 janvier 2011, elle propose en effet à l'Assemblée nationale « le savoir-faire [des] forces de sécurités [françaises], qui est reconnu dans le monde entier, [afin] de régler les situations sécuritaires de ce type ».

réalité d'un dirigisme et d'un interventionnisme puissant. Du point du vue des entreprises,

la mise à niveau n'est pas interprétée comme un apprentissage au libre-échange mais, également, comme une subvention protectrice et comme une surveillance bienveillante et néanmoins inquisitrice. À l'inverse du libéralisme même, la « mise à niveau » est une opportunité supplémentaire d'obtention d'une aide, la poursuite, sous de nouvelles modalités, d'une politique publique économiquement interventionniste et politiquement clientéliste. (Hibou, 2005 :31)

En instrumentalisant ces accords, le régime de Ben Ali redéfinit les rapports entre l'État et le secteur privé. Ces relations atteignent leur paroxysme dans ce que la BM a dénoncé, après la fuite de Ben Ali, comme étant une économie de copinage (Rijkers *et al.*, 2014b). Non seulement ce régime a favorisé les entreprises exportatrices, mais il a aussi et surtout orienté le redéploiement de l'économie vers la domestication des élites économiques, la formation de conglomérats et le délestage programmé de nombreuses PME.

Ainsi, les autorités se servent du programme de mise à niveau pour inspecter et évaluer les entreprises au moyen d'opérations d'audit. Les chefs d'entreprises, tout en affichant une certaine résistance ou, au minimum, un retard dans la mise à niveau, n'ont pas le choix que de se plier à l'emprise et au contrôle de l'État en appliquant, bon gré mal gré, un programme impopulaire.

Les deux accords ont également permis de faire émerger une nouvelle bourgeoisie économique en favorisant le développement de conglomérats. La privatisation de certaines entreprises publiques et l'ouverture progressive, même si restreinte, des capitaux bancaires aux investisseurs privés ont permis l'accumulation au sein de holdings

d'activités et de parts de marchés de plus en plus diversifiées²⁹⁴. En favorisant les fusions et les acquisitions, le gouvernement a créé un réseau domestiqué et « apolitique » de businessmen privilégiés.

Alimentant le développement de conglomérats, la banqueroute de nombreuses entreprises est prévue les autorités en raison de la mise en application de l'AAEM. Certaines compagnies subissent de plein fouet l'ouverture à la concurrence internationale, et le programme de mise à niveau ne constitue pour elles qu'un mirage salvateur. « Les rapports officiels évoquent que pour environ 10 000 entreprises industrielles tunisiennes, 15% vont survivre au démantèlement progressif des barrières douanières. 70% seront menacées, et le reste fera faillite » (Cassarino, 1999 : 62). En orientant les subventions qu'il contrôle presque entièrement, le gouvernement peut de manière relativement libre décider de la survie, de la disparition ou du démantèlement – dans la perspective de constitution de grands groupes – d'une entreprise en particulier. Certaines compagnies disparaissent presque mécaniquement pour des raisons d'« endettement excessif, [de] manque de ressources propres, [d'] insuffisance de fond de roulement, [de] recours abusif au crédit de court terme », de « sous-encadrement technique », de « mauvaise gestion », d'« augmentation des taux d'intérêts », ou encore à cause de la « politique de dévaluation » (Hibou, 2005 :21). Le délestage de PME pas assez compétitives et l'émergence de pôles performants contribuent finalement à l'organisation d'un système pyramidal de contrôle social verrouillé, avec à sa tête la présidence, et comme agents intermédiaires les capitaines d'industrie.

²⁹⁴ À titre d'exemple, Amen Groupe, propriété de la famille Ben Yedder, possède des participations et des entreprises dans les domaines agroalimentaire, hôtelier, bancaire, le commerce de biens d'équipements, les services financiers spécialisés, la santé, les assurances, les automobiles, etc.

Ces derniers ont par ailleurs intégré une structure patronale dont les caractéristiques l'éloignent du concept de lobbying. En revanche, à l'image du parti envers les gouvernés, l'organisation patronale permet d'inclure les entrepreneurs dans toute leur diversité et de contenir le secteur économique dans une institution maillant le tissu entrepreneurial.

3.3 LE RÔLE ET LES LIMITES DE L'UTICA, PRÉALABLES À SA TRANSFORMATION RADICALE

L'Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) est l'organisation patronale centrale²⁹⁵ en Tunisie. Elle a été fondée en 1947 mais n'a joué de rôle politiquement pondérant que récemment (à partir de 1988). En dehors des secteurs touristique et bancaire, l'UTICA représente l'ensemble des sphères de l'économie nationale, soit environ 150 000 entreprises, majoritairement des PME. « L'organisation structurelle de l'UTICA lui procure à la fois une représentativité sectorielle, à travers les fédérations et les chambres syndicales nationales, mais également une proximité géographique grâce aux unions régionales et locales » (UTICA, 2013). Composée de 17 fédérations, 24 unions régionales, 216 unions locales, 370 chambres syndicales nationales et 1700 chambres syndicales régionales, l'UTICA réussit à mailler la majorité des entreprises tunisiennes selon la structure présentée à la figure 3.2. Son rôle peut être analysé avant tout en termes de missions que lui attribue le régime.

À l'opposé de la fonction qu'occupent les organisations patronales ailleurs dans le monde – par exemple le Mouvement des Entreprises en France ou la Confédération Générale des Entreprises du Maroc –, l'UTICA ne constitue pas une structure engagée dans la

²⁹⁵ L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, alternative à l'UTICA, a été cassé dans son élan par le régime de Ben Ali. Voir Cassarino (2004) pour une discussion de cette stratégie politique.

défense des intérêts des entrepreneurs. Bien au contraire, ce regroupement patronal représente un appendice de l'organisation politico-économique du régime de Ben Ali dont les membres, loin de former un groupe de pression, sont instrumentalisés pour servir d'appareil d'interaction entre les politiques économiques, la sphère entrepreneuriale et les partenaires étrangers.

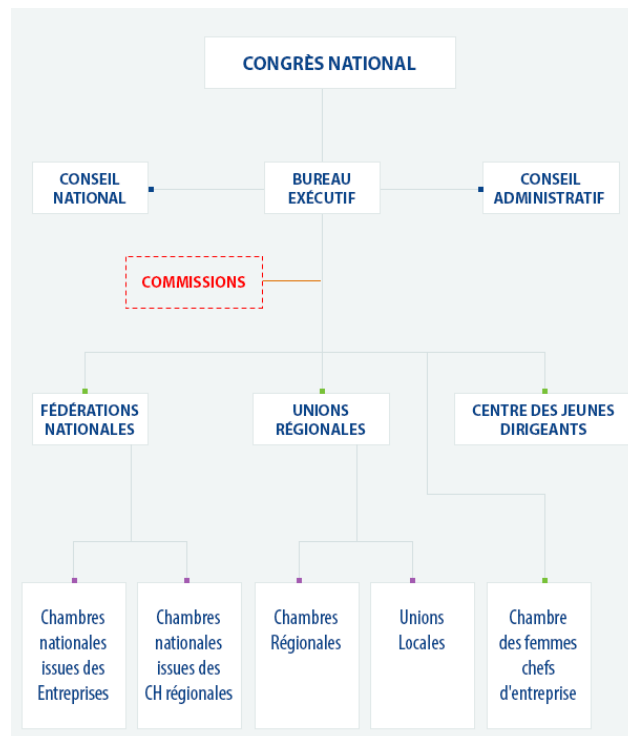


Figure 3.2 Organigramme de l'UTICA. Source: site officiel de l'UTICA utica.org.tn

Progressivement, l'UTICA est devenue l'instrument des grands patrons connectés à l'appareil d'État, et a failli à sa mission de défense des patrons des PME (Angrist, 2013 : 552). Pour s'en convaincre, il suffit d'observer la présidence de cette organisation²⁹⁶. Dès

²⁹⁶ Hicham Elloumi, frère de Faouzi à la tête d'un des deux plus grands conglomérats du pays; Néji Mhiri, PDG du groupe Meublatex; Tarek Cherif (vice-président de l'UTICA de 1995 à 2002) et chef du holding Alliance (industrie chimique, distribution, immobilier, hôtellerie, finance, transport maritime, informatique, agriculture, électroménager); Ali Slama PDG du groupe Slama (agroalimentaire, dans le top 20 des conglomérats tunisiens) et député RCD; Zohra Driss (du puissant clan sahélien Driss, hôtellerie, banque, etc.) sont quelques uns des cadres de l'UTICA et lieutenants économiques de Ben Ali.

1988 et jusqu'au départ de Ben Ali, H. Jilani est demeuré à la tête de l'UTICA. Riche patron ayant fait fortune dans le textile, d'origine sahélienne, membre du comité central du RCD, beau-père de B. Trabelsi et de S. Ben Ali – respectivement frère de Leila Trabelsi et neveu de Ben Ali –, Jilani représente de manière emblématique le capitaine d'industrie du régime de Ben Ali (Hibou, 2008).

En pratique, l'UTICA a servi à Ben Ali de contrepoids à l'UGTT, le puissant syndicat ouvrier. À partir des élections de 1989, Ben Ali a cultivé à travers l'UTICA, l'esprit corporatiste des entrepreneurs en dotant cette dernière d'un rôle fédérateur nouveau. Structure censée, officiellement, défendre les prérogatives de ces businessmen, l'UTICA a surtout servi à affaiblir la centrale syndicale dans un contexte de libéralisation surveillée et sous les contraintes du Programme d'Ajustement Structurel. Sur ce point, faire avancer les réformes choisies par le régime correspond aux intérêts des entrepreneurs puisqu'il s'agit, entre autres, de faire baisser les salaires et d'obtenir davantage de flexibilité dans l'emploi. Dès 1993, un accord tripartite entre l'UGTT, l'UTICA et le gouvernement, valable trois ans, vient limiter les demandes de hausses salariales (Dillman, 1998 : 4). À l'image des autres pays de la région, la Tunisie a vu son organisation patronale gagner en influence aux dépens des organisations syndicales (Perthes, 2004 :10; Bellin, 2002).

Les deux patrons de ces deux syndicats, parachutés et téléguidés par le régime, ont eu une mission diamétralement opposée : pour Jilani, il s'agissait de réorganiser et moderniser l'UTICA, pour Sahbani il fallait déconstruire l'UGTT et la vider de sa capacité de contestation (Erdle, 2010 : 218). L'UTICA est ainsi devenue un partenaire pour implémenter les politiques économiques, un fournisseur de connaissances techniques, un

co-gestionnaire du développement économique, mais n'a jamais franchi l'étape de collaborateur de gouvernement. L'organisation patronale sert à appliquer et non pas à orienter ou à participer à la décision.

Créée par l'État, financée par celui-ci, totalement soumise à Carthage, ses dirigeants sont généralement membres actifs du RCD. L'UTICA est devenue un « intermédiaire agréé » du régime et une de « ses instances privilégiées de l'exercice de [sa] stratégie de dressage qui passe largement par des pratiques d'intimidation, de sanctions et de gratifications » (Hibou, 2006a : 152). Témoignage de cet alignement sur le pouvoir central, poussant la soumission à l'excès, l'« appel des mille »²⁹⁷, publié trois mois avant le soulèvement contre Ben Ali, démontre l'ampleur du rôle dévoué de l'UTICA.

Le syndicat patronal joue un rôle similaire à celui du RCD envers les plus petits entrepreneurs. Réseau clientéliste, l'UTICA offre des opportunités professionnelles, des contacts, d'éventuelles facilités administratives. Elle sert de courroie de transmission entre le « haut » – le Palais – et le « bas » – les entrepreneurs – permettant au régime de diffuser ses décisions, mais aussi de prendre le pouls de la base. Les entrepreneurs peuvent faire remonter leurs demandes à travers les fédérations nationales et les chambres régionales, à l'image des cellules locales du RCD. Ces doléances passent par le filtre des différentes directions²⁹⁸. L'UTICA est « perçue comme un intermédiaire au service du pouvoir central, une instance politisée mais sans pouvoir politique, comme la représentation institutionnelle par excellence de l'imbrication de l'économique et du politique » (Hibou, 2006a : 153).

²⁹⁷ Voir l'annexe 5.

²⁹⁸ Bureau exécutif, conseils national et administratif, congrès national.

Puisque l'UTICA représente tout le panel des entrepreneurs, il n'y a en son sein ni homogénéité des intérêts, ni consensus sur les politiques économiques. De manière caricaturale, le petit artisan est presque nécessairement en conflit avec les grandes enseignes, alors qu'ils appartiennent au même regroupement patronal censé être un groupe d'intérêt (Offerlé, 2009). Par conséquent, appartenir à l'UTICA ne représente rien de « concret », l'adhésion « vaut essentiellement comme valeur symbolique » pour marquer, à défaut de l'acquiescement ou du soutien, du moins la non opposition (Hibou, 2006a :153). Refuser « d'en être » serait une position confrontationnelle, par conséquent dangereuse. En contrepartie accepter d'adhérer, c'est éviter des tracasseries, éventuellement tisser des liens avec un réseau hiérarchisé ayant pour sommet les capitaines proches du pouvoir, et être relativement à jour des opportunités économiques. En définitive, sur le plan individuel ou collectif, l'élite économique du régime de Ben Ali constitue un des piliers de son système de domination. Participant à la consolidation du régime, notamment à travers l'organisation patronale, cette élite n'a pas fait montre d'une quelconque forme de prétention politique et semble s'être contentée de faire fructifier ses entreprises. Ayant muté progressivement, du fait de la politique économique du régime, en une classe à part liée par le mariage et le partenariat économique avec le clan au pouvoir, cette élite se retrouve à la veille de la crise de 2010-2011, comme un membre à part entière de ce corps qu'est le régime autoritaire néo-patrimonial. Dans ce régime, le privé s'est de plus en plus greffé sur le public, menant à une accapuration de l'un par l'autre.

3.4 LE RÉSEAU CLANIQUE CONCURRENTIEL

Longtemps privé de participation dans la vie politique institutionnalisée, le haut de la hiérarchie du clan familial de Ben Ali est demeuré, jusqu'assez tardivement, cantonné à l'espace économique. Comme suggéré auparavant²⁹⁹, l'étanchéité de cette cloison entre les sphères politiques et économiques a progressivement été remise en cause par l'entrisme politique de la famille au pouvoir. Dans cette section, il s'agira de mettre en lumière les fondements du pouvoir de ce clan familial, et plus précisément des éléments prépondérants de la famille Ben Ali/Trabelsi. D'abord seront exposés la structure du clan ainsi que les conflits qui le traverse. Cette organisation clanique a été l'un des moyens de se partager les ressources et les opportunités économiques du pays, dénotant une certaine mainmise incontournable sur les milieux d'affaires locaux. Par sa « gloutonnerie », le clan présidentiel entrainait aussi en concurrence avec d'autres sphères de la vie publique tunisienne. Pour cela, l'influence sur la politique et l'administration ne se limitait pas seulement à des tentatives récentes d'occuper des postes officiels, elle reposait aussi sur la manipulation légale et une pression permanente sur le président lui-même.

3.4.1 UNE ORGANISATION FAITE DE CONFLITS ET D'ALLIANCES

De 1964 à 1988, Ben Ali est marié à Naima Kéfi, fille d'un général de l'armée tunisienne. De ce mariage naissent trois filles, Ghazoua, Dorsaf et Cyrine. Les trois filles épouseront des « hommes d'affaires », respectivement Slim Zarrouk, Slim Chiboub et Marouane Mabrouk. Divorcé en 1988, Ben Ali, alors président, épouse en seconde noce Leila Trabelsi, de qui il aura deux filles et un fils (né en 2005), Nesrine, Halima et Mohamed Zine el Abidine. Nesrine a épousé à son tour un « homme d'affaires », Sakhr el

²⁹⁹ Voir section 1.6 du premier chapitre.

Materi, et Halima s'est fiancée à un « homme d'affaires en devenir », Mehdi Ben Gaied. Leila Trabelsi, née dans une famille défavorisée, a eu 10 frères et sœurs. Parmi eux, Belhassen Trabelsi s'impose comme le chef de clan, et devient progressivement un des hommes les plus puissants, riches et craints de Tunisie. À travers ses neveux – en particulier Imed –, gendres, frères et sœurs, Leila Trabelsi fait main basse sur l'économie tunisienne (Beau et Graciet, 2011). Souvent en concurrence avec les clans liés aux filles de Ben Ali issues de son premier mariage, la « quasi-mafia »³⁰⁰ (Semmar, 2010) Trabelsi met en coupe, de manière méthodique et systématique, les différents secteurs de l'économie.

Des différents «clans» qui coexistent, s'allient ou se concurrencent, celui des Trabelsi paraît être le plus vorace et celui des Materi connaît l'ascension la plus spectaculaire à partir du mariage de Sakhr avec Nesrine en 2004 et la création de sa holding « Princesse El Materi » la même année. Les autres familles puissantes que sont les Chiboub, Zarrouk, Mabrouk, Ben Ali, Kéfi ont fait preuve d'une certaine retenue, du moins dans l'affichage ostensible de leur succès. Autour de ces individus et clans, gravitent un certain nombre d'autres familles privilégiées³⁰¹. Liées par les affaires ou le mariage – souvent les deux³⁰² –, toutes ces familles forment des réseaux économiques interdépendants, où intérêts, jalousies, coopérations et conflits définissent les rapports fluctuants entre les acteurs. Tous ces réseaux matrimoniaux s'enchevêtrent dans des

³⁰⁰ Qualificatif utilisé par la diplomatie américaine, révélé par Wikileaks. Voir le câble diplomatique numéro 3, « All in the Family », url : https://wikileaks.org/plusd/cables/08TUNIS679_a.html (page consultée le 15/03/2016). Pour une discussion sur l'insertion des mafias dans les économies légitimes, voir Gambetta et Reuter (1995).

³⁰¹ La plupart ont été citées dans la description des élites économiques : les Jilani, Miled, Ben Yedder, Meddeb, Ben Ayed, M'zabi, Slama, etc.

³⁰² Cette configuration a été explicitée dans la description des propriétés des élites économiques, liées en affaires et dans le privé.

réseaux économiques pour former une toile néo-patrimoniale³⁰³, centrée sur le président et sa famille.

Dans leur rapport pour la Banque mondiale en 2014 qui prend la forme d'un *mea culpa* – en raison d'un soutien jamais démenti pour le régime de Ben Ali – Rijkers *et al.* (2014b) proposent un graphique (voir figure 3.3) décrivant la structure de répartition des 250 principales entreprises au nom des clans liés directement à Ben Ali³⁰⁴.

Les Trabelsi sont bel et bien en position de force ayant accaparé 170 de ces 250 entreprises confisquées par l'État après la fuite de Ben Ali³⁰⁵. Une certaine frontière pouvait exister entre ces clans. Leila Trabelsi s'est ainsi consacrée à marginaliser les familles liées au premier mariage du président.

Ces derniers ont eu tendance à éviter les interactions avec les Trabelsi. Marouane Mabrouk³⁰⁶ affirme ainsi catégoriquement qu'il «ne connaît pas les Trabelsi, Materi, etc. [Il] n'a jamais eu affaire à eux ». Ne pas échanger, respecter les frontières, s'en remettre au président pour tout arbitrage, ne pas « toucher » aux lieutenants de chaque clan³⁰⁷, agir par passage en force, tout cela relève des modes de gestion inter-clanique qui

³⁰³ Voir à ce sujet le premier chapitre, section 1.5.

³⁰⁴ Il s'agit là des entreprises confisquées par l'État après le départ de Ben Ali.

³⁰⁵ Même en considérant les stratégies de survie des autres clans et le ciblage particulier des familles Trabelsi et Ben Ali par les différents gouvernements ayant succédé à celui de Ben Ali (soit une sorte de chasse aux sorcières et de sélection d'un bouc-émissaire), il demeure que ces deux clans ont, en plus d'accaparer une large part de l'économie du pays, surtout exacerbé la haine de la population tunisienne. Cette haine est repérable aux slogans prononcés par les manifestants durant la crise de 2010-2011. Voir la seconde partie de cette enquête.

³⁰⁶ Entretien, Tunis, 2014.

³⁰⁷ Certains acteurs sont des protégés de tel ou tel clan qui leur offre une forme d'immunité contre la menace potentielle d'un membre d'un clan adverse ou du régime en général. Les propos d'un banquier interrogé révèlent cette procédure : « Moi je m'en fous, j'ai mes principes, j'ai jamais été inquiété par le régime. Sûrement à cause des gens dans le conseil d'administration de ma banque qui m'ont servi de caution ». Entretien, Tunis, 2014.

s'apparentent davantage à celle d'un « cartel » qu'à une structure de pouvoir économique au sommet d'un État de droit.

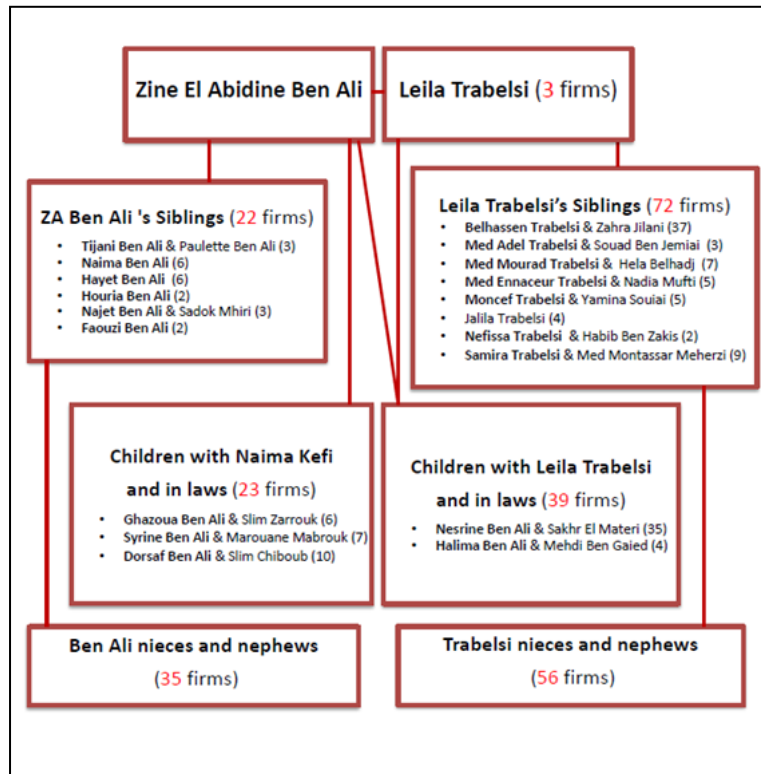


Figure 3.3 Répartition des 250 principales entreprises au nom des clans Trabelsi et Ben Ali. Source : (Rijkers *et al.*, 2014b)

Ainsi, les membres du clan de Ben Ali ont « procédé par intimidation, en obtenant par la contrainte des parts de capital dans les affaires qui marchaient bien » (Hibou, 2011b :18). Le témoignage d'un acteur qui côtoyait les élites économiques du pays confirme cette analyse :

J'ai assisté à une réaction d'un des grands patrons : il était révolté par la famille qui intervient partout, sur le plan des affaires. L'entreprise publique comme privée a été mise sous la chaussure de Ben Ali, et sa manière de gérer c'était le racket. Si tu ne me donnes pas ma part, je te casse la gueule³⁰⁸.

³⁰⁸ M. Haddad, PDG d'une entreprise privée et proche d'institutions liées au Palais. Entretien, Tunis, 2014.

Le parallèle avec la thèse de Tilly (1985) voulant que l'État apparaisse comme le plus grand exemple de crime organisé serait ici frappant s'il s'agissait, comme dans l'hypothèse de Tilly, de construction nationale. Ce n'est ici pas le cas. Pour autant, ces réseaux, sans se baser nécessairement sur un « pacte d'allégeance », ont plutôt visé un « partage du butin », formant un système mafieux au sommet duquel « règne un parrain et [...] ses apparentés » (Mezghani, 2012 :169).

La privatisation de l'État (Hibou, 1999) atteint tout de même des niveaux inconnus jusque-là en Tunisie. Chacun de ces clans essaye, continuellement, de placer ses hommes au sommet de l'État. Le neveu de Leila Trabelsi reconnaîtra ainsi publiquement³⁰⁹ la lutte entre les différentes familles au pouvoir pour nommer les ministres, chacune cherchant à faire accepter par Ben Ali des hommes qui lui seront redevables et qui faciliteront ou accéléreront ses affaires. Cette stratégie permettait aux proches de Ben Ali de s'immiscer dans la sélection des ministres, allant jusqu'à émettre un veto concernant des nominations pas assez conciliantes. Un ancien membre du gouvernement abonde dans ce sens : « Mondher Zenaïdi³¹⁰ aurait pu devenir Premier ministre en 2004, mais les Trabelsi ne voulaient pas. Idem pour Zouari »³¹¹. Les élites gouvernementales sont ainsi conscientes de ce jeu d'influence. Par conséquent, leur calcul considère ce paramètre clanique dans les décisions qu'elles ont à prendre. Les logiques de fonctionnement des élites politiques sont imprégnées par une logique qui lui est extérieure, celle de l'accumulation des ressources et du patrimoine par le clan au pouvoir.

³⁰⁹ Émission « Pour ceux qui osent seulement », le 22/02/2015, El Hiwar Ettounsi.

³¹⁰ M. Zenaïdi et A. Zouari ont été présentés dans l'analyse du corps exécutifs comme les ministres les plus mobiles du régime de Ben Ali. Ils ont occupé de nombreux portefeuilles (Tourisme, Justice, Transport, Affaires étrangères, Commerce, Santé, etc ...) du début des années 1990 à 2011. Les deux se sont présentés aux élections présidentielles de 2014.

³¹¹ M. Hergli, secrétaire d'État à la Privatisation. Entretien, Tunis, 2014.

Au début du règne de Ben Ali, un personnage alors proche du président gagna en notoriété en utilisant cette tactique de placement au gouvernement :

La technique de Kamel Letaief est très maligne. Il s'attribue les mérites des infos récoltées. Exemple : Ben Ali lui parle d'un éventuel ministre, il contacte cette personne, lui suggère le poste, et lui fait croire que c'est lui qui a poussé sa candidature. Aux débuts des années 1990, Kamel Letaief était le numéro 2 du régime, officieusement. C'est lui, Baccouche³¹² et Ammar³¹³ qui ont suggéré l'idée de coup d'État à Ben Ali. Son bureau ne désemplissait pas des ministres. Et sa technique préférée : mettre tout le monde dans sa poche³¹⁴.

Qu'il s'agisse des milieux d'affaires ou des cercles politiques, tous les acteurs informés ont eu connaissance de la mésaventure de Letaief avec la nouvelle « régente de Carthage ». En effet, Leila Trabelsi a eu vent des conseils prodigués par Letaief à son époux lui recommandant de la quitter. Le considérant nuisible par son influence, Leila Trabelsi s'arrangea pour écarter Letaief définitivement du régime. Aux dires d'un ancien acteur clé du régime, Kamel Letaief était le conseiller principal de Ben Ali à ses débuts :

Au début c'était [Ben Ali] qui prenait les décisions majeures. Mais il ne connaissait pas beaucoup de monde à son arrivée au pouvoir. Il s'entourait de gens. Par exemple Kamel Letaief. Les premières années, ils déjeunaient toujours ensemble. Ils discutaient de tout. Des nominations. Vers la fin, je n'y étais pas, mais semble-t-il c'était la famille qui décidait tout, qui organisait tout³¹⁵.

Banni du régime, renvoyé à sa fonction première d'entrepreneur privé, parfois menacé physiquement par les services sécuritaires du régime (Dahmani, 2013), Letaief est condamné en 2002 à un an de prison ferme pour avoir qualifié le régime de « mafieux »

³¹² H. Baccouche a été Premier ministre de Ben Ali de 1987 à 1989. Avant le coup d'État médical contre Bourguiba, Baccouche était le directeur du PSD, le parti présidentiel.

³¹³ À la veille du coup d'État de 1987, H. Ammar est commandant de la Garde nationale. Il est nommé ministre de l'Intérieur en 1987, puis ambassadeur en Autriche en 1988. De 1995 à 1997, il occupe le poste de ministre des Communications.

³¹⁴ Banquier d'affaires. Entretien, Tunis, 2014.

³¹⁵ M. Jegham, successivement ministre du Tourisme (1988-1995), de l'Intérieur (1995-1997) et de la Défense (1999-2001). Entretien, Tunis, 2015.

dans un journal français. Sa trajectoire transmet un message audible par tous : le régime nouveau se bâtit avec et autour du clan Trabelsi; les éléments antérieurs ne sont pas les bienvenus, à moins de s'aligner sur les *desiderata* de la première dame. Avec le changement de régime, cet « entrepreneur » politique revient, provisoirement, dans les rouages de l'État³¹⁶. Ainsi, aux grands patrons adoubés par le régime, « il convient d'ajouter d'éventuelles prises de participation de personnages influents imposées à un groupe ou à une entreprise» (Camau et Geisser, 2003 :213). Ces personnages influents sont les proches du clan présidentiel.

Longtemps confinés au champ économique, les clans gravitant autour du Palais se sont progressivement préoccupés de leur avenir politique (Chouikha et Geisser, 2010). De cet avenir allait dépendre leur situation économique, construite assez rapidement³¹⁷. Le régime autoritaire de Ben Ali a aussi correspondu à un système de prédation économique faisant main basse sur les secteurs les plus rentables.

3.4.2 L'AMPLEUR DE LA PUISSANCE DES CLANS AU POUVOIR

Les chiffres témoignant de cette mainmise sont assez édifiants. Sur les 200 entreprises les plus importantes du pays, 180 appartenaient aux familles du président et de son épouse (ICG, 2012b). Les 220 entreprises confisquées à ces familles le lendemain de la fuite de Ben Ali constituaient ainsi 21% des bénéfices du secteur privé. « Les performances des 'entreprises Ben Ali' dépassaient leurs concurrentes sur tous les plans (bénéfices, production et part de marché) » (Rijkers *et al.*, 2014a). Ces entreprises touchaient aux

³¹⁶ Voir la dernière partie de cette recherche.

³¹⁷ Depuis le mariage de Leila avec Ben Ali, et surtout depuis le début des années 2000 et la montée en puissance du clan Trabelsi.

secteurs les plus rentables³¹⁸. En dépit de l'ampleur de leur activité, la plupart de ces compagnies demeuraient concentrées dans les mains d'un nombre assez limité d'acteurs. Ces mêmes acteurs siégeaient dans les conseils d'administration des principales banques tunisiennes³¹⁹. La stratégie de « greffe » forcée sur un secteur performant n'est pas réservée au secteur financier. Les privatisations bénéficient ainsi souvent à des membres du clan présidentiel³²⁰. De façon délibérée, les individus liés à la famille Trabelsi ont progressivement « phagocyté » l'économie tunisienne, profitant d'horizons quasi illimités, tandis que pour ceux liés au premier mariage de Ben Ali, les opportunités se sont un peu plus réduites. Les propos de M. Mabrouk³²¹, gendre primo-nuptial du président, abondent en ce sens : « le pays s'est privatisé en 1995, c'était un plan national, très bien. 300 entreprises ont été privatisées. Je n'en ai aucune. Une seule entreprise en fait³²². [...] Les autres grands groupes, ils ont des dizaines de ces entreprises ».

Si ces clans concurrents n'ont que peu bénéficié de ces privatisations, ils ne sont pas pour autant « appauvris »³²³. La différence réside davantage dans les méthodes d'appropriation des entreprises juteuses. La famille Trabelsi ne semble pas concernée par la forme que prennent ces acquisitions, les intimidations étant monnaie courante. Les autres clans

³¹⁸ Notamment l'immobilier, le transport, le commerce de gros, l'automobile, la construction, la finance, l'agroalimentaire, l'hôtellerie, la restauration, le transport aérien et les télécoms.

³¹⁹ Notamment Union Internationale des Banques, Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, Banque de Tunisie, Banque du Sud.

³²⁰ Deux ans après son mariage avec la fille de Ben Ali, Sakhr El Materi « hérite » de la société Ennakl, un fleuron de l'économie tunisienne, concessionnaire Audi et Volkswagen notamment. De même, à peine fiancé à la dernière fille de Ben Ali, Mehdi Ben Gaïed (alors 18 ans) reçoit comme cadeau d'union la maison mère de Peugeot Citroën en Tunisie.

³²¹ Entretien cité.

³²² Cette entreprise est le concessionnaire Mercedes et Fiat, en Tunisie.

³²³ Ainsi, le groupe Mabrouk, entre 1999 et 2005, rachète les chaînes de supermarchés Monoprix et Touta, entre au capital de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, ouvre un hypermarché Géant – filiale du groupe français Casino – en Tunisie, obtient de larges parts dans l'opérateur télécom Orange – filiale de l'ancienne France Télécom –, fonde le premier opérateur Internet du pays, détient une des deux radios privées de Tunisie, etc.

tendent de garder une certaine « respectabilité ». Au regard de M. Mabrouk, « il y avait quelques personnes qui étaient dans la corruption, quelques personnes qui *déconnaient*, avec l'autorisation [de Ben Ali] »³²⁴. Cette « autorisation » réservée par Ben Ali au clan de sa femme se fait non seulement aux dépens de la logique concurrentielle entre opérateurs privés, mais aussi au détriment des autres familles au pouvoir.

Plus précisément, les Trabelsi ont eu tendance à s'imposer à toutes sortes de proies, des « petites gens » aux grands patrons. Ces derniers ont souvent été victimes des Trabelsi, mais ont aussi fréquemment bénéficié des opportunités offertes. « Nombre d'entre eux ont eu une position ambiguë par rapport aux proches du président; ils ont souvent subi leur prédation, mais il n'est pas rare qu'ils aient cherché leur soutien, du moins dans un premier temps, dans l'espoir de voir leurs affaires prospérer » (Hibou, 2011b :18). Similairement, étant prioritaires sur les privatisations, les Trabelsi s'enrichissaient en revendant à ces hommes d'affaires des entreprises publiques achetées à prix symbolique (ICG, 2011).

Surtout, là où les autres grands joueurs se sont restreint aux « macro marchés », les Trabelsi n'ont fait preuve d'aucune limite : « ce qui les a fait perdre [c'est qu'] ils ont touché au petit peuple, plus seulement les gros business. En particulier Imed Trablesi, les petits cafés, les pizzerias, les simples commerces. Il agissait comme une mafia. Les gens n'en pouvaient plus »³²⁵. Plus que les intérêts, ce sont surtout les méthodes criminelles qui révulsaient les Tunisiens, petits comme grands entrepreneurs. Selon A. Mourou³²⁶, dont le bureau se trouve dans un ces quartiers populaires au cœur de Tunis :

³²⁴ Entretien cité.

³²⁵ A. Bennour, ancien secrétaire d'État à l'Intérieur et à la Défense. Entretien, Tunis, 2014.

³²⁶ Fondateur et vice président d'Ennahdha. Vice président de l'Assemblée des Représentants du Peuple. Entretien, Tunis, 2014.

Personne ne pouvait plus justifier son support au régime. Ça devenait trop flagrant, affiché et tape-à l'œil. Il y avait trop de vol. Le pauvre 'zawali' [i.e. simple citoyen, déshérité] a commencé à son tour à être pillé plus que les riches. Tant que le pillage touchait seulement les grandes fortunes, c'était acceptable. Le peuple a été touché : s'en est suivi la révolution. La famille avait commencé à mettre son nez partout [...] elle avait trop d'appétit. [...] La classe sociale populaire, qui était la force du régime, son soutien, a commencé à être touchée.

Provenant d'individus ayant fait partie du régime et d'acteurs de l'opposition, les mêmes propos témoignent d'une perception assez généralisée au sein de la population tunisienne, celle d'un ras-le-bol d'un clan s'attaquant désormais aux « faibles » et non plus seulement aux « forts ».

Des limites pouvaient cependant exister à cette rapacité du clan Trabelsi³²⁷. La frontière de l'investisseur étranger est une contrainte admise par les Trabelsi. L'expérience d'un haut fonctionnaire³²⁸ ayant été témoin d'un tel conflit vient souligner cette limite à leur appétit.

Celui qui pouvait échapper à la mainmise du clan Trabelsi, devait avoir un partenaire étranger : par exemple Meddeb qui possède Délice Danone, et qui est donc soutenu par Danone. [Autre] exemple la SFPT³²⁹ dont Bousbii est le président, est détenue à 50% par Pierre Castel. Elle a aussi d'autres actionnaires comme la STAR³³⁰, la BNA³³¹, etc. À un moment donné, il y a eu l'idée d'un nouveau projet de fabrication PET³³² pour les bouteilles, un projet de 200 millions d'euros. Les Trabelsi voulaient entrer dans le projet, en s'imposant. C'est ce qu'ils font dès qu'ils voient qu'un projet est rentable. Le projet a été proposé aux banques, alors les problèmes ont

³²⁷ Notamment certaines compagnies jugées stratégiques pour le régime (l'énergie par exemple), certains secteurs avec lesquels le président ne tergiversait pas (les médicaments notamment). Divers entretiens, Tunis, 2014.

³²⁸ Entretien, Tunis, 2014.

³²⁹ Société de Fabrication des Boissons Tunisiennes, la marque tunisienne de bière Celtia, et représentant Coca-Cola.

³³⁰ Compagnie d'assurance.

³³¹ Banque Nationale Agricole.

³³² Le polytéréphtalate d'éthylène est un plastique particulier utilisé dans la fabrication de bouchons de bouteilles.

commencé. Le nom de Pierre Castel a été affiché comme promoteur du projet, du coup les Trabelsi se sont éloignés. Les Trabelsi ont peur des étrangers; ils ont pris l'habitude de forcer, mais ne peuvent pas se le permettre avec les étrangers.

Si l'investisseur étranger servait de repoussoir lorsqu'il s'agissait de s'imposer dans un projet ou une compagnie, cela n'empêchait pas nécessairement la « ponction » sur les transactions, en servant d'intermédiaires obligés. À l'image des douanes et de la contrebande depuis longtemps entre les mains des Trabelsi, les investissements étrangers subissaient aussi la loi des « commissions » exigées par les Trabelsi pour pouvoir atteindre les projets locaux.

Ainsi, l'intérêt des Trabelsi a ciblé de nombreuses branches de l'économie. Progressivement, ces derniers ont concurrencé de multiples autres champs sociaux, dépossédant ces derniers de leur fonctionnement interne habituel. Il en va ainsi du RCD, « relégué au rang d'instrument des clans familiaux et affairistes » (Chouikha et Geisser, 2010 : 381), au point que « l'appareil du parti s'est lui-même senti otage, dépossédé du pouvoir politique, au profit 'des deux familles', Ben Ali et Trabelsi » (ICG, 2011 : 10). Similairement, dans le secteur bancaire « personne ne pouvait dire non à cette famille »³³³. La bureaucratie publique et privée tombait fréquemment sous la coupe des Trabelsi qui cherchent, en s'y imposant, à accélérer les processus menant à leur enrichissement (Hibou, 2006a : 331). L'enseignement subit aussi la voracité familiale³³⁴ (Rijkers *et al.*, 2014b). Le caritatif, les clubs privés, l'Organisation de la femme arabe, nombreux sont les domaines que Leila Trabelsi cible. D'une certaine manière, « la

³³³ Banquier de Tunis. Entretien, Tunis, 2014.

³³⁴ Leila Trabelsi fonde une école privée francophone, l'International School of Carthage. Une autre école concurrente, celle des Bouebdelli, entre alors dans le collimateur de Leila Trabelsi. La première dame, à travers le ministre de l'Éducation, fait fermer l'école Bouebdelli officiellement pour manquement aux règles, en réalité car elle a été jugée trop compétitive.

présidente » était devenue le « sérail » (Mezghani, 2012 : 169), tandis que le président gardait la main sur les affaires de l'État.

CONCLUSION

Ce chapitre a examiné deux groupes d'acteurs économiques, les acteurs à la tête des grands conglomérats et le clan présidentiel. Les deux groupes se distinguent certes par leur méthode d'acquisition et d'expansion de leurs entreprises, par la vitesse de leur développement, et par l'origine de leur fortune. En réalité, les liens tissés entre les deux groupes, qu'ils soient professionnels ou privés, rendent la frontière entre les deux poreuse.

Cet ensemble de puissants entrepreneurs constitue un des piliers du régime. Il contribue à la légitimation élitare, celle qui compte dans la perspective adoptée pour cette recherche, pour « tenir » et « faire tenir » le régime. Ces acteurs ont bâti des empires économiques en une génération ou deux, diversifié les secteurs d'activités, pris des participations dans des banques, construit leurs entreprises de manière familiale et ainsi constitué un groupe homogène aux intérêts communs.

Si les Trabelsi et Ben Ali se sont peu à peu intéressés à la politique pour assurer la prospérité de leur capital économique et anticiper l'après Ben Ali, les autres entrepreneurs ont généralement été tenus à l'écart de la sphère politique. Ils n'ont pas constitué de groupe d'intérêt. Leur organisation patronale a davantage servi à exécuter les décisions du régime qu'à défendre leurs intérêts. En contrepartie de cette docilité politique, ces acteurs ont pu faire fructifier leurs entreprises, notamment à travers une politique économique favorable. Celle-ci a pris appui sur les accords avec les partenaires

financiers et politiques internationaux. Par l'insertion dans une économie globalisée, le régime de Ben Ali a permis à certains de prospérer, généralement aux dépens de la majorité des entrepreneurs. Le régime de Ben Ali est ainsi « l'alliance des gagnants d'une réforme économique inspirée du credo néolibéral, promue et soutenue par les instances étatiques et internationales » (Camau, 2008 : 512).

Cette configuration particulière des élites économique conditionne leur position pendant et après le soulèvement. Le comportement du clan Trabelsi, la privation de participation politique, l'hégémonie économique, le rapprochement des uns avec les autres, et enfin le maillage des activités et secteurs économiques nationaux par leurs entreprises sont autant de paramètres définissant leur rôle dans le nouveau régime post 2011.

En particulier, leur mise à l'écart de la décision politique, imposée par le président, correspond plus généralement à l'accaparement du pouvoir par une institution, la présidence, et un acteur, le chef de l'État. Cette concentration du pouvoir résonne avec une stratégie névralgique, caractéristique de l'autoritarisme benalien, à savoir la démonétisation du secteur politique.

CHAPITRE 4 LA NEUTRALISATION DU SECTEUR POLITIQUE

Le secteur politique, hors gouvernement et Palais, constitue un champ sensible que le président s'est attelé à contrôler et dans certains cas à museler. Le régime a ainsi constamment été à la recherche d'un équilibre entre le désir de participation politique de ceux ayant fait allégeance au président et la répression de ceux ayant choisi la voie contestataire. Cet équilibre instable donnera sa teneur à la position des différents acteurs et collectifs durant le soulèvement de 2010-2011.

Ce chapitre se propose d'examiner les mécanismes institutionnels et les relations instaurés entre le régime et ses différentes agences de pouvoir politique, qu'elles soient au service du Palais ou contestataires. De cet ensemble d'institutions et de relations naîtront des coopérations et des conflits entre acteurs, collectifs et régime. À l'opposé de l'UTICA³³⁵, le parti présidentiel, les formations de l'opposition, la centrale syndicale et l'Ordre des avocats ont entretenu des relations ambiguës avec le régime. On analysera l'expression de ces rapports d'attraction/répulsion pour situer les paramètres de la décision de ces acteurs durant la crise menant au départ de Ben Ali.

Trois structures ont été sélectionnées pour cette analyse. Leur examen constituera la charpente de chapitre. D'abord le parlement, lieu de la représentation populaire, est avant tout un site de validation des projets présidentiels. Sans véritable influence politique, cette assemblée a tout de même son importance pour le régime. En tant qu'institution élue, le parlement participe à la fiction pluraliste (Lamloum et Ravenel, 1999) à

³³⁵ Étudiée au chapitre précédent, l'UTICA a été une agence de contrôle, de surveillance et d'exécution de la politique économique du régime. Les entrepreneurs ont ainsi eu une organisation patronale au service du régime au lieu d'être à leur service.

l'intérieur et à l'extérieur du pays (Gandhi et Przeworski, 2007). En observant de plus près ce parlement, il apparaît que le parti présidentiel n'y a jamais perdu le contrôle.

L'analyse du rôle et de l'évolution du RCD situera le second enjeu de ce chapitre. Ce parti, qui n'est plus unique mais demeure hégémonique (Camau et Geisser, 2003), a longtemps servi de relai aux décisions du chef. Transformé en lieu de validation et de gratification élitaires, son comité central en particulier est devenu une institution discréditée. C'est ainsi qu'au sein du parti va naître une contestation sourde, anonyme, mais dangereuse pour la survie du régime.

Les acteurs de l'opposition ont joué un rôle ambivalent dans le régime de Ben Ali. Objet de la troisième discussion, cette opposition apparaîtra tiraillée entre, d'une part, un souci de réforme du régime – en l'intégrant parfois – et plus sommairement la défense de certains privilèges; et, d'autre part, une position de rejet strict de toute coopération. En raison de cette ambiguïté, la « société politique contestataire »³³⁶ a participé à la légitimation du régime en le soutenant (Albrecht, 2005) tout en constituant une nuisance potentielle.

4.1 COMPOSITION, LATITUDE ET UTILITÉ DU PARLEMENT

Le parlement tunisien sous le régime de Ben Ali ne constitue pas un secteur politiquement influent. Ses membres ne sont pas des élites politiquement stratégiques (Perthes, 2004) dans le sens où le régime ne tient que très peu compte de leur point de

³³⁶ On suggère cette notion pour dépasser les limites habituelles entre partis, associations, ONG, etc. de l'opposition, frontières conceptuelles qui ne font que peu de sens dans le régime autoritaire étudié (Camau et Geisser, 2003 : 227). Il permet d'inclure les acteurs de la « société civile » (Khilnani, 2001; Camau, 2002b; Leca, 2003) et de la « société politique » (Bobbio, 1979) qui, d'une manière ou d'une autre, contestent les méthodes ou le fonctionnement du régime de Ben Ali. Voir sur ce point Bayart (1989 : 193-222).

vue pour les orientations politiques, sociales ou économiques du pays. Le parlement sert davantage d'outil de légitimation et de consolidation du régime qu'il n'offre de discours alternatif ou de positions contradictoires (Hibou, 2006a). Si elle n'est absente, du moins la vie parlementaire est particulièrement limitée dans le régime de Ben Ali³³⁷. L'intérêt de l'étude du parlement pour cette enquête tient avant tout dans la transition qu'a connue cette institution. D'espace sans véritable influence pour les politiques nationales, l'assemblée représentative devient, après le changement de régime, un des lieux névralgiques du pouvoir politique. Sa composition renseigne sur les objectifs du régime.

4.1.1 UNE COMPOSITION HÉGÉMONIQUE

Le parlement est composé d'un nombre croissant de députés élus tous les cinq ans au suffrage universel direct³³⁸. En augmentant le nombre de députés à chaque élection législative, le régime élargit sa base de soutien. Une large part des sièges³³⁹ est élue au système majoritaire. Le reste, une forme de quota minimal³⁴⁰, est réservé à l'opposition et cela depuis 1994. Cette technique échafaudée par Ben Ali garantit au régime un minimum de pluralisme au parlement, tout en permettant à son parti de remporter, en

³³⁷ Pour s'en convaincre, il suffit de constater les décisions et positions des députés du RCD ou de l'opposition sous le mandat de Ben Ali, presque systématiquement inféodés au régime (Gobe et Chouikha, 2000; Gobe et Geisser, 2005). Malgré de rares tentatives de résistance, dans le respect du « code de bonne conduite » dicté par le régime, les parlementaires tunisiens n'ont pas proposé de débats sérieux. En effet, « la conception totalitaire du pouvoir paralysait tout contre-discours » (Hibou, 2011a : 136).

³³⁸ Aux élections de 1989, 1994, 1999, 2004 et 2009, la Chambre des députés a compté respectivement 141, 163, 182, 189 et 214 parlementaires.

³³⁹ Cette part est à son tour changeante. En 2009, 161 sièges sont élus au système majoritaire.

³⁴⁰ En 1993, la loi électorale a prévu le passage de 141 à 163 sièges à pourvoir. Parallèlement, 19 sièges sont réservés aux partis de l'opposition participant aux élections. Dès 1994 et jusqu'en 2009, date des dernières élections sous le régime de Ben Ali, l'opposition bénéficie d'un seuil minimal garanti d'élus au parlement, seuil choisi en pratique par le président Ben Ali. Les partis de l'opposition entrent ainsi en compétition électorale – surtout entre eux – pour ces sièges attribués par le régime.

pratique, l'écrasante majorité des sièges³⁴¹. Cette situation se retrouve dans de nombreux régimes africains (Van de Walle, 2003). Les figures 4.1 à 4.5 illustrent l'évolution de la composition – par proportion de sièges – du parlement tunisien³⁴² à chaque élection durant le mandat de Ben Ali. Le premier parlement de Ben Ali, en 1989, est à 100% acquis au parti présidentiel, le RCD. Progressivement et régulièrement, la part de ce parti va baisser pour atteindre le seuil de 75% lors du dernier mandat législatif du régime de Ben Ali. En pratique, contrôler l'entièreté du parlement ou ses $\frac{3}{4}$ ne change rien pour Ben Ali : cette majorité lui permet de faire passer toutes les lois qu'il désire. En revanche, l'ouverture « au rythme tunisien » (Ben Slimane, 2013) du parlement à l'opposition devient un argument pour soutenir l'idée prônée par le régime d'une libéralisation prudente de la vie politique.

Ainsi, l'assemblée législative est aux ordres du régime, elle valide par l'inscription dans les lois les décisions prises à Carthage ou à la Kasbah. Ses limites sont celles édictées en théorie par la constitution mais en pratique par la volonté du président. « Les projets présidentiels ont la priorité sur ceux des députés. Ces derniers reçoivent en outre des ordres la semaine précédant le vote de chaque loi. Tout est organisé à l'avance : les membres du RCD sont surveillés et les opposants officiels autorisés à n'émettre que des paroles insignifiantes ; aucun débat n'est possible » (Hibou, 2006a :329).

³⁴¹ Méthode employée dans d'autres régimes autoritaires se prévalant du multipartisme. Voir par exemple Van de Walle (2003) pour des cas d'Afrique subsaharienne.

³⁴² Sont présents dans ce parlement le Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD), le Mouvement des Démocrates Socialistes (MDS), le Parti de l'Unité Populaire (PUP), l'Union Démocratique Unioniste (UDU), Ettajdid (le Renouveau), le Parti Social Libéral (PSL), le Parti Vert pour le Progrès (PVP).

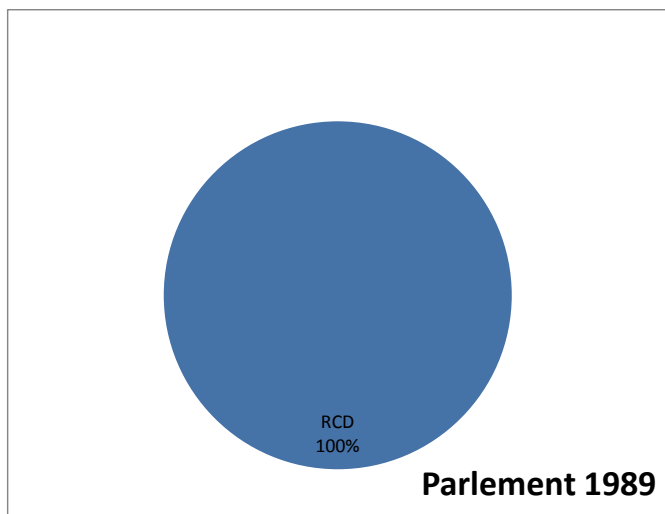


Figure 4.1 Composition du parlement tunisien de 1989

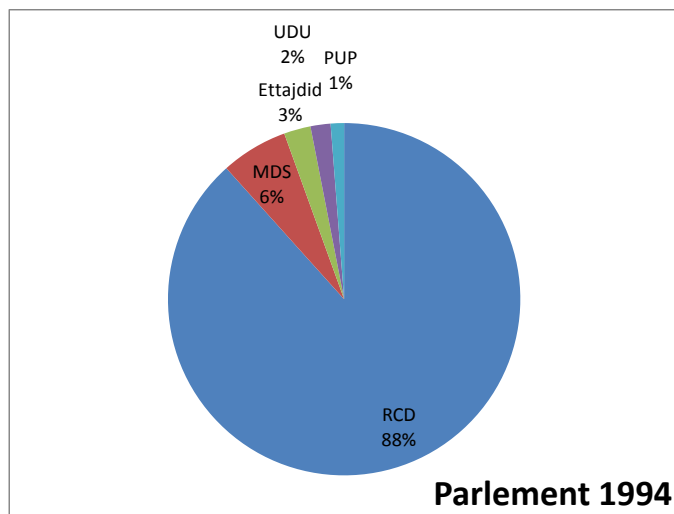


Figure 4.2 Composition du parlement tunisien de 1994

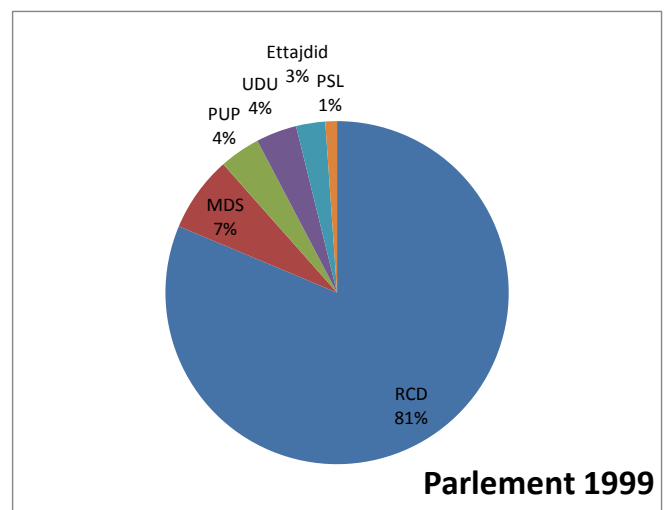


Figure 4.3 Composition du parlement tunisien de 1999

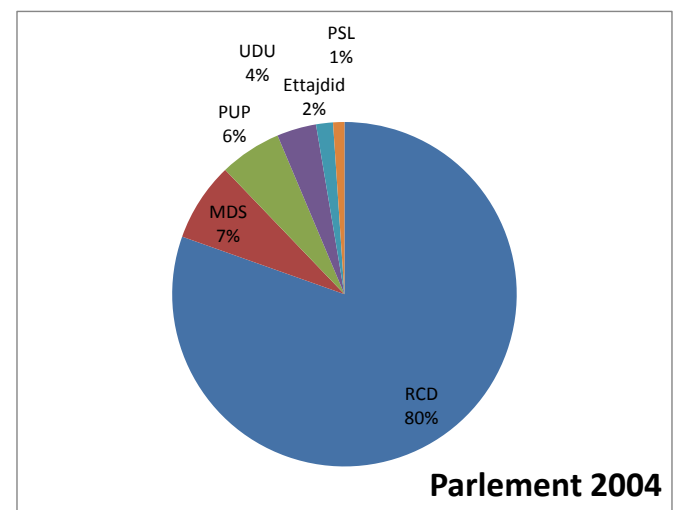


Figure 4.4 Composition du parlement tunisien de 2004

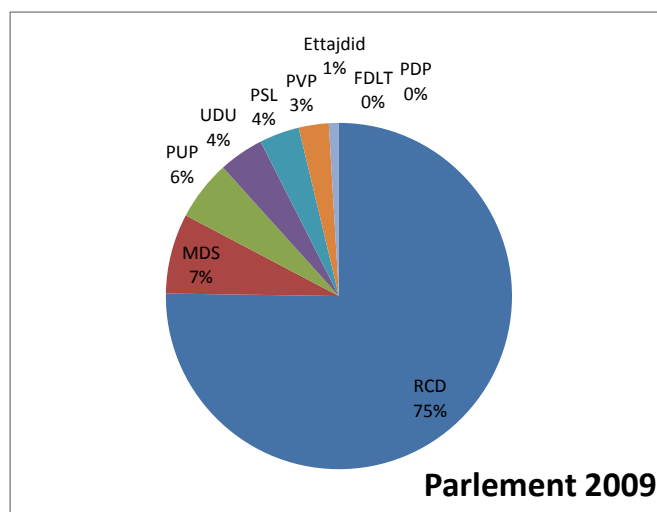


Figure 4.5 Composition du parlement tunisien de 2009

Comme on l'indiquera dans la section relative aux élites contestataires, ne sont présents au parlement que les partis satellites ou dociles³⁴³. Par le format des élections, Ben Ali a organisé un système où les candidats de l'opposition et ceux du RCD ne sont pas adversaires directs, même s'ils concourent tous pour une place au parlement³⁴⁴. Ainsi, le régime de Ben Ali a formellement réussi la transition d'un système de parti unique vers un système pluripartiste et électif, à l'instar de nombreux pays arabes (Camau, 2006a) ou africains (Brown, 2001; Jourde, 2005; Van de Walle, 2006). En pratique, si le RCD n'est plus « techniquement » un parti-État, il demeure le parti de l'État. Ou pour le dire autrement, ce pluripartisme contrôlé, « stigmaté monopartisan [ayant] survécu au parti unique » (Camau et Geisser, 2003:230), n'est en réalité que formel. Cette fiction/illusion pluraliste (Lamloum et Ravenel, 1999; Badie, 1991) participe à la consolidation du régime.

4.1.2 UN PARLEMENT AU SERVICE DE LA SURVIE DU RÉGIME

En effet, du Maroc (Bennani-Chraïbi *et al.*, 2004; Zaki, 2009) à Oman (Valeri, 2008), l'ensemble des pays de la région ont petit à petit mis en place des institutions législatives ou consultatives. En particulier, « à un moment où l'environnement politique maghrébin s'ouvre au pluralisme parlementaire, il [s'est] agi pour les autorités tunisiennes de ne pas rester en arrière » (Gobe et Chouikha, 2000 : 29). La fiction n'est pourtant pas arabe. Ces

³⁴³ Depuis 1994, le Mouvement des Démocrates Socialistes (MDS) est le premier parti de « l'opposition » avec au maximum 7% des sièges, autant dire une totale incapacité à contrer l'hégémonie du RCD.

³⁴⁴ Les élus du RCD, *pour toute élection*, sont d'abord « filtrés » par la machine du parti, lieu de véritables concurrences. Au même titre que certaines compétitions électorales africaines, régulées en amont plutôt que dans l'isolement, ces « élections sont compétitives plus systématiquement qu'il n'est dit » (Bayart, 1989 :211). Ainsi, « au sein du RCD, la course aux responsabilités donne lieu à de véritables campagnes électorales internes. [...] En préparation des élections municipales de mai 1995, le RCD dut choisir ses quarante candidats à Sfax parmi quelques mille postulants » (Denoeux, 1999 : 45). À leur tour, les élus de l'opposition concourent entre eux pour les places attribués par le régime au parlement. Sur le sens des élections dans le régime de Ben Ali, voir aussi (Geisser, 2000).

assemblées occupent en effet aux quatre coins du monde une « place subordonnée et administrative » (Leca, 1979 : 8) mais permettent tout de même de légitimer le pouvoir (Valeri, 2008) ³⁴⁵. Partout où un autocrate a besoin de solliciter la coopération économique étrangère ou de mettre fin à la menace d'une rébellion, il compte sur les institutions « démocratiques » de son pays (Gandhi et Przeworski, 2007). Les législatures partisans de ces régimes incorporent des forces d'opposition potentielles, les faisant participer à la survie du dirigeant³⁴⁶. En élargissant la base de ses soutiens, les institutions prolongent le mandat du leader. Ces institutions ne sont ainsi pas mises en place uniquement pour le décor, elles sont le résultat de choix stratégiques et ont un impact sur la survie politique du dirigeant³⁴⁷.

Ce n'est ainsi pas tant la composition de ces chambres qui intéresse que l'utilité du parlement aux yeux du régime. Ben Ali, en cooptant ces élites sectorielles ne cherche pas à augmenter son répertoire de légitimité « diffuse » mais plutôt à établir des soutiens parmi les élites qui comptent (Skocpol, 1979; Dobry, 2002). La stabilité du régime ne se mesure d'ailleurs pas nécessairement au degré de compétition lors des élections. « Une

³⁴⁵ Au même titre que le Conseil d'Oman, le parlement tunisien est un outil politique sans pouvoir décisionnel. À Oman, la mise en place du Conseil Consultatif permet au régime d'élargir la base de légitimité, en impliquant des élites locales dans le processus décisionnel, tout en ne leur donnant pas les prérogatives législatives qui rendraient effectif leur rôle de représentants de la nation. La légitimité du Sultan se trouve consacrée en tant qu'arbitre chapeautant les allégeances primordiales (Valeri, 2008). En Tunisie, l'assemblée parlementaire participe à cette fiction représentative qui structure le rapport des gouvernés aux gouvernants.

³⁴⁶ Ainsi, le MDS comme Ettajdid ont participé à la survie du dirigeant en intégrant au régime une partie de l'opposition démocrate et communiste. Leur cooptation par le régime s'est faite par étape. Ces partis ont successivement signé le pacte national (Hibou, 2006b :13), obtenus leur légalisation et bénéficié de quotas au parlement.

³⁴⁷ Similairement, le sénat tunisien voit le jour en 2002 suite à une réforme constitutionnelle et prend le nom de Chambre des conseillers (Somai, 2011). Un tiers de ce sénat est nommé directement par le président parmi les « personnalités et les compétences nationales ». Un second tiers est élu parmi des représentants locaux, tous membres du RCD. Le dernier tiers est élu parmi les éléments de l'UGTT, l'UTICA, l'UTAP (Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche), chacune de ces organisations ayant 14 sièges à pourvoir. Pour davantage s'assurer contre les mauvaises surprises, ces 14 conseillers doivent être choisis sur des listes comprenant au moins le double de candidats, permettant ainsi au régime de toujours influencer le choix vers le moins dérangeant parmi deux candidats.

plus grande compétition se traduisant par une cooptation en aval plutôt qu'en amont constitue davantage un indicateur du mode de structuration de la coalition qu'un critère d'évaluation de la stabilité » (Camau, 2005 :11). En instituant des règles strictes permettant un contrôle méthodique en ce qui concerne les élections parlementaires, le régime de Ben Ali s'assure contre les « fausses notes »³⁴⁸ et les dérapages (Linz, 2000). Comme au Maroc, le parlement est ainsi « moins pensé comme un lieu de pouvoir que comme instrument de contrôle de la classe politique » (Bennani-Chraïbi, 2008 :206)³⁴⁹. Pour cette raison, dans les deux régimes, « l'organisation et le déroulement des consultations électorales témoignent de la contrainte exercée par les autorités sur l'arène électorale » (Vairel, 2014 : 37).

Progressivement, le parlement sera concurrencé par le RCD comme lieu du débat politique restreint et de la promotion sociale. D'une certaine manière, le parlement représente le peuple tandis que le comité central du RCD a un objectif plus élitiste. Rares sont les « poids lourds » politiques qui se retrouvent au parlement. La plupart des élites politiques ou économiques ont admis l'idée que le comité central du RCD est plus valorisant et plus intéressant que le parlement. Le parlement joue davantage le rôle de façade démocratique pour les partenaires étrangers et de distribution de certaines ressources aux représentants locaux et sectoriels, tandis que le comité central est le lieu de la compétition et de l'accès aux sphères décisionnelles. Le comité central du RCD devient ainsi à la fois le site privilégié pour la recherche de contacts utiles, un espace dénué de prérogative politique et le berceau d'une contestation naissante.

³⁴⁸ Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

³⁴⁹ Du moins, la classe politique autorisée ou invitée à intégrer le régime. Par définition, l'opposition bannie ne peut intégrer le parlement. Voir infra la section sur l'opposition partisane.

4.2 LE RCD, DE PARTI HÉGÉMONIQUE À PARTI SANS INFLUENCE

Agence de pouvoir du régime de Ben Ali, le Rassemblement Constitutionnel Démocratique sert de courroie de transmission entre les autorités décisionnelles et les gouvernés. Dans un sens, le parti transmet les directives du régime en irrigant le territoire national maillé par le parti, notamment via les cellules locales, régionales et nationales (Hibou, 2008). Dans l'autre, il permet de faire remonter les « doléances » de la population tunisienne sous forme de requêtes, griefs ou soutiens³⁵⁰. Un groupe spécifique, le cercle élitare du parti, composé d'acteurs occupant un mandat au comité central³⁵¹, sera ici examiné. L'évolution de cet organe au cours du temps et dans son rapport aux sphères décisionnelle caractérise celle du régime. Par un progressif mais effectif retrait de son influence sur la décision politique, le parti est devenu une agence annexe du pouvoir, se retournant par moment contre le régime. L'étude préalable de son organisation permettra par la suite celle de sa mutation et de la naissance d'une contestation en son sein.

4.2.1 ORGANISATION ET USAGES D'UN PARTI HÉGÉMONIQUE

Le RCD est le parti présidentiel par excellence. Depuis son changement de nom et sa restructuration partielle, le 27 février 1988 (Denoeux, 1999), le RCD est au service du président Ben Ali. Il a pour objectif la réélection de ce dernier, l'application de ses directives et la préparation de lois faites sur mesure pour lui. Il procède par monopolisation de l'espace politique légal et se caractérise par une totale absence de

³⁵⁰ Le RCD sert ainsi de « relais des modes de gouvernement et de régulation politique, des lieux de redistribution, du clientélisme [...] un espace de médiation, un véhicule de doléances » (Hibou, 2011b :15).

³⁵¹ Les membres du bureau politique sont de facto des figures éminentes du gouvernement ou du cabinet.

remise en cause du rapport liant le parti et la personne du président. Le parti est ainsi un des « modes de promotion de la légitimité » du leader (Badie, 1991 : 340).

Le RCD n'est cependant pas uniquement un parti d'élite. Il sert également au régime d'appareil de contrôle et de surveillance de la population, notamment via la délation³⁵². Au sein du parti, Ben Ali a en effet «créé la brigade de citoyens espions. Une brigade de rapporteurs, payés par l'État. Tout comme les comités de quartier, censés être des citoyens vigilants, en fait ils étaient utilisés pour surveiller les gens »³⁵³. Dans de nombreuses régions, en particulier celles enclavées, le RCD représente avec la police, l'État (Hmed, 2015 :83). Il est par ailleurs omniprésent dans l'administration (Hibou, 2006a : 329). Il sert également à contrôler les lieux potentiellement contestataires (Gobe, 2011a et 2011b). Localement, le parti prend la forme d'agence de distribution de ressources, et entre parfois en concurrence avec l'UGTT (Allal, 2010). Les cellules du RCD ont une place prépondérante dans le maillage du territoire et l'accompagnement social et économique.

Elles promettent ascension sociale, réussite professionnelle et accroissement des richesses. Elles apparaissent de ce fait aussi comme un mécanisme d'insertion sociale et économique à nul autre pareil, incluant l'ensemble des segments de la société et constituant davantage un réseau d'intérêts et de clientèle qui fournit emplois, bourses, facilités administratives, aides en tous genres, hébergement, cartes de soins et de transport gratuites, facilités bancaires. [...] elles servent de canal de doléance, d'espace de médiation, de vecteur de promotion sociale (Hibou, 2008 :125)

³⁵² Procédé employé dans de nombreuses configurations autoritaires ou totalitaires. Voir pour l'URSS (Nérard, 1999) et pour la France sous occupation allemande (Halimi, 2003).

³⁵³ A. Bennour, ancien secrétaire d'État à l'Intérieur et à la Défense. Entretien, Tunis, 2014.

Surtout, l'organisation du RCD vient se greffer sur des structures de sociabilité locale et contribuent à la résolution de conflits. Le parti devient ainsi une agence multiforme de contrôle social.

Le parti est resté jusqu'au bout un appareil de mobilisation politique incontournable. Il est implanté partout dans le pays, jusqu'au bas fond de toutes les régions. Le régime tenait le pays beaucoup plus par les structures et les cellules. Une forme d'organisation tentaculaire qui maîtrise le pays mieux que l'armée ou la police. Le président de cellule est souvent le chef du clan/tribu : il y a confusion entre pouvoir familial et pouvoir politique. Il fait travailler les chômeurs, il a une légitimité. Le gouverneur peut le craindre et vouloir lui rendre service. Les problèmes locaux se résolvent à travers les cellules. Il y a des avantages qui transitent par les structures du parti³⁵⁴.

Ces structures offrent une place prépondérante à trois organes en particulier. La présidence du parti est réservée au chef de l'État. Le bureau politique représente « le gouvernement du parti, c'est-à-dire son exécutif »³⁵⁵. Le comité central incarne son organe délibératif.

Le bureau politique du RCD est composé des « barons » du régime, occupant – ou ayant occupé³⁵⁶ – par ailleurs des postes de responsabilités politiques élevées³⁵⁷ (Gobe et

³⁵⁴ M. Mnif, chef de cabinet de quatre Premiers ministres (dont Ben Ali) et membre du comité central du RCD. Entretien, Tunis, 2015.

³⁵⁵ M. Mnif, entretien cité.

³⁵⁶ Hamed Karoui, comme ancien Premier ministre, est demeuré au bureau politique du RCD, contrairement à d'autres figures ayant quitté la vie politique active et officielle. Tous les autres membres du bureau occupent des fonctions officielles parallèles, mis à part le secrétaire général qui n'en a simplement pas le droit. Celui-ci est nommé par le président, ainsi que ses six vice-secrétaires. Tous ont rang et privilèges des secrétaires d'État, renforçant l'image d'un gouvernement parallèle. Inconnu du grand public, n'apparaissant que très rarement, le rôle du secrétaire général est davantage administratif que véritablement politique au sens de l'influence sur la décision. D'autres comités et conseils existent et se spécialisent dans des tâches particulières : le conseil consultatif des combattants, l'organisation étudiante, les organisations de la jeunesse, les comités régionaux, les fédérations, les comités de coordination, etc.

³⁵⁷ En 2005, le bureau politique se composait, par ordre de préséance, de : H. Karoui, 1er vice-président, M. Ghannouchi (Premier ministre), 2e vice-président, A. Chaouch, secrétaire général, A. Kallel, trésorier, puis venaient les simples membres avec F. Mebazaa (président de la Chambre des députés), A. Ben Dhia (ministre d'État, conseiller spécial auprès du président, et porte-parole officiel de la présidence), A. Zouari

Geisser, 2005). Le bureau politique est ainsi largement constitué d'actuels ou d'anciens membres du gouvernement. Ce bureau politique constitue l'élite stratégique du régime. On y retrouve les hommes de confiance du président, dont la nomination au sein de ce petit cercle constitue la gratification symbolique et politique ultime.

Pourtant le comité central mérite un éclairage particulier. Sa mutation constitue un indicateur de la transformation du régime vers une concentration de la décision entre les mains de quelques acteurs.

4.2.2 L'ÉVOLUTION SIGNIFICATIVE DU COMITÉ CENTRAL DU RCD

Le comité central sert en effet, pour certaines élites intermédiaires du pays, d'appareil de transmission vers le haut des requêtes. Les membres du gouvernement intègrent automatiquement le comité central. Un ancien membre de ce comité décrit ainsi son organisation :

le comité central se réunit tous les 6 mois. Il y a un rapport du secrétaire général. Le comité en discute pendant deux jours, soulève les questions politiques, critique les actions. Il propose un commentaire général et des recommandations à la fin. Le comité central est l'instance suprême du parti entre deux congrès. Ses prérogatives font qu'il peut retirer sa confiance au bureau politique. Même s'il ne l'a concrètement jamais fait. Il en a la légitimité, et le pouvoir décisionnel ³⁵⁸.

Par suite, cet organe est l'espace législatif et de contrôle de l'exécutif – le bureau politique – mais cette surveillance n'est que formelle. Si les règlements lui confèrent un

(ministre des Sports), C. Neffati (ministre des Affaires sociales et de la Solidarité), H. Ben Yahia (ministre des Affaires étrangères), D. Jazi (ministre de la Défense), H. M'henni (ministre de l'Intérieur et du Développement local), N. Ben Yedder (ministre des Affaires de la femme, de la famille et de l'enfance), S. Chaâbane (ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Technologie), S. Rabah (ministre des Technologies de la Communication et du Transport), M. Zenaidi (ministre du Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat), A. Farouk (médiateur administratif) (Gobe et Geisser, 2005 : 293).

³⁵⁸ M. Mnif, entretien cité.

tel rôle, en pratique, le bureau politique constitue l'autorité suprême du parti. Le décalage entre les tâches prévues et les pratiques témoigne de la centralisation de la décision, du verrouillage du parti et de sa stricte soumission au chef du parti et de l'État.

Ce comité n'a fait que grossir en taille depuis l'arrivée de Ben Ali – comme en témoigne la figure 4.6 – signifiant à la fois une plus grande inclusion d'acteurs mais aussi, par effet de dilution, une perte d'influence sur l'orientation des politiques du régime. En 20 ans, Ben Ali a quasiment doublé la taille de ce comité central, en particulier dès lors qu'en 2008 le congrès du RCD décide de l'inclusion supplémentaire de jeunes de moins de 30 ans en son sein.

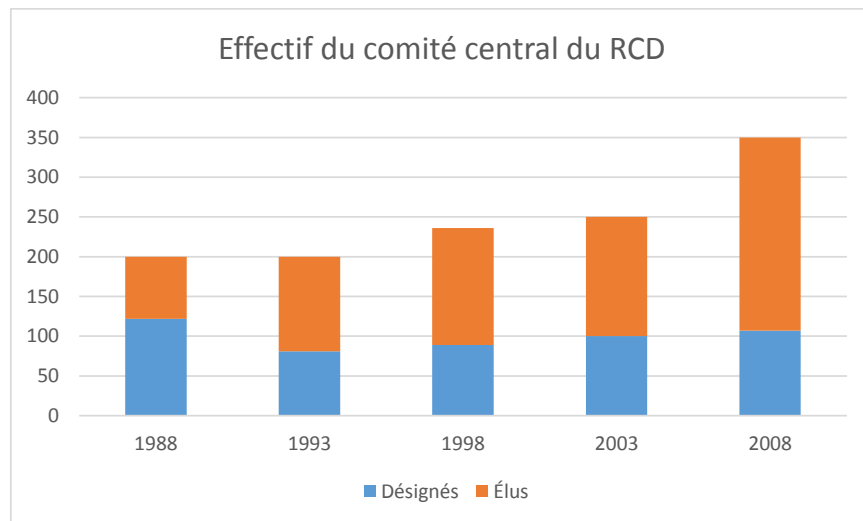


Figure 4.6 Évolution de l'effectif du comité central du RCD

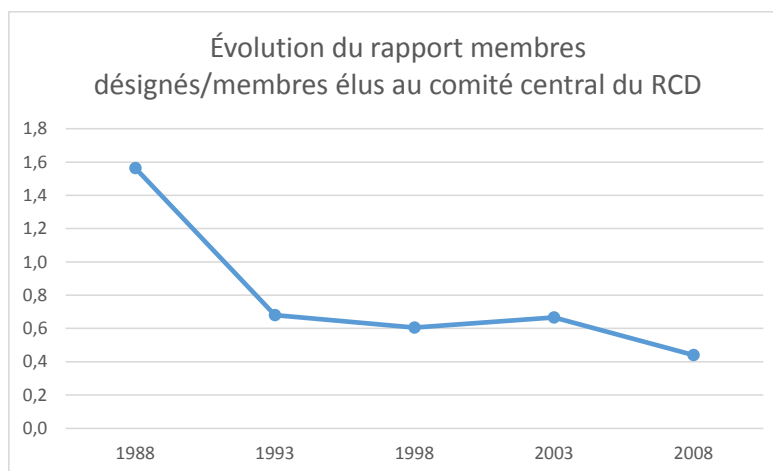


Figure 4.7 Évolution du rapport entre membres désignés et membres élus au comité central du RCD

Parallèlement, le rapport entre membres désignés par le président et membres élus par les congressistes (voir figure 4.7) s'inverse et continue à chuter. Ben Ali désigne de moins en moins d'éléments au comité central par rapport à ceux que les membres du parti choisissent d'eux-mêmes. Aussi contre-intuitif que cela puisse paraître, cette inversion de rapport ne signifie pas plus de prérogatives ou de pouvoir concédés au parti. Au contraire, une telle inversion témoigne d'une perte d'influence du parti au profit d'autres organes de décision, le Palais et le gouvernement. Si le régime laisse plus de liberté au parti dans la désignation de son comité central, c'est en contrepartie d'une chute de son poids politique. D'une certaine manière, le régime se distancie de son parti en lui laissant l'apparente opportunité de s'autoréguler. Il retire ainsi formellement et progressivement la main – très visible – du président sur le choix des élites partisans.

Indice de cette perte d'influence du parti et de son comité, dès 1988, « Ben Ali modifie ses structures : les membres du comité central sont désormais élus par leur région, ce qui minimise leur représentativité réelle à l'échelle nationale. Un élu peut se dire : 'Je ne

représente plus que Sfax', par exemple »³⁵⁹. Le comité central du parti ressemble de plus en plus à un parlement parallèle. Il en devient une sorte d'antichambre mono-partisane consultative ayant les fonctions d'un appareil de contrôle. Ce comité central se renouvelle d'autant plus vite qu'il permet à Ben Ali d'appliquer, continuellement et partout, sa politique de circulation des acteurs (Dillman, 1998; Denoeux, 1999)³⁶⁰. Celle-ci consiste à empêcher ses élites de former, par leur position et la durée de leur mandat, des réseaux qui pourraient gagner en influence.

Aussi autonome que puisse paraître le parti et en particulier son comité central, la mainmise du président demeure effective. « Tout était préparé à l'avance et rien ne se faisait sans l'aval du 'grand patron'. Les Congrès et les réunions du bureau politique et du comité central se réunissaient à dates fixes, à la régularité d'un métronome, mais ce n'était que de la poudre aux yeux. 'Tout se décidait à la présidence' de peur des surprises qui risquaient de mettre à mal l'ordre préétabli » (Ben Rejeb, 2014). Fait révélateur de ce contrôle présidentiel sur le comité central et signe de sa politique de circulation, le nombre de membres désignés par le président au comité central au moins quatre fois (sur 5 congrès) est de 49; en contrepartie seulement 8 membres ont été élus au moins quatre fois. Ben Ali a placé ses lieutenants, régulièrement reconduits, au comité central du parti, tandis que les membres élus présents de manière continue sont 6 fois moins nombreux. Par conséquent, les membres désignés par Ben Ali font office d'éléments de contrôle du parti. Une fois sélectionnés, « le congrès *doit* les valider. Les membres nommés congrès

³⁵⁹ M. Mnif, entretien cité.

³⁶⁰ À titre d'exemple, lors du congrès du RCD de 1993, la moitié des 200 sièges au comité central ont été occupés par de nouveaux venus, la plupart jeunes et diplômés (Dillman, 1998). Similairement, au congrès de 1998, environ « 60% des 236 membres élus au comité central y entraient pour la première fois, il en est de même pour les candidats aux élections » (Denoeux, 1999 :45).

après congrès intègrent le parti, sa légitimité. Ben Ali se rassure comme ça »³⁶¹. Les membres du parti sont en effet de plus en plus « libres » d'élire leurs favoris, mais ces derniers ont de moins en moins l'occasion de former des alliances dans ce comité, d'autant que Ben Ali le contrôle par le maintien de ses hommes en son sein. Cette perte d'influence transforme l'image du parti auprès des autres élites sectorielles.

Une lecture économiste porterait à croire que « le RCD n'est [plus] rien d'autre qu'un parti d'intérêts »³⁶². Cependant, même à ce niveau, il peine à représenter « une diversification croissante d'intérêts difficilement conciliables » (Camau, 2008 : 519). Avec un cinquième des Tunisiens adhérents au parti, il semble difficile en effet de faire converger les doléances et les satisfactions. Un haut gradé de l'armée souligne, par exemple, les raisons superficielles de son adhésion : « J'avais ma carte au RCD, c'est une forme de prostitution. Une carte minable. Sans aucune conviction. Il y avait deux millions d'adhérents, mais au maximum 100 000 partisans, au maximum »³⁶³. Le parti n'était plus, depuis environ le milieu des années 1990 – une fois consolidée l'autorité de Ben Ali – le lieu de production des orientations politiques ni sa « boîte à idée ». Plus précisément,

le rôle du parti a complètement été transformé. Il était inspirateur des politiques du gouvernement; les décisions provenaient des recommandations du comité et du bureau. Depuis la sixième année de règne de Ben Ali, environ 1998, le rôle du parti a été de diffuser les explications du programme présidentiel. Le rôle du parti a consisté à justifier la décision du président au niveau du peuple. Au lieu que la volonté populaire remonte et impose au gouvernement une ligne, c'est le contraire : c'est le président, pas le gouvernement, pas le régime, qui décide et ses décisions descendent vers les cellules et structures du RCD. De rôle décisionnaire, le parti est passé à un

³⁶¹ M. Mnif, entretien cité.

³⁶² Banquier de Tunis. Entretien, Tunis, 2014.

³⁶³ S. Kourda, Commandant de l'armée tunisienne gradé au rang de Général après la chute du régime. Entretien, Tunis, 2014.

rôle explicatif et justificatif. Une sorte de pyramide inversée. Comme si c'était la révélation du Saint Coran³⁶⁴.

Du point de vue du rôle, comme de l'adhésion, le parti a perdu son aura. La perception d'un parti sans véritable prérogative, à l'influence en chute libre, et aux opportunités de plus en plus limitées, atteint les différentes couches sociales (Allal, 2013). Le RCD, tout en continuant à jouer un rôle distributif important, est devenu un parti auquel il était simplement plus avantageux d'adhérer que le contraire (Allal, 2016). Cette adhésion a perdu toute forme de conviction, devenue quasiment une procédure, si ce n'est légale, du moins administrative. Aux yeux des élites du régime, « le parti s'est décomposé, il a perdu sa force sur le terrain depuis plusieurs années »³⁶⁵, certains refusant même d'adhérer au comité central.

Y compris dans les postes stratégiques, l'adhésion au parti devenait optionnelle. Un ancien PDG d'une entreprise publique souligne en effet qu'il n'a « jamais fait partie du RCD. On peut donc accéder au poste de haut fonctionnaire sans être affilié au parti. Mais en revanche, il faut clairement être apolitique, ne pas faire d'opposition, sinon il n'y a aucune chance »³⁶⁶. La neutralité politique suffisait ainsi, en lieu et place de l'adhésion officielle au parti, du moins pour les éléments compétents. Le régime, par son choix de la valorisation technocratique, a préféré le savoir-faire au « paraître » partisan.

Dans le RCD, on retrouvait des nostalgiques de Bourguiba et des gens qui voulaient se débarrasser de la famille. Beaucoup sont des entristes. D'autres sont affiliés idéologiquement. Depuis que les allégeances sont devenues personnelles et non plus au parti, c'était sa fin. Depuis environ 2006 donc³⁶⁷.

³⁶⁴ M. Mnif, entretien cité.

³⁶⁵ M. Mabrouk, gendre du président Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

³⁶⁶ Entretien, Tunis, 2014.

³⁶⁷ Ministre de Ben Ali, membre du comité central du parti. Entretien, Tunis, 2014.

Les différents témoignages de « l'intérieur » du régime soulignent la transformation du parti en arène de conflit entre ses membres « légitimes » et le clan familial du président (Ayari *et al.*, 2011). Ce groupe, considéré comme un corps « étranger » au parti et un concurrent dans l'influence politique, voire un usurpateur, a procédé par « passage en force » pour entrer au comité central. Pour cette raison, il a consolidé sa place d'adversaire. Le parti hégémonique était devenu, surtout depuis la greffe forcée du clan de Ben Ali, un lieu de compétition entre deux pôles du pouvoir en Tunisie : les politiciens et le clan familial.

4.2.3 NAISSANCE D'UNE CONTESTATION SILENCIEUSE

Cette compétition va donner lieu à des « coups » jusque-là jamais envisagés. Pour la première fois de l'histoire du RCD, certains de ses éléments se retournent vers 2004-2005, certes anonymement mais pas pour autant sans courage, contre le président. L'idée sous-jacente pour ces « dissidents » consiste à penser que pour mieux sauver le régime, face à la montée en puissance du clan et l'affaiblissement du président lui-même, la succession de ce dernier devrait être programmée, soit formellement, soit dans les coulisses. Voulant éviter la situation d'incertitude et de conflits larvés ayant caractérisé la fin de règne et le vieillissement de Bourguiba (Camau et Geisser, 2003), des membres du parti ont tenté une opposition aux desseins du clan familial et de ce fait – puisque cela fut ainsi perçu – au président lui-même. Ainsi, Ayari *et al.* évoquent une discussion, au sein du comité central, autour d'une proposition d'amendement de la constitution pour envisager « le principe d'instauration d'un directoire pour succéder provisoirement au président de la République, en cas de décès ou de maladie grave » (2011 : 6).

Dès 2005, la grogne au sein du parti mène les « Destouriens Démocrates », un groupe anonyme prétendant représenter la majorité silencieuse du parti, à publier sur des sites d'opposition une déclaration critique à l'encontre du régime pour avoir « mis en place une série de mesures sans soutien ni approbation populaire, ayant renforcé le pouvoir exécutif et perverti les fondations de la République » (Angrist, 2013 :552). Progressivement, s'est installée l'idée, murmurée, que les intérêts du parti – compris dans le sens de celui de ses cadres – et ceux du président devenaient contradictoires. Sans que personne n'ose porter publiquement la parole de ces cadres silencieux, la perception d'un conflit d'agenda se fait de plus en plus présente³⁶⁸. Un ancien ministre et membre du comité central du RCD précise à ce titre : « tout le monde pensait que pour sauver le parti, ça serait sans la candidature de Ben Ali. Depuis 2009, cette idée circulait mais personne n'osait le dire. C'est ça le régime de la peur »³⁶⁹. De ces propos, il est aisé de comprendre que la stratégie de contrôle de Ben Ali – par la peur, la surveillance permanente et le soupçon entre collègues – sur ses élites influence tellement ces dernières qu'au sein même du parti, aucun acteur n' imagine se présenter en concurrent de Ben Ali, alors même que pour certains membres dirigeants la figure présidentielle est devenue un fardeau.

La perception d'une perte de contrôle par le haut du régime sur son parti, du moins sur son verrouillage total, ne reste pas sans conséquence. Face à cette ligne contestataire, le clan « pro-Ben Ali » va réagir de différentes manières. Très rapidement (dès 2009), les instances officielles du parti vont soutenir la candidature de Ben Ali pour l'élection

³⁶⁸ Selon certains témoignages recueillis, des tracts dénonçant le régime ont circulé dans les boîtes aux lettres des citoyens, rédigés par les Destouriens Démocrates. L'expression de cette dissidence prend ainsi des formes matérielles et ne relève pas seulement de conversations entre élites du parti.

³⁶⁹ Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

présidentielle de 2014. Cette tactique est destinée à étouffer l'éventualité d'un débat lors des congrès à venir et surtout à taire les éventuelles voix discordantes au sein du parti.

Deuxième stratégie de ce clan, en réponse à un mouvement adverse s'organisant, une forme de politique du fait accompli prend forme. « Al mounachada »³⁷⁰ est un procédé contraignant demandant aux élites tunisiennes, indépendamment de leur secteur d'activité, de signer l'appel à la candidature de Ben Ali en 2014. En général, ces élites voyaient leur nom publié dans les journaux, avant même d'être consultées, sur des listes soutenant Ben Ali. Dès lors, ces acteurs se trouvaient face à une fausse alternative: renier leur soutien – chose inenvisageable – ou accepter que leur nom soit publiquement lié à cet appel à candidature. Plus précisément, les origines du mouvement « al mounachada » remontent à un coup adverse tenté par les opposants de l'intérieur du RCD tentant de s'organiser, anonymement.

En 2004, un premier mouvement a été créé au sein du RCD : 'yezzi'³⁷¹. Son but était que le RCD survive, mais sans Ben Ali. D'autre part, les Ben Dhia, Haj Kacem, Chaouch, Neffati³⁷², etc. n'avaient plus confiance en Ben Ali. Même s'il allait nommer un successeur, c'était certain que ce ne serait pas quelqu'un parmi eux. Ils n'avaient donc pas intérêt à être écartés par Leila³⁷³. Ils ont donc fait une contre-proposition pour contrer 'yezzi' : 'al mounachada'. Donc il y avait deux mouvements : 'al mounachada' contre 'yezzi'. 'Yezzi, c'était des fonctionnaires, moi j'en faisais partie, et des jeunes cadres du RCD. Fin 2008, on m'a obligé à écrire une lettre à Ben Ali pour le soutenir. On m'a appelé pour vérifier si je donne mon avis ou si je soutiens, j'ai dit que je donnais mon avis³⁷⁴.

³⁷⁰ En arabe, l'exhortation.

³⁷¹ Littéralement : « ça suffit ». En Égypte, un mouvement homonyme mais au contexte différent, portait le titre de « Kifaya », signifiant, là aussi, « assez ». Voir Vairel (2005), Abdel Hady (2006) et Ben Néfissa (2008).

³⁷² Tous des barons du régime et collaborateurs exécutifs de Ben Ali. Voir le deuxième chapitre de cette première partie.

³⁷³ Leila Trabelsi, épouse du président.

³⁷⁴ M. Hergli, secrétaire d'État à la Privatisation, ancien membre du comité central du RCD. Entretien, Tunis, 2014.

Cette illustration des antagonismes et de la méthode « pressurisante » souligne les effets de divergence au sein du parti qui remettent en question la discipline instaurée par Ben Ali. Indépendamment de la précision des dates évoquées, souvent relatives à des impressions ou des tendances qui prennent forme sans officialisation, le fait est qu'une forme de tectoniques et de manœuvres prend place au sein du parti. Ces conflits opposent schématiquement un bloc d'élites établies dont les intérêts sont intimement liés à la continuité au sommet de l'État et un groupe insatisfait ou inquiet pour son avenir. Pour le dire autrement, la dissidence au régime se joue, aussi, à l'intérieur du régime, entre ses propres élites (Djaziri, 1995). Que cette opposition prenne les titres de 'yezzi' ou de 'Destouriens Démocrates', qu'elle soit originaire de la vieille garde bourguibienne ou de jeunes cadres du RCD, qu'elle serve *a posteriori* à justifier une forme de résistance ou non, elle témoigne d'un antagonisme, grandissant, au sein du parti présidentiel. Elle se contente de moins en moins d'idées et recourt à des actions issues de répertoires d'origine diverse³⁷⁵.

Au vu du déroulement des événements – le parti n'ayant que très peu soutenu le président dans ses derniers moments³⁷⁶ – ce contrôle du RCD par Ben Ali apparaît après coup comme fictif. La stratégie initiale de Ben Ali, dès son arrivée au pouvoir, pour rendre effective sa mainmise sur le parti de Bourguiba qu'il comptait se réapproprier, s'est retournée contre lui³⁷⁷. La contestation est ainsi le fruit d'une trajectoire transformant le parti en agence secondaire du pouvoir. À l'image des pouvoirs effectifs du parlement, et

³⁷⁵ Le RCD compte dans ses rangs de nombreux syndicalistes, ce qui pourrait expliquer l'usage de tracts distribués ici et là.

³⁷⁶ Voir la seconde partie de cette enquête.

³⁷⁷ À la naissance du RCD en 1988, « Ben Ali a restructuré le parti : il a neutralisé, au sein de la direction nationale, les 'barons' dont les luttes la discréditaient, en les remplaçant par des personnalités plus jeunes, mieux éduquées, plus 'technocratiques' et moins 'politiciennes' que leur prédécesseurs » (Denoeux, 1999 : 44).

en raison de la transformation de la nature de l'adhésion³⁷⁸, le RCD avait perdu de sa force et surtout de son influence. Si aucune contestation significative du régime n'est à relever au sein du parlement, c'est au sein du parti présidentiel qu'elle s'est manifestée. Elle n'est pas comparable à celle menée de longue date par la société politique contestataire. Le régime de Ben Ali a ainsi trouvé des adversaires à l'intérieur comme à l'extérieur de ses institutions légales.

4.3 LA SOCIÉTÉ POLITIQUE CONTESTATAIRE ENTRE RÉSISTANCE ET COOPTATION

Évoluant au sein du champ politique, les élites de l'opposition et des différentes agences non gouvernementales font partie du système dans le sens où elles interagissent fréquemment avec les institutions du pouvoir, qu'elles soient répressives ou « intermédiaires ». Pour éviter la difficulté empirique de distinguer entre « société civile »³⁷⁹ et acteurs de l'opposition politique, il sera ici fait usage du concept de société politique contestataire, c'est-à-dire d'un « espace multi-organisationnel plus ou moins autonome, où les identités politiques, partisans et associatives ne sont jamais clairement tranchées et sont même parfois interchangeables » (Camau et Geisser, 2003 : 262-264). Cet espace se regroupe en effet l'ensemble des acteurs qui, au moins un temps, se sont opposés – selon différentes modalités – au fonctionnement et aux pratiques du régime. Au sein de cette contestation, certains collectifs et acteurs « supportent » l'autoritarisme

³⁷⁸ Le parti vivait sur le mode d'une « compétition [qui] se déroule davantage sur le champ de l'allégeance ('plus benaliste que moi tu meurs !') que sur celui des compétences, davantage sur celui de la propagande que sur celui de la communication ou de la vérité » (Gharbi, 2008)

³⁷⁹ Ce concept, problématique pour l'analyse politique dans ses frontières et ses variations (Camau, 2002b), fait sens pour les acteurs qui s'en revendiquent : ceux-ci s'en « servent pour opposer leur légitimité spécifique à celle des acteurs politiques » (Thiriot, 2013 : 154).

(Albrecht, 2005), dans le sens où leurs modes d'action et leurs prises de position contribuent à la stabilité et la résilience du régime. En tolérant ou en cooptant une certaine opposition, les autorités arrivent à canaliser des formes de contestation, à les modérer parfois, et à les surveiller la plupart du temps. C'est particulièrement le cas avec l'opposition partisane.

4.3.1 L'OPPOSITION PARTISANE EN OSCILLATION ENTRE LE RÉGIME ET LE FRONT DU REFUS

En préalable à cette analyse, il est nécessaire de rappeler quelques propriétés sur l'opposition en milieu autoritaire. Quel que soit le degré de contrôle et de répression qu'un régime impose aux voix discordantes, il existe toujours des espaces d'expression contestataire, c'est-à-dire des « interstices qui permettent l'émergence de l'opposition » (Thiriot, 2013 : 153). Cela dit, « être opposant indépendant ou accommodant n'est jamais une partie plaisir dans un régime autoritaire » (Camau et Geisser, 2003 :260), cela parce que « l'opposant [...] subversif devient un ennemi qu'il faut éliminer par tous les moyens possibles, même les plus radicaux » (Vairel, 2014 : 53). En Tunisie comme au Maroc, le champ politique a été « désamorcé » (Tozy, 1989), dans le sens où « les partenaires et rivaux du pouvoir ne peuvent pas, dans les lieux de confrontation avec celui-ci, infléchir ses orientations stratégiques et encore moins faire prévaloir les leurs » (Gobe et Chouikha, 2000 : 30). En gardant à l'esprit ces caractéristiques élémentaires, il est possible d'examiner le rôle de l'opposition politique sous Ben Ali.

Celle-ci est traversée par un certain nombre de divergences quant à son rapport au régime et ses objectifs. Elle est aussi caractérisée par des tendances communes. Si les uns ont

varié dans leur niveau d'allégeance au régime; d'autres ont plusieurs fois tenté de s'allier entre eux pour peser davantage face à un système qu'ils pensaient être amenés à remplacer. Ce calcul ne sera pas dénué de résultat le lendemain de la fuite du président.

Les partis politiques de l'opposition tunisienne se distinguent par leur degré de résistance au régime (Gobe et Chouikha, 2000; Camau et Geisser, 2003; Chouikha, 2004; Allal et Geisser, 2011b). Les partis inféodés ou satellites³⁸⁰, les partis (par moment) légaux et indépendants³⁸¹ et les partis bannis³⁸² sont les trois catégories de formations considérées. Les partis légalisés de l'opposition et leurs caractéristiques principales sont présentés au tableau 4.1. Le tableau 4.2 présente ces caractéristiques pour les partis interdits.

Nom	Date de légalisation	Positionnement politique	Dirigeant
Mouvement des Démocrates Socialistes	19 novembre 1983	Social-démocratie	Ahmed Khaskhoussi
Parti de l'Unité Populaire	19 novembre 1983	Socialisme Panarabisme	Hassine Hammami
Parti Démocrate Progressiste	12 septembre 1988	Social-démocratie	Ahmed Nejib Chebbi
Parti Social-Libéral	12 septembre 1988	Social-libéralisme	Mohsen Oun Nabli
Union Démocratique Unioniste	30 novembre 1988	Socialisme Panarabisme	Ahmed Inoubli
Ettajdid	14 septembre 1993	Centre-gauche	Ahmed Brahim
Ettakatol	25 octobre 2002	Social-démocratie	Mustapha Ben Jaafar
Parti des verts pour le progrès	3 mars 2006	Écologie	Mongi Khamassi

Tableau 4.1 Partis de l'opposition légalisée sous Ben Ali. Source: Debbich (2011)

³⁸⁰ Les termes faire-valoir, clients, croupions, assujettis, reviennent dans la littérature pour qualifier ces partis.

³⁸¹ Aussi souvent considérés comme censurés, autonomes, tolérés ou reconnus, dépendamment de la période de leur parcours.

³⁸² Ceux-là sont qualifiés de non reconnus, illégaux, clandestins ou pourchassés par les études citées.

Nom	Date de création	Positionnement politique	Dirigeant
Congrès pour la République	2001	Socialisme Panarabisme	Moncef Marzouki
Ennahdha	1981	Islamisme	Rached Ghannouchi
Parti Communiste des Ouvriers Tunisiens	1986	Communisme	Hamma Hammami

Tableau 4.2 Partis interdits de l'opposition sous Ben Ali

Pour justifier le pluralisme partisan – notamment au parlement –, Ben Ali a utilisé un certain nombre de partis clients qui n'ont d'autres fonctions que d'obéir aux directives du régime. Le Parti de l'Unité Populaire (PUP), l'Union Démocratique Unioniste (UDU), le Mouvement des Démocrates Socialistes (MDS), le Parti Social Libéral (PSL) font partie de ces formations au service du président. Certains ne se préoccupent même pas des formes et appellent à voter Ben Ali directement, malgré leur posture de partis d'opposition; d'autres présentent des candidats tout en soutenant l'action du président³⁸³. Ces partis ont « accepté de jouer le jeu selon les règles du régime », face à un choix clair entre répression ou cooptation, et de ce fait « perdant toute crédibilité » aux yeux de l'opposition intransigeante (Haugbølle et Cavatorta, 2011 :332).

Ces partis, composés de quelques membres seulement, et sans aucune base électorale, fonctionnent sur un principe clientéliste assez simple. En contrepartie de quelques sièges au parlement attribués par le régime, ils apportent leur soutien à ce dernier. En effet, chaque élection est l'occasion pour ces partis de tirer bénéfice de leur « opposition ». Récompenses personnelles, allocations financières, présences – quoiqu'insignifiantes – médiatiques, sièges au parlement, participations à des commissions parlementaires, le

³⁸³ Ainsi A. Tili qui concourt à la magistrature suprême déclarait en 1999 : « Ma candidature est avant tout pédagogique. Elle ne vise qu'à contribuer à la construction démocratique. [...] Je compte jouer mon rôle avec sérieux tout en gardant les pieds sur terre. Les gens de mon âge n'aiment pas se bercer d'illusions». Un autre candidat, Belhaj Amor, annonçait à son tour : « Nous n'aspirons pas à prendre le pouvoir et je ne pense pas être élu » (Braun, 2006 : 43).

panel des incitations est assez large. En tenant les cordons de la bourse, le régime soumet ses partis satellites. Un siège au parlement est pour le député une source de revenus importante³⁸⁴ ainsi que d'avantages sociaux significatifs³⁸⁵. Surtout, les partis présents à l'Assemblée reçoivent une subvention de 60 000DT cumulée aux 5 000DT par député (Gobe et Chouikha, 2000). Le député de ces partis d'opposition gagne quant à lui une notoriété locale en devenant un homme d'influence aux yeux de sa communauté. Se greffant sur le clientélisme traditionnel local, le patronage par la députation offre au parlementaire un statut social intéressant. Ces partis servent ainsi davantage à légitimer le régime du parti hégémonique (Djaziri, 1995), en se proposant comme des « partenaires choisis » (Leveau, 1989) ou « partis de soutien » (Braun, 2006 : 50), qu'à offrir une alternative crédible.

Dans la seconde catégorie des partis d'opposition, se trouvent les partis contestant sur le fond le régime de Ben Ali, mais pas nécessairement sur la forme. La légalisation de ces partis et leur participation occasionnelle aux élections témoignent de leur intégration dans le système politique. Tenter de changer ce dernier de l'intérieur peut résumer leur méthode d'action politique. Leur leader sont des « vieux routiers » de la politique, habitués à entretenir avec le régime une relation ambiguë. Ces partis sont légalisés, mais surveillés et généralement maltraités par la police politique. Ils sont autorisés à participer à la vie politique, mais dans la limite de la menace qu'ils constituent pour le régime. Ils survivent à travers leurs organes de presse, mais ceux-ci sont régulièrement censurés ou privés de subventions. Le Parti Démocrate Progressiste d'A.N. Chebbi, Ettakatol – en français Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés – de M. Ben Jaafar et

³⁸⁴ 5 à 10 fois le revenu minimum en Tunisie selon l'année.

³⁸⁵ Retraite conséquente, prêts bonifiés, etc.

Ettajdid d'A. Brahim constituent cette seconde catégorie de partis opposants. Sans être combattus de manière radicale comme les partis bannis, ces partis tolérés oscillent quant à leur rapport au régime³⁸⁶.

L'ambiguïté de cette position consiste à vouloir demeurer indépendant, participer à la vie politique pour réformer un régime qui s'est construit sur l'hégémonie du parti présidentiel, et respecter la constitution. Dotés de principes politiquement inconciliables, ces partis trouvent tout de même un espace d'expression limité³⁸⁷. L'instrumentalisation de ces partis de l'opposition reconnue par le régime fait partie de la vie politique en situation autoritaire. Les partis satellites ne sont pas les seuls à définir le « pluralisme limité » (Linz, 2000 : 159). L'opposition surveillée qui accepte d'exister – à défaut de participer – selon les conditions du régime est, elle aussi, partie prenante du système autoritaire. Le régime peut tantôt s'accommoder de la participation de certains partis à des élections, tantôt verrouiller sévèrement la participation. Le coordinateur

³⁸⁶ Ainsi le PDP appelle au boycott des élections présidentielles de 2004, mais présente tout de même une « candidature de contestation » qui sera refusée par le régime (Chouikha, 2004). Ce candidat contestataire, A.N. Chebbi, se prévaut du respect de la constitution tout en abandonnant l'idée d'une négociation avec le régime. Par conséquent, la méthode prônée par cette opposition s'inscrit dans la réforme plutôt que dans un changement radical du système. Pourtant Chebbi déclarera lors d'une entrevue : « la seule solution réside dans la revendication et la défense de la légitimité constitutionnelle [...]. Je pense que la réconciliation avec le pouvoir est un leurre [...] parce qu'il considère avoir réussi » (Gobe et Chebbi, 2005 : 333-335).

³⁸⁷ Similairement, A. Brahim se présente aux élections présidentielles de 2009 comme candidat d'une coalition de deux partis, l'Initiative Nationale pour la Démocratie et le Progrès, créée pour l'occasion et dissoute après les élections. Le FDTL a quant à lui été « re-légalisé » en 2007 dans le but d'offrir aux élections présidentielles de 2009 un semblant de pluralisme. La relation au régime de ce parti est sinon fluctuante, du moins ambiguë : « Ettakatol était de mèche avec Ben Ali, son congrès en mai 2010 a remplacé une manifestation pour handicapés, sur ordre de Ben Ali. La salle réservée pour la manifestation a été donnée à Ettakatol » selon les propos d'un ministre en fonction au moment des faits. Entretien, Tunis, 2014. Indice de cette entente variable avec le régime, le 13 janvier 2011, au paroxysme de la crise politique, Ben Ali décide d'intégrer cette opposition intermédiaire au futur gouvernement d'union nationale : les uns et les autres (dont Ettakatol) acceptent une telle proposition. Selon les propos – non démentis par ces acteurs – d'A.I. Ouederni, ministre conseiller de Ben Ali dans l'émission « Pour ceux qui osent seulement », *Al Hiwar Ettounsi*, 16 janvier 2016.

général du parti non reconnu Tunisie Verte³⁸⁸ témoigne de cette fermeture de l'environnement de concurrence politique, même pour les partis légalisés: « en 2005, on voulait participer aux élections municipales, avec Ben Jaafar, Chebbi, le Parti National du Travail ça a été refusé ». Le cadenassage de cet espace politique touche même aux élections municipales, soulignant ainsi un contrôle qui se veut total par le régime.

Ce contrôle mène à la répression qui s'abat sur les partis interdits. Ennahdha, le Parti Communiste des Ouvriers Tunisiens et le Congrès Pour la République ont subi ce bannissement. L'opposition frontale et de principe entre ces partis et le régime de Ben Ali vaut aux premiers une interdiction et une traque particulièrement violente, spécialement pour les islamistes³⁸⁹. En effet, « l'opposant qualifié de fauteur de troubles [...] est relégué en situation de non-droit. Dès lors, la violence entre dans l'ordre des choses, pour devenir un état de fait » (Vairel, 2014 : 53).

Face à cette réaction sans limite du régime, la plupart des opposants ont choisi la clandestinité et l'exil politique dans les États voisins ou en Europe. D'autres ont simplement quitté – parfois provisoirement – la vie politique. A. Mourou, « l'unique et le premier fondateur de ce qui est Ennahdha aujourd'hui » fait partie de ces élites de l'opposition traquée qui ont préféré se ranger. Il a été de ce fait « isolé, surveillé par la police » et privé de tout « contact avec l'élite politique ». Si sa « présence et [son] activité pouvaient à elles seules embêter le régime »³⁹⁰, en pratique ce dernier a d'une certaine manière neutralisé Mourou, qui en échange, a pu poursuivre ses activités d'avocat. Un autre membre fondateur historique d'Ennahdha, H. Ennaifer, qui s'était éloigné du parti

³⁸⁸ A. Zitouni. Entretien, Tunis, 2014.

³⁸⁹ Pour plus de détails sur l'islamisme tunisien, voir notamment Bargout (1988). Pour un aperçu des violences subies par l'opposition, voir Amnesty International (1994).

³⁹⁰ A. Mourou. Entretien, Tunis, 2014.

dès 1979 pour « manque de tolérance de l'avis contraire, de l'avis minoritaire, la censure de [ses] écrits et un problème d'orientation idéologique » concèdera que « concrètement, le pouvoir ne [l]'a jamais vraiment embêté »³⁹¹. Cette stratégie du régime qui consiste à arrêter la répression envers ceux « qui se rangent » se propose comme forme de récompense – quoique toujours surveillée – pour inciter ces opposants à abandonner le combat.

De ces années de combats clandestins et de souffrances partagées, naîtront une cohésion et un respect de la hiérarchie au sein d'Ennahdha sans commune mesure avec les autres mouvements politiques de l'opposition. « La solidarité au sein d'Ennahdha est plus puissante qu'ailleurs [...]. Les divisions ne sont pas personnelles, comme ailleurs, il n'y aura pas d'explosions à Ennahdha. Car s'il y a explosion, les nahdhaouis auront peur qu'une partie aille en prison. Soit l'erreur de 1990 face à Ben Ali »³⁹². La construction historique du parti islamiste trouve des répercussions particulièrement significatives dans l'après Ben Ali. Malgré les tendances conflictuelles en son sein, Ennahdha est l'unique parti qui ne connaît ni défection, ni étalement public de ses tensions internes. La structuration du parti et la formation de ses membres contribue donc à la cohésion du parti née de l'adversité politique (Offerlé, 2010).

Au sein de cette opposition bannie, M. Marzouki, ancien président de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme a adopté assez tôt une position de principe assez clairvoyante : participer d'une manière ou d'une autre au jeu politique selon les règles de Ben Ali revient à légitimer son régime. Dans son communiqué du 8 octobre 2003, Marzouki précise :

³⁹¹ H. Ennaieffer. Entretien, Tunis, 2014.

³⁹² Idem.

Celui qui parle aujourd'hui de candidature commet une erreur politique. Il vient avec le tapis avant que la mosquée ne soit construite [proverbe tunisien signifiant mettre la charrue avant les bœufs]. (...) C'est ce que j'ai dit à Ahmed Néjib Chebbi et à Mustafa Ben Jaafar. Mais mes propos n'ont eu que peu de portée. La raison en est que ces gens n'ont pas rompu avec le pouvoir. Ils ne sont pas en position de dire: « Nous voulons le départ de Ben Ali » (Gobe et Marzouki, 2005 : 327).

Cette distinction sur le principe gérant le rapport au régime définit des lignes de partage entre les opposants frontaux au régime et ceux qui essayent, bon an mal an, de le réformer. Mais d'autres dichotomies existent qui vont définir des rapports conflictuels entre les membres de cette opposition ainsi que des stratégies d'alliance.

Tentatives d'alliances et leurs limites

À plusieurs reprises, l'opposition partisane a tenté des alliances stratégiques pour peser davantage face au régime du 7 novembre, mais aussi, pour certaines d'entre elles, définir les bases de la vie politique de l'après Ben Ali. Ainsi, Fuentes (2011) a repéré une dizaine de cas de coopérations inter-partisanes entre 2004 et 2009, qu'elles soient à but électoral ou non. La plupart ont été totalement infructueuses en raison des limites de l'espace politique permis par le régime mais surtout de conflits d'ego entre les différents chefs³⁹³. À long terme, le Collectif du 18 octobre (Brody-Barre, 2013; Angrist, 2013; Stepan, 2012) s'est avéré être un peu plus porteur, en initiant un dialogue entre les partis de l'opposition indépendante et bannie.

L'idée de cette alliance inter-courants idéologiques provient de M. Marzouki. Dans le communiqué de 2003 déjà cité, ce dernier jetait les bases de cette union stratégique :

³⁹³ La Rencontre Démocratique, créée en 2004, est une de ces plateformes à vocation électorale. Elle regroupe le PUP, le PSL, l'UDU et le Parti des Verts, c'est-à-dire des partis partenaires du régime. La Coordination Démocratique (2001) avait quant à elle pour objectif de défendre les prisonniers politiques. Voir Haugbølle et Cavatorta (2011) et Gobe (2004).

Il convient de raisonner le courant démocratique afin qu'il reconnaisse l'identité culturelle des peuples arabes et de raisonner le courant islamiste pour qu'il accepte pleinement la démocratie. Si se produit le mariage historique entre islamistes et démocrates sur la base de la reconquête de l'indépendance nationale et de la liberté de décision nationale, que se construit un nouvel État non pas sur les bases de l'islam ou de la sharia, mais sur des bases démocratiques, en respectant l'identité du peuple, il y aura alors une porte de sortie. C'est ce que je demande. [...] L'argument sans cesse évoqué est le refus de traiter avec les islamistes. En réalité, cela n'est qu'un prétexte. L'enjeu réel est qu'une grande partie de l'élite en Tunisie ne veut pas affronter la dictature, ce qui exige détermination et courage. Ils sont prêts à se lancer dans des élections, ce qui signifie qu'ils légitiment Ben Ali. Pour nous, le problème fondamental concerne les libertés. [...] Le prétexte islamiste est là pour ne pas affronter le pouvoir [...]. Le problème aujourd'hui est de faire surgir une direction collective [...]. L'objectif est clair : faire partir Ben Ali (Gobe et Marzouki, 2005 : 324-327).

Dans un premier élan, en juin 2003, à Paris, Ennahdha, le CPR, Ettakatol et le PDP ont lancé communément l'appel de Tunis³⁹⁴. Le texte demande entre autres le respect de deux principes fondamentaux, à savoir la souveraineté du peuple dans son choix de gouvernement comme seule légitimité politique (c'est-à-dire le principe démocratique) et le respect des valeurs arabo-musulmanes, de la liberté de conscience et de la neutralité des lieux de culte³⁹⁵. L'appel de Tunis allait initier la construction d'une coopération plus ou moins fluctuante³⁹⁶, mais qui finira par porter ses fruits, huit ans plus tard, il est vrai dans un tout autre contexte³⁹⁷.

³⁹⁴ Consultable à l'adresse suivante : <https://tounis.wordpress.com/2008/10/11/appel-de-tunis-du-17-juin-2003/> (page consultée le 15/04/2016).

³⁹⁵ M. Marzouki revient sur ces objectifs lors de sa conférence « Gauchistes/Islamistes, les acquis de l'expérience tunisienne », WAFAW, 5-7 mai 2015, Aix-en-Provence, url : <http://www.wafaw.org/2015/06/moncef-marzouki-gauchesislamistes-les-acquis-de-l'experiance-tunisienne/> (page consultée le 15/04/2016). Voir également Stepan (2012).

³⁹⁶ Le Collectif du 18 octobre adopte pour principe d'essayer de rapprocher le courant islamiste du courant « progressiste » et en cela faire accepter au premier les principes démocratiques et les droits de l'homme comme position intangible, et au second la cohabitation, dans la vie publique, avec l'islam politique, au nom du même principe de tolérance démocratique. Ayant appelé au boycott des élections

La longévité de cette « alliance » de principe témoigne de sa solidité, comparativement à toutes les autres tentatives qui n'ont duré que le temps que les premières divisions personnelles fassent surface. Pour R. Ghannouchi, le leader d'Ennahdha, le collectif n'est pas « une simple coalition politique de courte durée, mais davantage un projet social pour la société » (Haugbølle et Cavatorta, 2011 :327). Dans le temps court, le Collectif n'a obtenu aucun succès majeur si ce n'est réunir, pour la première fois et durablement, des opposants ... qui s'opposaient entre eux jusque-là. Des partis, dont Ettajdid, ont refusé catégoriquement de se joindre au Collectif en raison de la présence d'Ennahdha. Le dialogue avec les islamistes, en raison de l'incompatibilité idéologique entre marxisme et islam politique, n'entrait pas dans leurs considérations. Pour autant, ce premier effort de coopération entre des courants antagonistes servira de socle au dialogue et à la collaboration une fois le régime de Ben Ali effondré.

Ces différences au niveau de l'allégeance au régime, des stratégies d'alliance, des objectifs politiques et des méthodes choisies ne sauraient pour autant gommer un certain nombre de points de convergence entre tous ces partis politiques et leurs leaders, généralement « hantés par un désir presque obsessionnel de jouer un rôle historique » (Camau et Geisser, 2003 :261).

Les caractéristiques communes des partis de l'opposition

Camau et Geisser (2003 : 237) qualifient les partis de l'opposition de « proto-partis », ou, au sens de Weber, de groupes proto-partisans, c'est-à-dire des « organisations qui précédaient la généralisation du suffrage universel en Europe et qui ressemblaient

de 2004, le Collectif prend forme en 2005. Il regroupe le PCOT (Hammami), le CPR (Marzouki), Ennahdha (Ghannouchi) et le PDP (Chebbi) – donc à la fois des partis légalisés et interdits –, dénonce un système verrouillé et appelle non plus à sa réforme, mais à son changement radical.

³⁹⁷ Voir la troisième partie de cette recherche.

d'avantage à des 'clubs politiques épisodiques' qu'à des partis, fussent-ils de cadres ou de notables ». Ne connaissant presque jamais d'alternance dans leur direction, ces proto-partis ressemblent plutôt à des associations centrées autour d'un individu. Si le fait partisan se définit, entre autres, par la « continuité de la structure » c'est-à-dire une « espérance de vie » du parti supérieure à celle du leader (Offerlé, 2010 : 8), alors il est difficile de qualifier rigoureusement l'opposition politique en Tunisie de partis politiques³⁹⁸.

Ennahdha faisant exception, tous les partis de l'opposition sous le régime de Ben Ali sont des formations sans base électorale, car très peu connus par les citoyens tunisiens. Politiquement isolés, ils en sont réduits à vivre soit du régime soit des espaces consentis par les médias étrangers. Leurs membres se concentrent sur les villes côtières et ne se sont jamais vraiment intéressés aux régions de l'intérieur du pays, qui leur restent inaccessibles en termes de bases militantes. Aussi, « aucune force politique ne s'est réclamée de la défense du monde rural ou du paysannat face à la domination des élites urbaines » (Camau et Geisser, 2003 : 244)³⁹⁹. Ce sont pour la plupart des partis qui ont fait scission les uns des autres, parfois d'un même parti originel. Certains sont les prolongements d'ONG, par exemple le CPR fortement basé sur la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme.

Ce sont aussi des partis d'élites dans le sens où leurs membres sont issus des classes moyennes ou supérieures (intellectuels, médecins, avocats, universitaires, etc.). En effet, « il faut d'abord appartenir à l'élite, bénéficiant d'une possibilité de 'repli' sur ses

³⁹⁸ Le terme sera cependant ici employé par souci de simplification de la lecture.

³⁹⁹ Pour cette raison, la percée d'un parti originaire et centré sur Sidi Bouzid, la Pétition populaire, lors des élections de 2011 a créé la surprise. Il a été par la suite méthodiquement démantelé par les nouvelles autorités. Voir la troisième partie pour une discussion sur l'après Ben Ali.

sociabilités professionnelles et familiales : la répression policière a un prix (au sens propre comme au sens figuré), que seules certaines élites socioprofessionnelles sont en mesure de payer » (Camau et Geisser, 2003 : 259). Ces partis sont en réalité composés de quelques membres autour d'un chef « plus ou moins charismatique », leur loyauté variant au gré des intérêts de chacun. Ils fonctionnent par ailleurs « sur un mode extrêmement personnalisé, reproduisant parfois la dérive présidentieliste du régime » (Allal et Geisser, 2011b :120). Enfin presque tous ont une position politique de gauche, et pour idéologie une variante du socialisme : marxistes, panarabes, socio-démocrates, communistes, etc. La matrice intellectuelle commune de ces partis est issue d'un combat idéologique post seconde guerre mondiale et dans la droite lignée des courants en vigueur dans le monde arabe.

Ces caractéristiques communes et les stratégies d'alliance analysées plus haut se répercuteront sur la capacité d'adaptation des différents partis après la chute du régime de Ben Ali. La plupart des partis évoqués ici auront tout simplement disparu avec le changement de régime, en particulier les partis inféodés. D'autres trouveront toutes les difficultés à exister politiquement, au regard de la densité de l'offre sur le même créneau électoral. Enfin l'embryon d'alliance, sous forme de dialogue et d'entente minimale sur un dénominateur commun, permettra à certains partis d'étendre cette union à la co-gouvernance du pays une fois les premières élections tenues.

Autre acteur majeur dans la gestion de l'après Ben Ali, le syndicat ouvrier, aura traversé sous l'ancien régime des phases de résistance et de soumission alternées et parfois simultanées car impliquant différentes catégories d'acteurs.

4.3.2 L'UGTT : DE SYNDICAT POLITISÉ EN AGENCE DIVISÉE DU POUVOIR

L'UGTT a historiquement été un des deux poids lourds de la politique en Tunisie⁴⁰⁰; l'autre étant le parti. Plus précisément, la centrale syndicale a joué le rôle de contre-pouvoir face aux tentations hégémoniques du régime bourguibien (Entelis, 2004). L'arrivée de Ben Ali au pouvoir va radicalement changer la donne. Syndicat ouvrier et « organisation d'utilité publique » (Somai, 2011), l'UGTT s'est progressivement alignée sur la politique gouvernementale, aussi libérale soit-elle, tout en voyant sa marge de manœuvre de plus en plus réduite. Cette fonction de contre-pouvoir « n'était plus qu'un souvenir » au fur et à mesure que la « centrale se muait [...] en appendice du pouvoir politique et de son chef » (Zeghidi, 2001 :1). Plus précisément, ce sont les élites dirigeantes à la tête du syndicat qui deviennent des agents du régime; l'institution syndicale à proprement parler entre dans une période d'hibernation quant à son rôle d'agitateur social et politique. Ce gel de ses activités contestataires ne signifie pas nécessairement pour l'UGTT extinction de sa capacité de rassemblement et de déstabilisation, comme le prouve le soulèvement populaire de 2011.

Structurellement, l'UGTT est composée d'une direction nationale et de plusieurs directions régionales relativement autonomes. Ces dernières ne s'alignent pas nécessairement sur les choix du comité central, et peuvent agir de manière non concertée. En particulier, l'autonomie de certains secteurs syndicaux, comme l'éducation ou la santé, permet à ceux-ci de demeurer des bastions de contestation du régime. Cette « division entre la direction de la centrale syndicale et certaines de ses branches locales et régionales [...] a amené les analystes à parler des 'deux UGTT' » (ICG, 2011 : 2). C'est

⁴⁰⁰ Revendiquant 500 000 membres, sur une population totale de dix millions d'habitants, le syndicat a une capacité de blocage social assez significative.

ainsi que lors du soulèvement populaire contre Ben Ali, la frilosité de la direction nationale n'a eu d'égal que la « libération » des directions régionales. Cette distance trouve ses raisons dans le dressage systématique de la première et le bâillonnement de la seconde⁴⁰¹.

De façon comparable à sa fin de règne, les premières années de Ben Ali à la tête de l'État furent secouées par des mouvements syndicaux. Les protestations du début des années 1990 ont été relativement fréquentes, témoignant d'une autonomie des branches locales par rapport au bureau national. Une année avant le coup d'État de 1987, la Tunisie et le FMI ont négocié un accord de prêt pour adopter un plan d'ajustement structurel. Ben Ali au pouvoir maintient cet accord et poursuit son application. Beinin (2014) note l'éclatement de 2586 grèves, dont la majorité sans l'accord du comité central de l'UGTT, cela durant les six premières années du mandat de Ben Ali⁴⁰². Partant, le président se devait de contrôler davantage ces mouvements sociaux selon une stratégie de recentrage et de noyautage: confier l'exclusivité du syndicalisme à l'UGTT tout en la contrôlant de l'intérieur.

En tant qu'acteur politique majeur et défenseur des politiques sociales, l'UGTT apparaît comme un frein aux nouvelles politiques économiques du régime. La centrale syndicale ayant prouvé sa capacité de contestation et de blocage sous l'ère Bourguiba (Beinin, 2014), il devenait impératif pour Ben Ali de soumettre le syndicat dans le but d'appliquer à moindre frais la libéralisation contrôlée de l'économie tunisienne selon les accords internationaux convenus⁴⁰³. « Soumettre l'organisation ouvrière [...] [fût] sans doute le

⁴⁰¹ Voir la deuxième partie de cette recherche.

⁴⁰² Comparativement à 1761 grèves pendant les sept années précédant sa prise de fonction.

⁴⁰³ Cet aspect est détaillé dans le troisième chapitre de cette première partie. Les politiques d'ajustement structurel, les privatisations d'entreprises publiques de l'économie non stratégique, le démantèlement

principal succès du nouveau régime qui, alliant répression, manœuvres et corruption, obtiendra sans trop de difficultés l'allégeance d'une direction 'purifiée' de ses éléments les plus combattifs » (Khiari et Lamloum, 1999 :111). Plus précisément, Ben Ali a réussi à transformer un pôle de contestation potentiel en relais docile de sa politique économique. L'UGTT est passée de syndicat de défense des ouvriers à agence de pouvoir du régime dans le but de soumettre la force de travail.

Pour cela, Ben Ali a placé à la tête de la centrale syndicale des élites inféodées au régime.

I. Sahbani est élu à la tête de l'UGTT, en tant que secrétaire général en 1989, réélu en 1994 puis en 1999, lors de congrès mouvementés et contestés (Geisser, 1999 : 352; Khiari, 2003 : 32). Sahbani et sa direction, aux « ordres du gouvernement », proposent une « ligne consensuelle » avec le régime, fort de l'« appui de ce dernier ». Ils réussissent à vider « la centrale de ses forces vives » (Kéfi, 2006) et appliquent ainsi les directives du régime afin de transformer l'UGTT en appareil au service de la politique gouvernementale (Ayari *et al.*, 2011). Dans un régime où la décision du président fait loi, aucune position, aussi symbolique et stratégique soit-elle ne garantit l'immunité ni la stabilité de l'emploi. Sahbani, malgré son rapport de « suzeraineté » au chef de l'État (Hamzaoui, 2002 : 377), finit par être condamné en 2001 à treize ans de prison ferme et à de fortes amendes pour malversations. Il sera amnistié par les autorités politiques deux ans plus tard. Entre temps, un second acteur au service du régime prendra la direction de l'UGTT entre 2000 et 2011. A. Jerad continuera ainsi le démantèlement programmé de la puissance de contestation du syndicat en accord avec les besoins du régime. Ces

progressif des barrières douanières, les réductions des subventions aux produits de base, le rééquilibrage des comptes publics aux dépens des aides sociales et de la relative faible taxation des ménages et des salariés constituent les différents objectifs de ces accords, même si les degrés d'application varient sensiblement.

différentes directions savent qu'elles doivent leur position à leur docilité envers le régime. Tirillées entre les agendas du patronat et du régime, d'une part, et ceux de la base à qui elles sont redevables, d'autre part, ces élites syndicales dirigeantes n'ont « pas les mains libres » et doivent continuellement chercher un « équilibre toujours précaire entre les pressions » de ces deux camps (Mizouni, 2012 : 86). De cette dichotomie entre une base à tendance contestataire et une direction globalement obéissante aux *desideratas* du régime, naîtra une « cohabitation instable », faisant de l'UGTT un syndicat ni « totalement 'soumis' ni totalement 'aligné' » (Hibou, 2006a : 151). Cette cohabitation à soumission apparente prend la forme d'une « docilité trompeuse » (Geisser, 1999 :352) et d'une « totalité contradictoire » (Hamzaoui, 1989).

Pour signifier l'alignement sur le régime, les dirigeants de l'UGTT n'hésiteront pas à soutenir la candidature du président Ben Ali à sa propre succession. En 1999, l'élection « à l'unanimité » de Sahbani à la tête de l'UGTT s'accompagne du vote d'une motion de soutien à la candidature du président actuel « en témoignage de la 'place imminente qu'il accorde aux dimensions sociale et humaniste dans les choix économiques nationaux' » (Geisser, 1999 :335). Le syndicat en vient, par ailleurs, à quitter la très contestataire Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme et à « apporter son soutien à la répression contre Ennahdha » (Camau et Geisser, 2003 :221) contribuant à « l'hystérie anti-intégriste » (Khiari, 2003 : 35). Sa relation avec le parti présidentiel est quant à elle plus ambiguë. Entre complémentarité et concurrence, les deux organes du régime entretiennent des rapports dualistes. Ainsi l'UGTT est structurellement indépendante du RCD, indépendance qui « relève d'un processus d'insertion du leadership syndical dans le nouveau dispositif du pouvoir » (Camau et Geisser, 2003 : 221). Parallèlement, à

l'échelon local, les cadres du RCD et de l'UGTT entrent en conflit et en concurrence pour l'allocation des ressources et de l'influence qui en découle (Allal, 2010). Dans plusieurs configurations, les acteurs de ces deux institutions sont en interaction, agissant les uns et les autres dans un intérêt commun bien compris. « À travers le parti, s'opéraient notamment la collusion entre élites politiques et syndicales et les transactions entre la coalition centrale et les pouvoirs locaux » (Camau, 2005 : 7). Le régime de Ben Ali tient, aussi, dans la mesure où les cadres de ses agences de pouvoir trouvent leur intérêt dans le soutien – réciproque – qu'ils apportent les uns aux autres.

Manifestation de la dichotomie entre élites inféodées et base contestataire, lors des émeutes de 2008 (à Gafsa) certains « syndicats nationaux [...] et sections syndicales locales et régionales [...] étaient tentés de rejoindre la contestation, tandis que la direction centrale, proche du régime, n'envisageait au mieux qu'un rôle de médiation » (ICG, 2011 : 2). Cette confrontation entre les deux UGTT referra surface lors du soulèvement poussant Ben Ali à quitter la Tunisie, soutenant ainsi la lecture voyant en l'UGTT le « maillon faible des agences du pouvoir » (Camau et Geisser, 2003 :220).

Autre secteur contestataire relativement désamorcé par le régime de Ben Ali, la défense des droits retrouvera sa force de mobilisation lors des émeutes de 2011. Entre temps, ce secteur subira, lui aussi, une mise au pas empruntant différentes stratégies disciplinaires.

4.3.3 LES ÉLITES JURIDIQUES ENTRE RÉSISTANCE ET MISE AU PAS

Les élites juridiques des différents collectifs considérés sont issues du secteur judiciaire et des droits de l'homme. Les deux champs sont en effet impliqués dans une forme ou une autre de résistance, par des moyens juridiques, aux dérives autoritaires du régime.

L'Ordre national des avocats et l'Association des Magistrats Tunisiens (AMT) constituent les deux principaux organes du premier champ. La Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH) en premier lieu, mais aussi d'autres associations semblables et moins prestigieuses comme le Conseil National pour les Libertés en Tunisie (CNLT), l'Association Tunisienne de Lutte contre la Torture (ATLT), l'Association Internationale de Soutien aux Prisonniers Politiques (AISPP), et le Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT) représentent le second groupe.

Les avocats et magistrats (Gobe, 2013) forment à eux seuls un secteur stratégique que le régime a essayé, tant bien que mal, de contrôler et de soumettre. Maîtrisant les procédures juridiques et judiciaires, les uns et les autres ont usé de leur savoir et des pratiques formelles pour contester les différentes tentatives de mainmise du régime sur leur secteur. Surtout, l'avocature⁴⁰⁴ a constitué un champ de repli pour les élites de l'opposition politique ayant un cursus en droit. Des figures – aujourd'hui – célèbres de cette opposition se sont ainsi « réfugiées » et ont pu exercer leur métier et une forme de résistance au pouvoir au sein de cette sphère sociale. Ainsi, N. Bhiri, A. Mourou, S. Dilou, A. Kilani, M. Abbou, A. Ayadi, R. Nasraoui, A. N. Chebbi, S. Akremi, sont quelques exemples d'avocats « militants » sous le régime de Ben Ali. Certains sont devenus, après la chute du régime, des responsables politiques, ministres ou députés. K. Kannou, juge et ancienne présidente de l'AMT a été la seule femme à valider sa candidature aux élections présidentielles de 2014. Mais c'est surtout l'opposition

⁴⁰⁴ Il est à noter que ce secteur est traditionnellement fortement politisé, en raison également des acteurs politiques qui en proviennent. En effet le premier président, H. Bourguiba, l'actuel président B. C. Essebsi, l'éphémère président F. Mebazaa (2011), le Premier ministre H. Nouira, les deux conseillers principaux de Ben Ali (Abdallah et Ben Dhia), l'actuel président de l'Assemblée des Représentants du Peuple, M. Ennaceur, le fondateur, vice-président d'Ennahdha et actuel vice-président de la même assemblée A. Mourou sont tous des avocats (ou ayant pour formation principale le droit). Cette tendance historique sera revigorée par le passage d'un régime à un autre. Voir la troisième partie de cette thèse.

islamiste qui a pu minimalement exister et s'exprimer au travers de la profession d'avocat ⁴⁰⁵. Plus particulièrement l'Ordre des avocats a été «une arène de contestation par défaut», où les militants des divers courants politiques et idéologiques protestataires ont côtoyé les avocats du RCD (Gobe, 2011b :179).

Face à l'habituelle dialectique de contestation et de répression, le régime va déployer ses moyens presque routiniers expérimentés ailleurs – notamment à l'UGTT – pour assujettir un secteur particulièrement tenace et résilient. Mis à part les intimidations et des procès iniques, les autorités vont essayer d'infiltrer les divers corps pour les contrôler de l'intérieur et en définitive les museler. Ce «remplacement forcé de directions indépendantes dans les ordres professionnels est devenu, peu à peu, une caractéristique du régime» (ICG, 2012b : 7). Ainsi, lorsque l'AMT élit un bureau exécutif indépendant en 2004, celui-ci est remplacé en 2005 par un bureau plus conciliant pour les autorités. Les membres de la direction précédente sont mutés dans des régions moins prestigieuses que la capitale et surtout moins exposées. En 2010, l'Ordre des avocats élit comme président de la section de Tunis – de loin la plus imposante et stratégique – un sympathisant islamiste aux dépens d'un avocat du régime (Gobe, 2011b :180). Ce défi aux autorités répond à de précédentes prises de pouvoir par le régime, lorsque par exemple en 1998, un membre du RCD et proche du Premier ministre est élu à la tête de l'Ordre (national).

Pour lutter contre les différentes tentatives de conquête de l'Ordre par le régime et la répression contre certains avocats, notamment contre M. Abbou (Gobe et Ayari, 2007), ces derniers déploient des pratiques protestataires variées et parfois innovantes. Des grèves ciblées, des grèves générales, des grèves de la faim, des sit-in, des adoptions de

⁴⁰⁵ N. Bhiri, A. Mourou et S. Dilou sont ainsi des cadres d'Ennahdha. Tous sont avocats.

motion, des créations de comité défense, des conférences juridiques, des soirées de déclamations de poésies, etc. (Gobe, 2011). Cependant, jusqu'en 2011, les avocats n'ont pas réussi – ou éventuellement cherché – à faire déborder la contestation vers d'autres secteurs, condamnant les différents affrontements à rester au stade de mobilisations restreintes.

Au sein des associations de défense des libertés et droits de l'homme, les élites juridiques constituent un réseau particulièrement bien réparti. D. Jazi, M. Charfi, M. Trifi ont présidé la LTDH, R. Nasraoui l'ALTT, S. Akremi l'AISPP. Tous sont juristes ou avocats de formation. En effet, en raison de la ligne défensive de ces organes, leur composition est fortement acquise aux élites issues du droit.

La LTDH, fondée en 1976, est la plus ancienne des associations de défense des droits de l'homme en Afrique et dans l'espace arabe. Son évolution (Ben Youssef-Charfi, 1987; Mizandau, 2001; Belhassen, 2004; Chouikha et Gobe, 2009b) est symptomatique à plus d'un titre. Elle est caractéristique à la fois de l'ingénierie de l'opposition et de celle du régime qui s'adaptent l'une à l'autre. Si sa mission première n'était pas la défense des citoyens victimes d'abus politiques, juridiques et sociaux, il serait tentant de définir son combat central comme celui de son indépendance vis-à-vis du régime. Cette seconde lutte est significative des contraintes auxquelles la Ligue doit faire face. Elle est majoritairement composée de juristes, de médecins, de journalistes ou d'enseignants, c'est-à-dire les mêmes catégories sociales actives dans les partis d'opposition. Plus significativement, la LTDH a eu pour membres des éléments de l'opposition, devenus progressivement figures politiques importantes⁴⁰⁶. La LTDH est une de ces associations

⁴⁰⁶ S. Zmerli, président de la LTDH en 1977 est devenu ministre de la Santé de Ben Ali en 1988. D. Jazi et M. Charfi, deux de ses secrétaires généraux sont devenus respectivement ministres de la Santé et

où les éléments de l'opposition partisane transitent soit pour intégrer le régime soit pour poursuivre le combat contestataire. De ce fait, la situation témoigne d'« une totale confusion entre les fonctions partisanes et les fonctions associatives » accentuée par une superposition sociologique voulant que « les proto-partis et les collectifs associatifs recrutent dans les mêmes milieux socioculturels » (Camau et Geisser, 2003 : 262-264).

Face à cette nébuleuse oppositionnelle qui transite par la LTDH, le régime, comme face à l'UGTT, à l'Ordre des avocats, au MDS et à l'Association des Magistrats, essaye de noyauter la Ligue. En 1994, il fait élire une direction favorable au régime en réaction à l'élection d'une direction trop critique et pas assez collaborative. En effet, l'élection de M. Marzouki à la tête de la Ligue en 1989 correspond à la période de répression massive des islamistes. Face à cette politique, Marzouki refuse le compromis et dénonce les atteintes criantes aux droits de l'homme. Par une astuce juridique⁴⁰⁷, le régime intègre massivement la LTDH par l'intrusion d'éléments du RCD. La direction suivante est élue pour sa ligne « conciliante » avec le régime. Comme avec les avocats, les membres de la Ligue réussissent à nouveau, en 2000, à placer à leur tête une direction non acquise aux autorités. Ce jeu du chat et de la souris pour tenter de contrôler la Ligue aboutit à un gel des activités de cette dernière, à une dissolution de certaines sections, à une interdiction du congrès de 2006. Une politique répressive met ainsi fin aux activités militantes de la LTDH la même année. L'arsenal adaptatif des membres de la Ligue se déploie pour, d'une certaine manière, abandonner – par étapes – la ligue historique au régime et fonder une autre association de défense de droits de l'homme. Le Comité National pour les

l'Éducation en 1989. M. Marzouki a présidé la Ligue en 1989; il a présidé la république en 2011. K. Ksila a fait ses preuves comme membre de la LTDH et a accédé à la députation en 2011.

⁴⁰⁷ En 1992, un amendement de la loi sur les associations oblige la Ligue à accepter tout membre voulant être admis.

Libertés en Tunisie voit le jour en 1998. Parmi ses membres fondateurs, se trouvent M. Marzouki, M. Ben Jaafar, M. Talbi O. Mestiri, T. Ben Brik, S. Khiari, K. Cherif⁴⁰⁸. Fait notable, les islamistes d'Ennahdha n'ont pas intégré, par choix mais plus vraisemblablement par interdiction de la part des membres fondateurs, le CNLT qui réussit à contrôler les adhésions nouvelles par peur d'une nouvelle tentative d'entrisme du régime. En réponse, le régime met en place son propre comité des droits de l'homme. La Haute Instance des Droits de l'Homme est rattachée à la présidence de la République et témoigne d'une stratégie habituelle consistant à dédoubler tout organisme contestataire pour mieux limiter son influence⁴⁰⁹.

Tous ces collectifs et acteurs de l'opposition, en raison de la nature de leur relation au régime, et en particulier l'intimidation sévère dont leurs membres sont victimes, joueront un rôle ambigu dans le soulèvement de 2010-2011. L'après chute de régime constitue en revanche une opportunité politique inespérée pour la plupart, une fin de parcours plus ou moins tumultueuse pour les élites inféodées.

CONCLUSION

En définitive, les frontières entre les différents collectifs contestataires sont particulièrement poreuses dans la Tunisie de Ben Ali. Les avocats se retrouvent dans le secteur des droits de l'homme, tout comme les syndicalistes. Les défenseurs des libertés quittent leur association pour fonder de nouveaux partis, par exemple le CPR en 2001. Les uns et les autres fondent ensemble de nouveaux organes qui peuvent résister au

⁴⁰⁸ Respectivement ancien président de la LTDH, ancien membre du MDS, historien de renom, figure de l'opposition (MDS), journaliste, universitaire, membre de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates.

⁴⁰⁹ C'est le cas, par exemple, avec le parti Tunisie Verte qui voit la création d'un parti écologiste à la solde du régime, le Parti des Verts pour le Progrès.

régime ou se diluer progressivement. Témoignant à la fois d'une capacité d'adaptation des deux adversaires mais aussi de la fermeture de l'espace de contestation, cette circulation souligne le jeu relatif à l'autonomie de la société politique contestataire. Sans cesse le régime essaye de la contrôler, sans cesse celle-ci réinvente des tactiques de survie. Parallèlement à ces secteurs, d'autres espaces ont fait preuve d'une certaine résistance au régime. C'est le cas de certains acteurs issus des milieux intellectuels et académiques⁴¹⁰, milieux qui connaissent également des acteurs récompensés par le régime (Geisser et Gobe, 2007 et 2008).

Les espaces de libertés sont l'objet de tentative d'assujettissement par les autorités. L'opposition partisane ou associative n'est pas la seule à être dans le collimateur du régime : tout lieu hypothétique d'où peut naître une résistance aux projets de contrôle et surveillance de Ben Ali devient une cible privilégiée. Il en va ainsi du journalisme, de l'administration, du réseau des expatriés et des étudiants à l'étranger, des associations sportives, etc. Cette tentative de contrôle de tous les espaces de contestation, réelle ou potentielle, est en fin de compte annonciatrice de la « déssectorisation » durant le soulèvement de ces mêmes espaces de contestation en 2011. Dès lors que certains

⁴¹⁰ Ancien doyen de la Faculté des sciences économiques de Tunis, A. Bssaies témoigne de la tentative du régime de faire main basse sur l'Université. « En 1991, lorsque la crise avec les islamistes était au plus fort, l'université a réagi en essayant de [se] protéger. Le ministre de l'Enseignement a voulu céder la sécurité au ministère de l'Intérieur. Il y a eu un refus et une réaction des universitaires. J'en faisais partie. C'était une mise en échec d'une décision politique. Le pouvoir voulait grossir le phénomène islamiste pour justifier au niveau international la répression. L'Université a refusé et s'est protégée. On avait plusieurs moyens d'opposition; par exemple la résistance par le vide, les cours étaient annulés; des pétitions. En 1994, j'ai signé la pétition de Ben Achour, c'était une opposition frontale au régime. La réaction de Ben Ali pouvait être de plusieurs types : envoyer quelqu'un à la retraite, c'est-à-dire l'éliminer du circuit, lui retirer ou ralentir la demande ou renouvellement de passeport, etc. Des petits gestes. Des tracasseries administratives, des convocations au ministère de l'Intérieur, des interrogatoires. Ça m'est arrivé. On m'avait posé des questions du type : 'on vous a surpris en train de discuter avec telle personne, vous avez signé telle pétition', etc. ... Ce n'étaient pas des interrogatoires violents. Mais plutôt des formes d'avertissement. J'étais aussi sur écoute téléphonique évidente ». Entretien, Tunis, 2014. Ces propos relatent non seulement le répertoire habituel répressif et intimidant du régime, mais surtout ils soulignent les objectifs de ce dernier de contrôler tout espace de contestation potentielle.

secteurs (l'UGTT, l'Ordre des avocats) ont soutenu et structuré les mobilisations, par effet d'entraînement, d'autres secteurs se sont joints à la contestation. Si a priori le « lâchage »⁴¹¹ du RCD peut être étonnant, l'analyse de son discrédit auprès du régime permet de lever cette apparente contradiction.

Ainsi, malgré – ou en raison d' – un espace politique désamorcé, les avocats, l'UGTT, les proto-partis, les étudiants, les artistes, la LTDH, les universitaires et le RCD participeront – plus ou moins activement – à la déroute de Ben Ali et ainsi à la décapitation (Heydemann, 2013) du régime.

⁴¹¹ Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Cette première partie a permis d'examiner les enjeux de pouvoir dans le régime de Ben Ali. Elle a mis en lumière plusieurs dimensions liant les acteurs qui importent aux sphères sociales auxquelles ils sont rattachés. D'abord, le premier chapitre a analysé la manière dont le chef de l'État gérait ses élites sectorielles. En usant de l'intimidation et – parfois – de la répression de ses propres élites, du cloisonnement des acteurs et de la séparation des champs sociaux, de la circulation et de la technocratisation de son personnel politique, de l'élargissement de sa base de soutien à des groupes nouveaux, de la patrimonialisation du secteur public, Ben Ali a pu légitimer et consolider son régime. Ces stratégies n'ont pu éviter l'émergence de certaines brèches dans l'édifice autoritaire hermétique, notamment lorsque sa propre famille s'est intéressé à la chose politique.

Pour autant, le président est resté, tout au long de son mandat, le maître absolu du régime. C'est ce que présente le second chapitre. Le cœur du pouvoir a résidé au Palais. La personne du président est demeurée le centre de la décision, entourée par une élite gouvernementale dédoublée. Le gouvernement officiait au sein des différents ministères, tandis que le cabinet, un gouvernement de l'ombre, façonnait les actions et décisions du président dans les bureaux du Palais. Cette dichotomie constitue une des lignes de conflits entre les élites de l'exécutif. Elle n'est pas la seule. Les affinités de formation, le fossé grandissant entre « technocrates » et « politiciens », les rancœurs individuelles, les origines géographiques, les jalousies des prérogatives, etc. sont autant de petites hostilités qui empêchent l'émergence d'entrepreneurs politiques et de réseaux politiques échappant au contrôle du président. Ce dernier a constamment fait évoluer son régime par la sélection d'un personnel en adéquation avec les besoins du régime. Misant sur des

individus hautement qualifiés, souvent discriminés par leur âge, leur origine géographique, leur sexe, par leur formation et leur filière de recrutement, Ben Ali a constamment renouvelé le corps gouvernemental.

Cette mise à jour constante a permis, avec d'autres facteurs, de consolider son pouvoir.

Un autre pilier du régime, outre la sphère politique, est constitué par les élites économiques, elles-mêmes au service du néo-autoritarisme. Le troisième chapitre relève les caractéristiques de ces acteurs, leur marge de manœuvre politique, leur rapport au haut du régime et au clan du président. Ces élites économiques forment un microcosme dense. Elles règnent sur les affaires à travers des conglomérats familiaux, diversifiés, récents, et souvent connectés aux membres de la famille dirigeante. En contrepartie d'une allégeance sans fausse note, ces élites ont pu faire prospérer leurs entreprises en ayant un accès privilégiés à l'information, aux privatisations et aux marchés étrangers. C'est en particulier leur insertion dans ces réseaux transnationaux qui a permis de renforcer le régime. Parallèlement à ces trajectoires individuelles portant quelques caractéristiques communes, se trouvent un second groupe ayant fait main basse sur l'économie. Ce groupe est constitué de quelques individus membres de la famille du président, et en particulier de son épouse. La prédation de ce clan s'est progressivement attaquée à d'autres champs sociaux que ceux de l'économie.

La plus sourde des contestations, mais en définitive, la plus « déloyale » est provenue du parti présidentiel. Déconsidéré par le président lui-même qui lui retire progressivement ses prérogatives, le parti hégémonique était graduellement devenu un parti d'adhérents sans conviction. À l'image du reste du secteur politique, que le quatrième chapitre analyse, le RCD a perdu son rôle d'ascenseur social et de boîte à idées, pour devenir

simplement une agence annexe du pouvoir. Il en va de même du parlement, vitrine démocratique à usage délibératif. Ce parlement a servi à valider, par la loi, les décisions du président. Il a aussi permis, à l'instar de nombreux régimes autoritaires, d'afficher un semblant – utile – de libéralisation démocratique. En effet, formellement, cette assemblée a représenté plusieurs partis. En pratique, les partis siégeant en son sein sont ceux qui sont adoubés et soumis au régime. L'opposition plus indépendante s'exprimait ailleurs. Dans le syndicat, qui, en dépit de la cooptation de son équipe dirigeante, continuait à être une agence instable de pouvoir. Dans l'Ordre des avocats et au sein des différentes élites juridiques qui oscillent entre différents collectifs. Enfin au sein de partis bannis par le régime. Ceux-ci ont convenu de certains arrangements qui porteront leur fruit au lendemain du départ de Ben Ali.

En fin de compte, la structure des relations entre les élites stratégiques du régime, ainsi que leur rapport envers le haut de la hiérarchie – à savoir le président, sa famille et les conseillers proches –, ont conditionné leur comportement pendant la crise politique de 2010-2011. De manière ironique, de nombreux outils dont Ben Ali s'est servis pour consolider son régime, notamment la dépolitisation et le cloisonnement des élites, l'instigation de la peur et de la méfiance entre elles, la mise en avant de sa propre famille, la cooptation des élites de l'opposition et la centralisation de la décision, ont joué en sa défaveur pendant le soulèvement populaire. Ses élites sont demeurées figées par la situation, son parti n'a pas réagi, certains acteurs ont perdu toute confiance les uns envers les autres, les dirigeants du syndicat et de l'Ordre des avocats ont été dépassés par leur base, etc. En obéissant à une stratégie attentiste, jusqu'au bout, les élites stratégiques du régime ont respecté un ordre politique savamment programmé et durablement ancré.

DEUXIÈME PARTIE

COMPORTEMENT DES ÉLITES STRATÉGIQUES EN SITUATION DE CRISE

POLITIQUE : UNE CHUTE DE RÉGIME SANS CRISE DE RÉGIME ?

INTRODUCTION DE LA DEUXIÈME PARTIE

La première partie de cette enquête a présenté l'évolution du régime dans son rapport à ses élites. Le fonctionnement routinier du régime est configuré par la structure institutionnelle, relationnelle et comportementale des acteurs à la tête de leur secteur. Les stratégies déployées par le Palais pour tenir cet agencement élitare définissent les conditions de bonne marche du régime. En situation de crise politique⁴¹², le cercle d'acteurs influents se rétracte. Les réunions des décideurs ne concernent plus qu'une poignée d'individus⁴¹³. Cette compression des effectifs est un des résultats des mobilisations qui ont transformé le fonctionnement du régime à une vitesse assez significative.

De par sa brièveté, la crise politique aboutissant au départ du président Ben Ali pour l'Arabie Saoudite n'a pas bouleversé profondément la nature des relations entre les acteurs stratégiques. Ces relations sont avant tout caractérisées par un alignement total des élites sur les choix du chef et un respect des hiérarchies, c'est-à-dire une absence de contestation de quelque nature que ce soit des décisions présidentielles comme de celles des supérieurs hiérarchiques. Plusieurs stratégies ont pris place en fonction du maintien de cette discipline et malgré la crise. Chacune constituera, dans cette seconde partie, l'objet d'un chapitre en particulier.

⁴¹² Du moins en ce qui concerne la séquence du 17 décembre 2010 au 14 janvier 2011. Dans la suite de cette seconde partie, la crise politique réfèrera à ce segment temporel.

⁴¹³ La cellule de crise qui gère la situation sécuritaire réunit le président, dont la présence est limitée et ponctuelle, le Premier ministre, le ministre de la Défense, le ministre de l'Intérieur, le chef d'état-major de l'armée, certains directeurs sécuritaires et le chef de la sécurité du président en tant que général de la garde présidentielle.

La première stratégie consiste en un soutien et un attentisme des élites politiques et économiques du régime. Certaines ont soutenu les décisions du président. La plupart ont simplement fait preuve d'un comportement routinier et attentiste. Du fait de cette position de « wait and see »⁴¹⁴, le départ de Ben Ali crée un désarroi chez ces acteurs, qui ont vu s'évaporer les certitudes politiques et sécuritaires et les repères les mieux ancrés. En conséquence, des stratégies de survie politique, judiciaire et sécuritaire ont répondu à cette confusion et à ce dérèglement politique.

La seconde stratégie est propre aux sphères traditionnellement contestataires. Au sein de ces secteurs politisés, les élites en haut de la hiérarchie ont adopté des tactiques prudentes, parfois ambiguës, marquée par l'attentisme et l'indécision. Leur position a évolué en fonction des stratégies déployées par une seconde catégorie d'acteurs appartenant à leur sphère. Les élites régionales, locales et intermédiaires ont très tôt fait le choix de la mobilisation et de la structuration du soulèvement. Par effet d'entraînement, les élites décisionnaires des secteurs contestataires ont dû, malgré les hésitations, rejoindre contraintes et forcées, l'opposition à Ben Ali. Ces fissures dans le régime ont contribué au décloisonnement des mobilisations qui participe à la perte de repères du régime.

Troisièmement, le comportement du secteur sécuritaire est sans doute le plus sensible à analyser, cela pour deux raisons. D'abord, parce que la littérature situe très généralement une crise de régime dans le début du lâchage partiel du secteur sécuritaire. Ensuite parce que de nombreuses études académiques (ou non) convoquent et certifient cette dissension dans l'étude de cas tunisien. Cette enquête s'inscrit en faux par rapport à cette grille de lecture. Elle montre que durant toute la durée de la crise politique, abstraction faite des

⁴¹⁴ M. Hergli, secrétaire d'État à la privatisation de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

dernières heures précédant le départ de Ben Ali, aucun indice n'indique la moindre défection d'institutions ou acteurs sécuritaires. Tout porte ainsi à croire que la crise politique ne s'est pas traduite en crise de régime. Cette dernière se définit par une division de la coalition dirigeante. Une telle rupture n'a pas eu lieu en Tunisie. La dernière journée représente un moment politique durant lequel se précipitent certains événements. Dès lors la délégitimation du chef auprès des élites en charge de la crise s'analyse comme un résultat⁴¹⁵ du départ de ce dernier. Cet épilogue de la crise transforme les comportements élitaires en libérant ces acteurs de leur loyauté.

Au plan méthodologique, comme dans la partie précédente, une large place sera accordée aux témoignages des acteurs. Leur expérience et leurs perceptions permettent de cerner autant qu'elles modèlent la manière dont le régime se transforme. Si celui-ci peut-être défini comme l'ensemble des structures et institutions formelles et informelles de l'État et du gouvernement, pour les acteurs concernés, le régime est surtout une structure d'interactions verticales. Du fait des transformations conjoncturelles résultant des mobilisations, ces perceptions évoluent graduellement⁴¹⁶ et conditionnent les comportements adoptés. L'objectif de cette partie est ainsi d'examiner ces évolutions cognitives et matérielles du régime.

⁴¹⁵ Et non pas comme une condition. La discussion portera, notamment, sur le rapport (chrono)logique entre délégitimation du régime et fuite du leader.

⁴¹⁶ Par exemple, lorsque le parti ne répond plus aux injonctions de son secrétaire général, ce dérèglement affecte mécaniquement la représentation du régime auprès de ses élites stratégiques.

CHAPITRE 5 SOUTIEN, ATTENTISME ET DÉSARROI DES ÉLITES

STRATÉGIQUES DU RÉGIME

Les prises de position de chaque acteur durant une crise politique dépendent d'un certain nombre de paramètres. Parmi ceux-ci, la nature des relations qu'il entretient avec ses collègues, ses supérieurs et ses subordonnés conditionnent fortement ses décisions. Karklins et Petersen (1993) ont ainsi montré que la décision des agents de rejoindre la protestation est influencée par le basculement progressif de leur entourage⁴¹⁷. En prenant appui sur cette perspective, l'idée défendue dans ce chapitre s'énonce comme suit. Jusqu'au départ du leader, son régime apparaissait solidement en place aux yeux des élites. Ces acteurs conservaient un agenda et un comportement quasi-habituels. Avec le départ du président, l'attitude attentiste laisse place au désarroi.

Dans un premier temps, il s'agira d'analyser les tenants de l'indécision des élites du régime. L'attentisme de ces élites est compris par le Palais comme une expression de soutien pour le régime⁴¹⁸. Cette attitude est d'abord fonction de la brièveté de la crise, étant donné que celle-ci ne dure environ qu'un mois. Elle est aussi conditionnée par le facteur peur et la position du président lui-même. Ce dernier exerce son emprise sur le régime, dans la continuité du fonctionnement habituel, tout en manquant de réalisme dans sa lecture des processus en cours.

⁴¹⁷ La réciprocité est aussi valide, c'est-à-dire qu'un individu aura tendance à ne pas contester le régime (ou le faire tardivement) si son réseau propre ne le fait pas (ou le fait tardivement).

⁴¹⁸ Dans le sens où le président et son entourage direct ne suspectent, jusqu'au dernier jour, aucune défection. Aucune mesure disciplinaire envers un cadre du régime n'est prise; mis à part des limogeages de ministres et de gouverneurs non pas pour punir des dissensions que rien n'indique, mais plus vraisemblablement pour tenter un coup politique et reprendre l'avantage tactique sur les manifestants.

Dans un second temps, il conviendra d'examiner les manifestations et le sens de cette attitude passive. La stratégie attentiste ne signifie pas une absence d'inquiétude individuelle ou de critique au sein de cercles privés. Elle caractérise plutôt une confiance dans les moyens de sortie de crise, ou dit autrement, une sous-évaluation de la gravité de la situation. Elle se comprend surtout comme un calcul d'optimisation des intérêts. Les élites politiques du régime et les acteurs économiques ont, chacun pour leur raison propre, considéré ce calcul attentiste comme une stratégie optimale.

En définitive, ce choix de l'inaction a laissé place à un désarroi qui fait suite au départ du président Ben Ali et qui fait dire à un de ses anciens ministres : « Ce n'est pas le régime qui a lâché Ben Ali. C'est Ben Ali qui nous a abandonnés »⁴¹⁹. Le désarroi s'interprète comme une perte de repères et une incertitude sur l'avenir. Il sera examiné en conclusion de ce chapitre.

5.1 LES PARAMÈTRES CLÉ DE L'ATTITUDE ATTENTISTE DES ÉLITES

Pour analyser les calculs des élites stratégiques dans cette période de crise, il est nécessaire de cibler leurs déterminants. Trois variables ont été privilégiées. La brièveté de la crise, la peur héritée et projetée et enfin l'attitude du président vis-à-vis de la situation en cours seront tour à tour examinées.

5.1.1 L'IMPORTANCE DU FACTEUR TEMPS DANS LA STRATÉGIE DES ÉLITES DU RÉGIME

La variable temporelle mérite une attention particulière. Les positions des différents protagonistes ne sont pas figées dans le temps; elles évoluent au gré des

⁴¹⁹ Entretien, Tunis, 2014.

« évènements »⁴²⁰, des informations dont disposent les acteurs, et du comportement des adversaires et des partenaires. Les entrevues menées dans le cadre de cette recherche permettent d'analyser la durée de ce soulèvement selon deux segments : du 17 décembre au 13 janvier d'une part, le 14 janvier, d'autre part. L'ensemble du mois que dure le soulèvement constitue un moment politique, et la dernière journée menant à la fuite du président forme, à elle seule, un segment spécifique. Cette périodisation trouve sa raison dans le comportement du président et son entourage. Jusqu'au 13 janvier, les mobilisations ne font pas paniquer le haut de la hiérarchie du régime; tandis que le 14 janvier, un concours de circonstances mène à une précipitation des décisions aboutissant à la tentative de sauvetage en catastrophe du clan Trabelsi et au départ – sans retour – de Ben Ali vers le Golfe (Piot, 2011; Puchot, 2012; Belkhodja et Ckeikhrouhou, 2013).

En raison de l'évolution de la crise, les acteurs qui influencent le président ne sont pas nécessairement les mêmes durant toute cette période. L'installation des mobilisations et leur poursuite ont pour effet de restreindre le cercle décisionnaire. En exagérant le trait, cela se traduirait par un moment – ou un rythme – habituel dans la crise, suivi d'un moment de crise dans la crise durant lequel l'accélération des événements coïncide avec la fermeture du cercle d'acteurs stratégiques.

En temps habituel, les réunions ministérielles sont organisées à des fréquences prédéfinies. Le président consulte son cercle de conseillers de manière planifiée. Le parti tient ses rencontres du bureau politique et de ses différentes structures suivant l'agenda prévu, avec une rigueur particulièrement stricte. En temps de crise politique, les

⁴²⁰Pour qualifier la mobilisation en cours, Ben Ali utilisera le concept d'évènements (« ahdayh ») lors de ses trois discours télévisés (28/12/2010; 10/01/2011 et 13/01/2011). Ce choix lexique s'inscrit dans une tentative de dévaluation de la crise. Elle correspond, par exemple, au vocabulaire choisi par les autorités françaises lors de la crise de Mai 68, qualifiée là encore d'« évènements ». Voir, entre autres, Gobille (2008) et Dobry (2009).

habitudes sont bousculées, les uns et les autres s'adaptent à un calendrier changeant et la décision politique ne suit pas son cheminement classique. Les tonalités et les discussions, les acteurs, leurs priorités et leurs prérogatives sont modifiés⁴²¹. Ces changements n'impliquent pas que la qualité subordonnée des acteurs soit bouleversée, ni que ceux-ci démontrent une forme ou une autre de résistance ou de contestation des normes à suivre.

En raison de cette subordination et de la brièveté de la crise, la principale stratégie adoptée par les acteurs stratégiques du régime et qui s'offre à l'analyse⁴²² est caractérisée par l'attentisme. Il est alors nécessaire de se prémunir contre le raccourci logique entre attentisme, inaction et dépolitisation. Le fait que, pour diverses raisons⁴²³, de nombreux acteurs aient préféré attendre et ne rien dire ou faire publiquement, ne signifie ni inaction politique, ni dépolitisation. Autrement dit, l'absence d'engagement public, en particulier en raison de la brièveté de la crise, ne traduit ni une absence d'engagement privé, ni une neutralité politique. El-Chazli insiste, à raison, sur un paradoxe provenant d'une telle lecture. « [Une] erreur [...] consiste à rendre la dépolitisation équivalente à l'apathie ou au désintéressement. [Une seconde] erreur [...] consiste à tirer un principe d'(in)action qui découlerait de la dépolitisation diagnostiquée. [...] Les individus seraient dépolitisés parce qu'ils n'agissent pas politiquement, et vu qu'ils n'agissent pas, ils ne sont pas amenés à se politiser » (2012 : 857). Si ces leçons sont tirées d'études centrées sur les

⁴²¹ Cette lecture est tirée des différentes discussions menées avec des acteurs du régime, surtout sécuritaires.

⁴²² Dans le sens où, à l'instar d'autres séquences révolutionnaires (par exemple en Syrie quelques semaines plus tard) l'inscription de la crise dans la durée aurait hypothétiquement pu permettre l'adoption d'autres stratégies que l'analyste examinerait. Ce n'est pas le cas en Tunisie. De manière homogène, les acteurs du régime se caractérisent par leur irrésolution pendant le cours laps de temps que dure cette crise menant au départ du président.

⁴²³ Comme la peur de prendre parti, le manque de visibilité, l'absence d'informations fiables, le défaut de communication entre acteurs et la peur de la répression immédiate.

gouvernés, elles s'appliquent particulièrement bien aux élites d'un régime de moins en moins « politisées » et de plus en plus « technocratisées ».

Ne pas agir, ni en coulisse ni officiellement, ne signifie ni absence de prise de position, ni absence d'engagement politique⁴²⁴. Attendre, quelles qu'en soient les raisons, est en soi une forme de positionnement politique. Ni soutien – aux yeux des révolutionnaires – ni opposition – aux yeux de la hiérarchie du régime –, l'attentisme est bel et bien, de par son apparente neutralité, un choix politique. En régime autoritaire, l'attentisme s'il n'est une vertu, est du moins un choix de comportement souvent optimal. Ce qu'Hibou décrit pour l'administration demeure particulièrement pertinent pour d'autres fonctions politiques, d'autant plus en situation de crise. « Il faut comprendre cette logique de l'inaction [caractérisée par l'immobilisme et l'attentisme]: il est plus important de survivre que d'agir dans la mesure où l'emploi n'est pas garanti et où la situation n'est pas toujours facile à décrypter » (2011a : 140). Dans le cas d'espèce, ce n'est pas uniquement l'emploi qui est menacé par l'affichage public d'une forme quelconque de désolidarisation avec le régime, mais la sécurité physique de l'acteur et de sa famille. C'est surtout le difficile décryptage de la situation qui, conditionné par un manque de recul temporel avec les événements, influence la position des acteurs. Pour cette raison, la peur entre à son tour comme paramètre significatif de la prise de décision.

⁴²⁴ Dans la même perspective, Allal (2012 : 828) fait remarquer que celui « qui ne dit mot ne consent pas nécessairement ». Le « consentement », le « défaut d'opinions », « l'apathie politique » et la « dépolitisation » sont ainsi trop vite conclus du verrouillage sécuritaire de l'espace public. Voir aussi Siméant (2013) pour une discussion de ces questions, en particulier en sociologie des mobilisations appliquée aux études africaines.

5.1.2 LA PEUR COMME PARAMÈTRE CRUCIAL DU CALCUL DES ACTEURS

Dans le calcul de l'attitude à adopter durant la secousse que subit le régime, ses acteurs font preuve de prudence et de méfiance. Ce comportement est dicté avant tout par l'incertitude face aux événements en cours et par la peur diffusée et entretenue par le régime.

Une dimension de cette méfiance se traduit dans la falsification des préférences, ainsi qu'elle est évoquée par Kuran (1997) et reprise par Chazel (2003) et Camau (2012). Cette tactique a été analysée en préalable à l'examen du fonctionnement habituel du régime⁴²⁵. La bonne marche du système autoritaire tunisien est caractérisée par l'emploi de techniques disciplinaires envers ses propres élites. La falsification des préférences est d'usage avant, pendant et après une crise politique. En fonctionnement routinier, « les individus tendent en effet, par crainte de la répression, à dissimuler leurs préférences »; il importe dès lors d'être attentif à la distinction entre « les préférences privées (qui sont les vraies préférences), et les préférences exprimées publiquement (et éventuellement mensongères) » (Chazel, 2003 :132)⁴²⁶.

En situation de crise, dissimuler ses préférences s'apparente à une stratégie d'optimisation des intérêts. Il s'agit pour ces acteurs, d'en révéler suffisamment, mais pas trop, à l'entourage social immédiat sur leurs intentions, leurs positions et leurs lectures personnelles du cours des événements. Dans le régime de Ben Ali, la confiance entre élites a été préalablement examinée comme la chose la moins bien partagée, voire la plus

⁴²⁵ Plus précisément, lorsque les propos des acteurs du régime, considérant la peur inspirée par le Palais comme facteur décisif de leur comportement, ont été pris en considération pour l'analyse des relations de pouvoir. Voir le premier chapitre de la première partie.

⁴²⁶ Il est à noter que Chazel décrit cette tactique en particulier dans les régimes totalitaires. Kuran l'analyse pour les régimes communistes. Tandis que Camau y fait référence pour les régimes autoritaires. De manière générale, la falsification des préférences opère dans différentes configurations, et plus particulièrement en situation où il convient de se protéger de l'appareil disciplinaire.

précieuse. Dissimuler ses préférences n'est que la conséquence d'un apprentissage de vingt-trois ans. *Agir comme si* (Wedeen, 1998) n'est ainsi pas réservé au citoyen ordinaire.

Cette éducation autoritaire⁴²⁷ de toute une génération d'hommes et de femmes politiques se répercute durant la crise. La peur, composante primordiale de cette discipline, ne disparaît pas subitement lorsque le régime est secoué, d'autant plus qu'aucun de ces acteurs stratégiques n'a envisagé la fin de celui-ci. Elle disparaît encore moins lorsque, face au vide laissé par la fuite de Ben Ali et la décapitation de son régime, ces acteurs cherchent à justifier leur participation à un régime répressif et à survivre judiciairement et éventuellement politiquement.

L'absence de concertation et d'organisation découle de la discipline imposée par Ben Ali consistant à isoler les élites stratégiques les unes des autres. Ce qui fait dire à un conseiller du président: « La communication entre nous n'existait pas, et chacun essaye d'adapter une version qui lui convient le mieux pour sauver sa peau. Il y a beaucoup d'invraisemblances; les recoupements laissent plein de points d'interrogation. Il n'y a pas *une* version. Chacun a *sa* version des faits »⁴²⁸. Si pour l'Histoire ou pour la justice, il y aura *une* version de ce qui s'est passé, chacun de ces acteurs possède et expose une histoire qui lui est propre. La falsification des préférences s'analyse ainsi comme une stratégie de survie.

⁴²⁷ L'éducation par la peur est assumée par plusieurs acteurs du régime, pris de nostalgie pour cette méthode. Un ministre de Ben Ali rapporte en ce sens : « En tant que ministre, je faisais peur. Les gens me respectaient dans la rue. J'imposais la peur. Oui nous étions des dictateurs, et je l'assume. Je voulais éduquer ce peuple, il ne comprend que comme ça, par la force et la peur, il fallait imposer le respect. Il suffit de voir la situation aujourd'hui. Un bordel monstre ou personne ne respecte plus rien. La Tunisie est sale, ses rues sont dégueulasses, c'est inadmissible ». Entretien, Tunis, 2014.

⁴²⁸ A. Abdallah, ministre conseiller de Ben Ali, anciennement ministre des Affaires étrangères. Entretien, Tunis, 2014.

Camau formule une analyse adéquate de cette stratégie lorsqu'il suggère que « les partisans de l'ancien régime s'adaptent à la nouvelle situation, les moins compromis taisant leurs réticences, les plus engagés en arguant de la contrainte qui aurait inspiré leurs prises de positions et agissements antérieurs» (2012 : 34). L'idée que chaque acteur possède une lecture particulière, parfois contredite par celle de ses collègues, ne traduit pas nécessairement un cynisme et un calcul politique. Chacun de ces éléments du régime a été, pendant une longue période, relativement isolé en termes de communication avec ses collègues et collaborateurs. Chacun a été imbriqué dans une organisation pyramidale où tout acteur est un potentiel délateur. Tous ont mené leur mission avec l'impression permanente d'être écoutés et surveillés. Cette structure relationnelle peut mener à vivre les événements différemment, à interpréter et offrir une version des faits distincte d'un individu à l'autre. Camau semble sous-estimer, dans la même analyse, le facteur peur qui ferait dire, *a posteriori*, à ces acteurs, que leur participation à ce régime était contrainte. Si à juste titre, il invite le chercheur à éviter de faire des Premiers ministres de Ben Ali des victimes de son régime, il n'en demeure pas moins vraisemblable que l'absence de désolidarisation trouve parfois sa source dans la peur de la répression. Loin d'être feinte, et quoiqu'opportunément affichée après la chute du régime, la peur participe à la falsification des préférences de ces acteurs. Elle est alimentée par la position, à leurs yeux presque désinvolte mais toujours dominante, du leader.

5.1.3 LES DÉCISIONS DU LEADER, REFLETS DE SON DÉCALAGE AVEC LA RÉALITÉ

La fin de règne de Ben Ali – qui n’en finissait pas (Geisser, 1999) – n’a de sens *qu’a posteriori*. Jusqu’aux derniers moments, le régime paraissait solide aux yeux de ses élites et de ses soutiens internationaux, surtout en raison de la détermination du chef⁴²⁹. La crise a été vécue par ces acteurs comme une secousse ponctuelle même si plus significative que d’autres, et le président un chef d’État aux commandes. Comme en témoignent ses discours, qui apparaissent à l’analyse et sont perçus par les protestataires comme en décalage avec la réalité du terrain, ce dernier ne prenait pas la mesure de la situation. Loin de l’image d’un régime en état d’alerte, les réunions au sommet de l’État étaient le témoignage d’une routine observée avec sérieux, en décalage avec la répression qui atteignit des niveaux jusque-là jamais atteints en si peu de temps pendant le mandat de Ben Ali. A. Abdallah⁴³⁰, resituant un épisode des derniers jours du régime, relate à ce titre :

J’étais au bureau politique du RCD, il s’est réuni sous la présidence de Ben Ali, le 9 janvier. On est entré, on s’attendait à un exposé du ministre de l’Intérieur, qui est un collègue au bureau politique, et du secrétaire général du RCD. Ben Ali a dit : « M. Rafik⁴³¹, toujours la douche froide ? Vous n’êtes pas en train d’exagérer les choses »? [...] Puis il a continué : « Je suis pressé, je vous laisse avec Ghannouchi⁴³², voyez le discours que je vais prononcer sur les mesures économiques que je vais prendre, il y a un projet déjà prêt, si vous avez une observation... ». Puis il est parti. Ça a duré quinze à vingt minutes. À la veille d’une révolution. Les gens à la tête de l’État

⁴²⁹ Ses deux premiers discours, du 28 décembre 2010 et 10 janvier 2011, dénotent cette détermination à travers un ton martial. Le président y apparaît à la fois inébranlable et, par sa description de la situation, en total décalage avec la réalité. Par choix ou par manque de lucidité, les émeutiers sont qualifiés de « terroristes » et d’ « extrémistes » qui seront sanctionnés avec toute la sévérité nécessaire.

⁴³⁰ Entretien cité.

⁴³¹ Rafik Haj Kacem, alors ministre de l’Intérieur, depuis 2004.

⁴³² Premier ministre à ce moment-là, depuis 1999.

n'étaient pas conscients de la gravité de la situation. Je n'ai pas senti que chez le président il y avait une angoisse.

Cette absence d'« angoisse » se reflète dans la « légèreté » des premiers coups que tente Ben Ali pour calmer les manifestants. Il limoge des éléments du régime sans poids politique ni prérogatives stratégiques. Les gouverneurs de Sidi Bouzid, Jendouba et Zaghouan, des régions secouées par les protestations, sont ainsi démis de leur fonction le 28 décembre 2010. Par la suite, ce sont les ministres de la Communication, du Commerce et de l'Artisanat, et des Affaires religieuses qui sont écartés le 29 décembre⁴³³. Puisqu'il n'y a eu ni d'impression d'un régime en crise, ni de défection, ni de basculement individuel, ni même, similairement au cas iranien (Kurzman, 1996)⁴³⁴, d'abandon des chancelleries étrangères⁴³⁵, il n'y a alors pas eu de raison d'une coordination entre élites. Non seulement une telle coordination porte en elle une dimension inévitablement risquée; mais surtout, à aucun moment, les élites du régime⁴³⁶, n'ont perçu la crise comme irréversible.

⁴³³ Ce même jour, Ben Ali donne des instructions à son Premier ministre pour mettre en place un programme urgent de soutien à l'emploi des diplômés chômeurs. Il demande aussi la participation des organisations nationales (c'est-à-dire surtout de l'UGTT) pour mener à bien ce programme prévoyant l'investissement de 6.5 milliards de dinars tunisiens (environ 4.5 milliards de dollars US) pour l'emploi.

⁴³⁴ La lecture de la réflexion de Kurzman (1996) permet de faire ressortir un certain nombre de similarités entre les cas iranien et tunisien, nuanciant ainsi l'exceptionnalité de la crise tunisienne comme le fait Hmed (2016). Ainsi, une trace du mouvement révolutionnaire peut être située dans les premières contestations deux ans (crise du bassin minier de 2008) avant l'acte final; les tirs sur des manifestations pacifiques ont contribué au sentiment que le régime avait dépassé une ligne rouge; l'effet des grèves a secoué le régime; le leader a été à la recherche d'opposants à coopter; certaines mutineries (dans le cas tunisien, lors de la dernière journée) ont contribué à la perte de repères du régime; la loyauté de l'armée est demeurée intacte jusqu'au bout (voir le chapitre 7 de cette partie); la « bourgeoisie » a aussi soutenu le régime jusqu'au bout; le leader n'a ainsi pas été (totalement) abandonné par ses élites; il a même été soutenu par ses alliés internationaux; il prétend, dans son discours, avoir donné des ordres pour éviter à tout prix de faire usage de tirs armés; enfin il a eu recours à une combinaison de concession et de répression. Le rôle d'internet et des réseaux sociaux (en Tunisie) vient reprendre celui des cassettes audio (en Iran) comme support de communication et de diffusion des messages. Voir à ce titre Lecomte (2014).

⁴³⁵ Le soutien des autorités françaises a été évoqué dans la première partie.

⁴³⁶ À commencer par le président lui-même.

La veille de son départ, Ben Ali prononce un discours durant lequel il tente quelques coups, en promettant la libéralisation de la vie politique, la fin de la censure, diverses subventions aux biens de première nécessité, la création de 300 000 emplois, etc. Parmi les autres coups politiques, Ben Ali limoge tout son gouvernement et promet de nouvelles élections d'ici six mois⁴³⁷. Ce discours est suivi par des manifestations de joie dans les rues de Tunis, orchestrées par le régime à travers le parti. À la télévision publique, cette manipulation trouve un écho dans des émissions encensant la vision du président ainsi que des programmes festifs. Un secrétaire d'État⁴³⁸ alors en fonction témoigne de l'espace réduit et de la forme circonscrite par lesquels un tel moment de déception personnelle peut s'exprimer pour un individu occupant son rôle.

Personnellement, le lendemain du dernier discours de Ben Ali, j'ai appelé mon ministre pour lui dire que c'est scandaleux les danses et les chants à la TV. C'était le discours du 13 janvier. Le 14 au matin, je me suis donc plaint auprès de mon ministre. Il était venu à mon bureau pour entendre les slogans des avocats. Je lui ai dit qu'il y avait trop de morts pendant que les gens font la fête. C'était la seule fois où j'ai manifesté une forme de désapprobation. On ne pouvait pas en parler. On avait tous peur les uns des autres. On se savait sur écoute, donc la seule discussion que j'ai eue, c'était dans mon bureau avec mon ministre, une des rares personnes en qui j'avais confiance. Même quand on discute entre nous dans un bureau, on chuchote. À voix basse. On ne parle pas au téléphone. On n'exprime pas nos opinions. Il n'y a pas d'échanges entre collègues. Il n'y a pas de confiance. Donc il n'y a pas eu de coordination.

Les décisions du régime et en particulier du leader peuvent ainsi être mal reçues par ses élites. Mais cette désapprobation ne s'exprime pas publiquement. Le contrôle exercé par

⁴³⁷ Ce dernier discours témoigne ainsi d'un changement de perception. L'emballement des décisions, l'usage de l'arabe dialectal pour la première fois de sa carrière présidentielle, la tonalité protectrice du leader, toutes ces caractéristiques abondent dans le sens d'une prise de conscience de la réalité de la situation chez le président. Ce jour-même, Ben Ali fait appel, dans son Palais, à sa diseuse de bonne aventure pour sonder son avenir, selon son avocat A. El Kafi dans l'émission « Pour ceux qui osent seulement », *Al Hiwar al tounissi*, 21/01/2016.

⁴³⁸ Entretien, Tunis, 2014.

le régime, la « peur les uns des autres », et surtout le sentiment d'être en permanence surveillés font en sorte que ces acteurs n'ont, à aucun moment, affiché une forme ou une autre d'opposition. L'absence de coordination est un effet de la mainmise du leader sur les comportements envisageables par ses élites, autant en situation routinière qu'en période de crise politique.

En raison de la brièveté de la crise, de la prégnance de la peur, et d'une position du leader empreinte de suprématie et détachement à la fois, les acteurs stratégiques du régime adoptent une attitude attentiste qui se comprend comme un calcul paramétré par l'absence de crise de régime.

5.2 ATTENTISME ET LOGIQUE DE L'INACTION : COMMENT LES ÉLITES S'EFFORCENT D'OPTIMISER LEUR SITUATION EN L'ABSENCE DE CRISE DE RÉGIME

Comme on l'a montré dans la première partie, Ben Ali a su gérer ses élites stratégiques par un système complet de menaces, de répressions, de gratifications, de cloisonnements et de circulations dans les fonctions officielles. De telle sorte que pour la très grande majorité d'entre elles, ni idéaliste ni jusqu'au-boutiste, le coût de la confrontation avec le régime, ou simplement de la désapprobation, est beaucoup trop élevé comparé à celui de l'acquiescement voire du soutien franc. Ce système de gestion élitair confie ces acteurs à un apprentissage durablement intégré. Qu'elles soient acteurs du régime ou du monde des affaires, ces élites se caractérisent par la continuité de leur comportement d'une temporalité politique à l'autre.

5.2.1 L'INVARIANCE DU COMPORTEMENT DES ÉLITES POLITIQUES SYNONYME DE DÉFAUT DE CRISE DE RÉGIME

Le culte de la personnalité du chef, le système de parti unique (devenu hégémonique), la structuration hiérarchique du pouvoir, la centralité de la présidence dans la décision sont à la fois hérités d'un passé proche⁴³⁹ et amplifiés par le verrouillage politique instauré par Ben Ali lui-même. Le maintien de ces pratiques, leur stabilité entre le fonctionnement routinier du régime et la crise peuvent s'éclairer par le concept d'habitus⁴⁴⁰ de Bourdieu (1972b). Ce sont ainsi, entre autres, les expériences passées de l'individu qui structurent ses perceptions et ses pratiques. À son tour, l'ancrage de ces pratiques est générateur de comportements routinisés. Il ne disparaît pas du jour au lendemain, ni ne se dissipe brusquement en situation de crise. D'autant plus que la crise étudiée n'est pas assez durable pour faire mûrir des dissensions au sein du cercle élitair stratégique.

Même dans des situations de bouleversement de repères routiniers, tels le soulèvement tunisien de décembre-janvier, la régression vers ces habitus provoque une résistance à la variation que constitue la crise politique (Dobry, 2009). Pour le dire autrement, un individu, pris dans des relations de pouvoir souvent très contraignantes, ne devient pas révolutionnaire en un court laps de temps. Cet agent a passé des dizaines d'années à faire corps avec le régime, à en être un acteur, un relais et un bénéficiaire. Cet individu ne peut ainsi faire abstraction de cet héritage ni ne peut calculer en dehors de ces dispositions

⁴³⁹ En ce sens, le néo-autoritarisme de Ben Ali (Camau et Geisser, 2003) est un prolongement et une exacerbation répressive de l'autoritarisme de Bourguiba.

⁴⁴⁰ « L'habitus est le produit du travail d'inculcation et d'appropriation nécessaire pour que ces produits de l'histoire collective que sont les structures objectives (*e. g.* de la langue, de l'économie, etc.) parviennent à se reproduire, sous la forme de dispositions durables, dans tous les organismes (que l'on peut, si l'on veut, appeler individus) durablement soumis aux mêmes conditionnements, donc placés dans les mêmes conditions matérielles d'existence » Bourdieu (1972b : 282).

intégrées et « conditionnantes », et plus spécifiquement des menaces découlant de la situation autoritaire.

L'absence de dissensions dans la combinaison centrale du régime contribue à cet attentisme. Dans une perspective d'optimisation des intérêts, les contraintes considérées par ces acteurs sont celles de la peur de la répression, de la certitude d'être surveillé et écouté, de la perception des positionnements invariables des autres acteurs et de l'absence de communication et d'information fiables. L'enjeu pour eux est de décider d'une attitude vis-à-vis de la crise politique en cours. Dans cette configuration, ces élites sont amenées à patienter et à se comporter de manière habituelle⁴⁴¹. Cette ligne de conduite témoigne, dans les mots d'un membre du gouvernement⁴⁴² au moment du soulèvement, d'une suspicion toujours aussi vivace :

C'était chacun pour soi durant la révolution. J'avais un seul contact, avec un ami qui avait rang de ministre. Il était tout près de Ben Ali. Chef de la Haute commission de contrôle financier. Mais nous étions tous en position de *wait and see*, tout le monde. Moi j'évitais de parler de politique. C'est normal, ils sont capables de tout. Le danger vient de tous les côtés.

C'est en puisant l'information auprès de sources les mieux placées, si possible proches du président lui-même, que ces acteurs cherchent à se positionner. Leur position est en revanche toujours comptable de ce « danger qui vient de tous les côtés ».

Le corollaire du cloisonnement des élites et de la structure pyramidale du régime est la privation des élites d'informations privilégiées. Abdallah, écarté de son poste le 11 janvier, précise à ce titre que « du 11 au 14 janvier, tous mes renseignements venaient

⁴⁴¹ C'est-à-dire « aller à son bureau », « effectuer les tâches habituelles », « ne pas discuter de politique ». Entretiens avec différents acteurs du régime, Tunis, 2014 et 2015.

⁴⁴² M. Hergli, secrétaire d'État aux privatisations. Entretien, Tunis, 2014.

des medias. Nous avons appris les choses par la presse et le bouche à oreille »⁴⁴³. Un autre ministre quant à lui en fonction jusqu'au dernier jour revient sur le type d'information dont il disposait: « je recevais chaque matin des rapports officiels provenant des régions, par exemple de Sidi Bouzid. En fait, ces rapports contenaient les mêmes informations qu'Al Jazeera »⁴⁴⁴. Ainsi les éléments stratégiques du régime n'ont pas plus accès à une information détaillée que les citoyens ordinaires, qu'ils soient en poste ou, comme Abdallah, démis de leur fonction après 23 ans de service. Ni les prérogatives officielles, ni l'ancienneté dans le régime, ne garantissent l'accès à une information de meilleure qualité. Ce constat appuie à nouveau l'hypothèse d'une circulation limitée de l'information : caractéristique du fonctionnement routinier, elle se poursuit en situation de crise.

La thèse de Karklins et Petersen (1993) relative aux soulèvements est-européens, ne trouve pas d'application dans le cas tunisien pour les élites stratégiques du régime. Elle permet cependant de comprendre ce qu'il ne s'est *pas* passé. Leur idée consiste à dire que durant un soulèvement, l'engagement des protestataires est influencé par un jeu d'assurance impliquant leur propre groupe social et d'autres groupes sociaux significatifs pour eux; tandis que – et c'est la partie ici digne d'intérêt – les acteurs du régime traversent un jeu réciproque de « désassurance » au fur et à mesure que les moyens de coercition sont affaiblis. La décision des élites du régime de marquer leur désapprobation, voire de rejoindre les révoltés, a donc pour paramètre la défection des membres de leur groupe social, additionnée à la défection d'autres groupes. À aucun moment durant le mois « révolutionnaire », l'appareil coercitif n'a montré le moindre signe

⁴⁴³ Entretien cité.

⁴⁴⁴ Entretien, Tunis, 2014.

d'affaiblissement ou de résistance aux ordres. L'engrenage des défections par effet de suivisme⁴⁴⁵ n'a pas été activé, en l'absence d'élément déclencheur au sein du cercle élitare⁴⁴⁶.

Le seuil d'entraînement se définit comme la combinaison du nombre de protestataires et du nombre de proches ayant rejoint l'opposition. Il est spécifique à chaque individu et se comprend comme l'étape au-delà de laquelle il est préférable, selon la logique propre à chaque individu, de suivre l'opposition plutôt que de rester en place et risquer d'être du côté des perdants. Ce seuil d'entraînement ne peut faire sens dans le cas des élites du régime pour deux raisons. D'une part, relativement très peu de citoyens ont manifesté⁴⁴⁷ au cours des différentes mobilisations. D'autre part, même si le nombre précédent était très élevé ou perçu comme tel par effet de zoom des caméras⁴⁴⁸, aucune défection des élites du régime ne fut publiquement affichée. Pour qu'il y ait défection, il faut selon Karklins et Petersen, qu'il y ait au moins perte de confiance dans le régime ou son avenir. Sur le mode de la stupéfaction : « la chute de Ben Ali a été une surprise générale »⁴⁴⁹, ou de l'impensable : « jusqu'à la dernière seconde, personne ne pensait au départ de Ben Ali [...] on savait la crise, mais rien ne présageait un changement de régime »⁴⁵⁰, les acteurs du régime expliquent comment ils ont poursuivi leur travail, de manière régulière.

⁴⁴⁵ En anglais « bandwagon effect ».

⁴⁴⁶ Dit autrement, personne n'a osé faire le premier pas, publiquement. Pour cette raison, aucune cascade des dissensions n'est observable.

⁴⁴⁷ Le dernier jour (14 janvier 2011), au summum de la manifestation, on comptait quelques dizaines de milliers de manifestants, au maximum, sur l'avenue Habib Bourguiba à Tunis. Cette approximation est basée sur un recoupement de sources. Voir Allal et Geisser (2011b), Abid *et al.* (2011) et Belkhodja et Cheikhrouhou (2013). Par ailleurs, Way (2008) insiste sur l'idée que le nombre de manifestants est un mauvais outil de prédiction de la chute des régimes. Si besoin en était, le cas syrien viendrait le rappeler.

⁴⁴⁸ Effet remarqué dans les images de la chaîne *Al Jazeera* ou des téléphones portables qui filment depuis le sol puis diffusent sur les réseaux sociaux. Voir par exemple la séquence « Dégage ! », slogan utilisé par les manifestants en face du ministère de l'Intérieur, à Tunis, le 14 janvier, url : <https://www.youtube.com/watch?v=2gu0AehnM54> (page consultée le 12/02/2016).

⁴⁴⁹ Haut fonctionnaire. Entretien, Tunis, 2014.

⁴⁵⁰ A. Abdallah, entretien cité.

« Jusqu’au 13 janvier [veille du départ de Ben Ali], je gérais [...] les dossiers en instance de privatisation »⁴⁵¹.

Pas plus les élites politiques du régime que ses élites économiques n’ont perçu d’ébranlement du régime. Ces deux socles de soutien au Palais ont maintenu un alignement constant sur les positions du régime.

5.2.2 L’ALIGNEMENT OPPORTUNISTE DES ÉLITES ÉCONOMIQUES DURANT LA CRISE

À l’image des élites politiques et des élites sécuritaires⁴⁵², le comportement des élites économiques ne connaît pas de transformations notables durant la situation révolutionnaire. En fonctionnement routinier, les acteurs économiques sont portés vers un soutien plus ou moins affiché envers le régime. Hibou souligne ainsi la « dépendance politique des entrepreneurs, la nécessaire allégeance au pouvoir central et l’impossibilité d’une distanciation » (2008 : 117). Malgré la situation de crise politique, ce soutien demeure valide. Trois extraits d’entretiens l’illustrent.

M. Mabrouk, gendre du président et puissant entrepreneur, confiait :

J’étais souvent en voyage au début, je n’ai pas vu grand-chose arriver. J’ai juste senti des tensions, rien de plus. Comme il y en a eu par le passé, peut-être un peu plus, quelques manifestations, mais rien de plus. J’avais quelques préoccupations à l’époque, je n’ai pas suivi tout ce qui se passait dans le pays⁴⁵³.

⁴⁵¹ M. Hergli, entretien cité.

⁴⁵² Cf. troisième chapitre de cette partie.

⁴⁵³ Entretien, Tunis, 2014.

Selon un chef d'entreprise proche du Palais,

Personne ne s'attendait au départ de Ben Ali. À l'époque je travaillais sur une étude prospective. Je ne sentais pas la fin de règne. Jusqu'au 14 janvier, je ne pensais pas une seconde à la fuite de Ben Ali. Personne ne s'y attendait⁴⁵⁴.

Quant à lui, l'un des principaux banquiers de Tunis indiquait :

Entre décembre et janvier, on n'était pas conscient du tout du changement, et c'est le cas de tous les chefs d'entreprise. Le départ de Ben Ali a été totalement inattendu. Le monde économique n'a pas du tout été concerné et n'a rien vu venir non plus, la preuve est simple : aucun argent n'a été retiré [des banques]. Aucun moment ou évènement particulier ne nous a permis de nous rendre compte d'un quelconque basculement durant la révolution. Pendant la révolution, j'allais travailler tous les jours de manière régulière. Rien de spécifique en fait⁴⁵⁵.

Même en considérant l'hypothèse de la dissimulation des préférences, qui ne trouve ici que peu de justification, les élites économiques n'ont pas « lâché » le régime. Elles n'existent que par le régime; elles en sont le produit, le soutien objectif et – occasionnellement – direct. En contrepartie, le régime constitue la source de leur prospérité. Comme le précise un ancien PDG et chef d'entreprise : « l'élite économique, je ne pense pas qu'elle ait lâché Ben Ali. Cette élite était en fait une clique qui tenait par intérêt ou par la peur. Il y avait donc une menace sur cet intérêt »⁴⁵⁶.

Ces élites économiques ne disposent pas, en situation de crise, d'un poids décisionnel ni des réseaux actifs à même de faire basculer une révolte dans un sens ou dans l'autre, et encore moins d'intérêt à la chute du régime. « Les acteurs économiques ne sont pas des patriotes, ils s'en foutent, ils sont trop riches, et n'ont pas abandonné le régime. Pourquoi? Parce que ces fortunes sont récentes, ce sont des nouveaux riches, qui le sont devenus grâce à Ben Ali et son régime, ils sont attachés à maintenir ces privilèges à tout

⁴⁵⁴ Entretien, Tunis, 2014.

⁴⁵⁵ Entretien, Tunis, 2014.

⁴⁵⁶ Entretien, Tunis, 2014.

prix »⁴⁵⁷. L'étude de cas tunisien permet de mettre en perspective certains résultats de la littérature.

Le comportement des élites économiques en situation de crise politique a été notamment analysé par Haggard et Kaufman (1997)⁴⁵⁸ et Wood (2001)⁴⁵⁹. Dans cette grille de lecture, la défection des élites économiques contribue à la chute du régime autoritaire contesté. La mobilisation, en portant atteinte aux intérêts de la classe d'affaire, contraint les élites économiques à considérer le compromis. La chute d'un régime autoritaire passe ainsi par l'isolement des gouvernants et la fracture de la coalition au pouvoir du fait de la dissension des acteurs économiques. Le régime de Ben Ali ne s'est pas libéralisé, il a plus certainement été décapité (Heydemann, 2013). Ses élites économiques n'ont à aucun moment fait défection. La comparaison avec le cas tunisien invite ainsi à considérer, à nouveau, le facteur temps comme variable cruciale du déroulement des événements.

Les mobilisations en Tunisie, si elles ont continué – en changeant de nature – après la fuite de Ben Ali, ont été fortement contenues par les décisions des acteurs politiques⁴⁶⁰. Dans la mesure où l'élan du soulèvement a été entrecoupé par des coups significatifs, la pression des mobilisations n'a pas pris l'ampleur suffisante pour nuire durablement aux

⁴⁵⁷ A. Bennour, ancien secrétaire d'État à la Défense et à l'Intérieur. Entretien, Tunis, 2014.

⁴⁵⁸ Haggard et Kaufman soutiennent que la crise économique en privant un régime contesté d'un levier de négociation, l'expose à la défection du monde des affaires. Une transition politique a ainsi lieu lorsque la contestation du régime est caractérisée par des protestations de nature économique, la défection des élites économiques, et la division du gouvernement en ce qui concerne la distribution des ressources.

⁴⁵⁹ Wood, dans son étude comparative, s'intéresse à des sociétés oligarchiques (Afrique du Sud et Salvador) au sein desquelles la mobilisation des marginalisés économiques et sociaux, en touchant aux intérêts des élites économiques, a forcé la libéralisation initiale du régime et jeté les bases économiques et politiques du compromis démocratique. La mobilisation soutenue des pauvres et des classes laborieuses a transformé les intérêts des élites économiques dans un sens favorable à la démocratisation, menant à une pression sur l'État pour trouver un compromis avec les insurgés.

⁴⁶⁰ Notamment en ce qui a trait au départ sans retour de Ben Ali, à la dissolution du parti-État et au choix d'une élection de l'Assemblée constituante.

intérêts des acteurs économiques, qui n'ont ainsi pas pu, su ou voulu faire pression sur la classe politique pour réformer le régime.

Pour ces acteurs économiques, le départ de Ben Ali a aussi correspondu au départ de la famille prédatrice des Trabelsi perçu comme ouvrant de nouvelles opportunités économiques. M. Ben Ayed résume, après coup, cette perspective : « nous avons toujours fait face contre vents et marées; le vent tournera en notre faveur »⁴⁶¹. Ainsi, l'attentisme des élites économiques tunisiennes est conditionné à la fois par leurs liens avec le régime garant de leur succès, par la courte durée de la crise précédant le départ de Ben Ali et, pour certaines d'entre elles, par une lecture opportuniste de la crise qui serait génératrice de nouvelles ouvertures économiques⁴⁶².

Ces élites stratégiques, qu'elles soient politiques ou économiques, étaient certes au courant de la crise, mais n'ont pas pris la mesure de la situation. Cela parce que la situation ne s'est révélée critique ou irréversible qu'à la suite du départ de Ben Ali. C'est ainsi la fuite du chef qui a constitué, précisément, la crise de régime, et non pas l'inverse⁴⁶³. Le soulèvement populaire a constitué une crise politique, presque « comme une autre » aux yeux de ces élites, à la différence que son aboutissement en fera, *a posteriori*, une crise sévère signifiant la fin de régime. Pour cette raison, il est primordial de démêler les raisons des effets.

⁴⁶¹ A. Ben Ayed, chef de conglomerat et une des plus grandes fortunes du pays. Voir chapitre 3 de la première partie. Cité dans Aouina (2012).

⁴⁶² Un entrepreneur confiait ainsi : « Les Trabelsi avaient un réseau d'importation, par conteneurs et sans autorisation, sans contrôle des agents de la douane. Ce réseau existe encore, même s'il a diminué d'ampleur. Aujourd'hui c'est un réseau de Sfaxiens. Sûrement des hommes de paille des Trabelsi, restés sur place, c'est-à-dire ceux qui ont gardé les contacts à la douane ». Entretien, Tunis, 2014.

⁴⁶³ La réciproque voudrait que la crise de régime ait mené au départ du président, idée réfutée dans l'approche ici défendue.

La thèse du délitement du régime et de son implosion ne résiste pas, durant le mois que dure la révolte, aux témoignages, agissements et perceptions de ses élites. Pas plus les acteurs économiques que « les politiciens n'ont lâché Ben Ali »⁴⁶⁴. C'est précisément la réciproque qui se traduit dans les faits et surtout dans le récit qu'en proposent les acteurs : « c'est Ben Ali qui a lâché le régime, non le contraire »⁴⁶⁵. Même si les plus aventurières des élites stratégiques du régime ont pu envisager des changements, ceux-ci n'ont jamais reflété l'idée d'un bouleversement du régime, tout au plus son *aggiornamento*.

À la fin, les élites et tout le monde ont perdu la foi. Mais personne n'osait l'exprimer, on sentait que le régime était encore fort. On ne sentait pas la fin. On se demandait, sous forme de débats, quelles sont les réformes de sortie de crise. Par exemple, le divorce avec Leila, plus d'équilibre régional, plus de liberté de presse. Mais toujours progressivement. C'était ça les thèmes entre nous. On ne pensait pas à la chute du régime, mais à sa réforme⁴⁶⁶.

La « perte de la foi », qui opère sur le temps long, peut-être synonyme d'un désenchantement, d'un manque de visibilité pour l'avenir, d'inquiétude sur l'après Ben Ali, mais elle ne signifie pas le retrait d'allégeance pendant la crise politique, et encore moins une opposition frontale. Quoiqu'il advienne des événements, les acteurs du régime n'ont pas manifesté publiquement leur désapprobation, sentant le régime « encore fort ». Le basculement, conditionné selon Karklins et Petersen (1993: 592-597), par la prédiction et la protection ressentie, et alimenté par le fait que personne ne souhaite être perçu comme le soutien d'un régime discrédité et sans avenir, n'a pas eu lieu du côté des élites du régime.

⁴⁶⁴ M. Hergli, entretien cité.

⁴⁶⁵ Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

⁴⁶⁶ PDG d'une entreprise publique. Entretien, Tunis, 2014.

CONCLUSION

L'absence de coordination ou de stratégie de groupe est commune aux différents secteurs élitaires. Même si l'information privilégiée est encore plus précieuse en situation de perte des repères caractéristique de la crise politique, les élites du régime n'ont pas établi de tactique de réseaux trans-sectoriels, puisque ces réseaux, comme on l'a analysé précédemment, n'existaient pas préalablement. Ce n'est que lorsque Ben Ali a fui que cette absence de coordination a trouvé son écho dans une forme de désarroi. Ce sentiment est né du fait accompli que constituait le départ du président. La confusion résultant de ce départ se traduit d'abord dans une sensation d'abandon vécue par ces acteurs. Cela parce qu'« en Tunisie, la pierre angulaire c'est la présidence de la République [...]. Quand la présidence s'écroule, tout le régime s'écroule »⁴⁶⁷. Pour un de ses anciens ministres, Ben Ali « nous a lâché, de gré ou de force, je ne sais pas. [...] La fuite de Ben Ali a laissé tout le monde dans le désarroi »⁴⁶⁸. Pour un de ses principaux conseillers, « le régime reposait sur les épaules de Ben Ali, lui parti, ce fut la débandade »⁴⁶⁹.

Ce sentiment d'égarement se double très rapidement de la peur du lendemain. L'angoisse de l'inconnu mais surtout de représailles devient rapidement l'élément crucial justifiant le comportement à tenir. Deux témoignages viennent souligner cette lecture.

Le 14 janvier au soir, j'ai eu un coup de fil d'un ami qui me disait qu'il fallait que je parte tout de suite : 'tu crains pour ta sécurité et celle de ta famille'. J'ai fermé la maison et je suis parti. À 6 h du soir, notre maison est envahie par une trentaine de personnes en camion, ils ont commencé à vider la maison. Ils ont tout pillé. *Tout*. Et on a rien récupéré. Les policiers assistaient sans rien faire⁴⁷⁰.

⁴⁶⁷ M. Mabrouk, entretien cité.

⁴⁶⁸ Entretien, Tunis, 2014.

⁴⁶⁹ A. Abdallah, entretien cité.

⁴⁷⁰ Ibidem.

La peur c'est le critère décisif pour rester ou fuir. Des amis qui n'ont rien à se reprocher, la journée du dimanche (i.e. 16 janvier), ils n'ont vu aucun policier, ils ont eu peur, et ils ont fui avec leur famille une semaine. Moi je n'aurais pas été lié à l'ancien président, peut-être je serais parti. Devant l'inconnu, il y a des gens qui supportent le stress, d'autres non. Ce n'est pas un crime de ne pas être courageux. C'est humain, chaque cas est spécial. Je comprends les gens qui sont partis dix jours. Moi je ne suis pas parti à cause de mon lien : si je pars, on me colle l'étiquette de fugitif. Même si j'ai hésité, surtout le lendemain (i.e. 15 janvier). À 4h j'ai décidé de partir, à 4h30 j'ai dit non, à 5h oui, puis il y a eu le couvre-feu, le lendemain je suis resté. C'est normal d'hésiter, on entendait des rafales de mitraillettes partout, il n'y avait plus de policiers, j'avais peur de la chasse aux sorcières, j'étais le seul lié à Ben Ali à rester, j'avais peur de me faire attraper⁴⁷¹.

Pour interpréter ces propos, il convient de rappeler que pour la plupart des élites stratégiques du régime, la vie publique s'est surtout résumée aux acquis et à la consolidation de positions d'influence dans un environnement protecteur aux règles connues. Dès lors, il apparaît plausible que ces mêmes acteurs ayant perdu tout repère, se retrouvent dans une position sensible et angoissante. Les « rafales de mitraillettes » des uns, le pillage de la maison des autres, tout concourt à ce que l'État confondu avec le régime et la personne de Ben Ali semble s'être retiré. Ce désarroi et cette confusion sont surtout alimentés par la surprise de la « défection » du président. Puisque ses élites n'ont ni prévu ni anticipé le départ du chef, elles se retrouvent face à l'inconnu. La méfiance envers tous et chacun s'en trouve renforcée.

En définitive, les élites du régime ne passent pas par une période dynamique de « désassurance ». Au contraire, il s'agit pour elles, dans un premier temps, de maintenir leurs routines d'action durant, ce qui leur paraît être, une crise politique mineure. Dans un second temps, la fuite du président, prélude à l'écroulement rapide de son régime – étant

⁴⁷¹ M. Mabrouk, entretien cité.

donné l'identification quasi complète entre le régime et sa personne – laisse place à une épreuve faite d'incertitude voire de déroute. Cette période est vécue individuellement comme une crise gérée dans l'hésitation et l'angoisse et menant à une stratégie de sauvetage en catastrophe. Cette heuristique de la crise s'apprend sur le tas, au fur et à mesure du surgissement des événements. Elle témoigne surtout de l'absence de concertation, de planification, et de gestion prévue et structurée. La loyauté envers Ben Ali a été assez générale et marquée, « jusqu'à ce qu'en définitive, il déserte lui-même sa fonction et délivre de toute loyauté » (Badel, 2013 :55).

CHAPITRE 6 DÉCLOISONNEMENT DES SPHÈRES CONTESTATAIRES ET PRUDENCE DE LEURS ÉLITES DÉCISIONNAIRES

Les élites stratégiques – politiques et économiques – du régime se caractérisent durant la quasi-totalité de la crise politique par leur attentisme. Cette attitude est comprise par le Palais comme le maintien de leur soutien. Le départ du président les fait sombrer dans une forme de désarroi et de peur du lendemain. De leur côté, les élites appartenant à la « société politique contestataire » vont adopter un comportement plus nuancé.

Les acteurs non décisionnaires des collectifs de ce secteur (partis, syndicat, Ordre des avocats) ont assez tôt choisi d'afficher leur contestation (Hmed, 2012). Leurs dirigeants vont se comporter de manière plus prudente, jouant parfois les équilibristes, et se joignant en dernière instance et opportunément à l'opposition franche au régime. Étant données les caractéristiques de ces élites sectorielles⁴⁷², la crise politique au lieu de rapidement modifier les habitudes, fonctionne comme un révélateur des routines d'action. La perspective des seuils (Karklins et Petersen, 1993), convient à l'analyse séquentielle des enjeux et positionnements individuels et collectifs d'un secteur contestataire hétérogène.

Pour défendre cette lecture, ce chapitre adoptera la structure qui suit. Dans un premier temps, les paramètres des comportements des acteurs contestataires seront analysés. Les seuils de basculement individuels et collectifs, la permanence des routines d'opposition durant la crise et les points d'inflexion sectoriels seront ainsi examinés afin de saisir les facteurs motivants et contraignants les positions adoptées par ces acteurs. Ces outils analytiques en main, il sera possible, dans un second temps, d'étudier la participation des

⁴⁷² Ces caractéristiques ont été examinées dans la première partie de cette recherche. Il s'agit principalement de l'adoubement par et de subordination au régime, de dissensions avec la base, et d'intégration des mesures disciplinaires et des comportements routiniers du régime autoritaire.

élites partisans à la crise politique. Les formations de l'opposition ainsi que le parti-État ont joué un rôle qui paraît, *a priori*, paradoxal. Malgré l'appel de ses dirigeants et son rôle traditionnel de soutien au président, le RCD s'est distancié du leader. En dépit de ce qui peut apparaître une opportunité politique sans précédent, l'opposition partisane a fait preuve d'une certaine retenue. Le paradoxe se dissipe dès lors que la structure relationnelle du régime⁴⁷³ et les perceptions des enjeux en cours sont considérées pour l'analyse de ces comportements. Dans un troisième temps, le rôle structurant des élites intermédiaires de l'Ordre des avocats et de l'UGTT sera étudié : ces acteurs, détachés des préoccupations du régime, organiseront les mobilisations et contribueront à leur étalement. Une dernière section montrera comment les élites décisionnaires de ces différents collectifs feront, *a contrario*, preuve d'attentisme. Par effet d'entraînement des acteurs moins stratégiques de leur secteur, elles rejoindront en dernier recours et sans positionnement tranché, l'opposition au régime.

6.1 LES PARAMÈTRES DES COMPORTEMENTS DES ACTEURS CONTESTATAIRES EN SITUATION DE CRISE POLITIQUE

Le décroisement des sphères contestataires (UGTT, Ordre des avocats, Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme, partis de l'opposition), rejointes par d'autres groupes jusque-là contrôlés par le régime (les étudiants, les artistes, les internautes/blogueurs, les intellectuels) caractérise la séquence révolutionnaire. Cette déssectorisation prend forme progressivement. Le basculement se fait selon des calculs individuels et collectifs.

⁴⁷³ Analysée dans le quatrième chapitre de la première partie de cette thèse. Pour le RCD et l'opposition partisane, voir respectivement les sections 4.2 et 4.3.

6.1.1 LES SEUILS DE BASCULEMENT DES ACTEURS CONTESTATAIRES

Le basculement des acteurs à l'intérieur des sphères contestataires ne se fait pas nécessairement dans la même période que celui des élites décisionnaires de ces collectifs plus ou moins inféodés au régime. L'explication réside dans un calcul propre, en termes de contraintes et d'intérêts, des acteurs sans responsabilités institutionnelles qui diffère de celui des acteurs en poste. La notion de seuil de passage à l'action aide à saisir ces basculements différés.

Le modèle proposé par Karklins et Petersen (1993) n'est guère utile pour saisir l'activité des élites stratégiques face au soulèvement. Il est en revanche tout à fait pertinent pour comprendre le comportement des acteurs des secteurs contestataires. Un jeu d'assurance progressif et cumulatif se traduit en élément déclencheur de la décision des individus de rejoindre le camp des manifestants. Restreint au volet de la contestation, nourrie peu à peu par les éléments de l'opposition historique, le modèle de Karklins et Petersen, initialement introduit par Granovetter (1978) et repris ailleurs, a fait l'objet d'une synthèse par Chazel (2003)⁴⁷⁴. Il permet de comprendre, par exemple, pourquoi les dirigeants de l'UGTT et de l'Ordre des avocats – comme analysé plus loin – ont pris plus de temps que leur base pour affirmer une prise de position, jamais tout à fait tranchée.

La notion de seuil dépend des caractéristiques sociales individuelles, d'où sa dimension imprécise ou hésitante. Surtout, ce seuil n'est ni prévisible ni même préexistant aux

⁴⁷⁴ « Les individus sont confrontés à un choix entre deux options, avec des bénéfices éventuels dépendant, pour chacune des options, du nombre d'agents (en plus de l'individu de référence) qui la choisissent. À chaque individu est associé un seuil (*threshold*) spécifique, qui désigne le nombre d'agents devant préalablement s'être engagés en faveur de l'une des options avant que l'individu en question ne fasse lui-même ce choix. Pour une distribution de seuils donnée (en termes de fréquence), un processus cumulatif est susceptible de se mettre en place, en vertu duquel le choix par des agents (voire un agent) d'une option donnée entraîne une décision identique de la part d'autres individus dont le seuil est atteint et qui vont à leur tour pousser vers ce même choix des individus supplémentaires: on est alors en présence de réactions en chaîne, qui ne s'interrompent que lorsqu'un nouvel équilibre est atteint » (Chazel, 2003 :131).

mobilisations. Il dépend de chaque contexte, de perceptions individuelles, des échanges de coups plus ou moins significatifs et efficaces entre les appareils du régime et les manifestants, et se comprend comme le résultat de ces échanges. Pour reprendre la lecture de Tackett (1996), ce ne sont ainsi pas les révolutionnaires qui font les révolutions, mais les révolutions qui font les révolutionnaires. L'enchaînement des événements conditionne l'action et les positions des acteurs contestataires. À leur tour, ceux-ci participent, par leur décision, à orienter et à structurer les mobilisations⁴⁷⁵. La crise a précipité leur action, mais celle-ci prend appui sur une expérience politique (Hmed, 2012)⁴⁷⁶. À l'image des Constituants français de 1789, les acteurs de la mobilisation tunisienne, par leur participation et apprentissage au sein de leur organisation et institution, ont été « rodé aux formes et aux procédures des politiques collectives » (Tackett, 1996 :78).

Le basculement des uns et des autres a ainsi lieu par échelonnage. Il est le produit des perceptions et s'analyse comme la fin de l'herméticité des frontières entre les différents secteurs. Cette herméticité a constitué une des modalités de gestion des sphères politiques et de leurs élites par le régime de Ben Ali. La mobilisation trans-sectorielle permet dès lors à ces acteurs de partager un même espace social de contestation; c'est-à-dire de mettre de côté, le temps des manifestations, leur « étiquette » corporative.

⁴⁷⁵ Pour reprendre la lecture qu'en fait Aya (2001 :144), les agents font les événements en étant contraints par les structures existantes, et les événements contraignent à leur tour les agents à changer les structures.

⁴⁷⁶ Plus précisément, Hmed (2012 : 812) fait remarquer que « les tactiques de mobilisation utilisées tout au long de cette première situation révolutionnaire sont en grande partie héritées de mobilisations antérieures et portées par les militants de l'UGTT, dont une majorité a fréquenté l'université dans les années 1980 et a vécu la répression du mouvement étudiant (porté notamment par l'Union générale des étudiants de Tunisie, UGET, mais aussi l'Union générale tunisienne des étudiants, UGTE, d'obédience islamiste) sous Bourguiba et immédiatement après le 'coup d'État médical' de Ben Ali en 1987 ».

Ainsi, l'agrégation des forces est caractéristique des périodes révolutionnaires. Elle n'est pas simple addition numérique des ressources et des individus mais plutôt décuplement des motivations et des résistances, réorganisation matérielle et structurelle de la manifestation, gestion commune des tactiques offensives et défensives, etc. Puisqu'il n'existe pas de « moments révolutionnaires sans ce type de coalitions entre groupes qui en temps ordinaires ne se rencontrent pas » (Jeanpierre, 2011 :68), cette coalition est à la fois fusion des « poids », coordination des stratégies, relatif respect des répertoires d'action propres à chaque secteur, mais aussi, au moins temporairement, mise de côté des conflits hérités.

Lorsque des secteurs que rien ne coalise historiquement et professionnellement, et alors même que leurs positionnements politiques diffèrent, finissent par se rejoindre, c'est que l'énergie de ce qui les entraîne dépasse celle qui les « antagonise ». Les mots d'A. Mourou s'analysent dans cette perspective: « j'étais à l'avenue Habib Bourguiba le 14 janvier, j'étais dans le premier rang, je menais le grand défilé. Petit à petit le cortège grossissait et on a *même* unifié les syndiqués [i.e. l'UGTT] »⁴⁷⁷. Ces propos sont ceux d'un avocat de profession⁴⁷⁸, fondateur d'Ennahdha, et à ce titre symbole d'un mouvement honni par – et fréquemment en conflit avec – les syndicalistes (Chouikha et Gobe, 2013). En évoquant un regroupement de ces deux forces puissantes et organisées, ces mêmes propos témoignent de ce qui se joue à ce moment-là : mettre de côté,

⁴⁷⁷ Entretien, Tunis, 2014.

⁴⁷⁸ Profession qui accueille, comme mentionné au quatrième chapitre de la première partie, de nombreux opposants islamistes.

provisoirement, les conflits et les rancunes⁴⁷⁹, se fait – stratégiquement – au profit de la mobilisation.

Cette coalition, produite par les événements, n'est pourtant pas instantanée. Par exemple,

le 24 décembre, un petit groupe d'avocats, entre 20 et 50 personnes selon les sources, descend dans la rue pour faire pression sur l'UGTT et pour pousser le syndicat à les rejoindre dans une manifestation de soutien à la mobilisation de Sidi Bouzid. Les avocats se mobilisent pendant près de cinq jours, sans réussir à rallier les masses (ICG, 2011 :4).

L'entraînement des uns par les autres et leur coopération, sont aussi caractéristiques de ce genre de mobilisation. Les différents groupes, s'ils unissent leur force, ne forment pas pour autant une foule indistincte. Chaque collectif conserve des modes d'expression propre.

6.1.2 PERMANENCE DES ROUTINES D'OPPOSITION ET DES RÉPERTOIRES D'ACTION SECTORIELS

Jusqu'à assez tardivement, le répertoire d'action et les revendications (Tilly et Tarrow, 2007) de ces acteurs et collectifs s'inscrit dans la continuité de pratiques et de tactiques utilisées jusque-là. Quelques exemples permettent d'illustrer cette idée.

Les artistes recourent à des modes d'expression habituels pour transgresser, à l'image du rappeur tunisien El Général qui poste le 22 décembre son morceau offensif « Raïs l'ebled » (Monsieur le président)⁴⁸⁰. Le 31 décembre, deux avocats, M. Abbou et A. Aouini, malgré leur divergence

⁴⁷⁹ L'UGTT a, par son silence ou sa complaisance, contribué à la répression des islamistes par le régime de Ben Ali. Ces rancunes se retrouveront dans l'après Ben Ali, conduisant à la confrontation, parfois violente, des deux mouvements. Par exemple, le 04/12/2012, en marge de la commémoration de la mort du leader historique du syndicat (F. Hached), l'UGTT est attaquée violemment devant son siège à Tunis par la Ligue de protection de la révolution, une milice alors proche des islamistes.

⁴⁸⁰ Dont des extraits des paroles, traduites en français par le site <http://dormirajamais.org/rayes/> (page consultée le 15/01/2016), sont : « Président du pays, ton peuple est mort, les gens se nourrissent dans les poubelles. Regarde ce qui se passe dans le pays, les soucis sont partout. Les gens n'ont plus où dormir.

idéologique⁴⁸¹, haranguent la foule et critiquent publiquement le régime dans une rue de Sidi Bouzid. Les étudiants de l'Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Tunis, s'assoient au sol le 3 janvier, dans l'enceinte de leur institution, pour former avec leur corps, les mots « Tunisie libre »⁴⁸². Le 5 janvier, les lycéens font grève à Gabes et à Kasserine. Le 11 janvier, des centaines d'intellectuels et d'artistes ainsi que la Ligue tunisienne des droits de l'homme manifestent à Tunis⁴⁸³.

Similairement, le répertoire des acteurs de l'opposition partisane les confine dans des manifestations d'opposition aux moyens habituels. Les représentations et les répertoires sont les mêmes que ceux en usage en contexte routinier. Ainsi, le Parti Démocratique Progressiste de Chebbi se contente d'appeler « à la démission des ministres de la Communication et de l'Intérieur » (ICG, 2011 :8). Le 5 janvier 2011, une dizaine de Tunisiens sont déjà tombés sous les balles du régime⁴⁸⁴, et pour la population, la ligne rouge a vraisemblablement été franchie⁴⁸⁵. Le communiqué du parti Tunisie Verte⁴⁸⁶,

Aujourd'hui je parle au nom du peuple, écrasé par le poids de l'injustice. Président du pays, tu nous dis parle sans crainte. Voilà j'ai parlé. Mais je sais ce qui m'attend. Et ce n'est que des coups. Je vois beaucoup d'injustice. Voilà pourquoi j'ai choisi de parler. Pourtant beaucoup m'ont mis en garde. Jusqu'à quand le peuple tunisien doit-il vivre dans les rêves? Où est la liberté d'expression? Je n'en ai vu que le nom. Tu appelles la Tunisie « la verte ». Mais président regarde. Elle est devenue un désert, coupée en deux blocs. Il y a ceux qui volent aux yeux de tous. Pas besoin de les nommer. Tu sais très bien qui sont ces gens. Beaucoup d'argent devrait aller aux projets, aux réalisations, aux écoles, aux hôpitaux, aux logements. Mais les fils de chien, avec l'argent du peuple, ils se remplissent le ventre, ils volent, ils pillent, ils se servent, pas un siège ne leur échappe. Le peuple a tant à dire, mais sa voix ne porte pas. S'il n'y avait pas cette injustice, je n'aurais pas besoin de parler ».

⁴⁸¹ Le premier est proche du panarabisme et de l'islamisme; le second du socialisme radical.

⁴⁸² Voir annexe 7.

⁴⁸³ Ces diverses manifestations ont été relevées par notre enquête sur les événements au jour le jour, ville par ville.

⁴⁸⁴ Selon le décompte qu'en font Belkhodja et Cheikhrouhou (2013). Voir en annexe 6, l'histogramme – produit à partir de cette source – résumant l'évolution des décès durant la période ici étudiée (17 décembre – 14 janvier).

⁴⁸⁵ Ce franchissement de la ligne rouge est mesuré par plusieurs variables. D'abord, le changement de tonalité des slogans, devenus hostiles au régime et non plus simplement à certaines politiques (économiques, sociales, sécuritaires) ou membres du régime (la famille Trabelsi). Dès le 27 décembre, les premiers slogans ouvertement anti Ben Ali font leur apparition. Ce jour-là, à Zarzis, les manifestants scandent : « Tunisie, libre, libre, Ben Ali dehors ». Jusqu'à cette date, les slogans n'ont pas évoqué le président. Ensuite, les premières manifestations multisectorielles ont déjà eu lieu, cela dès le 25

parti d'opposition « authentique »⁴⁸⁷ et interdite, résume ces limites du pensable en raison même des fonctionnements habituels de l'opposition. Nulle part il n'est question de changement de régime, d'appel à la révolte, ou de jugement du président. Celui-ci demeure l'autorité suprême, à même d'offrir ce que réclame l'opposition. Plus généralement, « les formations politiques [...] soutiennent le mouvement, mais avec des moyens précaires et des effets limités. Pour l'essentiel, elles émettent des communiqués et des appels, principalement relayés sur Internet» (ICG, 2011 :8).

Le répertoire d'action de l'UGTT est encore plus emblématique de cette permanence des routines d'action. Les revendications ainsi que les méthodes d'action collective du syndicat ne présentent pas de ruptures significatives. Les acteurs de l'UGTT publient⁴⁸⁸ des communiqués soulignant « le droit des structures syndicales régionales d'observer des mouvements de contestation », organisent des marches pacifiques, des grèves locales et parfois tournantes, des médiations appelant à « libérer les personnes arrêtées » et à régler le problème de « l'emploi de jeunes ». Ils participent aux discussions – début janvier – avec le gouverneur de Kasserine ou le ministre de la Santé (originaire de Sidi Bouzid), envoient des délégations pour se plaindre aux autorités et recueillir les

décembre, à Tunis, où étudiants, syndicalistes et militants des droits de l'homme protestent ensemble sur la place Mohamed Ali. Enfin, en date du 5 janvier, 18 villes, du Nord au Sud de la Tunisie, ont déjà vécu des mobilisations, signifiant l'extension géographique de la contestation.

⁴⁸⁶ Notre parti « Tunisie Verte » : 1. Confirme son soutien au mouvement de la jeunesse de Sidi Bouzid et dans tout le pays. 2. Condamne le recours à la violence contre les jeunes manifestants et les avocats et demande la libération immédiate de tous les manifestants arrêtés. 3. Considère que le pouvoir est dans l'obligation, selon ses responsabilités constitutionnelles et politiques, de promouvoir ces régions marginalisées. 4. Demande l'ouverture d'une enquête sur la corruption et la traduction des responsables devant la justice. 5. Exige la libéralisation de la presse, la démocratisation de la vie politique et la légalisation des partis qui ont en fait la demande conformément à la loi comme notre parti 'Tunisie Verte' qui a été victime d'un hold-up politique de la part de la dictature » (Zitouni, 2011).

⁴⁸⁷ Par opposition aux partis faire-valoir.

⁴⁸⁸ Ces exemples sont tirés de ICG (2011), Gobe (2011b), Mohsen-Finan (2012), Camau (2014) et Hmed (2015).

doléances des citoyens, pour défendre les droits des nécessiteux et des régions appauvries, etc.

Rodés à ce genre de pratiques, de discours et de représentations, les acteurs syndiqués se comportent de façon routinière, sans pour autant s'interdire des modalités d'action amplifiées. Lorsqu'elles agissent différemment des épisodes de protestation précédents, les élites locales et régionales changent d'abord davantage d'échelle ou de degré que de répertoires d'action. L'histoire des confrontations influence ainsi les actions choisies en 2010-2011. « Tant les policiers que les protestataires entretiennent une mémoire collective historique de leurs interactions construite lors d'évènements de mobilisation collective, qui façonne leurs représentations et leurs perceptions respectives » (Hmed, 2015 : 79). Dans la mémoire des joueurs, on retrouve d'un côté le « capital d'expérience protestataire accumulé au cours des luttes antérieures » (Camau, 2014 : 54) et de l'autre côté, le capital d'expérience répressive, fruit d'un apprentissage hérité⁴⁸⁹. Ces deux capitaux mettent à disposition des acteurs des ensembles de pratiques et de représentations au sein desquels ils vont puiser.

Mais avec le durcissement des coups de l'appareil sécuritaire, des tactiques et slogans nouveaux sont utilisés, déstabilisant le régime et provoquant des réactions en chaîne menant à ce que certains considèrent comme des points de non-retour.

⁴⁸⁹ Pour l'aspect répressif, Hmed (2015 : 82) cite deux leçons du mouvement du bassin minier de 2008 retenues par les militants de base de l'UGTT qu'il interviewe : « ne pas se mettre en avant dans les manifestations, ne pas trop porter de banderoles, ne pas se faire repérer (comme la plupart de leurs camarades qui ont été pourchassés ou déférés devant les tribunaux en 2008), ainsi que la nécessité d'élargir le front de la contestation en le sortant des strictes revendications sociales ».

6.1.3 LES POINTS D'INFLEXION DE LA CRISE

Certaines analyses considèrent nécessaire d'étudier ces moments cruciaux pour rendre compte de l'intelligibilité du processus révolutionnaire. Pour Jeanpierre (2011), « toute théorie de la révolution se doit de comprendre la logique d'apparition et de disparition de ces points » (15). Il évoque les discours télévisés de Ben Ali (ou Moubarak) comme points d'inflexion de ces soulèvements. Or, l'examen des témoignages des acteurs impliqués dans ces enchaînements d'actions et de réactions permet de souligner la multiplicité et la diversité de tels tournants; cela parce que chaque agent ou groupe, selon des logiques individuelles et collectives propres, interprète les événements de manière spécifique. Pour certains acteurs interrogés, le « point d'inflexion » est la manifestation de Sfax; pour d'autres, c'est la ligne rouge franchie par la police lors du weekend particulièrement meurtrier du 8 et 9 janvier⁴⁹⁰; pour certains il s'agit de l'appel de l'UGTT à la grève nationale prévue le 14 janvier. Ainsi que l'indique Jeanpierre, davantage que sur le repérage de points de non retour « objectifs », c'est sur les mécanismes d'apparition de ces tournants de la crise qu'il faut s'arrêter.

L'approche choisie dans cette enquête cible les perceptions des acteurs et la transformation de leur position comme éléments pivots de l'analyse. Ainsi, il ne s'agit pas ici d'observer « d'en haut » les faits bruts et de déterminer un événement particulier provoquant la rupture, c'est-à-dire un moment précis qui servirait de curseur indiquant le basculement entre l'avant et l'après. Ce basculement, dans l'approche de Karklins et Petersen – ou plus généralement dans la théorie des seuils adoptée ici – est le fait d'évaluations, d'interprétations, de décisions et de repères individuels. Les individus et

⁴⁹⁰ Journées au cours desquelles environ 20 manifestants sont abattus à Kasserine et Sidi Bouzid par les agents de la Sûreté Nationale (Belkhodja et Cheikhrouhou, 2013).

les groupes ont chacun leur seuil qui dépend, entre autres de leur parcours et de leur position dans le jeu politique, de leur environnement direct, des réactions du camp adverse et du positionnement par rapport au régime. Ainsi, la « concaténation à la base du processus révolutionnaire dispose d'une dynamique propre, une dynamique non linéaire faite de micro-repositionnements en série d'acteurs, individuels et collectifs, qui en tentant de s'adapter à une configuration mouvante, l'orientent » (El-Chazli et Rayner, 2014 : 93).

La complexité et l'ambiguïté de ces seuils sont révélées par l'enquête : il est possible de conclure à l'absence de points d'inflexion propres à l'ensemble d'un secteur ou à l'ensemble de la population. Cela dit, il est difficile de nier que l'appel à la grève nationale du 14 janvier ait constitué une étape supplémentaire, voire décisive, dans la confrontation, en raison de la charge symbolique et tactique forte de cette procédure⁴⁹¹. La concomitance de la grève générale et du départ de Ben Ali témoigne de l'aspect crucial de ce coup. Mais il convient de resituer ses effets. Le faible nombre des manifestants⁴⁹² à Tunis, le 14 janvier, relativise l'impact de l'appel à la grève chez les protestataires. En revanche, l'impression chez les acteurs du régime⁴⁹³, d'un mouvement qui gonfle en volume, précipite la perte de repères. Autrement dit, l'implication de plus en plus affirmée de l'UGTT et particulièrement son appel à la grève générale semblent

⁴⁹¹ Voir à la section 6.3.1 la discussion sur la portée de la grève nationale dans la Tunisie indépendante.

⁴⁹² Comme discuté au chapitre précédent, l'évaluation de ce nombre est difficile, la plupart des chercheurs évoquent des milliers d'individus sans idée précise. Allal et Geisser (2011a) estiment à plusieurs centaines de milliers les manifestants ce jour-là. Abid *et al.* (2011) parlent plus modestement de milliers de gens. L'évaluation la plus plausible, au regard des images et de l'enquête de Belkhodja et Cheikhrouhou (2013) est de quelques dizaines de milliers de manifestants. C'est-à-dire environ la capacité d'un stade de football de Tunis lors des grands matchs. Comparativement, « avec 30 000 personnes dans la rue, selon des sources syndicales, c'est Sfax qui a vu la plus grande manifestation avant la chute de Ben Ali » le 12 janvier 2011 (ICG, 2011 :6).

⁴⁹³ Le ministre de l'Intérieur (A. Friaa) interpelle ainsi le chef de la garde présidentielle (A. Seriati) sur ce nombre croissant : « Le nombre de manifestants devant le ministère ne cesse d'augmenter, et certains essaient de s'accrocher aux fenêtres. Que faire ? » (Ben Hassouna, 2012b).

avoir davantage d'impact sur la perception des élites du régime – le président Ben Ali à leur tête – que sur les mobilisations.

Les positions demeurent fluctuantes et l'apparition de multiples points de non-retour sectoriels et – à l'intérieur de ces secteurs – fonctionnels⁴⁹⁴ permet de saisir les enjeux du moment. Ainsi des syndicalistes prennent dès les premières violences une position tranchée⁴⁹⁵, alors que certains, tout particulièrement les dirigeants nationaux, demeurent hésitants jusqu'au 11 janvier⁴⁹⁶. Des avocats sont parmi les premiers à prendre publiquement la parole pendant que la hiérarchie de l'Ordre cherche le juste milieu entre la solidarité avec la profession et ses obligations de soutien au régime (Gobe, 2011b). Tandis qu'un ministre de Ben Ali se rendait, sans vraiment déroger à sa routine, chaque jour à son ministère, son épouse manifestait à Tunis⁴⁹⁷. Dans le même temps, le PDG d'une entreprise privée accorde le droit à ses employés d'aller manifester dans la capitale⁴⁹⁸, alors que F. Elloumi, un des poids lourds de l'économie tunisienne, annonce le 29 décembre 2010 un projet de 30 millions de dinars pour créer 1000 emplois à Sidi Bouzid, entendant ainsi marquer son soutien au régime.

Les calculs individuels sont pris dans des ensembles de relations, notamment les logiques sectorielles, et sont influencés par les changements continus que subissent les enjeux du moment. Pour cette raison, les points d'inflexion ne sont ni prévisibles, ni déterminés, mais émergent plutôt des luttes et affrontements politiques. Il est ainsi pertinent de cibler

⁴⁹⁴ C'est-à-dire des repères qui dépendent de la fonction des individus. Plus ou moins exposés par leur poste de responsabilité, les individus décident de leur prise de position, aussi, en fonction de leur rapport au régime en général et de leur relation au Palais plus particulièrement.

⁴⁹⁵ Notamment les membres du syndicat enseignant, voir note 110.

⁴⁹⁶ Date à laquelle la direction nationale donne le feu vert à la grève de Sfax le lendemain (Camau, 2014 :59).

⁴⁹⁷ Anecdote racontée par un ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

⁴⁹⁸ M. Haddad, entretien cité.

des éléments d'analyse qui marquent et témoignent autrement d'un changement de configuration⁴⁹⁹.

En termes de stratégies d'action, les transformations prises comme indicateurs d'une délégitimation induite sont le résultat de la crise et des échanges de coups. C'est bel et bien la confrontation – et sa montée en puissance – entre le régime et les émeutiers/manifestants, qui provoque une métamorphose des actions collectives. Cette évolution constitue une mesure de la progressive délégitimation du régime, d'abord aux yeux des élites intermédiaires et ensuite – sous la pression de ces dernières – des élites décisionnaires des collectifs contestataires. Les discours passent des revendications sociales aux slogans prenant d'abord pour cible la famille au pouvoir puis le régime dans son entièreté⁵⁰⁰. L'armée envoyée en renfort est applaudie par les manifestants la considérant de leur côté⁵⁰¹ malgré son rôle ambigu⁵⁰².

Progressivement, les affrontements se durcissent en raison de leur extension géographique et de leur décloisonnement sectoriel. Du fait de l'enchaînement des événements et des tensions, le régime perd les agences de pouvoir qui lui servaient d'appareil de contrôle social et professionnel : le RCD, l'UGTT et l'Ordre des avocats.

⁴⁹⁹ Par exemple, les slogans des manifestants. Voir ci-dessous.

⁵⁰⁰ Dans un ordre chronologique et qui suit et signale l'amplification politique et géographique du soulèvement : " le travail est un droit, oh bande de voleurs" (18 décembre, Sidi Bouzid); "Toi aussi, jeune chômeur, participe au mouvement" (28 décembre, Tunis); "Trabelsi, méprisable, laisse une chance au chômeur" (30 décembre, Tunis); "Avec notre âme, et notre sang, on se sacrifie pour toi O syndicat (UGTT)" (2 janvier, Gabès); "Libérez Sidi Bouzid, Ben Ali dégage" (3 janvier, Thala); "Toi policier, victime, ressens un peu les événements" - "Citoyen, regarde, regarde le terrorisme saute aux yeux" (8 janvier, Kairouan); " De Bizerte à Ben Gardane, le peuple tunisien ne s'achète pas" (10 janvier, Sfax); "Régime, lâche, le peuple tunisien ne s'achète pas" (11 janvier, Sidi Bouzid); "Pas de présidence à vie" (11 janvier, Ben Gardane); "Ben Ali espèce de lâche, le peuple tunisien ne peut être arnaqué" (12 janvier, Sfax); "Du pain, de l'eau, mais Ben Ali non !" (12 janvier, Kasserine); "Tunisie libre libre, Ben Ali dehors" (12 janvier, Gabès); "Libertés, libertés, pas de présidence à vie" (13 janvier, Sousse); "Du pain, de l'eau, mais Ben Ali non" (13 janvier, Tunis); "Dégage" (14 janvier, Tunis).

⁵⁰¹ Ainsi, à Sidi Bouzid, l'arrivée de l'armée est accueillie par des slogans du type: "Avec mon sang et mon âme, je me sacrifierais pour toi O armée!"

⁵⁰² Cf. l'analyse du rôle de l'armée dans le chapitre 7 infra.

De leur côté, les étudiants, les artistes⁵⁰³ et les élites partisans rejoignent les mobilisations, signifiant par là la poursuite du décroisement des sphères sociales d'un système politique qui a, ironiquement, toujours cherché à séparer hermétiquement les acteurs de tous ces secteurs.

Symbole du dérèglement des champs perçus comme « secondaires » dans la pyramide du pouvoir tunisien, les partis de l'opposition et le RCD vont adopter des stratégies qui apparaissent, à première vue, paradoxales.

6.2 LES RÔLES PARADOXAUX DU PARTI-ÉTAT ET DES FORMATIONS DE L'OPPOSITION

Le comportement du parti présidentiel et des proto-partis de l'opposition pendant la crise de décembre 2010 - janvier 2011 mérite une attention particulière. L'attitude de ces formations révèle la distinction entre opportunités et perception de telles opportunités. Dès lors que l'on prend en compte leur relation au régime, les paradoxes suscités par les prises de position des formations politiques se dissipent.

⁵⁰³ La sortie de la chanson de rap « Raïs l'ebled » (président du pays) le 22 décembre, évoquée précédemment, a eu un impact sur les jeunes qui voient pour la première fois un rappeur attaquer le pouvoir et le président de manière si directe. Similairement le clip du comique L. Abdelli le 13 janvier qui demande à Ben Ali de quitter le pouvoir (à « dégager ») en le qualifiant de « vieux clown périmé » a sans aucun doute contribué à encourager les manifestants le lendemain. Ces deux sorties totalement inenvisageables jusque-là dans un régime policier particulièrement répressif vis-à-vis des atteintes « à l'ordre public » et « au prestige de l'État » soulignent un des effets de la situation de crise politique : l'ouverture du champ des possibles et dicibles.

6.2.1 LA TIMIDE CONTESTATION DES PARTIS DE L'OPPOSITION

Les élites de l'opposition partisane n'ont pas contribué, par leur défection⁵⁰⁴, à la chute du régime. A. Zitouni, un opposant de longue date au régime de Ben Ali se sent presque obligé de reconnaître que « les élites politiques n'ont joué aucun rôle, même l'opposition. J'étais en communication avec Chebbi, Ghannouchi et Ben Jaafar⁵⁰⁵. Personne n'a lâché Ben Ali, c'est surtout les jeunes qui [l']ont fait fuir. [...] Jusqu'au dernier moment, tout son régime y croyait, c'est Ben Ali qui a lâché le régime »⁵⁰⁶.

Les partis de l'opposition ont été regroupés dans cette enquête en trois catégories⁵⁰⁷ : la première concerne les partis inféodés au régime; la seconde englobe les partis intermédiaires, parfois légalisés, parfois interdits⁵⁰⁸, et la troisième est celle des partis non reconnus, clandestins et réprimés⁵⁰⁹.

Les premiers n'ont existé ni médiatiquement, ni publiquement durant le soulèvement. Comme membres de partis clients du régime, inconnus du public tunisien et en cela sans utilité pour le régime en période de crise, les dirigeants de ces formations ont choisi la

⁵⁰⁴ La « défection » d'un parti de l'opposition peut sembler contradictoire. En considérant l'idée que ces partis font partie du système autoritaire, et en ce sens soutiennent le régime (Albrecht, 2005), la défection fait ici référence à leur affranchissement des règles de jeu du régime. Tant que ces partis interagissent « normalement » avec le régime, demandent au président des concessions, acceptent des propositions de cooptation, ils n'ont pas encore échappé à leurs routines d'opposition, et font encore corps avec le régime.

⁵⁰⁵ Trois des principaux opposants à la tête, respectivement du Parti Démocrate Progressiste, d'Ennahdha et du Forum Démocrate pour les Libertés en Tunisie. Voir notes suivantes pour leurs caractéristiques principales.

⁵⁰⁶ Coordinateur général du parti Tunisie Verte. Entretien, Tunis, 2014.

⁵⁰⁷ Voir supra chapitre 4, première partie.

⁵⁰⁸ Leur position a oscillé entre la participation aux élections – donc au jeu politique dans les règles fixées par le régime – et l'opposition franche au régime et la collaboration avec les partis bannis. Parmi ces partis, les plus significatifs sont le Parti Démocrate Progressiste (A. Chebbi), Ettakatol (M. Ben Jaafar), Ettajdid (A. Brahim).

⁵⁰⁹ Dont le Parti Ouvrier Communiste Tunisien (H. Hammami), Ennahdha (R. Ghannouchi) et le Congrès pour la République (M. Marzouki).

tactique la plus adaptée à la situation : se faire discret pour éviter les coups des deux parties (régime et protestataires).

En ce qui concerne les partis bannis, ceux-ci ont fait preuve d'une certaine fermeté dans leur analyse et positionnement. Le Parti Ouvrier Communiste Tunisien publie le 10 janvier un communiqué appelant à la chute du régime, qui vaudra une arrestation à son leader (H. Hammami), deux jours plus tard, à son domicile. M. Marzouki lui aussi appelle, (depuis longtemps) via ses vidéos publiées sur Internet et les émissions de télévisions étrangères, à renverser le régime. La position de R. Ghannouchi est plus réservée. Il choisit une tactique lui permettant d'éviter d'impliquer trop tôt les islamistes d'Ennahdha durement réprimés par Ben Ali, si bien que son mouvement semble absent des protestations⁵¹⁰ et que ses prises de position sont sans impact sur le cours des événements. Son témoignage souligne cette stratégie :

J'étais à Londres, j'ai écrit deux articles parus sur *Al Jazeera net*, pour soutenir ce qui s'est passé à Sidi Bouzid. J'ai dit aux Tunisiens de ne pas laisser la ville de Sidi Bouzid seule. J'ai également écrit un article, l'année précédente, à propos de ce qui se passait à Ben Gardane. Et la veille du 14 janvier, quand Ben Ali a fait son dernier discours, celui de « je vous ai compris », j'ai été sollicité en direct par *Al Jazeera* pour commenter ce discours. Je me suis adressé à Ben Ali et lui ai dit : « Le 7 novembre 1987, tu nous avais dit que tu allais réaliser la démocratie, nous t'avions cru, tu ne nous mentiras pas une deuxième fois, il faut que tu partes » (Ravanello, 2015 : 125).

Ainsi, mise à part la prise de position assez rapide de Moncef Marzouki, mais qui s'inscrit dans la continuité de ses prises de position d'avant la crise, les dirigeants de l'opposition la plus farouche prennent un certain temps pour revendiquer le renversement

⁵¹⁰ Dans le sens où aucun slogan islamiste n'a été relevé ou qu'aucun signe distinctif de la présence de l'islam politique n'est remarqué ni noté par les différentes sources (académiques, journalistiques ou entrevues). Si le fondateur et vice-président d'Ennahdha défile, c'est en tant qu'avocat (son choix vestimentaire dénote cet affichage). Ce ne sont ainsi pas les acteurs islamistes (comme individus) qui sont absents, mais les revendications islamistes qui ne se manifestent pas.

du régime. Par précaution pour leur mouvement ou leur personne, ce « retard à l'allumage » signale l'intégration durable et profonde de la répression dans le calcul des acteurs. Cela montre aussi en quoi le soulèvement rompt avec leurs catégories routinières de compréhension du jeu politique et pour cette raison échappe à leur entendement politique.

D'une certaine manière, ces acteurs temporisent, attendant de voir comment les choses évoluent pour saisir le moment qui leur paraît le plus opportun pour affirmer haut et fort leur appel au renversement. L'enjeu de la falsification des préférences est ici une modalité d'action significative. Il est envisageable que ces élites de l'opposition, en leur for intérieur, souhaitent plus que tout la chute du régime, mais elles ne le proclament pas pour autant. Conseillées par leurs collègues, elles font le choix de la retenue.

Dès le mois de décembre [2010], je disais déjà à mes amis : c'est la fin du régime.

Dès le début des troubles. Je l'ai dit à Rached Ghannouchi. J'ai la connaissance du terrain. Même si je ne le disais pas aux médias, je n'y avais pas accès, mais je le disais à mon entourage. C'était ma vision et expérience de la rue tunisienne⁵¹¹.

La dissimulation des préférences se manifeste, dans ces propos du fondateur d'Ennahdha, par un silence médiatique. C'est dans un entourage de confiance que les avis s'échangent, parce qu'il n'est pas prudent de les afficher publiquement. En tentant de convertir le leader actuel d'Ennahdha à sa propre lecture, A. Mourou contribue au processus d'assurance selon lequel les décisions des protagonistes sont influencées par les évolutions de l'environnement et par les positions des éléments des réseaux privés. Pour autant, Ghannouchi attendra la veille du départ de Ben Ali pour appeler celui-ci à la démission.

⁵¹¹ A. Mourou, entretien, Tunis, 2014.

Les choix de l'opposition légale et tolérée, la seconde catégorie, sont encore plus significatifs de cette indécision en raison du désajustement entre les perceptions et l'état du jeu politique. Le cas le plus emblématique est celui d'A. Chebbi, à la tête du Parti Démocrate Progressiste (PDP). Comme évoqué précédemment, ce dernier appelle à la démission des ministres de la Communication et de l'Intérieur le 29 décembre. Chebbi n'a jamais cherché ou appelé à renverser le régime. Pour cet opposant de longue date, la crise fournit l'opportunité d'une négociation avec les autorités. Comprenant la crise comme une situation propice à la réforme et non au changement de régime, la lecture de Chebbi témoigne de cette obscurité des événements pour leurs acteurs. Nombreux sont les chefs historiques de ces groupes d'opposition qui ne saisissent pas les enjeux du moment ou la « gravité » de la crise, notamment en raison de l'absence de défection des élites stratégiques du régime. Si la population se soulève, le régime ne tremble pas pour autant.

M. Chebbi était prêt à coopérer avec Ben Ali. [...] Il a d'ailleurs déclaré pendant cette crise qu'il fallait négocier avec le régime [...]. Rached Ghannouchi l'avait alors prévenu [...] qu'il commettait une erreur historique, un suicide politique. Il avait raison⁵¹².

Plusieurs indices suggèrent cet empressement à occuper une fonction officielle, à réformer le régime plutôt que le renverser, et en définitive de ce « suicide politique ». Le lendemain de la fuite de Ben Ali, Chebbi accepte dans les premiers gouvernements de transition – formés en majorité des ministres de Ben Ali – un poste de ministre du Développement régional et local, c'est-à-dire une fonction quasi secondaire même si sensible en raison des origines de la révolte. Surtout, le parti de Chebbi sous ses différentes nominations changeantes, n'obtient depuis que des scores limités lors des

⁵¹²Ibidem

différentes élections⁵¹³. Il était pourtant considéré, notamment lors de la phase de transition de 2011, comme un des poids lourds du nouvel espace politique⁵¹⁴.

Au demeurant, ces partis intermédiaires, sont dans un entre-deux peu confortable. D'un côté, une opportunité historique semble se présenter d'enfin pouvoir participer, à l'invitation du régime, à la vie politique dont ils ont été privés toute leur vie. De l'autre, un mouvement de masse, qui demande de façon de plus en plus insistante la fin du régime, offre une alternative incertaine. Dans une entrevue récente⁵¹⁵, A. I. Ouederni, personnalité centrale du régime et en particulier du Palais⁵¹⁶, revient sur une des dernières tentatives du régime de coopter cette opposition. Le 14 janvier, jour du départ de Ben Ali, celui-ci demande à son directeur de cabinet Ouederni de coordonner avec le Premier ministre Ghannouchi l'ouverture de pourparlers avec les acteurs de l'opposition⁵¹⁷ A. N. Chebbi, M. Jribi⁵¹⁸, M. Ben Jaafar, A. Brahim, le bâtonnier de l'Ordre des avocats A. Kilani, le secrétaire général de l'UGTT A. Jrad, en vue de former un gouvernement de coalition nationale. Ouederni prévient ces membres de l'opposition de l'existence de ce canal, et ceux-ci acceptent alors l'idée d'y être inclus. Cet épisode témoigne, une fois de plus, de la position davantage coopérative que radicalement conflictuelle des élites de

⁵¹³ 3.94% des voix aux élections pour l'Assemblée constituante en 2011; 1.47% des voix aux élections législatives de 2014; 1.04% des voix pour A. Chebbi aux élections présidentielles de 2014.

⁵¹⁴ Comme en témoigne sa participation à toutes les instances de la transition, le poste de ministre que M. Ghannouchi lui a offert, et les différents sondages d'opinion (encore balbutiants) effectués en 2011 : entre 16 et 20% des intentions de vote pour les élections à la Constituante, selon différents organismes (OTTD, 2011; Mhirsî, 2011).

⁵¹⁵ Émission « Pour ceux qui osent seulement », *Al Hiwar Ettounsi*, 16 janvier 2016.

⁵¹⁶ Ouederni a occupé tour à tour les fonctions de conseiller principal du président (1996-1999), ministre de l'Éducation (1999-2001) et ministre directeur du cabinet président (2001-2011). Il est aussi membre du comité central du RCD (1993-2011) et du bureau politique (2006-2011).

⁵¹⁷ Voir chapitre 4 de la première partie pour les noms évoqués. D'après Ouederni, tous ont accepté de faire partie d'un tel gouvernement de salut national. Lui-même a convenu du fait qu'un tel gouvernement avait pour but de sauver le régime.

⁵¹⁸ Maya Jribi est alors secrétaire générale du Parti Démocrate Progressiste, le parti de Chebbi.

cette opposition intermédiaire. Jusqu'au dernier jour, elles étaient prêtes à négocier avec Ben Ali leur participation politique plutôt que d'appeler au renversement du régime.

À en croire le coordinateur général de Tunisie Verte, ce n'est que le 14 janvier, le jour du départ de Ben Ali, que la prise de position se radicalise. « Le 14 janvier, pendant la révolution, j'ai appelé au départ de Ben Ali, j'étais le seul à le demander, à 11h du matin, sur l'avenue Habib Bourguiba. Alors que Ben Ali était encore bien en place »⁵¹⁹. Ben Ali quitte la Tunisie vers 16h, mais un acteur de l'opposition peut considérer que 5h avant, le président est « encore bien en place » et qu'il est « le seul » à demander son départ⁵²⁰. Aux yeux des élites politiques du régime et de l'opposition plus généralement, le régime de Ben Ali n'a, jusqu'au départ du chef, pas montré de signes d'affaiblissement. D'où ce comportement habituel procédant de répertoires routiniers. « Entre décembre 2010 et janvier 2011, [les] chefs et militants sont invisibles, les rares têtes qui s'expriment (sur *Al Jazeera* notamment) pensent que l'affaiblissement du régime peut constituer une faille à utiliser pour négocier avec [Ben Ali]. Les déclarations sont prudentes alors que le pays s'enflamme » (Bendana, 2012 : 193).

Rétrospectivement, il conviendrait avec Baduel (2013) de souligner l'apport, peut-être décisif, de cette prudence des élites politiciennes. Dans la lignée de la critique du fonctionnement des partis politiques par Robert Michels, certaines analyses démontrent le rôle contre-productif pour le « souffle révolutionnaire » des structures partisans. Les élites de ces partis seraient enclines à négocier avec le régime la fin des hostilités et ainsi faire entrer la révolution dans les espaces de délibération plus policés. La position des

⁵¹⁹ Abdelkader Zitouni, entretien, Tunis, 2014.

⁵²⁰ Il ne s'agit pas de savoir mieux que les acteurs ce qui va se passer, au prix d'un raisonnement rétroactif, mais d'insister sur la perception de la stabilité du régime pour cet acteur, après environ un mois de manifestation et alors que la majorité du pays est en grève générale.

élites partisans tunisiennes souligne cette dynamique. Ces acteurs sont en effet (pré)disposés à « se compromettre avec les élites du moment pour assurer leur position. Les concessions conduisent donc inéluctablement à une déradicalisation de la protestation et à sa domestication progressive par les autorités » (Baduel, 2013 : 46). Tout en évitant des analyses d'évènements qui « auraient pu se produire si » (Camau, 2014), il convient surtout ici de souligner le rôle discret des élites de l'opposition partisane qui n'ont donc ni entravé la « révolution » en cours, ni ne l'ont significativement alimentée⁵²¹.

En effet, les élites politiques de l'opposition n'envisagent pas, dans leur majorité, la fin du régime. Elles ont toujours existé dans cet environnement, n'en imaginent pas la fin, ou ne mesurent pas la gravité du soulèvement. Elles se retrouvent prisonnières de leur structuration comportementale et de l'absence de visibilité. Khiari offre une lecture pertinente lorsqu'il considère que « ces partis s'étaient [...] construits dans la perspective d'une 'transition démocratique' négociée. La veille encore du départ de Ben Ali, ils se prononçaient pour une sorte de réconciliation générale » (2012 :105). Pour ces élites de l'opposition, le pensable autant que les revendications n'ont pas évolué au même rythme que ceux des manifestants.

Parce que ces élites de l'opposition « n'avaient rien vu venir, ni rien préparé » (Baduel, 2013 :59), elles n'ont ni saisi la mesure de ce qui se jouait, ni entrevu l'ouverture du « champ des possibles ». La raison tient en l'absence de crise de régime, ou du moins dans la perception d'une telle crise.

⁵²¹ Camau et Vairel (2014 :20) notent à ce titre que le parti de « Chebbi a été à l'origine de la diffusion d'informations sur les premières mobilisations à Sidi Bouzid. Il a, avec certains groupuscules, critiqué l'action gouvernementale et joué un petit rôle de relais. Par sa limite même, l'effet de ces soutiens de la part de partis marginalisés a été de confirmer l'absence de vie politique et la nécessité de changements profonds ».

Ainsi, l'opposition conteste le régime de manière presque habituelle, alors que les opportunités d'exister politiquement et éventuellement de participer à l'après Ben Ali n'ont jamais été, *a posteriori*, aussi présentes. Il est dès lors légitime de soutenir l'idée que la crise politique⁵²² ne s'est pas nécessairement traduite, dans les perceptions, en crise de régime et les élites de l'opposition tolérée agissent habituellement, et sans raison sérieuse d'abandonner l'équilibre qu'elles ont toujours adopté. Dans la même perspective, Kurzman (1996) a montré que, durant la révolution iranienne de 1979, les structures d'opportunités « objectives » et les perceptions des opportunités ne correspondent pas nécessairement. Dans le cas tunisien comme dans le cas iranien, l'État n'est pas apparu vulnérable. Ni la perception de paralysie d'un État trop centralisé, ni des pressions internationales, ni une dislocation de la coalition gouvernante ne sont apparues. Les opportunités politiques sont ainsi bien plus fonction des interprétations et des lectures individuelles et collectives que de failles « objectives » dans l'appareil d'État. Dans cet appareil, les élites décisionnaires du parti présidentiel ont soutenu le chef. En revanche, les acteurs secondaires et les militants de base, par leur discrétion, prendront leurs distances avec Ben Ali.

⁵²² Sur ce sujet, si la distinction entre crise politique et crise de régime est ici fondamentale pour la compréhension de l'argument, cette dichotomie et plus généralement la labellisation de la crise en cours n'importe que peu pour les autorités. Buchet de Neuilly (2006) montre que la caractérisation de la crise n'est ainsi pas un enjeu pour les acteurs politiques. Plus encore, « il serait vain de chercher une corrélation entre l'ampleur 'objective' d'une 'crise' et le 'degré' de mobilisation des gouvernements pour y répondre » (271).

6.2.2 « OÙ EST LE PARTI ? QU'AVEZ-VOUS FAIT ? OÙ SONT LES DEUX MILLIONS DU PARTI ? »⁵²³

Le RCD a été envisagé, dans la première partie de cette recherche, comme un parti en perte d'influence, en raison de la montée en puissance de la famille du président, de la centralisation de la décision au Palais et d'une imposition « top-down » par Ben Ali à son parti. Le parti présidentiel a joué un rôle crucial, aux yeux des élites du régime et de l'opposition, pendant le moment révolutionnaire.

Le RCD n'a pas assumé toute la tâche qui aurait pu être la sienne. Le secrétaire général le revendique pratiquement. Le parti n'a rien fait pour sauver le régime⁵²⁴.

Le RCD à la fin ne contrôlait plus rien, ne pouvait plus mobiliser les gens. Pendant la 'révolution', tous les cadres ont lâché Ben Ali, ils ne se faisaient plus respecter, ils ont été lâchés par la base⁵²⁵.

Les dernières heures, tout le système s'est désolidarisé. Le RCD, la police, et les hauts fonctionnaires⁵²⁶.

Le régime vivait ses derniers jours, sa base tremblait. Les appels lancés par le régime n'ont pas reçu d'échos auprès de la base. Cela s'explique par la construction trop opportuniste du régime : lorsque celui-ci tremble, chacun tente de sauver sa peau. Le parti et la police ont lâché en premier⁵²⁷.

Le RCD a complètement disparu de la circulation pendant la révolution. Le président l'avait lâché, donc c'était réciproque⁵²⁸.

⁵²³ Propos prêtés à Ben Ali, lors d'une réunion de crise tenue le 9 janvier 2011. Voir plus bas.

⁵²⁴ A. Abdallah, entretien cité.

⁵²⁵ Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

⁵²⁶ Haut fonctionnaire. Entretien, Tunis, 2014.

⁵²⁷ A. Mourou, entretien cité.

⁵²⁸ Banquier de Tunis. Entretien, Tunis, 2014.

Si le RCD avait soutenu Ben Ali, il n'y aurait pas eu de révolution. Donc, oui d'une certaine manière, le RCD a laissé tomber le Président. Tout le monde en avait marre de Ben Ali⁵²⁹.

Plusieurs interprétations de ces propos s'imposent. La première c'est que le sentiment d'un lâchage du régime par le RCD est à la fois généralisé et, *a priori*, paradoxal. Généralisé, parce que, pour les élites du régime, celles de l'opposition et la population, à aucun moment durant le soulèvement le parti n'a manifesté, de façon publique et encore moins massive, son soutien à Ben Ali ou à ses décisions. Dans une Tunisie sous contrôle, où jusqu'alors des citoyens témoignaient régulièrement, aux quatre coins du pays, « volontairement » et « spontanément », leur enthousiasme pour « l'artisan du changement », l'absence de telles mobilisations est surprenante et significative. Elle est révélatrice d'un changement dans les pratiques, d'une réserve de la population et d'un manque de contrôle par les cadres du parti sur la base. Ayari *et al.* (2011 :5) notent à ce titre : « Dès le début des émeutes [17-20 décembre], les responsables locaux du RCD ont refusé de jouer les médiateurs entre le pouvoir et la 'jeunesse de Sidi Bouzid' ».

L'unique situation qui a vu des manifestations de joie des citoyens en faveur du président fait suite à son dernier discours du 13 janvier⁵³⁰. Ce soir-là, des cortèges de voitures se sont succédés dans la capitale, klaxonnant ostensiblement pour se faire remarquer et filmer. Très rapidement les internautes ont déjoué l'imposture, faisant remarquer que toutes ces voitures avaient des plaques d'immatriculation de location, indiquant que les véhicules avaient été loués par les éléments du régime et n'appartenaient pas à des citoyens ordinaires. Ce qui se voulait une preuve de réussite du discours présidentiel, et d'inversion de la tendance, se transforme instantanément en un nouvel échec, risible, du

⁵²⁹ Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

⁵³⁰ Le lendemain, le président Ben Ali prend la fuite.

régime. Cet énième « dérapage » d'un régime qui perd de plus en plus la main sur les événements, après l'assassinat et le tabassage de manifestants, témoigne d'un décalage grandissant entre sa lecture et ses pratiques et les perceptions de la population.

Le sentiment de lâchage du régime par le RCD semble aussi, à première vue, paradoxal étant donné la forte imbrication de l'un et de l'autre. Le régime, c'est le président, sa police, son parti, sa famille et ses élites économique tenues de manière néo-patrimoniale. En gardant à l'esprit l'évolution du parti sous Ben Ali, le paradoxe s'estompe : le parti, n'était plus, depuis plusieurs années, qu'un appendice du régime, au même titre que le syndicat ouvrier, ou le parlement. Totalement inféodé aux décisions du président et de son cabinet, le parti était dans l'incapacité de jouer son rôle historique de fournisseur des politiques publiques. Aussi « le président » ayant « lâché » son parti, la « réciproque » prend forme le moment venu. Une anecdote est révélatrice à ce sujet. Le 9 janvier, lors d'une réunion du bureau politique du parti, Ben Ali étonné de ne pas voir ses partisans le défendre, aurait lancé au secrétaire général du parti, Gheriani : « Où sont les Destouriens ? Où est le parti ? Qu'avez-vous fait ? Où sont les deux millions du parti ? »⁵³¹. Cette surprise souligne le décalage entre la perception du président et la réalité du parti : depuis longtemps, ses membres se sentant délaissés et inutiles, ne soutenaient le président que formellement.

Ce décalage entre le parti et le haut du régime se manifeste de plusieurs manières. Ayari *et al.* (2011) rappellent que les émeutes sont parties de Sidi Bouzid, « fief » du parti-État depuis sa création. Preuve de cette proximité entre la ville et le RCD, le dernier secrétaire général du parti, M. Gheriani, a aussi été le gouverneur de Sidi Bouzid. « Sidi Bouzid et sa région ont en effet une tradition frondeuse, et c'est pour cette raison que la région

⁵³¹ A. Abdallah, entretien cité.

compte beaucoup plus de cellules du parti-État qu'ailleurs » (Hmed, 2015 : 83)⁵³². Plus significatif encore, le lâchage des élites locales du RCD, en refusant dès le début d'intervenir entre les jeunes mobilisés et le pouvoir, vient souligner cette distance entre l'institution partisane et les institutions du pouvoir. « De ce point de vue, ce rétrécissement de la base de soutien du régime au niveau local s'explique par le tarissement des ressources clientélares du parti » (Ayari *et al.*, 2011 : 5). La crise interne de l'« appareil sociopolitique du Parti-État » (B'chir, 2011 : 14) se joue avant tout au niveau des élites secondaires ou régionales, éloignées de Carthage, autant par la géographie que par leurs préoccupations.

Non seulement les bases et cadres locaux du parti ont opté pour la neutralité et la passivité, mais certains d'entre eux ont choisi, à Sidi Bouzid comme ailleurs, de rejoindre les rangs des manifestants (Angrist, 2013; Camau, 2014). Durant toute la période révolutionnaire, malgré les tentatives des élites décisionnaires du RCD, ces dernières ne parviennent pas à démontrer le soutien du parti au président. Ainsi, malgré «son million de membres déclarés, le RCD s'est avéré incapable d'organiser une seule manifestation loyaliste, alors même que des ordres en ce sens avaient été donnés par le Palais » (ICG, 2011 :9). L'unique amorce en ce sens a eu lieu à Tunis, le 14 janvier précisément. La défection des adhérents du RCD a porté ceux-ci à rejoindre la mobilisation parallèle organisée par l'UGTT, *contre* le régime. Le secrétaire général du parti reconnaîtra que « si le régime est tombé rapidement, c'est parce que le RCD a laissé faire. Personne ne voulait plus défendre le président » (ICG, 2011 : 9). Gheriani, interrogé par Ben Ali sur

⁵³² La même source précise que sur 7500 cellules du parti-État à travers le pays, 600 quadrillent le territoire du gouvernorat de Sidi Bouzid. Ramenés au nombre d'habitants, ces chiffres montrent qu'il y a deux fois plus de cellules du RCD dans ce gouvernorat que dans la moyenne nationale.

l'absence des millions d'adhérents du RCD, lui aurait rétorqué : « Ils sont dans les rangs des manifestants, Monsieur le président » (Ben Rejeb, 2014).

Le fossé entre ce qui se joue dans les rues des villes tunisiennes et l'étonnement de Ben Ali concernant son propre parti contribue, fortement, à la perte des repères du régime. Non seulement ses acteurs dirigeants jouent des coups avec un retard systématique sur la marche du soulèvement, mais surtout ils perdent progressivement prise sur les appareils de contrôle routinier. L'exaspération du président mène alors le secrétaire général à effectuer un « rappel à l'ordre » aux cadres intermédiaires du régime, convoqués pour l'occasion, mais sans qu'« aucune sanction [ne soit] prise » et qu'au « final, les ordres se diluent et ne se traduisent pas en actes » (ICG, 2011 : 9).

Ce phénomène souligne une dimension centrale des moments révolutionnaires et des situations d'incertitude qui les caractérisent: la crise politique est surtout une crise qui affecte les relations sociales et politiques. Le parti, considéré jusqu'ici comme ressource politique, perd donc de son efficacité et de sa valeur car sa principale propriété intrinsèque – celle du contrôle de la population et d'appareil de légitimation du président – et la manipulation habituelle (par le Palais) dont il est l'objet changent au fur et à mesure des échanges de coups. La crise prive d'efficacité la mainmise du régime sur son bras social, et conduit à une dévalorisation forcée de cette ressource politique.

En reprenant les propos précédents des acteurs interrogés, il est possible de reconstruire l'enchaînement des perceptions au sein du parti. Si le RCD ne « contrôlait plus rien », que « tous [ses] cadres ont lâché Ben Ali », que ceux-ci « ne se faisaient plus respecter » par la base; que plus généralement, le parti n'a « rien fait pour sauver le régime », menant au constat selon lequel le « RCD a laissé tomber le président », cela s'explique

par une tentative de sauvetage improvisé où « lorsque [le régime] tremble, chacun tente de sauver sa peau »⁵³³.

Pour l'opinion publique, le régime, par son interaction quotidienne avec les gouvernés, correspond surtout au parti et à l'appareil sécuritaire. D'où, et c'est ici la troisième leçon à tirer de ces témoignages, une association quasi mécanique entre le RCD et la police. Confondus dans les esprits, au titre d'appareil de quadrillage, d'administration, de surveillance et de répression, le parti et la police sont les deux bras social et armé du régime, en particulier dans les régions enclavées (Hmed, 2015 : 83). L'un et l'autre se sont longtemps complétés pour discipliner les citoyens. Dès lors, il est peu étonnant qu'assez tôt, d'abord localement, puis nationalement, les bases et les cadres du parti aient cherché à se distancier de Ben Ali, et ainsi tenté de se distinguer du régime. D'autant qu'« une bonne partie de [la] base [du RCD] sympathisait avec les demandes de la rue »⁵³⁴ davantage qu'avec les intérêts du régime, pour la bonne raison que si le parti comptait deux millions d'adhérents, il s'agissait de citoyens ordinaires, souffrant des mêmes difficultés économiques et privations de libertés que le reste de la population.

Les mobilisations ont contribué, au sein du parti, à un effondrement des certitudes et à une modification des comportements routiniers qui portaient jusque-là le RCD à s'aligner systématiquement sur les demandes du président. Si « Ben Ali s'est retrouvé seul »⁵³⁵, sans son parti, c'est aussi en raison d'une rapide délégitimation de son régime, au sein de ses propres élites partisans intermédiaires⁵³⁶, analysée comme produit de la mobilisation.

⁵³³ Extraits des entretiens précédents.

⁵³⁴ Salem Mekki, ancien conseiller de Ben Ali et membre du comité central du RCD, cité dans (ICG, 2011 : 9)

⁵³⁵ Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

⁵³⁶ Il est nécessaire d'insister sur ce point. Les élites décisionnaires du parti (bureau politique, comité central, administration centrale) n'ont, selon les témoignages et récits académiques ou journalistiques,

La perte des prérogatives et pouvoirs du RCD conduit à des retraits de légitimité diffus, en amont de la crise. Cette forme de légitimation massive, par le parti, ne fonctionnait plus vraiment : les adhérents du parti se contentaient d'agir « comme si » (Wedeen, 1998). Pourtant, le RCD était aussi compris par les gouvernés comme un passage obligé pour limiter les désagréments quotidiens ou améliorer leur situation. Par ses mécanismes de distribution des ressources (humaines, administratives ou matérielles) – aussi affaiblis soient-ils – et de surveillance et de délation, cette « organisation tentaculaire maîtrisait mieux le pays que la police ou l'armée. Le régime tenait le pays par les structures et les cellules du RCD »⁵³⁷.

Au contraire de la séquence révolutionnaire, la délégitimation du régime chez les élites partisans intermédiaires ne s'était jamais manifestée de manière visible. Autrement dit, elle n'a jamais provoqué de mobilisations. Ce n'est pas le lâchage du président par le parti qui explique les manifestations et contestations du régime. C'est l'inverse qui joue : les mobilisations populaires servent de catalyseurs, ou si l'on préfère d'élément déclencheur, de la dislocation finale des liens entre le RCD, ses élites locales et intermédiaires, et Ben Ali. Si le « président les avait lâchés » progressivement, menant à la distanciation entre le Palais et le parti, les adhérents du RCD n'ont appliqué la « réciprocité » qu'au moment le plus crucial et s'étaient abstenus d'agir ainsi en situation routinière.

jamais fait preuve de défection. Pour cette raison, l'hypothèse d'un alignement des élites stratégiques sur le régime, jusqu'au bout, demeure valable.

⁵³⁷ Directeur de cabinet de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2015.

Au sein des cadres intermédiaires de son parti, la délégitimation aura grandement contribué à la fuite du président en créant un sentiment⁵³⁸ de lâchage généralisé chez Ben Ali du fait de l'absence visible de soutien. L'interrogation du président qui se demande « où sont les deux millions du parti ? » se comprend ici comme un sentiment d'abandon par ses soutiens habituels. En définitive, « certains cadres dirigeants du mouvement abandonnent le régime dans *ses derniers instants*⁵³⁹, suivant la même logique que les cadres intermédiaires : il n'y avait plus d'intérêt à défendre le régime » (ICG, 2011 : 10). Cette lecture signifie un retrait complet du soutien des élites partisans envers leur président.

Deux autres agences vont à leur tour s'opposer, activement, au régime. Les militants de l'UGTT et de l'Ordre des avocats, vont contribuer à la structuration du mouvement de contestation par l'implication de leurs élites intermédiaires.

6.3 LE RÔLE STRUCTURANT DES ÉLITES INTERMÉDIAIRES DE L'ORDRE DES AVOCATS ET DE L'UGTT

Les deux collectifs militants ont constitué les deux principaux organes de diffusion et de structuration du mouvement. L'un et l'autre ont contribué, par leur soutien rapide à l'essaimage de la mobilisation et, par là, au décroisement de la crise. En mettant la pression sur leur instance nationale, leurs acteurs et élites intermédiaires ont accéléré le basculement – précautionneux – des élites de leur collectif.

⁵³⁸ Il s'agit précisément d'un sentiment, c'est-à-dire d'une angoisse. Les élites décisionnaires, elles, n'ont pas manifesté de lâchage du président.

⁵³⁹ Nous insistons tout particulièrement sur ce point, crucial pour la logique et les objectifs de cette recherche.

6.3.1 L'ATTITUDE SÉCURISANTE DES AVOCATS DANS L'ESPACE PUBLIC

Discuté dans la première partie de cette recherche, le secteur juridique et judiciaire (avocats, magistrats) a été un des bastions de la résistance au régime de Ben Ali. Selon différentes modalités, les autorités ont longtemps cherché à contrôler un champ professionnel et social rétif à la discipline du régime. Rares sont les fois où la mobilisation de ce secteur a été rejointe par – ou a elle-même rejoint – d'autres formes de contestation au régime. L'isolement assez efficace de cette sphère est une des expressions de la stratégie d'endiguement de l'opposition par le régime.

Lorsque la révolte populaire éclate en 2010, dans les petites villes ou les plus grandes agglomérations, la présence publique – dans les rues ou devant les palais de justice – d'avocats, vêtus de leur robe, signe distinctif clairement affiché, revendicatif et « protecteur » à la fois se comprend par la population comme une première étape de la prise en main de la révolte par les organisations militantes. Aussi, l'aspect professionnel de ces défenseurs des citoyens, maîtrisant les rouages et le langage juridique du régime⁵⁴⁰, tend à rassurer la population et à entraîner de nouveaux basculements. Il en va ainsi du 14 janvier, paroxysme de la mobilisation décloisonnée :

À Bab Souika⁵⁴¹, des milices du régime nous attendaient, mais elles ont eu peur des avocats, dans nos costumes traditionnels. En général, on ne touche pas aux avocats. Les gens ont pris courage, on a continué, la manifestation était devenue massive : les syndiqués nous ont suivi⁵⁴².

⁵⁴⁰ Camau (2014) insiste sur cette dimension du régime qui fait des avocats des acteurs pas comme les autres : « le formalisme juridique, quand bien même le régime s'employait à vider le droit de sa teneur de prévision et de garantie, est demeuré une constante du système politique tunisien depuis l'indépendance » (67). Ce formalisme juridique est un des langages politiques adoptés par le régime. Il est celui des avocats qui connaissent, mieux que quiconque, les rouages judiciaires disciplinaires.

⁵⁴¹ Quartier populaire de Tunis.

⁵⁴² A. Mourou, entretien cité.

Les avocats, comme la population, savent leur prestige politique et le respect qui leur est accordé par le régime et ses «milices». Le passage à tabac des avocats est demeuré, sous le régime de Ben Ali, un traitement assez exceptionnel⁵⁴³, en raison de la force judiciaire d'un groupe d'intérêt organisé et solidaire. Le port du « costume traditionnel » sert ici à la fois de bouclier – du moins perçu comme tel – et de symbole d'entraînement, enjoignant la population à venir gonfler les rangs des manifestants. Ce bouclier n'a pas toujours protégé ceux qui le portent. Ainsi, Gobe (2011b :190) rapporte que le 31 décembre, lorsque des avocats portent, à travers tout le pays, un brassard rouge en signe de solidarité avec la ville de Sidi Bouzid, certains ont vu leurs vêtements déchirés, d'autres ont été agressés par la police, notamment à Tunis. Le même auteur suggère que les avocats sont davantage apparus comme des « adjuvants » des mobilisations que comme leurs « entrepreneurs » (2011b : 189). D'autres analyses leur attribuent un rôle plus prépondérant :

le Conseil national de l'Ordre des avocats joue un rôle moteur dans l'extension et la popularisation de l'insurrection à une échelle nationale. Des membres du barreau organisent le 31 décembre une série de manifestations à Tunis, Sousse, Monastir et Jendouba, au Nord, et Gafsa. Le 6 janvier, les avocats se mettent en grève (ICG, 2011:5)

En tout état de cause, le choix assez rapide de certains avocats de prendre une position tranchée concernant la responsabilité du régime dans les événements a un effet d'enclenchement indéniable. Ainsi des sit-in des avocats sont très tôt (dès le lendemain du 17 décembre, date de la tentative de suicide de Bouazizi) organisés dans les régions d'où partent les révoltes : Sidi Bouzid, Kasserine, Medenine. Le 22 et le 23 décembre, les

⁵⁴³ R. Nasraoui fait office d'une de ces exceptions. Cet avocate, très critique du régime, épouse de H. Hammami qui est à la tête du Parti Ouvrier Communiste Tunisien (interdit par le régime) a souvent été maltraitée et violente par le régime. Voir Gobe et Ayari (2007) pour une analyse du rôle de Nasraoui dans le régime de Ben Ali et en particulier la note 68 pour une brève biographie.

manifestations du secteur juridique gonflent en nombre et atteignent, avant d'autres groupes, la capitale. D'abord une centaine d'avocats, puis le lendemain le double, organisent de nouvelles protestations, devant le palais de justice ou la Maison des avocats à Tunis. Les pratiques protestataires et les représentations sont, elles, assez classiques: sit-in, robe noire, ruban rouge, discours, déclamations et acclamations, les avocats font ce qu'ils savent faire et ont toujours fait.

Cela dit, la portée politique de ces manifestations publiques, individuelles ou collectives, est assez symptomatique d'un changement de perception. Pour la première fois, le défi au régime est filmé, diffusé et perçu comme tel, par les élites de celui-ci comme par la population dotée d'une connexion internet ou de téléphones intelligents⁵⁴⁴. Ces actions créent un précédent et agissent comme effet de levier pour les autres secteurs. Les images ainsi partagées ont un impact immédiat sur les esprits : les avocats peuvent s'exprimer librement, critiquer le régime, sans que les forces de sécurité ne les en empêchent vraiment. Quelque chose a changé. La réalisation, par les avocats, d'une dimension politique de leur profession, à la fois nouvelle⁵⁴⁵ et changeante au jour le jour, va entraîner d'autres évolutions similaires. Le phénomène n'est pas, en revanche, nouveau. Analysant les événements de Mai 68, Gobille (2008) constate que « l'évènement, guerre ou crise notamment, apparaît dans certaines circonstances comme un catalyseur de la prise de conscience par les acteurs du contenu politique de leur activité »⁵⁴⁶.

⁵⁴⁴ Pour une analyse détaillée des modes de diffusion de la révolte et du rôle des médias, voir Ayari (2011) et Lecomte (2013; 2014).

⁵⁴⁵ Leur profession a depuis longtemps été politisée, dans le sens d'un combat pour les libertés et le respect des procédures judiciaires équitables. Mais l'élément nouveau consiste ici en une contestation du régime dans l'espace public.

⁵⁴⁶ Cité dans Champy et Israël (2009 : 11).

En revanche, le rôle que se sont attribués les avocats est novateur. Ils se placent à l'avant-garde des manifestations, entourant les cortèges, formant des cordons protecteurs, servant de tampons – notamment entre le ministère de l'Intérieur et les manifestants, le 14 janvier –, les avocats « défendent » les citoyens au sens propre, en dehors des palais de Justice cette fois-ci.

Le mélange entre les différentes tendances dans le champ de l'avocature est aussi rare: « avocats opposants, militants d'extrême gauche, islamistes ou nationalistes arabes » (Gobe, 2011b : 190) unissent leur force. Autant les uns que les autres sont, momentanément, arrêtés par un régime qui voit les logiques habituelles du fonctionnement de l'Ordre, en s'évaporant, lui échapper. Ce changement rapide des logiques sectorielles n'est pas exclusif aux avocats. Un autre secteur névralgique, le syndicat, contribue lui aussi au changement de dimension des mobilisations.

6.3.2 LA « PRISE EN MAIN » DES MOBILISATIONS PAR L'UGTT LOCALE

L'étude⁵⁴⁷ du fonctionnement de l'UGTT a permis de souligner l'existence d'une dichotomie au sein même de la centrale syndicale : d'un côté, une relative indépendance et résistance des sections locales et régionales, parfois qualifiées de « radicales »; de l'autre une direction nationale, jugée « réformiste » (Yousfi, 2014 : 326), inféodée au régime dont les responsables doivent leurs position et privilèges, entre autres, au soutien des autorités politiques. Les protagonistes ici considérés⁵⁴⁸ sont ceux des branches

⁵⁴⁷Voir le chapitre 4 de la première partie de cette thèse. Ayari *et al.* (2011) consacrent une large partie de leur article au rôle de l'UGTT dans la révolution, son rapport paradoxal au régime et la place des premières protestations syndicales des années 2000. Sur le même sujet, Allal et Geisser (2011a) proposent une analyse des relations entre le syndicat et le régime comme éclairage du rôle structurant de l'UGTT lors de la mobilisation de 2010-2011.

⁵⁴⁸Quelle que soit l'appellation en usage, UGTT, syndicat, centrale syndicale, etc.

locales et régionales du syndicat, tandis que le comportement des élites nationales de l'UGTT sera étudié dans la section suivante.

L'UGTT a joué un rôle majeur dans structuration des mobilisations ainsi que dans leur diffusion aux quatre coins du pays. Les élites sectorielles et locales de la centrale ont provoqué un effet d'entraînement pour d'autres secteurs, mais aussi au sein de leur propre syndicat. Cette action collective étant le fruit d'expériences passées, elle en conserve certains répertoires tout en introduisant des innovations induites par la mobilisation.

Dès le 18 décembre⁵⁴⁹, des syndicalistes issus de Sidi Bouzid se joignent aux premières manifestations. Le 26 décembre, les mobilisations se déroulent devant les bureaux locaux de l'UGTT. Le 27 décembre, la capitale voit les syndicats de l'enseignement secondaire (affiliés à l'UGTT) organiser, devant le siège de la centrale, une manifestation pour soutenir Sidi Bouzid. Plus frappant, dans toutes les villes tunisiennes ayant observé une forme ou une autre de contestation, les décisions de passage à la mobilisation se prennent dans les bureaux de l'UGTT.

Le 12 janvier voit la capitale industrielle, Sfax, pour les multiples raisons évoquées plus haut⁵⁵⁰, grossir progressivement les foules jusqu'à former la plus grande mobilisation de la séquence révolutionnaire. Des dizaines de milliers de personnes manifestent devant les balcons du syndicat. Indice de la capacité du soulèvement à entraîner avec lui des acteurs

⁵⁴⁹ Soit le lendemain de l'acte initiateur du soulèvement, la tentative de suicide de M. Bouazizi. Pour davantage de détail sur le rôle chronologique de l'UGTT dans la mobilisation, voir Hmed (2012) et Camau (2014) dont sont rapportées ici certaines remarques. Ce qui importe dans cette section, c'est davantage la dynamique adoptée par le syndicat, c'est-à-dire la montée en puissance de sa participation et structuration de la mobilisation.

⁵⁵⁰ Notamment la sous-représentation politique dans l'exécutif en dépit du poids économique de la ville et le sentiment de favoritisme infrastructurel du Sahel, dont sont massivement issues les élites dirigeantes, aux dépens de la ville industrielle qu'est Sfax.

réputés proches du régime, les hommes d'affaire de Sfax soutiennent les syndicats, « excédés par la marginalisation économique de la ville » (ICG, 2011 : 6).

Même si, comme analysé précédemment, il n'existe pas de point d'inflexion généralisé de la crise, certains témoignages voient dans cette mobilisation le tournant de la révolte. Le PDG d'une entreprise publique, habitué à sillonner le pays, comme il le fait en particulier durant la période révolutionnaire, perçoit le basculement dans cet événement particulier. « Le 12 janvier à Sfax, j'étais en mission, et il y avait la grève générale, cela annonçait le début structuré de la fin, c'est-à-dire lorsque l'UGTT a décidé de prendre en main la révolution »⁵⁵¹. Il est vrai que cette première grosse mobilisation de masse, dans une des villes principales de Tunisie, le long d'une artère comprimant les individus dans un ensemble très dense, transmet très rapidement le message, pour tous, que la dimension des protestations avait basculé.

D'abord perçues comme une de ces désormais fréquentes confrontations entre la police et des jeunes défavorisés⁵⁵², la mobilisation avait atteint un stade nouveau. Jusque-là locale, rurale et œuvre de jeunes chômeurs, la vague protestataire s'était muée en mobilisation nationale, citadine et ouvrière, témoignant du décloisonnement géographique qui constitue un enjeu plus sérieux et inquiétant pour le régime.

⁵⁵¹ PDG d'une entreprise publique. Entretien, Tunis, 2014.

⁵⁵² Les jeunes révoltés de Sidi Bouzid sont en effet issus d'une région délaissée. Le 13/08/2010, c'est dans la ville de Ben Gerdane que les affrontements entre les jeunes et la police ont lieu, sur fond de tension alimentée par la fermeture de la frontière libyenne, passage de nombreuses contrebandes. La même année, la confrontation a eu lieu avec des supporters de football : le 08/04/2010 lors du match opposant, à Tunis, l'Espérance de Tunis et le Club Sportif de Hammam-Lif, les violences entre les forces de l'ordre et les « ultras » de l'Espérance avaient pris une dimension spectaculaire, obligeant les autorités à couper l'électricité dans le stade pour chasser violemment les supporters. Les fans de l'Espérance considèrent que cet événement est l'acte fondateur du soulèvement à venir contre Ben Ali, le match ayant été diffusé en direct. La vitrine du régime qui se voulait lisse faisait preuve d'une fissure que tous ont observée en direct, et que des chaînes étrangères avaient repris, notamment *Al Jazeera*.

Le 14 janvier, date fatidique pour le régime, est d'abord celle de la grève générale lancée par l'UGTT, signal fort dans l'histoire politique de la Tunisie. La grève nationale est l'outil utilisé en dernier recours par le syndicat. Il correspond à des situations de crises aiguës bousculant sévèrement les régimes tunisiens⁵⁵³. Le grand défilé du 14 janvier a lieu dans la capitale. L'un des principaux points de départ est le siège de l'UGTT. La manifestation est encadrée par les éléments du syndicat et de l'Ordre des avocats. Ce choix du lieu tient en la croyance des syndiqués « que la police n'oserait pas [les] toucher en face de l'UGTT, c'était [leur] refuge »⁵⁵⁴.

Progressivement, « l'UGTT a créé un mouvement de masse » en partant d'« escarmouches »⁵⁵⁵ locales. Pour cela, les cellules locales ont fréquemment joué le rôle de centres de décision et de coordination pour les « révolutionnaires en devenir ». En ouvrant ses bureaux aux protestataires pour structurer leur mouvement, le syndicat a offert ce que les partis politiques, entre autres, n'ont pu, faute de moyens humains matériels, proposer. Le passage du local au national donne ainsi une dimension nouvelle au conflit, contribuant à orienter les mobilisations vers Tunis, c'est-à-dire le centre politique du pays, le siège de la présidence, celui du redouté ministère de l'Intérieur devant lequel manifestent les Tunisois. À l'échelle médiatique internationale, l'UGTT a aussi contribué à publiciser le mouvement. « Les agences de presse internationales, dans

⁵⁵³ Le « Jeudi noir » fait ainsi référence à des incidents violents à Tunis en janvier 1978, suite à la première grève nationale déclenchée par l'UGTT. En 1984, la confrontation ouverte entre le syndicat et le régime affaiblit la fin de règne de Bourguiba. Voir Beinin (2014) pour un retour sur ces événements. Le 13 décembre 2012, l'UGTT menace le gouvernement à majorité islamiste d'une grève nationale s'il ne met pas fin aux violences que subissent ses membres, agressés le 4 décembre par les miliciens proches du pouvoir.

⁵⁵⁴ Témoignage d'un membre de l'UGTT, employé des Postes, Tunis. Cité dans Yousfi (2014 : 323).

⁵⁵⁵ M. Hergli, secrétaire d'État à la privatisation de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

leurs dépêches, ont très souvent fait références à des ‘syndicalistes’ à la fois comme sources et régulateurs » (Camau, 2014 : 55).

Le déclenchement, la structuration et l’amplification du soulèvement sont l’œuvre des élites locales, régionales et sectorielles de l’UGTT, c’est-à-dire des élites intermédiaires. Le syndicat des enseignants est une des branches de l’UGTT qui organisent le mouvement⁵⁵⁶. Les appels à la grève générale lancés le 11 janvier, non pas par la direction nationale, mais par les sections régionales de Sfax, Gafsa et Sidi Bouzid ont sonné le début de l’extension de la lutte. Face à la frilosité des élites nationales de l’UGTT, les « cadres intermédiaires (cadres régionaux et sectoriels) » ont joué un rôle prépondérant en « politisant la révolution qui n’est au départ qu’un mouvement populaire de revendications sociales »; parce qu’en pratique, ce sont les « structures régionales et locales de l’UGTT » qui ont « encadré et organisé la contestation sociale » (Mizouni, 2012 :86). Si les protestations ont rapidement été analysées comme étant spontanées et sans leaders (Zghal, 2011), une lecture plus soucieuse de validation empirique (Camau, 2014) permet de souligner l’œuvre de ces « mains discrètes, issues parfois de factions minoritaires [de] l’UGTT » (Badel, 2013 :50).

Ces « mains discrètes » n’ont pas tout improvisé en 2010-2011. Il n’est pas nécessaire d’adopter une stricte approche de dépendance au sentier en cherchant à isoler, *a posteriori* et de façon un peu artificielle, des nœuds de bifurcation ou des points de non-retour. Pour autant, il est pertinent pour l’analyse des comportements élitaires de situer le

⁵⁵⁶ Hmed souligne que, « la plupart des manifestations qui se déroulent à Sidi Bouzid, à Regueb, à Menzel Bouzaïane, à Souk Jedid, à Sidi Ali Ben Aoun ou encore à Meknassy durant cette première situation révolutionnaire sont encadrées, de près ou de loin, par des membres des sections locales du syndicat unique, principalement issus du corps enseignant (primaire et secondaire) et politisés à l’extrême gauche, qu’elles soient d’inspiration nationaliste arabe (nassériens et baasistes) ou trotskyste » (2012 :805). Voir aussi Camau (2014 :55) pour le rôle des syndicalistes de l’enseignement.

contexte et les logiques structurant les évènements. Ainsi, en 2008, lors de la crise du bassin minier de Gafsa (Chouikha et Gobe, 2009a; Allal, 2010; Chouikha et Geisser, 2010), les syndicats locaux étaient déjà intervenus pour publiciser et organiser, en vain, le conflit. Réprimés durement par le régime, qui avait déjà envoyé l'armée s'interposer entre les manifestants et la police, les syndicalistes avaient trouvé en 2011 l'occasion de leur revanche. Deux témoignages soulignent la dimension formatrice des expériences précédentes.

Nous ne voulions pas renouveler l'erreur de Gafsa. [...] Cette mobilisation nous offrait l'occasion de nous dissocier d'avec la répression, la corruption. Le syndicalisme a en effet profondément souffert de Ben Ali : l'action syndicale a été entravée par le régime, via les programmes de privatisation notamment⁵⁵⁷.

Cela fait des années que nous nous mobilisons et nous avons beaucoup appris des événements précédents. Nous avons par exemple retenu des leçons données par les blogueurs iraniens en 2007 et nous avons compris que la toile pouvait être un bon moyen de mobiliser les citoyens. Nous avons aussi tiré des leçons des événements du bassin minier en 2008 [...]. Nous avons expérimenté les limites du régionalisme qui avait fait avorter notre mouvement. De même, les confrontations entre les habitants de Ben Guerden et Dhehiba et les forces de police en août 2010 nous ont appris à mieux faire face à la police. Nous avons compris qu'il fallait être sur le terrain, mais également sur Facebook et Twitter, sans oublier de nouer des relations avec les médias⁵⁵⁸.

L'erreur de Gafsa qu'évoquent ces syndicalistes s'analyse selon plusieurs grilles. Au niveau temporel, le temps de réaction des élites de l'UGTT, près de six mois pour « prendre position sur le soulèvement ouvrier dans ce bassin minier », a été perçu comme « un attermoisement qui lui a valu de nombreuses critiques parmi les ouvriers et dans les sections locales et régionales » (ICG, 2011 : 6). Au niveau géographique, en 2008 les

⁵⁵⁷ M. Abbas, membre du Bureau exécutif régional de Sfax de l'UGTT, cité dans ICG (2011 : 6).

⁵⁵⁸ Témoignage de S. Rouissi, syndicaliste originaire de Sidi Bouzid cité dans Pain et Grira (2012).

efforts du régime et les hésitations de l'UGTT ont contribué à réduire la révolte à un soulèvement local. De ce fait, deux ans plus tard, lorsque les syndicalistes ont « découvert que la répression était concentrée sur Sidi Bouzid et que des forces additionnelles étaient envoyées en renfort de Tunis, [ils] ont décidé de créer des fronts multiples et d'organiser des émeutes dans d'autres régions »⁵⁵⁹. Ainsi, il s'agissait de rompre l'isolement d'une ville, de contrer les « limites du régionalisme », en diffusant les mobilisations aux quatre coins du pays, via Facebook, Twitter et les autres médias, cela pour donner une dimension nationale aux révoltes et impliquer le reste de la population. L'émulation protestataire (Camau, 2012), l'apprentissage à partir de cas précédents (Heydemann et Leenders, 2011), dans le cas d'espèce à travers l'exemple iranien, servent ici de vecteur tactique de la mobilisation. L'objectif ultime a été de déstabiliser le régime, habitué jusque-là à mater des émeutes circonscrites. À la fois stratégie politique et tactique, cette approche permet simultanément d'inclure la population, de publiciser le conflit aux échelles nationales, régionales et internationales, et enfin de secouer les certitudes et routines du régime.

L'erreur de Gafsa qu'évoquent Abbas et Rouissi, se double d'une erreur plus significative ou plus prégnante sur le temps long qu'aura été un alignement total des élites décisionnaires de la centrale sur la politique néolibérale du régime, l'imbrication de l'UGTT dans le système de gouvernement du régime, mêlant discipline policière et clientélisme, c'est-à-dire aux yeux des déshérités « répression et corruption ». Analysée dans la première partie, l'UGTT, comme centrale syndicale, était devenue une agence du pouvoir de Ben Ali, contenant les conflits et facilitant la mise en œuvre de la politique

⁵⁵⁹Témoignage d'un militant syndicaliste de Sfax. Cité dans (Yousfi, 2014 :324)

économique du régime. En ce sens, elle ne défendait plus depuis longtemps les syndiqués, mais se contentait en pratique de défendre des positions et des privilèges.

De la même manière qu'en 2008 lors de la crise du bassin minier, les positions des « deux UGTT » en 2010-2011 signifient dans un premier temps « dissonance syndicale » et se présenteront comme le « vecteur paradoxal de la dynamique protestataire » (Chouikha et Geisser, 2010). Aussi, peu avant ces mobilisations, une pétition nommée « Plateforme syndicale : pour une UGTT démocratique, autonome et militante » circulait pour dénoncer une « direction accusée de 'cautionner les options officielles' et d'avoir cédé sur les 'questions vitales au niveau économique, social et politique' » (Camau, 2014 : 58). Non seulement la rupture entre la direction nationale – dont les comportements et positions, analysés ci-après, confirment l'alignement – et les syndiqués prend de l'ampleur, mais surtout, par cette pétition, la continuité des répertoires de représentation se présente au chercheur comme un élément supplémentaire d'une certaine normalité de la crise. Ainsi, les syndicalistes protestent, s'organisent, dénoncent et publicisent; tandis que le régime réprime, tente d'étouffer et de circonscrire les soulèvements, dément et minimise les événements, arrête les opposants et fait tirer sur les manifestants. D'une certaine manière, chaque camp joue sa partition.

Les élites nationales de l'UGTT, comme celles de l'Ordre des avocats, vont quant à elles adopter une stratégie prudente, contraintes d'un côté par le rôle qu'elles ont longtemps joué au service du régime, de l'autre, par la pression de leur collectif fortement impliqué dans le soulèvement.

6.4 HÉSITATIONS ET BASCULEMENTS TARDIFS DES ÉLITES CONTESTATAIRES DÉCISIONNAIRES

Tout comme les élites des partis d'opposition, celles de l'UGTT et de l'Ordre des avocats ont fait montre d'une certaine lenteur dans le basculement du côté des manifestants. Cette hésitation témoigne de l'absence de perception de 'situation révolutionnaire' jusqu'aux derniers jours du régime. Mais ce retard souligne surtout les effets d'entraînement des élites intermédiaires sur les élites décisionnaires. Si les acteurs à la tête de ces deux collectifs (UGTT et Ordre des avocats) ont dans un premier temps joué l'entre-deux vis-à-vis de leur base et des autorités, ils ont finalement été contraints, par la pression d'acteurs moins stratégiques ainsi que par l'amplification et la déssectorisation de la mobilisation, de rejoindre le camp des manifestants.

6.4.1 LE CHANGEMENT DE POSITION DE LA DIRECTION DE L'UGTT

Le 18 décembre, le Bureau exécutif de la centrale syndicale envoie une délégation à Sidi Bouzid, lieu des premières émeutes, pour rencontrer le gouverneur et écouter les émeutiers. La même procédure se déroule quelques jours plus tard à Kasserine. Dans cette séquence, l'UGTT joue le rôle qu'elle a toujours joué, celui de partenaire social et médiateur entre les autorités et les syndiqués.

Ainsi, pendant que les élites locales de l'UGTT organisaient et régulaient l'insurrection, les élites nationales jouaient, dans une première phase, les équilibristes. Les premières dictaient l'évolution des coups, les secondes réagissaient et s'adaptaient tant bien que mal à ces échanges. Lorsque le 27 décembre est organisée la première manifestation de la capitale devant le siège de l'UGTT, son secrétaire général qualifiait la mobilisation de

« nuage passager », désavouant ainsi sa base, et réclamant d’agir selon « des moyens raisonnables » et « un dialogue sensé avec le gouvernement » (Camau, 2014 :58).

Cette tentative d’échapper à la confrontation avec les autorités résulte d’un apprentissage durable et méthodique voulant que la réaction du régime envers ces élites est suffisamment dissuasive pour qu’elles évitent le conflit. La logique des calculs sectoriels est à ce moment là encore fonctionnelle. Face à une autre mobilisation – dix jours plus tard –, et du fait de l’accroissement des manifestants, la direction change légèrement de ton en prenant le contre-pied des autorités. Il s’agit désormais d’appeler à protéger la population et accéder à des revendications légitimes. L’UGTT finit par demander des « réformes politiques fondées sur la promotion de la démocratie et la consolidation des libertés » (Camau, 2014 : 59), et accepte le 12 janvier d’autoriser les sections régionales à appeler à la grève nationale.

Dans un dernier coup, la direction de l’UGTT lance un appel à la grève nationale pour le 14 janvier. Par effet de dé-assurance, la direction est entraînée par sa base et ses élites intermédiaires sur lesquelles il s’agit de plus en plus de s’aligner, et qu’il est de moins en moins facile de contenir. La position attentiste n’était plus tenable; quoique tardivement, les élites nationales de l’UGTT, sans jamais demander la chute du régime, finissent par rejoindre le camp du soulèvement.

On constate une substitution héritée des logiques de calculs routinières et sectorielles par des logiques de situation imposées par les mobilisations. Preuve d’une prudence jusqu’au-boutiste, lorsque le 12 janvier les manifestants, en face du siège de l’UGTT scandent « le peuple veut la chute du régime », le secrétaire général du syndicat fait une déclaration disant que l’UGTT n’est pas concernée par ce genre de slogan (Yousfi, 2014 :

325). Malgré cette résistance, l'effet d'entraînement joue, rappelant les caractéristiques d'autres situations révolutionnaires : les individus et les groupes calculent constamment la probabilité d'être du côté des gagnants pour décider du moment de basculement (Banégas, 1995; Chazel, 2003, Bonnefoy et Poirier, 2012).

L'hésitation des cadres nationaux de l'UGTT marque leur croyance en la survie du régime, jusqu'aux derniers jours. Cette croyance concerne aussi les instances ordinales des avocats. À ce niveau, la jonction entre les deux secteurs provient de l'influence mutuelle des décisions et prises de positions de l'un sur celles de l'autre.

6.4.2 LE BASCULEMENT DE LA DIRECTION DE L'ORDRE DES AVOCATS

Ainsi, lorsque l'UGTT décide d'autoriser le 11 janvier ses branches régionales à appeler à la grève, l'Ordre des avocats s'aligne sur la direction centrale de l'UGTT et change de position. Car jusque-là, les élites à la tête de l'Ordre ont aussi hésité, voire « résisté » au mouvement populaire. Lorsque les premiers avocats manifestent, ils le font en leur nom et sans l'approbation de l'Ordre. « Les deux premières semaines du mouvement, ce sont les avocats des villes du centre-ouest et du sud du pays (Sidi Bouzid, Kasserine, Médenine...) puis de Tunis, et non les instances ordinales, qui ont pris l'initiative de participer aux manifestations » (Gobe, 2011a : 734).

L'entraînement réciproque entre les élites intermédiaires de l'UGTT et des avocats finit par affecter les dirigeants de leur institution respective. Les mêmes phénomènes de déclenchement tardif et de désolidarisation du régime opèrent au sein des deux directions. Si le Conseil de l'Ordre des avocats appelle à la grève générale le 6 janvier, c'est officiellement pour protester contre les violences faites aux avocats et non pas en

solidarité avec les manifestants. En ce sens, le bâtonnier est obligé de composer avec les éléments de l'instance ordinale acquis au régime puisque provenant du RCD. Entre prudence, frilosité et « responsabilité », la direction de l'Ordre des avocats fait preuve d'une certaine distance avec le soulèvement. On en veut pour preuve le fait que le bâtonnier demande le 6 janvier à ses confrères de « tourner la page maintenant que la profession s'est exprimée pour dire qu'il n'est pas permis de taper sur les avocats » (Gobe, 2011b : 191). Le 14 janvier, avant le départ de Ben Ali, le bâtonnier acceptera de discuter d'une participation à un gouvernement de coalition nationale⁵⁶⁰.

Par l'action de leurs élites intermédiaires et grâce à un basculement opportun (bien que timide) de leur direction à temps – puisqu'avant la chute du régime –, l'Ordre des avocats et la direction nationale de l'UGTT ont sauvé les apparences tout en minimisant les conséquences après la fuite de Ben Ali.

Le retard au démarrage des élites décisionnaires de ces secteurs s'explique par deux phénomènes aux temporalités différentes. D'une part, ces élites ont consacré une part importante de leur vie à acquérir, consolider ou défendre leur position pour qu'il ne leur soit pas évident de la risquer ou de l'abandonner rapidement. La longue période de consolidation des situations et des positions correspond symétriquement au long apprentissage, imposé par le régime, des risques encourus à dépasser les lignes rouges fixées par Ben Ali.

D'autre part, le basculement tardif de ces élites procède d'une lecture individuelle des événements selon laquelle le régime ne vacillait pas, c'est-à-dire de l'absence de perception d'opportunités politiques. « Bien en place »⁵⁶¹, Ben Ali et ses élites

⁵⁶⁰ Voir plus haut le témoignage d'A. I. Ouederni, ministre directeur de cabinet du président.

⁵⁶¹ M. Hergli, entretien cité.

stratégiques, comme les élites dirigeantes de l'opposition, ne perçoivent pas de crise de régime. Pour cette raison, les élites nationales de l'UGTT et de l'Ordre des avocats n'ont pas de raison de rejoindre rapidement le soulèvement, ayant beaucoup à perdre et peu à gagner. Sans être des révolutionnaires de la 25^{ème} heure – puisqu'elles n'ont jamais ouvertement appelé à la chute du régime –, ces élites ont tout de même contribué à amplifier les mouvements protestataires. La grève nationale du 14 janvier et le défilé qui s'en suit, conduits par les avocats et les syndicalistes, sont concomitants au départ de Ben Ali, laissant penser que l'idée d'un Ben Ali ayant pris peur – pour cette raison et d'autres – et décidé de fuir le pays est l'hypothèse la plus plausible.

CONCLUSION

Certains acteurs de l'opposition ont commis un « suicide politique » tandis que d'autres sont parvenus à se repositionner en raison de leur réputation d'élites bannies. L'analyse des positionnements des uns et des autres permet de souligner l'hypothèse centrale de ce chapitre. Si le régime – compris comme l'ensemble de ses élites stratégiques – n'a pas connu de jeu de dé-assurance, à l'inverse, les élites de la société politique contestataire ont bel et bien vécu ce processus d'assurance menant, graduellement, quoique souvent tardivement, les acteurs significatifs à s'aligner sur les choix des bases et des élites intermédiaires. L'effet d'entraînement, à travers l'alimentation du seuil des uns par le seuil des autres, a provoqué ces basculements successifs. Mais ces basculements s'opèrent de façon heurtée et n'ont rien de nécessaires.

Même un parti fortement réprimé comme Ennahdha a encore des choses à perdre. Son leader ne s'oppose pas radicalement au régime, dès le début du mouvement, en appelant à

sa chute. R. Ghannouchi craint pour ses sympathisants restés en Tunisie. Il a suffisamment écouté le reproche de les avoir « sacrifiés ». Hypothétiquement il opérerait un rapprochement avec le gendre prétendant au trône (Sakhr el Materi)⁵⁶² par ses tendances pieuses affichées. Il garde aussi en mémoire l'erreur de 1987 lorsque son mouvement a trop vite cru à l'ouverture du champ politique. Enfin, il tient compte des positions des chancelleries occidentales qui craignent une « révolution islamique » aux portes de l'Europe.

La raison de ces hésitations et retenues tient en l'absence de perception d'une crise de régime, c'est-à-dire d'opportunités politiques à saisir. Dans l'opposition, les uns et les autres observent les réactions des différents collectifs contestataires et des acteurs du régime. En l'absence de défection des élites stratégiques, les changements de position mettent un certain temps à s'enclencher. Indication cruciale de ce défaut de défection, la position de l'appareil sécuritaire et de ses élites ne laisse entrevoir aucun basculement en faveur des contestataires.

⁵⁶² Selon un ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014. Indice de ce rapprochement, en septembre 2007, R.Ghannouchi envoie une lettre de félicitation à S. El Materi pour l'inauguration de la chaîne de radio islamique, Zitouna FM. Ghannouchi confirmera lui-même, à demi-mots, cette information dans une entrevue accordée à la chaîne *Nessma TV*, le 03/02/2011 (url : <http://arabeevideo.com/watch-video/GYN6NK68N9RU>, page consultée le 15/02/2016).

CHAPITRE 7 LES FORCES DE SÉCURITÉ DURANT LE SOULÈVEMENT:

CONTRE-SENS DE LA LITTÉRATURE ET DÉFIS THÉORIQUES

Dans toute crise politique violente, les forces de sécurité intérieures et de défense jouent un rôle prépondérant dans la survie du régime et la dynamique des mobilisations. C'est d'autant plus vrai en régime autoritaire, où le pouvoir repose en grande partie sur coercition⁵⁶³ (Rouquié, 1985; Anderson, 1987; Crystal, 1994; Linz, 2000; Schatz, 2009). Certaines lectures attribuent la survie des régimes autoritaires arabes essentiellement aux capacités de cet appareil sécuritaire (Bellin, 2004). Dans le régime de Ben Ali, le secteur sécuritaire est peu étudié (Camau et Geisser, 2003; Bou Nassif, 2015; Chabbi, 2016), parfois fantasmé, et nombre de travaux font état d'approximation. Le rôle de ce secteur durant les mobilisations et son état actuel nécessitent une analyse précautionneuse. L'idée défendue dans ce chapitre sera celle de la loyauté des élites – et de l'ensemble des corps – militaires et policiers, soulignant à nouveau l'absence de crise de régime. Le 14 janvier 2011, de rares mutineries de petites brigades issues du ministère de l'Intérieur contribuent à la confusion menant au départ de Ben Ali.

Pour éviter certaines lacunes décrites plus loin, la réflexion menée dans ce chapitre prendra appui sur le recoupement de différentes sources : les témoignages du chef d'état major de l'armée (le général R. Ammar)⁵⁶⁴ et de celui du directeur général de la sécurité militaire (le général A. Chabir)⁵⁶⁵; le procès verbal du témoignage sous serement de R.

⁵⁶³ Voir également sur ce sujet le recensement bibliographique de Rouquié (1969).

⁵⁶⁴ Émission « 9h après midi », *Ettounissya*, 24/06/2013, url : <https://www.youtube.com/watch?v=-Z0uBJGmm0> (page consultée le 15/02/2016).

⁵⁶⁵ Émission « Pour ceux qui osent seulement », *Ettounissya*, 12/01/2014, url : <https://www.youtube.com/watch?v=UqmMn-cFFs8> (page consultée le 15/02/2016).

Ammar devant l'autorité judiciaire⁵⁶⁶; la littérature « journalistique », « essayiste » ou « savante » traitant du rôle des forces de sécurité durant le soulèvement; des entretiens menés à Tunis avec deux anciens ministres de l'Intérieur et de la Défense, un ancien secrétaire d'État à l'Intérieur et à la Défense, un général de l'armée et un haut gradé présent dans la cellule de crise le 14 janvier⁵⁶⁷.

Dans un premier temps, la discussion s'attardera sur la signification à donner aux erreurs d'évaluation et aux contre-sens de la littérature. Certaines difficultés méthodologiques et différents raccourcis analytiques seront ainsi mis en exergue. Deuxièmement, l'armée a été, durant toute la crise, loyale au régime, en dépit d'un récit mythifiant la présentant comme la sauveuse de la révolution (Ben Hassouna, 2011). Troisièmement, les forces de police se sont alignées sur le régime. Le dernier jour (14 janvier), certains groupes très restreints du ministère de l'Intérieur ont fait défection, contribuant à une totale confusion de l'information. Combinée à la nature suspicieuse de l'organisation du régime, cette confusion a contribué à la fuite de Ben Ali. Dans une dernière section, le rôle de la cellule de crise sécuritaire sera examiné. La délégitimation du chef s'analyse dans cette dernière séquence comme le résultat du départ du président, et non comme son facteur.

À partir de ce travail critique, on proposera une interprétation différente du rapport entre crise politique menant à la chute d'un régime et défection des élites sécuritaires.

7.1 CE QUE NOUS DIT LA LITTÉRATURE

Les commentaires experts et les analyses politistes ont cherché à décortiquer le rôle des forces de sécurité du régime de Ben Ali durant la crise révolutionnaire ou à en faire

⁵⁶⁶ Ce document, en date du 25/01/2011 (soit une dizaine de jours après la fuite de Ben Ali) est référencé par la Direction des enquêtes auprès du ministère de l'Intérieur sous le numéro: 55-3-11.

⁵⁶⁷ Entretiens réalisés à Tunis en 2014 et 2015.

mention dans leur traitement du soulèvement. Dans la précipitation, par lacunes méthodologiques ou par théoricisme, de nombreux travaux⁵⁶⁸ ont proposé des hypothèses peu étayées, quand ils n'opéraient pas de véritables contre-sens. Ces raisonnements en disent davantage sur la discipline que sur l'objet analysé. Ils substituent la perspective du chercheur et sa « boîte à outils théoriques » à la logique du moment révolutionnaire et des calculs des acteurs. Certains de ces travaux s'appuient en partie sur des récits à chaud, souvent journalistiques, rapportant les rumeurs du moment (Brooks, 2013); d'autres mobilisent exclusivement des témoignages d'acteurs impliqués dans le travail de violence – avec toutes les contraintes⁵⁶⁹ qui en découlent – (Jebnoun, 2014); d'autres recourent enfin aux théories propres à « l'autoritarisme arabe » et à sa robustesse sécuritaire (Bellin, 2012).

Comme on l'examinera plus en détail, les hypothèses récurrentes varient de la défection des élites militaires, à la loyauté des forces de sécurité intérieure, en passant par l'interposition de l'armée entre la police et les manifestants, voire à l'attaque de la police par l'armée. L'ensemble ferait « parfaitement sens » (Cook, 2011), en raison d'une méthode commune visant à confirmer ce qui apparaîtrait comme des « résultats » de la littérature des révolutions ou de l'aire régionale. En fin de compte, ces travaux réussissent à démontrer ce qui ne s'est en fait pas déroulé.

Plusieurs familles de raisonnements émergent de ces analyses. Elles sont relevées par Camau (2014) et Pachon (2014). La première ligne focalise sur la professionnalisation et l'institutionnalisation de l'armée et sa privation de participation politique, portant

⁵⁶⁸ Citons entre autres : (Hibou, 2011b), (Geisser et Krefa, 2011), (Jeanpierre, 2011), (Murphy, 2011), (Krichen, 2011), (Barany, 2011), (Cook, 2011), (Nepstad, 2011), (Lanxade, 2011), (Parsons et Taylor, 2011), (Bellin, 2012), (Gaub, 2013), (Lutterbeck, 2013), (Brooks, 2013), (Ikeda, 2013), (Jebnoun, 2014), (Landolt et Kubicek, 2014).

⁵⁶⁹ Contraintes de secret et de dissimulation ainsi que les possibilités de plaidoyer *pro domo*.

l'argument sur les valeurs de celle-ci. La seconde centre son analyse sur la marginalisation des militaires au profit de la police, amenant à réfléchir en termes d'intérêts de l'armée. La troisième a trait à la distinction que feraient les Tunisiens entre l'aspect répressif du régime, la police, et le comportement patriote des militaires. Dans ces différentes lectures, l'hypothèse défendue est la loyauté des forces de sécurité envers le régime, et la défection des militaires⁵⁷⁰. Paradoxalement, une enquête rigoureuse porterait à croire que c'est précisément le contraire qui s'est déroulé.

Le premier raisonnement part de l'idée selon laquelle l'institutionnalisation de l'armée la conduit à désobéir au régime et à rejoindre le camp de la mobilisation, en raison d'une identité corporatiste qui la distingue des autorités politiques et d'un penchant à protéger les intérêts nationaux (Pachon, 2014 : 510). L'institutionnalisation de l'armée en fait un secteur à part entière, avec sa propre logique, son autonomie, ses rapports particuliers aux autres secteurs du système complexe que forme le régime de Ben Ali, et que l'armée contribue à consolider. Dans cette configuration, l'armée entretient avec le régime des rapports de « concordance » que Camau définit comme du dialogue, du compromis et des valeurs ou objectifs partagés. C'est principalement le cas des « officiers supérieurs de l'armée tunisienne [qui] ont [...] toujours fait preuve de concordance avec le leadership de Ben Ali » (Camau, 2014 : 64). L'institutionnalisation de l'armée est précisément la

⁵⁷⁰ Un exemple particulièrement significatif est l'article de Geisser et Krefa (2011) dans lequel on retrouve la plupart des erreurs relevées dans cette section. « Dans les cas tunisien et égyptien, le principe 'machiavélien' du counterbalancing a fini par se retourner contre le 'dictateur', en incitant l'armée à se dissocier des tendances les plus répressives et suicidaires du régime et en s'interposant entre les moukhabarat et les manifestants comme 'protecteur du peuple' » (97). R. Ammar aurait ainsi refusé « de relayer à ses troupes l'ordre de Ben Ali de tirer sur les manifestants » (99). L'armée serait une « institution en apparence 'proche du peuple' » (100). Elle aurait été marginalisée par Ben Ali au profit de la police (100). La conclusion invite à réfléchir le rôle des armées arabes en termes de « normes et valeurs postmodernes » sans tomber dans la prétendue « spécificité arabe » (102). D'un point de vue méthodologique, aucune source des événements enquêtés n'est citée. Les décisions des protagonistes durant la crise sont présentées au conditionnel, ce qui laisse croire que leur origine est la rumeur du moment ou une interprétation personnelle des auteurs.

modalité de cette intégration au régime. Par sa mise en réseau, le régime a réussi à faire de l'appareil militaire un secteur annexe et docile. Ni lors du coup d'État de 1987, ni durant le mandat de Ben Ali, les dirigeants de l'armée ne se sont opposés à l'autorité du président. L'histoire de ses interventions témoigne parfaitement de cette loyauté. Le raisonnement menant de l'institutionnalisation d'un secteur (en particulier l'armée) à sa propension à la défection lors d'une crise politique est, sinon sans fondement, du moins resterait à démontrer. Pourtant, Bellin (2012) pour défendre sa célèbre thèse sur le rôle de l'appareil coercitif dans la survie d'un régime autoritaire « arabe »⁵⁷¹, et malgré des contradictions factuelles, situe la rupture dans le rôle de l'armée. Celle-ci aurait refusé de tirer sur les civils en raison de sa forte institutionnalisation. Similairement, Lutterbeck explique la défection des militaires par un haut degré d'institutionnalisation et par l'identification des soldats à la population⁵⁷² en raison de leur conscription. « Cette armée, en plus de disposer d'un capital sympathie important auprès des citoyens tunisiens, est perçue comme un corps hautement professionnel » (Chabbi, 2016 :72). Dès lors, cette défection serait prévisible et donc logique. « Comme attendu, les forces armées tunisiennes ont fait preuve, dès le début, d'ouverture et même de soutien aux mouvements pro-réforme qui ont éclaté en décembre 2010 » (Lutterbeck, 2013: 35). Les justifications de ce soutien reposent en grande partie sur des rumeurs qui seront discutées plus loin.

Le second raisonnement situe les sources de la défection dans une logique de calcul d'intérêt, c'est-à-dire dans l'évaluation d'un rapport coût/bénéfices (Pachon, 2014). Le

⁵⁷¹ La thèse de Bellin (2004; 2012) prétend que les régimes « arabes » ne se « démocratisent » pas en raison du fort appareil sécuritaire. Plus précisément, lorsque « l'appareil coercitif demeure intact et opposé aux réformes politiques » le régime reste bien en place et la transition n'a simplement pas lieu (2004 :143).

⁵⁷² L'armée serait ainsi apparue « proche du peuple » (Geisser et Krefa, 2011 : 99).

choix de la répression – donc de la loyauté au régime – pour l’armée aurait pour coût une perte de légitimité, de cohésion interne et de prestige social; tandis que les bénéfices seraient faibles en raison de plusieurs facteurs : le régime offrait peu d’opportunités d’enrichissement personnel ou d’influence politique aux élites militaires; l’armée négligée par rapport aux forces de sécurité interne est sous équipée et sous financée; enfin cette dernière n’a pas de lien patrimonial, économique ou ethnique, avec le régime comme c’est le cas en Égypte, en Algérie ou en Syrie. Dans cette perspective, l’armée aurait choisi la défection parce qu’il était dans son intérêt de le faire. Ainsi, « les militaires n’avaient aucun intérêt particulier dans la survie du régime, ni de raisons solides pour tirer sur leurs concitoyens au nom du régime. Dès que Ben Ali s’est trouvé obligé de faire appel aux soldats en dernier ressort, il a été condamné » (Barany, 2011 :31). C’est précisément ici que se situe la substitution de la logique du chercheur à celle des militaires. Envisager une perte de cohésion interne en cas de loyauté au régime, loyauté éprouvée et validée depuis l’indépendance du pays en 1956⁵⁷³, relève davantage du transfert de rationalités que de la recherche empirique méthodique. Considérer que la légitimité d’un secteur tel que l’armée émane des citoyens et que le prestige social compte davantage que l’habitus des élites militaires trahit une certaine méconnaissance de la configuration autoritaire. La survalorisation des forces de police au détriment de l’armée repose bien plus sur la perception et les répétitions de la littérature que sur des faits avérés ou la collecte de récits d’expérience. Camau (2014) rappelle que les « effectifs des forces de sécurité intérieure [...] relevaient du secret d’État » (63). Non seulement les travaux scientifiques ont surestimé ces effectifs (Lutterbeck, 2013 : 22,

⁵⁷³ Notamment lors des émeutes du pain en 1978 et 1984, « réprimées avec vigueur » par l’armée (Chabbi, 2016 : 61). Ces émeutes s’étaient soldées par une centaine de morts en 1978, et environ 150 morts en 1984.

Angrist, 2013 : 550); mais surtout, ils ont sous-estimé « la question des moyens et du rôle de l'armée » (63).

La dernière perspective conduit les chercheurs à prêter à la population tunisienne la perception d'une distinction entre les différentes forces de répression : l'armée patriote d'un côté, les forces de sécurité intérieure loyales au régime, de l'autre. Si la séparation corporatiste et institutionnelle existe clairement et se traduit en pratique par des plaques d'immatriculation, des armes portées et des uniformes distincts, peu de preuves soutiennent la dissociation des deux corps en situation de violence. Il est vrai que lors d'expériences récentes⁵⁷⁴, un même « *modus operandi* était observable » vouant un rôle de « tampon » à l'armée, se positionnant entre les manifestants et la police selon une stratégie tri dimensionnelle : « l'armée est éventuellement appelée à quadriller les zones sensibles pour calmer le jeu; elle ne se substitue pas aux forces de police; elle n'ouvre pas le feu » (Camau, 2014 : 65). Les militaires ont pu bénéficier d'une certaine popularité dans ces situations. Pour autant, transposer dans l'espace et le temps cette popularité paraît peu prudent. Cette extrapolation relève davantage de l'héroïsation des militaires, afin de construire *a posteriori* une légende et un mythe, que de preuves tangibles.

À l'appui de ces raisonnements, les auteurs ont fréquemment fait usage d'indices dont il convient d'examiner la validité. La rumeur du moment, les récits construits après coup, les supputations, les dépêches journalistiques, une certaine « complotite »⁵⁷⁵, etc. ont

⁵⁷⁴ Notamment la crise du bassin minier de Gafsa en 2008 (Allal, 2010) et les émeutes de Ben Gardane en août 2010.

⁵⁷⁵ Terme utilisé par A. Bennour, ancien directeur de la sûreté et secrétaire d'État à l'Intérieur et à la Défense, pour décrire les Tunisiens accordant tout le crédit de la chute du régime aux forces étrangères (les « Américains », les « Français » voire les « Israéliens »). Entretien, Tunis, 2014. Cette « complotite » se retrouve dans certaines analyses « savantes », comme (Krichen, 2011) et (Geisser et Krefa, 2011) pour qui « il est plus que probable que, si Rachid Ammar a refusé de donner l'ordre à ses troupes de tirer sur les manifestants, c'est en raison de 'consignes' que l'administration américaine lui aurait formulées dans ce sens. Convaincue que le régime de Ben Ali était aux abois, au moins depuis la révolte, en 2008, des

contribué à cette confusion. La plus reprise des « fausses pistes » consiste en la défection ou la mise à l'écart par Ben Ali (selon les versions) du chef d'état-major de l'armée, R. Ammar. Celui-ci aurait refusé de donner l'ordre de tirer sur les foules (Jeanpierre, 2011; Murphy, 2011). Ben Ali l'aurait alors assigné à résidence pour insubordination. Pourtant, lors de son entrevue à la télévision tunisienne⁵⁷⁶, R. Ammar a confirmé qu'il n'a jamais désobéi, qu'il était en charge du commandement des forces de sécurité depuis la cellule de crise et qu'il n'a jamais été démis de ses fonctions. Ammar a ainsi « respecté le principe de subordination » jusqu'au bout (Bou Nassif, 2015 :78). Pour des raisons inconnues, certains ont attribué au général des propos qu'il n'a jamais tenus : celui-ci aurait déclaré personnellement à Ben Ali le 14 janvier, qu'il était « fini » et l'aurait ainsi poussé lui-même au départ (Lutterbeck, 2013 : 35; Cook, 2011). Au plan méthodologique, la démarche de Brooks (2013) apparaît tout aussi problématique. Elle base la majorité de son raisonnement sur des articles de presse du même auteur, Kirkpatrick, dans le *New York Times*, parus au moment de la crise, c'est-à-dire dans une situation de brouillage autant pour les acteurs de la mobilisation que pour le régime qui tente encore de contrôler le flux d'information. Or, un trait caractéristique des situations de crise politique est l'échange de « coups » notamment au travers la publication d'« informations » qui visent à influencer la définition de la situation.

habitants de Gafsa, celle-ci avait envisagé une succession en la personne de Kamel Morjane, alors ministre des Affaires étrangères, et tenu pour 'moins corrompu' que Ben Ali et son entourage. Il est probable aussi que ce soit l'administration américaine qui donne à R. Ammar le feu vert pour pousser Ben Ali vers la sortie. Principaux fournisseurs d'armements à la Tunisie depuis le milieu des années 1980, les États-Unis disposent par là d'une voie d'hétéronomie sur les prises de décision des élites militaires ». La rumeur, souvent reprise en Tunisie dans les discussions informelles menées pour cette enquête, rapporte très souvent la même idée : les États-Unis ont voulu mettre leur « homme », Morjane, à la tête de l'État après le renversement de Ben Ali.

⁵⁷⁶ *Ettounyssia*, 24 juin 2013, url : https://www.youtube.com/watch?v=-_Z0uBJGmm0 (page consultée le 15/02/2016).

D'autres analyses font clairement preuve, sans s'en cacher⁵⁷⁷, d'une forme de solidarité corporatiste : des militaires défendent les militaires. Ainsi l'amiral Lanxade, ancien ambassadeur de France en Tunisie (1995-1999), estime que « l'armée, à l'inverse de la police, s'est refusée à faire tirer sur la foule » et qu'en fin de compte « c'est *probablement* [le général Ammar] qui a conseillé à Ben Ali de s'en aller » (2011). Jebnoun considère que la révolution populaire n'aurait pas abouti si l'armée avait accordé tout son support au régime (2014 : 303). Les témoignages des principaux concernés, par exemple le chef d'état-major, racontent pourtant l'exact contraire. En définitive, le mérite du départ de Ben Ali revient, dans toutes ces lectures, à la décision de l'armée – du général Ammar et plus généralement du haut commandement – de satisfaire aux revendications des manifestants et d'ordonner à Ben Ali de s'en aller. Dans cette perspective, l'armée se serait opposée au président, et aurait rejoint la cause des protestataires. « Pour éviter un bain de sang, elle a préféré destituer le dictateur tunisien » (Benillouche, 2011).

L'erreur ne réside pas exclusivement dans les sources utilisées ou les différentes formes de partis pris. Elle provient, également, d'une tendance des analystes à être influencés par une certaine esthétique révolutionnaire captivante (le pacifisme des manifestants, la loyauté de l'armée, la férocité de la police, etc.) couplée à des routines de raisonnement. Ainsi, s'il y a chute de régime, c'est qu'il y aurait eu défection des élites, hypothèse récurrente des littératures traitant des révolutions (Goldstone, 1991) et des élites (Dogan et Higley, 1998). Plus précisément, une dissension au sein du cercle dirigeant sécuritaire (Silverman, 2012; Landolt et Kubicek, 2014), hypothèse de la littérature sur la *resilience* (Bellin, 2004), est nécessaire à défaut d'être suffisante. Or puisque l'autorité de Ben Ali

⁵⁷⁷ Jebnoun (2014) en étant à la fois un militaire et un universitaire, le revendique et rajoute une photo de lui accompagné du Général Ammar.

reposait, entre autres, sur un système policier (Henry, 2007) qui a négligé l'armée (Chabbi, 2016), c'est « logiquement » que cette dernière s'est retournée contre le président (Brooks, 2013; Geisser et Krefa, 2011) et a pris fait et cause pour l'opposition.

Par un ensemble de cheminements exploratoires improbables, partant d'éléments factuels non prouvés, et basées sur des théories qui « doivent » être vérifiées, ces analyses ont réussi à soutenir l'hypothèse contredisant les faits et témoignages, celle de la défection de l'armée, provoquant la fuite du chef de l'État, et de la loyauté des forces de sécurité, défendant le régime jusqu'au bout. Dans les deux sections suivantes, il conviendra de relativiser la portée de ces analyses.

7.2 LA LOYAUTÉ DE L'ARMÉE ENVERS LE RÉGIME DURANT LE SOULÈVEMENT

L'armée et la police, forment conjointement les forces de sécurité du régime de Ben Ali, à l'image de nombreux régimes de la région faisant notamment reposer leur domination sur l'appareil coercitif (Schatz, 2009). Composée des forces navales, terrestres et aériennes, l'armée se trouve sous le commandement du ministre de la Défense⁵⁷⁸. En Tunisie, la tâche de l'armée est avant tout de protéger la souveraineté nationale et les frontières de l'État. Pour cette raison, elle n'est appelée à intervenir dans le maintien de l'ordre public qu'exceptionnellement⁵⁷⁹.

⁵⁷⁸ Durant la crise de 2010-2011, le général de corps d'armée R. Ammar est chef d'état-major de l'armée de terre; le général de brigade T. Laajimi celui de l'armée de l'air; le contre-amiral M. Khamassi celui de la marine nationale.

⁵⁷⁹ En janvier 1980, elle intervient contre un commando infiltré à partir de la Libye. Toujours durant le règne de Bourguiba, elle fait usage de la force en 1978 et 1984 lors d'émeutes populaires. Pendant le mandat de Ben Ali, elle intervient également durant la crise du bassin minier en 2008 et de Ben Gardane en 2010. C'est surtout depuis 2011 que l'armée est déployée sur le territoire national pour combattre, tous les jours ou presque, des éléments « terroristes ».

Durant son règne, Ben Ali « tient » et surveille l'armée à travers différentes stratégies. Vers la fin des années 1980, pour mieux asseoir son pouvoir, le président décide de purger l'appareil militaire d'acteurs qu'il considère alors comme des menaces potentielles. Cette purge est opérée par étapes, pour ne pas laisser se former une contestation voire un soulèvement contre son autorité. Un ancien commandant de l'armée⁵⁸⁰, élevé au rang de général par le président Marzouki en 2011, relate cet épisode⁵⁸¹.

En juin 1988, j'ai été nommé à l'état-major. Je rentre en juin 1988. Octobre 1988, j'ai été nommé à l'hôpital militaire. En d'autres termes, Ben Ali se débarrasse de moi, car j'étais un esprit frondeur. Pour prévenir un éventuel coup d'État contre lui, il effectue une purge militaire. Après la guerre du Golfe, Ben Ali lance son action contre les islamistes. Dans le sillage, il décide d'épurer l'armée. Celui qui de près ou de loin le menacerait. Même si j'avais rien contre lui, cet imbécile. En mai 1991, j'ai été arrêté. Puis libéré en 1992. Lors du procès contre les islamistes et les militaires, j'ai été acquitté. Dix militaires ont été condamnés, et deux acquittés, dont moi. L'accusation ? Complot contre la sûreté de l'État. Sous la torture, on a tous dit 'oui'. J'ai cité des noms sous la torture. Ben Ali voulait se débarrasser de l'armée, quitte à la dissoudre. Il s'est pris à son propre jeu, des dizaines et des centaines d'officiers ont été arrêtés. Ben Ali établissait des pré-listes, et il voulait s'en débarrasser. [...] Il continuait de craindre l'armée, il l'a donc affaiblie. Il a tout fait pour l'affaiblir.

Cette purge correspond ainsi à la « suspicion »⁵⁸², quel que soit son fondement, d'un complot mêlant des éléments islamistes à l'armée, dans le but de renverser le régime. En 1991, Ben Ali accuse un groupe d'officiers de fomenter un coup d'État. Pour étayer l'existence d'un tel projet, le régime se sert des « confessions télévisées forcées du Capitaine Ahmed Amara sur la préparation [à Barakat al-Sahil] d'un complot en vue d'imposer la *charia* sous le joug du parti Ennahdha » (Chabbi, 2016 : 70). Ben Ali

⁵⁸⁰ S. Kourda. Entretien, Tunis, 2014.

⁵⁸¹ Pour davantage de détails sur l'affaire Barakat al-Sahil, voir Bou Nassif (2015).

⁵⁸² Suspicion qui ressurgira les derniers jours de son mandat. Dans ses discours de crise, Ben Ali accuse tantôt des terroristes de s'en prendre à la Tunisie, tantôt ses collaborateurs de l'avoir induit en erreur.

procède ainsi à une double mise à l'écart, celle d'une partie de l'armée jugée dangereuse⁵⁸³ et de l'islamisme partisan. Cette crainte de l'islamisme, qui a prouvé son poids politique dans les premières élections (1989) du régime du 7 novembre, se double donc d'une méfiance à l'égard des militaires. La répression s'abat sur ces deux groupes, avec souvent le même mode opératoire : arrestation, accusation de « complot contre la sûreté de l'État », signature d'aveux sous la torture, emprisonnement, éventuellement grâce (ou du moins libération) si le « coupable » fait preuve de coopération (s'il « dit 'oui' » et qu'« il cite des noms »). Par voie de conséquence, ne sont restées parmi les dirigeants de l'armée que des élites jugées loyales⁵⁸⁴, sans prétention politique, sans orientation idéologique islamiste, en d'autres termes non menaçantes pour l'autorité de Ben Ali. Cette « décantation » forcée des élites militaires se traduit en pratique et en bout de course par la nomination du général Rachid Ammar au poste de chef d'état-major interarmes.

Quelques caractéristiques de la « grande muette » tunisienne définissent le contexte conditionnant la position de cette dernière. Depuis sa création, l'armée tunisienne est interdite de participation politique. En pratique, cela se traduit par l'interdiction d'appartenance au parti ou à une organisation politique, d'occuper une fonction politique, de participer à une propagande à caractère politique, selon un décret de 1957 (Camau et Geisser, 2003 :165). Les ministres de la Défense sont des civils. Seule l'armée a ainsi été isolée de l'influence du PSD/RCD; et seuls les militaires ont été interdits de participer au gouvernement. La première et dernière fois qu'une entorse à la règle – pour le coup,

⁵⁸³ 244 officiers, sous-officiers et soldats sont ainsi arrêtés, la majorité provenant de l'armée de terre (Bou Nassif, 2015 :71).

⁵⁸⁴ Parmi les militaires arrêtés dans l'affaire de Baraka al-Sahil, 2 sont Colonels, 2 Lieutenants-colonels, 21 Majors, 45 Capitaines et 37 Lieutenants (Bou Nassif, 2015 :72).

fatale – a eu lieu, c’est lorsque « le général Zine El-Abidine Ben Ali, devenu ministre de l’Intérieur, est entré au bureau politique en qualité de secrétaire général adjoint. Contrairement aux pratiques en vigueur dans la plupart des systèmes de parti unique, l’armée tunisienne a été sanctuarisée » (Camau et Geisser, 2003 : 164). Les militaires demeurent sous l’autorité du chef des armées⁵⁸⁵, le président de la République, seule habilité, constitutionnellement, à déclarer la guerre et faire la paix. Les effectifs de l’armée sont estimés à environ 35 800 hommes entre février 2010 et février 2011 (Military Balance; 2010, 2011), ce qui en fait un des plus faibles contingents de la région. Cette dimension réduite participe à la stratégie militaire du pays depuis l’indépendance : la doctrine défensive de la Tunisie consiste à mobiliser cette armée de « conscription », « suffisamment entraînée, équipée et encadrée », pour intervenir et « contenir le choc d’une agression jusqu’à l’intervention de pays amis ou alliés » (Camau, 2014 : 63). L’armée, en se concentrant exclusivement sur sa mission défensive, n’a jamais tenu aucun rôle politique⁵⁸⁶. Elle ne bénéficie pas non plus des privilèges économiques de ses consœurs égyptienne, algérienne ou syrienne. À aucun moment de l’histoire de la Tunisie indépendante, les militaires n’ont tenté un coup d’État. Même lorsque le pouvoir leur tendait les bras, ceux-ci ont toujours décidé de le remettre aux civils. À titre d’exemple, le 14 janvier, le général Ammar a refusé de prendre la direction du pays, malgré la proposition ainsi formulée par les civils (Gnet, 2015). Plus généralement,

La culture politique de l’armée est tournée vers les pays modernes, donc les militaires n’ont pas l’obsession du pouvoir en Tunisie. Comme par exemple au

⁵⁸⁵ L’article 44 de la constitution de 1959 - en vigueur jusqu’en 2011 - fait du président le « chef suprême des forces armées ». L’article 76 de la constitution de 2014 donne au président la compétence de diriger « le haut commandement des forces armées ».

⁵⁸⁶ Au sens de participation de ses élites à la vie politique officielle et institutionnalisée du pays. L’armée participe en revanche à la consolidation du régime, et devient en ce sens, une institution politique au même titre que les autres secteurs stratégiques analysés dans cette recherche.

Portugal, avec la révolution des Œillets. L'armée est le produit de Bourguiba. Elle est légaliste. Et il y a eu des dérapages, par exemple quand l'ambassade US a été attaquée⁵⁸⁷, les assassinats politiques⁵⁸⁸. L'armée aurait pu prendre le pouvoir à chaque fois, comme Sissi en Égypte. On attendait un sauveur⁵⁸⁹.

Ce sauveur, en l'occurrence R. Ammar, ne s'est jamais présenté, maintenant ses soldats dans leur caserne. Ce légalisme vire parfois au non interventionnisme. Ainsi le coup d'État de 1987 portant le général – et Premier ministre et ministre de l'Intérieur – Ben Ali au pouvoir, suite à l'application d'une mesure constitutionnelle démettant le président Bourguiba pour sénilité, s'est déroulé en dépit ou en l'absence de l'armée. Son commandement a simplement été informé du changement de pouvoir, et en a pris acte sans intervenir. Ce légalisme et ce respect des dispositions constitutionnelles seront également observés durant la crise politique de 2010-2011.

Depuis l'indépendance, la tâche de l'armée tunisienne a toujours été de gérer les frontières du pays, sauf cas de force majeure, et cela par opposition à d'autres appareils militaires voisins qui ont aussi servi à protéger le chef de ses concurrents internes (Picard, 1990). De cette focalisation sur les priorités extérieures et ce désengagement (ou délaissement) de la chose politique réservée aux civils, naissent des normes de conduite et de subordination institutionnalisées qui commandent aux militaires une routine de non intervention dans les affaires intérieures. Ce « code de conduite » n'a pas été remis en question durant la crise politique de 2010-2011. Le sens à donner à cette continuité est identique à celui évoqué pour les élites politiques et économiques stratégiques du régime.

⁵⁸⁷ En septembre 2012, l'ambassade américaine est attaquée et brûlée par des manifestants, à Tunis, suite à la diffusion sur youtube de la bande annonce du film *L'innocence des musulmans*, film jugé islamophobe et blasphématoire envers la figure du prophète. Dans une dizaine de pays, des manifestations plus ou moins contrôlées, éclatent.

⁵⁸⁸ Ceux de C. Belaid en février 2013 et M. Brahmi en juillet 2013. Tous deux sont membres du Front populaire. Leur assassinat n'a pas encore résolu à cette date.

⁵⁸⁹ S. Kourda. Entretien cité.

Le fait que la crise n'ait pas modifié les comportements des militaires peut se lire comme une absence de délégitimation du régime auprès de ces élites. La crise n'est pas apparue suffisamment grave – c'est-à-dire irréversible – pour que l'état-major prenne une forme ou une autre de décision indépendante du pouvoir civil. L'« entorse » n'a eu lieu que le 14 janvier, *après* le départ de Ben Ali, lorsque le général Ammar ne s'est pas opposé à la décision de la cellule de crise de laisser Ben Ali sur place, en Arabie Saoudite. Là encore, le supérieur hiérarchique du général, le ministre de la Défense, avait d'abord accepté la proposition, contraignant dans son sillage le militaire à obéir au civil⁵⁹⁰.

Pour soutenir cette hypothèse, il est ici nécessaire de rappeler que le 14 janvier, paroxysme de la crise, Ben Ali déclare l'état d'urgence et charge le général Ammar de commander toutes les forces de sécurité du pays depuis le ministère de l'Intérieur (Puchot, 2012 :29). R. Grira, alors ministre de la Défense, déclarera le 14 janvier avoir une « confiance totale en Ammar et en la loyauté de l'armée » (*Al Arabya*, 2012), contribuant à l'idée qu'à aucun moment, la chaîne de commandement entre les civils et les militaires n'a été rompue (Pachon, 2014: 517).

Contrairement aux hypothèses relatives à la désobéissance des militaires, à leur résistance face à la police du régime ou à leur renversement de Ben Ali, ces derniers ont simplement respecté la légalité constitutionnelle. « L'état-major n'était pas très favorable à la politique répressive de Ben Ali. Mais ils n'ont pas désobéi. [...]Quand [Ben Ali] a eu besoin de l'armée, elle a su se montrer digne et patriote »⁵⁹¹. La définition du patriotisme dépend ici de l'utilisation et du locuteur concernés. Si dans l'acception commune, elle réfère à la protection de la nation; dans l'esprit (de ce) militaire, il s'agit d'une loyauté à

⁵⁹⁰ Selon le déroulement qu'évoque un haut gradé anonyme présent dans la cellule de crise le 14 janvier. Entretien, Tunis, 2014.

⁵⁹¹ S. Kourda. Entretien cité.

l'État. Cet État en Tunisie, se confond avec le régime, lui-même identifié à une personne. Le patriotisme de l'armée est ainsi porté vers le chef de l'État, qui est aussi chef des forces armées. « Les politiciens ont été les décideurs pendant la crise de 2011 et [Ammar] a accepté leur autorité. Il n'a pas improvisé. Gardez à l'esprit qu'en raison des règles des forces armées, un officier doit prendre sa retraite à 60 ans. Ammar a eu 60 ans en 2006 et il aurait dû se retirer à ce moment-là. Mais le président a continué de renouveler son mandat année après année. En 2011, Ben Ali a renouvelé le mandat d'Ammar cinq fois. Il lui faisait confiance »⁵⁹². En ce sens, ni l'armée en tant que corps, ni ses dirigeants n'ont « désobéi » au président; ils ont ainsi préservé leur « dignité » et fait preuve de « patriotisme ».

À l'image des élites stratégiques politiques et économiques, le comportement des élites militaires contredit l'hypothèse de Karklins et Petersen (1993) selon laquelle au fur et à mesure de l'amplification des mobilisations, les élites du régime traversent des phases de dé-assurance. Ce sont surtout les préalables⁵⁹³ de l'hypothèse de Karklins et Petersen qui, n'étant pas établis, révèlent l'hypothèse soutenue dans cette seconde partie. Selon eux, les changements de calculs contribuent au basculement des uns et des autres, alimentant la défection des proches. Or c'est le contraire qui s'observe en Tunisie. Aucune élite militaire n'a « basculé » du côté des révoltés, malgré la construction mythique *a posteriori* présentant l'armée comme la protectrice du peuple (Ben Hassouna, 2011, Bou Nassif, 2015 : 77). Cette construction participe de l'illusion héroïque (Dobry, 2009) selon laquelle la trajectoire de la chute du régime ne serait le produit que de l'action de

⁵⁹² Entretien avec le Colonel-major M. Mizoughi, cité dans (Bou Nassif, 2015 :78).

⁵⁹³ L'effet de suivisme (*bandwagon effect*) n'a pas pris en raison de l'absence d'élément déclencheur au sein du cercle élitare. Il n'y a pas eu de défection en cascade, parce qu'il n'y a pas eu une « première » défection entraînant les autres, le tout dans une séquence temporelle relativement courte.

ses acteurs, en particulier celle de R. Ammar. La même illusion opère à l'examen du rôle de certains corps policiers d'élites.

7.3 LE RÔLE AMBIGU DES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

L'appareil policier dépend du ministère de l'Intérieur. Celui-ci est composé de nombreuses divisions, les unes formelles (structurées et officielles), les autres informelles (par exemple, le système d'indicateurs/délateurs relié au RCD)⁵⁹⁴. Trois grandes directions forment le ministère de l'Intérieur, dont l'organigramme est présenté ci-dessous en figure 7.1. Une division en particulier, celle de la Sûreté nationale, est en charge de la révolte de 2010-2011 dans les villes. Ses directions, sous-divisions et fonctions – ainsi que les personnes ayant joué un rôle significatif durant les mobilisations – sont présentées dans le tableau 7.1. La Garde nationale est surtout concentrée dans les zones rurales et côtières. Pour cette raison, elle a été la première à intervenir dans les régions périphériques, épicentres des émeutes. La Protection civile regroupe les pompiers et une division des soins rapides (ambulances), appelés à intervenir à différents endroits durant les mobilisations.

Le 14 janvier, quelques unités spécialisées ont retourné leurs armes contre une partie du régime : le clan Trabelsi.

⁵⁹⁴ Pour une analyse plus large du système répressif tunisien et son rapport aux manifestants durant le soulèvement de 2010-2011, voir Hmed (2015). Le répertoire d'action d'État inclut ainsi « les arrestations ciblées ou de masse, la censure et la surveillance de la presse, des médias et d'Internet, l'interdiction de manifester, les violences contre les personnes et les biens privés ou publics, les mesures de rétorsion contre les individus et les familles (licenciements, persécutions, privation de passeports, etc.), les actes de tortures (dont la « torture discrète ») et d'humiliation, les tentatives d'infiltration, les filatures, le renseignement, etc. » (81).

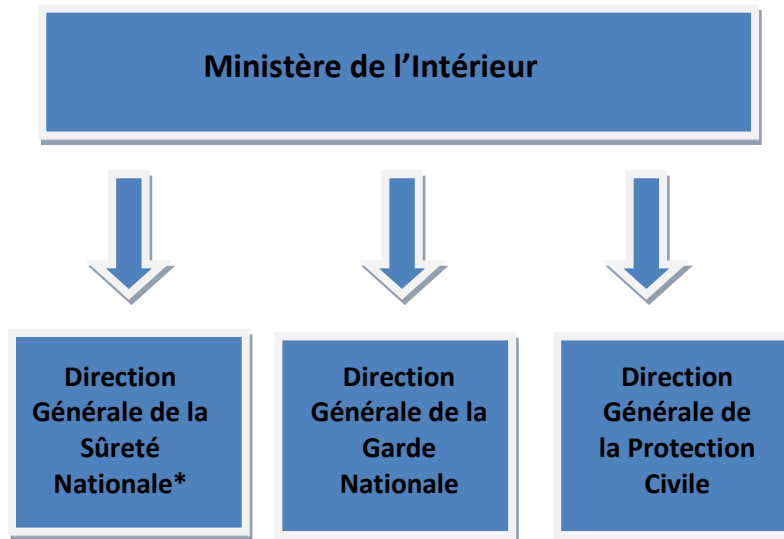


Figure 7.1 : Structure du ministère de l'Intérieur sous le régime de Ben Ali

Ces forces, constituant dans la littérature (et la perception de nombreux acteurs politiques tunisiens, à commencer par le président) le « ciment » du régime, une de ses « pierres angulaires »⁵⁹⁵, ont subi une fissure restreinte et localisée uniquement lors du dernier jour du régime. Similairement à la « société politique contestataire », les défections sont l'œuvre de certaines élites non décisionnaires ou stratégiques. Ni le ministre de l'Intérieur, ni les directeurs au sein du même ministère, ni les secrétaires d'État, ni des hauts gradés sécuritaires, ni le chef de la garde présidentielle n'ont manifesté une forme de désapprobation ou de dissension. En revanche, quelques éléments commandant des brigades ont pris des décisions interprétées comme des actions de désobéissance, contribuant à la perte de repère du président et de ses élites sécuritaires. Ces « coups » de dernière minute participent à l'incertitude au sein du régime, à la perte de confiance entre ses éléments stratégiques, et provoquent en dernière instance la « défection » de Ben Ali lui-même.

⁵⁹⁵ M. Mabrouk, gendre du président. Entretien, Tunis, 2014.

Le tableau 7.1 situe les fonctions des directions et sous-directions au sein de la division de la Sûreté nationale, le cœur des forces de sécurité. Des unités d'élites ont à leur tête des commandants ayant retourné leurs armes contre des éléments du régime, principalement la famille Trabelsi, le dernier jour. Le colonel Samir Tarhouni est à la tête de la Brigade Antiterroriste (BAT). Cette force d'intervention est spécialisée dans les opérations paramilitaires et intervient notamment lors d'attaques de groupes armés. La BAT « recrute à partir des meilleurs éléments de la police nationale » (Belkhodja et Cheikhrouhou, 2013 : 185). Zouhair El Ouafi est à la tête de la Brigade Nationale d'Intervention Rapide (BNIR). Cette dernière est une unité d'intervention de commandos pouvant se déployer rapidement sur ordre de la hiérarchie. Comme la direction de la Sûreté nationale (citadine), la direction générale de la Garde nationale (rurale) possède aussi des unités d'élites. Parmi elles, l'Unité Spéciale de la Garde Nationale (USGN) est spécialisée dans les « opérations paramilitaires en zone rurale, en mer, en montagne ou dans le désert lors d'évènements à haut risque : prises d'otage, retranchements de forcenés, lutte antiterroriste, .. » (Belkhodja et Cheikhrouhou, 2013 : 187). L'USGN est commandée par le colonel Larbi Lakhal.

Directions	Fonction	Sous Directions	Fonction
Direction Générale de la Sûreté Publique	Service de veille opérationnel de la police, information, communication (Commissariats, Secteurs, Districts)	Direction des Renseignements Généraux	Renseigne le gouvernement sur tout mouvement pouvant porter atteinte à la sûreté de l'État. (<u>Sami Jawahdou</u>)
Direction Générale des Services Spécialisés (<u>Rachid Ben Abid</u>)	Renseignements généraux, Direction centrale d'intelligence Antiterrorisme, Sûreté de l'État et Sûreté extérieure.	Direction de la Prévention Antiterrorisme	Présente en Tunisie et à l'étranger. Lutte contre les infiltrations de terroristes par les frontières.
Direction Générale de l'Inspection de la Sûreté Nationale	Police des polices. Lutte contre tout dépassement du personnel	Direction de la Sûreté de l'État	Agents secrets. Procède « légalement » à la torture pour obtenir des informations « vitales »
Direction Générale des Services Techniques	Renseignement technique. Surveillance technologique, écoutes, vidéos, micros, informatique.	Direction de la Sûreté Extérieure et des Frontières	Aéroports, ports, frontières terrestres, police tunisienne dans les ambassades tunisiennes. (<u>Ezzedine El Khalfi</u>)
Direction Générale de la Planification et la Formation	Planifie les besoins de chaque unité et développe les moyens de la sûreté de chaque direction.	Direction des Brigades de l'Ordre Public (BOP)	Casernes régionales des Unités antiémeutes. (<u>Youssef Abdelaziz</u>)
Direction Générale des Unités d'Interventions (<u>Jalel Boudriga</u>)	Unités déployées à la demande du Directeur Général de la Sûreté Nationale.	Direction Antiterrorisme	Brigade Nationale d'Intervention Rapide (Zouheir El Ouafi); Brigade Nationale de Détection et Neutralisation d'Explosifs; Brigade Anti Terrorisme (<u>Samir Tarhouni</u>)
Direction Générale des Services Communs	Gère les équipements et les mutations et promotions.	Autres Directions	Brigades canines, services protections des personnalités, unités montées, etc.

Tableau 7.1 Organigramme de la Direction Générale de la Sûreté Nationale*. Source: Belkhodja et Cheikhrouhou (2013)

En raison de la localisation initiale des émeutes, le régime a d'abord fait appel à la Garde nationale (en zone rurale) puis à la Sûreté nationale (la police) pour intervenir dans les villes. Les deux forces de sécurité interne ont délibérément fait usage de violence, conduisant à la mort de plusieurs dizaines de manifestants⁵⁹⁶. L'accroissement du nombre de victimes et la poursuite et l'amplification des émeutes et des mobilisations témoignent d'une perte de contrôle sécuritaire du régime. En raison de l'échec de ces forces, Ben Ali fait appel le 9 janvier à l'armée (Pachon, 2014 : 516).

Le 14 janvier, les trois colonels de la BAT, de la BNIR et de l'USGN – Tarhouni, El Ouafi et Lakhal – collègues et surtout amis, procèdent à une « mutinerie » (aux yeux du régime) ou une intervention « patriotique » (aux yeux des opposants au régime). Ils se dirigent vers l'aéroport de Tunis-Carthage pour arrêter la famille Trabelsi qui fuit le pays sur information de l'épouse du colonel Tarhouni, employée à la tour de contrôle de l'aéroport. Cette intervention crée un sentiment de panique, déjà alimenté par des informations contradictoires qui arrivent au général Seriati, chef de la garde présidentielle, en charge de la sécurité du président⁵⁹⁷. La confrontation des différentes sources sélectionnées mène à la conclusion d'une confusion généralisée, conduisant le président à quitter le territoire national, chose qu'il n'a envisagée⁵⁹⁸ qu'au pied de l'avion

⁵⁹⁶ Voir en annexe 6 l'histogramme des décès entre le 17/12 et le 14/01

⁵⁹⁷ Celui-ci évoque des bruits d'hélicoptère au-dessus du palais de Carthage, des brigades plus armées que la sienne qui seraient prêtes à intervenir, des lâchages potentiels des forces de sécurité. Ali Seriati conduit le président à l'aéroport. Ce qui au départ devait être un simple accompagnement de la famille présidentielle prête à quitter le pays, se transforme en fuite du président. Faisant suite à l'agglutinement de plusieurs forces différentes et non coordonnées à l'aéroport (l'armée de terre, l'armée de l'air, la BAT, la BNIR, l'USGN, la garde présidentielle, la police des frontières et de l'aéroport, etc.), Ali Seriati enjoint le président à monter dans l'avion avec sa famille et à quitter le territoire national en déclarant qu'il n'était plus en mesure d'assurer sa sécurité.

⁵⁹⁸ Selon sa propre version dans une lettre lue par son avocat lors de son procès par contumace le 20/06/2011. Voir Sallon (2014).

censé évacuer uniquement sa propre famille. Le témoignage de son ancien ministre de l'Intérieur et de la Défense résume la situation :

Connaissant l'homme (Ben Ali), il est très vigilant. Son départ était donc une erreur d'appréciation. J'ai des preuves. Je connais son secrétaire personnel, Rachid Dahmane. Lorsqu'il quittait le Palais pour l'aéroport, Rachid lui demande de signer des papiers. Il lui a répondu qu'il revenait et de les laisser sur le bureau. Il pensait revenir à Carthage. Pourquoi monter dans l'avion? Seriati lui a donné une mauvaise image de la situation. Il suivait de près ce qui se passait devant le ministère de l'Intérieur. On lui a dit que parmi ces jeunes certains s'apprêtaient à se diriger vers Carthage. Peut-être, mais pas tous. Et même si c'était le cas, ça aurait pu être géré. Même si le problème de fond ne serait pas résolu⁵⁹⁹.

Ben Ali quitte ainsi le Palais avec l'intention d'y revenir. Ni son personnel, ni ses collaborateurs ne s'attendent à une fuite du président. La crise de confiance qui intervient entre les différents acteurs sécuritaires crée une situation d'incertitude et une perception commune de conspiration. Le ministre de la Défense ordonne au général Laajimi (armée de l'air) d'envoyer des hélicoptères au nord du pays pour transporter le Groupe des Forces Spéciales, une unité d'élite militaire. Celle-ci aurait eu pour mission de libérer les Trabelsi.

Dans la même confusion, le ministre de la Défense ordonne au même général d'arrêter Ali Seriati, chef de la garde présidentielle, qu'il soupçonne de complot et de coup d'État. Entre temps, le colonel-major Jalel Boudriga, de la Direction Générale des Unités d'Interventions⁶⁰⁰, supérieur hiérarchique de Tarhouni et El Ouafi, est dépêché à l'aéroport pour convaincre les colonels de mettre fin à leur mutinerie. Le ministre de la Défense ordonne en parallèle au général Ammar de se « débarrasser » des mutins. Plus

⁵⁹⁹ M. Jegham, ancien ministre du Tourisme, de l'Intérieur, du cabinet présidentiel et de la Défense de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2015.

⁶⁰⁰ Voir tableau 7.1.

tard, il interrogera Ammar sur sa loyauté personnelle, alors qu'il ne l'avait pas remise en question jusque-là.

La rupture de la chaîne de confiance est alimentée par un climat de suspicion permanente de tous par chacun, climat inhérent à l'organisation du régime. Surtout, cette rupture de la confiance est provoquée par des actes isolés d'unités d'élite très peu nombreuses en termes d'effectifs (moins d'une vingtaine d'éléments par unité). Ces interventions ponctuelles se sont déroulées le 14 janvier et ont contribué au sentiment de chaos et de perte de repères. *A posteriori*, la construction du récit révolutionnaire, alimenté par des rumeurs en tout genre, amène les élites du régime de Ben Ali ou de son opposition à considérer que ce sont les forces de police – sans nuance – qui ont lâché le président. Pour un patron proche à la fois géographiquement et fonctionnellement du Palais, « seule sa garde pouvait se retourner contre Ben Ali. C'était un homme de renseignement, il tenait tout le monde »⁶⁰¹. Le président aurait ainsi « été lâché par les flics »⁶⁰², parce qu'alors « trop contesté »⁶⁰³ au sein même de la police. Dans l'imaginaire des élites du régime, une police complotiste a été la source de la fin de règne de Ben Ali : « on a senti que *quelque chose se trame*, et que le régime est incapable de contrôler la situation sur le plan sécuritaire »⁶⁰⁴. La version d'un président trahi par sa propre police revient souvent, même pour les acteurs considérant leur participation au soulèvement avec fierté.

Le régime reposait sur la police, et c'est donc la police qui l'a lâchée en premier.
Durant la révolution, la majorité de l'appareil sécuritaire ne voulait pas intervenir.
Sauf les brigades d'intervention, les BOP⁶⁰⁵. La police était froide, elle montrait des

⁶⁰¹ M. Haddad, entretien cité.

⁶⁰² Ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

⁶⁰³ A. Bennour, ancien secrétaire d'État à la Défense et à l'Intérieur. Entretien, Tunis, 2014.

⁶⁰⁴ M. Hergli, secrétaire d'État aux privatisations. Entretien, Tunis, 2014.

⁶⁰⁵ Brigades de l'Ordre Public, unité de maintien de l'ordre dans les villes, avec à leur tête Y. Abdelaziz. Voir tableau 7.1.

signes de laisser faire. Le coup fatal a été porté le 14 janvier : lorsque le ministère de l'Intérieur n'a pas réagi face aux manifestants, c'était là la chute du régime. Quand Ben Ali a réalisé que le ministère de l'Intérieur l'a lâché, il a compris que c'était fini et il a fui⁶⁰⁶.

Cette lecture cherche à expliquer pourquoi Ben Ali a fui en désignant la police comme l'élément fragilisé du dispositif autoritaire du régime. Elle a aussi pour objectif d'expliquer comment le régime de Ben Ali tenait, ou réciproquement de justifier l'échec de l'opposition puisque « le régime reposait sur la police ». Pour R. Ghannouchi, le leader d'Ennahdha, « ce sont les officiers de la police qui ont fait peur à Ben Ali à tel point qu'il s'est sauvé » (Ravanello, 2015 :123). Dans cette interprétation des événements, les manifestants – et en particulier les syndicalistes, adversaires traditionnels et idéologiques d'Ennahdha – ne figurent pas au rang des acteurs décisifs de la chute du régime.

D'un côté, l'armée a été professionnelle et *patriote*; de l'autre, la police a recouru à répression la plus dure avant de trahir le régime. La police constitue la façade haïe du régime de Ben Ali, source de tous les maux dans l'imaginaire tunisien (répression, corruption, assassinats durant la révolution, etc.). D'une certaine manière, la police représente la solution à deux problématiques posées par la chute du régime: qui condamner pour « l'ensemble de l'œuvre » de Ben Ali (puisque celui-ci a fui) ? Et qui condamner pour la répression durant la révolution?

Pour se dédouaner, tenter de sauver leur position et satisfaire ce qui leur semble être une demande populaire, les dirigeants politiques qui prennent en main l'immédiat après Ben Ali – et qui sont issus de son régime –, pointent du doigt, dans un premier temps, avec la famille Trabelsi, le ministère de l'Intérieur, ou du moins certaines de ses élites. Sur ordre

⁶⁰⁶ A. Mourou, fondateur et vice-président d'Ennahdha. Entretien, Tunis, 2014.

de M. Ghannouchi alors Premier ministre en fonction – et Premier ministre de Ben Ali lors des 10 dernières années –, 27 hauts responsables de la Direction Générale de la Sûreté Nationale sont mis à la retraite d’office; 7 autres à la retraite ordinaire; la Direction Générale de la Sûreté de l’État⁶⁰⁷ est dissoute (Gobe, 2012 :8). Par ce procédé politique suivi de coups judiciaires, les nouvelles autorités issues du précédent régime, contribuent à stabiliser une situation jusque-là encore troublée. Cette stratégie est une réponse à l’incertitude politique provoquée par les derniers jours du régime et la fuite de Ben Ali.

La désignation de la police – qu’à ce moment personne n’aurait défendue – comme coupable des dérives du régime et de la répression durant les mobilisations, aussi fondées soient-elles, s’interprète aussi comme une manœuvre politique pour sauver certains éléments et institutions du régime de Ben Ali, en premier lieu les militaires et leur haut commandement. En ce sens, cette désignation participe de la « théâtralisation volontaire destinée à renforcer la popularité de l’armée » (Khiari, 2012 : 103). La « ressource » militaire devenait, dans ce contexte particulièrement incertain, une valeur refuge pour les « nouvelles-anciennes » élites politiques, à la recherche d’une « relégitimation » rapide de leur pouvoir, d’une stabilisation de la crise et d’une « élitisation » de la révolution⁶⁰⁸. Cette ressource, comme les autres, est fluctuante et dépend du moment politique, particulièrement en situation de crise. Pour Ben Ali, l’armée constituait tout au plus une source d’inquiétude potentielle, accessoirement un levier sécuritaire supplémentaire. Le départ du président en transforme profondément le rôle, les propriétés et l’efficacité. Tenter de relégitimer le pouvoir de l’État revient à ce moment-là à recourir au soutien de

⁶⁰⁷ Une dimension de la police politique, voir tableau 7.1.

⁶⁰⁸ Ces hypothèses sont discutées dans la troisième partie de cette enquête.

l'armée. Pour mieux « valoriser » ce soutien, il est apparu aux nouvelles autorités utile de redorer le blason des militaires, de taire leur implication dans la répression, de condamner la police pour l'assassinat des manifestants (souvent par des snipers) et de créer une légende présentant le général Ammar comme « l'homme qui a dit non » (Ben Hassouna, 2011). Ce récit fut aussi l'œuvre de journalistes et d'académiciens, qui ont pour beaucoup d'entre eux, fondé leur analyse sur des dépêches publiées au moment de la crise. En particulier, la presse étrangère a présenté l'armée comme celle qui « a refusé de tirer sur des civils et permis le triomphe des protestataires sur le régime »⁶⁰⁹; tandis que les militaires de leur côté se sont adaptés à cette nouvelle donne : le 24 janvier l'armée déclare qu'elle va « supporter la révolution » (Pachon, 2014 : 516-517).

La coopération entre la police et l'armée s'est ainsi progressivement transformée en la glorification de l'une aux dépens de l'autre. Les calculs politiques de l'état-major de l'armée se sont révélés rentables. Le choix de remettre, ou plus précisément ne pas prendre, le pouvoir aux civils s'est accompagné du « triomphe » des militaires présentés comme les sauveurs de la révolution.

À la fuite de Ben Ali, à l'instant même, Rachid Ammar était l'homme fort de la Tunisie. Il a été assez courageux et patriote et réaliste pour faire appel aux hommes politiques, aux civils. Les militaires ont donné le pouvoir aux civils, la police s'est effritée, la seule institution qui a pu être sauvegardée c'est l'armée. La police ne pouvait pas faire le poids⁶¹⁰.

Ce qu'un militaire analyse comme du réalisme, du courage, et du patriotisme, peut se traduire pour le politiste comme un coup joué savamment permettant de sauver à moindre frais l'institution d'une situation délicate. Prendre le pouvoir à ce moment-là, revenait à gérer un pays en crise, chose que l'armée tunisienne n'a jamais réalisé au cours de son

⁶⁰⁹ Voir Kirkpatrick (2011) pour le *New York Times* et Lasserre (2011) pour *Le Figaro*.

⁶¹⁰ S. Kourda, entretien cité.

histoire. « Donner le pouvoir aux civils » en revanche, dans ce qui semble être un « deal », prévient contre des enquêtes potentiellement gênantes. Preuve de cet arrangement, l'ensemble des enquêtes concernant la répression durant la « révolution » tunisienne a été confié à la justice militaire⁶¹¹. Certains éléments de la Sécurité intérieure ont été inculpés. Aucun militaire ne l'a été. La justice militaire continue par ailleurs de condamner les citoyens (civils) diffusant des nouvelles diffamantes pour l'armée⁶¹².

Cette « victoire de l'armée » aux dépens de la police dans l'après Ben Ali contraste avec les rôles joués par les deux corps. L'unité des deux branches sécuritaires a opéré durant la crise. En particulier, lors de la dernière journée, la cellule de crise sécuritaire a procédé, sans voix dissonante, à la mise à l'écart de Ben Ali une fois son départ pour l'étranger constaté. La séquence de la dernière journée mérite ainsi une attention particulière.

⁶¹¹ Plus précisément, « selon le droit tunisien, la compétence des tribunaux militaires s'étend également aux crimes commis par les forces de sécurité ». Ainsi, « après la chute de Ben Ali, les autorités de transition ont mis en place une commission d'enquête officielle sur les meurtres, et par la suite des autorités judiciaires ont ouvert des enquêtes criminelles et mené des poursuites en lien avec les meurtres et autres graves exactions perpétrées durant le soulèvement. Au total, 53 anciens hauts responsables du ministère de l'Intérieur, policiers et autres membres des forces de sécurité ont été traduits devant des tribunaux militaires fin 2011 ». « La réforme de la justice militaire de juillet 2011 a permis aux victimes de se constituer parties civiles et d'intenter des actions civiles devant la justice militaire. Toutefois, cette réforme devait entrer en vigueur à la date du 16 septembre 2011. De ce fait, entre mai 2011, lorsque les tribunaux civils ont transféré presque toutes les affaires à la compétence des tribunaux militaires, et septembre 2011, lorsque les enquêtes ont été closes, les victimes et leurs familles n'avaient aucun accès aux tribunaux militaires et se trouvaient dans l'incapacité de soumettre de nouvelles preuves, de demander un supplément d'enquête ou de présenter des observations au juge d'instruction » (HRW, 2015a :1-3).

⁶¹² Par exemple, le 25 décembre 2014, « un blogueur tunisien a été emprisonné suite à sa condamnation par un tribunal militaire de Tunis à trois ans de prison pour avoir 'diffamé l'armée' et 'insulté le haut commandement militaire' dans des messages diffusés sur Facebook. [...] L'article 91 du code de justice militaire de la Tunisie prévoit une peine allant jusqu'à trois de prison à l'encontre de quiconque « se rend coupable [...] d'outrages au drapeau ou à l'armée, d'atteinte à la dignité, à la renommée, au moral de l'armée, ou d'actes de nature à affaiblir la discipline militaire, l'obéissance et le respect dus aux supérieurs, ou de critiques sur l'action de la hiérarchie militaire ou des officiers de l'armée, portant atteinte à leur dignité » (HRW, 2015b).

7.4 COHÉSION DE L'ÉLITE AU POUVOIR ET DÉLÉGITIMATION INDUITE DU LEADER

L'hypothèse d'une attitude attentiste des élites stratégiques (politiques, économiques, sécuritaires) du régime doit être complétée par celle d'une délégitimation du chef comme effet de son départ et non pas comme cause de sa fuite. Les décisions de la cellule de crise du 14 janvier, mêlant éléments gouvernementaux (civils) et sécuritaires (police et armée), soulignent cette hypothèse.

7.4.1 L'ABSENCE DE DISLOCATION DE L'ÉLITE AU POUVOIR MALGRÉ LA CRISE

Plusieurs hypothèses sur les prises de positions et intentions des acteurs gérant cette crise ont fleuri dans la littérature. L'idée d'un « lâchage » du président dans les dernière heures ne recoupe que partiellement les différentes variantes de « révolution de palais » (Hibou, 2011b) ou « coup d'État » civil (Khiari, 2012) plus ou moins réussi, « coup d'État militaire » (Krichen, 2011), tentative de sauvetage du régime en se débarrassant de l'élément nuisible (Khiari, 2011) mais s'oppose tout de même à l'hypothèse d'un « délitement de la coalition gouvernementale » compris dans le sens d'une fracture dans « l'oligarchie au pouvoir » (Gobe, 2012 :2).

S'il n'est pas réaliste de nier l'existence de conflits au sein de cette coalition gouvernementale, en particulier concernant les options les plus efficaces pour étouffer la contestation, l'idée d'une implosion du régime ou d'un déchirement du corps élitare est peu probable. Des désaccords ont pu émerger entre certains acteurs proches du président regroupés en cercles d'affinités sur la bonne marche à suivre, mais cela ne signifie pas

pour autant désagrégation des élites dirigeantes. Selon la synthèse qu'en fait Baduel (2013), si clivage il y a eu, celui-ci a porté sur les concessions à accorder aux révoltés⁶¹³.

Un camp aurait prôné une ligne répressive refusant la moindre concession; l'autre camp aurait suggéré une « ligne plus souple, attentive à faire baisser la tension et à ne pas renforcer l'insurrection, supposant quelques concessions » (55).

Dans un premier temps, le président a opté, de façon cohérente avec sa formation et sa carrière sécuritaire pour la réponse répressive. Ses deux premiers discours, en date du 28 décembre et 10 janvier, témoignent par leur teneur de cette ligne. Après près de quatre semaines, cette option montre ses limites. Ben Ali tente alors l'apaisement à travers son discours du 13 janvier où il nie avoir donné l'ordre de tirer, promet la libéralisation de l'espace politique, l'abandon de sa fonction en 2014, la liberté d'expression, etc. Il envisage la mise en place d'un gouvernement de salut national⁶¹⁴. Ainsi, le dernier coup tenté par Ben Ali a été de s'aligner sur la vision de l'aile conciliatrice, en faisant des concessions peu crédibles aux yeux de des manifestants. Des passages soulignent ce basculement⁶¹⁵ :

Je vous ai compris. Je vous ai tous compris: le chômeur, le nécessiteux, le politicien et tous ceux qui revendiquent plus de libertés. Je vous ai compris, je vous ai bien compris tous. [...] Le changement que je vais annoncer maintenant est une acceptation de vos revendications légitimes à laquelle nous avons réagi. Nous avons ressenti une douleur pour les événements survenus, une profonde douleur. [...] Ma tristesse est grande, très grande, et profonde, très profonde. Assez donc de violence! J'ai aussi donné des directives au ministre de l'Intérieur et je les ai réitérées, et,

⁶¹³ A noter que le raccourci qui mène Baduel à une fracture au sommet de l'État apparaît également peu rigoureux.

⁶¹⁴ Selon son ministre conseiller, A.I. Ouederni, émission « Pour ceux qui osent seulement » citée.

⁶¹⁵ Discours télévisé de Ben Ali, 13 janvier 2011, Tunis 7. Selon la traduction de *Perspective Monde*, Université de Sherbrooke, url: <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1882> (page consultée le 12/02/2016).

aujourd'hui, je dis arrêtons le recours aux tirs à balles réelles. Les tirs à balles réelles ne sont pas acceptables et sont injustifiables [...].

Il convient de noter le changement de tonalité par rapport aux deux discours précédents, rythmés d'un ton martial et au vocabulaire répressif, en arabe classique, et dont l'expression la plus retenue (et moquée) par les Tunisiens fut « avec toute la sévérité, avec toute la sévérité ! ». Dans son dernier discours en revanche, le chef de l'État opte pour un vocabulaire adouci. Ainsi, « les manifestants passent, dans sa bouche et dans les colonnes des médias contrôlés par ses services, du statut d' 'extrémistes' [...] et de 'terroristes'⁶¹⁶ [...] à celui de 'chômeurs'[...], 'nécessiteux'[...], 'politique[s] [...] qui demande[nt] plus de libertés » (Hmed, 2015 : 85). Comme pour mieux se rapprocher du citoyen, Ben Ali recourt au dialecte tunisien pour la première fois de sa carrière et prononce avec emphase les expressions: « je vous ai compris », « acceptation de vos revendications légitimes », « grande et profonde tristesse et douleur », « assez de violence ! », etc.

Le choix de cette approche s'est aussi accompagné de la désignation, dans les mots du président, de coupables qui l'auraient trompé sur la réalité de la situation politique du pays. Il paraît vraisemblable que cette culpabilisation s'adresse à ses conseillers et aux élites gouvernementales. Le 11 janvier, Ben Ali démettait de ses responsabilités un de ses deux principaux conseillers, A. Abdallah⁶¹⁷. Le 9 janvier déjà, il avait décidé de

⁶¹⁶ À ce sujet, il est possible d'émettre une hypothèse sur l'objectif de l'emploi d'une telle rhétorique. À l'instar de leaders kenyans (Brown, 2011) ou mauritaniens (Jourde, 2007) cherchant à faire résonner chez les partenaires occidentaux les peurs de l'instabilité et du terrorisme, Ben Ali peut avoir aussi dirigé son discours vers ces mêmes partenaires. Voir aussi Lamloum (2003) sur l'enjeu de l'islamisme dans les rapports euro-tunisiens.

⁶¹⁷ Ce dernier souligne que depuis cette date, il fait face à un « écran noir » total, c'est-à-dire une forme d'isolement punitif de la part du président. Après 23 ans au service du régime, l'un de ses acteurs stratégiques est simplement écarté du pouvoir, sans aucune forme de ménagement ni de résistance de la part d'autres acteurs, soulignant encore la mainmise complète du leader sur son système élitair de gouvernement. Entretien, Tunis, 2014.

dissoudre son gouvernement de sorte que le régime demeurait dans l'attente de la formation d'un nouvel exécutif. Entre temps, les ministres limogés, aussi ubuesque que cela puisse sembler, continuaient de se rendre à leur bureau et remplir leur tâche comme si de rien était⁶¹⁸. Analysé dans le cadre des hypothèses défendues dans cette recherche, ce comportement fait sens. Le déroulement routinier des activités des élites politiques témoigne bien de l'impression d'une crise passagère, au moins réversible. Tout cela concourt à soutenir l'idée d'une loyauté habituelle envers le président, jusqu'à son départ le 14 janvier malgré le changement de perspective du président, malgré les divergences au sein de son élite politique et malgré le limogeage de son gouvernement. Obéissant au chef, son élite demeurait alignée sur ses choix tant qu'il demeurait physiquement en Tunisie.

7.4.2 LA DÉLÉGITIMATION DU CHEF COMME RÉSULTAT DE SON DÉPART

Si la solidarité de l'élite au pouvoir demeure intacte jusqu'aux derniers jours du régime, le départ de Ben Ali du territoire national constitue un événement à part, conduisant la cellule de crise à adopter un comportement distinct. En l'absence physique du chef, une forme de décontraction et de lucidité politique prend forme. Elle répond à un relâchement de la peur que fait peser habituellement le président sur ses collaborateurs. Un témoignage de l'intérieur de cette cellule⁶¹⁹, confronté à et confirmé par les autres récits sélectionnés en début de chapitre, vient soutenir la thèse d'un lâchage de dernière minute du président par les élites décisionnaires sécuritaires et civiles en charge de la crise.

⁶¹⁸ Selon les entretiens menés avec plusieurs acteurs alors en fonction. Tunis, 2014.

⁶¹⁹ Entretien anonyme, Tunis, 2014.

L'information que j'ai c'est que sa famille seulement part en voyage, et pas Ben Ali. Au bas de l'avion, il a changé d'avis, ou on lui a fait changer. En Arabie, [Ben Ali] a demandé à l'équipage de rester sur place [en vue de repartir vers Tunis]. [...] Je [discute avec] Ghannouchi [...] en comité de crise au ministère de l'Intérieur. Je lui ai parlé du désir de Ben Ali de revenir. Il m'a dit : 'que voulez-vous que je vous dise? Il est encore président, s'il veut rentrer qu'il rentre!' [Au] ministre de la Défense, j'ai répété la même chose. Il m'a dit : 'il est toujours président c'est vrai, mais s'il rentre demain, on a des infos de nos services de renseignement selon lesquelles demain il y aura une manifestation de 20 000 personnes vers le palais de Carthage. Ils vont essayer de dégager Ben Ali. Donc notre armée nationale va défendre Ben Ali, il va donc y avoir un bain de sang'. Je lui ai suggéré de le laisser là-bas [...] puis on décidera un autre jour de la suite. Il a accepté. [...]. Cet épisode montre que le système a éjecté le président. Serati⁶²⁰ l'a mis dans l'avion, on lui a coupé les ponts : le régime a rejeté cet élément de lui-même. C'est quelque chose que j'ai vécu, je sais de quoi je parle.

Premièrement, cet épilogue démontre que le non-retour de Ben Ali, faisant suite à son départ pour l'Arabie Saoudite, a été fortement conditionné par la position adoptée par les acteurs en charge de la crise, réunis en comité restreint, et décidant, en l'absence du président, de la conduite à suivre. Le Premier ministre et le ministre de la Défense, en accord avec les autres acteurs présents à ce moment-là (chef d'état-major de l'armée, ministre de l'Intérieur, directeurs de la Sûreté, etc.), même divisés jusqu'au bout sur l'avenir du président, ont fini par opter pour l'abandon de ce dernier. Conscients de la menace ou l'exagérant (20 000 personnes prévoyant de se diriger vers le Palais), ces acteurs se servent du flux d'information disponible pour prendre, en l'absence de l'imposition habituelle du chef, la décision la plus adéquate à leurs yeux. Ben Ali à l'étranger correspond, presque'exceptionnellement, à la prise de leurs responsabilités par ces « décideurs » politiques. En l'absence du décideur habituel, ses élites prennent,

⁶²⁰ Le chef de sa garde présidentielle.

d'elles-mêmes, des dispositions sécuritaires fermes. Ce « courage » de dernière minute n'a été possible que parce que le contexte l'autorisait et le conditionnait. Ces décideurs étaient « solidaires au début, mais tout le système a lâché Ben Ali à la fin. Le basculement en Tunisie a eu lieu en une journée, on était solidaire avec lui jusqu'au 14 janvier »⁶²¹.

Deuxième enseignement, les élites stratégiques d'un régime subissent une « compression des effectifs » en situation de crise politique, comparativement à la situation routinière. Exit les conseillers quasi-omniscients, la famille régnante, le secrétaire général du parti, etc. Les élites économiques ne sont consultées que pour exiger d'elles de contribuer aux promesses présidentielles (par exemple, soutenir l'emploi dans les régions rebelles, promesses de F. Elloumi). Ces acteurs deviennent secondaires du fait du soulèvement. Celui-ci entre comme paramètre de comportement des acteurs du régime, en influençant les décisions, non seulement pour le choix des tactiques suivies, mais aussi pour l'autorité et les prérogatives à accorder aux différentes élites stratégiques. Cette restriction des effectifs exécutifs concourt à une forme de simplification des décisions, en l'absence de voix discordantes, et *in fine* à l'éjection du président.

La troisième dimension de ce dernier mouvement des élites gérant la crise concerne leurs intentions. À ce niveau, les interprétations divergent, tant au niveau des analystes, que des acteurs entre eux. D'après les descriptions qui en sont faites par différents acteurs connaissant bien le personnage, le Premier ministre n'apparaît pas comme un assoiffé de pouvoir satisfait d'avoir enfin écarté le chef. M. Ghannouchi est resté legaliste et loyal jusqu'au bout, comme en témoigne sa réaction rapportée face à l'hypothèse empêchant le retour de Ben Ali : « que voulez-vous que je vous dise ? Il est encore président, s'il veut

⁶²¹ Entretien cité.

rentrer qu'il rentre! »⁶²². En témoigne surtout l'option choisie par Ghannouchi constatant la vacance du pouvoir (Ben Achour et Ben Achour, 2012) : il applique l'article 56 de la constitution, relatif à une absence *temporaire* du président. En cela, Ghannouchi laisse encore la porte ouverte à un retour de Ben Ali. Ce n'est que 24h plus tard, après l'entrée en lice de nouvelles influences, que l'article 57 déclarant la vacance du pouvoir *définitive* est appliqué, signifiant alors la démission de Ben Ali de sa fonction. Le ministre de la Défense, quant à lui, apparaît à travers le témoignage cité précédemment, comme un acteur cherchant à sauver le pays d'un « bain de sang ». R. Ammar, chef d'état-major de l'armée sort grandi de cet épisode qui a vu la construction de sa légende⁶²³. Le ministre de l'Intérieur ne semble pas avoir joué un rôle décisif dans ce lâchage de dernière minute⁶²⁴.

CONCLUSION

La crise tunisienne de 2011, comme toute autre crise politique, est avant tout une crise relationnelle. On a montré qu'à aucun moment il n'y a eu délitement de l'élite au pouvoir. Les acteurs stratégiques ont maintenu leur soutien au président jusqu'à son envol pour l'étranger. Le départ de Ben Ali, s'il fallait l'expliquer, trouve sa source dans un enchaînement de malentendus et de perceptions faussées, chez le président, de la situation actuelle en cours. L'hypothèse est alors que le départ de Ben Ali pour l'Arabie Saoudite a conduit à un lâchage de dernière minute de ses élites gérant la crise, et non le contraire. Ce n'est que lorsque le président se trouvait à l'étranger que ses élites ont, pour certaines d'entre elles seulement, convenu de « légaliser » son départ et d'empêcher son

⁶²² Entretien cité.

⁶²³ Voir section des élites sécuritaires.

⁶²⁴ Ni selon les entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche, ni dans la littérature.

retour. Cette décision finale obéit à des évaluations de la situation propres à chaque acteur en charge de la crise. Elle est construite, influencée sinon dictée par les événements. D'une certaine manière elle est la réaction à une perturbation des habitudes, à l'absence du chef qui décide de tout. Elle n'en est pas, en pratique, la cause. Ce qui conduit, une fois de plus, à soutenir l'idée d'une délégitimation en « dernier recours » comme produit des mobilisations et des projections ainsi que des actions de l'acteur central (Ben Ali).

La question qui semble guider beaucoup de travaux semble être la même : pourquoi Ben Ali a fui le pays si son régime était encore solide? Le contre-sens fonctionne à deux niveaux, menant différents chercheurs à imaginer des scénarii que rien n'étaye véritablement. Du point de vue théorique, il renvoie à certains enseignements des théories des révolutions. Selon Goldstone « sans conflits politiques retournant les élites contre l'État, ou opposant des factions élitaires les unes aux autres, les conflits politiques de grande échelle [comprendre révolution] sont simplement improbables » (2002 : 9). Il procède, au plan empirique, de ce qui semble être une incompatibilité entre deux explications. Cette focalisation sur le pourquoi (les raisons de la fuite) se double d'une lecture factuelle (que s'est-il passé) et passe sous silence les perceptions des acteurs qui définissent les enjeux et les comportements du moment.

Le cas tunisien soulève ainsi plusieurs réflexions concernant le rôle des élites sécuritaires. Au-delà des contre-sens des études scientifiques et essayistes évoqués en début d'analyse, l'enjeu sécuritaire renseigne sur le rôle des élites stratégiques en situation de crise politique. L'« exceptionnalisme » régional, dans l'approche de Bellin (2004, 2012) provient de la capacité de l'appareil sécuritaire à maintenir son monopole des moyens de

la coercition, à rester cohérent et efficient. L'étude du cas tunisien contredit cette analyse structurelle, remise en question par la loyauté des appareils sécuritaires tunisiens qui s'accompagne pourtant de la chute du régime.

L. Way (2011), pour sa part, focalise son étude sur la loyauté des élites et les relations avec l'Occident pour expliquer la chute des autocrates et l'éventuel succès des démocratisations. Ainsi, les autocrates postcommunistes ont eu tendance à s'accrocher au pouvoir d'autant plus que les liens avec l'Occident étaient faibles, et lorsqu'ils ont eu accès à au moins l'une de ces sources de pouvoir autoritaire : un parti unique hautement institutionnalisé, un fort appareil coercitif qui a gagné la majorité des conflits violents, le contrôle discrétionnaire de l'État sur l'économie (contrôle étatique *de jure* ou capture des richesses minérales) (Way, 2008). Le régime de Ben Ali obéissait largement à ces critères. Il a été, durant 23 ans, l'allié régional de l'Union Européenne (la France en particulier) et des États-Unis ainsi que le « bon élève » de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Il disposait d'un parti hégémonique quadrillant et maillant tout le territoire, centralisateur et « hautement institutionnalisé » (Camau et Geisser, 2003; Hibou, 2011b). Il reposait sur une police puissante gérant par la coercition et le renseignement la sécurité publique et même la vie politique (Hmed, 2015). Enfin, il gérait l'économie de manière dirigiste et planifiée (Camau, 2005; Hibou, 2006a et 2006b), faisant de la sphère économique la courroie de transmission de décisions politiques du régime. La thèse de Way s'acclimate mal au cas tunisien. Pour autant, en 2011, ce dernier insistait pour expliquer la fuite de Ben Ali sur l'idée d'un lâchage, pourtant infondé, de ses élites.

Ainsi que le montre le cas tunisien, une chute de régime peut n'être le fruit d'aucun lâchage des élites stratégiques du régime. La crise politique qui s'est muée en changement de régime, s'est faite en l'absence d'une crise de régime comprise comme une délégitimation du régime auprès de ses élites stratégiques.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Les évolutions des comportements et des prises de position des secteurs stratégiques du régime autoritaire de Ben Ali en réaction au soulèvement populaire de 2010-2011 ont été analysées dans cette partie. Plusieurs leçons sont à retenir, certaines empiriques, d'autres plus théoriques.

Premièrement, si les actions et les perceptions des élites stratégiques sont transformées en raison des mobilisations, elles ne sont pas non plus exclusivement structurées par les événements. Au contraire, ces transformations sont à comprendre comme des perturbations ponctuelles des routines façonnées et profondément intégrées dans les pratiques et les normes relationnelles du régime autoritaire. S'il fallait comparer le poids des normes « intériorisées » et les normes « acquises » du fait du soulèvement, la discipline autoritaire s'est révélée efficace et prégnante. Deux facteurs principaux l'expliquent : la stratégie de surveillance et de cloisonnement du régime; et la durée relativement courte de cette première séquence conclue par la fuite du président. L'effet combiné de ces deux facteurs se vérifie par la relaxation de ces contraintes: une fois entérinée la mise à l'écart définitive de Ben Ali, progressivement, ses élites se convertissent à des normes, comportements et valeurs nouvelles. À l'image de la nomenklatura communiste en Europe de l'Est qui a basculé massivement vers des pratiques capitalistes et libérales, les élites du régime de Ben Ali se sont presque toutes déclarées profondément démocrates, persuadées des bienfaits du multipartisme, du dialogue, du libéralisme, de la place de l'islamisme partisan, de la liberté de la presse, etc. Considérée sur une durée plus longue, cette transformation de régime est aussi une

métamorphose des perceptions, du discours et de la culture politique. En revanche, sur la période d'un mois que dure le soulèvement, un tel basculement n'est pas repérable.

Deuxièmement, il n'y a pas eu de basculement des élites stratégiques du régime du côté des révoltés. C'est ici un des résultats empiriques principaux de l'enquête. Il a des conséquences théoriques qui contredisent, au moins ponctuellement, la théorie constituée. Cette absence de défection des élites politiques, économiques et sécuritaires se comprend comme le résultat de l'absence de prise de conscience de la gravité du soulèvement. Deux hypothèses *a priori* contradictoires, mais en réalité complémentaires viennent donner sens à ce constat. Tout d'abord, la lecture optimiste ou naïve des événements par ces acteurs, menant à une solidarité jusqu'au bout, résulte de la construction du régime : limitation de la communication entre les éléments stratégiques des sphères sociales, suspicion permanente, propagande du régime, etc. Ensuite, les élites n'ont pas ressenti de danger pour la survie du régime du fait de l'absence de crise de régime au sens élitair du terme : de manière caricaturale, le régime tenait parce que personne n'a osé basculer en premier. L'effet « bandwagon » n'a pas eu lieu. La crise politique ne s'est pas muée en crise de régime en raison de l'absence d'un élément déclencheur. C'est précisément ici que se rejoignent les deux hypothèses et que se dissipe l'éventuelle contradiction : les élites stratégiques du régime, disciplinées par le système autoritaire n'ont ni perçu la gravité de la crise ni n'ont ressenti le besoin de se désolidariser du régime par effet de suivisme en raison de l'une et l'autre de ces explications. Conceptuellement, ceci correspond à une boucle causale : chacune des hypothèses alimente l'autre. La crise ne leur semble pas dramatique c'est-à-dire révolutionnaire, puisque tous les acteurs (politiques, économiques, sécuritaires) maintiennent un comportement habituel. Cela

parce que personne ne trouve de raison (ou si l'on considère l'hypothèse de la dissimulation des préférences, de bénéfices évidents) de rejoindre le camp des mobilisations : personne dans les réseaux professionnels, politiques, économiques, sécuritaires, etc. n'a fait le premier pas.

Troisièmement et en conséquence de cette hypothèse relative à la solidarité élitare, le régime de Ben Ali s'étant pourtant effondré, il convient de revenir sur un résultat récurrent dans la littérature politologique. Cette dernière, sous différentes variantes et approches, soutient fréquemment qu'une chute de régime s'accompagne d'un délitement de la coalition au pouvoir : un régime dont les élites ne font pas défection, n'aurait pas de raison de s'écrouler. Similairement et plus précisément, un régime autoritaire qui contrôle, de manière exclusive, l'appareil d'État (en particulier le secteur sécuritaire), qui ne subit pas de fracture au sommet du pouvoir, qui n'est ainsi pas contesté de l'intérieur, ni remis en question par ses alliés (en particulier occidentaux), résisterait au soulèvement populaire. Ces hypothèses restent valides durant la crise étudiée. Paradoxalement, le régime s'est finalement effondré. Ce paradoxe apparent est simplement le fruit d'axiomes qui doivent être questionnés. L'étude de cas proposée ici recentre l'intérêt sur les perceptions de ce que sont le régime et les alliances; la compréhension des événements et des trahisons; l'évolution des relations de pouvoir; la valeur changeante des ressources, etc. plutôt que, de manière un peu trop distante, sur ces paramètres bruts (actions, ressources, alliances, etc.). Dans cette lecture, la chute du régime se comprend comme le résultat de la fuite du chef, et non la réciproque. Les mobilisations ont contribué à perturber les évaluations individuelles, mais n'ont pas délégitimé le régime aux yeux de ses élites; du moins pas suffisamment pour enclencher des désolidarisations publiques.

En revanche, le départ de Ben Ali pour l'étranger a libéré ses collaborateurs de leur loyauté. C'est cet événement qui a contraint ou autorisé les élites en gestion de la crise (entraînant plus tard dans leur sillage les autres élites stratégiques du régime) à signifier et acter la mort progressive du régime. C'est ainsi dans la confusion des perceptions qu'il faut chercher, si besoin est, les raisons d'une chute de régime autoritaire sans délitement de l'élite dirigeante.

Quatrièmement, si certains présupposés (ou axiomes) théoriques sont interrogés par cette analyse, celle-ci a aussi permis de considérer, de manière critique, des résultats empiriques concernant la position de l'appareil sécuritaire. En résumé, (trop) souvent des travaux académiques (et moins académiques) ont démontré des hypothèses qui s'avèrent, vraisemblablement, fausses. Pour des raisons multiples allant des erreurs méthodologiques, à l'adhésion des prévisions théoriques, ces recherches ont prouvé la loyauté de l'appareil de sécurité interne et la défection de l'armée. Dans les faits qui sont rapportés par différentes sources, quelques unités de la police, le dernier jour uniquement, ont retourné leurs armes contre une partie du régime (la famille du président qui tente de fuir), tandis que l'armée a été légaliste jusqu'au bout. Que disent ces contre-sens ? Avant tout, ils rappellent la nécessité des précautions inhérentes à toute recherche de ce type, caractérisée par une proximité temporelle des événements, une propagande d'un régime autoritaire en crise et une subjectivité des témoins.

Ainsi, l'étude du comportement de ces élites stratégiques durant la crise politique renseigne autant sur la configuration autoritaire – en raison des variations que le soulèvement impose aux procédures routinières et aux normes relationnelles entre acteurs du régime – que sur la nature de la crise elle-même. La crise politique révèle les

caractéristiques profondes du régime. Ces dernières, de façon réciproque, structurent le déroulement de la crise. La fuite du président et la chute conséquente de son régime sont à la fois le résultat des mobilisations et du comportement des élites significatives, et le point de départ d'une reconfiguration politique et économique en termes d'institutions et d'agents.

TROISIÈME PARTIE

L'EFFET DU CHANGEMENT DE RÉGIME SUR LES ÉLITES

STRATÉGIQUES

INTRODUCTION DE LA TROISIÈME PARTIE

Les deux premières parties de cette recherche ont permis, respectivement, de situer les relations inter-élitaires et intersectorielles du régime qui fut contesté en 2010-2011 et d'évaluer le comportement de ces mêmes acteurs et de leur sphère politique durant le soulèvement.

La question que soulève la troisième et dernière partie de cette recherche est centrée sur l'après crise politique : comment les élites stratégiques sectorielles du régime autoritaire se sont-elles adaptées au changement de régime qui se joue entre 2011 et 2014? Ou, de manière réciproque, comment le passage d'un régime à un autre a-t-il transformé la structure et le contenu de cette élite? La transition politique a en effet mené en janvier 2014 à acter, symboliquement, le changement de régime par la promulgation d'une nouvelle constitution (Riahi, 2016).

Durant cette période de transition, plusieurs interactions de pouvoirs ont pris forme simultanément. Les nombreux changements institutionnels et structurels se sont accompagnés d'enjeux individuels pour de nombreux acteurs, de l'ancien régime comme du nouveau alors en gestation. Certains ont su s'adapter rapidement à la nouvelle situation, tandis que d'autres ont servis de bouc-émissaires en l'absence des principaux accusés⁶²⁵. Entre ces deux situations, nombreux sont ceux qui se sont fait discrets pour laisser la situation se décanter. Il s'agira alors de dégager des grilles d'analyse pour saisir les différents schémas élitaires qui se jouent pendant cette période. C'est l'objectif général de cette partie. L'hypothèse centrale se formule dès lors comme suit.

⁶²⁵ Le président Ben Ali et son épouse ayant fui, le 14 janvier, vers l'Arabie Saoudite sans retour jusqu'à date.

En rejoignant très tôt les espaces de marchandage, les nouvelles élites politiques ont procédé à une rapide « élitisation » et resectorisation de la crise politique, contribuant à légitimer l'ordre naissant. Cet ordre correspond à un équilibre, souvent perturbé, entre les élites émergentes et celles du précédent régime. Ces dernières ont fait usage de nombreuses stratégies de survie et ont, au passage, sacrifié certains de leurs collègues précédents. Par ce choix, de nombreuses élites du régime de Ben Ali ont réinvesti la vie politique. De leur côté, les acteurs économiques significatifs ont consolidé leurs privilèges en investissant, selon différentes modalités, l'espace politique. De nombreux individus participent pour la première fois à cette vie politique renouvelée. En revanche, sociologiquement les caractéristiques de la nouvelle élite politique sont assez semblables à celle de l'élite de l'ancien régime et les partis *au pouvoir* appartiennent, également, à l'ère précédente. En définitive, davantage qu'une « révolution » la Tunisie assiste à une transition coordonnée, arbitrée par les organismes corporatistes et paramétrée par une « heuristique »⁶²⁶ décisionnelle à la fois consensuelle, inclusive et élitiste.

Pour soutenir cette lecture, cette partie sera organisée par l'étude des transformations des différents champs et élites qui les composent. Dans un premier chapitre, les stratégies de survie des élites politiques de Ben Ali seront analysées. À ce titre, il n'y a pas de mouvement général qui concernerait un ensemble homogène. Au contraire, vu la structure fragmentée des relations entre ces élites (Higley et Burton, 1989), étudiées en

⁶²⁶ Définie en introduction comme un processus de calcul qui fournit une solution réalisable davantage qu'optimale, l'heuristique de la transition est fortement paramétrée par les facteurs qui surgissent au fur et à mesure des marchandages et des pressions politiques en tout genre. Loin de l'idée d'un pacte élitiste préalable à la chute du régime, la transition tunisienne est heuristique dans le sens d'un apprentissage pragmatique et fluctuant des règles de conduite et des accords entre acteurs à la recherche d'un équilibre politique viable.

première partie, leur adaptation post chute de régime prend des formes diverses qui seront examinées suivant des schémas collectifs.

Dans un deuxième temps, la nouvelle classe politique sera analysée pour évaluer, sur le fond, la notion de changement de régime. La libéralisation de la vie politique a agi comme un appel d'air pour des milliers de nouveaux acteurs et des dizaines de nouvelles formations. L'étude comparative et sociographique des élites politiques – parlementaires et gouvernementales –, l'analyse des partis au pouvoir, ainsi que l'examen des options et méthodes politiques permettent de relativiser l'idée de « rupture révolutionnaire » (Chazel, 1985).

Dans un troisième chapitre, la consolidation du rôle et de la place des élites économiques du régime de Ben Ali sera examinée. En raison de la structure de leur conglomerat, des relations entre elles, de la concentration de patrimoine et la diversification de leurs actifs, de la crise économique et de la mise à l'écart des Trabelsi, ces acteurs ont largement bénéficié du changement de régime. Les grands patrons ont également investi l'espace politique selon différentes modalités, pour protéger leurs acquis.

Le quatrième chapitre focalisera sur les ressources et contraintes conjecturelles – devenues structurelles – que sont les institutions et les collectifs non partisans de la transition. Des espaces de négociations ont été mis en place pendant la transition dans une perspective de recherche d'équilibre entre groupes *a priori* antagonistes. De leur côté, l'UGTT, l'Ordre des avocats, la LTDH et l'UTICA⁶²⁷ se sont présentés comme les

⁶²⁷ Ces quatre organisations ont formé conjointement le « Quartet », pour arbitrer, au sein du Dialogue National, le blocage politique de l'été 2013 et mener à bien la sortie de crise. Suite aux assassinats de C. Belaid et M. Brahmi, évoqués précédemment, une partie des Tunisiens ont réclamé, à travers manifestations et sit-in, la fin du gouvernement de la Troïka formé par Ennahdha, le Congrès pour la République et Ettakatol, élu en 2011. Ce mouvement a conduit à la suspension des activités de l'Assemblée Constituante. Le Quartet et le Dialogue National ont abouti à la désignation d'un

arbitres et les mandataires (Schelling, 1986 : 47) du jeu politique. L'analyse de ces nouvelles arènes et collectifs situe les enjeux élitaires nouveaux: confrontations, coopérations, légalisme et légitimité révolutionnaire, ces débats politiques ont façonné la crise en l' « élitisant » et en resectorisant l'espace public.

Cette troisième partie se donne ainsi pour but de comprendre le déroulement de la transformation de régime en observant particulièrement le rôle des acteurs et des institutions qui donnent corps à ce processus.

gouvernement « apolitique » dirigé par M. Jomaa en janvier 2014 et l'adoption par la même de la Constitution durant le même mois.

CHAPITRE 8 STRATÉGIES DE SURVIE DES ÉLITES DU RÉGIME DE BEN

ALI

Au 14 janvier 2011, la fuite de Ben Ali constitue un tournant dans la vie de toutes les élites de son régime. Celles-ci font face, pour la première fois – ou depuis 23 ans pour certaines d’entre elles – à un impensé politique et aux incertitudes qui l’accompagnent. Les stratégies de survie⁶²⁸ de ces acteurs sont multiples, non nécessairement coordonnées et parfois contradictoires. Elles s’analysent surtout comme des réactions aux évolutions de l’environnement et aux échanges de coups de part et d’autre, puisque la déconstruction du régime de Ben Ali, réclamée par les protestataires, s’effectue progressivement et sur une durée assez conséquente⁶²⁹.

La multiplicité et la non-coordination des stratégies de survie trouvent surtout une explication dans l’hétérogénéité et le relatif cloisonnement des élites jusque-là au pouvoir. Comme analysé dans la première partie de cette enquête, cet ensemble dirigeant ne forme pas un groupe solidaire par les intérêts, l’idéologie, ou la contrainte. Tout au plus, certaines affinités existent entre quelques éléments particuliers, mais aucun esprit de corps ne caractérise l’« élite au pouvoir »; cela par opposition à la configuration *millsienne* (Mills, 1956). Parce que ces agents ne forment pas de réseaux suffisamment solides et confiants, la fuite puis la mise à l’écart du président Ben Ali agit comme un souffle générateur de calculs nouveaux et de schémas comportementaux inédits.

⁶²⁸ Tout au long de cette troisième partie, ce terme désignera la survie politique, judiciaire, économique, etc. mais pas « biologique ».

⁶²⁹ La promulgation d’une nouvelle constitution, en janvier 2014, constitue symboliquement, la fin de la transition et ainsi le passage du régime précédent au nouveau. Le départ de Ben Ali le 14 janvier 2011 signifie quant à lui, avec d’autres événements (départ du Premier ministre Ghannouchi le 27 février 2011, dissolution du parti en le 9 mars 2011, etc.) des étapes successives de la dislocation du régime de Ben Ali, en termes institutionnels du moins.

Dans un premier temps, sera analysé le facteur décisif modelant l'avenir des élites politiques de Ben Ali : les positions des autorités politiques⁶³⁰ qui se succèdent à la tête de l'État pendant cette première⁶³¹ période transitoire (14 janvier 2011 –23 octobre 2011) orientent fortement les stratégies de survie des autres acteurs. Les premières décisions peuvent s'analyser comme une forme de *délestage* de plusieurs éléments bien ciblés de l'ancien régime. Deuxièmement, ces décisions politiques évoluent dans un environnement marqué par des revendications précises des mouvements sociaux et des élites émergentes. Ce sont ainsi les demandes et la longévité des mobilisations qui façonnent le devenir des élites de Ben Ali. Troisièmement, en équilibre instable entre ces deux sources de décision et d'influence, les acteurs du régime de Ben Ali déploient à leur tour des stratégies d'adaptation multiformes. Une stratégie d'endiguement de la révolution et de ses effets laisse progressivement place à une forme d'attentisme et de décantation, du moins sur le court terme. Enfin, l'analyse des trajectoires professionnelles offre, à son tour, un poste d'observation de ce qu'est la transition politique aux yeux des acteurs politiques.

8.1 LE « DÉLESTAGE » DES UNS COMME MÉTHODE DE SURVIE DES AUTRES

Le « désarroi » provoqué par le départ de Ben Ali se mesure au manque de coordination, dans un premier temps, des méthodes de survie de ses élites politiques. Ces dernières

⁶³⁰ Beaucoup de ces acteurs sont issus du régime de Ben Ali. Ils détermineront néanmoins, en grande partie, l'avenir de la majorité des élites du régime précédent, au gré des alliances et des conflits.

⁶³¹ Par souci de simplification, la période « transitoire » entre deux régimes est ici découpée en deux phases. La première, du 14 janvier au 23 octobre 2011, correspond à l'après Ben Ali aboutissant aux élections de l'Assemblée Nationale Constituante. La seconde, du 23 octobre 2011 au 24 janvier 2014, correspond à la période instable gérée par cette Assemblée, voyant le gouvernement confié à la « Troïka ». Cet aspect sera développé plus loin.

vont alors adopter une stratégie *heuristique* pour tenter de sauver leur situation et leur avenir. Cette stratégie heuristique a d'abord reposé sur le délestage de certains individus connus pour être des cadres de long terme du régime.

8.1.1 LE CHOIX DES ACTEURS À SACRIFIER

Le lendemain de la fuite de Ben Ali et pendant plusieurs semaines⁶³², c'est le Premier ministre M. Ghannouchi, dix ans en fonction, qui prend la direction de l'État. Réunis en comité *très restreint*⁶³³, les décideurs autour de M. Ghannouchi tentent plusieurs coups pour sauver le régime et calmer les manifestants qui demandent toujours la chute de ce dernier⁶³⁴ (Bras, 2012). Parmi ces essais, le délestage d'un certain nombre de figures emblématiques de l'ancien régime est décidé. « Au lendemain de la fuite de Ben Ali, un groupe de trois ou quatre personnes s'est constitué, des proches de Ben Ali. Ils ont fait un plan entre eux, donner en pâture des personnes, pour sauver leur tête. Un deal a été fait, il n'y a même pas eu une enquête »⁶³⁵. Ces propos d'un acteur significatif du régime déchu, aussi orientés qu'ils soient, résument la perception qu'ont ces victimes de cette politique de délestage. La réflexion fréquente des acteurs « sacrifiés » tourne autour des critères de sélection des désignés coupables⁶³⁶.

La question qui a profondément marqué la scène politique tunisienne durant ce moment politique qu'a été l'immédiat après Ben Ali puis la transition politique entre deux régimes

⁶³² Jusqu'à la passation de pouvoir vers B.C. Essebsi, le 27/02/2011.

⁶³³ Selon les différentes versions recueillies par les entretiens avec ces acteurs du régime, entre 3 et 5 personnes : le Premier ministre (M. Ghannouchi), le chef d'état major de l'armée (Ammar), les ministres de l'Intérieur (A. Friaa) et de la Défense (R. Grira), le président du parlement (F. Mebazaa) sont membres de ce comité restreint.

⁶³⁴ Notamment lors des événements de Kasbah I et Kasbah II, discutés plus loin. Voir notamment Chennaoui (2015).

⁶³⁵ M. Mabrouk, gendre du président Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

⁶³⁶ C'est-à-dire, sous forme de question rhétorique : « pourquoi nous ? »

est en effet relative à l'avenir des élites de Ben Ali. À l'instar des Tchécoslovaques (14%), des Allemands de la RDA (18%), des Polonais (12.5%), des Bulgares (13%), des Hongrois (10%) ou des Roumains (20%), une grande partie de la population adulte tunisienne – environ 25% – a été membre du parti-État (Smolar, 1999). Dès lors, il paraissait difficile de tous les punir. La fuite de Ben Ali et de nombre de ses proches aidant, l'attention s'est très rapidement portée sur les anciens cadres du régime.

Au niveau sécuritaire, quelques figures de premier plan ont été jugées⁶³⁷. Beaucoup des anciens cadres « dérangeants » du redouté ministère de l'Intérieur et de ses nombreuses branches ont été renvoyés à la retraite (Gobe, 2012 :8)⁶³⁸. La « police politique » qui officie au sein de la Direction de la sûreté de l'État est officiellement dissoute. Le ministre de la Défense (R. Grira) et les anciens ministres de l'Intérieur et longtemps conseillers sécuritaires de Ben Ali, R. Bel Haj Kacem et A. Kallel, sont condamnés et emprisonnés.

Au niveau économique, une liste de 110 personnes à sanctionner a été constituée⁶³⁹ et approuvée dans ce sens par le Conseil des ministres le 25 février 2011. Toutes ces personnes sont liées par le sang à Ben Ali et à son épouse. Elles ont vu leurs avoirs gelés, et pour beaucoup confisqués par l'État. Cette décision prend appui sur une suggestion apparue durant la crise. Pendant la séquence révolutionnaire menant au départ de Ben Ali, certains membres de son entourage lui suggèrent l'idée d'annoncer au peuple

⁶³⁷La plus célèbre étant A. Seriati, chef de la puissante garde présidentielle, accusé, *opportunément*, d'avoir fomenté un coup d'État. J. Boudriga, redouté ex-chef des brigades de l'ordre public (voir le chapitre consacré aux élites sécuritaires), a vu sa peine passée de 10 à 3 ans de prison, à l'image de la plupart des anciens cadres du régime de Ben Ali condamnés par la justice.

⁶³⁸ Environ deux semaines après la fuite de Ben Ali, « 35 hauts responsables du ministère de l'Intérieur ont été mis à la retraite obligatoire, dont 26 membres de la Direction générale de la Sûreté nationale » (ICG, 2012b : 14).

⁶³⁹ Une zone d'ombre demeure quant aux identités des rédacteurs de cette liste.

tunisien sa séparation de sa femme et d'incriminer le clan Trabelsi pour les dérives du régime⁶⁴⁰. Les cadres politiques du régime de Ben Ali pensaient ainsi sauver celui-ci en orientant la colère des protestataires exclusivement sur la belle-famille honnie du président. Ben Ali a rejeté cette option. Le départ du président tunisien a permis de mettre en œuvre cette politique de désignation des bouc-émissaires, entamée durant le soulèvement et poursuivie le 14 janvier lorsque certains officiers d'élite de la police arrêtent plusieurs membres du clan Trabelsi à l'aéroport de Tunis avant leur décollage pour l'étranger⁶⁴¹.

La constitution de la liste des 110 proches du clan Ben Ali, fut une première étape dans cette politique de déstabilisation et d'accusation sans procès judiciaire. La seconde a été la condamnation, par une justice dont les règles sont en négociation au sein des différentes institutions de la transition, à diverses peines pour plusieurs d'entre eux. Le décret-loi 2011-13 procède en effet à la saisie de 550 propriétés, 48 yachts et bateaux, 40 portefeuilles d'actions, 367 comptes bancaires, et environ 400 entreprises, le tout pour une valeur estimée à 13 milliards de dollars US (Rijkers *et al.*, 2014b: 5). Or, à la dernière minute, les noms d'A. Abdallah, A. Ben Dhia et A. Kallel, les trois conseillers de Ben Ali, ont été ajoutés à cette liste, sur des bases obscures⁶⁴². Cet « ajout » correspond vraisemblablement à un coup supplémentaire consistant à donner une dimension politique à cette liste trop « familiale » et affairiste.

⁶⁴⁰ Idée soulignée par plusieurs intervenants de cette enquête, notamment par son ancien ministre de l'Intérieur, de la Défense et du Tourisme, M. Jegham : « Ben Ali aurait annoncé sa séparation de sa femme, le problème serait réglé ». Entretien, Tunis, 2015.

⁶⁴¹ Voir deuxième partie de cette recherche, en particulier le chapitre 7.

⁶⁴² Selon nos entretiens. Les 110 noms de la liste sont tous membres de la famille de Ben Ali. Les 3 noms ajoutés sont ceux de collaborateurs du président, sans relations matrimoniales avec lui. C'est sur cette différence que repose l'interrogation concernant cet ajout de dernière minute.

8.1.2 LE SENTIMENT DE RÈGLEMENT DE COMPTE

Ainsi, il s'agissait pour les personnes à la tête de l'État dans ces premières semaines post Ben Ali d'essayer d'endiguer les revendications populaires en désignant les responsables des dérives économiques, sécuritaires et politiques. Sur l'identité des décideurs de cette stratégie de délestage, un nom revient sans cesse dans les propos des acteurs interrogés. Kamel Letaief, qui est pour certains « un des hommes influents »⁶⁴³ de cette période transitoire de 2011, pour d'autres « l'intermédiaire » des puissances étrangères, « toujours au parfum du pouvoir »⁶⁴⁴, a selon toute vraisemblance, joué un rôle significatif dans l'immédiat après Ben Ali. Cette période a correspondu à un appel d'air pour les rares hommes de réseaux. L'exemple de Letaief souligne surtout la rapide reconstitution de réseaux d'influence pour parer aux urgences politiques. Évoqué précédemment dans cette recherche pour son rôle dans la mise en place du régime de Ben Ali, à ses débuts, puis pour sa trajectoire compliquée après le mariage du président avec Leila Trabelsi, Letaief a participé – en tant que simple conseiller selon ses propos⁶⁴⁵ – à l'orientation des décisions et nominations politiques durant ce premier segment temporel 14 janvier -23 octobre 2011.

Ben Dhia, Kallel, Abdallah, Zouari⁶⁴⁶, on leur a tout confisqué, ils ont fait de la prison, ils sont tous ennemis de Letaief. Grira ministre de la Défense, et dix ans ministre des Domaines de l'État. Gheriani, secrétaire général du RCD, Ouraq

⁶⁴³ H. Ennaiefer, co-fondateur d'Ennahdha. Entretien, Tunis, 2015.

⁶⁴⁴ M. Hergli, secrétaire d'État aux Privatisations de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

⁶⁴⁵ Lors d'émissions de radio et de télévision, Letaief reconnaît donner des conseils aux personnes qui le sollicitent, mais refuse le qualificatif d'« homme de l'ombre ». Pourtant, sans fonction politique officielle, Letaief est fréquemment cité par de nombreux intervenants interrogés pour cette recherche ainsi que les médias locaux pour sa participation politique prééminente dans l'après Ben Ali. Selon (Ben Hassouna, 2012a), Letaief se définit comme « lobbyiste politique ».

⁶⁴⁶ Respectivement ministre conseiller politique, conseiller sécuritaire de Ben Ali et ancien ministre de l'Intérieur, ministre conseiller politique et ministre des Affaires étrangères, ministre à plusieurs portefeuilles de Ben Ali.

directeur des Douanes et ministre du Commerce. Mongi Safra⁶⁴⁷, il a fait de la prison. Tous les directeurs généraux du ministère de l'Intérieur, le PDG de Tunis Air, les cinq anciens PDG de la télévision publique, ils ont fait de la prison. Dans chaque domaine, ils ont pris une personne, et ils l'ont mise en prison.⁶⁴⁸

Cette sélection des coupables, aussi arbitraire qu'elle puisse paraître, n'est pas aléatoire. Il s'agissait pour de nombreux secteurs de sauver la majorité des membres en désignant certaines têtes dirigeantes. Par exemple, lorsque M. Safra, conseiller économique de Ben Ali est accusé et condamné pour malversations et abus de pouvoir, cela permet de canaliser les accusations d'ordre économique principalement vers cet universitaire⁶⁴⁹, grand commis de l'État et inconnu du grand public. De même, lorsque l'ancien ministre de l'Industrie, A. Chelbi⁶⁵⁰, est condamné à de la prison pour des raisons similaires, c'est selon certains parce qu'il « n'avait pas d'appui »⁶⁵¹. Pour le gouverneur de la Banque centrale, C. Ayari,

Afif Chelbi a été la victime numéro un d'un système. Il était un excellent ministre de l'Industrie, honnête, vivant avec son traitement. Peut-être comme beaucoup d'autres s'est-il trouvé devant une instruction de Carthage de faire quelque chose de pas très normal, qu'il a pêché par faiblesse, sans enrichissement personnel, oui! Mais qu'après on tombe sur lui au point qu'on le pousse au suicide⁶⁵², c'est une anomalie, une injustice totale, révoltante⁶⁵³.

⁶⁴⁷ Conseiller économique de Ben Ali.

⁶⁴⁸ Banquier d'affaire, proche des milieux politiques. Entretien, Tunis, 2014.

⁶⁴⁹ M. Safra a été le « monsieur économie » du Palais. Docteur en économie de l'Université du Michigan, professeur à l'Université de Tunis, puis secrétaire d'État à la Recherche scientifique et à la Technologie en 1994, il devient conseiller auprès du Premier ministre en 2000 puis ministre conseiller économique du président jusqu'à la fuite du celui-ci. Il est condamné et accusé pour malversation et abus de pouvoir dans diverses affaires bancaires et de marchés publics.

⁶⁵⁰ A. Chelbi est ministre de l'Industrie de 2004 au 28 février 2011, c'est-à-dire qu'il demeure en poste dans les deux premiers gouvernements post Ben Ali, considéré comme un « technocrate » par M. Ghannouchi.

⁶⁵¹ A. Bssaies, doyen de la Faculté d'économie de Tunis. Entretien, Tunis, 2014.

⁶⁵² A. Chelbi tente de mettre fin à ses jours, le 20 octobre 2011, suite à la réouverture d'une enquête pour malversation. En octobre 2013, il réinvestit la vie politique en intégrant le parti Nidaa Tounes. En mai 2014, il est nommé administrateur à la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

⁶⁵³ Entretien, Tunis, 2014.

Les profils de Safra et Chelbi, à l'instar de ceux des PDG de compagnies publiques, ont en commun d'être ceux de « technocrates » plutôt repliés sur leur champ d'expertise. L'« enrichissement personnel » n'a jamais été avéré pour ces ministres de l'ancien régime. Pour autant, en tant qu'acteurs significatifs de leur secteur respectif, ils ont été parmi les premiers à être condamnés et surtout médiatiquement exposés.

Il importe de noter que du point de vue des principaux accusés, le sentiment d'un accord entre les gestionnaires de l'après Ben Ali à leur dépend a constitué une stratégie de sauvetage pour certains acteurs restés au pouvoir le 15 janvier et les semaines suivantes. Ce sentiment de sacrifice définit un état d'esprit méfiant et replié sur soi contribuant généralement à s'auto-disculper des erreurs ou délits pour lesquels ces individus sont jugés. Trois témoignages appuient cette lecture.

Le 14 et 15 janvier, on prend les absents, ceux qui ne sont pas très proches dans le sérail. Baccouche⁶⁵⁴, Gheriani⁶⁵⁵, Ghannouchi, Morjane⁶⁵⁶, Letaief, ils ont fait un calcul : si on jette en pâture Kallel, Abdallah et Ben Dhia, on peut espérer contenir le mécontentement. On a d'abord été renvoyés du RCD avec Ben Ali et Sakhr El Materi. Kamel Letaief a réglé ses comptes avec nous trois. La fuite de Ben Ali a lancé la chute du régime : ceux qui sont les mieux en réseau et qui avaient l'argent s'en sont sorti. Les autres ont été sacrifiés⁶⁵⁷.

J'ai été 70 fois au tribunal, pour rien. La seule raison : mon lien de parenté. Je n'ai jamais fait de politique. Je n'ai aucun rapport avec l'État. Par exemple, le pays s'est privatisé en 1995, c'était un plan national. 300 entreprises ont été privatisées. Je n'en ai aucune. Une seule entreprise en fait. J'ai été acquitté totalement. Les autres grands groupes, ils ont des dizaines de ces entreprises. Moi une seule. Le règlement de compte, il est clair⁶⁵⁸.

⁶⁵⁴ Premier Premier ministre de Ben Ali.

⁶⁵⁵ Secrétaire général du RCD.

⁶⁵⁶ Ancien ministre des Affaires étrangères de Ben Ali.

⁶⁵⁷ A. Abdallah, entretien cité.

⁶⁵⁸ M. Mabrouk, gendre du président Ben Ali, entretien cité.

Tout changement a besoin d'une légitimité. En Tunisie, ce changement est brusque, il n'a pas de légitimité historique. Il faut donc créer une légitimité : il faut diaboliser, créer un diable. Ceux qui ont servi le pays, qui n'ont jamais pris de congés, comme moi, ont été ciblés, ils se sont trouvés dans le collimateur⁶⁵⁹.

Cette politique de délestage, si elle est logiquement vécue comme telle par les perdants du changement de régime, n'est pas pour autant simplement une perception. Elle s'analyse, également, comme une stratégie tentée par certains éléments de l'ancien régime pour soit sauver celui-ci (Khiari, 2011), soit en deuxième approche « limiter les dégâts ».

Outre les Trabelsi/Ben Ali puis plus tard certaines élites politiques et sécuritaires du régime de Ben Ali, c'est aussi le parti-État qui est « sacrifié » dans le but de contenir la révolution en cours (Ben Rejeb, 2014). Un second « ballon d'essai » a été pour tous les ministres encore en poste et membres du RCD de quitter le parti (aux alentours du 20 janvier), là encore sans que cela suffise à calmer la mobilisation. Ainsi, après avoir banni Ben Ali et six de ses proches collaborateurs du RCD – c'est-à-dire essayer de sauver le parti –, c'est finalement le Premier ministre Ghannouchi et le président par intérim Mebazaa qui quittent le parti pour «signifier une claire séparation entre eux et les structures précédentes du pouvoir » (Murphy, 2011 : 303). Geste insuffisant, le RCD est dissout le 21 février. Cette décision se comprend comme le reflet de la pression politique du moment. Ces différentes décisions s'avèrent pourtant être des tentatives vaines. C'est finalement B.C. Essebsi, un octogénaire qu'on pensait sans prétentions politiques, ministre de l'Intérieur et président du parlement sous les mandats de Bourguiba et Ben

⁶⁵⁹ M. Hergli, secrétaire d'État aux Privatisations de Ben Ali, entretien, Tunis, 2014.

Ali⁶⁶⁰, qui est appelé pour remplacer M. Ghannouchi au poste de chef de gouvernement. Cette nomination a surtout été décisive dans le sens où, de par son savoir-faire politique et son image peu connue de la jeunesse tunisienne, Essebsi réussit à calmer les manifestants et à « transformer la révolution populaire en simple ‘transition démocratique’ » c’est-à-dire une « transition dans l’ordre » (Khiari, 2012 : 104 et 116).

La littérature soutient tantôt que le régime, compris dans le sens du personnel politique de Ben Ali, a disparu (Lieckefett, 2012; Landolt et Kubicek, 2014), tantôt que celui-ci s’est grandement sauvé (Krichen, 2011; Allal et Geisser, 2011b). La stratégie sacrificielle de 2011 a en fait partiellement réalisé son objectif de protéger un pan des élites de Ben Ali⁶⁶¹. Cette stratégie a continuellement dû s’adapter au contexte politique dans lequel évoluaient les décideurs du moment, c’est-à-dire un environnement hostile et contraignant imposé par les mobilisations et les revendications d’élites émergentes.

8.2 LE PARAMÈTRE DES PRESSIONS EXCLUANTES

C’est principalement à partir du 15 janvier (lendemain de la fuite de Ben Ali) que les élites politiques de l’opposition entrent en scène. Maintenant une position relativement attentiste jusqu’à cet événement, l’opposition partisane voit enfin l’espace des possibles politiques s’entre-ouvrir lorsque le président quitte le pouvoir dont il est, les lendemains, définitivement écarté par ses successeurs. La société politique contestataire constitue une des deux sources de la pression politique qui affecte profondément les décisions des

⁶⁶⁰ B. C. Essebsi est ministre de l’Intérieur de 1965 à 1969, ministre de la Défense de 1969 à 1970, ministre des Affaires étrangères de 1981 à 1986, président du parlement de 1990 à 1991.

⁶⁶¹ Voir plus loin les trajectoires de conversion des élites de Ben Ali.

nouvelles autorités. La seconde source de pression sur l'avenir des élites de Ben Ali a été la mobilisation continue durant les mois de janvier, février et mars 2011.

8.2.1 L'EFFET DE LA MOBILISATION SUR LES OPTIONS ÉLITAIRES

Premièrement, le départ de Ben Ali n'a pas démobilisé les protestataires. Avec des slogans du type « on a dégagé le dictateur, dégageons la dictature » (Dakhli, 2013), le soulèvement contre les autorités gérant l'immédiat après Ben Ali, massivement issues de son régime, perdure. Ainsi, les manifestations et occupations de la place publique faisant face au siège du gouvernement, nommées « Kasbah 1 » et « Kasbah 2 » (Gobe, 2012), se donnent pour objectif d'en finir pour de bon avec le système politique en place, c'est-à-dire, aux yeux des manifestants, avec les hommes de Ben Ali. Une large partie de ces manifestants provient des zones délaissées d'où a débuté le soulèvement.

Les deux sit-in, séparés symboliquement en raison de leurs objectifs différents quoique complémentaires, forment en pratique une suite interrompue d'occupation de l'espace public. Kasbah 1 prend place entre le 15 et le 27 janvier 2011. Son objectif est la chute du premier gouvernement de Ghannouchi, contenant majoritairement des ministres membres de l'ancienne élite politique, affiliée au RCD. Le remaniement du 27 janvier tente d'apaiser la grogne populaire, et « en gage de concession, [le gouvernement] s'ouvre aux 'technocrates' et réduit notablement le nombre de ministres RCD en son sein » (ICG, 2011 :16). Mais la mobilisation se maintient, prend le nom de Kasbah 2, dure du 27 janvier au 27 février (2011) et demande désormais la dissolution du RCD, le départ du Premier ministre Ghannouchi, et l'élection d'une Assemblée constituante. Sur ce critère, d'autres récits (Ben Achour et Ben Achour, 2012; Marzouki, 2016) évoquent

l'option de la révision constitutionnelle ou de rédaction d'une nouvelle constitution (sous-entendue par des experts désignés).

Le 27 février, Ghannouchi, en passant la main à Essebsi, répond aux premiers objectifs des manifestants. Les mobilisations ont largement contraint les derniers ministres de Ben Ali à la démission, les uns à la suite des autres, après avoir quitté leur parti, et finalement procédé à sa « mise à mort ». Cet « effet révolutionnaire » populaire s'est traduit par une pression de la rue sur les options disponibles pour les cadres du régime de Ben Ali. Les manifestants ont ainsi contribué à réduire l'espace des projections politiques pour ces élites.

Lorsque une troisième tentative de sit-in le 1^{er} avril 2011, dite Kasbah 3, commençait à prendre forme, le Premier ministre, adepte de l'autorité de l'État⁶⁶², n'hésita pas à envoyer la police réprimer durement la manifestation⁶⁶³. Cette décision annonçait la fin, durant ce court mandat du Premier ministre Essebsi, du blocage par la rue des affaires politiques désormais entre les mains des anciennes et nouvelles élites. En effet, à partir de ce moment, « les mobilisations faiblissent et sont plus sporadiques » (Bras, 2012 :109); mais globalement, le mouvement massif ayant contribué à la fuite du président et à la démission de son dernier Premier ministre s'était éteint.

Face à ces sit-in à la Kasbah, une tentative « contre-révolutionnaire » a pris place dans un quartier plus privilégié que ceux dont sont issus les manifestants demandant la chute du régime (Hmed, 2011). En face du stade olympique d'El Menzah, une mobilisation épisodique (dite de la « Qobba » – coupole en français – en raison de la structure sportive

⁶⁶² Son slogan principal a toujours été le retour de « haybett el dawla » qu'il convient de traduire en « prestige et autorité de l'État ».

⁶⁶³ « Le mouvement dit de « la Kasbah 3 », initialement prévu pour le 22 mars, a dû être repoussé au 1^{er} avril, faute de participants. Il a subi une répression importante de la part des forces de police » (Hmed, 2011 : 15).

environnante) se tient en même temps que celles de la Kasbah. Elle revendique un retour au travail et réclame plus de propreté. « Travail et propreté sont considérés comme des symboles, définissant en miroir les jeunes révolutionnaires politisés comme chômeurs et peu soucieux de propreté, voire comme fainéants et sales » (Dakhli, 2013). L'hypothèse d'un ensemble d'individus menacés dans leur emploi ou leur sécurité par la vague révolutionnaire est plausible. « Un article du journal en ligne Kapitalis a beau titrer 'Kasbah et Qobba, même combat', il ne s'agit pas du même monde. Alors qu'à la Kasbah on parle au nom du peuple [...], à la Qobba, on parle au nom de la 'majorité silencieuse' » (Dakhli, 2013). Ce sont ainsi deux mouvements sociaux, dans la capitale, qui prennent place et contraignent les calculs des élites de Ben Ali en charge de l'État après le départ de ce dernier. À ces mobilisations viennent s'ajouter la structuration puis les revendications des élites émergentes.

8.2.2 L'ENTRÉE EN JEU DES ÉLITES ÉMERGENTES

Ainsi, les nouvelles élites politiques, membres de partis ou non, opposent aux décisions des autorités une pression nouvelle. Les premières demandent une participation active et immédiate aux destinées politiques du pays (Boubekeur, 2015) tandis que les secondes font concessions sur concessions, tout en « s'accrochant » au pouvoir au nom du sauvetage et de la continuité de l'État.

Si le premier gouvernement Ghannouchi entre en fonction le 17 janvier 2011, seulement trois jours plus tard, une partie de l'opposition forme le « Front du 14 janvier ». Cette coalition est surtout l'œuvre de partis de gauche, ayant pour acteur emblématique Hama Hammami, à la tête du parti banni par Ben Ali du POCT (Parti Ouvrier Communiste

Tunisien). Le Front du 14 janvier (Mohsen-Finan, 2012) demande la rupture totale avec l'ancien régime et prétend réunir 10 partis politiques. En pratique, il réclame la dissolution de toutes les institutions du régime précédent, à savoir le Parlement, le Sénat, la constitution, le Conseil supérieur de la magistrature, etc. De leur côté, l'UGTT, l'Ordre des avocats, la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme, Ennahdha, et de nombreux autres partis vont mettre en place, le 11 février 2011, le Conseil National de Sauvegarde de la Révolution (Chouikha et Gobe, 2011; Khiari, 2012). Ce comité réclame à son tour la chute du gouvernement Ghannouchi, la formation d'un gouvernement provisoire « technocrate », l'élection d'une Assemblée constituante, et la dissolution du RCD (Ben Néfissa, 2012).

Par opposition à ces groupes du refus, certains partis de l'opposition rejoignent le projet de Ghannouchi de rapidement « sauver l'État ». Le Parti Démocratique Progressiste de A. N. Chebbi, le mouvement communiste Ettajdid d'A. Brahim, le Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés (rebaptisé Ettakatol⁶⁶⁴) de M. Ben Jaafar acceptent de participer au premier et second gouvernement de Ghannouchi. Pour rappel, cette initiative a été acceptée le 14 janvier, lorsque Ben Ali était encore en place. Elle avait été suggérée et discutée avec les différents leaders par le directeur de cabinet du président, I. Ouederni⁶⁶⁵. Les trois chefs historiques de ces partis sont nommés ministres, respectivement du Développement régional et local, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, et de la Santé publique. L'UGTT décide de participer à ce gouvernement avant de rapidement se rétracter et de rejoindre le camp de l'opposition. À

⁶⁶⁴ Ettakatol fera aussi partie du Conseil National pour la Sauvegarde de la Révolution, puis plus tard de la Troïka, gouvernement tripartite issue des élections du 23 octobre 2011. Le parti de Ben Jaafar intègre le premier gouvernement de Ghannouchi, mais quitte le second.

⁶⁶⁵ Voir seconde partie, chapitre 6.

l'image des manifestants, l'opposition authentique de Ben Ali choisit deux stratégies divergentes vis-à-vis des élites « benalistes » post Ben Ali. Les uns s'associent à leur pouvoir dans une perspective, avouée, de réforme de l'intérieur; les autres s'opposent frontalement à leur maintien au sommet de l'État.

C'est dans cet entre-deux qu'évoluent les cadres de l'ancien régime, soutenus d'un côté par quelques manifestants tunisois et une partie de l'opposition, refusés d'un autre côté par la mobilisation massive de la Kasbah et par la majorité de l'opposition bannie et durement réprimée par Ben Ali, ainsi que par les principales organisations sociales. Ce camp de l'opposition, réuni au sein de la Haute Instance⁶⁶⁶, établit les règles devant gérer le jeu politique à venir. Il décide notamment de l'exclusion pour les élections à venir (Gobe, 2016 :79), en octobre 2011, des élites de l'ancien régime.

Le décret-loi n° 35 du 10 mai 2011 relatif à l'élection de l'Assemblée nationale constituante [décide de] l'inéligibilité concernant toute personne ayant exercé au sein des gouvernements antérieurs à l'exception de celle dont il a été prouvé qu'elle n'a jamais adhéré au RCD et de toute personne ayant eu des responsabilités au sein du RCD ainsi que de celle qui a sollicité la candidature du président déchu pour 2014 (art. 15) (Ben Achour et Ben Achour, 2012 :723-724).

L'avenir politique (et par suite judiciaire) immédiat des cadres du régime de Ben Ali s'est ainsi également joué au sein de cette Instance dont le pouvoir de décision est le fruit d'une confrontation entre anciennes et nouvelles élites. Ce combat pour la décision caractérise, lui aussi, la stratégie de survie des élites de Ben Ali, dont une partie tient encore et longtemps à garder ses prérogatives, dans un mélange entre continuité de l'État

⁶⁶⁶ La Haute instance pour les réalisations des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique est la plateforme mise en place pour gérer l'avenir politique du pays. Elle est créée le 15 mars 2011 et réunit l'ensemble du spectre politique tunisien à l'exception des dirigeants précédents et organise les règles du jeu politique à venir. Elle sera l'objet de la discussion du chapitre 11.

et survie partielle d'un régime. Les réactions de cette élite face au changement s'apparentent à une tentative d'endiguement des effets révolutionnaires.

8.3 LES STRATÉGIES D'ENDIGUEMENT DE LA VAGUE RÉVOLUTIONNAIRE

Au cours de la transition politique, plusieurs calculs ont prévalu pour sauver ou replacer un certain nombre d'anciens cadres du régime du 7 novembre. D'abord une première tentative d'«endiguement» a pris place. Celle-ci a consisté à essayer de limiter les effets immédiats de la révolution sur les acteurs politiques. Le 14 janvier (dès l'annonce du départ de Ben Ali), le bureau politique et une partie du comité central du RCD se réunit. Les membres présents décident d'un certain nombre de mesures pour sauvegarder le régime du RCD sans Ben Ali. D'abord le Conseil constitutionnel, dont les 9 membres sont aussi membres du RCD, a désigné F. Mebazaa président par intérim, entérinant la mise à l'écart de Ben Ali. Ensuite, la confirmation de M. Ghannouchi comme Premier ministre par le président par intérim, représente un essai supplémentaire dans la tentative de sauvetage du régime, cela alors que la rue demandait un chef de gouvernement non RCD. « La présence de Ghannouchi et de Mebazaa dans ces fonctions après le 14 janvier 2011 a pour objectif d'assurer la continuité de la politique du RCD en dépit des événements de la révolution » (Ben Aicha, 2011). L'annonce, le 17 janvier, d'un gouvernement d'union nationale n'a été que cosmétique puisque l'écrasante majorité de ses ministres sont membres du parti présidentiel et par conséquent issus de l'ancien régime. Même aux yeux d'anciens ministres de Ben Ali, Ghannouchi n'aurait pas saisi la réalité du moment politique. « Mohamed Ghannouchi, quand il a formé son premier

gouvernement, a remis un gouvernement de Ben Ali. Il n'a pas compris le message. La présence de certains ministres était perçue comme de la provocation»⁶⁶⁷.

La tentative de cooptation de membres de l'opposition – Chebbi, Ben Jaafar et Brahim – ainsi que de l'UGTT et de l'Ordre des avocats au sein de ce gouvernement d'union nationale correspond, là encore, à un ballon d'essai pour sauver un régime en lui donnant des apparences d'ouverture vers l'opposition. Pour cette raison, cet exécutif a été à nouveau contesté par les manifestants. N'étant « pas suffisamment de rupture », « trop transitoire », « trop marqué dans sa composition par la présence de membres de l'ancien régime » et « contesté sur les modalités de l'ouverture politique en son sein » (Bras, 2012 :108), le nouveau gouvernement a agrégé contre lui toutes les oppositions. Deux des partis qui s'y sont associés en ont eu une interprétation particulière. Pour le PDP,

le RCD était tiraillé. Il y avait beaucoup d'hésitants qui envisageaient un scénario de restauration de l'ancien régime. Il était capital de les rassurer pour les mettre de notre côté. Cela passait par le refus de tout principe d'épuration trop drastique. [...] Il faut limiter les dégâts, et coupler la rupture politique avec les institutions existantes⁶⁶⁸.

Le chef du FDLT constate pour sa part que

la procédure pour annoncer le premier gouvernement fonctionnait comme sous l'ancien régime. Les anciens responsables du gouvernement de Ben Ali n'ont pas pris conscience de la réalité de la révolution à ce moment. Ils ont abordé la phase de transition comme s'il y avait une continuité totale. Un exemple du fonctionnement autoritaire du Premier ministre, et de la façon dont s'est déroulée la formation du premier cabinet : c'est son ancienne équipe gouvernementale qui a attribué les ministères et qui sera où. Il n'y a pas eu de négociations sur la répartition des cabinets, à aucun moment⁶⁶⁹.

⁶⁶⁷ Ministre sous Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

⁶⁶⁸ Membre de la direction du PDP, cité dans (ICG, 2011 : 15)

⁶⁶⁹ M. Ben Jaafar, cité dans (ICG, 2011 : 15).

La cooptation avait pour les uns un objectif de « continuité totale » et pour les autres, une participation politique pour laquelle ils ont lutté de longues années, principalement dans une perspective de réforme du système. L'objectif des cadres de ce système a ainsi été d'amener à la table des négociations les élites contestataires pour les y inclure, tout en essayant de démobiliser le soulèvement.

Le 17 janvier toujours, Ghannouchi offre de nouvelles concessions de façade. Il annonce la création de plusieurs commissions pour enquêter sur la corruption, la réforme, et les « abus » du précédent régime. À la tête de ces trois commissions, il nomme des présidents, là encore issus de l'ancien régime. Cette « désignation des 3 présidents n'a pas été faite en consultation des partis politiques tunisiens mais elle a été faite secrètement en concertation entre Mohamed Ghannouchi, Fouad Mebazaa, et le bureau politique ainsi que les membres influents du comité central du RCD » (Ben Aicha, 2011). Ces trois présidents désignent à leur tour des membres de leur commission respective issus du régime de Ben Ali. Début février, Ghannouchi, en tant que « Premier ministre qui refuse de purger l'appareil d'État » (Gobe, 2012 :3) nomme 24 nouveaux gouverneurs, dont à nouveau la majorité (19) sont membres du RCD. Cette stratégie d'« endo-nomination » n'a pour autre but que de fermer l'espace d'influence et de réforme aux seules personnes de confiance, introduites, et dès lors peu menaçantes. Dans ce cercle où chacun « se tient », il y a peu de place pour l'opposition. Enfin, la séparation des ministres et du président la République de leur parti n'a d'autre but que de contenir, à nouveau, les revendications populaires relatives à un gouvernement non RCD. Cet habillage institutionnel sert aussi à détourner la colère des manifestations contre le parti comme symbole du régime, plutôt que contre les acteurs eux-mêmes.

Lorsque le Conseil National pour la Sauvegarde de la Révolution prend forme le 11 février, le président Mebazaa comme le Premier ministre Ghannouchi et son successeur Essebsi lui dénie toute légitimité. C'est en tentant de fusionner ce Conseil et la Commission pour la Réforme créé par Ghannouchi qu'Essebsi imagine contenir cette nouvelle force montante. Ghannouchi comme Essebsi ont essayé – l'un ayant échoué et l'autre réussi – à évacuer violemment la mobilisation face au siège du gouvernement (Kasbah 1 et 3 respectivement). Ces différents coups marquent clairement la tentative d'étouffement du soulèvement, et de limitation de son effet sur les instances dirigeantes de l'État.

Dans le but là aussi de se donner du temps et des prérogatives efficaces pour gérer au mieux l'impact de la révolution en cours, mais aussi sous la contrainte de la perception grandissante d'un risque de vide politique dans ce contexte particulier, le gouvernement applique l'article 39.2 de la constitution, prorogeant le mandat présidentiel « pour cause de guerre ou de péril imminent empêchant la tenue des élections ». Il applique également l'article 28 permettant « une procédure d'habilitation législative au profit du président » (Bras, 2012 : 107), c'est-à-dire autorisant le président à gouverner par décrets sans passer par le parlement. Tandis qu'à la Kasbah et au sein du Conseil de Sauvegarde de la Révolution, protestataires et élites émergentes demandent l'élection d'une Assemblée constituante, les autorités en place plaident pour une simple modification de la Constitution pour la débarrasser des mesures adaptées pour Ben Ali ainsi qu'une élection présidentielle et législative « habituelle ». Pour certains, « la mission confiée [à Ghannouchi a été d'] organiser dans un délai de deux mois des présidentielles anticipées, sans toucher à la constitution de 1959. Le régime en tant que tel n'était pas remis en

cause : il s'agissait uniquement de donner les pleins pouvoirs à un autre que Ben Ali » (Krichen, 2011). Il est ainsi concevable qu'une partie de l'élite de Ben Ali n'ait pas saisi l'enjeu en cours ou l'ampleur du ressentiment populaire contre elle, et non exclusivement contre le président ou les Trabelsi.

Il est tout aussi probable qu'en dépit de cette prise de conscience, certains aient voulu endiguer, autant que possible, le mouvement, au moins au niveau institutionnel. En ce sens, « une partie des hommes de l'ancien régime [...] ont voulu, dans un premier temps, prendre les rênes du pouvoir et organiser une transition politique en bon ordre dans le cadre juridico-politique défini par la constitution de 1959, avant de renoncer à leur dessein sous la pression populaire » (Gobe, 2012 :2). L'intervention de K. Letaief, évoquée précédemment, répond à cette initiative. En raison de ses nombreux contacts, les autorités du moment font appel à cet homme d'affaire proche des clans du Sahel, qui sont depuis l'indépendance au pouvoir. Letaief ayant aussi permis à Ben Ali d'asseoir son régime au début de son coup d'État de 1987, son expérience devient une ressource avantageuse pour les cadres de son régime déchu.

Un exemple illustre la perception d'une tentative de prise de contrôle par ces clans sahéliens. F. Rajhi, magistrat de carrière est nommé le 27 janvier par Ghannouchi à la tête du ministère de l'Intérieur où il fait face à des habitudes policières répressives profondément ancrées. Il dénonce dans une discussion filmée à ses dépens l'intervention des « Sahéliens » qui feront tout pour ne pas lâcher le pouvoir. Pour appuyer sa version, Rajhi constate un certain nombre de « manigances » dans son propre ministère dont il sera chassé par un groupe d'officiers insatisfaits par la purge partielle de leur département. Rajhi sera définitivement écarté par Essesbi dès sa nomination comme

Premier ministre. Ce dernier accuse Rajhi de mensonges, de manipulations subies et de rendement insuffisant (Bahri, 2011).

En prenant la direction du gouvernement pendant cette période pré-électorale, le 27 février, Essebsi arrive à mieux gérer les conflits élitaires et la grogne populaire que Ghannouchi. Il a davantage que son prédécesseur saisi les enjeux du moment et compris que l'ancien système n'était plus « réanimable ». Désormais, l'essentiel était d'assurer à certains un avenir politique dans le nouveau régime qui naîtra des élections, en acceptant l'idée que tous n'y auront pas nécessairement leur place.

Une phase de « décantation » durant laquelle nombre de ces acteurs font « profil bas », et attendent que le nouveau gouvernement à majorité islamiste, élu le 23 octobre, et la justice décident de leur avenir, précède une phase de réinvestissement de la sphère politique⁶⁷⁰. Celle-ci s'opère au travers de l'activation de réseaux basés sur les affinités bâties durant la période de Ben Ali. La recomposition du paysage partisan prend forme dès lors que la Troïka⁶⁷¹ ne tranche pas définitivement sur le cas des élites de Ben Ali. Cette dernière demeure tiraillée entre un sentiment généralisé de revanche contre les anciens « tortionnaires et dictateurs » et une politique plus pragmatique préférant éviter les représailles qui pourraient annoncer de nouvelles sanctions réciproques. Le retour aux affaires politiques d'une partie des élites de Ben Ali souligne ce mélange des genres entre ancien et nouveau régime, entre « réforme » et « révolution ».

⁶⁷⁰ Le début de ce réinvestissement politique affiché comme tel prend place avec la formation de Nidaa Tounes, d'abord comme « initiative » le 20 avril 2012, puis comme formation politique le 6 juillet 2012.

⁶⁷¹ C'est-à-dire le gouvernement de coalition nationale, mis en place le 22 novembre 2011, suite aux élections du 23 octobre, et qui prend fin le 20 novembre 2014.

8.4 RÉINVESTISSEMENT DE L'ESPACE POLITIQUE

À l'instar de processus observés à l'Est après la chute du communisme (Szelenyi et Szelenyi, 1995 ; Mink et Szurek, 1998 ; Wasilewski, 1998 ; Smolar, 1999), la Tunisie a vécu, sur le moyen terme, un élargissement du cercle élitair politique permettant aux nouveaux venus de cohabiter avec d'anciennes élites politiques rapidement remplacées. Outre les logiques de sacrifice, ce repositionnement s'est fait selon des tactiques de solidarité réseautique et de marchandage témoignant d'une grande circulation et d'une plus légère reproduction politique. La cohabitation entre les élites de Ben Ali et les élites émergentes permet de souligner l'ambiguïté des recompositions et les chevauchements entre l'« ancien » et le « nouveau » régime.

Landolt et Kubicek (2014) en analysant le rôle des oppositions dans les processus de démocratisation, ainsi que les limites structurelles de la comparaison transrégionale – en raison de la nature du régime et de l'influence externe –, soulignent, à juste titre, que la chambre des députés, la cour constitutionnelle, le parti-État du RCD ont été dissouts, que Ben Ali et son clan ont été écartés du pouvoir. Pour autant, conclure que les élites de l'ancien régime sont absentes des « corridors du pouvoir » (993) revient à confondre le rôle des agents et des institutions du pouvoir. Les élites du régime de Ben Ali n'ont pas *toutes* abandonné, durant le cours de la transition, la vie politique. En investissant de nouveaux et anciens partis politiques, certains de ces acteurs ont réussi à se repositionner sur l'échiquier politique tunisien.

La situation d'incertitude politique durant le gouvernement de la Troïka a vu les tenants de l'exclusion des précédentes élites être obligés de faire concession sur concession, notamment à cause de la stratégie conciliante (Gobe, 2016: 80) du nouveau poids lourd

de la scène politique tunisienne, le parti islamiste Ennahdha (Boubekeur, 2015). En effet, la phobie du scénario des années 1990 menant à leur éradication par Ben Ali, a trouvé, chez les islamistes, un écho particulièrement alarmant et contraignant dans l'épisode simultané égyptien. La crise égyptienne a vu les Frères Musulmans au pouvoir être bannis de manière radicale par l'ancien régime de retour aux affaires. La « révolution égyptienne » entre comme paramètre d'analyse de la transition politique en Tunisie et de calcul des acteurs impliqués (Camau, 2016).

Au cours de la transition, des tractations ont eu lieu pour savoir à partir de quel moment de l'histoire du régime benalien, une personne ayant exercé une fonction à responsabilité devrait être interdite de participer, à nouveau, à la vie politique. Très rapidement le débat a confronté deux positions : les tenants d'une exclusion totale (23 ans de régime) d'un côté; de l'autre, les « modérés » préconisant uniquement la dernière décennie, la pire à leurs yeux en termes de corruption et de violation des droits fondamentaux. Pour les islamistes d'Ennahdha, ce sont surtout leurs collègues du Congrès Pour la République de M. Marzouki qui ont insisté pour exclure tout membre de l'ancien régime.

C'est bien le CPR, qui voulait et insistait pour exclure les anciens du régime de Ben Ali. C'était son cheval de bataille. Ennahdha a suivi et a fait de la surenchère, alors qu'elle n'avait pas cette mentalité au début. Elle s'est sentie obligée pour des raisons d'image. Les islamistes ne voulaient pas se venger, il suffit de constater qu'aucune plainte n'a vraiment été déposée. C'est le CPR qui a poursuivi cette ligne⁶⁷².

Cette surenchère a en réalité déplacé le débat vers l'exclusion ou non de la nouvelle figure montante des anciennes élites, B.C. Essebsi. Essebsi, en assurant la fonction de Premier ministre en 2011, a mené aux élections, « libres » et « transparentes »⁶⁷³,

⁶⁷² A. Mourou, vice-président d'Ennahdha. Entretien, Tunis, 2014.

⁶⁷³ Selon de nombreux observateurs internationaux (Union Européenne, Centre Carter, National Democratic Institute) et locaux (Association Tunisienne pour l'Intégrité et la Démocratie des Élections), et

d'octobre 2011, se construisant l'image de l'homme qui a sauvé la révolution et évité le pire.

Ces élections pour l'Assemblée constituante ont porté au pouvoir trois partis aux poids politiques déséquilibrés, et coalisés *a posteriori*⁶⁷⁴ : Ennahdha (37% des voix), le parti islamiste, avec à sa tête R. Ghannouchi, parti longtemps interdit et – physiquement – banni par les deux régimes de Bourguiba et Ben Ali; le Congrès pour la République de M. Marzouki (8.7% des voix) de tendance socialiste et panarabe; le Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés (7% des voix) de tendance socio-démocratique, présidé par M. Ben Jaafar. L'entente a porté sur les portefeuilles davantage que sur le projet politique, social ou économique⁶⁷⁵. M. Marzouki a hérité de la présidence de la République, M. Ben Jaafar celle de l'Assemblée, et H. Jebali – en tant que secrétaire général d'Ennahdha – celle du gouvernement. Cette « Troïka », disposant des pleins pouvoirs, devait décider du sort des anciens cadres du régime de Ben Ali. Face à eux, et suite à la dissolution du RCD, ces mêmes cadres ont cruellement manqué d'organisation, de structures et de stratégie.

8.4.1 LE REDÉPLOIEMENT GRADUEL DU RCD

Essebsi – à travers la création de son parti Nidaa Tounes en 2012 - a représenté, pour les courants anti-islamiste, « destourien »⁶⁷⁶, et benaliste⁶⁷⁷, une option fédératrice. Essebsi

cela malgré quelques irrégularités sans conséquence sur le résultat final. Voir notamment Stepan (2012) ou encore Murphy (2013).

⁶⁷⁴ Même si cette coalition est l'héritage de plusieurs années de dialogue entre ces partis, à l'époque, de l'opposition. Voir la première partie de cette enquête, chapitre 4.

⁶⁷⁵ Dans cette Troïka, les uns sont économiquement libéraux, les autres sont davantage protectionnistes. Socialement, certains sont conservateurs, d'autres progressistes. Etc.

⁶⁷⁶ Les « destouriens » se revendiquent du Destour (Constitution en arabe), parti politique de Bourguiba, dont l'idéologie est un mélange de modernisme, de sécularisme et de réformisme.

aura surtout constitué la réponse à une problématique en termes de poids politique et électoral face à nouvelle machine islamiste. La solution a consisté, entre autres, à regrouper les précédentes élites, significatives et moins significatives, du régime de Ben Ali, jusque-là éparpillées dans de petits partis. De ce point de vue, il a pu faire figure de stratégie charismatique «entendue dans le sens particulier de la recherche, au profit d'un individu donné, d'une attestation sociale de sa qualification charismatique ou [autrement dit], de son aptitude personnelle à offrir une issue, un débouché, une 'solution' à la crise dans laquelle il intervient » (Dobry, 2009 : 243). Nidaa Tounes demeure cependant un parti regroupant de nombreuses lignes idéologiques et acteurs assez hétérogènes.

L'unique dénominateur commun chez Nidaa Tounes : la haine d'Ennahdha. Et ils ont les moyens de gagner : la machine électorale et l'argent; c'est-à-dire l'ancienne machine du RCD et l'argent des hommes d'affaires. C'est Ennahdha par son attitude qui a construit Nidaa Tounes. Ennahdha n'a pas compris que quand on insulte quelqu'un, on construit un adversaire. Exemple : lorsque Bannani⁶⁷⁸ dit de Essebsi qu'il est bon pour la maison de retraite, c'est là que les Tunisiens commencent à s'intéresser à lui, c'est là qu'il décolle. Qu'il redevient un héros. Ennahdha n'a pas su y faire avec ses adversaires. Mais ce parti [Nidaa] est une agrégation de gens qui n'ont rien à voir les uns avec les autres, idéologiquement. Il y a des socialistes, des gauchistes, des libéraux, des environnementalistes, etc. Ils se réunissent pour le pouvoir et surtout contre Ennahdha⁶⁷⁹.

Ce commentaire du vice-président d'Ennahdha est révélateur à plus d'un titre. Il souligne d'abord les lignes de conflit présentes au sein du parti islamiste entre, d'un côté, les membres les plus pragmatiques, réalistes, et conciliants face à des équilibres politiques changeants; et d'autre part l'« aile dure » qui refuse le compromis avec les anciennes

⁶⁷⁷ Si le terme « courant » est ici vague pour le benalisme, il regroupe néanmoins les anciens cadres du régime de Ben Ali. Peu se revendiquent de cet héritage, la plupart voyant dans le benalisme la continuité du bourguibisme.

⁶⁷⁸ W. Bannani est un membre fondateur d'Ennahdha qui a dénigré publiquement B.C. Essebsi pour son âge avancé. Émission « 9h après midi », Ettounissya, 24/12/2012.

⁶⁷⁹ A. Mourou, entretien cité.

élites de Ben Ali. Cette aile s'est en quelque sorte précipité dans sa lecture triomphante de la nouvelle donne politique, en pariant, trop tôt, sur la fin – sous toutes ses formes – du régime de Ben Ali. La réflexion de Mourou intervient à un moment de doute – quelques mois avant les élections de 2014 – sur la force véritable de ce nouvel adversaire qui monte en puissance. Surtout, la lecture de Mourou témoigne d'un malaise à définir ce qu'est exactement Nidaa Tounes, à part être un adversaire politique.

S'il regroupe en effet des anti-islamistes convaincus, il n'en est pas moins le lieu de rencontre de politiciens « opportunistes »⁶⁸⁰ qui ont assez tôt fait le choix d'intégrer un parti qui, quoiqu'en disent ses cadres, repose – en partie – structurellement et financièrement, sur des éléments du défunt RCD. Au sein de Nidaa, « on trouve [en effet] des gens qui furent longtemps des adversaires, dans un discours qui prend bien soin de se situer du côté de l'identité nationale (notamment vis-à-vis de l'étranger), du 'progressisme' et de la modernité pour éviter les questions sociales et idéologiques» (Dakhli, 2013). Malgré un premier effort médiatique pour soutenir le contraire, nul doute que les caciques du régime de Ben Ali, après avoir tenté, dans un premier temps, de se regrouper dans différents partis au succès limité (notamment Al Moubadara / l'Initiative - de K. Morjane⁶⁸¹, le Mouvement Destourien de H. Karoui⁶⁸², Al Watan/ La Patrie de M. Jegham⁶⁸³), ont finalement opté pour Nidaa Tounes. L'espace partisan tunisien a en effet assisté, avant tout, à

⁶⁸⁰ Ce qualificatif revient particulièrement lors de la création de Nidaa Tounes, surtout chez ses adversaires. Voir notamment Ben Sassi (2012).

⁶⁸¹ Ancien ministre des Affaires étrangères et de la Défense de Ben Ali de 2005 à 2011.

⁶⁸² Ancien ministre de la Justice et Premier ministre de Ben Ali de 1988 à 1999.

⁶⁸³ Ancien ministre de la Défense, de l'Intérieur et du Tourisme de Ben Ali entre 1995 et 2011. Il est aussi membre du bureau politique et du comité central du RCD, ambassadeur à Rome et depuis 2011 fondateur du parti Al Watan.

des créations de partis attrape tout, qui sont le fait d'anciens caciques du régime. Ces derniers appartenaient généralement à l'aile libérale du RCD, perçus comme relativement éloignés des dérives affairistes et mafieuses des familles du Palais (Trabelsi, Chiboub, Mabrouk, etc.). Leurs créateurs s'appuient principalement sur les réseaux d'entrepreneurs et les milieux d'affaires, particulièrement inquiets par la dégradation de la situation économique et soucieux d'un retour rapide à « l'ordre » (Allal et Geisser, 2011b : 123).

Or, la période de « décantation » a aussi permis d'agréger nombreux « destouriens », d'abord progressivement entre eux, puis pour beaucoup en adhérant à la machine de Nidaa Tounes. Interrogé sur les objectifs et les conditions de création de son parti, M. Jegham⁶⁸⁴ offre une lecture assez synthétique de l'évolution de l'espace politique durant cette période transitive.

Je suis revenu au paysage politique pour que le pays aille dans le bon chemin. J'ai créé Al Watan en mars 2011. C'était un défi. Ça n'était pas évident du tout, les premiers mois j'étais catégorisé « ancien régime ». On a diabolisé ce régime. Moi j'ai dit à mes collègues : « on va pas renier nos origines ». J'étais aussi gouverneur du temps de Bourguiba, et délégué. Puisque c'était l'ère de la démocratie, de la liberté, c'était une opportunité et un test. [...] La majorité des destouriens avaient peur, de la prison surtout. On a essayé d'organiser des réunions partout dans le pays, partout j'ai trouvé des difficultés. Des gens étaient pour. D'autres étaient contre et voulaient interdire ce genre de réunion [...]. On a tenu bon. Jusqu'en 2013. Et en 2013, j'ai vu que ça ne tenait pas la route. Il y avait une sorte d'essoufflement au niveau du parti. Il fallait trouver des solutions d'intégration. Kamel Morjane avait constitué son parti, Al Moubadara, dans le même temps en 2011. On a fusionné. Le référentiel c'était le Destour. C'est essentiellement des problèmes d'ego tous ces partis.

L'expérience de Jegham résume l'état d'esprit de ces anciennes élites voulant réinvestir le champ politique. Ce réinvestissement se construit aussi sur des liens de sociabilité des contacts hérités du RCD. La création de partis par « d'anciens caciques du régime »

⁶⁸⁴ Entretien, Tunis, 2015.

correspond à l'une des trois stratégies de recomposition du RCD analysées par Allal (2011) dès la première année post Ben Ali. Elle s'appuie sur un réseau « d'entrepreneurs et les milieux d'affaire sahéliens, particulièrement inquiets par la dégradation de la situation économique, la montée de l'islamisme et des mouvements de jeunes manifestants à l'intérieur du pays ». Une seconde méthode a consisté en l'intégration, individuelle, de cadres locaux du RCD dans des nouveaux partis démocratiques à la recherche de réseaux clientélistes. La dernière stratégie, moins officielle, s'est manifestée par la mise à disposition, au plus offrant des partis politiques émergents à la recherche d'un électorat, d'intermédiation politique locale par des « entremetteurs sociaux » issus du RCD.

Comme l'indique Jegham, les cadres de l'ancien régime, soucieux pour leur avenir, et obéissant à une politique de regroupement, intimidés par des milices proches de la Troïka – qui ont notamment cherché à « massacrer et interdire »⁶⁸⁵ ses réunions – et divisés entre différents proto-partis se réclamant du « destourisme », finissent, pour nombre d'entre eux, par adhérer à Nidaa Tounes. L'argentier de ce « mouvement »⁶⁸⁶ et membre de son bureau exécutif, F. Elloumi⁶⁸⁷ reconnaît ouvertement⁶⁸⁸ que Nidaa Tounes est la réincarnation du RCD. Pour la majorité des Tunisiens, il semble que la confusion entre ce nouveau parti et l'ancien RCD n'ait jamais fait illusion. Pour certains, « Nidaa Tounes,

⁶⁸⁵ M. Jegham, entretien cité.

⁶⁸⁶ À l'image de son concurrent islamiste, Nidaa Tounes prend le titre de mouvement (*haraka* en arabe) et non pas de parti. Camau et Geisser (2003) avaient analysé, sous le régime de Ben Ali, le choix de ces nominations partisans, leurs objectifs et leurs limites. L'héritage du benalisme se fait également sentir dans le choix des titres que prennent les partis qui succèdent à son régime.

⁶⁸⁷ Voir l'annexe 8 pour une biographie de F. Elloumi qui a été notamment député RCD et un des hommes d'affaires les plus prospères du régime de Ben Ali.

⁶⁸⁸ Émission « Essaraha Raha », Hannibal TV, 09/03/2013.

c'est le RCD; je les connais, ce sont mes amis, ils *applaudissent*⁶⁸⁹; ils n'ont aucune idéologie et peu de discipline »⁶⁹⁰. Pour d'autres « Nidaa c'est une alliance entre le RCD et la gauche. Les bases du parti, ce sont les cadres moyens du RCD, sa machine, ses réseaux »⁶⁹¹. D'autres enfin synthétisent Nidaa Tounes en l'ensemble « des cadavres de Ben Ali et la machine du RCD »⁶⁹². Ainsi perçu par des acteurs de différents secteurs sociaux, généralement de manière négative par ceux qui n'y adhèrent pas, le parti Nidaa Tounes représente la réémergence du défunt RCD à travers la récupération de ses acteurs stratégiques.

Essebsi fait ainsi appel au dernier secrétaire général du RCD, M. Gheriani, comme conseiller au sein de Nidaa. De nombreuses tentatives d'enrôler d'anciens cadres du régime de Ben Ali ont eu lieu. Certains ont accepté, par exemple A. Chelbi⁶⁹³, A. Rassaa⁶⁹⁴. Certains refusent tout simplement de refaire de la politique ou d'occuper des fonctions qu'on leur propose, et cela, selon différentes lignes argumentatives.

Morjane m'a proposé d'intégrer son parti, Al Moubadara, et je n'ai eu aucune autre proposition. Ma réponse ? Un refus, exprimé par SMS : 'Mabrouk' [i.e. félicitations, bénédictions] et pas un mot de plus. Je ne veux pas faire de politique⁶⁹⁵.

Après la révolution quand il y a eu un changement de gouvernement, on m'a approché pour devenir ministre. Avant Mehdi Jomaa⁶⁹⁶, j'ai reçu une quinzaine de

⁶⁸⁹ Terme péjoratif équivalent de « suivistes », référence aux personnes participant aux réunions politiques du RCD durant lesquelles elles applaudissaient pendant d'interminables minutes (tout en étant filmées méticuleusement par la télévision nationale) la présence et les discours du chef.

⁶⁹⁰ Haut fonctionnaire. Entretien, Tunis, 2014.

⁶⁹¹ Banquier de Tunis. Entretien, Tunis, 2014.

⁶⁹² A. Zitouni, coordinateur général du parti Tunisie Verte. Entretien, Tunis, 2014.

⁶⁹³ Ancien ministre de l'Industrie de Ben Ali de 2004 à 2011, évoqué précédemment.

⁶⁹⁴ Ancien secrétaire d'État à l'Énergie renouvelable de Ben Ali de 2007 jusqu'au 27 février 2011, c'est-à-dire au deuxième gouvernement Ghannouchi post Ben Ali. Du 7 mars au 24 décembre 2011, il est ministre de l'Industrie et des Technologies sous le gouvernement d'Essebsi.

⁶⁹⁵ Ancien ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

⁶⁹⁶ M. Jomaa a été le Premier ministre technocrate qui a dirigé le gouvernement *apolitique* jusqu'aux élections de 2014.

délégations qui m'ont proposé le poste de Premier ministre, j'ai refusé. Pour la présidence de République, des ambassadeurs m'ont suggéré de me présenter. La politique, je résiste, je considère que j'ai fait mon temps sur le plan politique. C'est fini, un moment terminé, je ne me vois pas militer dans un parti, [vu] mon tempérament, mon caractère⁶⁹⁷.

J'ai des amis qui m'ont sollicité pour faire de la politique, j'ai refusé⁶⁹⁸.

J'ai été contacté par des partis politiques, deux, après la révolution, pour intégrer leur rang, mais j'ai refusé : je ne veux plus être traîné dans la boue, j'ai suffisamment souffert, je préfère garder ma dignité. Les autres qui ont accepté de refaire de la politique ? *Une sale habitude*⁶⁹⁹.

Je suis un technocrate, je n'ai pas voulu refaire de la politique⁷⁰⁰.

Ces positions correspondent aux différents circuits de contact et raisons invoquées pour justifier un éloignement de la politique. Si les liens professionnels entre élites politiques ont existé sous le régime de Ben Ali, celui-ci a surtout gouverné par cloisonnement et autonomisation des champs sociaux, comme examiné au premier chapitre. Les élites sectorielles, en particulier politiques, n'ont pas eu l'opportunité de développer des réseaux pouvant concurrencer la mainmise de Ben Ali sur les sphères de pouvoir. La fin de son régime a vu ses élites constituer, à partir de ce moment qui correspond à la rupture de leur loyauté envers le chef et à un sentiment de libération, de nouveaux réseaux prenant appui sur les affinités préexistantes, amicales, familiales, régionales⁷⁰¹, etc. Être lassé par la politique, pour raison d'âge avancé ou à cause de ses conséquences, qu'elles

⁶⁹⁷ C. Ayari, ancien ministre de Bourguiba, ancien directeur exécutif à la Banque Mondiale, actuel Gouverneur de la Banque Centrale. Entretien avec l'auteur, Tunis, 2014.

⁶⁹⁸ A. Abdallah, ancien ministre-conseiller de Ben Ali. Entretien avec l'auteur, Tunis, 2014.

⁶⁹⁹ Ancien ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

⁷⁰⁰ Ancien ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

⁷⁰¹ Par exemple, Al Moubadara, le parti de K. Morjane, est surtout perçu comme le parti des « Sahéliens ». Il gagnera des voix aux différentes élections quasi-exclusivement dans cette région.

soient judiciaires, morales, ou « réputationnelles », constitue un argument récurrent évoqué par ceux qui préfèrent se tenir loin de ces enjeux. Enfin, se définir comme « technocrate » apparaît comme un moyen, auto-idéalisant, de se distinguer des politiciens selon la ligne de fracture analysée précédemment⁷⁰².

Le refus de certains de ces acteurs de refaire de la politique correspond symétriquement à la tentation des autres de participer à la nouvelle vie politique caractérisée par une entente entre nouvelles et anciennes élites. En poussant le trait, il serait tentant de rejoindre la position de Krichen (2011) qui qualifie l'initiative d'« alliance du pouvoir et de l'opposition au détriment du peuple ».

8.4.2 LA MISE EN PLACE D'UN RÉGIME « CONSENSUEL »

Ainsi que l'analyse justement Smolar (1999) pour les pays post communistes, chaque nouveau régime dispose de différentes modalités pour décider du sort de l'élite de l'ancien régime et dédommager ses victimes : l'amnistie, le châtement judiciaire, la restitution, la restauration de la mémoire collective. La « lustration », terme d'origine tchèque signifiant la disqualification, consiste à « adopter une loi privant certaines catégories de collaborateurs de l'ancien régime de responsabilités publiques, d'un statut social ou de prestations (allocations spécifiques, retraites)» (155). En Tunisie, cette lustration n'a été qu'apparente. Différents projets de loi ont servi de menace permanente contre ces anciens collaborateurs de Ben Ali, mais aucune loi n'a été adoptée en ce sens. Cette tension, forme d'intimidation, a fait office de jauge pour mesurer la réaction des Tunisiens face à l'éventualité de l'exclusion d'un courant politique important (grosso modo les anti-islamistes « destouriens »). Surtout, d'un point de vue stratégique, elle a

⁷⁰² Voir deuxième chapitre, section 2.2.3.

servi de carte en main lors de négociations avec ces opposants. En fin de compte, Ennahdha a fait peser la balance (Gobe et Chouikha, 2015) dans le sens d'une amnistie qui ne dit pas son nom, et le sort des anciennes élites politiques a été décidé, visiblement, lors de différentes rencontres⁷⁰³ entre R. Ghannouchi et B.C. Essebsi. Le fondateur et vice-président d'Ennahdha justifie cette position en ces termes :

Les compétences, on ne peut pas s'en passer. Celui qui est né en 1940 ne pouvait travailler qu'avec Ben Ali. Il n'a pas eu le choix, ce n'est pas de sa faute. Mais ma position a toujours été très claire. Je me suis prononcé contre une loi d'exclusion des anciens cadres du régime; mais en revanche je suis pour l'exclusion de ceux qui se sont clairement prononcés pour le soutien de ce régime, et qui aujourd'hui ont des velléités politiques. C'est immoral. Mais j'ai toujours prévenu mes collègues d'Ennahdha : 'si vous votez la loi d'exclusion aujourd'hui, c'est vous qui serez exclus demain'⁷⁰⁴.

A. Mourou, par ces propos, associe cette réconciliation feutrée et sélective à une prudence politique relative au devenir de ses troupes. Le choix de ne pas exclure l'adversaire politique actuel relève davantage du pragmatisme et de la projection dans l'avenir que d'un penchant tolérant envers les ennemis d'hier. Surtout, par sa position, A. Mourou continue d'essayer de désigner un ennemi, « ceux qui ont soutenu publiquement le régime », aussi insignifiant en nombre soient-ils, pour contenir et – minimalement satisfaire – une base islamiste qui a sacrifié une vie (ou une partie) à un combat qui s'avère aujourd'hui presque obsolète au regard des nouveaux équilibres politiques et du contexte régional. Il importe, en effet, de prendre en considération la transformation géopolitique du voisinage pour analyser les décisions du parti islamiste. Interrogé sur sa crainte du scénario égyptien, le président d'Ennahdha indique :

⁷⁰³ Notamment le 14 août 2013 à Paris, en plein cœur d'une crise politique faisant suite à l'assassinat de C. Belaid (le 06/02/2013) et M. Brahmi (le 25/07/2013), évoqué précédemment. Voir également Gobe et Chouikha (2014).

⁷⁰⁴ A. Mourou, entretien cité.

J'y ai pensé à une période, et je ne vous cache pas que je crois que ça aurait pu se passer chez nous aussi. L'Égypte est un grand pays influent dans le monde arabe et la reprise en main du pouvoir par les militaires a été un choc énorme. Le printemps arabe a été comme frappé par un grand ouragan, et l'arbre tunisien était menacé, lui aussi. Il fallait absolument protéger cet arbre. C'est pourquoi nous avons fait des concessions pour nous adapter au nouvel environnement (Ravanello, 2015 :68).

Cette adaptation au nouvel environnement, au-delà des pressions diplomatiques, correspond à la mise en place de stratégies de négociation avec les élites adverses pour cohabiter dans le nouveau régime qui prend place. Ces marchandages ont non seulement permis de « sauver la face » lors de négociations entre les deux groupes élitaires, mais ont surtout été l'occasion d'une alliance entre les deux clans opposés, aboutissant, en 2015 à leur coalition parlementaire et gouvernementale, au détriment des partisans de l'exclusion (Marzouki, 2016).

R. Ghannouchi qualifie cette entente de « démocratie consensuelle »⁷⁰⁵ qu'il aurait revendiquée depuis le congrès d'Ennahdha de 1995 (Ravanello, 2015 : 139). Dans les faits,

le régime ancien cohabite avec un nouveau, il s'est sauvé aux dépens de certains qui ont payé la facture. Ennahdha a décidé de nous libérer, elle a préparé cette libération en envoyant un ballon d'essai. Toute une campagne, dans les radios, télévisions, journaux. Ils ont donc préparé l'opinion. C'est pour ça que notre sortie n'a pas soulevé de protestation. Ennahdha a décidé de nous libérer pour gagner l'électorat destourien. Et affaiblir l'adversaire. Ennahdha n'est pas revancharde ou vindicative, ce qui a contribué à améliorer son image, surtout internationale⁷⁰⁶.

La stratégie politique d'Ennahdha est analysée dans les propos de cet ancien cadre du régime de Ben Ali comme étant une tactique politicienne. Ainsi, le régime « consensuel »

⁷⁰⁵ Pour une discussion approfondie sur le « consensus », son usage discursif, et ses limites, voir Bras (2016).

⁷⁰⁶ A. Abdallah, entretien cité.

de Ghannouchi est à la fois une stratégie à court terme et une projection dans l'avenir. Lijphart (1977, 1999) avait défini le modèle consensuel comme le mieux adapté aux sociétés profondément divisées, son objectif étant de rassembler plutôt que de diviser davantage. Contrairement à des sociétés ethniquement, confessionnellement ou religieusement fragmentées, notamment dans la région, la Tunisie est formée d'une population très largement homogène. Qu'il s'agisse de l'ethnie (arabe), de la langue (arabe), de la religion (islam), de la confession (sunnisme), et même de l'école religieuse (malékite), la société tunisienne est à de grandes proportions semblable (de 95 à 99% pour ces différents marqueurs). Si fragmentation de la société tunisienne il y a, celle-ci est idéologique, opposant « islamistes » et « séculiers ». La période transitoire a permis aux deux camps politiques de nourrir médiatiquement cette division à travers un long débat sur l'identité de la Tunisie (Chouikha et Gobe, 2013; Gobe et Chouikha, 2014).

Selon Lijphart (1999), le modèle consensuel essaye de partager, disperser, et limiter le pouvoir de différentes manières, il est inclusif, accepte les compromis et la négociation, et cherche avant tout à augmenter la taille de la majorité. Le système consensuel est proactif plutôt que conflictuel et s'appuie sur un certain nombre de règles dont le veto mutuel et la formation d'une large coalition. C'est ce que la Tunisie mettra en place progressivement. Le choix, par l'Assemblée constituante, d'un régime proche du parlementarisme et limitant les pouvoirs du président abonde en ce sens. En pratique, le cas d'un gouvernement majoritaire issu d'un parti unique devient improbable et la « cohabitation » un passage obligé.

Linz (1990b) avait à ce titre prédit que ce genre de régime est plus stable car plus flexible; il propose un contexte institutionnel plus adaptable à l'établissement et la

consolidation d'une démocratie. Pour les nations ayant des clivages politiques profonds et de nombreux partis politiques, le régime parlementaire offre généralement plus d'espoir de préserver la démocratie. De l'autre côté, selon Linz (1990a), un régime présidentiel présente les risques de populisme pour l'élu à la fonction suprême, de polarisation des camps, de dépendance de la politique au caractère du président, de rigidité du système politique, de personnalisation du pouvoir et de légitimité plébiscitaire. Surtout, dans l'histoire politique tunisienne, le présidentielisme est associé à deux régimes personnifiés, c'est-à-dire à de nombreuses dérives analysées précédemment. C'est en cherchant à se prémunir contre ces excès que les représentants tunisiens ont opté pour un régime « consensuel » qui n'a jamais exclu les adversaires d'hier.

Les élections de 2014 ont certes vu les anciennes élites revenir au pouvoir, à travers la victoire électorale de Nidaa Tounes aux législatives et celles de leur chef Essebsi aux présidentielles, mais les résultats électoraux et les tractations précédentes ont contraints les deux adversaires (Nidaa et Ennahdha) à s'unir. Ainsi, à l'image de certaines expériences est-européennes qui ont vu « plusieurs pays [...] clairement montrer que les habitants de la région craignaient plus les projets révolutionnaires que le retour des anciennes élites » (Smolar, 1999 :158), le choix des Tunisiens s'est porté vers un parti associé à l'ancien régime, après un premier vote (2011) remporté par les islamistes. Les prévisions d'A. Mourou suggérant que « certains des cadres d'Ennahdha ont perdu l'esprit d'initiative; trop sûrs d'eux-mêmes, trop utopistes et pas assez réalistes. Je leur avais dit : 'Nidaa Tounes va gagner les élections, c'est vous qui l'avez construit; vous avez redirigé tous les perdants vers cette *boîte postale*' »⁷⁰⁷ se sont ainsi vérifiées. Ces prévisions sont aussi entrées dans les calculs des leaders islamistes qui avaient préparé

⁷⁰⁷ A. Mourou, entretien cité.

l'éventualité de leur défaite en négociant, avant les élections, les conditions de l'entente post-électorale avec Nidaa.

8.4.3 LA CONSERVATION ET RECONVERSION D'UN GROUPE SOCIOLOGIQUE

La cohabitation des deux groupes élitaires se traduit non seulement dans les fonctions officielles, mais aussi dans le concours à ces fonctions, signifiant par-là l'ouverture de l'espace de concurrence politique. Aux dernières élections présidentielles (2014), B.C. Essebsi (actuel président), K. Morjane, M. Zenaidi, A. Zouari, H. Ben Slama, M. K. Nabli, se présentent ... en étant tous des anciens cadres du régime de Ben Ali⁷⁰⁸. L'actuel Premier ministre, H. Essid, a été membre du gouvernement de Ben Ali⁷⁰⁹. Environ 20% – selon notre enquête – des anciens ministres de Ben Ali ont occupé des postes gouvernementaux après la fuite de celui-ci⁷¹⁰. Il n'y a ainsi pas eu de « purge » totale, même si beaucoup des anciens cadres ont essuyé des ennuis judiciaires plus ou moins sérieux. Environ un quart des anciennes élites exécutives tunisiennes ont été « ennuyées » par la justice : convoquées par le juge, interdites de voyager, poursuivies, condamnées, emprisonnées, souvent innocentées, biens saisis, emprisonnées, la palette des punitions/intimidations est assez large. Cette intimidation témoigne d'une forme de pression maintenue par les nouvelles élites afin de contenter l'« opinion publique » d'une part, et de peser sur les négociations avec les anciennes élites d'autre part.

⁷⁰⁸ À part Essebsi (ancien président du parlement de Ben Ali), tous ont été ministres sous le régime précédent.

⁷⁰⁹ Aux postes de secrétaire d'État à la Pêche puis à l'Environnement, entre 2001 et 2003.

⁷¹⁰ Principalement en 2011, mais pas seulement.

Réciproquement, au moins⁷¹¹ un cinquième des ministres post Ben Ali avait occupé une fonction politique, de « simple ambassadeur » à ministre, dans le régime de celui-ci. Le changement de régime ne s'est pas accompagné d'une *tabula rasa* du personnel politique. Fréquemment, des nouveaux ministres ont des liens familiaux avec des ministres de Ben Ali ou de Bourguiba⁷¹². En l'absence de statistiques complètes sur ces liens de parenté, il n'est pas prudent de conclure sur la conservation d'un groupe politique par les liens familiaux. Il est cependant légitime d'établir la *non* rupture totale et une reproduction minimale des élites de l'exécutif entre les différents régimes, et en particulier entre le régime de Ben Ali et son successeur. Des figures disparaissent tandis que d'autres sont apparues, mais des liens sanguins et fonctionnels perdurent.

Mink et Szurek (1998, 1999) et Wasilewski (1998) ont souligné la reconversion d'une certaine nomenklatura dans la sphère économique en Europe post communiste. « Si la nomenklatura se reproduisait de façon si notable, si massive, ce ne pouvait être uniquement en raison de son positionnement politique mais en raison des différents capitaux dont elle était dotée » (Mink et Szurek, 1998 : 6). En Tunisie, le principal capital dont disposent les élites exécutives de Ben Ali est constitué par l'expertise dans leur domaine. À 87% ces élites possèdent un diplôme de second ou troisième cycle, et une petite minorité (13%) se contente d'un diplôme de premier cycle. Comme examiné au

⁷¹¹ Toutes les données des curriculums des nouveaux ministres ne sont pas disponibles. Pour cette raison, les statistiques sont ici partielles. La période étudiée concerne tous les gouvernements post Ben Ali, jusqu'aux élections de 2014.

⁷¹² Le père d'A. Karboul, ministre du Tourisme, a été ministre et ambassadeur de Ben Ali. A. Ladgham, chargé des questions de malversations, est le fils d'un ancien Premier ministre de Bourguiba. F. Charfi, devenue secrétaire d'État à la Recherche scientifique est la veuve de l'ancien ministre de l'Enseignement de Ben Ali. Le père d'A. Rassaa, nommé en 2011 ministre de l'Industrie, était lui aussi ministre dans le régime de Bourguiba. N. Moalla Harrouch, ministre du Commerce, avait pour père un ministre de Bourguiba. R. Ben Achour, ministre auprès du Premier ministre, est le fils du Grand Mufti de la République de Ben Ali.

second chapitre, Ben Ali a surtout compté sur des personnes ayant poussé leurs études loin ou très loin. 43% d'entre elles possèdent en effet un doctorat, Ph.D. ou équivalent. Par conséquent, après la fuite de Ben Ali, ses anciens cadres exécutifs, dotés d'un savoir-faire précieux, ont été sollicités dans les domaines économiques, notamment énergétiques et financiers. Nombreux sont les anciens ministres à intégrer le secteur du conseil ou des entreprises publiques ou privées⁷¹³.

La direction économique et managériale prise par ces élites constitue l'un des trois « patterns » récurrents. Outre la reconversion dans le secteur économique, la retraite forcée ou volontaire représente une seconde option pour ces élites de Ben Ali. La troisième voie la plus présente est celle du retour en politique évoquée précédemment. Wasilewski (1998) situe des trajectoires principales de reconversions relativement similaires : la politique, la direction de secteurs publics et le management en Russie; les affaires économiques, le management et les retraites anticipées en Hongrie et en Pologne. Ceci permet de conclure que le cas tunisien emprunte des trajectoires similaires aux cas est-européens.

Ce qui se joue à la chute d'un régime, ce sont, également, des stratégies de survie et de reconversion qui apparaissent dans un environnement politique instable; des objectifs de remplacement sous contrainte politique et judiciaire permanente⁷¹⁴; des jeux d'alliances et de trahisons dont les paramètres échappent souvent aux principaux concernés. La

⁷¹³ Plus précisément, ces différents postes ont été relevés par notre enquête : PDG de banque, membre de conseil d'administration de banque, fondateur de société d'édition ou d'imprimerie, PDG d'entreprise publique, fondateur de groupe de conseil, membre de « think tank », président de conseil d'administration d'entreprise privée, directeur général d'entreprise privée, chef de projet dans un conglomérat, PDG d'entreprise privée, propriétaire d'un hôtel, PDG de société financière, directeur d'une chaîne de télévision privée, etc.

⁷¹⁴ La confiscation de passeport, par exemple, limite significativement les opportunités de travail et l'exploitation de liens et de carnets d'adresses constitués à l'international.

configuration du nouveau régime dépend, aussi, de ces relations interpersonnelles et des trajectoires professionnelles qu'adoptent les élites de l'ancien système.

CONCLUSION

En respectant depuis la fuite du président, et jusqu'aujourd'hui, la continuité du système légal et en institutionnalisant le changement de régime, les élites politiques tunisiennes ont géré un transfert de pouvoir judicieusement décrit par Kis (1998) sous le concept de transition coordonnée, formule permettant d'éviter les restrictions théoriques liées aux concepts de réforme et de révolution. La transition coordonnée s'effectue sous certaines conditions, toutes présentes à des degrés divers dans le cas tunisien. En effet, suivant les critères de Kis, la coalition au pouvoir a été divisée sur la question de la légitimité, acceptant le compromis avec de nouveaux groupes. Elle a été dirigée par un personnage perçu comme étant capable de contenir la mobilisation sans totalement sacrifier les précédentes élites. La transition a pris place dans un environnement suffisamment mais pas trop pressurisé, et dans lequel aucun acteur – manifestants, nouvelles élites, anciennes élites – ne se sentait suffisamment puissant pour remporter seul la bataille. Cette configuration a mené à une option réalisable, à savoir les élections et la nouvelle constitution, acceptée par tous. Cette transition coordonnée permet en définitive la cohabitation des deux groupes

L'ensemble des coups des deux blocs schématiques que sont les anciennes élites et les élites émergentes obéissent à des stratégies heuristiques des deux parts. Cette heuristique de l'après Ben Ali vient compléter le concept de transition coordonnée pour signifier les modalités d'actions des élites déployées dans un environnement changeant, dont

l'instabilité provient autant des enjeux politiques entre « acteurs qui comptent » que de la pression des manifestants. Les stratégies des deux camps, longtemps en confrontation, ont finalement trouvé un terrain d'entente dans la cohabitation des deux groupes élitaires, matérialisée par la cogestion actuelle de la politique tunisienne : au parlement comme au gouvernement, Ennahdha et Nidaa Tounes se sont alliés pour l'« intérêt supérieur de la patrie »⁷¹⁵. Symbole de cette nouvelle entente, un des membres fondateurs du courant islamiste, H. Ghodhbani, devient une figure incontournable du lien entre anciennes élites et nouveaux acteurs. Ghodhbani a été durant le régime de Bourguiba puis de Ben Ali, un des avocats célèbres de R. Ghannouchi, A. Laarayedh⁷¹⁶ ou encore H. Jebali⁷¹⁷. Depuis la fuite de Ben Ali, il est avocat de A. Kallel⁷¹⁸, M.A. Ganzoui⁷¹⁹, R. Grira⁷²⁰ ou encore M. Zenaïdi⁷²¹, c'est-à-dire de nombreux cadres de l'ancien régime poursuivis par la justice. À ce titre, non seulement Ghodhbani représente les collusions entre les deux régimes, mais surtout il symbolise la montée en puissance des avocats dans cette période, au même titre que celle de nouvelles forces politiques non partisans étudiées au dernier chapitre.

La conversion des élites de Ben Ali participe à son tour de la configuration du nouvel espace politique tunisien.

⁷¹⁵ Argument récurrent prononcé par de nombreux acteurs des deux camps dans les médias tunisiens pour justifier cette collaboration post électorale. Voir par exemple la déclaration de N. Karoui, dirigeant au sein de Nidaa sur le site de la chaîne de télévision Nessma, url :

<http://www.nessma.tv/new/nationale/nebil-karoui-le-consensus-est-il-une-condition-essentielle-du-salut-national-2944> (page consultée le 13/02/2016).

⁷¹⁶ Membre fondateur d'Ennahdha, ministre de l'Intérieur puis Premier ministre entre 2011 et 2014.

⁷¹⁷ Secrétaire général d'Ennahdha, Premier ministre entre 2011 et 2013.

⁷¹⁸ Ancien ministre de l'Intérieur et de la Défense de Ben Ali, président de la Chambre des Conseillers, ministre conseiller du président (1988-2011).

⁷¹⁹ Ancien secrétaire d'État à l'Intérieur de Ben Ali, directeur général de la sûreté, directeur général des services spéciaux (1989-2006).

⁷²⁰ Ministre de la Défense de Ben Ali, précédemment des Domaines de l'État (1999-2011).

⁷²¹ Ministre à de nombreux portefeuilles (Transport, Santé, Tourisme, Commerce, etc.) (1994-2011).

CHAPITRE 9 CARACTÉRISTIQUES ET MUTATIONS DE LA NOUVELLE

ÉLITE POLITIQUE

Pareto a observé qu'une révolution vient « tout bouleverser, porter au pouvoir une nouvelle élite et établir un nouvel équilibre qui demeurera stable pendant un temps plus ou moins long » (2011 : 8). Cette réflexion, qu'il conviendra de questionner, est à la base de la discussion ici proposée. Ce chapitre se propose d'examiner la configuration de la nouvelle classe politique et ainsi étudier les effets de la transformation du régime tunisien sur les élites émergentes. Cette analyse permet de constater un certain nombre de mutations indéniables, mais aussi de relativiser les effets de la « situation révolutionnaire ».

Pour saisir les caractéristiques de la nouvelle élite politique, l'analyse de son « contenu » importe autant que celle de son « contenant » (Rouquié, 1985: 615). Dans un premier temps, une étude qualitative permettra de situer la structure partisane autorisant son activité. La mutation de l'environnement des formations présente des changements légaux et politiques évidents, mais s'accompagne, également, d'une certaine restriction de la décision entre les mains de partis existant déjà sous le régime précédent.

Pour compléter cette observation, il importera, dans la seconde section, d'analyser l'évolution sociologique de ces élites politiques tunisiennes. L'objectif est d'examiner comment a évolué ce groupe sous l'effet du changement de régime en étudiant sa composition. Une telle analyse est permise par l'étude sociographique comparative – avant et après Ben Ali – des élites législatives et exécutives. Cette étude met en lumière, là encore, des continuités remarquables, malgré quelques nouveautés non négligeables.

À son tour, cette relative stabilité sociologique contribue à la reproduction d'un certain nombre de schémas et de pratiques politiques. Une troisième analyse sera à ce titre consacrée à la persistance, *a priori* surprenante, d'un certain nombre de routines et de programmes politiques dans l'avant et après Ben Ali. Le rôle de l'idéologie est ainsi remis en question par le poids des modes de pensée et d'action hérités d'un passé autoritaire proche.

Malgré ces régularités, l'environnement politique a structurellement changé avec le départ de Ben Ali. La dernière partie de ce chapitre analyse la nouvelle atmosphère politique, faite de coopérations et de confrontations entre élites organisées en partis. Ces relations sont ainsi fortement pondérées à la fois par les anciens antagonismes, les précédentes ententes et par la projection dans l'avenir nécessitant des coalitions et arrangements nouveaux.

9.1 LA MUTATION DE L'ESPACE PARTISAN

L'année 2011 a été celle de l'ouverture de l'espace partisan. Dès janvier et pendant les mois suivants, le ministère de l'Intérieur tunisien, véritable appareil de contrôle des acteurs politiques sous Ben Ali, se transforme en organe de délivrance, pour des dizaines de partis, du précieux sésame qu'est l'autorisation d'exercer.

9.1.1 LA PROFUSION DE NOUVELLES FORMATIONS

La mutation est à ce titre spectaculaire (Debbich, 2011). Jadis ce même ministère, bras armé de l'autoritarisme, s'employait à refuser systématiquement, pour des raisons bien

davantage politiques qu'administratives ou juridiques⁷²², les différentes demandes d'officialisation des partis. Désormais, ce même ministère devient très peu regardant sur le respect des critères justifiant la création et la reconnaissance de ces mêmes partis⁷²³. L'étude, jusque-là longue et ardue, de la définition explicite et surtout distinctive des objectifs et de l'idéologie des partis qui demandent leur légalisation est accélérée (Gobe, 2012). La porte est dorénavant ouverte à une profusion de formations – jusqu'à 150 simultanément – dont les différences de programme ou d'orientation ne sont parfois palpables que par (et pour) leur fondateur⁷²⁴.

En effet, trois jours après le départ du président, le gouvernement décide d'ouvrir l'espace politique aux partis réclamant leur légalisation. Le 17 janvier, le premier parti à être légalisé est Tunisie Verte, parti environnementaliste sans véritable poids politique mais authentiquement opposant au régime de Ben Ali. Son coordinateur général⁷²⁵ relate cette officialisation en laissant sous-entendre les raisons de cette primauté.

Nous sommes le premier parti à avoir obtenu une autorisation après la fuite de Ben Ali, c'était le 17 janvier 2011. Nous étions les premiers! Le 17 janvier on a eu notre visa et le 18 janvier, j'étais le premier à rencontrer M. Ghannouchi. On était étudiants ensemble, on a un vécu en commun. Je ne l'avais pas rencontré quand il était Premier ministre de Ben Ali. Mais on s'était croisé dans des ambassades, officieusement. On est de la même génération, des voisins de quartier, on se respectait beaucoup. Il s'est excusé de ne pas avoir donné le visa de notre parti plus tôt. Ghannouchi lui-même s'était libéré.

⁷²²Étant donné la sujétion de tous les secteurs et pouvoirs au Palais, et en particulier ces trois-là, la raison politique englobe les raisons juridiques et administratives.

⁷²³Même s'il est vrai que des dizaines d'autres partis n'ont pas été jugés suffisamment « sérieux » pour être légalisés.

⁷²⁴ Les appellations des partis traduisent autant le panel des tendances politiques naissantes (Gobe, 2012) que les revendications nées (ou en tout cas perçues comme telles) de la « révolution » (dignité, développement, liberté, justice, etc.). Surtout la profusion de partis traduit l'euphorie du moment politique, réaction intense à une fermeture politique vieille de soixante ans.

⁷²⁵ A. Zitouni, entretien, Tunis, 2014.

Deux éléments sont à retenir de ces propos. Le premier est le rapport privé qui existe entre les deux hommes, qui tendrait à expliquer le choix de Tunisie Verte comme premier parti reconnu par le gouvernement. Outre le fait que cette démarche n'est pas trop risquée au regard du segment et de la force politique très limitée de ce parti, la relation extra-politique entre les deux personnages facilite ainsi la reconnaissance du parti environnementaliste. Deuxièmement, la « libération » du Premier ministre, c'est-à-dire en pratique la fin de la mainmise de Ben Ali sur toutes les décisions politiques, combinée aux excuses de Ghannouchi concernant le blocage antérieur, annonce la libéralisation de l'espace partisan.

C'est en effet au sein de partis politiques que se regroupent et qu'existent désormais les élites politiques tunisiennes, qui ont ainsi compris que le processus électoral et les institutions de l'exercice démocratique devenaient le « seul jeu en ville » (Linz et Stepan, 1996; Burton et Higley, 1998). Sous Ben Ali, l'espace politique de l'opposition se confondait entre d'un côté des proto-partis à tendance monocratique et sans socle d'adhérents ou de sympathisants (Braun, 2006), de l'autre côté des collectifs associatifs composés parfois des mêmes membres de partis avec souvent les mêmes slogans et objectifs. Cette confusion est à la fois un effet et une caractéristique du néo-autoritarisme benalien (Camau et Geisser, 2003). Dans l'après Ben Ali, les partis politiques deviennent autant le moyen que le lieu de la compétition pour l'accès aux positions influentes. Au sein des partis, et entre les partis, la concurrence est de mise dans l'objectif de la conquête du pouvoir, ou plus modestement de la participation politique (Offerlé, 2010),

tandis que certaines associations surveillent et entendent encadrer la vie politique et ses dérivées⁷²⁶.

Paradoxalement, ce nouveau paysage politique est constitué, pour l'essentiel du pouvoir exerçant, d'anciens partis – interdits ou non – nés sous le régime autoritaire. Rares sont ainsi les partis construits après le départ de Ben Ali à participer à l'exercice du pouvoir décisionnel, et lorsque c'est le cas, soit leur influence est incomparable à celle des anciennes formations, soit leur noyau est celui d'un parti défunt.

9.1.2 L'EXERCICE EFFECTIF DU POUVOIR

Gania *et al.* rappellent à ce titre que « seulement quatre partis d'opposition, présents dans la scène politique actuelle [en 2011], existent légalement depuis l'époque de Ben Ali : Ettajdid, le PDP, FDLT et le PSL⁷²⁷. En revanche, le CPR, Ennahdha et le POCT⁷²⁸ étaient interdits. Tous les autres partis ont été créés après le 14 janvier 2011 » (2012 :54). La décantation de cet espace politique par l'entremise des élections amènera, en revanche, des conclusions diamétralement opposées.

Ce sont bel et bien les partis nés sous le régime de Ben Ali qui exerceront le pouvoir politique à partir de 2011 (Bras, 2012; Gobe, 2012). Les urnes porteront au pouvoir une coalition tripartite faite du FDLT (20 élus), du CPR (29 élus) et d'Ennahdha (89 élus). Le

⁷²⁶ Outre les 4 grandes organisations corporatives (UGTT, LTDH, UTICA, Ordre des avocats) qui cadrent la vie politique tunisienne, des collectifs comme Marsad se sont donnés pour mission de rapporter, de manière exhaustive, les débats, votes, lois, assiduité, etc. au sein des institutions délibératives et parlementaires.

⁷²⁷ Ettajdid (A. Brahimi) est le parti communiste tunisien. Le Parti Démocrate Progressiste (A. N. Chebbi) et le Forum Démocratique pour les Libertés et le Travail (M. Ben Jaafar) sont des partis socio-démocrates. Le Parti Social Libéral (M. Thabet) est d'obédience libérale. Voir au chapitre 4, la section 4.3.1 pour une discussion sur ces partis.

⁷²⁸ Le Congrès Pour la République (M. Marzouki), Ennahdha (R. Ghannouchi) et le Parti Ouvrier Communiste Tunisien (H. Hammami) ont en effet été bannis et sévèrement réprimés par le régime de Ben Ali.

reste des 217 membres de l'Assemblée Constituante rassemble des indépendants, des élus sur la liste Pétition populaire, Afek Tounes⁷²⁹, le Courant Populaire, etc. comme formations nouvelles; ainsi que le PDP (devenu Parti Républicain), le POCT, le Pôle Démocratique Moderniste héritier d'Ettajdid pour les formations qui existaient avant 2011⁷³⁰. Durant le mandat de cette Assemblée, plusieurs partis vont se former, d'autre disparaître, des députés changer de camp et des alliances voir le jour⁷³¹. Il convient surtout de retenir que ce sont les partis de l'ère Ben Ali, reconnus ou non à cette époque, qui forment l'ossature de l'Assemblée élue. Les partis de l'opposition à Ben Ali exercent effectivement le pouvoir dans ce nouvel espace. Les partis créés après 2011 n'ont eu que relativement peu d'influence sur les décisions politiques.

L'argument le plus saisissant pour soutenir cette hypothèse est l'« aventure » de la Pétition populaire (Murphy, 2013). Cette formation est arrivée troisième aux élections de 2011 avec 26 députés élus. « Cette 'surprise électorale' peut être interprétée comme l'expression d'un sentiment de marginalisation de populations qui ont été au cœur du processus révolutionnaire et qui ont le sentiment d'être dépossédées de 'leur révolution' par les élites urbaines du Sahel » (Gobe, 2012 :10). Le président de ce parti, H. Hamdi, jugé trop populiste par le reste de la classe politique est originaire de Sidi Bouzid, région qui a très largement voté pour ses listes. Réduite à un intérêt pour une région et à une origine par les nouvelles autorités, la Pétition populaire sera méthodiquement démembrée

⁷²⁹ Littéralement Horizon Tunisie, parti libéral fondé le 28 mars 2011, participant en 2015 à la coalition gouvernementale.

⁷³⁰ Voir la première partie de cette recherche pour une discussion sur les formations politiques sous le régime de Ben Ali ainsi que Bollier (2011) et ICG (2012b) pour un tour d'horizon de ces partis.

⁷³¹ Voir la dernière section de ce chapitre.

par l'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections et le tribunal administratif⁷³².

Les partis politiques élus qui, en plus de trouver à Hamdi de bien opportunes accointances avec Ben Ali, iront « braconner » ses élus. Une certaine restriction de la politique aux anciens partis prend ainsi forme, permettant à ceux-ci de gouverner entre formations bénéficiant d'une « légitimité historique ».

Un phénomène similaire opère en 2014, lors des élections législatives et présidentielles. B.C. Essebsi est élu président de la République, alors qu'il est issu du régime de Bourguiba et de celui de son successeur. Ennahdha et Nidaa Tounes – héritière du RCD – gouvernement avec l'appui de petites formations nouvelles (Marzouki, 2016). S'il est vrai que le paysage politique a été modifié en profondeur par le changement de régime, en pratique cette métamorphose s'est traduite par le remplacement du parti hégémonique, jadis parti-État, par des partis issus du même régime. Ainsi que le résume Ben Néfissa, dans un premier temps, « ce sont les personnalités et les formations politiques de l'opposition *classique* qui sont chargées de traduire les objectifs d'une révolution dont elles n'ont pas été les initiateurs » (2011 : 85). Par la suite, en réponse à la désillusion populaire envers ce premier essai, ce sont les anciennes élites qui sont appelées, sous le chapiteau de Nidaa, à rééquilibrer les forces politiques. Tous ces partis se sont certes agrandis, accueillant de nouveaux venus; pour autant les cadres sont les mêmes, et la moyenne d'âge des dirigeants suffisamment élevée pour mesurer l'ampleur d'un changement qui n'est que relatif. Plus généralement, la sociologie des élites politiques met au jour les continuités qui s'établissent entre l'ancien et le nouveau régime.

⁷³² Au prétexte d'irrégularités sur la loi électorale interdisant aux partis de faire campagne après un certain délai, limite non respectée par H. Hamdi et sa télévision privée basée à Londres.

9.2 SOCIOGRAPHIE COMPARÉE DES ÉLITES POLITIQUES

Un changement de régime se matérialise qualitativement par l'établissement de nouvelles règles politiques et de nouvelles institutions, symboliquement à travers la promulgation d'une nouvelle constitution et à une remise en question des pratiques longtemps en place jusque-là. En tenant compte de la précaution suggérée par Rouquié (1985), il convient de souligner que le passage d'un régime à un autre ne signifie pas changement radical de tout ce qui existait auparavant, notamment « des comportements, des valeurs et des mentalités qui affectent le politique » (606). Surtout, les acteurs définissent, eux-aussi, ce qu'est un régime. Il est par conséquent pertinent d'observer, quantitativement, le changement de régime à travers l'analyse de la sociologie de ses agents.

La transformation de régime se situe, aussi dans l'évolution de différentes variables le définissant : la circulation ou la reproduction des élites, leur rajeunissement ou vieillissement, leur éventuelle féminisation, la variation de leur filière de recrutement et le déplacement de leur origine géographique. Afin d'établir des comparaisons qui font sens, et suite à la réappropriation de l'Assemblée constituante post Ben Ali de ses « pleins pouvoirs », l'accent sera ici mis sur l'évolution des deux secteurs de la décision politique que sont le législatif et l'exécutif.

9.2.1 TRANSFORMATION SOCIOLOGIQUE DES ÉLITES LÉGISLATIVES

Pour cette étude sociographique, des dates repères ont été choisies : en 1989, le premier parlement, sous le règne de Ben Ali, est issu d'élections nationales contrôlées; le dernier parlement de Ben Ali est quant à lui élu en 1999; l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) voit le jour en 2011 lors des premières élections « libres et transparentes » de

l'histoire du pays; enfin l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) prend ses fonctions en 2014. Les différentes évolutions du personnel politique entre ces dates permettent d'observer les mutations entre le début et la fin du régime de Ben Ali, l'immédiat après changement de régime, et la période de transition politique.

En termes de moyenne et de distribution des âges, les figures 9.1 et 9.2 suggèrent trois constats précis. Les deux changements de régime (1987 et 2011) ont correspondu à des rajeunissements des assemblées législatives. Le vieillissement d'un régime s'accompagne du vieillissement de son parlement. C'est ce que montre, par exemple, Kryshtanovskaia (1996 : 34) dans le cas soviétique. Surtout, les jeunes générations n'ont que peu amélioré leur présence dans l'après Ben Ali⁷³³. Plus précisément, le rajeunissement des élus de Ben Ali, en 1989, correspond à une chute prononcée (près de 6 ans) par rapport à leurs prédécesseurs de 1986. Comparativement, l'après Ben Ali, s'il est suivi d'une baisse de la moyenne d'âge des élus, celle-ci est relativement faible (environ 1 an de différence). Même lors des élections suivantes (2014), l'âge moyen des élus n'a chuté, à nouveau, que de 5 mois environ. Dit autrement, c'est la même génération qui s'est maintenue au pouvoir à la suite de la fuite de Ben Ali.

⁷³³ La « révolution » tunisienne de 2011 s'est certes traduite par une présence accrue des jeunes au parlement; mais la comparaison dépend du référent. Il est vrai que par rapport à leur immédiats prédécesseurs (ceux de 2009), les constituants de 2011 voient les tranches d'âge les plus jeunes plus représentées. Les trentenaires passent de 11 à 18%; les quadragénaires de 28 à 31%; laissant conclure à une évolution *timide* dans le sens d'un rajeunissement. D'autant plus que les « vingtenaires » n'ont pas amélioré leur présence, alors que les sexagénaires et les septuagénaires sont toujours là et plus nombreux (15% et 3% respectivement). En revanche, si le point de référence choisi est 1989, c'est-à-dire à la date du premier parlement d'un nouveau régime, la comparaison devient, en termes de jeunesse, défavorable au régime de 2011 : les trentenaires post Ben Ali sont deux fois moins nombreux que ceux de l'après Bourguiba; les quadragénaires ont perdu un tiers de leur présence entre le nouveau régime de 1989 et celui de 2011; les quinquagénaires et les sexagénaires sont en revanche deux fois plus nombreux en 2011 qu'en 1989. Forme de repli conservateur ou récompense de longues carrières d'opposants, le choix de figures âgées suggère, hypothétiquement, l'identification d'une génération d'électeurs à une même génération de candidats.

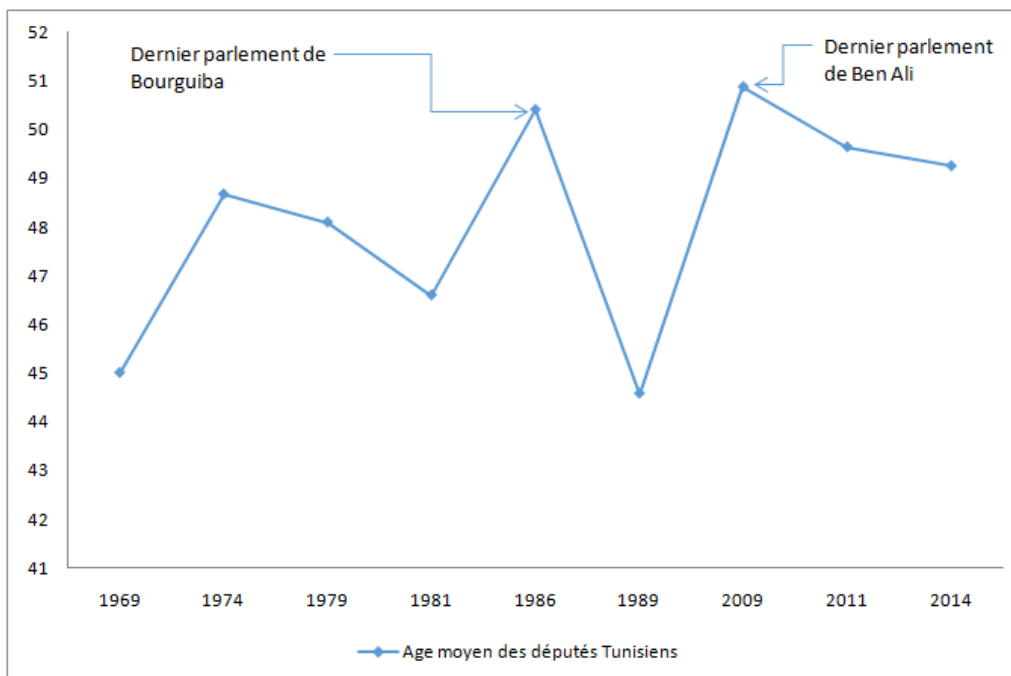


Figure 9.1 Évolution de l'âge moyen des parlementaires tunisiens

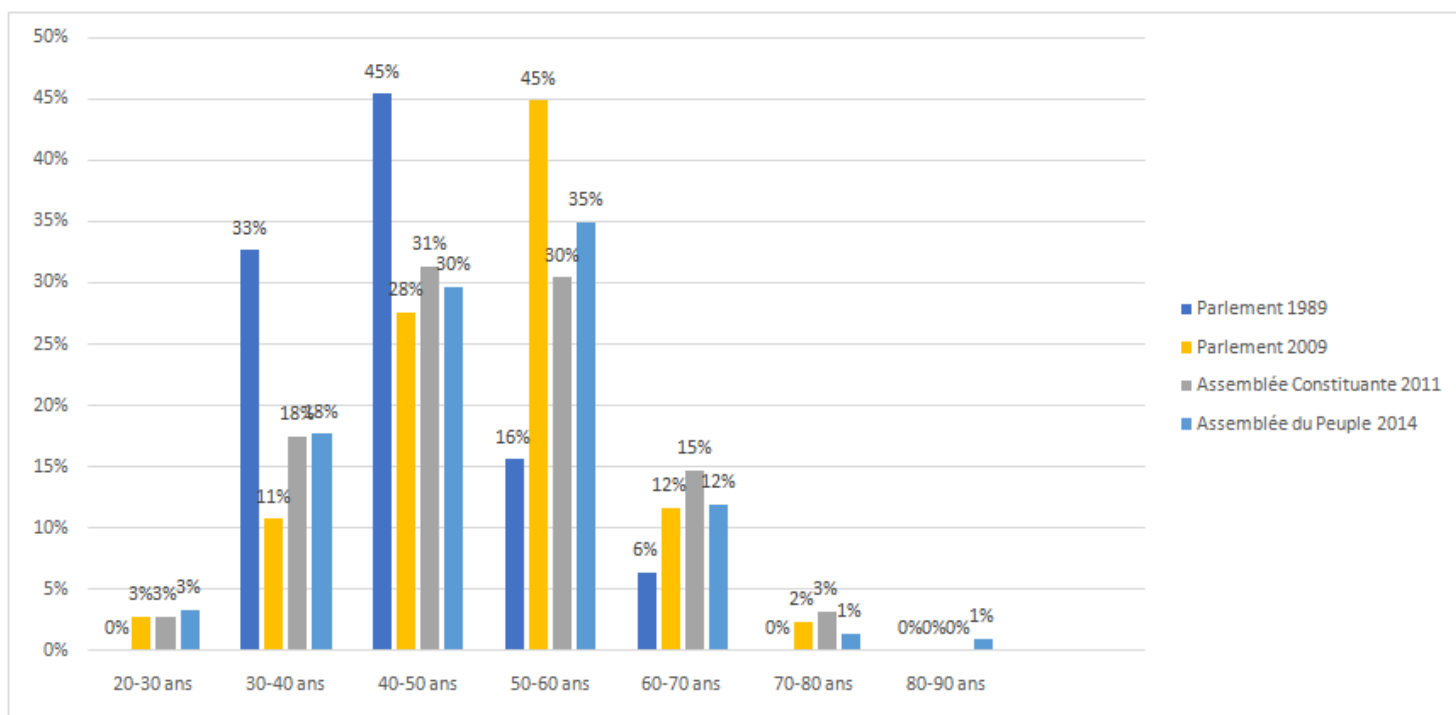


Figure 9.2 Distribution des âges au parlement tunisien

Les jeunes Tunisiens, qui sont les plus nombreux à se sacrifier pour le changement de régime, n'ont pas obtenu une représentation aussi prometteuse que celle de Ben Ali à son arrivée. D'une part, l'expérience de la rue et les ressources du moment

« révolutionnaire » ne se traduisent pas dans les urnes et dans les arènes de la politique instituée. D'autre part, ces élections font apparaître un très fort effet de « cens » dans la signification que lui en donne Gaxie (1978), c'est-à-dire d'inégalités dans la politisation des agents sociaux en raison de leur appartenance à des groupes sociaux (sexe, âge, classe sociale) et par conséquent face aux moyens de connaître les enjeux et les acteurs politiques. Cette sous-représentation de la jeunesse s'est accompagnée parallèlement, selon l'analyse de la première partie, d'une ouverture vers un deuxième groupe social, les femmes. Les figures 9.3 et 9.4 représentent l'évolution de la présence des femmes au parlement tunisien entre 1986 et 2014.

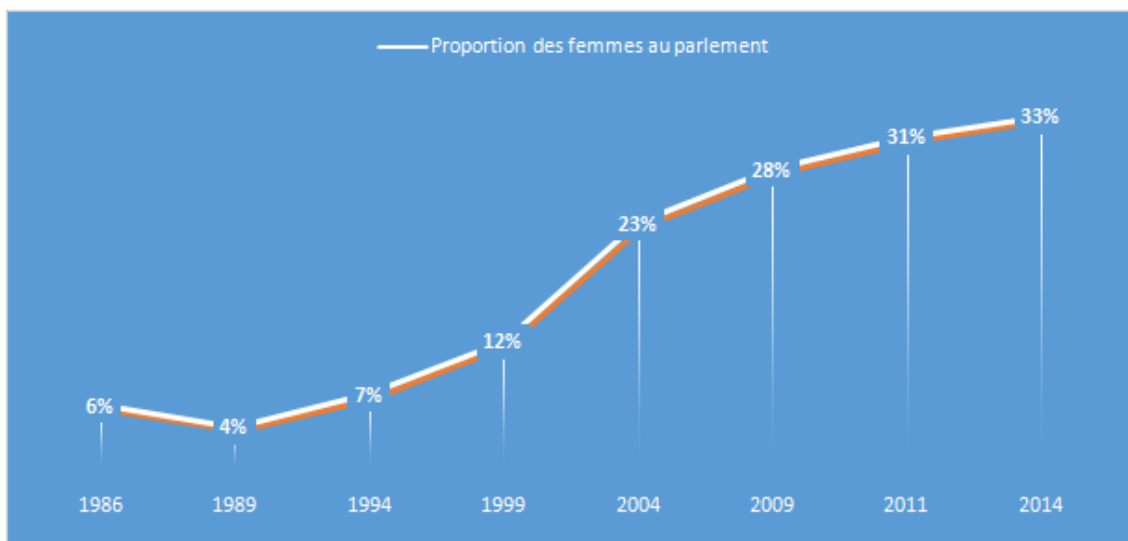


Figure 9.3 Proportion des femmes au parlement tunisien

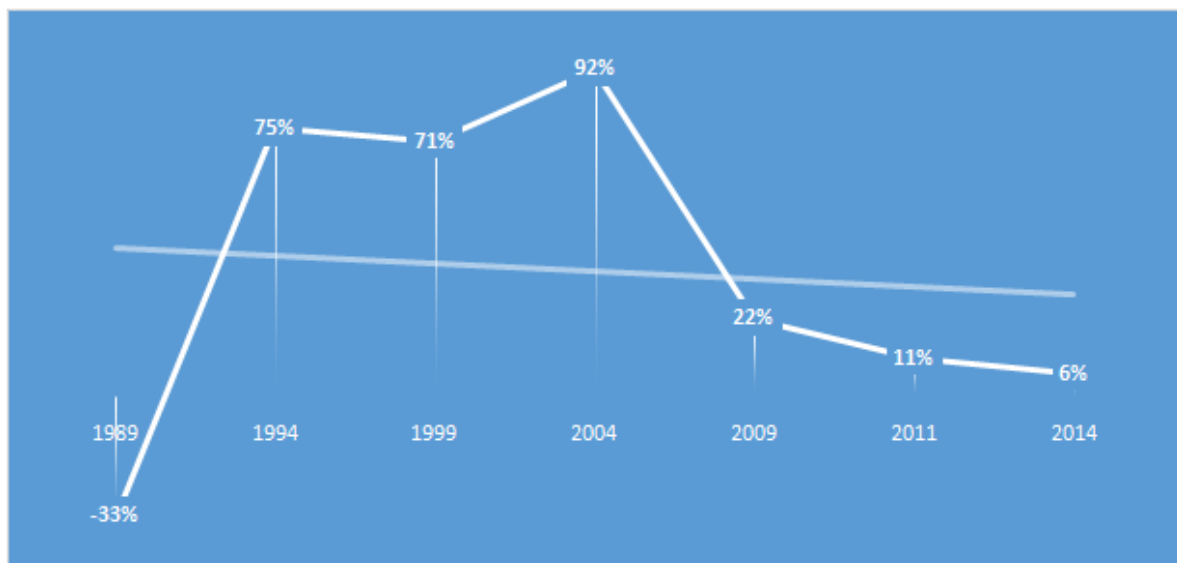


Figure 9.4 Taux d'accroissement de la présence des femmes au parlement tunisien

Passant de 28 à 31%, les femmes tunisiennes ont gagné des sièges au parlement avec le changement de régime⁷³⁴. La progression des élues se confirme aux élections de 2014, permettant finalement aux Tunisiennes d'atteindre le tiers du parlement, un record dans la région arabe (IPU, 2015)⁷³⁵. En revanche, le taux de progression de la présence des femmes au parlement – ou vitesse d'entrée – s'affaiblit avec le changement de régime : les femmes entrent plus nombreuses au parlement, mais de manière moins soutenue que précédemment⁷³⁶. Dernière catégorie étudiée dans cette section, les groupes

⁷³⁴ Il est ici important de noter que le système électoral était en 2011, pour la première fois, positivement discriminatoire envers les femmes : sur chaque liste électorale, les partis se devaient d'alterner entre hommes et femmes. Loin d'assurer une répartition égale entre les deux sexes – la plupart des listes ayant pour tête des hommes –, cette mesure a eu l'avantage de mettre au devant de la scène politique et médiatique des femmes candidates.

⁷³⁵ Dans une étude complémentaire (Stockemer et Kchouk, 2016a), il a été démontré à travers une analyse statistique mondiale qu'un changement de régime n'améliore pas nécessairement ni significativement la représentation des femmes au parlement. En revanche, l'augmentation de la présence des femmes dans les assemblées législatives améliore la transparence et l'équité du processus électoral (Stockemer et Kchouk, 2016b). En Tunisie, la chute du régime de Ben Ali a contribué à une meilleure représentation législative féminine concomitante à une amélioration des conditions des élections législatives et présidentielles.

⁷³⁶ Ben Ali a décuplé la présence des femmes de manière plus significative (des taux atteignant 92%) que ne l'ont fait les premières élections libres du pays. Celles-ci ont été, pour rappel, accompagnées de système de quasi-quotas qui ne disent pas leur nom. L'accélération se fait encore moins forte entre 2011

professionnels suivent eux aussi une évolution significative à plus d'un titre. Les figures 9.5 à 9.8 résument les résultats statistiques de l'enquête.

Plusieurs invariants sont à relever à travers ces figures. Avant tout, qu'il s'agisse du début du régime de Ben Ali, de sa fin, du régime qui lui succède ou de l'état actuel de la législature, les députés issus de l'enseignement demeurent le plus grand groupe au parlement. Les fonctionnaires, sous le régime de Ben Ali, étaient clairement favorisés par celui-ci : l'administration publique plaçait ses représentants pour un cinquième du parlement environ. Ces deux corps (enseignants et fonctionnaires) ont même augmenté leur proportion entre le début et la fin de règne de Ben Ali. Cela dit, la « révolution » a eu un effet dévastateur sur les uns, quasiment neutre sur les autres : les fonctionnaires ont été « punis » – leur présence ayant été divisée par 5 – par l'électorat, et les métiers issus de l'enseignement quasiment confirmés.

Les grands gagnants du changement de régime sont clairement les métiers juridiques, relativement négligés par Ben Ali, et qui s'affirment, comme discuté au dernier chapitre de cette partie, comme un des nouveaux groupes qui comptent. Les médecins perdent, eux-aussi, une certaine représentativité, demeurée stable durant le régime de Ben Ali. Plus généralement, le passage – immédiat – d'un régime à un autre a quasiment exclu des groupes (ingénieurs, fonctionnaires), confirmé certains (enseignement, finances/business), et clairement favorisé d'autres (juristes).

et 2014 : les femmes parlementaires semblent voir leur progression ralentir, éventuellement se diriger vers un seuil. Il est certes, en termes statistiques, plus aisé de faire des grands « bonds » quantitatifs loin de la barre des 50% de présence féminine; et ainsi pour Ben Ali d'avoir des taux de progression de 70%.

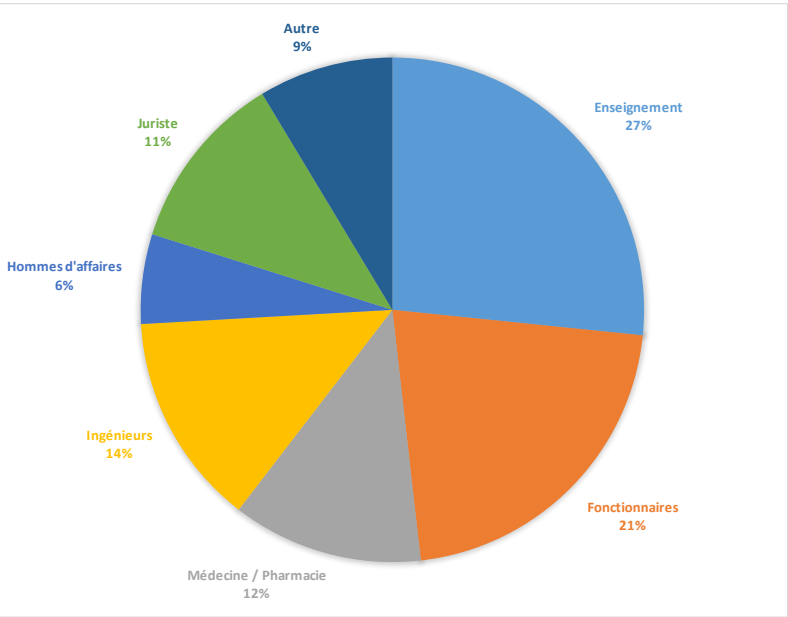


Figure 9.5 Filières de recrutement des parlementaires tunisiens en 1989

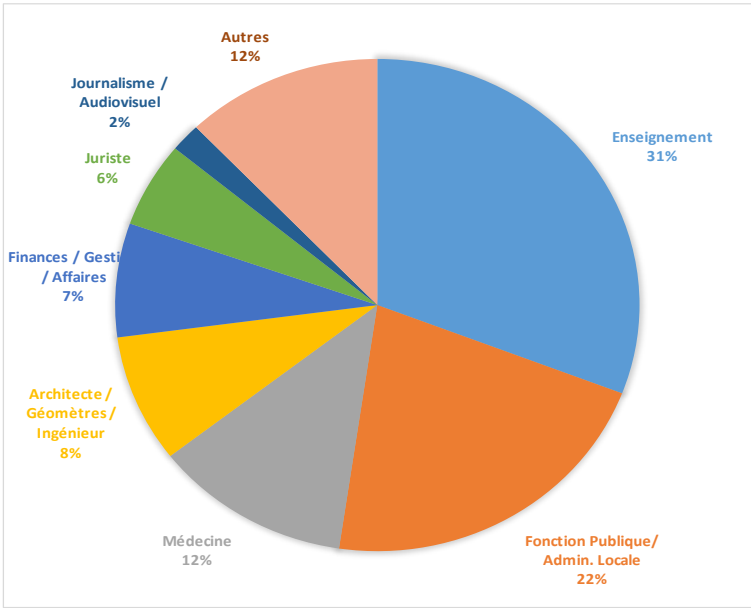


Figure 9.6 Filières de recrutement des parlementaires tunisiens en 2009

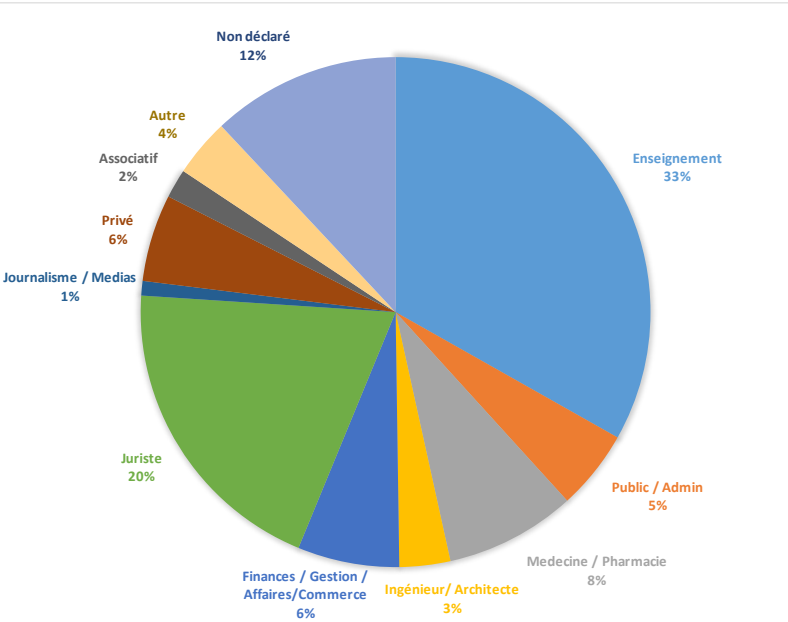


Figure 9.7 Filières de recrutement des parlementaires tunisiens en 2011

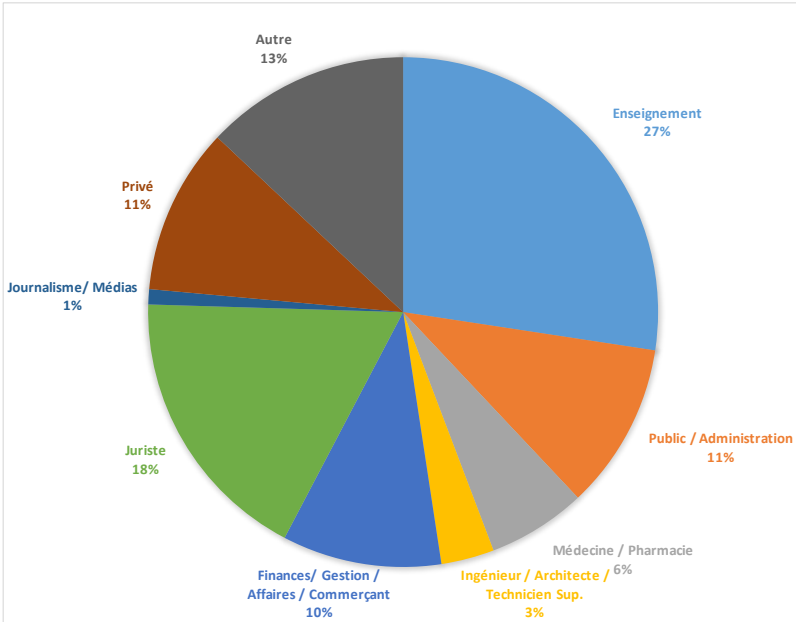


Figure 9.8 Filières de recrutement des parlementaires tunisiens en 2014

Si les parlementaires sont d'abord choisis par leur parti puis se font élire par les citoyens (Offerlé, 2010), les élites gouvernementales sont quant à elles sélectionnées

exclusivement par les élites politiques. L'étude de l'évolution de leur sociologie renseigne sur l'effet du changement de régime sur le choix des élites entre elles.

9.2.2 TIMIDE ÉVOLUTION SOCIOLOGIQUE DES ÉLITES DE L'EXÉCUTIF

Dans la première partie de cette recherche, une analyse sociographique des élites de l'exécutif de Ben Ali a été présentée. En gardant les mêmes objectifs et les mêmes critères, une seconde enquête relative aux élites gouvernementales post changement de régime a été effectuée. Plutôt que de présenter ses résultats bruts, une analyse comparative sera favorisée; cela dans le but de mettre en exergue les évolutions de ce corps élitare dues au passage d'un régime à un autre⁷³⁷.

Le nouvel échantillon contient 138 individus. Ils ont été sélectionnés pour avoir occupé des postes dans les gouvernements (ministres, secrétaires d'État) post Ben Ali. La comparaison sera ainsi effectuée entre le régime de Ben Ali (1987-2011) et celui lui succédant (2011-2014).

Résultats comparés

Le changement de régime a eu un léger effet négatif sur la présence des femmes aux fonctions exécutives. Sur l'ensemble du mandat de Ben Ali, celui-ci a conservé une

⁷³⁷ À la question de savoir si une telle comparaison fait sens, et si elle est valable méthodologiquement, étant donné que le segment temporel est clairement différent (23 ans pour le régime de Ben Ali, 3 ans pour le régime qui le suit), il convient de répondre en deux temps. Avant tout, si Ben Ali a eu environ 220 ministres en 23 ans, les différents gouvernements post soulèvement ont cumulé environ 140 ministres; l'ordre de grandeur est ainsi comparable. Ben Ali a eu, en 23 ans, seulement trois chefs de gouvernement, c'est-à-dire d'un point de vue institutionnel, et malgré l'arrivée constante de nouvelles figures ministérielles, seulement trois gouvernements. Entre la fuite de Ben Ali, et les élections de 2014, cinq chefs de gouvernement se sont succédés (Ghannouchi de janvier à février 2011, Essebsi de février à décembre 2011, Jebali de décembre 2011 à mars 2013, Laarayedh de mars 2013 à décembre 2014, Jomaa de janvier 2014 à février 2015), chacun remaniant fréquemment son équipe. Le nombre de gouvernements obéit ainsi également à une échelle comparable.

moyenne de 10% de femmes dans son élite exécutive. Cette proportion est tombée à 8% après le changement de régime.

L'aspect « réactionnaire » de ce changement de régime est confirmé par l'âge de l'exécutif. Pour rappel, le mandat de Ben Ali a connu un groupe élitair exécutif d'âge moyen de 51.4 ans à l'entrée en fonction. L'après Ben Ali a, dans l'immédiat, connu deux gouvernements (Ghannouchi, puis Essebsi) particulièrement âgés : leur moyenne d'âge combinée a été de 60.7 ans. C'est un vieillissement notable, de plus de 9 ans. La génération qui a pris en main les destinées post autoritaire de la Tunisie (14 janvier - 23 octobre 2011), est un mélange de « bourguibistes » et de « benalistes ». Les gouvernements post élections de 2011 ont quant à eux retrouvé un âge moyen proche de celui de l'époque de Ben Ali (51.7 ans). En moyenne, l'âge de l'élite exécutive a gagné 4.5 ans après le changement de régime. Après les femmes, ce sont ainsi les jeunes générations qui ont perdu le peu de place au gouvernement accordée par Ben Ali. La figure 9.9, représentant la distribution des âges comparés, confirme cette hypothèse⁷³⁸.

⁷³⁸ Dans les détails, les tranches d'âge les plus avancées (60-70 ans, et 70 ans et plus) se sont clairement repositionnées dans l'après Ben Ali. Les classes les plus « jeunes » (30-40 ans et 40-50 ans) ont, elles, perdu de leur présence. Les 20-30 ans ont été et sont toujours absents. Ainsi, de manière assez significative, les élites exécutives après le départ de Ben Ali, ont fait la part belle aux anciennes générations, preuve d'une reprise en main de la révolution par une classe politique âgée et jalouse de ses prérogatives, et qui ne compte pas récompenser la jeunesse pour son effort de lutte contre le régime autoritaire dont beaucoup de ministres sont issus. Quelques symboles ont certes été mis de l'avant, comme Slim Amamou, 34 ans, ancien blogueur et opposant à Ben Ali, au poste de secrétaire d'État à la Jeunesse et au Sport en 2011; mais ces nominations sont plus de l'ordre de l'anecdote que de l'offre politique réelle.

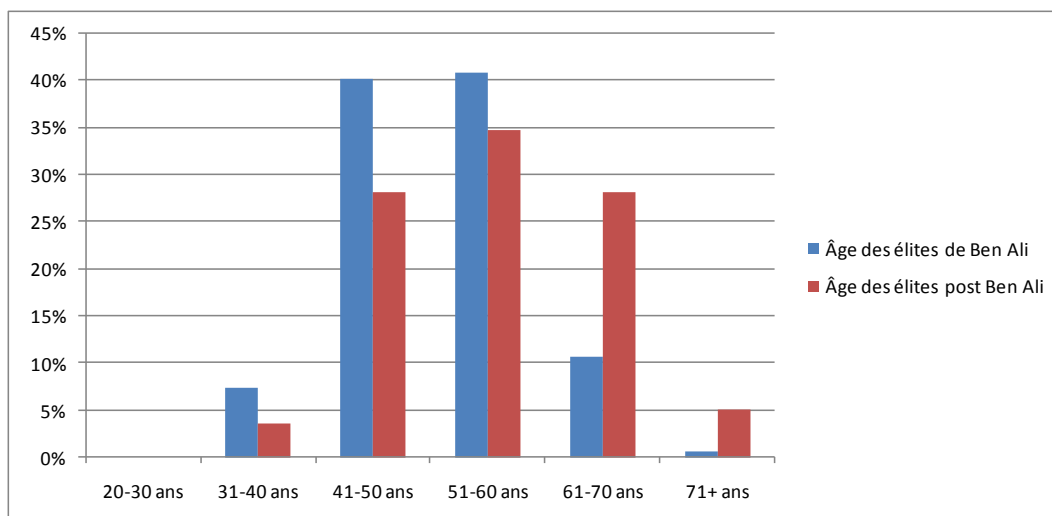


Figure 9.9 Distribution comparée des âges des élites exécutives de Ben Ali et post Ben Ali

La distribution géographique des origines des ministres est le premier élément sociologique qui subit une mutation remarquable. Les figures 9.10 à 9.12 résument cette transformation.

Le gouvernorat de Tunis a très rapidement confirmé et même renforcé sa prépondérance comme premier creuset d'élites exécutives⁷³⁹. Si le Sahel (Sousse, Mahdia, Monastir), sous le régime de Ben Ali, constituait *la* région centrale du pouvoir, la fuite de Ben Ali n'a pas été instantanément synonyme de rupture avec son berceau. En revanche, dès les premières élections, le Sahel et en particulier son gouvernorat central, Sousse, ont été sanctionnés⁷⁴⁰. Si Sfax, comme souligné précédemment, a été maintenue dans un état de sous représentation par Ben Ali, la révolution n'a que peu amélioré sa situation : les puissants clans industriels de Sfax n'ont pas traduit leur puissance économique en postes gouvernementaux.

⁷³⁹ Passant de 23 à 28 puis 33% de ministres (sous le régime de Ben Ali, celui de 2011 et celui de la Troïka), Tunis s'affirme comme le centre du pouvoir politique, de par l'accueil des lieux de décision, mais surtout comme origine géographique des élites décisionnelles.

⁷⁴⁰ Sousse est le lieu de naissance de Ben Ali, de ses Premiers ministres et de nombreuses de ses élites stratégiques. Les élections ont constitué un moment de rejet envers ce pouvoir soussien, synonyme dans l'esprit des Tunisiens de pouvoir hégémonique.

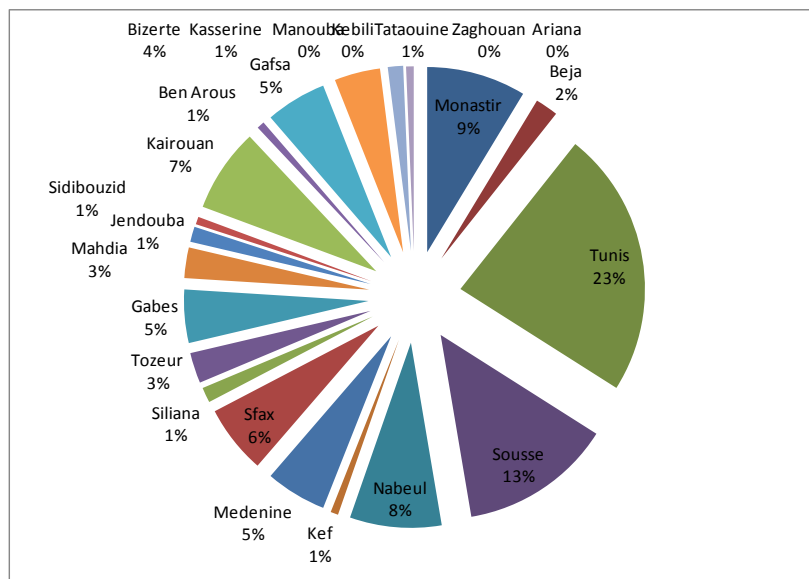


Figure 9.10 Distribution des origines géographiques des élites exécutives de Ben Ali

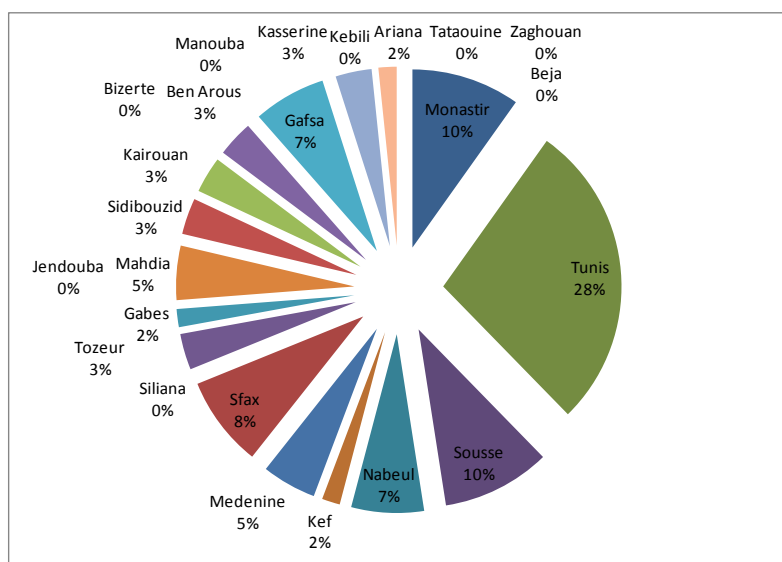


Figure 9.11 Distribution des origines géographiques des élites exécutives post 14 Janvier 2011

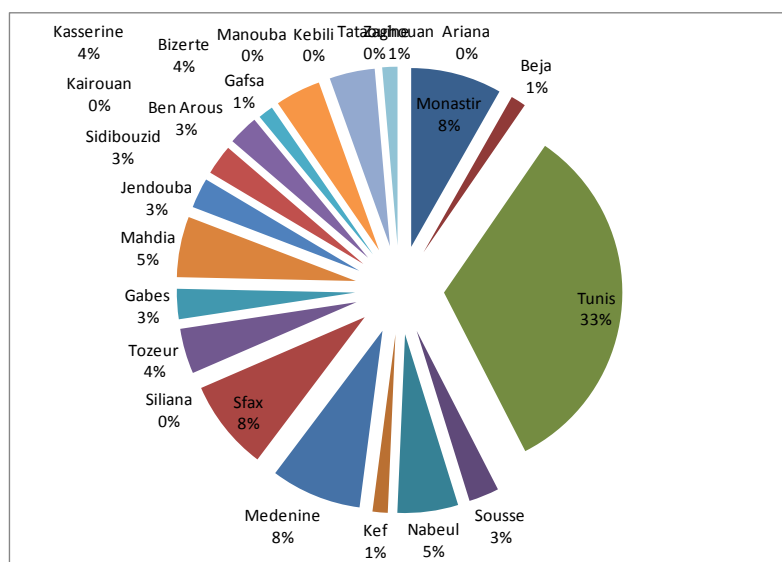


Figure 9.12 Distribution des origines géographiques des élites exécutives post 23 octobre 2011

Les cartographies (figures 9.13 et 9.14) comparatives des indices de représentation régionale confirment cette hypothèse en offrant une lecture visuelle des changements⁷⁴¹.

⁷⁴¹ Sousse, précédemment dominatrice, a perdu son aura avec la révolution : elle est devenue, au niveau des distributions géographiques, équivalente à Sidi Bouzid, le gouvernorat pauvre de l'intérieur du pays, d'où est parti le soulèvement populaire. Tozeur, de par son faible poids démographique, réussit à se maintenir à un niveau élevé de représentation. Monastir, gouvernorat de naissance de Bourguiba, maintient un indice de représentation moyennement élevé : la « révolution » n'a pas eu d'effet prononcé

Si, d'une façon générale, le changement de régime n'a pas eu d'effet sur les régions du Centre et du Sud, toujours en marge du cercle des élites exécutive, celui-ci a confirmé la capitale comme zone dominante, Monastir comme région moyennement importante et Sfax comme territoire sous-représenté eu égard à son poids démographique et économique. Le changement de régime a surtout nui à Sousse.

sur lui, pas plus que sur Sfax (moyennement faible), ni globalement les régions du centre et du sud (Tataouine, Kebili). Si Mahdia se renforce, Kairouan en revanche appartient désormais à la zone des gouvernorats exclus.

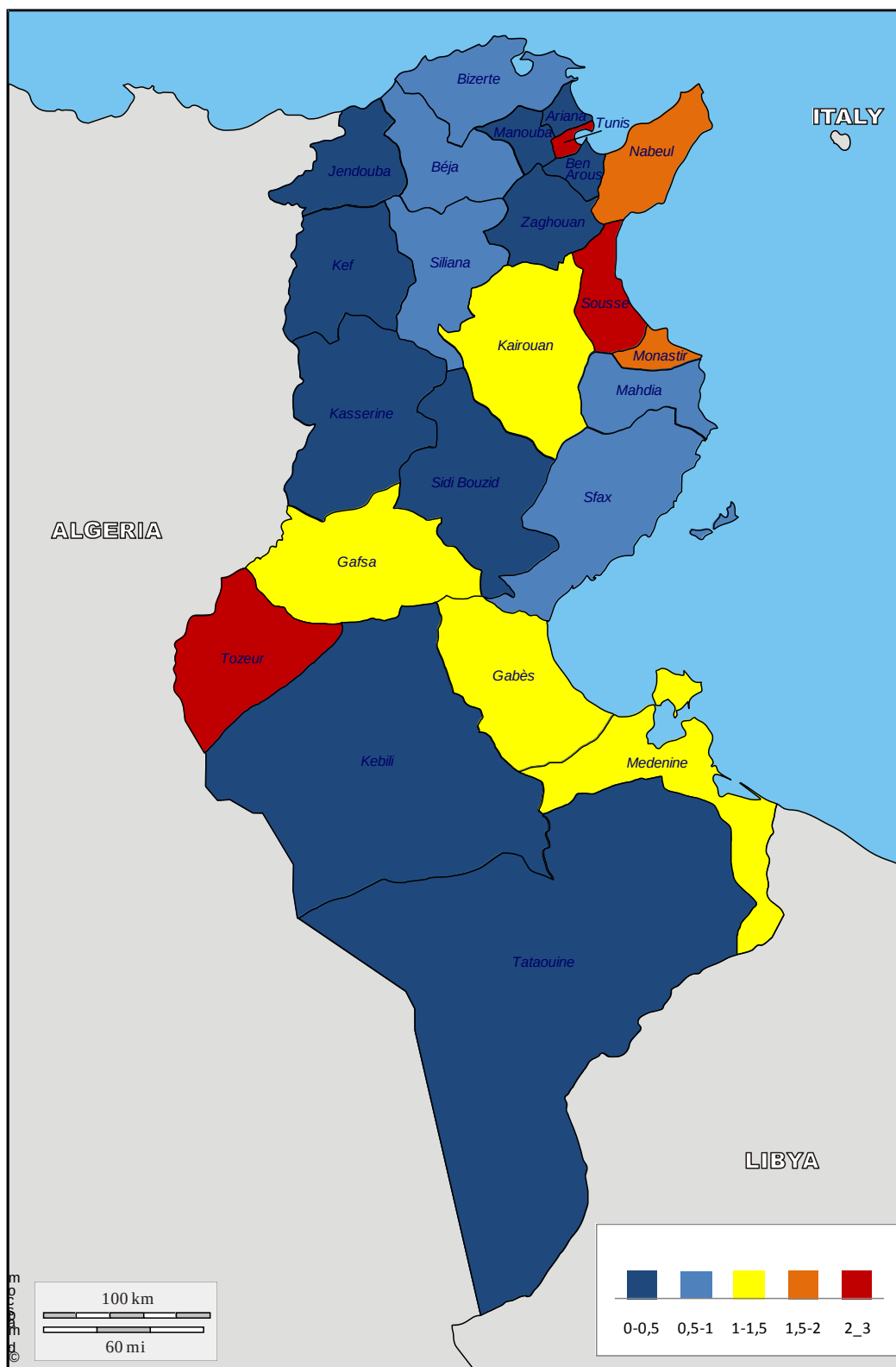


Figure 9.13 Indices de représentation des élites exécutives de Ben Ali par gouvernorat

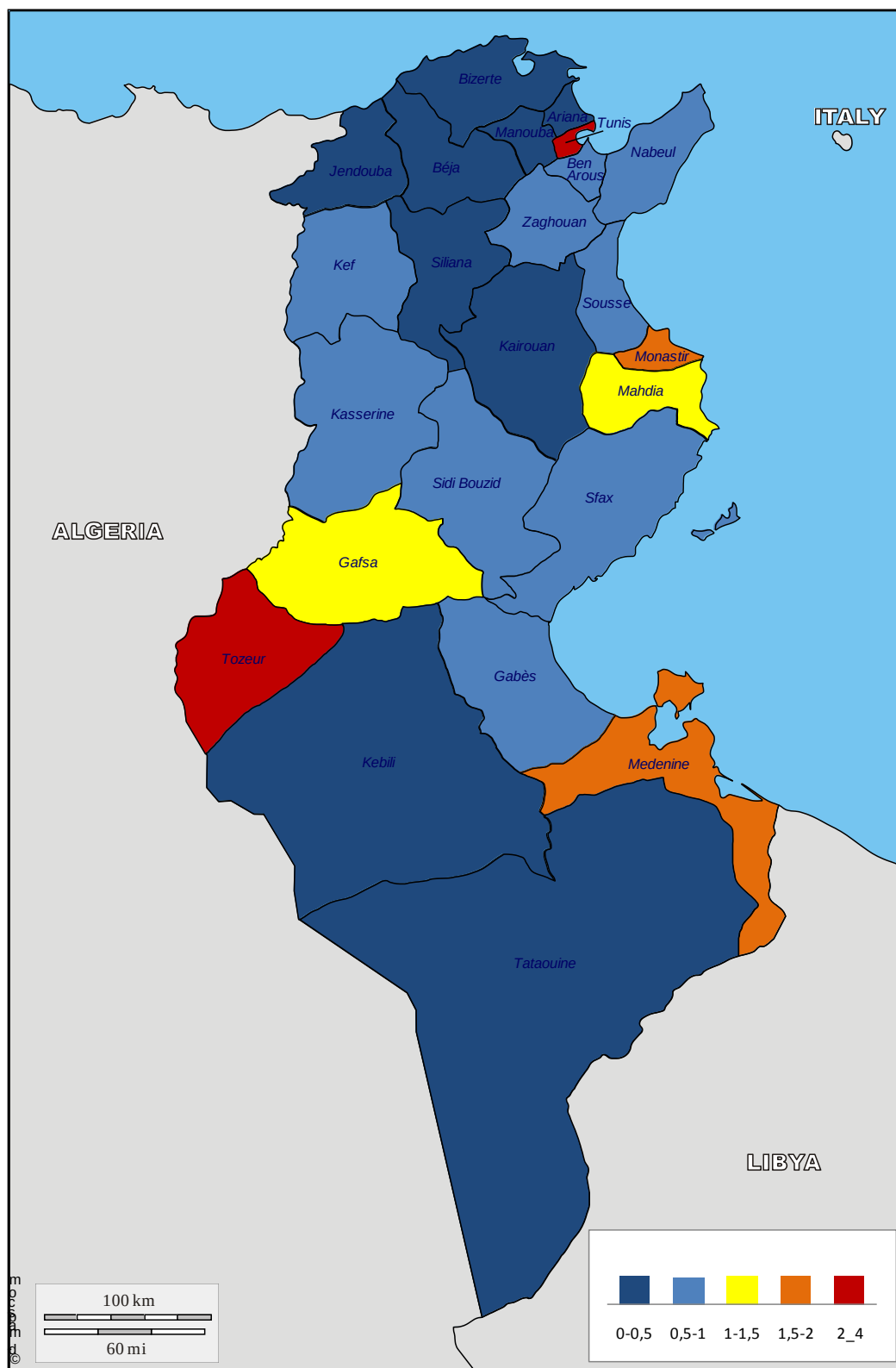


Figure 9.14 Indices de représentation des élites exécutives post Ben Ali par gouvernorat

Les données sur les formations académiques montrent aussi une évolution notable par l'effet du changement de régime. En termes de durée des études, d'origine des diplômes et des cursus suivis, l'après Ben Ali a amené son lot de nouveautés. La figure 9.15 souligne une évolution vers l'expertise mesurée par l'augmentation du niveau des études, amorcée sous le régime de Ben Ali, et accélérée par le changement de régime et surtout par les premières élections (23 octobre 2011)⁷⁴².

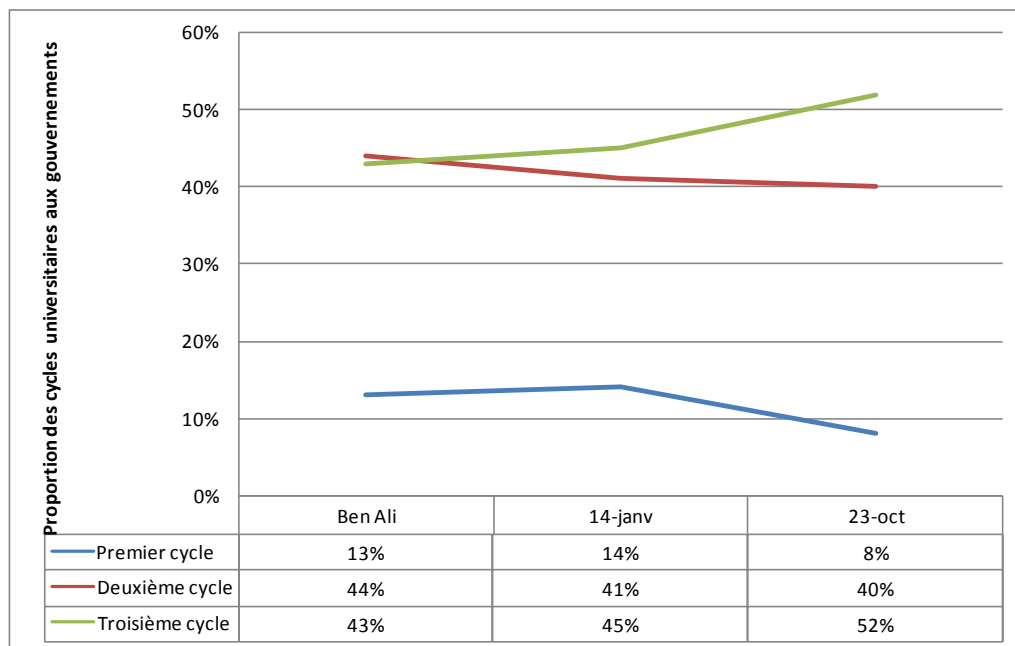


Figure 9.15 Évolution du niveau de diplôme des élites exécutives pendant et après Ben Ali

⁷⁴² Les acteurs ayant réalisé un troisième cycle passent au-dessus de la barre des 50%; tandis que celles ayant « seulement » un diplôme de premier cycle passent sous la barre des 10%. Les nouveaux gouvernements requièrent de plus en plus de ministres très diplômés (en termes de durée d'études) et de moins en moins de serviteurs de l'État avec un diplôme universitaire de base.

L'origine géographique des diplômes a, elle aussi, évolué pour s'ouvrir davantage sur le monde comme l'indiquent les figures 9.16 et 9.17⁷⁴³. Les diplômes des élites de Ben Ali provenaient de 10 pays différents. Après son départ, les ministres tunisiens deviennent diplômés de 16 pays distincts (les nouveaux pays fournisseurs de diplômes étant le Japon, l'Algérie, le Maroc, l'Angleterre, la Syrie et le Liban). La Tunisie et la France demeurent les deux principaux pays émetteurs de diplômes pour ministres tunisiens. Cependant, la France perd progressivement sa place de concurrente de la Tunisie⁷⁴⁴.

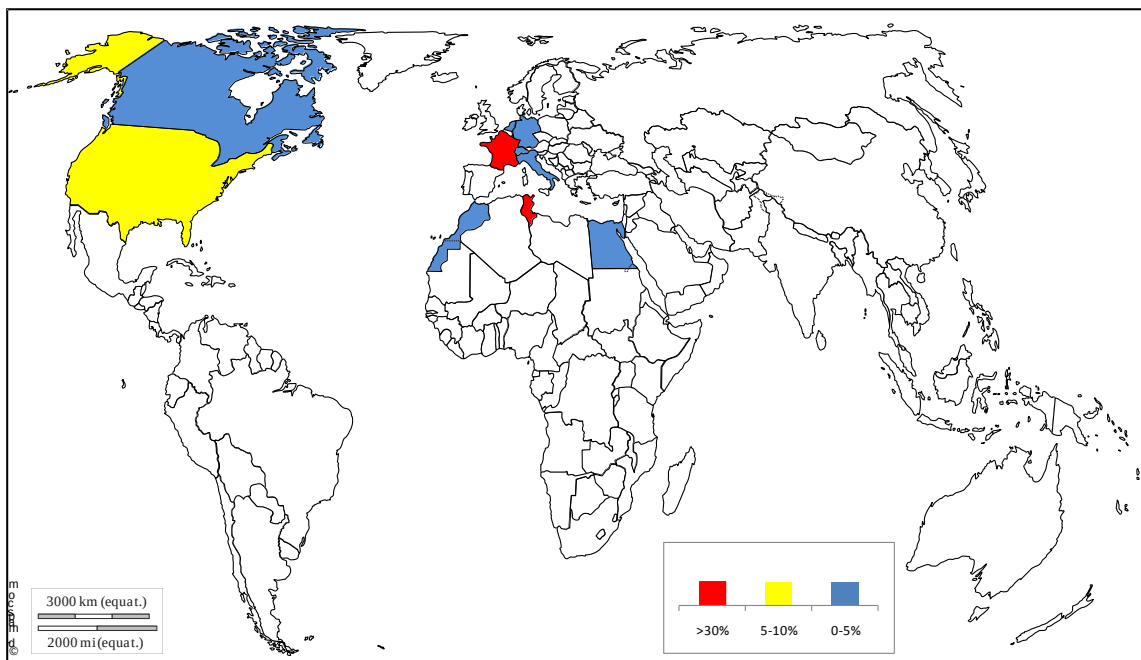


Figure 9.16 Origine géographique des diplômes des élites exécutives de Ben Ali

⁷⁴³ L'arrivée au pouvoir d'Ennahdha a correspondu à davantage de diplômes originaires du monde arabe (Algérie, Liban, Syrie, Maroc, Égypte). L'arrivée des « technocrates » du gouvernement de coalition nationale a, quant à elle, amené des diplômes occidentaux d'origine diversifiée.

⁷⁴⁴ Si 42% des diplômes étaient français sous Ben Ali, ils passent à 40 puis à 27% dans l'après Ben Ali. Pareillement, la Tunisie fournissait 42% des diplômes de ses gouvernements sous Ben Ali; ce taux faiblit à 40% pour repasser à 52% dans l'après 14 janvier. De nouveau, l'effet de l'arrivée d'Ennahdha au pouvoir se traduit en termes d'origine des diplômes.

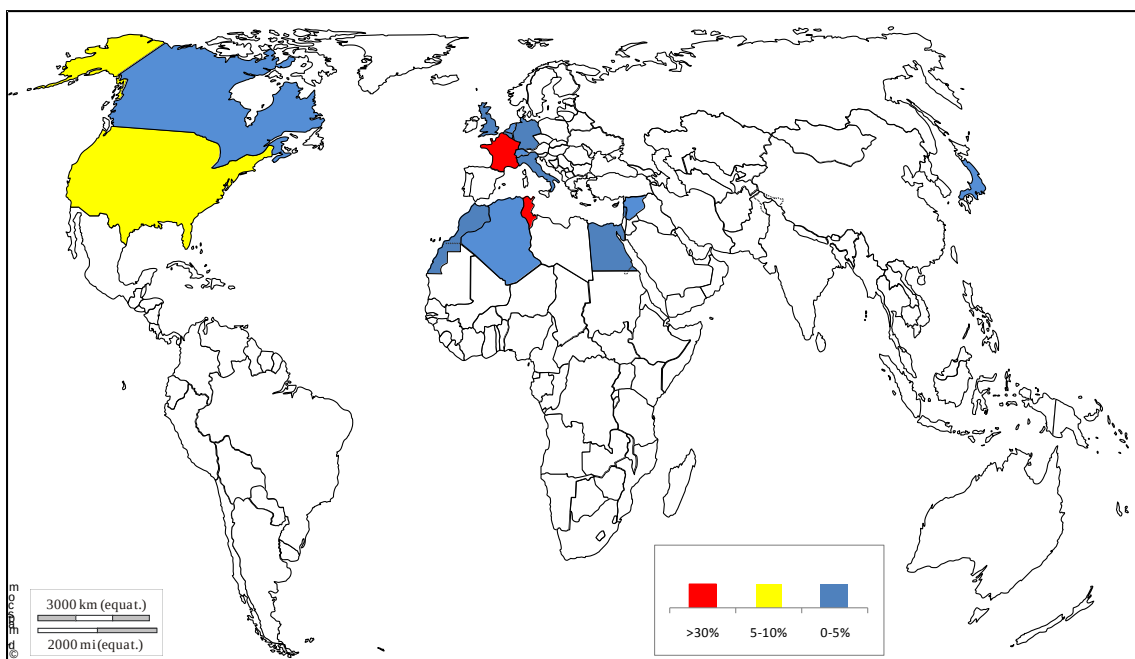


Figure 9.17 Origine géographique des diplômes des élites exécutives post Ben Ali

La formation des élites exécutives a également subi les conséquences du changement de régime. Les figures 9.18 et 9.19 détaillent celles-ci.

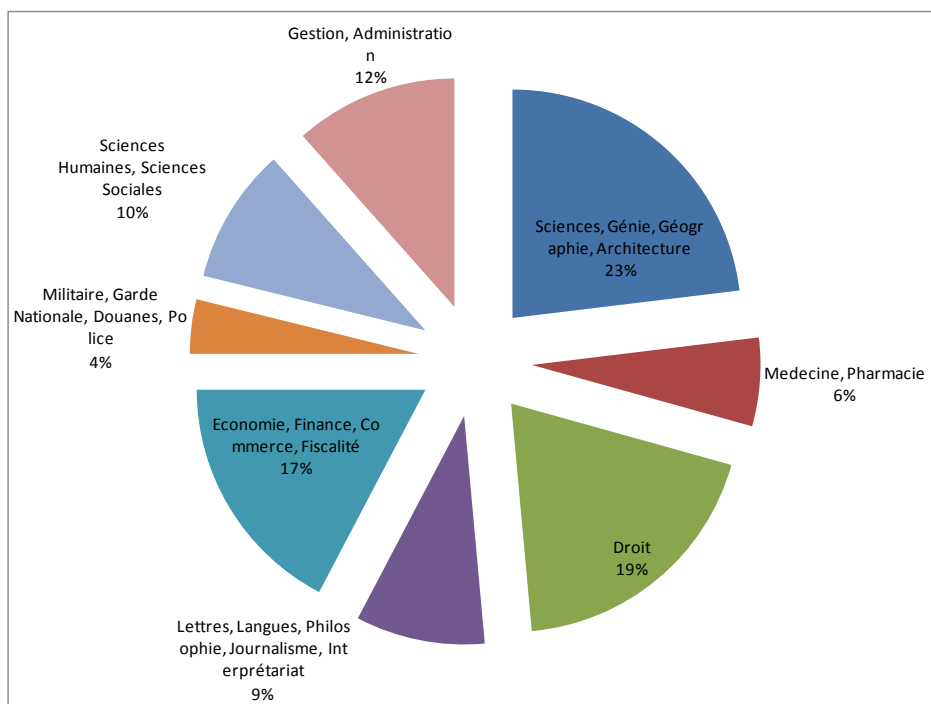


Figure 9.18 Formation des élites exécutives de Ben Ali

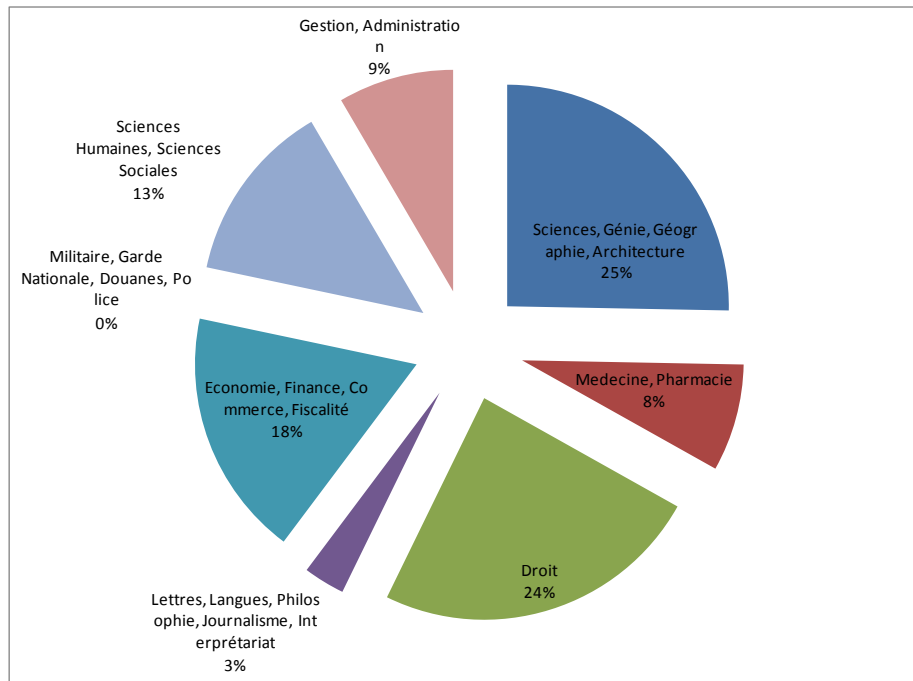


Figure 9.19 Formation des élites exécutives post Ben Ali

Le fait le plus remarquable est la disparition des élites issues du champ sécuritaire (armée, police, douane, garde nationale). Le régime de Ben Ali était considéré comme un régime policier. Signal fort envoyé à la société, les nouveaux décideurs ont choisi de se passer de personnes formées pour la sécurité⁷⁴⁵.

Deuxième phénomène saillant, la montée en puissance des juristes. De la même manière qu'au parlement, le gouvernement post Ben Ali voit les formations juridiques accroître leur présence⁷⁴⁶. Plus généralement, les trois filières favorisées par Ben Ali (droit, économie, sciences) se sont renforcées avec le départ de celui-ci. Les élites formées pour l'administration et la gestion, et encore plus celles issues des filières littéraires ont perdu

⁷⁴⁵ Même les ministres de l'Intérieur post Ben Ali, que sont A. Friaa, F. Rajhi, H. Essid, A. Laarayedh, L. Ben Jeddou ont suivi des formations en sciences, droit ou économie. De même, les ministres de la Défense après le changement de régime ont poursuivi des études en médecine, en droit ou sciences humaines. Pour symboliser davantage ce changement de régime, les élites ayant poursuivi un cursus sécuritaire sont ainsi exclues, même des postes à vocation sécuritaire.

⁷⁴⁶ Ben Ali a compté sur, grosso modo, un cinquième de juristes – de formation – pour ses différents gouvernements. Le régime qui lui succède accordera un quart de sièges exécutifs à cette filière académique.

de leur prépondérance. Confirmant les principaux choix de Ben Ali, les gouvernements qui lui succèdent ont quelques peu rectifié des tendances mal perçues par la société (sécurité, propagande, bureaucratie).

Cette analyse trouve confirmation lorsque ce sont les filières de recrutement, c'est-à-dire les métiers d'origine, qui sont étudiées. Ces filières sont comparées dans les figures 9.20 et 9.21.

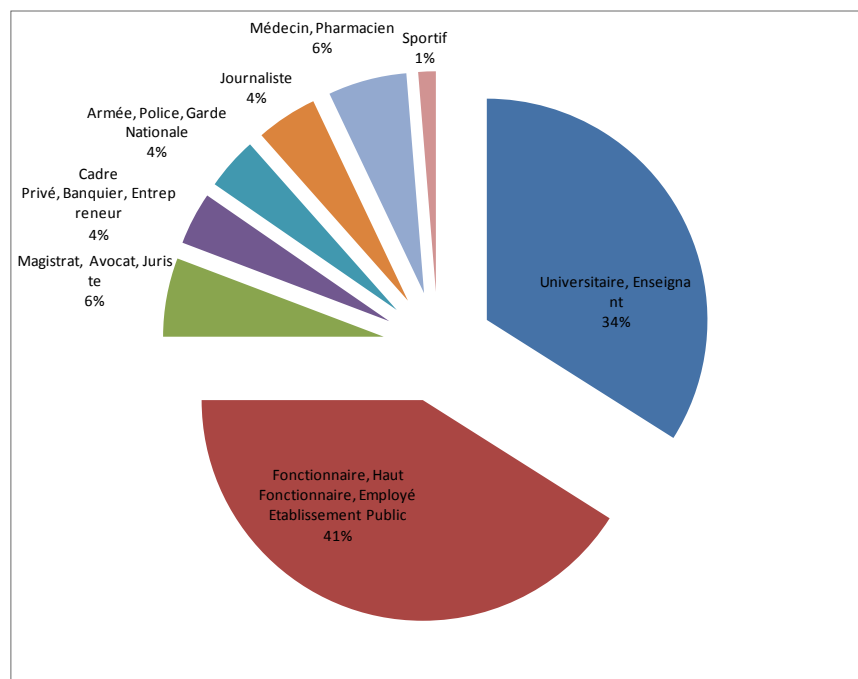


Figure 9.20 Filière de recrutement des élites exécutives de Ben Ali

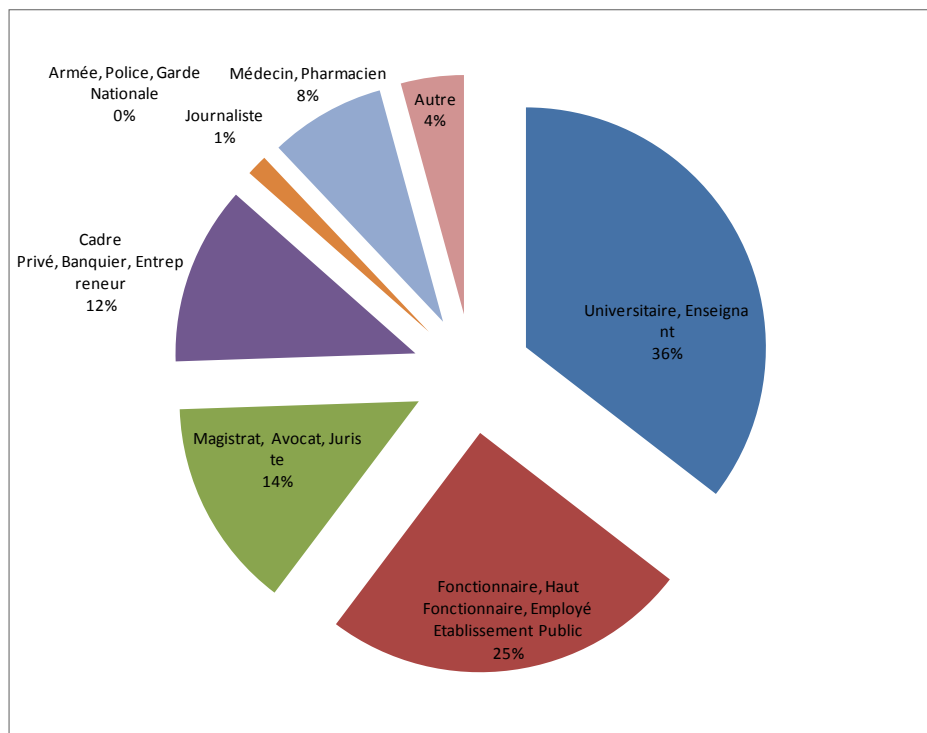


Figure 9.21 Filière de recrutement des élites exécutives post Ben Ali

La comparaison permet de vérifier que le changement de régime a bel et bien renforcé les juristes, qui voient leur poids (plus que) doubler⁷⁴⁷. Les universitaires (majoritaires dans le groupe des enseignants) représentent l'expertise dont s'est prévalu Ben Ali. Ces derniers confirment leur prépondérance dans les gouvernements post 14 janvier 2011. Autre forme d'expertise, les cadres du privé, les banquiers et les financiers triplent leur présence dans l'exécutif. Ce réseau, qui a le plus grand taux de progression, s'affirme, lui aussi, comme une filière d'avenir dans la décision politique. Lorsque la filière des gestionnaires et des administratifs de formation perd un quart de ses représentants au gouvernement, cette chute se manifeste, logiquement, dans la filière des métiers

⁷⁴⁷ Avoir une formation en droit et exercer comme premier métier un emploi dans le droit sont deux choses reliées mais non équivalentes. Ceux qui ont exercé les métiers d'avocat, de magistrat, ou plus généralement de juriste (dans le public ou le privé) ont vu leur proportion passer de 6% à 14%, ce qui permet de conclure que la corporation juridique s'installe, comme au parlement, comme « nouveau groupe qui compte ».

d'origine⁷⁴⁸. Le même passage logique entre la chute des filières de formation sécuritaire et littéraire se matérialise dans celle des filières professionnelles que sont les métiers de la sécurité et le journalisme⁷⁴⁹. Le changement de régime a, spectaculairement, sanctionné ces deux groupes.

En définitive, avec la libéralisation de la vie politique, les nouvelles élites gouvernementales, contrairement aux précédentes, ont eu l'occasion d'appartenir à des organisations ou des associations politiquement importantes : le puissant syndicat ouvrier UGTT; les associations étudiantes locales rivales UGET et UGTE⁷⁵⁰; la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme; le Conseil Nationale pour les Libertés en Tunisie; l'Association des Tunisiens des Grandes Écoles (ATUGE)⁷⁵¹, etc. Ces lieux de socialisation créent des liens qui perdurent après le combat syndical, politique ou étudiant. Ils permettent l'établissement de réseaux, nationaux ou transnationaux. Cet aspect, Ben Ali a eu tendance à le combattre pour mieux isoler ses ministres les uns des autres.

Malgré quelques ruptures visibles et assez ciblées, plusieurs tendances lourdes (âges, sexes, formations, origines géographiques, niveaux et origines des diplômes) du régime de Ben Ali perdurent. Les noms ont grosso modo changé, mais les caractéristiques sociologiques des personnes beaucoup moins. Pour cette raison, les « nouvelles » forces politiques ont tendance à reproduire des schémas hérités du régime précédent.

⁷⁴⁸ Les fonctionnaires ont ainsi perdu 40% de leur poids dans le corps ministériel par rapport au régime de Ben Ali. Symbole, à tort ou à raison, de corruption et de privilèges (sécurité de l'emploi, retraite, divers avantages liés à la fonction), les fonctionnaires dans le gouvernement comme dans le parlement, ont perdu leur statut de groupe favorisé.

⁷⁴⁹ 4% d'élites dont le premier métier a été la sécurité et 4% de journalistes ont laissé place à 0% d'élites sécuritaires et 1% de journalistes d'origine : les deux « défauts » (l'aspect punitif/surveillant et propagandiste/privatif de liberté d'expression) du régime de Ben Ali, ont été, opportunément, gommés par ses successeurs.

⁷⁵⁰ Respectivement Union Générale des Étudiants Tunisiens et de l'Union Générale Tunisienne des Étudiants; la première est proche de la gauche, la seconde est islamiste.

⁷⁵¹ L'ATUGE réunit les Tunisiens issus des écoles d'ingénieurs et de commerce en France (Polytechnique, Centrale, Mine, Ponts et Chaussées, HEC, ESSEC, etc.).

9.3 DE PERSISTANTES SÉQUELLES DE L'AUTORITARISME

La Tunisie d'après Ben Ali assiste à une « certaine restriction des perspectives chez les élites politiques, dans l'ouverture des possibilités, dans l'imagination de nouveaux projets »⁷⁵². Plusieurs manifestations de la reproduction de schémas politiques sont observables⁷⁵³.

9.3.1 LA TENTATION HÉGÉMONIQUE

Au niveau politique, cette hypothèse se traduit par la tentative du parti islamiste de remplacer le parti-État hégémonique, et surtout par la perception chez les adversaires d'une telle stratégie (Marzouki, 2016 : 86). Cette hypothèse de substitution prend plusieurs formes. « Ennahdha a très vite remplacé le parti déchu, notamment au niveau local » (Bendana, 2012 : 200). Le parti islamiste a en effet proposé ses services sociaux et d'entre-aide aux citoyens ruraux et périurbains en dehors du cadre de l'État. À l'image de plusieurs formations islamistes opérant en situation autoritaire, dont les Frères Musulmans égyptiens (Vannetzel, 2008), Ennahdha s'est, parallèlement à son activité politique « officielle », tourné vers une politique de bienfaisance sociale (Megdiche Meziou, 2012). Entre subventions aux cérémonies de mariage (parfois collectives), aide pour l'acquisition de moutons pour la fête de l'Aïd, divers soutiens à des populations démunies, etc. le parti islamiste cultive une image de proximité et de générosité dont l'objectif électoraliste ne fait que peu de mystère.

Au niveau des « ressources humaines », Ennahdha a tenté de rallier les anciens cadres locaux et le système clientéliste du RCD. Cette « politique de recyclage des anciens du

⁷⁵²S. Jourchi, membre fondateur d'Ennahdha. Entretien, Tunis, 2015.

⁷⁵³ Voir notamment Hmed (2015 :140) pour une illustration de la permanence des méthodes violentes, dont il ne sera pas ici question.

RCD » (Chouika et Gobe, 2013 : 9) a trouvé sa limite dans la dénonciation à l'intérieur du parti islamiste de cette stratégie et par l'émergence de partis héritiers du RCD⁷⁵⁴ qui ont attiré à eux ces acteurs parfois précieux.

Au niveau administratif et politique, les islamistes tout comme le CPR ont tenté de « placer leurs hommes » pour garantir leur emprise durable sur l'État. Dès lors qu'il s'agissait de nommer des gouverneurs, des PDG d'entreprises publiques, des hauts fonctionnaires, etc., la coalition au pouvoir a favorisé une approche partisane à une vision efficace de la machine étatique. Pour cette raison, « une opposition multiforme se dresse contre l'hégémonisme d'Ennahdha sur l'appareil administratif ; au sein du monde judiciaire, dans l'entreprise, chez les fonctionnaires, parmi les enseignants, une résistance à des décisions ou des pratiques s'exprime au quotidien » (Bendana, 2012 :196). Le phénomène n'est pourtant pas propre à la Tunisie, ni aux processus de transition politique. Ailleurs dans le monde, dans les démocraties les plus établies, les élites politiques favorisent pour de nombreux postes politiques, économiques ou administratifs, leurs connaissances de plus ou moins longue date⁷⁵⁵. Cela dit, la rapidité avec laquelle ce

⁷⁵⁴ Nidaa Tounes, Al Watan, Al Moubadra, etc. des partis qui se réclament du destourisme. Voir supra le chapitre 8 pour une discussion sur ces partis issus du RCD.

⁷⁵⁵ En France, la promotion Voltaire de l'École Nationale d'Administration (1980) ne constitue qu'une illustration parmi tant d'autres. Le président français, F. Hollande est issu de cette promotion. Son trésorier de campagne (J.-J. Augier), un ancien Premier ministre (D. Villepin), une ex-candidate aux présidentielles et par la suite ministre (S. Royal), de nombreux autres ministres (R. Donnedieu de Vabres, M. Sapin), un maire (R.-M. Aubert), un PDG de compagnie privée (H. de Castries), un directeur général de la Caisse des Dépôts (J.-P. Jouyet), le secrétaire général de la présidence (P.-R. Lemas), etc... sont tous membre de cette promotion. Le phénomène de favoritisme, parfois trans-courant politique, existe dans de nombreux pays. Dans d'autres régimes, Heydemann (2000 : 40) rappelle que « ce qu'on nous présente comme la preuve de la prépondérance en Syrie du facteur alaouite – prépondérance qui apparaît ainsi comme un élément exotique, tribal, comme le résidu d'affiliations archaïques qui sapent le fonctionnement des institutions modernes – a paru tout à fait normal (c'en est même suspect) lorsqu'on a vu Clinton puisant encore et toujours dans son vivier de copains de Little Rock pour pourvoir les postes de son Administration (ce qu'il allait regretter par la suite...). On ne s'étonne pas non plus de la facilité avec laquelle les diplômés de certaines universités ou écoles occupent la plupart des postes gouvernementaux en France, en Grande-Bretagne ou au Japon ».

remplacement d'élites administratives a eu lieu en Tunisie dès 2012 s'analyse comme une tentative de conquête, à la manière du RCD, des rouages de l'État. L'exclusion durable de ces formations et acteurs politiques de l'appareil d'État s'accompagne en effet de la hantise d'une répression d'ampleur et par conséquent de la nécessité de se prémunir contre une telle éventualité.

Cet entrisme teinté de consolidation des positions de pouvoir est confirmé par le vice-président d'Ennahdha. « Chaque parti a essayé d'imposer les siens dans l'administration, dans les différents ministères. Par exemple, la gauche visait surtout l'enseignement. Même la Troïka a mené une telle campagne, il faut être honnête, en particulier Ennahdha a essayé de placer les siens »⁷⁵⁶. Cette stratégie tend en effet à diminuer l'incertitude liée à un éloignement éventuel du pouvoir exécutif ou législatif. Au sein des ministères aussi, confirme un ancien ministre, « tout a été chamboulé, tout le monde a été remplacé par des gens d'Ennahdha, du CPR et du FDTL »⁷⁵⁷. Indice de cette méfiance, dans une discussion privée filmée à son insu ayant suscité un certain tollé dans l'opinion publique, le chef d'Ennahdha R. Ghannouchi convenait du fait que l'armée, la police, l'administration et les médias penchaient encore pour les « séculiers » et le RCD, malgré la présence d'Ennahdha au sommet de l'État⁷⁵⁸.

Plus spécifiquement, l'idée, ou pour certains, la « tentative de conquérir » le corps militaire « par les partis » et en particulier Ennahdha, n'est pas une « maladresse »⁷⁵⁹ mais correspond plutôt à la conviction que les forces de sécurité, comme tout corps d'État, doivent être domptées pour assurer la pérennité de la nouvelle force politique. La

⁷⁵⁶ A. Mourou, entretien, Tunis, 2014.

⁷⁵⁷ Ancien ministre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

⁷⁵⁸ Voir ici la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=hmRUGwbY61A> (page consultée le 10 janvier 2016).

⁷⁵⁹ S. Kourda, général de l'armée tunisienne. Entretien, Tunis, 2014.

vision anxiogène de l'armée est alimentée par des années de combat contre un régime dont l'appareil de sécurité a éradiqué l'opposition, mais aussi sûrement par le rapport complexe du militaire au politique dans le voisinage immédiat, en particulier en Algérie et en Égypte, où l'armée constitue la colonne vertébrale du régime.

Les cadres des partis nouvellement élus au gouvernement en 2011 ont structuré leur combat politique à une époque de guerre froide, puis de « lutte contre le terrorisme » durant laquelle l'accès au pouvoir était barré par l'appareil de sécurité des régimes. La reproduction de ce schéma de pensée en 2011 reflète le peu de confiance dans le système et la légitimité des urnes, système ayant trahi les islamistes tunisiens ou algériens au début des années 1990. Tout l'État semble ainsi devoir être conquis pour mieux se prémunir contre les forces qui viendraient à le dominer. Ce qui se traduit, en pratique, par la tentation de reproduction de la politique du RCD. À ce titre, pour les dirigeants d'Ennahdha – comme ceux d'autres partis –, la démocratie semble n'être, du point de vue doctrinal, « rien d'autre [...] qu'un régime facilitant les arrangements entre élites » (Amrani, 2016 :105).

9.3.2 PERMANENCE DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET DU CULTE DU CHEF

La continuité la plus saisissante entre les comportements de l'ancien régime et ceux des nouvelles autorités prend place au niveau économique. Comme le fait remarquer Heydemann (2013), « gouvernements élus et gouvernements autoritaires ont adopté des cocktails étonnamment semblables de mesures de redistribution, de protection sociale, de transferts en espèces à certains acteurs jugés politiquement importants, le tout accompagné d'une grande fidélité à la réduction globale des dépenses sociales et aux

mesures de libéralisation économique » (72). La politique économique de la Tunisie post Ben Ali n'est guère différente de celle des 23 précédentes années (Hmed, 2015 : 142). Depuis son élection en 2011, Ennahdha a opté pour « le libéralisme économique – à l'origine de la crise persistante – [comme] seul horizon d'une équipe gouvernementale inexpérimentée » (Bendana, 2012 :189). Dans les détails, ce libéralisme économique est teinté d'un certain protectionnisme façonné par l'équipe gouvernementale de Ben Ali. Contraints par les accords internationaux et par l'aide économique conditionnée des puissances occidentales, notamment lors du forum de Davos en 2011, les nouveaux gouvernants ont poursuivi une politique économique « mixte » en tout point identique à celle du régime précédent. Kienle et Ettinger reviennent largement sur ces similitudes. Déjà avant les élections de 2011,

le programme économique [très détaillé d'Ennahdha] vise à construire une économie capitaliste dynamique dans le sens 'orthodoxe' du terme. [...] Les mesures recommandées ont pour objectif déclaré d'intégrer le pays encore davantage dans l'économie mondiale. Les banques étrangères sont explicitement encouragées à entrer sur le marché tunisien. [...] De nouveaux accords de libre-échange doivent être signés. [...] L'« islamisation » de l'économie reste un objectif secondaire [...] Certaines des mesures suggérées vont dans le sens de la pensée et des pratiques néolibérales, comme par exemple le passage aux nouvelles normes comptables internationales envisagé par Ennahda. [...] La poursuite de l'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale prônée par Ennahda renoue avec les politiques poursuivies par Ben Ali. En Tunisie [...] le printemps arabe n'a [pas] engendré de révolution de la politique économique et sociale. (2013 : 91-103).

La politique économique, à l'image de nombreux comportements partisans, relève d'éléments de continuité entre le précédent et le nouveau régime. Pour cette raison, les « origines économiques de la révolution », c'est-à-dire les problèmes de chômage des jeunes diplômés (et moins diplômés), la paupérisation qui en découle et l'exclusion

géographique d'une partie du pays du dynamisme économique, n'ont pas été considérées ni réduites (Hibou, 2011a; Allal, 2016). Les contraintes internationales ont continué à jouer dans le sens d'une « orthodoxie » économique restreignant les options des nouvelles élites politiques. De leur côté, leur formation doctrinale les poussait à reproduire des schémas d'action et de pensée dont la similitude avec un passé proche jette un doute sur la rupture que constituerait la révolution.

Dans les grands comme les plus petits partis, le culte du chef demeure. Nidaa Tounes semble ainsi s'être construit par et pour son leader, B.C. Essebsi. Sa formation donne de plus en plus l'image d'une plateforme électorale plutôt que celle d'un véritable parti structuré et solidement institutionnalisé. Similairement, le PDP de Chebbi⁷⁶⁰ et le FDTL de Ben Jaafar ont disparu ou presque avec la disgrâce électorale de leur chef en 2015. Au sein d'Ennahdha, la légitimité de R. Ghannouchi tient aussi, selon les discussions effectuées dans le cadre de cette recherche, à la « peur du lendemain » des militants islamistes. Le culte du chef prend appui sur celui de la cohésion comme « valeur refuge ». Pour cette raison, rares sont les contestations de l'autorité des dirigeants partisans. Les partis politiques tunisiens reproduisent, à leur tour et malgré les slogans démocratiques, un certain immobilisme en haut de la hiérarchie. Ainsi que le résume S. Jouchi, « on construit un nouveau jeu, avec d'anciennes pièces du même puzzle. On n'a donc toujours pas construit de vrais partis. Jusqu'aujourd'hui, ce sont des groupes, et toujours pas des partis politiques dirigés par des règles claires, ce qui explique les nombreuses divisions et les problèmes »⁷⁶¹. L'opacité des règles de gestion des partis, le

⁷⁶⁰ Un ancien cadre dirigeant du parti de Chebbi, T. Ben Hassine, a décortiqué la stratégie égocentrée du chef de parti, qui a conduit selon lui à la quasi-disparition de cette formation politique. Émission « Pour ceux qui osent seulement », Al Hiwar Al Tounisi, 27/03/2016.

⁷⁶¹ Entretien cité.

silence entretenu sur leur budget et leurs sources de financement, le déroulement souvent tardif et parfois repoussé jusqu'à nouvel ordre de leur congrès, reflètent non seulement les luttes internes, mais aussi la difficile adaptation des formations politiques tunisiennes aux règles démocratiques et à la transparence. À ce niveau aussi, les élites politiques miment leur propre comportement des décennies précédentes.

Lors de cette période autoritaire, les confrontations politiques entre partis, tendances idéologiques ou mouvance intellectuelle ont structuré la vie politique. Ces antagonismes contraignent à leur tour le jeu politique à partir de 2011. Parallèlement, la transformation de l'espace politique offre de nouvelles opportunités d'alliances pour les formations politiques.

9.4 ANCIENS ANTAGONISMES ET NOUVELLES ENTENTES ENTRE ÉLITES POLITIQUES

La classe politique tunisienne de l'après Ben Ali est traversée par des lignes de partage héritées de l'histoire politique des soixante dernières années. Les relations sociales et politiques qui la constituent s'inscrivent dans le sillage des dialogues entamés pendant le mandat de Ben Ali, en particulier entre l'opposition interdite. Le facteur inédit qui influence les nouveaux arrangements, à partir de 2011, et avec lequel les uns et les autres sont obligés de composer est le suffrage universel. Les résultats des élections contraignent en effet les différents partis dans un sens parfois fidèle aux ententes d'hier, et parfois en totale contradiction avec les anciens antagonismes.

9.4.1 LES EFFETS DE RÉPULSION

Parmi les fossés les plus prégnants, l'orientation idéologique apparaît, *a priori*, comme la plus « clivante ». Quelles que soient les étiquettes apposées sur la tendance séculière, simples outils – changeants – usités par les acteurs et les analystes, parfois par souci de simplification, et plus souvent face à la difficulté d'en définir le contenu, celle-ci représente un des deux pôles majoritaires en Tunisie. Généralement, cette tendance se dit destourienne, c'est-à-dire obéissant aux lignes politiques prônées par le parti de Bourguiba. Celui-ci a été à une époque socialiste, adoptant une politique économique collectiviste. Plus tard, il changera de cap pour adopter l'économie de marché protégé. Originellement, c'est un parti nationaliste et « progressiste ». Ses défenseurs se disent « modernistes », c'est-à-dire culturellement proche de la modernité politique européenne. Fortement influencé par les concepts et idéaux de la philosophie politique française (la nation, la citoyenneté, l'individu, etc.), le destourisme se veut laïc, au sens où il prône une séparation entre les sphères religieuses et politiques. En réalité, Bourguiba a plutôt fait preuve d'une mise sous tutelle des institutions religieuses du pays⁷⁶². Cet anticléricalisme prononcé s'apparente à ce que Frégosi (2004) appelle le « gallicanisme politique à la tunisienne ». Pour autant, avec l'émergence dans les années 1970 et surtout 1980 de l'islamisme, c'est bien le repère laïc/séculier⁷⁶³ qui constitue, en miroir, un des critères principaux de définition de ce pôle (Gobe et Chouikha, 2015).

⁷⁶² La sécularisation de l'enseignement qui devient mixte; le démantèlement de l'université Zitouna, antique gardienne de la culture tunisienne et lien spirituel et politique avec les pays arabes; la disparition des tribunaux religieux; l'intégration des cadres religieux dans le personnel étatique; la subordination financière et la régulation monopolistique de toute activité religieuse; la formation et la nomination des imams; la création d'une direction des Affaires du culte en 1967; l'abolition-nationalisation des habous publics et privés sont autant de preuves de la subordination des clercs musulmans à l'autorité politique.

⁷⁶³ La nuance entre laïcité et sécularisme est explicitée chez Baubérot (2010) : le processus de laïcisation concerne la gouvernance politique de la religion et met en jeu son rapport avec l'État-nation, le sécularisme se réfère à la perte de pertinence sociale des univers religieux dans les sociétés modernes.

La tendance islamiste (Burgat, 1988 et 1996) est née dans les années 1960, à partir du mouvement *Da'awa*⁷⁶⁴ lancé par A. Mourou. Reconfigurée en Jama'a Islamiya (ou Mouvement de la Tendance Islamique, MTI), la mouvance islamiste se politise avec ses premières élites fondatrices, R. Ghannouchi et H. Ennaiefer, notamment. Idéologiquement inspiré par la voie des Frères Musulmans égyptiens, influencé plus tard par le panarabisme islamique du soudanais H. Al Tourabi, puis par la Révolution islamique iranienne, le mouvement se transforme avant de se nationaliser définitivement. Le fondateur d'Ennahdha⁷⁶⁵ revient sur cet héritage conflictuel entre les deux grands mouvements réformistes tunisiens, influençant la vie politique actuelle.

On n'a pas d'élites politiques. On a tout au plus des personnes qui se sont construites sous un régime despotique. Et du coup on a encore cette mentalité despotique. Il n'y a pas d'idéologie précise, libératrice de ce despotisme. Cette classe politique est incapable d'accepter la présence de l'adversaire. Les islamistes ne peuvent concevoir la présence politique de la gauche. Et les gauchistes ne veulent pas de la présence des islamistes.

C'est en effet pendant, par et au service du régime autoritaire (ou « despotique ») que s'est construite l'opposition frontale entre les deux clans politiques. Le terme « gauche » (« yassar ») ou « gauchistes » (« yassariyin ») revêt dans les propos de Mourou la même confusion que celle relevée plus haut. La gauche serait ce magma d'acteurs anti-islamistes, généralement regroupés dans les partis destouriens successifs (Néo-Destour, Parti Socialiste Destourien, Rassemblement Constitutionnel Démocratique). Quoiqu'il en soit des frontières, la perception d'une dichotomie entre l'islamisme et le destourisme est constituante du paysage politique tunisien au point que les partis ni islamistes ni destouriens sont sommés de choisir leur camp. Le CPR devient ainsi largement inféodé à

⁷⁶⁴ *Da'awa* peut être traduit par « invitation » dans le sens de la prédication.

⁷⁶⁵ A. Mourou, entretien cité.

Ennahdha dès 2011; tandis que la gauche communiste tente à plusieurs reprises un rapprochement avec Nidaa Tounes, héritier du RCD. Le CPR et surtout le FDTL ayant formé avec Ennahdha la coalition dirigeante en 2011, leurs électeurs et une large partie de leurs députés, à l'origine plus proches du socialisme s'en sont peu à peu éloignés. Aux élections de 2014, les deux partis disparaissent quasiment ou totalement⁷⁶⁶ de l'Assemblée législative, vraisemblablement punis pour leur suivisme envers Ennahdha. Entre temps, la vie politique tunisienne s'est polarisée entre deux camps, atteignant une crispation porteuse de risques de rupture politique. Un rapport de l'ICG caractérise ainsi les enjeux :

Les sécularistes voulaient que les islamistes renoncent à imposer leur présence de manière trop marquée dans la société. En échange, ils cesseraient d'attiser les tensions. Pour eux, les islamistes devaient s'engager à respecter le caractère civil et républicain de l'État, arrêter de placer leurs hommes au sein des administrations centrales, régionales et locales afin notamment de s'assurer le contrôle du prochain scrutin, ne plus utiliser les lieux de culte à des fins partisans et accepter la dissolution des Ligues de protection de la révolution. En contrepartie, les sécularistes n'useraient plus de leur influence au sein de l'administration, des milieux d'affaires, des médias, des associations professionnelles et des syndicats pour paralyser l'économie et les institutions afin de créer un mécontentement généralisé, ouvrant la voie à une intervention directe des forces de sécurité dans les affaires politiques (ICG, 2014 :8).

Or ce fossé « idéologique » entre l'islamisme et le destourisme, qui se traduit concrètement en activité politique antagoniste voire parfois paralysante⁷⁶⁷, tout en remontant à la première moitié du XXème siècle entre élites traditionnalistes et élites modernistes, trouve aussi sa source dans des conflits souvent individuels. L'Assemblée

⁷⁶⁶ 4 députés sont élus pour le CPR, aucun pour le FDTL.

⁷⁶⁷ Le blocage de l'été 2013 du système politique suite aux assassinats politiques de C. Belaid et M. Brahmi témoigne d'une telle escalade entre les deux camps.

constituante assiste entre 2011 et 2014 à des empoignes singulières qu'il est possible de resituer dans la vie pré-partisane des acteurs. À la question de savoir s'il existe une trace antérieure à ces disputes, Mourou abonde dans le même sens, ses propos dénotant même d'un agacement certain.

Ce sont les mêmes discours, les mêmes concepts, les mêmes disputes, les mêmes personnes et les mêmes duels. Il n'y a pas eu d'évolution, c'est le combat étudiant des années 1980 qui opposait les islamistes à la gauche, qui se joue à nouveau aujourd'hui. Exemple : Laarayedh contre Belaid, B'hiri contre untel. Les mêmes disputes que dans les années 1980, lorsque les deux syndicats étudiants, l'UGET et l'UGTE, se confrontaient⁷⁶⁸.

Un second témoignage de l'intérieur de ces syndicats étudiants, mais en dehors de l'espace partisan actuel, reprend une analyse très similaire.

Les élites politiques actuelles sont celles des années 1980, issues des syndicats étudiants. C'est la même confrontation idéologique, la gauche contre les islamistes. Le même discours d'hier est tenu aujourd'hui. Les mêmes conflits personnels. C'est une question de génération⁷⁶⁹.

Tout se passe ainsi comme si les querelles politiques héritées avaient repris leur expression dès 2011. Entre deux espaces libres que sont le campus étudiant (Ayari, 2009a et 2009b) – au début des années 1980 – et l'Assemblée constituante de 2011, le combat entre individus et collectifs particuliers s'est transposé.

Toutes ces tendances opposées participent de la « tectonique » partisane et politique du pays. Face à ces forces antagonistes, des ententes construites dans la durée contribuent à des rapprochements dans l'après Ben Ali.

⁷⁶⁸ A. Mourou, entretien cité.

⁷⁶⁹ Haut fonctionnaire, ayant été membre d'un des deux syndicats étudiants dans les années 1980 et qui a côtoyé certaines élites politiques actuelles. Entretien, Tunis, 2014.

9.4.2 LES EFFETS D'ATTRACTION

Dans l'analyse consacrée à la société politique contestataire⁷⁷⁰, les différentes plateformes de dialogue et de coopération entre l'opposition à Ben Ali, durant son régime, ont été présentées. Ainsi que le formule Putnam (1994), le capital social et la confiance facilitent la coopération et les normes de réciprocité, car ils diminuent le risque de défection et l'incertitude et fournissent des modèles de coopération future.

En Tunisie, la coopération à partir de 2011 entre les islamistes et une tendance séculière anti-Ben Ali s'inscrit dans cet historique de dialogue à la base d'une reconnaissance mutuelle. Cette confiance entre des partis et des acteurs ne partageant que peu de valeurs idéologiques communes a déteint sur la société tunisienne. Stepan (2012) développe à ce titre son concept de « double tolérance ». La première tolérance est celle des citoyens « religieux » envers l'État duquel ils acceptent un pouvoir politique obtenu par la voie démocratique et sans avoir à opposer aux autorités élues la loi de Dieu. La tolérance réciproque requiert de l'État qu'il offre la liberté d'expression politique aux citoyens religieux en autant que ces derniers respectent la loi et les droits constitutionnels des autres citoyens. Ce sont les ententes entre les partis de l'opposition à Ben Ali (Ennahdha, PDP, FDTL, CPR), dès 2003 qui ont jeté les bases de la rapide coopération entre trois de ces partis en 2011 pour former la coalition gouvernante.

Cette coopération a permis d'éviter de longs débats en 2011, puisque les principales questions ont été réglées en amont. Les islamistes s'étaient alors ouverts au processus démocratique comme seule voie d'accès au pouvoir, tandis que les séculiers ont dû accepter la présence des islamistes dans l'arène politique. L'accord se manifeste sur plusieurs enjeux. Le caractère civil de l'État a été concédé par Ennahdha (Bras, 2016)

⁷⁷⁰ Voir la section 4.3.1.

alors que l'identité du pays a été définie comme arabo-musulmane. La liberté de croyance et la neutralité des lieux de culte ont été admises par tous. Enfin aucune remise en question des droits des femmes octroyés par Bourguiba ne pourrait être discutée. Malgré quelques entorses à ces ententes (la neutralité des lieux de culte, l'égalité des sexes à laquelle a été substituée un temps la « complémentarité » pendant les débats constitutionnels, etc.), la plupart des débats ont été relativement rapidement clos dans l'après Ben Ali. Il apparaît ainsi que les transactions politiques passées alimentent la transition politique en lui offrant des débouchés préparés en amont. Cet « effet différé des différentes tentatives de dialogue passées entre les islamistes et les autres mouvements d'opposition » (ICG, 2011 :27) se manifeste au cours des années post Ben Ali.

Symétriquement, l'évolution politique du pays dès 2011 offre, à son tour, aux élites partisans des options de coopération inédites. C'est ainsi que l'Union pour la Tunisie, « une coalition électorale entre le parti Nidaa Tounes, le Parti Républicain (Al Joumhour), la Voie Démocratique et Sociale (Al Massar), le Parti socialiste et le Parti du Travail Patriotique et Démocratique » (Ghanmi, 2013 :2) voit le jour en 2013. Le Parti Républicain a été lui-même la fusion du PDP, de Afek Tounes et de nombreux autres petits partis. De même, Al Massar regroupe le Parti Démocrate Moderniste (émanation d'Ettajdid, le parti communiste historique) et le Parti des Travailleurs Tunisiens. Les « destouriens » qui n'ont pas été séduits par l'offre de Nidaa Tounes ont regroupé leurs forces au sein du Minbar Al-Istiqlal (Tribune de l'Indépendance), fusion des partis Al Moubadara et les Destouriens, avec l'inclusion d'islamistes modérés indépendants.

Toutes ces coalitions se sont construites au fur et à mesure des évolutions politiques récentes. Certaines ont rapidement disparues, d'autres apparaissent au gré des équilibres

des forces politiques. En théorie des jeux, cet « équilibre de Nash » met du temps à se mettre en place en Tunisie. Celui-ci se définit comme « une résultante 0 regret dans laquelle tous les joueurs sont satisfaits de leur stratégie étant donné tout ce que les autres joueurs ont accompli. Le résultat n'est donc pas optimal [...], mais il est le plus efficace au regard des options de tous les autres joueurs » (Brody-Barre, 2013 :223). L'instabilité des accords alimente à son tour le phénomène de transhumance politique (Marzouki, 2016: 87) au sein de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC).

Composée de néophytes en politique et d'une mosaïque de personnalités aux itinéraires très disparates, l'ANC a vu les équilibres politiques établis à l'issue du scrutin du 23 octobre 2011 largement modifiés. La répartition des sièges entre les différentes forces politiques connaît de fréquents changements en raison de la mobilité des élus qui changent d'appartenance (Chouikha et Gobe, 2013 :6).

La figure 9.21 illustre ces transferts politiques des partis politiques entre eux. Le résultat est un éclatement en petites formations ou groupes politiques au sein de l'ANC. Seuls les islamistes d'Ennahdha apparaissent comme solidaires et ordonnés.

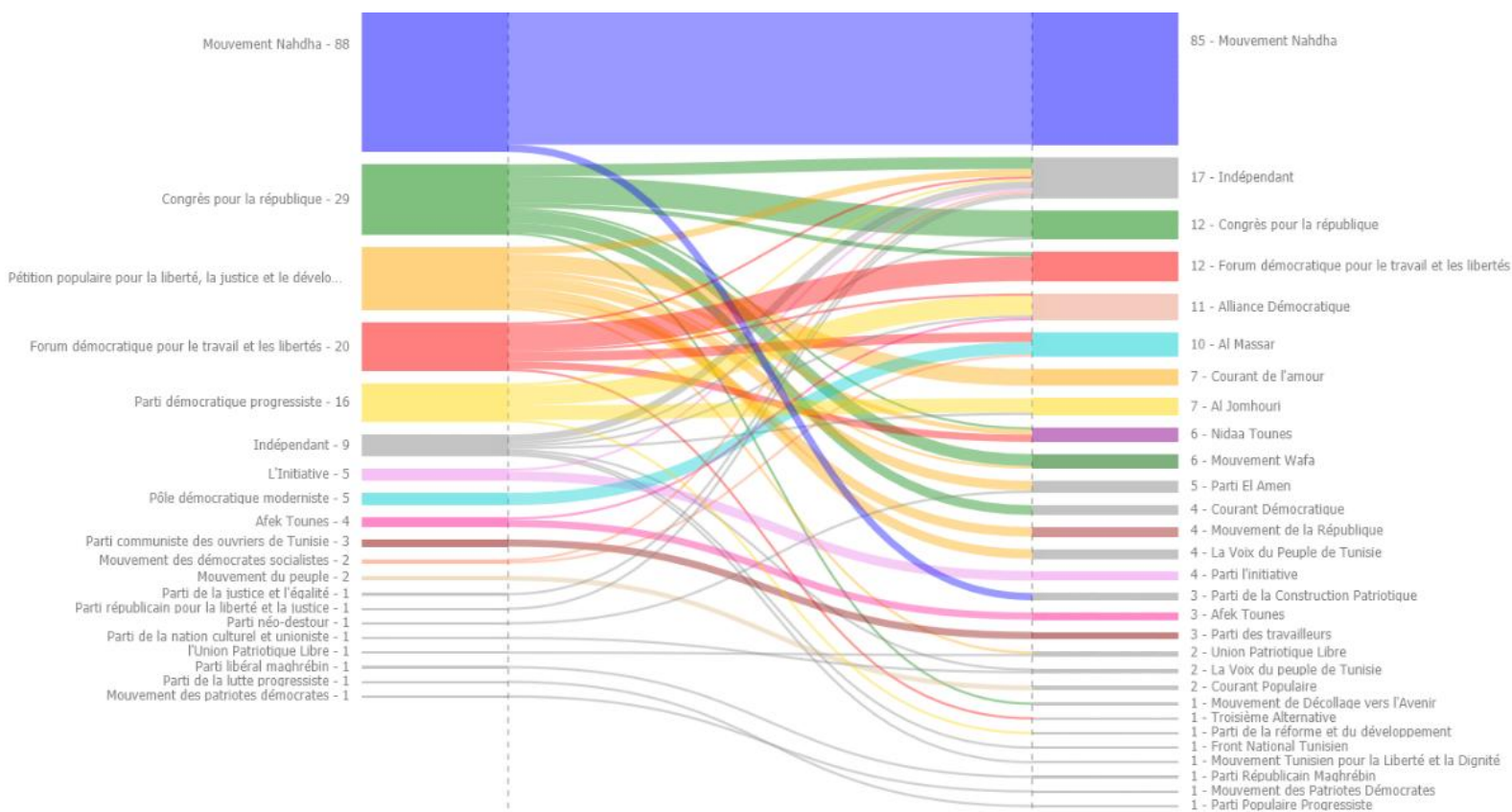


Figure 9.22 Mercato des partis politiques à l'Assemblée Nationale Constituante, 2011-2014. Source: Marsad.tn

CONCLUSION

En dépit des différents antagonismes hérités d'un passé pas si lointain, prolongeant des ententes nées à l'époque de l'opposition, les « nouvelles » élites politiques tunisiennes font de plus en plus preuve de comportements coopératifs comme le soulignent différents témoignages repris dans les médias⁷⁷¹. Ceux-ci suggèrent une forte différence entre la façade publique conflictuelle, et les rapports fraternels entre les adversaires au sein des Assemblées et Commissions.

⁷⁷¹ M. Rahoui (Parti unifié des patriotes démocrates) et S. Chourou (Ennahdha) sont durant 3 ans les adversaires les plus véhéments au sein de l'ANC. Leur « empoigne » atteint des niveaux de menaces sérieuses. À la promulgation de la constitution en janvier 2014, leur accolade fait le tour des médias tunisiens et étonne sensiblement le grand public.

L'alliance entre les deux adversaires Nidaa Tounes et Ennahdha s'apparente dès lors à ce que Marzouki (2016) qualifie de compromis « pourri ». Un compromis est « pourri » au sens de Margalit (2013) lorsqu'« il a pour motivation le sentiment de l'un des protagonistes que, s'il n'accepte pas ce pacte, son existence même pourrait être menacée » mettant ainsi en danger « les règles du jeu démocratique en vidant de son sens l'idée même de compétition idéologique » (Marzouki, 2016 :89). Plus généralement, le changement de régime est marqué par le passage de relations d'inimitié à des relations d'adversité. Comme dans l'Argentine postdictatoriale⁷⁷², « les acteurs en concurrence pour le pouvoir ont commencé [à] se considérer comme des adversaires courtois et non plus comme des ennemis absolus » (Lefranc, 2002 : 143).

Le changement politique n'a par ailleurs pas profondément modifié la sociologie du personnel politique tunisien. Les individus au pouvoir ne sont plus les mêmes. En revanche, les caractéristiques sociologiques des acteurs de l'élite sont souvent ressemblantes. Pour cette raison, un certain nombre de schémas politiques se reproduisent. La transition politique a porté au pouvoir des partis qui sans être nécessairement reconnus auparavant, existaient déjà du temps de Ben Ali, soit formellement, soit par leur personnel. Cette transition a également permis la préservation d'un groupe particulier, grand bénéficiaire du changement de régime : l'élite économique du régime précédent.

⁷⁷² Malgré les limites évoquées par l'auteure telles le retour à une certaine violence et les conflits prégnants entre bourreaux et victimes des régimes précédents.

CHAPITRE 10 STRATÉGIES DE CONSOLIDATION DES PRIVILÈGES DES

ÉLITES ÉCONOMIQUES

Le régime de Ben Ali reposait sur un certain nombre de secteurs stratégiques parmi lesquels la sphère économique. À la tête de ce secteur ont régné des acteurs adoubés par le Palais, et jouant un rôle de levier local et international. Ces élites, liées patrimoniallement et souvent matrimonialement à la famille du président, possèdent des caractéristiques communes⁷⁷³ leur procurant une forme d'identité collective. Dans cette configuration, elles constituent un réseau interdépendant, sans pour autant se présenter comme un contre-pouvoir.

La fuite de Ben Ali et l'arrivée de nouvelles élites politiques s'accompagnent d'une demande populaire d'exclure l'élite dirigeante précédente. Le processus menant à l'établissement d'un nouveau régime constitue un environnement nouveau dans lequel ces capitaines sont amenés à évoluer avec précaution, en raison de leur rapport organique avec le régime précédent. Il s'agit pour eux dans un premier temps d'essayer de protéger leurs acquis, patrimoines et positions. Puis dans une seconde dynamique, ces acteurs chercheront à se replacer dans le nouveau système politico-économique.

La fin du parti hégémonique et l'ouverture au multipartisme constituent un premier paramètre important dans ces calculs. L'entrée en jeu d'acteurs politiques longtemps

⁷⁷³ Pour rappel, ce sont des fortunes récentes qui doivent en grande partie leur ascension au régime. Elles sont à la tête de conglomerats aux activités différenciées mais aux chiffres d'affaires relativement modestes lorsque comparés à l'environnement proche (régional ou continental). La structure de leur holding est avant tout familiale, garantissant une certaine solidarité, parfois au prix du développement économique. Du fait de cette organisation, la confusion entre le privé et les affaires conduit à l'imbrication du politique et du clan familial. Les engagements politiques du chef de famille qui est aussi à la tête du conglomérat valent pour la famille entière. Surtout, ces clans tout en étant liés à la famille présidentielle, sont aussi fréquemment liés les uns aux autres à travers des mariages et des partenariats économiques.

bannis par Ben Ali en est un second. La confiscation des capitaux du clan Ben Ali/Trabelsi et leur mise à l'écart du circuit économique forment une troisième variable à considérer. En raison à la fois du poids économique du clan présidentiel et de l'enchevêtrement entre les entreprises de cette famille et celles des capitaines d'industrie, le bannissement des Ben Ali/Trabelsi fait figure d'opportunité et de risque. La crise économique corollaire du changement de régime tunisien constitue à son tour un élément significatif de l'analyse des transformations que subissent ces acteurs économiques.

Dans ce chapitre, il s'agira d'analyser deux méthodes de survie et reconfiguration complémentaires. La première regroupe les stratégies économiques ayant permis à ces élites de sauver et de consolider leurs capitaux et privilèges. La seconde a trait à l'entrisme politique de ces acteurs, c'est-à-dire aux modalités de conversion du capital économique en capital politique. Ces deux mouvements, analysés dans les deux sections suivantes, ont accompagné et structuré les évolutions des différents régimes, transitoires puis constitutionnalisés, qui sont nés les uns à la suite des autres.

10.1 ATTENTISME PUIS STIGMATISATION ET SUBSTITUTION AUX TRABELSI

Pour situer le contexte politique et économique dans lesquels ont eu à évoluer ces acteurs, il est nécessaire de rappeler que le désarroi et la peur du vide qu'ont vécus les élites politiques de Ben Ali⁷⁷⁴ ne sont pas des sentiments qui leur sont exclusifs. Les multipositionnements, la proximité entre les deux groupes et l'insertion dans le régime expliquent que le secteur économique est traversé par des incertitudes comparables.

⁷⁷⁴ Voir chapitre 5, seconde partie.

10.1.1 L'INCERTITUDE ET L'ATTENTISME LIÉS À LA CHUTE DU RÉGIME

Au lendemain du départ du président, et suite à l'arrestation de nombreux membres de son clan, les élites économiques du pays ont fait face à une configuration politique jusque-là inconnue. Le contexte est caractérisé par un effondrement rapide de toute forme de certitude politique et de confiance dans les réseaux. En raison de leurs liens économiques et matrimoniaux avec le clan présidentiel et de leur implication politique⁷⁷⁵, les grands patrons ont dû faire face à des accusations et pour certains des difficultés juridiques et économiques.

Ainsi, lorsque le gouvernement établit, le 25 février 2011, une liste de 110 individus membres du clan de Ben Ali/Trabelsi, dont les avoirs sont gelés puis confisqués par l'État, du fait de l'imbrication économique des uns et des autres, la menace plane automatiquement sur ces capitaines. Les autorités politiques ont dans la foulée demandé à toutes les banques tunisiennes de coopérer pour geler les comptes et les avoirs de ces individus⁷⁷⁶. Parallèlement, les ennuis judiciaires vécus par certains grands patrons ont été fortement conditionnés par leur poids économique.

Il est certain que la fortune a joué un rôle. Des gens fortunés sont restés là, ceux-là ont vu d'abord leurs biens confisqués, et maintenant ils les ont récupérés, par exemple Mabrouk⁷⁷⁷ avec Orange ou encore Hédi Jilani⁷⁷⁸. Il faut dire qu'il n'y a pas eu de procès retentissant en Tunisie d'hommes d'affaires véreux à qui on a quelque chose à reprocher. À part ceux qui ont fui. D'autres sentent le souffre ou ont un nom qui sent le souffre. Le pire qui a été infligé à ces hommes d'affaires a été de les

⁷⁷⁵ Ne serait-ce qu'à des postes de catégorie intermédiaire mais exposée tels les fonctions de maire, député, membre du comité central du RCD, etc.

⁷⁷⁶ Selon les témoignages de différents banquiers interviewés.

⁷⁷⁷ M. Mabrouk, gendre de Ben Ali, voir chapitre 3, section 3.4.

⁷⁷⁸ Beau-père de B. Trabelsi, le frère de Leila, et de S. Ben Ali, le frère du président. Voir chapitre 3, section 3.1.

priver de leur passeport, d'être interdits de voyager. Certains ont vu leurs biens confisqués, puis rendus.⁷⁷⁹

L'enchevêtrement des intérêts des principaux accusés et des capitaines d'industries⁷⁸⁰ aurait dû, hypothétiquement, pousser les autorités à enquêter sur l'acquisition de ces biens. Par exemple, S. el Materi, gendre du président, était actionnaire dans la banque Zitouna. À ce titre, il était partenaire avec H. Meddeb, A. Miled, A. Ben Ayed, H. Bouchamoui et T. Chaibi. Tous ces acteurs ont été décrits précédemment comme faisant partie du cercle restreint de grands patrons politiquement influents. Pour autant, ils n'ont pas été inquiétés judiciairement.

Dans l'attente des conclusions des enquêtes concernant la saisie des biens des Ben Ali/Trabelsi, les incertitudes juridiques et économiques limitent les marges de manœuvre de leurs associés. L'incertitude dépend aussi de la stratégie adoptée par les désignés coupables au sein du clan présidentiel. À ce titre, il n'y a pas de règle de conduite commune. Certains membres de ce clan ont fui le pays et rapidement abandonné l'idée d'un retour et d'une restauration de leur patrimoine tunisien⁷⁸¹. D'autres ont été arrêtés, jugés et condamnés à de longues peines⁷⁸². Certains sont partis et ont décidé plus tard de revenir tout en acceptant d'être jugés⁷⁸³. Enfin, quelques individus n'ont pas fui; ils ont en revanche vu leurs biens confisqués, ont saisi la justice et ont récupéré une partie de ces actifs⁷⁸⁴.

⁷⁷⁹C. Ayari, gouverneur de la Banque centrale. Entretien, Tunis, 2014.

⁷⁸⁰ Voir section 3.1 de la première partie.

⁷⁸¹ Par exemple B. Trabelsi, frère de Leila, réfugié au Canada, et qui se bat contre l'extradition vers la Tunisie.

⁷⁸² Par exemple I. Trabelsi, neveu de Leila, un de ces éléments puissants et intimidants du clan.

⁷⁸³ Par exemple S. Chiboub, gendre de Ben Ali issu de son premier mariage. Chiboub s'est d'abord réfugié dans des pays du Golfe avant de négocier judiciairement son retour. Une fois rendu à Tunis en 2014, de nouvelles charges sont apparues. Chiboub a été incarcéré pour divers motifs et libéré en 2016.

⁷⁸⁴ Par exemple M. Mabrouk, gendre du président Ben Ali.

Face à ces situations, les élites économiques partenaires du clan présidentiel ont dû adopter, dans un premier temps, des stratégies attentistes. Ces positions sont caractérisées par un retrait partiel du circuit économique synonyme de menace sur la relance économique. « Après la révolution, par peur des confiscations, les hommes d'affaires ont planqué leurs actifs, de plusieurs manières : fuite des capitaux, retraits des fonds, investissement dans l'immobilier, etc. »⁷⁸⁵. Ces précautions ont contribué à ralentir l'économie, permettant à ces acteurs de se présenter, aux yeux des gouvernants, comme partenaires – plutôt qu'adversaires – dans l'optique d'accéder aux revendications économiques populaires (Allal, 2015 :118) et de surmonter les défis socio-économiques (ICG, 2012a). Le discours sur les hommes d'affaires qui doivent rendre des comptes s'est progressivement mué en un discours de séduction voire supplication⁷⁸⁶. Le premier élément d'analyse se situe ainsi dans l'absence de menaces judiciaires sur les grands patrons non affiliés par le patronyme au clan Ben Ali/Trabelsi bien que fortement associés au régime précédent. La chute de ce régime a aussi été synonyme de nécessité de faire face à des graves difficultés économiques.

⁷⁸⁵ Banquier tunisien. Entretien, Tunis, 2014.

⁷⁸⁶ C'est le cas du parti islamiste Ennahdha comme de son opposant devenu partenaire, Nidaa Tounes. Le chef d'Ennahdha déclare notamment que les hommes d'affaire « ont un rôle important à jouer en Tunisie » et qu'ils « représentent une partie du peuple et doivent siéger au parlement », Radio Mosaïque FM, le 11/09/2014. À ce titre, il a rapidement appelé à lever les interdictions de voyager qui les concernent; il a organisé des rencontres entre son parti et leur groupe d'intérêt; il a également réussi à « attirer » certains d'entre eux. H. Jilani, se retrouve ainsi au premier rang du congrès d'Ennahdha et premier invité au mariage de la fille de Ghannouchi (selon nos entretiens). Similairement, le président de Nidaa Tounes, B.C. Essebsi, élu président de la République, s'est largement appuyé sur ces businessmen: il a notamment appelé à la « réconciliation économique » avec les hommes d'affaire poursuivis pour corruption (discours du 20 mars 2015 et Allal (2016 :17)). L'argentier de son parti n'est autre que F. Elloumi, plus grande fortune du pays, ancien maire RCD de Tunis.

10.1.2 UN APPEL D’AIR ÉCONOMIQUE SYNONYME DE CONSOLIDATION DES POSITIONS

La mise à l’écart du clan Ben Ali/Trabelsi peut également être analysé comme une opportunité économique nouvelle. En effet, « les 220 entreprises confisquées au clan Ben Ali fin 2010 représentaient moins de 1 % de la masse salariale, mais accaparaient 21 % des bénéfices du secteur privé » (Rijkers *et al.*, 2014a) c’est-à-dire une rentabilité sans équivalent dans le pays. Or, le retour en fonction de ces entreprises devenait une nécessité de plus en plus urgente pour les autorités, cela en raison de la crise économique pressante.

Dans un tel contexte, personne d’autre que ces grands patrons n’avait les capacités en termes de savoir-faire, de fonds et de structures rapidement fonctionnelles pour reprendre ces grandes compagnies. Des investisseurs étrangers ont, il est vrai, très modestement, pris une participation dans certains secteurs névralgiques ⁷⁸⁷. Mais un certain protectionnisme économique couplé à une méfiance étrangère vis-à-vis de la situation politique locale (Castillot et Renault, 2011) ont permis aux capitaines d’industrie de se présenter sans alternatives viables. Ainsi, le retrait des Trabelsi a correspondu à une aubaine comprise comme conjoncture économique favorable, principalement, pour ces grands patrons. Plus significativement, le rachat des entreprises et actifs du clan présidentiel a contribué à la stratégie de consolidation des positions de ces acteurs.

⁷⁸⁷ Les associés qataris d’El Materi ont ainsi augmenté en 2012 leur participation dans Tunisiiana, l’opérateur cellulaire, devenu depuis Oreedoo. Des banques européennes ont aussi repris des participations dans certaines banques tunisiennes (notamment le Crédit mutuel, banque française, qui reprend fin 2012 les parts de Belhassen Trabelsi dans la Banque de Tunisie). Cela dit, rares sont les exemples de telles ouvertures aux investisseurs étrangers. L’État a surtout favorisé les champions nationaux.

En récupérant les entreprises Ben Ali/Trabelsi, les grands patrons ont aussi accaparé les circuits et avantages qui leur étaient associés, procédant ainsi à la relative fermeture du marché. « La plupart des entreprises tunisiennes et des sociétés non apparentées au clan Ben Ali continuent de souffrir en raison d'obstacles à l'entrée des marchés ; leurs efforts se retrouvent anéantis par les avantages iniques dont jouissent les entreprises privilégiées » (Rijkers *et al.*, 2014a). Loin d'entrer en concurrence comme le voudrait le principe de l'appel d'offre, il est aisé de constater ici et là des « petits arrangements entre amis » dans le but d'optimiser les intérêts de groupes en l'absence de véritable autorité de contrôle.

Quelques exemples soulignent ces ententes. L'entreprise Ennakl (Volkswagen, Audi, Porsche, etc.), un des fleurons du commerce automobile avait été « rachetée » par Sakhr El Materi du temps du règne de Ben Ali. Confisquée par l'État en 2011, elle a été revendue au plus offrant. C'est à ce titre que deux des plus grands groupes privés tunisiens ont décidé de créer un consortium pour reprendre la compagnie. Ben Ayed et Ben Yedder se sont associés pour proposer une offre acceptée par l'État, sans véritable offre concurrente à la hauteur. Parallèlement, le consortium Bouchamoui / Chabchoub a vu le jour pour racheter deux tiers des actions de la compagnie City Car, autre concessionnaire (Kia, Renault Trucks, etc.) ayant appartenu à El Materi, là encore sans réelle concurrence.

On avait de ce fait une véritable collusion entre de «faux» concurrents qui s'arrangeaient à l'avance pour se partager le butin. [...] Partout dans le monde, ce sont en effet les mêmes pratiques «*monopolistiques*» qui dominent les transactions en tout genre. Dans l'affaire Ennakl/Volkswagen, le groupe Bouchamaoui ne proposa que 142 petits millions de dinars lorsque Poulina⁷⁸⁸/Parenin⁷⁸⁹ en proposait 238.

⁷⁸⁸ Famille Ben Ayed. Voir chapitre 3, section 3.1.

Qu'est-ce qui explique cette différence? Pour City Car/Kia, les familles Bouchamaoui/Chabchoub remportent le morceau avec 114 MD face au groupe Comet⁷⁹⁰ qui n'en proposa que 70... La famille Elloumi prétextait vouloir la totalité de la société City Car/Kia alors que l'on savait d'avance que 30,75% devait être introduit en bourse, ce qui «l'élimina» de la transaction. (Aouina, 2012)

Ces comportements suggèrent des ententes implicites destinées à se partager la majorité des actifs – laissés par le clan anciennement au pouvoir – sans trop de dégâts réciproques.

Il convient ici de rappeler l'héritage du précédent régime. Tous ces capitaines d'industrie ont appris à maximiser leurs intérêts individuels en optimisant les intérêts collectifs. Ce groupe restreint gravitant autour du Palais a intégré la collaboration, plutôt que la libre concurrence, comme mode de gestion des rapports économiques. Cet héritage est d'autant plus utile dans la Tunisie post Ben Ali que les biens saisis aux Trabelsi doivent rapidement trouver preneur. Dans cette course aux reprises, ce sont nécessairement les acteurs les mieux placés – en termes de réseaux et d'accès privilégié à l'information – et dont l'assise économique – en termes de capacité de relance et de fonds d'investissement – est la plus certaine qui sont en position favorisée. Pour le dire plus simplement, les mêmes grands patrons ont rapidement réussi à sécuriser et renforcer leurs acquis et parts de marché, entre autres grâce à leur substitution à leurs anciens associés de la famille présidentielle.

Pour mieux se replacer, ces grands patrons, à l'instar de nombreux autres acteurs (politiques, syndicalistes, etc.) ont usé, médiatiquement, de deux tactiques quasi rituelles.

⁷⁸⁹ Famille Ben Yedder.

⁷⁹⁰ Famille Driss.

La première a consisté à s'afficher en victime du régime autoritaire⁷⁹¹, ou à s'excuser publiquement⁷⁹². La seconde visait à pointer du doigt les dérives de la famille Trabelsi et Ben Ali. « Cette stigmatisation des 'clans' se diffuse d'autant mieux et elle est d'autant plus populaire qu'elle arrange tout le monde: les entrepreneurs qui se disculpent ainsi de pratiques illicites en se disant victimes; les membres du RCD qui se distancient du régime en se revendiquant propres; mais aussi bien les membres de l'UGTT qui se reconstituent une virginité » (Hibou, 2011b :19).

Le repositionnement des anciennes élites économiques n'empêche pas l'arrivée, très limitée, de nouveaux acteurs, souvent intéressés à convertir leur capital en participation politique⁷⁹³. D'une façon générale, ce sont les mêmes joueurs qui ont bénéficié, économiquement, du changement de régime, sur le court comme le moyen terme. « Seules quelques personnes bien introduites dans les cercles du pouvoir et dans l'administration peuvent profiter de ces prébendes ; ceux qui n'ont pas de relations sont exclus de l'économie. [...] Les opportunités économiques demeurent en effet très rares pour les Tunisiens ne disposant d'aucun réseau d'influence » (Rijkers *et al.*, 2014a).

Tous les anciens grands patrons évoqués jusque-là ont en effet réussi à étendre et renforcer leurs affaires. Quelques chiffres appuient ce constat⁷⁹⁴. Le groupe Elloumi a fait passer son chiffre d'affaires de 800 millions en 2011 à 1.4 milliard de DT en 2013

⁷⁹¹ A. Miled, associé à tous les clans ennemis (voir troisième chapitre) a ainsi été présenté comme « victime du régime » par un ministre français (P. Ollier), compagnon de la précédente ministre des Affaires étrangères ayant visité la Tunisie en pleine « révolution » de 2010-2011 sur invitation d'A. Miled, et qui de retour en France, a plaidé à l'Assemblée, pour l'aide policière au régime de Ben Ali. Voir Laurent (2011).

⁷⁹² H. Jilani s'est d'abord excusé publiquement sur son compte Facebook en janvier 2011. En 2012, après une période de décantation, il revient sur ses excuses sur les ondes de Shems FM (12/04/12) en considérant ces excuses comme une « erreur atroce ».

⁷⁹³ Par exemple S. Riahi, ayant fait fortune en Lybie du temps de Khadafi, chef d'un des partis (Union Patriotique Libre) formant la coalition au pouvoir actuellement. Voir sous-section suivante.

⁷⁹⁴ Chiffres puisés entre autres dans *l'Économiste Maghrébin* (2014).

prenant la première place du classement des groupes privés tunisiens. Le groupe Poulina (Ben Ayed) a augmenté son chiffre d'affaires de 700 millions en 2009 à 1.2 milliard de DT en 2013. L'année même de la crise (2011), ce même groupe a augmenté son chiffre d'affaires de 7% par rapport à l'année précédente. Le groupe Délice-Danone (Meddeb) similairement est passé de 265 millions en 2009 à 1.3 milliard de DT en 2013 notamment via son introduction en bourse. Le groupe TTS (Miled) est passé de 460 millions en 2009 à 590 millions de DT de chiffre d'affaires en 2013. Le groupe Loukil a progressé de 470 millions en 2009 à 680 millions de DT en 2013. Carrefour en Tunisie (Chaibi) a augmenté de 13% son chiffre d'affaire en 2012 par rapport à 2011. Le classement des 10 plus grands groupes privés tunisiens en 2012 fait apparaître globalement les mêmes noms que sous Ben Ali : Elloumi, Ben Ayed, Meddeb, Mabrouk, Loukil, Miled, etc. Ainsi, lors de l'année 2012, « il s'est produit, à l'évidence, un passage de témoin ou si l'on veut, une redistribution des cartes économiques au profit du capitalisme privé », et par conséquent, « les marches du podium sont prises d'assaut par des groupes privés, qui combinent désormais croissance interne et externe, via rachat d'entreprises, privatisation, internationalisation » (Mechri, 2014). Cet assaut qui se comprend comme une stratégie de préservation et renforcement des intérêts économiques s'est fait notamment à travers des collusions avec les autorités publiques.

10.1.3 LA COLLUSION AVEC LES NOUVELLES AUTORITÉS

La procédure de sélection par l'État des repreneurs des entreprises confisquées ne manque pas d'opacité. Les entreprises saisies concernent des secteurs diversifiés. La finance, le tourisme, les télécoms, l'agriculture, l'automobile, la grande distribution,

l'industrie de l'extraction sont autant de pans de l'économie à remodeler. Pour organiser la propriété de ces entreprises par l'État, celui-ci créé, en 2011, Karama Holding⁷⁹⁵. Ce conglomérat public a récupéré les actifs du clan Ben Ali/Trabelsi dont, entre autres, les hôtels et la grande distribution. Paradoxalement il n'est pas en charge de leur fonctionnement : Karama Holding administre mais ne gère ni n'investit dans les compagnies saisies. À sa création, Karama Holding détient près de 3 milliards DT d'actifs estimés. Progressivement, du fait du laisser-aller et des différents problèmes de gestion, ces actifs se sont dévalorisés. « Certaines entreprises ne se vendraient aujourd'hui même plus pour un dinar symbolique, alors qu'elles valaient vraiment beaucoup. C'est du pur gaspillage »⁷⁹⁶.

Parallèlement, le ministère des Finances créé en 2011 la Caisse de Dépôt et de Consignations⁷⁹⁷ (CDC), dotée fin 2012 d'un fond de 4 milliards de DT. La CDC est créée sur le modèle français pour gérer l'investissement public. C'est un organisme public qui échappe au statut et aux règles sur les entreprises publiques. La CDC est rattachée au ministère des Finances, à travers le Conseil de surveillance au sein duquel siège et que préside le ministre, mais elle a sa propre gestion interne relativement autonome. La Caisse intervient par des investissements d'intérêt général. Sa mission est

⁷⁹⁵ Son site web offre une présentation à cette adresse :

http://www.alkaramaholding.com/karama/page4941.html?code=11&code_pere=10 (page consultée le 16/02/2016).

⁷⁹⁶ Directeur au ministère des Finances. Entretien, Tunis, 2015.

⁷⁹⁷ « La Caisse des Dépôts et des Consignations est chargée selon l'Article 2 du décret- loi 85-2011 du 13 septembre 2011 de la conservation et de la gestion des ressources, des fonds et des titres mis à sa disposition ainsi que les ressources mobilisées par elle en les affectant aux placements et aux investissements fixés ci-après: les différentes catégories des Bons du Trésor et les placements garantis par l'Etat; la réalisation ou la participation aux investissements quel que soit leurs délais d'une manière directe ou indirecte ou dans le cadre de partenariat avec le secteur privé dans tous les domaines économiques à caractère stratégique tout en veillant à leur viabilité économique et spécialement dans l'infrastructure, le développement régional, les secteurs des nouvelles technologies, de l'environnement et du développement durable et le soutien aux petites et moyennes entreprises; les investissements sur les marchés financiers » (CDC, 2011).

de transformer une partie de ses fonds en investissements. Cela de deux manières. Pour les grands projets dont le retour sur investissement et ainsi la rentabilité sont garantis – par exemple un péage d'autoroute – l'investissement est direct. Pour des projets de moindre envergure, l'investissement est indirect, notamment via des fonds d'investissements.

Du fait de leur complémentarité, la CDC et Karama Holding ont été amenés à collaborer. Ainsi lorsque Carthage Ciment, entreprise anciennement propriété de B. Trabelsi, a été confisquée, elle a été confiée à Karama Holding. Sa mauvaise gestion par l'administrateur désigné par les autorités et la peur des banques impliquées ont poussé l'État à investir davantage. Ce dernier a ainsi fait appel à la CDC qui a déboursé 47 millions de DT. Surtout, en 2012, la CDC crée un pôle – CDC développement – pour gérer une partie des actifs de Karama qui lui sont destinés, cela avant qu'un blocage empêche la finalisation du projet.

Le blocage a été soit disant un problème d'appel d'offre. Alors que c'est un transfert public-public, il n'y avait pas besoin d'appel d'offre normalement. Mais en réalité, il y a eu pression des grands groupes tunisiens, soit pour tuer une entreprise concurrente, soit la reprendre. Un exemple : les hôtels. Tuer la valeur d'un hôtel, pour le récupérer moins cher, c'est une stratégie qui existe. C'est là un exemple de l'influence du monde économique sur le monde politique⁷⁹⁸.

D'autres indices confirment l'intervention des acteurs économiques sur le processus de décision publique relative à la gestion des biens saisis. Ainsi, A. Abdelkefi, détenteur du premier opérateur boursier privé tunisien – Tunisie Valeurs – a été nommé président du Conseil d'administration de Karama Holding. Le conflit d'intérêt, sous la pression de certains acteurs publics et privés, a été rectifié par un second conflit d'intérêt. Après avoir

⁷⁹⁸ Directeur au ministère des Finances, entretien cité.

démissionné de ce poste, Abdelkefi a été nommé membre du Conseil de surveillance de la CDC, en compagnie de J. Ayed⁷⁹⁹, le précédent ministre des Finances qui a mis en place la CDC.

Au sein du même Conseil de surveillance, siègent des capitaines d'industrie qui consolident ainsi leurs relations et accèdent de manière prioritaire aux informations économiques. R. Meddeb⁸⁰⁰ ou encore A. Ben Ayed sont membres de ce Conseil. Pour le dire autrement, des interactions trans-sectorielles ont rapidement pris place, au nom de la « compétence », entre des acteurs politiques nouveaux et des acteurs économiques anciens. Au sein de ces organismes publics – Karama Holding et CDC – le processus de décision se perd dans des intérêts particuliers.

Vendre ces entreprises ou les confier à la CDC ne s'est fait sur aucune base connue. Un mélange d'arbitraire et de pression. Jusqu'aujourd'hui, on ne sait pas pourquoi telle compagnie a été vendue et telle autre confiée à la CDC. Je le répète : la décision ne s'est faite sur aucune base connue. Il y a donc une opacité dans la décision entre le politique et l'économique : on ne sait pas qui prend la décision. Le tout ralenti par le processus administratif. Par exemple : quand est ce qu'on fait des appels d'offre, et quand est ce qu'on fait une loi ? On ne sait pas. Ceux qui bloquent sont au niveau du ministère des Finances. Il y a des intérêts divers. Parfois des intérêts personnels.⁸⁰¹

C'est ainsi également à travers la participation dans les organismes publics de décision, gestion et distribution des parts de l'ancien clan au pouvoir que certains grands patrons

⁷⁹⁹ J. Ayed, ancien cadre de la City Bank et de la Banque marocaine du commerce extérieur, fondateur de l'opérateur boursier tunisien Axis, a été ministre des Finances de janvier à décembre 2011.

⁸⁰⁰ Fondateur de la compagnie d'assurance Comet qui appartient désormais au groupe Driss, R. Meddeb est administrateur de la banque Tuniso-Koweitienne et membre du Conseil de la Banque centrale de Tunisie.

⁸⁰¹ Directeur au ministère des Finances, entretien cité. Comme exemple d'intérêts personnels, des administrateurs d'hôtels saisis font trainer les procédures pour continuer de jouir de leur position et privilèges, malgré leur statut d'agents publics. Similairement, les administrateurs désignés par l'État pour gérer les dizaines de véhicules de luxe saisis au clan présidentiel ont fait preuve d'une certaine réticence dans le processus de revente par appels d'offre.

ont défendu leur position en augmentant leurs parts de marché ou en nuisant à la concurrence. Ce repositionnement prend place dans un contexte de crises multiples.

10.1.4 LES EFFETS DES CRISES MULTIFORMES

Le contexte politique dans lequel se déroulent ces transactions est caractérisé par une triple incertitude. La première est sécuritaire, la seconde est sociale, la dernière est économique.

En raison de la stigmatisation de la police, celle-ci s'est en effet mise en retrait durant une certaine période, en particulier l'année 2011 dans certains centres urbains (Gobe, 2012). Le lendemain de la fuite de Ben Ali a ainsi été synonyme de pertes de repères et d'incertitude sécuritaire pour de nombreux acteurs économiques. Dans un climat général de dégradation de la situation sécuritaire (Gobe et Chouikha, 2014), des tentatives d'extorsion ont eu lieu sur quelques chefs d'entreprise⁸⁰², des pillages de grandes surfaces ont été observés⁸⁰³, du banditisme (Gobe, 2012) et des menaces physiques ont été commises aux alentours des domiciles ou des usines des hommes d'affaires.

Comme chef d'entreprise d'une compagnie de gaz, j'avais une priorité de sécurité industrielle. J'ai beaucoup souffert de la situation sécuritaire. Il y avait un vide sécuritaire: ni la garde nationale, ni la police, ni la gendarmerie, n'étaient disponibles. Seule l'armée m'aidait. Je passais des nuits blanches. J'avais 60 ans, l'âge de la retraite et j'étais gérant de l'entreprise. J'ai reçu des menaces

⁸⁰² Ainsi, en mars 2014, « le ministère de l'Intérieur a mis en garde [...] les hommes d'affaires, les chefs d'entreprises et autres commerçants, contre les tentatives d'escroquerie et d'extorsion de fonds commises par des personnes n'ayant aucun rapport avec le département » site de la radio Express FM, url : <http://www.radioexpressfm.com/lire/le-mi-met-en-garde-contre-les-agissements-d-escrocs-etranagers-au-departement-9293> (page consultée le 15/02/2016).

⁸⁰³ La grande surface Géant, filiale française et propriété de M. Mabrouk a ainsi été pillée et partiellement incendiée le 15/11/2011.

téléphoniques à deux reprises. L'accès au site était en rase campagne. Des menaces de la mafia locale⁸⁰⁴.

Cette instabilité due au « vide sécuritaire » s'est doublée de conflits entre patrons et employés. Ainsi, en ce qui concerne les relations de travail, l'UGTT, forte de sa participation à la chute du régime de Ben Ali, s'est retrouvée en position de force pour négocier des augmentations de salaire (Hibou *et al.*, 2011). Elle a été, depuis 2012, l'origine de nombreux mouvements sociaux paralysant souvent des secteurs sensibles, entre autres celui phosphate. Les « grèves, les sit-in, les occupations, la constitution de comités d'autogestion, les manifestations quasi quotidiennes » sont quelques illustrations de ces blocages revendicatifs (Hibou *et al.*, 2011 :56). Certains de ses membres se sont comportés en véritables procureurs demandant ici et là la tête de tel ou tel « RCDiste ». Sous couvert de rectification d'injustice patronale, le syndicat a procédé à une vendetta organisée selon l'interprétation d'acteurs économiques interrogés.

Il y a eu beaucoup de problèmes sociaux avec les syndicats, des patrons ont carrément été virés par l'UGTT, d'autres ont eu besoin d'être adoubés par le syndicat. La quasi-majorité des PDG des banques publiques et certaines privées ont tout simplement sauté. Une chasse à la sorcière d'une incompétence grave et des problèmes sociaux avec le syndicat. Il y a eu un changement de mentalité après la révolution, les employés sont devenus plus exigeants. Ce sont essentiellement les relations sociales à l'intérieur des entreprises, des banques, qui font que telle ou telle compagnie a survécu ou non⁸⁰⁵.

Pour nuancer cette lecture, il convient de préciser que ce sont principalement les entreprises du secteur public qui ont connu de telles « chasses aux sorcières ». En raison de l'influence de l'UGTT sur le pouvoir politique et de la fragilité des entreprises privées qui peuvent licencier plus facilement, la pression a davantage portée sur le secteur public.

⁸⁰⁴ Chef d'entreprise tunisien. Entretien, Tunis, 2014.

⁸⁰⁵ PDG de banque. Entretien, Tunis, 2014.

Ces crises dérivent directement de l'incertitude politique entraînant dans leur sillage et en cascade la chute de la production, la dévaluation du dinar tunisien, le ralentissement des échanges commerciaux, la chute de la consommation, etc. (Castillot et Renault, 2011).

Si les grands acteurs économiques ont tout de même réussi à bénéficier, à court et moyen termes, de la chute du régime de Ben Ali, leurs premiers mois n'ont pas été aisés. Similairement, les plus petits entrepreneurs ont souffert de la situation économique et sécuritaire des années 2011 et 2012. Pour cette raison, la crise économique s'est traduite par l'adoption d'une stratégie attentiste, à l'image du comportement de certains acteurs politiques. L'économie tunisienne étant largement dépendante du tourisme, la chute spectaculaire de celui-ci entraîne le ralentissement de l'économie et l'augmentation du chômage⁸⁰⁶. Dans l'hôtellerie et son principal fournisseur, la restauration, la réduction du nombre de touristes a profondément affecté la chaîne économique provoquant fermetures d'hôtels et méfiance des fournisseurs étrangers qui deviennent plus exigeants en termes de sécurité (physique et économique). Par un effet d'entraînement, les banques tunisiennes ont, elles aussi, subi l'impact de la crise économique. En réponse, la Banque centrale a toujours maintenu l'équilibre du système financier, en injectant des liquidités pour soutenir les institutions financières en difficulté⁸⁰⁷.

⁸⁰⁶ « Une très forte baisse du tourisme, avec une diminution de 44% en glissement annuel des entrées des non-résidents [provoque la] fermeture des aéroports pendant plusieurs semaines au début de la révolution, [un] sentiment de peur [et des] recommandations négatives des différents ministères des affaires étrangères » (Castillot et Renault, 2011 :2).

⁸⁰⁷ Selon les propos d'un banquier d'affaires tunisien. Entretien, Tunis, 2014.

Dans cette situation de rupture partielle des conventions et des normes, la perception de la corruption économique semble s'être diversifiée et amplifiée (ATCP, 2015).⁸⁰⁸ Pour les grands patrons, comme les plus petits, le constat est similaire.

La corruption est toujours présente, voire a augmenté. Elle est devenue plus visible. Il existe beaucoup de « propositions », surtout des douaniers. Il y a recrudescence du système de contrebande après la révolution. Les Trabelsi avaient un réseau d'importation, par conteneurs, sans autorisation, sans contrôle des services de santé et des douanes. Ce réseau existe encore. Les hommes de paille des Trabelsi, restés sur place, ce sont eux qui ont gardé les contacts à la douane. Sous l'ancien régime, il y avait toujours moyen de contourner les difficultés grâce à mes connaissances. C'était plus facile.⁸⁰⁹

Les propos ce chef d'entreprise révèlent un changement de comportement. L'invisible et indicible s'est généralisé en se décomplexant. Les « petits intermédiaires » réclament désormais ouvertement leur ponction à la source. Les acteurs économiques interrogés dans le cadre de cette recherche ont particulièrement insisté sur ce phénomène de corruption à toutes les strates de l'administration publique, en particulier aux douanes. Les très nombreuses anecdotes recueillies de douaniers roulant en automobile Porsche, commerçant dans l'électronique et le textile, imposant des pots-de-vin faramineux, ne témoignent qu'imparfaitement d'un mouvement général touchant de multiples pans de l'économie. Cette petite corruption se double d'une macro-corruption héritée du régime de Ben Ali et dont les rouages sont toujours présents. « Les orientations économiques et le cadre réglementaire qui ont favorisé la corruption sous Ben Ali sont largement

⁸⁰⁸ Une campagne civique de dénonciation de la petite corruption quotidienne a été mise en place. Un site internet a été dédié aux témoignages des citoyens, url : www.anticorruption-idara.gov.tn. Au niveau de la perception, « la majorité des Tunisiens pensent que l'ampleur du phénomène de la corruption a augmenté (36%), ou a beaucoup augmenté (41%) ramenant ainsi le taux global des Tunisiens qui pensent que ce phénomène a augmenté à 77 %. Ce taux représente l'illustration du résultat paru dans le rapport 2013 du « global corruption index » de *Transparency International* où la Tunisie a été classée comme un pays où la corruption est en forte augmentation » (ATCP, 2015 :58).

⁸⁰⁹ Chef d'entreprise tunisien. Entretien, Tunis, 2014.

demeurés en place et sont sources d'abus » (Rijkers *et al.*, 2014a). Les acteurs économiques de l'ère Ben Ali continuent de bénéficier du contexte légal et économique ayant permis leur expansion.

Ainsi, les principaux acteurs économiques du régime de Ben Ali ont réussi, malgré les difficultés nées de l'instabilité politique, à se replacer et à défendre leurs intérêts selon des stratégies avant tout économiques. Ces difficultés sont à la fois sécuritaires, sociales et économiques. Pour les surmonter, ces entrepreneurs ont déployé plusieurs stratégies. La stigmatisation du clan précédemment au pouvoir et les reprises de ses entreprises sont une première expression de survie économique. Les arrangements entre elles et avec les organismes publics chargés de gérer et redistribuer ces actifs en sont une deuxième manifestation. L'adoption d'une stratégie attentiste synonyme de pression sur les gouvernements successifs constitue une troisième voie de validation de leurs positions. Ces élites économiques ont réussi à s'attirer, par la coopération, les bons sentiments des décideurs politiques tout en consolidant leur propre situation économique. Pour mieux conserver ces avantages, certains de ces grands patrons ont cherché à obtenir une participation – parfois plus modestement une influence – dans le monde politique.

10.2 LA CONVERSION DU CAPITAL ÉCONOMIQUE EN CAPITAL POLITIQUE

Comme analysé dans la première partie de cette recherche, les élites économiques du régime de Ben Ali ont été, par choix du président, confinées à des participations politiques de seconde catégorie. Le passage d'un régime à l'autre a correspondu, entre autres, à un appel du pied de la classe politique en direction de la classe économique.

10.2.1 DE LA PRIVATION DE PARTICIPATION À LA SAISIE DE L'OFFRE POLITIQUE

Le régime du 7 novembre, contrairement à la dynamique régionale, a cherché à priver ces élites économiques de fonctions politiques stratégiques. L'objectif d'une telle démarche a été de séparer structurellement les différentes sphères sociales pour éviter l'émergence d'entrepreneurs politiques concurrents. Pour cette raison, aucun grand patron n'a occupé, sous Ben Ali, de poste politique décisionnel d'importance. Le champ économique a été certes minimalement représenté dans les instances délibératives – comité central du RCD, parlement, sénat – ou dans des institutions locales telles les mairies, mais aucun acteur ne s'est affirmé comme acteur significatif de la politique tunisienne.

C'est cette « anomalie » que certaines élites économiques vont rectifier grâce à la libéralisation de l'espace politique. La conversion de leur capital économique en capital social⁸¹⁰ et symbolique⁸¹¹ (Bourdieu, 1979, 1980 et 1994) a correspondu à l'ouverture du marché partisan. À ce niveau, l'offre et la demande politique sont pertinemment décrites par Haj Salam⁸¹² à travers la notion de « souk »⁸¹³ en raison des acteurs le structurant. Ce souk est un espace de négociation ouvert dont le gouvernement fixe officiellement les règles, mais qui en pratique est sous influence des « grossistes », c'est-à-dire ceux qui ont les moyens matériels de faire et de défaire les ententes et les coalitions. Les règles de la

⁸¹⁰ C'est-à-dire « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance » (Bourdieu, 1980 : 2).

⁸¹¹ C'est-à-dire « n'importe quelle espèce de capital (économique, culturel, scolaire ou social) lorsqu'elle est perçue selon des catégories de perception, des principes de vision et de division, des systèmes de classement, des schèmes classificatoires, des schèmes cognitifs, qui sont, au moins pour une part, le produit de l'incorporation des structures objectives du champ considéré, c'est-à-dire de la structure de la distribution du capital dans le champ considéré » (Bourdieu, 1994 :161). Autrement dit, le capital symbolique est « l'ensemble des rituels (comme l'étiquette ou le protocole) liés à l'honneur et à la reconnaissance » (Montoussé, 2008 :131).

⁸¹² M. Haj Salam, sociologue et anthropologue tunisien. Entretien, Tunis, 2014.

⁸¹³ Marché public en arabe. L'équivalent du bazar en Iran ou en Turquie.

concurrence politique sont ainsi partiellement faussées par le jeu des élites économiques. Un exemple illustre cet enjeu.

Au summum de la crise politique faisant suite au second assassinat politique⁸¹⁴ en 2013 et ayant conduit au gel des activités de l'Assemblée constituante – c'est-à-dire un blocage politique total –, S. Riahi, riche homme d'affaires nouvellement arrivé sur la scène tunisienne⁸¹⁵, organise le 14 août la rencontre entre B.C. Essebsi, alors président de Nidaa Tounes et R. Ghannouchi chef d'Ennahdha à Paris. Riahi joue ainsi le rôle de médiateur (Schelling, 1986 : 181) facilitant les négociations. Cette rencontre a scellé une alliance entre les deux grands partis, qui gouvernent ensemble depuis 2015, malgré des idéologies politiques adverses.

Ainsi, les élites économiques entrées en politique se comportent dans un premier temps, dans ce souk, comme des intermédiaires ou des « samssara »⁸¹⁶. À la question de savoir ce qui a permis cet entrisme politique des élites économiques, l'actuel vice-président de l'Assemblée des Représentants du Peuple, offre une réponse pragmatique. « Après la révolution, une idée constante revenait: comment financer les partis ? Les partis ont besoin des hommes d'affaires et de leur argent. Si on accepte ça, on accepte le fait que ces hommes fassent de la politique »⁸¹⁷. Plus précisément, c'est par peur d'ingérence étrangère, à travers les flux financiers destinés aux partis, que les élites politiques ont préféré les subventions locales. Le modèle libanais a constitué, aux yeux des nouveaux

⁸¹⁴ M. Brahmi, député tunisien du Front Populaire a été assassiné le 25 juillet 2013. Avant lui, C. Belaid, avocat et aussi membre du Front Populaire fut abattu le 6 février 2013. L'enquête n'a pas encore aboutie.

⁸¹⁵ S. Riahi est un businessman tunisien qui rentre en Tunisie en 2011 de son « exil » libyen. Rapidement, il rachète des médias, fonde un parti politique (Union Patriotique Libre), préside le second grand club de football de la capitale (le Club Africain), et développe ses activités économiques en Tunisie, à travers notamment des projets gigantesques qui ont rarement vu le jour. Voir Gobe et Chouikha (2015) pour une discussion sur Riahi et son parti.

⁸¹⁶ Terme péjoratif signifiant l'intermédiation informelle et « ponctionnante » sans véritable plus-value. Haj Salam, entretien cité.

⁸¹⁷ A. Mourou. Entretien, Tunis, 2014.

acteurs politiques, un épouvantail particulièrement repoussant. Pour circonvenir à une telle situation, les élites économiques tunisiennes ont été autorisées à participer activement à la structuration de la vie politique. Plusieurs stratégies ont été adoptées dans cette perspective.

10.2.2 STRATÉGIES D'ENTRISME EN POLITIQUE

La stratégie la plus simple pour influencer la vie publique a été d'intégrer, officiellement, un parti politique. C'est le cas, par exemple, de la plus grande fortune du pays, F. Elloumi. En devenant membre du comité exécutif de Nidaa Tounes en même temps que son argentier, Elloumi devient un acteur incontournable de la scène politique tunisienne. Il est notamment en charge de la mise en place de la structure électorale du parti à travers tout le pays (Lefèvre, 2015 : 308). Entré en conflit avec une partie des membres de Nidaa Tounes rangés derrière le fils du président Essebsi, Elloumi est aujourd'hui une des sources de la division du parti. En 2015, la sœur de F. Elloumi, elle-même femme d'affaires, élue députée de la circonscription de Nabeul, devient ministre du Tourisme et de l'Artisanat.

Interrogé sur l'entrisme politique des acteurs économiques, le fondateur d'Ennahdha a immédiatement pensé à F. Elloumi. « Il faut dire qu'il y a beaucoup de concurrence pour entrer dans la politique. Un exemple, Faouzi Elloumi qui a clairement déclaré : 'Je paye pour devenir ministre'. Ces gens pensent que c'est un droit, qui va avec leur fortune, que d'acquérir du pouvoir politique. Ce qui n'est pas le cas »⁸¹⁸. Cette réaction dénote de l'agacement du parti islamiste face à l'attraction qu'exerce son concurrent, Nidaa Tounes, sur les hommes d'affaires en quête de repères clairs et de stabilité politique. De

⁸¹⁸ A. Mourou, entretien cité.

nombreux grands patrons ont en effet rejoint le parti destourien à l'instar de M. Sallami, un de ces acteurs stratégiques du régime de Ben Ali étudiés en première partie de cette enquête.

Pourtant, ces chefs d'entreprise tunisiens ne sont pas nécessairement alignés exclusivement sur le parti d'Essebsi. Nombre d'entre eux ont rejoint, du moins un moment, les rangs des autres partis. Ainsi H. Jilani a été le premier à s'afficher aux meetings d'Ennahdha. Son avocat durant le procès qu'il intente à l'État – et qu'il remporte – dans l'affaire de ses biens gelés et saisis, n'est autre qu'A. Mourou. Jilani a ainsi fait le choix de se rapprocher de ce qu'il jugeait être la première force politique du pays. Similairement, M. Frikha, riche homme d'affaire propriétaire d'une compagnie d'aviation (Syphax Airlines), s'est présenté sur la liste électorale d'Ennahdha aux élections parlementaires de 2014 tout en se présentant la même année aux présidentielles. Ennahdha comme Nidaa ont ouvert leur porte aux élites économiques. Le parti Afek Tounes, membre de la coalition gouvernementale en 2015, prône ouvertement sa stratégie libérale et capitaliste et concentre un taux d'hommes d'affaire sans comparaison⁸¹⁹.

Certains autres acteurs ont choisi de diversifier le « portefeuille » politique en misant sur plusieurs partis en même temps. Après une période d'attente synonyme de prudence, certains hommes d'affaires ont décidé de s'intéresser progressivement aux partis. En d'autres termes, si durant la « période de décantation », plusieurs acteurs « sages n'ont accepté aucun poste, par peur d'être associés à tel ou tel parti », petit à petit et

⁸¹⁹ Le président d'Afek Tounes, Y. Brahim, reconnaît publiquement que son parti propose 25% de candidats aux élections législatives de 2014 qui sont hommes d'affaires. Voir le site de la radio Express FM : <http://www.radioexpressfm.com/lire/yassine-brahim-25-des-candidats-d-afek-tounes-pour-les-legislatives-sont-des-hommes-d-affaires-4950> (page consultée le 16/02/2016).

sans nécessairement s'afficher, beaucoup de chefs d'entreprise ont arrosé les partis. Peut-être pas de la même manière pour tous. Certains ont allumé plusieurs feux en même temps en se disant : 'je serai avec le gagnant'. Un chef d'entreprise m'a dit une fois : 'celui qui sauve mon capital, je suis avec lui'. La Tunisie, ce sont des nouvelles fortunes, sans culture politique particulière. De nouvelles fortunes bâties en une génération. Ces gens n'ont pas envie de perdre cette fortune. Ils n'ont aucune vision politique, juste de l'alignement, de l'opportunisme. Dans la majorité des cas, ils ont travaillé avec le régime de Ben Ali. Il s'agit de se replacer avec le régime qui succède. C'est une question d'intérêt purement personnel⁸²⁰.

Au courant des stratégies de remplacement par le rapprochement avec les partis, ce banquier raconte la perception et le comportement de ces élites économiques qu'il côtoie dans des cercles privés. Alertés par le manque de visibilité politique, qui constitue pour tout agent économique une contrainte significative, les chefs d'entreprise ont préféré à la fois limiter leur investissement économique et miser sur les partis de manière diversifiée⁸²¹.

Comme analysé précédemment, la structure des conglomérats qui ont fait la fortune de ces acteurs est fréquemment familiale. Pour cette raison, les fratries constituent des ressources qui sont instrumentalisées dans un sens politique. Si S. Elloumi est devenue ministre puis s'est faite élire députée et a ainsi accédé au bureau politique de Nidaa, son frère Faouzi est l'argentier du même parti, tandis qu'un deuxième frère « est avec Ennahdha, selon une stratégie de diversification des risques, c'est-à-dire une logique économique d'adaptation »⁸²². Similairement, Bouchamoui, connu pour être farouchement anti-islamiste et ouvertement aligné sur le régime précédent, tout en

⁸²⁰ Banquier tunisien. Entretien, Tunis, 2014.

⁸²¹ T. Jerraya, un des grands patrons les plus en vus médiatiquement, n'a cessé de changer de camp au cours de la période de transition, et de clamer haut et fort sa participation financière dans de nombreux partis (de la gauche radicale, au parti islamiste). Depuis 2015, il procède à un « passage en force » au sein de Nidaa Tounes.

⁸²² Haut fonctionnaire au ministère du Commerce, proche des milieux d'affaire. Entretien, Tunis, 2014.

récupérant de nombreux actifs du clan Ben Ali/Trabelsi, a placé sa sœur, Wydad, à la tête de l'UTICA. Comme examinée dans le dernier chapitre de cette recherche, l'organisation patronale s'est revigorée avec le changement de régime, en devenant un poids lourd de la scène politique tunisienne. De la même manière, si Loukil n'a pas ouvertement pris position pour un parti, en revanche, « son fils, Walid, s'est aligné sur Ennahdha »⁸²³ en figurant sur les listes électorales du parti islamiste. Le clan Driss a quant à lui placé Zohra, une des filles, sur les listes de Nidaa. H. Meddeb, plutôt que de choisir clairement un camp, a procédé indirectement en cooptant H.C. Essebsi, le fils du président de Nidaa, comme vice-président de l'Espérance Sportive de Tunis⁸²⁴. Ce rapprochement avec le fils du futur président de la République correspond, là encore, à une stratégie économique d'accès privilégié aux décideurs qui comptent.

Dans le nouveau système politico-économique qui se met en place, les structures claniques et oligarchiques héritées du régime de Ben Ali structurent les nouvelles relations d'allégeance. Si certaines de ces élites économiques « cherchent leur moment de célébrité »⁸²⁵, c'est surtout l'ouverture au multipartisme libre qui a permis l'entrée des hommes d'affaires en politique, notamment parce que les partis les ont sollicités financièrement. « Les gens se rapprochent du pouvoir. Il y a beaucoup de collaboration, bonne ou mauvaise, beaucoup de ponts. Avant, il y avait un seul parti, un seul pont, c'était clair et net. Aujourd'hui, c'est ouvert, il y a plein de partis, donc il y a un flux continu entre les deux mondes, et de l'argent qui circule. Le monde économique a toujours besoin du monde politique »⁸²⁶ et réciproquement.

⁸²³ Idem.

⁸²⁴ Dont Meddeb est le président.

⁸²⁵ M. Mabrouk, gendre de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

⁸²⁶ Idem.

En définitive, l'arrivée prépondérante des entrepreneurs dans la sphère politique, si elle caractérise certaines trajectoires personnelles, est aussi une réaction à la fermeture du champ politique durant le mandat de Ben Ali. Ce dernier a basé son régime, entre autres, sur ces élites économiques proches matrimonialement du clan au pouvoir, à la tête de conglomerats organisés en clan familiaux. Cette organisation a non seulement perduré après le changement de régime, mais a surtout été un des paramètres de l'entrisme politique de ces acteurs en servant leur stratégie de diversification des risques. En misant sur différents partis à travers différents membres de leur famille, les grands patrons ont réussi à placer leur influence politique un peu partout. Ce placement sert, aussi et prioritairement, à consolider les petits empires établis sous Ben Ali qui ont résisté à la tempête du changement.

CONCLUSION

Le parallèle avec la chute du communisme européen semble particulièrement pertinent dans la mesure où certains des pays de cette région ont assisté à la reconversion de la nomenklatura dans la sphère économique (Mink et Szurek, 1998; Wasilewski, 1998). L'étude des élites économiques tunisiennes suggère une trajectoire symétrique. Ces dernières ont intégré, assez rapidement, le champ politique à la chute du régime autoritaire. Une telle symétrie semble trouver son explication dans l'ouverture du « souk ».

D'un côté comme de l'autre, le libéralisme – économique en Europe de l'Est et politique en Tunisie – a correspondu à un appel d'air pour des acteurs jusque-là privés d'une telle participation. Dans le régime polyarchique post Ben Ali, les élites économiques ont

cherché à transposer leur puissance économique en reconnaissance et en actifs politiques. Jusqu'à la chute du régime de Ben Ali, ces dernières ont certes établi des ponts avec les décideurs politiques, mais ont été interdites de « franchir » ces ponts. En conséquence, dès que l'opportunité de cumuler les deux capitaux – économique et politique – s'est présentée, ces acteurs l'ont saisie, d'abord et avant tout comme stratégie de survie et de préservation de leurs positions. Dans les pays d'Europe de l'Est, la chute du communisme a mis la nomenklatura dans une situation par bien des points comparable au contexte tunisien. La survie politique et économique est passée, souvent, par la conversion des réseaux et des informations privilégiées en acquis économiques. Dans un cas comme dans l'autre, ces acteurs d'un champ se sont convertis dans le champ dont ils étaient privés et qui avait besoin de leur ressource. En Tunisie, les élites économiques ont été attirées par la sphère politique.

Les collusions avec la sphère politique atteignent leur sommet avec le projet de réconciliation économique prôné par le nouveau gouvernement en 2015⁸²⁷. Le processus de transition aboutit ainsi à des remises en question des revendications du soulèvement, dont la fin du régime précédent compris comme l'ensemble des privilèges acquis illégitimement. Ce processus a été permis et contraint par éléments constitutifs des arrangements entre élites. D'une part, les institutions mises en place pour faciliter le dialogue ont été le lieu de débats et de négociations permanents. D'autre part, les groupes militants (LTDH), les acteurs sociaux (UGTT, UTICA) et professionnels (Ordre des avocats) ont joué le rôle d'arbitres de la transition.

⁸²⁷ Pour éviter de dépasser le cadre temporel fixé pour cette recherche, nous référons pour une discussion sur cet enjeu à Marzouki (2016) et à Dakhli (2016). Cette dernière qualifie ce processus de « restauration au sein du processus révolutionnaire » (16).

CHAPITRE 11 LA TRANSITION HEURISTIQUE, SES INSTITUTIONS, SES

ARBITRES

Ainsi qu'analysé jusque là, la transition politique tunisienne est caractérisée par un équilibre entre anciennes et nouvelles élites trouvé au terme d'un processus marqué par des changements brusques. Outre les acteurs décisionnels, deux dimensions de cette transition heuristique méritent une attention particulière. D'une part, la mise en place d'institutions au service des transactions entre élites politiques a facilité et accéléré le passage d'un régime au suivant. D'autre part, de nouveaux acteurs politiques, non partisans, se sont affirmés comme les nouveaux arbitres de la transition.

Ces supports institutionnels et collectifs de la transition seront examinés dans ce chapitre. Leur rôle a été déterminant dans la conduite des négociations et dans les sorties de crises politiques surgissant au cours de la période 2011-2014. Plus précisément, il s'agira d'analyser les origines et la signification de l'installation de ces éléments : à la fois contraintes et ressources conjoncturelles (Ermakoff, 2010), les institutions et les collectifs de la transition structurent celle-ci. Dans une perspective d'optimisation des intérêts qui passe par la recherche de compromis, par l'établissement d'espaces de délibération et par l'appel à de tierces parties, les nouveaux acteurs décisionnels de la vie politique ont procédé à l'élitisation de la crise, c'est-à-dire qu'ils sont parvenus, au moins temporairement, à la soustraire aux pressions et à l'influence des acteurs mobilisés dans la rue. Cette élitisation signifie également la légitimation d'un nouvel ordre politique par la sectorisation de l'espace social et la construction de rapports privilégiés avec des corps constitués.

Dans un premier temps, il s'agira d'examiner la place et les usages politiques des institutions de la transition. Ces structures réglementées trouvent leur origine et leur modélisation dans un conflit entre deux autorités. D'une part l'autorité légale, héritée du régime de Ben Ali, prétend à l'exclusivité de la décision au nom de la sauvegarde de l'État. De l'autre l'autorité « légitime » prétend parler au nom du peuple. De cette confrontation naîtra un consensus façonnant les négociations tout au long de la période transitive. Les arènes de délibération deviennent alors le moyen de l'élitisation et de légitimation de l'ordre construit progressivement. Surtout, cette institutionnalisation de la crise se présente comme un garde-fou contre les débordements populaires et le retour à l'incertitude politique.

Dans un second temps, il conviendra d'analyser le rôle accru des acteurs collectifs non partisans. Ceux-ci ont servi d'arbitres de la transition, allant jusqu'à résoudre, parfois de manière dirigiste, les conflits entre les acteurs et les formations politiques. Quatre collectifs ont été au centre de cet arbitrage : l'UGTT, la LTDH, l'Ordre des avocats et l'UTICA. Les trois premiers convertissent leur « légitimité révolutionnaire » en acquis politique. Leur participation au soulèvement leur procure un certain capital politique et symbolique mis en œuvre. L'organisation patronale a quant à elle effectué un virage total : de structure aux ordres du pouvoir, elle s'affranchit de l'exécutif et se présente en garant de la transition politique.

Cette nouvelle configuration politique permet l'examen du *modus operandi* de la transition et de son heuristique.

11.1 LES INSTITUTIONS DE LA TRANSITION AU SERVICE DE SON ÉLITISATION

Les acteurs politiques qui organisent la transition, pour leur majorité, ne sont que peu apparus durant le soulèvement. En revanche, ils ont très tôt rejoint les tables de négociation. Par la formation de différentes instances de délibération, ces acteurs ont participé à l'« élitisation » rapide de la crise politique, transformée comme évoqué précédemment, en « transition coordonnée » (Kis, 1998 : 303). Cette élitisation se comprend comme une substitution de processus d'institutionnalisation du changement politique à la dynamique contestataire.

La pression de la rue a surtout servi de ressource hypothétique – ou menace⁸²⁸ – entre les mains des élites émergentes dans une partie de « poker-menteur »⁸²⁹. Durant ce jeu, certaines de ces élites prétendaient parler au nom de la révolution et ainsi contrôler le mouvement social⁸³⁰. Pour autant, une transition dans l'ordre (Khiari, 2012) a ainsi remplacé, en quelques semaines, un soulèvement populaire qui, aussi structuré qu'il puisse être, présentait pour chaque camp des risques d'incertitude profonde inhérente à de telles configurations.

Williamson (1975) a analysé l'émergence et la forme particulière que prenaient certaines organisations comme le résultat de l'effort des acteurs pour réduire le coût des transactions liées aux mêmes activités sans la mise en place de ces institutions.

⁸²⁸ Schelling (1986) définit la menace par le « fait que l'on affirme avoir décidé d'accomplir, si certains événements placés sous le contrôle de l'autre partie se produisent, une action que l'on préférerait autrement éviter. Comme dans tout engagement, la menace correspond à une restriction volontaire des choix possibles : c'est en fait un renoncement à d'autres possibilités qui aura pour effet de dévaloriser la position de celui qui la formule au cas où la manœuvre échouerait » (157).

⁸²⁹ Le « bluff » fait ainsi partie de ces répertoires de négociations (Schelling, 1986 :40). Il correspond à la faculté d'établir un prix qui soit le meilleur pour vous-même tout en persuadant l'autre partie qu'il s'agit de l'offre maximum que vous puissiez vous permettre » (Morgan, 1949 :376).

⁸³⁰ En particulier le POCT de Hammami et Ennahdha ont fréquemment quitté ou boycotté les espaces de négociation, faisant ainsi usage de menace et de bluffs. Voir plus loin.

L'approche choisie ici pour analyser le rôle et la justification de ces institutions construites au fur et à mesure pour et par la transition politique obéit à une telle lecture⁸³¹. En effet, pour les élites tunisiennes, ces institutions font figure de solution fonctionnelle à un conflit d'autorités.

11.1.1 LE CONFLIT DES AUTORITÉS, PARAMÈTRE DE L'HEURISTIQUE TRANSITIONNELLE

Le concept de transition coordonnée est adéquatement complété par l'idée d'une progression heuristique de cette transformation politique. Les différents acteurs jouent leurs coups dans un environnement en fréquente et instable (ou non linéaire) évolution, caractérisé par une incertitude conjoncturelle et des réactions populaires peu prévisibles. Dans cette situation, les uns et les autres prennent des décisions, évaluent leur impact, se rétractent ou prolongent leur stratégie, en fonction de nombreux paramètres. Cette transformation incertaine impacte également les institutions. De ce fait, « la démarche ne peut être qu'empirique. Les institutions fonctionnent ou ne fonctionnent pas, et si elles ne fonctionnent pas, il faut les ajuster, dans la recherche d'une légitimité qui est toujours un pari » (Bras, 2012 :7).

Parmi les éléments qui ont influencé cette heuristique transitionnelle se trouve le conflit entre autorités. Celui-ci se définit comme la confrontation entre le pouvoir légal et le pouvoir émergent. La concentration exclusive des décisions politiques chez les acteurs en charge de l'État, la continuité du système légal et le prestige du gouvernement prévalent pour les uns. La « légitimité révolutionnaire », la réforme du régime, et la restriction du

⁸³¹ Approche prenant le nom d'institutionnalisme rationaliste. Pour d'autres applications de cette approche, voir entre autres North et Thomas (1973), Shepsle (1989), Przeworski (1991), Marks (1992), Geddes (1994), Tsebelis (1994).

pouvoir étatique à son seul volet exécutif, voire « technocratique », guident l'action des autres. À l'instar de la situation de transition béninoise décrite par Banégas (1993 : 10), « les luttes symboliques pour la définition légitime des enjeux sont directement des luttes pour le pouvoir qui façonnent l'arène politique ». Aussi, établir et défendre l'ordre légitime revient dans ce contexte à tenter d'imposer, à travers l'unicité d'une autorité, la domination – à prétention exclusive – de certains acteurs aux dépens des autres. La lutte de pouvoir a beau se couvrir d'un langage légitimiste ou légaliste et de structures institutionnelles, il s'agit, aussi et surtout d'un conflit entre acteurs. Les uns ne veulent pas abandonner leurs prérogatives et privilèges, ou du moins sans contreparties ni garanties, quand les autres voient enfin leur heure arriver.

Les deux Premiers ministres qui se succèdent durant l'année 2011 et issus du régime de Ben Ali – M. Ghannouchi et B.C. Essebsi – optent tous deux pour une même stratégie en deux temps. D'abord, il s'agit d'affirmer l'autorité unique de l'État, c'est-à-dire en pratique, l'exclusivité de leurs prérogatives sur les décisions politiques. L'objectif est de dénier tout accès à la réforme du système sans le consentement du gouvernement. Dans un deuxième temps, et face à la poussée du camp des élites adverses coalisées, l'exécutif accepte de composer avec ce dernier.

Réciproquement, les élites émergentes⁸³², en s'organisant à travers diverses plateformes, jouent elles-aussi une sorte de pas-de-deux, ou comme défini plus haut, un coup de « bluff » (Schelling, 1986). Elles appellent d'abord à la chute du régime (Gobe, 2012), c'est-à-dire à la mise à l'écart du personnel politique de Ben Ali. Par la suite, elles

⁸³² Dont la structuration sera décrite plus loin. Ces acteurs s'organisent en effet dans différents collectifs pour accroître leur poids politique.

acceptent un certain état de fait permettant d'éviter le vide politique et facilitant, en définitive, une évolution pacifiée de la réforme.

Des deux côtés, il s'agit de résister à la pression du camp adverse pour mieux se positionner lors des négociations. De sorte que, en interagissant bon gré mal gré avec cette autre autorité, c'est-à-dire en « poursuivant avec [elle] des médiations et des négociations », chaque pôle de pouvoir valide celle-ci en « finiss[ant] par lui donner une certaine crédibilité » (Allal et Geisser, 2011b : 119). La trajectoire et la composition de la principale instance « révolutionnaire » soulignent ce caractère ambigu, à la fois contestataire et coopératif, des élites émergentes.

Lors de son dernier discours du 13 janvier, Ben Ali avait décidé de la mise en place de différents comités, *indépendants*⁸³³, pour enquêter sur les problèmes de corruption, d'information, de violence lors des émeutes, et de réforme politique. Son Premier ministre, une fois acté le bannissement du président, reprend ces propositions. M. Ghannouchi instaure le 28 janvier, entre autres, la Commission Supérieure de la Réforme Politique (CSRP), une instance purement « technique » et « consultative ». La CSRP « était un comité d'experts dont la mission était alors de réformer la constitution de 1959 en vue de futures élections présidentielles et législatives et non d'en rédiger une nouvelle » (Gobe, 2012 : note 16). Son président est Y. Ben Achour, ancien doyen de la Faculté des sciences juridiques, sociales et politiques de Tunis. Ben Achour est un intellectuel politique, issu d'une grande famille bourgeoise de Tunis, et une référence dans l'expertise constitutionnelle. Il nomme 13 membres pour l'assister au sein de la CSRP, tous issus du domaine juridique.

⁸³³ Le président avait particulièrement insisté sur cette caractéristique, pour signifier l'ouverture de son régime aux critiques et ainsi une première phase de libéralisation.

Pour mener à bien sa mission, Ben Achour écarte, « au nom de l'efficacité », « une formule du type des conférences nationales sur le modèle sub-saharien des années quatre-vingt-dix » (Banégas, 1995) et opte davantage pour de « larges consultations » (Bras, 2012 :4). Traduit en langage de classe ou de groupes d'influence, il s'agit pour la CSRP d'éviter de se perdre en palabres populaires, et de restreindre l'œuvre constitutionnelle et la vie politique aux acteurs politiques et juridiques, c'est-à-dire à une élite sélectionnée.

Parallèlement, le 11 février 2011 se met en place le Conseil National pour la Protection de la Révolution (CNPR). Ce Conseil rassemble les partis de l'opposition à Ben Ali et les poids lourds de la société politique contestataire que sont l'UGTT, la LTDH et l'Ordre des avocats. Le CNPR revendique une participation « à l'élaboration des législations relatives à la période transitoire et à leur adoption », le « contrôle des travaux du gouvernement provisoire qui assume la gestion des affaires » et son approbation quant à la « nomination des responsables dans les hautes fonctions de l'État » (Gobe, 2012 :3).

Une lecture en termes de distribution de pouvoir amène à analyser le positionnement revendiqué par le CNPR comme celui d'un parlement contrôlant un exécutif ... en sursis. Par son aspect multi-partisan, pluri-idéologique et trans-sectoriel, le CNPR affiche un poids politique indéniable. Surtout, par la présence de plusieurs acteurs ayant concrètement participé à la chute de Ben Ali, et pour cette raison pouvant revendiquer la représentation de la contestation, le CNPR s'auto-promulgue autorité révolutionnaire.

Pour mieux se rapprocher du centre de décision, le CNPR exige son intégration au sein de la CSRP présidée par Ben Achour, tout en lui déniait toute légitimité en raison de sa composition initiale. Après marchandage entre les principaux membres du CNPR, le président de la République par intérim et le gouvernement dirigé par M. Ghannouchi, ce

dernier entérine la fusion des deux entités, par le décret-loi du 18 février 2011. Une semaine a suffi au CNPR pour obtenir gain de cause. Les acteurs impliqués dans cette solution de compromis, en particulier ceux issus du CNPR, affirment ainsi un rôle nouveau, celui de moteur de la transformation politique. À ce titre, leur « engagement personnel n'a pas uniquement un coût, c'est aussi une gratification, une affirmation d'identité » (Banégas, 1993 :10) et surtout de position privilégiée désormais actée.

La nouvelle structure est baptisée, de manière synthétique, Haute Instance pour la Réalisation des Objectifs de la Révolution, de la Réforme Politique et de la Transition Démocratique⁸³⁴. Le nom que prend cette instance est significatif du moment politique et des enjeux de pouvoir en cours (Khiari, 2012)⁸³⁵. Il signifie le compromis entre des logiques révolutionnaires et des stratégies de réforme. Il souligne en ce sens la cohabitation de deux camps politiques qui ne s'accordent, en réalité, que sur l'objectif institutionnel objectivé, c'est-à-dire la transition démocratique.

La contradiction conceptuelle entre révolution et réforme dont a priori les « Objectifs » sont distincts, ne constitue pas un frein, mais plutôt une voie de compromis, pour la mise en place de cette instance issue de deux logiques distinctes. La confusion du moment politique, pas tout à fait révolutionnaire, ni entièrement réformiste, se traduit non seulement dans le titre que prend l'Instance, mais aussi dans le personnel politique qui gère, de manière concurrentielle, cette période. La mise en place de la Haute Instance est

⁸³⁴ Dans la suite de la discussion, le terme Haute Instance réfèrera à cette institution.

⁸³⁵ Khiari (2012) note à ce titre : « La Tunisie a inventé quelque chose : la simultanéité du langage de la révolution et du lexique de la transition démocratique. [...] Le terme révolution renvoie généralement à une rupture profonde, une bifurcation brutale dans l'histoire, impulsée par une mobilisation de masse ; la notion relativement récente de transition démocratique fait référence, par contre, à un processus de réformes graduelles, négociée entre élites politiques. Cette confusion est en quelque sorte officialisée dans le nom de l'institution constituée à l'initiative du gouvernement pour organiser l'élection d'une assemblée constituante : la 'Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique' » (100).

caractéristique de cette heuristique de la transition, où de part et d'autre les camps adverses tentent des « coups stratégiques » (Schelling, 1986 : 198)⁸³⁶ qui n'aboutissent que partiellement à leurs objectifs, mais qui permettent le compromis par tâtonnement. Cette stratégie des étapes incertaines détaille la pratique de la transition coordonnée, résultat pragmatique d'une alternance de confrontations et de coopérations entre des autorités et des acteurs concurrents.

Le CNPR obtient partiellement gain de cause lorsque la Haute Instance est déclarée habilitée à « formuler un 'avis sur l'activité gouvernementale, en coordination avec le Premier ministre'⁸³⁷, ce qui revient à instaurer une forme de contrôle sur l'exécutif analogue à celle d'un parlement » (Gobe, 2012 : 5). Cependant, le gouvernement continue à prétendre à l'exclusivité de la décision politique et confine la Haute Instance à un rôle purement consultatif. La Haute Instance conçoit au contraire son rôle comme politique en entendant déléguer au gouvernement l'aspect exécutif – c'est-à-dire l'application – des décisions. Pourtant nommé par le Premier ministre Ghannouchi, Ben Achour, qui préside cette instance héritière du CNPR et de la CSRP, oppose à la lecture du gouvernement une vision contraire. Selon lui, « la Haute Instance a une légitimité incontestable, institutionnelle et révolutionnaire, car elle est la synthèse de la logique institutionnelle, celle de l'État, et de la logique révolutionnaire qui était représentée par le Conseil de la révolution » (Bras, 2012 : 112).

⁸³⁶ Le coup stratégique se définit comme une « action visant à influencer le choix de l'adversaire en faveur de soi-même en jouant sur l'attente de ce dernier face au choix que l'on fera. Il s'agit, en se contraignant soi-même au choix d'un certain mode d'action, de faire peser sur l'adversaire une contrainte qui l'amènera en retour à résoudre le problème de maximisation auquel il se retrouve confronté dans un sens favorable à soi-même tout en lui interdisant de procéder de même » (Schelling, 1986 : 198).

⁸³⁷ Article 2 du décret-loi régissant la Haute Instance.

La lutte d'influence, qui confine, publiquement du moins, à un conflit d'existence, entre les deux têtes du pouvoir – le gouvernement et la Haute instance –, est en fait tout sauf un dialogue de sourds. Elle s'opère au travers de tractations sur l'avenir politique du pays et à travers des consultations presque systématiques entre les deux parties. Si bien que progressivement se met en place un mode de cogestion du politique où chacun doit prendre en considération les réactions de l'autre. Par exemple, les élargissements et les nominations au sein de la Haute Instance se font les uns sur consultation et les autres sur décision du Premier ministre. Pour éviter tout conflit d'intérêts et limiter les possibilités d'affrontement, les deux parties conviennent le 18 avril de la création d'une instance indépendante⁸³⁸ (Chouikha, 2012; Lieckefett, 2012) dont la vocation serait de gérer, *seule*, les élections pour l'Assemblée constituante d'octobre 2011. Le choix de la date de ces élections a été, là encore, le résultat d'âpres négociations. Celles-ci témoignent à la fois d'un antagonisme prégnant entre les deux autorités, du rapport de force qui bascule de plus en plus vers la Haute Instance, et surtout d'une évolution par improvisation, tâtonnement, et (ré)évaluation permanente des actions et réactions des deux camps.

Cette stratégie heuristique permet en fin de compte au « conflit latent entre légalité et légitimité » (Hmed, 2012 :799) de trouver une voie de sortie *honorable* à travers « la mise en place d'une procédure de codécision » (Bras, 2012 :9). Cette procédure contraindra, ou plus précisément façonnera, jusqu'aujourd'hui, les options des différentes

⁸³⁸Instance Supérieure Indépendante pour les Élections (ISIE). « L'instance Supérieure Indépendante pour les Élections est une instance publique indépendante dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et administrative et dont la mission principale consiste à superviser les élections de l'Assemblée nationale constituante et à assurer des élections démocratiques, pluralistes, honnêtes et transparentes. L'instance supérieure indépendante pour les élections a été créée en vertu du Décret-loi n° 2011-27. Elle se compose d'une commission centrale ayant son siège à Tunis et de commissions au niveau des circonscriptions électorales dont les sièges sont situés aux chefs-lieux des gouvernorats et aux sièges des missions diplomatiques », selon le site web de l'ISIE, url : <http://www.isie.tn/isie/creation-et-mission> (page consultée le 13/01/2016).

élites en conflit. En effet, comme l'évoquait Rouquié, « souvent la légalité et le coup de force se recouvrent, se combinent et la mise en place d'un nouveau régime dans le cadre de l'ancien s'effectue progressivement» (1985 : 620).

L'alliance pragmatique de ce gouvernement intérimaire et de ce « comité de salut public à la tunisienne » (Sérini, 2011) permet ainsi d'évacuer, du moins provisoirement, le conflit entre élites d'hier et élites du jour. Ce moment de transition dans la transition politique a permis, à travers les concessions des uns et des autres, à la fois de faire progresser la réforme politique⁸³⁹, et en même temps de maintenir l'ordre. Cette transition coordonnée a mené à la reséctorisation des luttes politiques dès lors que les élites ont pris en main le conflit.

11.1.2 L'INSTITUTIONNALISATION DU CONFLIT COMME PROCESSUS DE RESECTORISATION ET D'ÉLITISATION

La « légitimité révolutionnaire »⁸⁴⁰ que revendiquent les élites émergentes constitue en pratique une technique discursive leur permettant de parler au nom du peuple (Bras, 2012) et de renvoyer chacun à un rôle routinier. Dans cette routine, ou cet ordre politique auquel prétendent les acteurs émergents, les élites de la société politique contestataire seraient chargées de la réforme politique. Les acteurs/citoyens du soulèvement, quant à

⁸³⁹ Toute cette première phase de marchandage a en effet abouti à l'élection, en octobre 2011, d'une Assemblée constituante en charge d'entériner le changement de régime par la rédaction puis la promulgation d'une nouvelle constitution.

⁸⁴⁰ Dans cette bataille des revendications des légitimités, Camau (2011) fait remarquer la victoire des acteurs se référant à la légitimité révolutionnaire. « Le scénario initial d'une élection présidentielle à court terme en préalable à toute révision constitutionnelle a été mis en échec. Il a fait place à une suspension de la constitution et à la convocation d'une assemblée constituante. Les tenants de la légitimité révolutionnaire l'ont ainsi emporté sur ceux de la légitimité constitutionnelle, à la faveur de mobilisations populaires contre le premier gouvernement provisoire, dirigé par l'ancien Premier ministre de Ben Ali » (28).

eux, ne devraient constituer tout au plus, dans cette perspective, qu'une ressource mobilisable au besoin, c'est-à-dire en cas de blocage.

Autrement dit, au nom de cette légitimité révolutionnaire, les nouveaux acteurs politiques prient les contestataires de confier les clés du jeu politique à leur Comités, Instances et divers Fronts constitués après le 14 janvier 2011. L'élitisation de la révolution, la substitution d'un marchandage réformiste entre acteurs privilégiés à l'élan révolutionnaire, correspond aussi à une resectorisation de la situation politique et à la légitimation du régime naissant. De manière complémentaire, la revendication de la légitimité révolutionnaire par les élites émergentes et les discours qui « prône[nt] l' 'équilibre' et la 'stabilité' en période révolutionnaire ne saurai[en]t avoir d'autre sens qu'*en finir avec la révolution*. Ou, plus précisément, en finir le plus rapidement possible avec l'intervention du peuple dans l'arène politique pour laisser la place à des négociations entre élites » (Khiari, 2012 : 112).

La Tunisie assiste, malgré plusieurs soubresauts, à un processus réciproque au scénario survenu durant les semaines précédentes. La crise politique née de confrontations entre l'État et les protestataires a presque mécaniquement mené à la déssectorisation du soulèvement. Ce n'était plus seulement les jeunes désœuvrés du centre du pays qui luttaient contre la police, mais de plus en plus les autres champs sociaux du pays. L'Ordre des avocats, l'UGTT, la LTDH, puis les artistes, les étudiants, et l'opposition partisane se sont joints aux contestataires, à des degrés divers. Partant, le régime a subi, aux yeux de ces acteurs une rapide délégitimation. Les élites stratégiques du régime – politiques, économiques et sécuritaires – ont quant à elles maintenu un soutien au Palais sans faille. Quelques semaines après le départ de Ben Ali, la transition coordonnée (Kis,

1998) s'est traduite en l'abandon de la rue par ces organisations et partis à la faveur de négociations entre différentes élites. Les uns et les autres (re)trouvent un fonctionnement quasi-ordinaire – dans des lieux symboliques du pouvoir – même si certains ont gagné, au passage, de nouvelles prérogatives⁸⁴¹. Parallèlement, les élites stratégiques de l'ancien régime adoptent des modalités d'adaptation hétérogènes tandis que leur avenir diffère grandement. L'aspect heuristique et inclusif de cette transition coordonnée a contribué à un rapide retour à l'ordre, qui se traduit par une légitimation des jeux de pouvoir tout aussi prompte.

La resectorisation ne signifie pas la fin du conflit politique. Celui-ci est toujours en cours, témoignant d'une vitalité nouvelle de l'espace public. En revanche, désormais le conflit politique se joue pour l'essentiel entre les acteurs de la société politique. Les assassinats politiques de C. Belaid et M. Brahmi (Gobe et Chouikha, 2014), évoqués précédemment, relancent l'état d'incertitude, mais la solution à ces crises a paru, selon toute évidence, dans les mains des principaux dirigeants partisans et d'organisations corporatistes. Essebsi avait, durant son mandat de Premier ministre, déjà acquis un certain charisme et un crédit politique auprès de tous les acteurs, qu'ils soient politiciens, commerçants, contestataires. En effet, « sa nomination [avait] permis de 'calmer la rue' », puisque ce dernier avait « répondu à l'ensemble de [ses] demandes » (Ben Néfissa, 2012 :12). Ce retour au calme participe à la resectorisation des confrontations politiques.

Deux lectures complémentaires permettent de saisir les enjeux de cette rapide légitimation du régime en gestation. D'un côté, la resectorisation a correspondu à une appropriation des revendications du soulèvement par les élites politiques qui ont canalisé

⁸⁴¹L'Ordre des avocats ou l'UGTT sont des organisations professionnelles et sociales. Leur participation à la transition découle de leur activité durant le soulèvement. L'extension du domaine de la lutte fait ainsi partie des gains de la « révolution ».

le conflit vers des arènes de négociation restreintes. En parlant au nom des « révolutionnaires », ces acteurs ont tenté de « contrôler le processus de ‘transition’ et d’incarner aux yeux du peuple les ‘vertus’ de la démocratisation » (Allal et Geisser, 2011b :118). Seulement, il est difficile pour des élites politiques – presque toutes – citadines et rarement jusque-là au contact des catégories populaires, de revendiquer si aisément la représentation de celles-ci. Pour résoudre ce paradoxe, les élites émergentes autant que les élites en charge de l’État en 2011 ont convenu de l’intégration au sein de la Haute Instance de nombreux représentants de ce « peuple » pas assez représenté, choisis – tout de même – par le gouvernement. Des « personnalités nationales », des porte-paroles désignés des régions révoltées et des représentants des familles de martyrs ont été intégrés dans la Haute Instance (Chouikha et Gobe, 2013; Riahi, 2016) pour lui accorder une certaine représentativité et d’éviter ainsi le procès en détournement des revendications populaires.

D’un autre côté, l’annonce rapide d’élections à venir pour l’Assemblée constituante a contribué à réduire l’incertitude structurelle. Ce genre d’annonce, celle de « l’organisation d’un scrutin, [a] aussi [eu] pour effet de ‘resectoriser’ le jeu politique, d’atténuer les traits de la fluidité (canalisation des griefs, stabilisation et évaluation des ressources, fixation des règles, identification des acteurs clés...) » (Banégas, 1993 : 12). Le choix de la voie électorale et démocratique a participé à l’essoufflement de la contestation, autant qu’il a contraint les acteurs politiques à « rentrer dans les rangs » : ce ne sont plus les capacités de mobilisation qui comptent mais les capacités à faire campagne et à se faire élire.

Cette limitation des options politiques situe la seconde focale éclairant les processus de légitimation de la transition coordonnée et de resectorisation de l’espace social. La

contrainte derrière le message, rendu public assez tôt, selon lequel les élections législatives donneront le pouvoir politique aux gagnants, consiste à empêcher la recherche de voie alternative. L'idée de « seul jeu en ville » (Di Palma, 1990 : 137; Linz et Stepan, 1996 : ii; Burton et Higley, 1998 : 63) a ainsi limité les possibilités tactiques des différents acteurs.

D'une part, les accords explicites et les ententes tacites entre un nombre croissant d'élites envoient « le message à tous que la transition négociée est en le seul jeu en ville : ceux qui luttent pour leurs objectifs en dehors de l'espace délimité par les règles de la transition se retrouveront inévitablement à la périphérie. Une fois ces règles rendues publiques, tout le monde sait que tenter de les contourner ne serait pas payant. Et chacun sait que tous savent cela » (Kis, 1998 : 368). C'est ainsi que A. N. Chebbi, chef du PDP, ayant rapidement accepté un poste ministériel proposé par M. Ghannouchi le 17 janvier 2011 et très critique envers le choix d'une Assemblée constituante, a finalement admis que les élections étaient désormais le seul jeu possible pour accéder au pouvoir (Stepan, 2012 : 91).

D'autre part, l'annonce de la tenue d'élections oblige les acteurs politiques à se consacrer à leur campagne et de moins en moins des autres enjeux. Ce qui n'empêche pas les différents partis de garder un œil sur l'écriture en cours des règles du jeu électoral, beaucoup – en Tunisie comme ailleurs – craignant le raz-de-marée islamiste (Gobe, 2016). Ainsi, l'annonce de la mise en place d'un processus électoral pour l'Assemblée constituante restreint rapidement l'espace du possible pour les acteurs concurrents. Les protagonistes ont dès lors deux choix : participer au jeu électoral, et ainsi valider un tel processus et contribuer à la resectorisation de la crise; ou alors ne pas y participer et par

conséquent s'exclure d'un jeu accepté par les autres et de ses bénéfices tout en se projetant vers l'inconnu et les risques qui lui sont associés.

Dans ce contexte, presque tous les acteurs politiques ont, dans un intérêt bien compris, saisi l'option électorale plutôt que se perdre, dans leur perception, trop longtemps en tergiversations improductives et risquées. Pour cette raison, le consensus sur la voie politique choisie a contribué à légitimer non seulement la transition dans l'ordre mais également ses acteurs autoproclamés. Il faudrait pour compléter l'analyse de cette configuration, rapidement resituer les contraintes internationales qui pèsent sur les solutions à la crise tunisienne. Dans un espace géopolitique où les interventions militaires ont eu pour vocation officielle l'établissement de démocraties, et une époque absolument « démocrophile » en termes de sortie de crise, de ressources et de partenariats (Rougier, 2005; Snyder, 2005), l'option électorale se présente indubitablement comme la seule envisageable. Pour les islamistes, il ne peut être question d'agiter le spectre d'une révolution « verte » et de s'attirer les foudres des partenaires occidentaux et des adversaires tunisiens. Pour les défenseurs de longue date de la voie démocratique, le vœu se réalise. Enfin pour les élites d'hier, cette voie de sortie permet, éventuellement de se refaire une virginité en passant par les urnes⁸⁴².

La direction démocratique vers laquelle s'oriente le pays et sur laquelle se sont accordées ses élites a eu des effets de retour à l'ordre et de légitimation de la transition coordonnée. Ce pacte entre élites offre une solution institutionnelle qui restreint le jeu des acteurs participants et permet de réduire les possibilités tactiques. Il a également l'avantage de renforcer la crédibilité des partenaires et de restreindre le conflit à l'espace élitair,

⁸⁴² M. Jegham, ancien ministre de la Défense, de l'Intérieur et du Tourisme de Ben Ali, en créant son parti Al Watan en 2011, justifie sa décision ainsi : « Puisque c'était l'ère de la démocratie, de la liberté, c'était une opportunité et un test ». Entretien, Tunis, 2015.

facilitant ainsi les calculs politiques. Surtout, il est un moyen de fixer les règles, les repères et les garanties, tout en canalisant les revendications des protestataires. Enfin, à terme, il s'agit d'établir ou de rétablir les reconnaissances et échanges ainsi institués et par suite de consolider un régime (Banégas, 1993 :13). Un exemple de ce retour des échanges et tractations – pas toujours légitimes – est décrit par Sérini (2011).

M. Béji Caïd Essebsi [...] bénéficie par ailleurs d'une vieille complicité avec la seule organisation nationale tunisienne qui ait survécu, tant bien que mal, à la dictature: l'Union générale tunisienne du travail (UGTT). [...] En 1952, jeune avocat au barreau de Tunis, Me Essebsi a défendu avec succès son secrétaire général de l'époque, Ahmed Tlili, qui encourait la peine de mort devant un tribunal colonial. Cela crée des liens d'autant plus utiles que le syndicat, seul mouvement de masse organisé du pays (cinq cent mille adhérents), est, avec l'Ordre des avocats, l'un des deux piliers de l'Instance supérieure et, plus généralement, de la vie politique.

Le retour à l'ordre « normal » se fait aussi à travers l'actualisation de relations passées. Il est dès lors peu étonnant que les exclus du jeu démocratique dénie cette caractéristique au nouveau régime, celui-ci s'étant construit autour de liens tissés sans eux. Le même constat vaut pour les élections de 2011 comme pour celles de 2014. Interrogé sur l'absence de son parti des assemblées élues, A. Zitouni⁸⁴³, coordinateur général du parti Tunisie Verte, rétorque :

La loi électorale a été faite sur mesure par les partis présents dans l'Assemblée, pour se favoriser eux-mêmes, et pénaliser les autres partis. Vu qu'on est absent du parlement... On s'est opposé donc à cette loi électorale, et on n'était pas les seuls. On a jugé que ces conditions sont illégales, qu'elles ne favorisent pas la démocratie en Tunisie. 37 partis ont signé une motion refusant ces conditions. Les 37 sont en dehors de l'assemblée, le jeu s'est donc fermé. On a porté l'affaire au tribunal administratif, le 18 août 2014. Jusqu'aujourd'hui aucune réponse. Normalement, tout aurait dû s'arrêter, et que le tribunal prenne rapidement une décision. Conclusion : les élections seront trafiquées.

⁸⁴³Entretien, Tunis, 2014.

La lecture que font les perdants du jeu électoral confirme l'importance de la participation à la définition des règles dès le départ (Bunce, 2000), et surtout la présence cruciale, aux yeux de chaque parti, à l'Assemblée constituante destinée à inscrire dans le marbre les règles de la vie politique. « En être » devenait ainsi un enjeu primordial, tandis que perdre cette première partie revenait à hypothéquer ses chances lors des parties suivantes. Que la « loi électorale ait été faite sur mesure pour les partis présents à l'Assemblée » paraît peu étonnant. Dans cette configuration, une fermeture du jeu politique entre partenaires crédibles témoignant d'une mutuelle reconnaissance ne devrait pas surprendre (Burton et Higley, 1998)⁸⁴⁴.

Cette solution institutionnelle a aussi permis de décanter la situation politique et, partant, de filtrer les acteurs destinés à y participer. En amont de cette décantation, et pour mieux crédibiliser les arènes politiques qui se construisent les unes à la suite des autres, les deux autorités – légale et émergente – ont opté pour l'intégration élargie de nombreux représentants des différentes tendances et secteurs. Cette inclusion a servi tout autant à prévenir les risques d'externalisation du conflit qu'à légitimer la transition en cours.

11.1.3 L'INCLUSION COMME PRÉVENTION CONTRE L'EXTERNALISATION DU CONFLIT

En mettant en place des institutions permettant les tractations politiques entre acteurs privilégiés, les élites politiques ont cherché à consolider leur position dans un espace politique ouvert. Ces positions nouvelles ont été permises par le changement politique dont le principal moteur aura été le soulèvement populaire. Mais rapidement, le

⁸⁴⁴ Les concepts d' « elite settlement » et « elite convergence » chez Higley et Burton (1998) et Higley et Gunthar (1992) recouvrent cette mutuelle reconnaissance entre acteurs privilégiés.

soulèvement a été perçu comme porteur d'un fort potentiel d'incertitude, compliquant les calculs et les projections initiés autour de la transition coordonnée.

Pour se prémunir contre ce risque, l'intégration au sein des instances de marchandage d'un maximum de représentants des différents intérêts en présence a été perçue comme – et s'est avérée être une – solution efficace. Il s'agissait ainsi pour les nouveaux acteurs de la vie politique de réduire les incertitudes liées à la conjoncture politique encore fluide en 2011. Or dans la perspective de l'institutionnalisme rationnel (Hall et Taylor, 1996 : 945), la mise en place de solutions institutionnelles inclusives a eu pour raison un calcul stratégique des acteurs des différents bords politiques. Elle a également plusieurs objectifs. Le premier est d'accéder à une information privilégiée dirigée vers ces collectifs, c'est-à-dire de prendre le pouls du mécontentement face à telle ou telle décision. Le second est de limiter les risques de débordement du conflit politique en dehors des instances prévues pour le marchandage. Le dernier objectif est d'évaluer en permanence les interactions des uns avec les autres dans des négociations tacites ou explicites (Schelling, 1986). Les forums ainsi construits obéissent à une stratégie proactive dans le but d'optimiser les « résultats sociaux », c'est-à-dire de « contrôler le processus de transformation » (Badel, 2013 : 33).

En l'absence d'une règle acceptée par tous mesurant le poids réel de chacune des tendances politiques du nouveau paysage en construction, c'est-à-dire d'une « représentativité par anticipation », les élites gérant la transition en 2011 se sont accordées à inclure un maximum de représentants des différentes sensibilités sociales et politiques. Cela parce que « l'identification politique des forces qui ont conduit la révolution est impossible, dans cette révolution par le peuple » (Bras, 2012 :110). Par

conséquent, la question de savoir qui devrait gouverner – à l'inverse des révolutions de couleur (Landolt et Kubicek, 2014 : 989) – fut posée en Tunisie et n'a pas trouvé de réponse immédiate. Les moteurs structurants du soulèvement, l'UGTT et l'Ordre des avocats, sont présents lorsqu'il s'agit de décider de l'avenir politique du pays. Mais comme évoqué précédemment, la Haute Instance a aussi ouvert ses bras à de nombreux « intérêts »⁸⁴⁵ allant des partis et organisations reconnus aux familles des martyrs, en passant par les régions délaissées et aux associations d'immigrés tunisiens (Lieckefett, 2012). C'est en choisissant l'option de la multisectorisation des marchandages, c'est-à-dire de l'ouverture de l'arène politique aux différents groupes d'intérêts que les élites politiques ont réussi à limiter la contestation extérieure à cette arène.

Dans une perspective institutionnaliste historique, Dahl (1971) analyse le passage d'un système hégémonique vers un système polyarchique. Ce passage dépendrait alors du chemin choisi parmi un certain nombre de possibilités. Dans cette vision, plus le nombre de personnes impliquées dans le processus de transition est grand, plus la variété et la disparité des intérêts sont grandes et plus dure sera la tâche et long sera le temps de la transition (1971: 37). L'objectif premier, selon Dahl, est de garantir un système viable de sécurité mutuelle entre les acteurs. Or la tolérance et la sécurité mutuelle sont plus sûrement atteintes par un groupe restreint d'élites partageant une perspective commune, plutôt que par un ensemble large et hétérogène de leaders représentant des strates sociales ayant des objectifs, intérêts et perspectives grandement variables. Il est aisé de

⁸⁴⁵ « Son assemblée est formée de 'personnalités politiques nationales, de représentants des partis politiques, des instances, des organisations, des associations et des composantes de la société civile concernées par les affaires nationales dans la capitale et les régions, parmi ceux qui ont participé à la révolution ou l'ont soutenue, qui seront nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition des organismes concernés (art. 3 du décret loi n. 6 du 18 février 2011 relatif à la création de la Haute Instance. » (Gobe, 2016 :71)

comprendre que dans le schéma de Dahl, mieux vaut construire le système polyarchique rapidement et efficacement avant de permettre à tous d'y participer plutôt que se perdre en conflits entre des forces divergentes durant le processus de transition. C'est dans une logique similaire que Ben Achour alors chef de la CSRP avait suggéré, au nom de l'efficacité, de restreindre les consultations aux seules personnes concernées⁸⁴⁶.

Or le soulèvement tunisien, malgré les efforts de structuration par le syndicat et l'Ordre des avocats, a été privé de leaders charismatiques. Il s'est déroulé en l'absence des partis politiques. Il n'a ainsi pas pu être exclusivement récupéré par une partie, étant donné la carence en interlocuteur crédible en face de Ben Ali qui a lui-même empêché cette éventualité. Par conséquent, le soulèvement s'est développé et a abouti au départ de Ben Ali sans les élites qui comptent⁸⁴⁷. Dans cette configuration particulière d'une « révolution populaire sans les élites [et] menacée par les élites » (Hénia, 2011), la voie la plus certaine pour la légitimation de l'ordre politique naissant correspond à l'antithèse de Dahl. Les élites tunisiennes ont opté pour des institutions inclusives, dans le but non d'assurer une efficacité du passage à la polyarchie mais davantage de garantir la resectorisation de l'espace public, et à terme de légitimer le choix de la transition coordonnée. La sécurité du processus passe ainsi par l'inclusion la plus large d'acteurs et d'intérêts. Autrement dit, la légitimation politique a pris le pas sur d'autres priorités⁸⁴⁸.

Similairement, l'aspect inclusif de la transition est prévu et projeté dans l'après élections de 2011 (Stepan, 2012). En optant pour un système électoral de représentation proportionnelle, les élites politiques se sont accordées à éviter un résultat de type

⁸⁴⁶ Voir la première section de ce chapitre.

⁸⁴⁷ Il a été démontré dans cette enquête que les élites dirigeantes des deux organismes syndicaux et juridiques ont rejoint, en dernière étape seulement et sans prise de position franche, les révolutionnaires.

⁸⁴⁸ Allal (2015, 2016) démontre par exemple que les priorités du processus politique ont éclipsé les priorités économiques et sociales.

hégémonique (Gobe, 2016). Ce système convient en effet davantage à un gouvernement de coalition et en pratique permet de priver le parti islamiste d'une majorité suffisante pour gouverner seul. Les femmes ont aussi été incluses, par la régulation des listes électorales (Kréfa, 2016). Celles-ci devront être paritaires et alternées. L'ISIE a servi de garantie de transparence et d'indépendance des élections. Des observateurs internationaux ont également été conviés aux élections. En bref, de nombreux mécanismes ont été à l'œuvre pour garantir la participation des tendances et des acteurs politiques les plus divers, limiter les contestations et ainsi confirmer la légitimité de la transition. « Plus nombreux sont les acteurs politiques à atteindre un accord consensuel sur les règles de la contestation démocratique en négociant entre eux », plus aisée s'en trouve cette transition (Stepan, 2012 : 95).

Dans l'esprit des acteurs impliqués, surtout les poids lourds parmi eux, garantir la survie du système – ou en termes d'agents, préserver les positions acquises – revient à éviter que le conflit politique déborde en dehors des institutions. Ce qui explique qu'à différentes reprises, des groupes divers aient quitté théâtralement la Haute Instance, dans ce qu'il convient de qualifier de coups de bluff, et systématiquement ils y sont retournés. Ennahdha, le CPR, le PDP ont ainsi « justifié leur retrait [...] par l'abandon supposé par [la Haute Instance] du recours au consensus » (Gobe, 2012 : 6). L'objectif a ainsi été de n'entériner que des décisions « consensuelles ». Malgré les menaces agitées, il s'agissait également de ne pas porter la contestation dans la rue. Pour le chef d'Ennahdha, le « consensus » constitue un leitmotiv politique synonyme de survie dans un environnement historiquement hostile (Shadid, 2011).

À ce titre, la position des islamistes révèle leur stratégie consensuelle et participative (Gobe et Chouikha, 2014; Marzouki, 2016). Ennahdha intègre toutes les instances de délibération⁸⁴⁹. Le parti islamiste accepte de quitter le gouvernement en 2013 sous la pression de la rue et de gouverner en 2015 avec son adversaire idéologique, Nidaa Tounes. Similairement, R. Ghannouchi était allé en 2013 proposer aux Frères Musulmans égyptiens sa méthode, celle consistant à inclure l'opposition pour éteindre la contestation populaire.

J'étais moi-même en Égypte le 1^{er} juillet 2013, un mois avant le coup d'État, et j'ai alors conseillé aux Frères musulmans de faire des concessions, à l'opposition laïque notamment. C'était dans leur intérêt, et je suis allé là-bas pour les en convaincre. J'avais auparavant rencontré les opposants à Morsi qui réclamaient un calendrier pour les élections, le changement du chef du gouvernement et de quelques ministres. J'avais transmis ces demandes au pouvoir. Il n'y a pas eu de réponse positive et ensuite les revendications ont changé et il y a eu le coup d'État (Ravanello, 2015 : 71).

La « légitimité consensuelle » que prône Ghannouchi s'analyse comme une stratégie élitiste consistant à apaiser les demandes de la population en s'appuyant sur les élites opposantes. Inclure les adversaires dans la décision revient à priver les déçus du processus politique d'une voie d'expression de leurs griefs. Cette stratégie a été adoptée, durant le temps transitionnel, par les élites politiques tunisiennes en général.

En définitive, cette transition coordonnée basée sur une heuristique du changement a permis la mise en place d'institutions de délibération politique inclusives. Ces dernières ont à la fois fait rentrer la révolution dans un certain ordre en élitisant le conflit politique, et parallèlement permis de « naviguer à vue » sans trop de dégâts pour les élites émergentes. Cette stratégie d'optimisation de la trajectoire sous la double contrainte de la

⁸⁴⁹ CNPR et Haute Instance en 2011, Assemblée Constituante en 2011, Assemblée des Représentants du Peuple en 2014.

pression de la rue, des élites d'hier et de tentatives violentes de faire basculer la situation dans le conflit – via notamment des assassinats politiques – a rencontré la solution institutionnelle comme pratique consensuelle. Dès lors, en intégrant un maximum d'intérêts divergents, les élites politiques ont resectorisé l'espace public, légitimé l'ordre naissant, et ainsi consolidé leurs positions nouvellement acquises. La rapide élitisation de la crise politique a correspondu à son institutionnalisation par étapes cumulatives et tâtonnantes. Ce jeu nouveau a par ailleurs vu la montée en puissance d'arbitres autoproclamés. Ces acteurs collectifs sont devenus les mandataires⁸⁵⁰ (Schelling, 1986 : 47) de la transition.

11.2 LES COLLECTIFS POLITIQUES NON PARTISANS ARBITRES DE LA TRANSITION

Le changement de régime en Tunisie a permis l'éclosion et la légalisation de dizaines de partis politiques. Parallèlement à ce mouvement partisan, la montée en puissance de forces impliquées dans la scène politique tunisienne, issues de différents secteurs sociaux, a caractérisé l'« élitisation » de la révolte, c'est-à-dire sa prise en main par un certain nombre d'acteurs privilégiés par leur statut ou leur fonction. Analysées dans la configuration autoritaire en première partie de cette enquête comme agences du pouvoir ou centres d'agitation occasionnelle, ces organisations non partisans ont su convertir leurs multiples capitaux⁸⁵¹ en participation politique. Les trajectoires hétérogènes de

⁸⁵⁰ Un mandataire est un acteur en charge de la conduite des négociations, dans l'espace contraint qui lui est consenti par les joueurs en conflit.

⁸⁵¹ En l'occurrence la légitimité révolutionnaire (UGTT, Ordre des avocats), l'historique militant (LTDH), le poids social (UGTT) ou économique (UTICA) et le savoir faire juridique (Ordre des avocats).

conversion intersectorielle de ces forces corporatistes soulignent les jeux d'influence et les nouveaux enjeux élitaires nés de la transition politique.

Cette section traite de l'investissement du champ politique par le secteur juridique et syndical ainsi que par l'organisation patronale et la Ligue de défense des droits de l'homme. Ces quatre organisations ont formé ensemble, aussi antinomiques que puissent être certains intérêts, une structure politique – le « Quartet » (Gobe et Chouikha, 2014 et 2015) – qui a pris en main la transition politique lorsque celle-ci fut frappée de blocage partisan. L'un des plus importants des acteurs dans la transition, R. Ghannouchi, président du parti islamiste vainqueur des premières élections, reconnaît lui-même la primauté du rôle joué par ces organisations dans la sortie de crise.

En Égypte, quand il y a eu une confrontation entre le pouvoir et l'opposition, l'armée est intervenue et a arrêté la partie; en Tunisie, dans la même situation, c'est la société civile, les syndicats, le patronat, les associations de droits de l'homme et l'ordre des avocats qui sont intervenus et ont poussé au dialogue national. C'est la société civile qui a sauvé la révolution et maintenu le cap démocratique (Ravanello, 2015 : 70).

Or, comme démontré dans la seconde partie de cette recherche, les élites décisionnaires de ces collectifs issus du système autoritaire ont eu un poids effectif limité pendant le soulèvement menant au départ de Ben Ali. Ce sont en revanche les élites intermédiaires et régionales de l'UGTT ou de l'Ordre des avocats qui ont entraîné, en dernier recours, la décision de leurs acteurs stratégiques de se joindre à la contestation du régime. La LTDH a certes participé aux mobilisations, mais son poids politique demeure sans effet sur les masses. L'UTICA, enfin, en tant qu'organisation représentant les intérêts des puissants chefs d'entreprise, n'a simplement joué aucun rôle notable. Dans cette configuration, il s'agira d'analyser de quelles manières ces structures politisées ont su se replacer dans la

Tunisie de l'après Ben Ali, et en cela accompagner la transition politique en en devenant les arbitres et les mandataires.

11.2.1 LE SAVOIR-FAIRE JURIDIQUE COMME CAPITAL POLITIQUE DE L'AVOCATURE

Entre la fuite du président Ben Ali – le 14 janvier 2011 – et les premières élections pour l'Assemblée Nationale Constituante – le 23 octobre 2011–, la Tunisie vit une période politique d'entre-deux caractérisée par une suspension de la constitution. Cette période est accompagnée de débats entre différents acteurs politiques pour établir les règles du nouveau jeu politique. Ces débats ont lieu entre autres au sein de la Haute Instance. La raison d'être de cette instance est de réguler les débats et les conflits, en proposant une arène politique où seront canalisées les différentes tensions et revendications. En pratique elle est le lieu des marchandages entre différentes élites politiques et sectorielles. Or dans cette période de rupture constitutionnelle et de définition de nouvelles normes et réglementations, qui mieux que les juristes serait doté de compétences et de connaissances à même de structurer, durablement et « incontestablement » ces nouvelles règles? Cette première étape de la participation active et massive des avocats et hommes de loi dans les instances de décision annonce la montée en puissance des professions juridiques dans la nouvelle configuration de pouvoir.

L'arrivée remarquée des avocats, magistrats et juristes renvoie à leur comportement durant la crise politique ayant mené au départ du président Ben Ali. Comme analysé précédemment, les avocats, entre autres à travers leur Ordre, ont activement pris part aux mobilisations. En tandem avec l'UGTT, ils ont structuré le soulèvement et se sont mis en

première ligne lors de certaines manifestations. En revanche, les élites décisionnaires de l'Ordre, qui relevaient des élites stratégiques pour le régime – dans le sens où elles « tenaient » cette institution historiquement contestataire – ont adopté une position bien plus timorée et prudente. En particulier, le bâtonnier, A. Kilani, avait marqué sa distance vis-à-vis du mouvement contestataire. Progressivement, en raison de l'engagement visible et actif des avocats durant cette crise, l'Ordre autant que son bâtonnier ont réussi à récupérer les fruits du positionnement des avocats mobilisés durant la contestation. De ce fait, « la profession et son bâtonnier ont tiré un profit symbolique considérable [de la participation des avocats aux manifestations] après la chute du régime en place » (Gobe, 2011a :734). Ce profit n'est pas limité au symbolique, il s'analyse surtout en termes d'implication politique significative.

Au niveau individuel, Kilani, dès l'élection législative de 2011 et la mise en place d'un gouvernement majoritairement islamiste, est nommé ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des Relations avec l'Assemblée Nationale Constituante (ANC). En hommage à l'activité de l'Ordre, il reçoit la médaille d'honneur du barreau de Madrid ainsi que le prix international des droits de l'homme décerné par le Conseil des barreaux européens (Oschinsky, 2011; Jaibi, 2011). En pleine crise politique – suite à l'assassinat des deux opposants Brahmi et Belaid – menant à un blocage des institutions fin 2013, Kilani est nommé ambassadeur de la Tunisie auprès de l'ONU à Genève. Cette stratégie rappelle la méthode largement usitée par Ben Ali pour garder à distance acceptable certains acteurs politiques. Elle est aussi une sorte de mise à l'écart honorable, les plus prisés des postes étant situés dans les plus agréables des villes occidentales. La mission diplomatique de Kilani dure un an. Il revient à son métier d'origine (avocat) non sans

avoir tenté sa chance aux élections présidentielles, où il ne récolte que 0,31% des voix. La trajectoire de cet acteur qui a su se repositionner à temps durant le soulèvement populaire est caractéristique de la conversion de la « légitimité révolutionnaire » en capital symbolique et politique.

Arguant de la participation de l'Ordre des avocats à la mobilisation, ses acteurs revendiquent un rôle durant la transition assez rapidement.

Le départ précipité, le soir même, du président Ben Ali pour l'Arabie Saoudite propulse les avocats sur le devant de la scène de la « Tunisie nouvelle »: ils sont devenus avec leur bâtonnier des « héros de la révolution » [...] En mars 2011, dans un entretien donné au quotidien *Le Temps*, Abderrazak Kilani rappelait à ses contradicteurs « qu'il y a à peine deux mois, seuls les avocats avaient brisé le mur du silence et de la peur pour dénoncer les dérives de Ben Ali ». Les autres professions sont ainsi renvoyées à leur non-implication dans les mouvements de protestation contre l'ancien régime (Gobe, 2011a : 734 et 756).

Cette récupération et ce repositionnement se manifestent selon différentes dimensions de l'exercice du pouvoir, compris ici dans son sens weberien d'influence politique. La première est l'ample représentation des avocats au sein de la Haute instance, dont ils ont été « l'âme », à travers leur double compétence, celle du droit islamique et celle du droit français (Kepel, 2012 : 186). Avant la Haute instance, l'Ordre des avocats avait intégré le Conseil national de sauvegarde de la révolution au même titre que l'UGTT, Ennahdha, la LTDH, etc. C'est ainsi très rapidement et à travers les espaces de délibérations politiques initiaux que la profession s'installe dans le jeu politique post Ben Ali. Du fait de leur concentration, les procédures et les décisions légales ont été accélérées (Murphy, 2013 : 235), les avocats procurant une forme de garantie technique voire morale.

La seconde est une participation médiatique intense. Les juristes ont en effet envahi les plateaux télévisés suite à la libéralisation des chaînes nationales. Ces dernières, autant

que la presse écrite, font appel aux talents d'orateurs et d'analystes des avocats amenés à expliquer et « techniciser » les débats politiques par leur maîtrise du langage juridique. « Dans la rue comme sur les plateaux de télévision, [les avocats] militent activement, exerçant le ministère de la parole avec une fougue et un brio qui leur valent de se faire traiter de démagogues par leurs adversaires » (Sérini, 2011). En l'absence de tradition de débat public et médiatique, et face à une classe politicienne qui découvre les rouages des enjeux électifs et de la concurrence des programmes, le savoir-parler des avocats séduit spectateurs et nouvelles élites médiatiques. En ce sens, les « avocats occupent le devant de la scène » (Mezghani, 2012 : 170) en se présentant comme les détenteurs du savoir politique. Ils s'affirment comme le relai entre une classe politique qui apprend à coexister, en se perdant parfois dans des débats philosophiques qui ne répondent pas aux besoins immédiats⁸⁵² (Allal, 2016) et une société qui découvre les enjeux de la « polyarchie » ouverte fondée sur la liberté d'expression et la contradiction.

Troisièmement, cette nouvelle force politique non partisane participe amplement au jeu démocratique à travers les différentes élections. Comme analysé précédemment, dans le dernier parlement de Ben Ali élu en 2009, les professions juridiques représentent 6% des députés. Aux élections législatives de 2011 et de 2014, elles multiplient leur présence par 3, passant respectivement à 20 et 18%. C'est aussi au niveau de la sociologie parlementaire que les juristes occupent le terrain politique. Aux élections présidentielles de 2014 qui a vu 27 candidatures validées par l'ISIE, A. Ayadi , B.C. Essebsi, K.

⁸⁵²Par exemple le débat sur l'identité de la Tunisie a occupé l'espace médiatique assez longtemps en 2012 et 2013, opposant les tenants d'une Tunisie musulmane à ceux professant une Tunisie moderne et ouverte. Le sous-entendu de ce débat serait l'incompatibilité entre deux concepts qui renvoient en pratique à deux électorats supposément distincts, schématiquement les islamistes et les modernistes.

Kannou, A. Chourabi, A. N. Chebbi, H. Zemmali, A. Zouari, K. Morjane, A. Kilani⁸⁵³ sont parmi les représentants d'une profession fortement politisée.

Quatrièmement, les avocats et magistrats maintiennent une pression permanente sur les décideurs politiques, cela dans le double objectif de faire avancer les intérêts de leur profession et de garder une certaine exclusivité de la consultation. Cette pression se manifeste de plusieurs manières. En quête de justice et parfois de revanche contre les cadres de l'ancien régime, les différentes branches du secteur juridique se sont imposées comme les principales détentrices de la décision sur ces dossiers. En pratique, la « montée en puissance d'un groupe, les avocats et les juges » s'explique par leur « accès privilégié à l'information policière ». Certains « ont pris les gens en otage », parmi lesquels quelques-uns auraient « payé des centaines de milliers de dinars » en frais d'avocats et de procédures « pour y échapper »⁸⁵⁴. C'est le cas de nombreux ministres et acteurs politiques ou économiques – de l'ancien comme du nouveau régime – soupçonnés de corruption, trafic d'influence, détournement de fonds publics, etc⁸⁵⁵. À titre d'exemple M. Mabrouk, gendre du président resté sur place, considère que « juste en procédures judiciaires, ça [lui] a coûté énormément ... pour rien »⁸⁵⁶. Ce « rien » signifie en pratique retour des choses à leur état initial, c'est-à-dire recouvrement des biens confisqués en première instance par le gouvernement de transition.

⁸⁵³ Respectivement avocat et parlementaire; avocat, ancien ministre et futur président; juge et ancienne présidente de l'Association des Magistrats Tunisiens; ancien juge; avocat et parlementaire; ancien juge; avocat et ancien ministre de Ben Ali; juriste et ancien ministre de Ben Ali; ancien bâtonnier et ministre du gouvernement islamiste.

⁸⁵⁴ M. Hergli, secrétaire d'État aux Privatizations dans le dernier gouvernement de Ben Ali. Entretien, Tunis, 2014.

⁸⁵⁵ Voir le paragraphe suivant concernant ces accusations.

⁸⁵⁶ Entretien, Tunis, 2014.

Plus significatif encore, un collectif d'avocats s'est mis au-devant de la scène judiciaire et politique en se présentant comme un regroupement de citoyens justiciers, défenseurs des libertés et de la révolution. « Le collectif des 25 » (Ben Hamadi, 2013) regroupe en effet quelques avocats⁸⁵⁷ procéduriers engagés dans des affaires avant tout politiques. À la suite de la fuite du président Ben Ali, et en l'absence de décisions politico-judiciaires rapides, le collectif des 25 dépose de nombreuses plaintes contre les anciens cadres du régime de Ben Ali. Le président, le Premier ministre, le secrétaire général et le trésorier du RCD sont accusés de nombreux délits, dont malversations dans le financement du parti présidentiel. Petit à petit, le collectif des 25 s'attaque au pouvoir en place durant l'année 2011, portant plainte contre le président par intérim et le Premier ministre pour différents motifs. Dès 2012, il s'attaquera à des ministres issus du gouvernement élu en 2011, là aussi pour différentes raisons, dont celui des Affaires étrangères, celui de la Réforme administrative, celle de la Femme et de la Famille, celui de l'Équipement et de l'Environnement et celui de l'Intérieur. Le collectif des 25 s'attaque aussi, en 2013, à l'ANC et à l'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections (ISIE), et obtient à ce titre le gel des augmentations salariales des députés et la révision des conditions de candidature à l'ISIE.

Cette offensive juridique contre les différents pouvoirs exécutifs et législatifs témoigne d'une transformation du rapport entre le secteur juridique et le champ politique. Maintenus sous surveillance par le régime de Ben Ali, souvent à l'aide de moyens répressifs, les avocats expriment désormais leur liberté d'agir contre les autorités politiques et se présentent comme un contre-pouvoir et comme un garant des valeurs révolutionnaires. Plus précisément, les avocats s'imaginent et se décrivent comme

⁸⁵⁷ Quelques dizaines, et non pas 25 comme le suggère leur appellation.

défenseurs des citoyens contre des forces politiques qui leur seraient adverses. Lors des manifestations de la Kasbah en février 2011 réclamant la chute définitive du régime de Ben Ali, le bâtonnier Kilani offre un discours aux allures de protecteur de la révolution.

Je répète aujourd'hui ce que le barreau pense : nous sommes du côté du peuple. Nous voulons ce que le peuple veut [...]. Nous sommes ici parce que nous soutenons le sit-in [...], nous sommes une part de ce sit-in, parce que nous constatons que la révolution n'a pas atteint ses objectifs (Gobe, 2011b :193).

En se présentant ainsi comme porte-parole des citoyens chargé de défendre les revendications révolutionnaires, les avocats se drapent d'un habit politique nouveau. D'une certaine manière, ils prolongent leur activité lors du soulèvement – entourant et protégeant les mobilisations – et offrent « spontanément »⁸⁵⁸ leur soutien contre l'autorité politique.

De nombreux acteurs interrogés pour cette recherche ont observé et souligné cette montée en puissance de l'avocature, considérée comme une « nouvelle classe de juristes » bénéficiant d'« expérience et d'ouvertures » mais à qui il « manque l'argent » et en ce sens obligée d'en passer par d'autres relais politiques et économiques⁸⁵⁹. Pour certains, les avocats ont « fait honneur à la Tunisie »⁸⁶⁰ tandis que pour d'autres, ils ont « détourné l'argent public »⁸⁶¹. Dans tous les cas, leur participation active dans la vie politique post Ben Ali est perçue comme ostentatoire.

Le maintien de la pression sur les acteurs politiques vise également à défendre certains privilèges professionnels et écarter la concurrence. Ainsi lorsqu'en 2011 les experts comptables à travers leur Ordre, demandent à participer « aux travaux de la Commission

⁸⁵⁸ A. Safraoui, membre du collectif des 25, cité dans Ben Hamadi (2013).

⁸⁵⁹ H. Ennaïfer, co-fondateur d'Ennahdha. Entretien, Tunis, 2014.

⁸⁶⁰ A. Bennour, ancien secrétaire d'État à l'Intérieur et à la Défense. Entretien, Tunis, 2014.

⁸⁶¹ M. Hergli, entretien cité.

nationale d'établissement des faits sur les affaires de corruption et de malversations mis en place par le gouvernement transitoire », ces derniers, « accusés d'avoir bénéficié d'un traitement de faveur sous l'ancien régime, sont ainsi renvoyés à leur non implication dans les mouvements de protestation » (Gobe et Khlif, 2015 : 8). En pratique, la participation au soulèvement est mobilisée dans le cadre d'une lutte professionnelle et corporatiste dans laquelle les avocats préfèrent empêcher les experts comptables d'empiéter sur certains de leurs domaines réservés, tandis que ces derniers dénoncent la densité des avocats dans le pouvoir exécutif leur offrant un statut trop privilégié, selon eux. Similairement, lorsque l'Association des Magistrats Tunisiens (AMT) s'oppose à la nomination de 600 juges en juillet 2011, c'est pour mieux s'attaquer au Conseil Supérieur de la Magistrature « inchangé depuis la chute de Ben Ali et dont les membres de l'AMT ne reconnaissent plus la légitimité » (ICG, 2012b :21). Ces batailles professionnelles s'inscrivent dans les nouveaux enjeux conflictuels entre ancien et nouveau régime et se greffent sur les jeux élitaires à travers les échanges et pressions intersectoriels.

Ces pressions de la « société civile » sur le champ politique proviennent aussi d'un second acteur majeur du soulèvement populaire, l'UGTT. Cette dernière est devenue l'acteur incontournable dans les enjeux de pouvoir, les différentes crises sociales et politiques que traverse le pays et la transition politique plus généralement.

11.2.2 LES DEUX COMBATS D'UNE UGTT RÉUNIFIÉE

Au même titre que l'Ordre des avocats, l'UGTT a été pendant la crise de 2010-2011 et surtout dans l'après Ben Ali un acteur décisif. Dans le régime du 7 novembre, le syndicat a pris la forme d'une agence du pouvoir divisée entre des élites décisionnaires au service

de l'autorité politique, et des élites locales et sectorielles ainsi qu'une base en conflit latent avec la direction centrale. Les premières ont servi au régime de Ben Ali à contenir les réactions à sa politique économique. Les secondes ont contesté socialement cette politique sans jamais en arriver à une situation de blocage comparable à la crise de 2010-2011.

Cette division a produit ses effets durant le soulèvement. D'une part, les instances dirigeantes ont, elles-aussi, fait preuve d'une certaine retenue et proposé leurs bons offices aux acteurs du régime. D'autre part, les élites intermédiaires ont activement structuré les mobilisations en les dotant de ressources indispensables telles les locaux, les relais de médiatisation, les tactiques de manifestation, l'appui matériel et logistique. À la faveur de la crise, « les dirigeants de l'UGTT comblèrent efficacement leur retard [par rapport à leurs adhérents] au moment où la page se tournait » (Beinin, 2014 : 24). Ces *deux UGTT*, celle de l'appareil et celle de la base, fusionnent – ou du moins pacifient leur relation – dans l'après Ben Ali pour permettre la mutation du syndicat en véritable force active de la vie politique tunisienne. Cette force prend grandement part à la structuration de la transition politique en conservant une capacité de blocage et d'intervention aux niveaux social et politique.

À l'échelle sociale, l'UGTT a su imposer, en particulier dans le secteur public, ses *desiderata*. Le secteur économique a dû composer avec la montée en puissance de la centrale syndicale libérée de la mainmise politique. De nombreux participant à cette enquête ont jugé son rôle disproportionné par rapport à la situation économique du pays, rôle souvent assimilé à du chantage syndical.

À tous les niveaux, dans l'administration et le secteur privé, ce sont les syndicats qui contrôlent tout le pays. Au sein des entreprises publiques ou privées, l'UGTT dicte

la loi. Ils sont très puissants. Et ils s'intéressent peu à l'intérêt général. C'est le syndicat qui décide, même [dans notre organisation patronale], des augmentations salariales! C'est l'UGTT qui dirige le pays. Pour eux, c'est le moment ou jamais de s'imposer. Sous Ben Ali, les négociations étaient triennales. Par exemple, les 2% d'augmentation salariale, normalement la répartition est faite par la direction. On n'augmente pas de la même manière un haut cadre et un manutentionnaire. Aujourd'hui, c'est le syndicat qui impose 2% pour tout le monde⁸⁶².

Provenant d'un acteur économique du public qui côtoie les élites du privé, ce témoignage souligne la nouvelle mainmise de l'UGTT sur les négociations salariales. Forts de leur participation aux mobilisations, affranchis de la tutelle de l'État, les acteurs syndicaux se présentent en position de force face à ceux qui ont trop longtemps bénéficié, à leurs yeux, des largesses de ce même État. Ce sont ainsi les « patrons » du public comme du privé qui sont dans la cible de l'UGTT, même si la marge de manœuvre du syndicat est plus ample dans les entreprises et les banques étatiques.

Ces élites économiques ne sont pas les seules à être contraintes par l'action de l'UGTT. Les islamistes et le syndicat ont une histoire conflictuelle (Ayari, 2009a et 2009b). Au sein de l'université, le combat des années 1980 entre l'Union Générale des Étudiants Tunisiens (UGET), proche de la gauche et surtout de l'UGTT, et l'Union Générale Tunisienne des Étudiants (UGTE) proche d'Ennahdha, reprend de plus belle après la chute du régime de Ben Ali. Ce dernier avait réussi à circonscrire l'action et les revendications étudiantes, notamment en muselant les deux syndicats. En mars 2012, le conflit reprend, canalisé au niveau d'élections syndicales étudiantes, qui voient le franc succès de l'UGET sur l'UGTE, renforçant le crédit de l'UGTT. Au niveau politique,

⁸⁶² Haut fonctionnaire proche des milieux d'affaire. Entretien, Tunis, 2014. Cette lecture révèle surtout la position du patronat vis-à-vis du syndicat.

Ennahdha et l'UGTT entrent fréquemment en conflit, parfois violemment⁸⁶³. Parce qu'ouvertement libéraux au niveau économique, les islamistes ont des raisons non seulement historiques d'entrer en contentieux avec les syndicalistes, mais aussi politiques pragmatiques.

Pour l'UGTT, Ennahdha cherche à nuire à l'action syndicale, et en ce sens, « le site de résistance [à leur pouvoir] le plus net est certainement l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens » (Bendana, 2012 :197). Pour les islamistes, les syndicalistes font du blocage déraisonnable. Le vice-président d'Ennahdha⁸⁶⁴ souligne les reproches faits au syndicat : « les blocages économiques actuels sont l'œuvre des syndicats et des gauchistes qui sont introduit dans l'UGTT. L'économie est bloquée, et l'UGTT revendique 7% d'augmentation salariale»! Dans les faits, ce qui est particulièrement dérangeant pour les islamistes, ce ne sont pas tant les revendications économiques du syndicat que l'implication politique de l'UGTT. Mourou précise en ce sens sa pensée :

La classe politique a eu besoin de l'UGTT comme intermédiaire pour sortir de nos blocages. Ce qui a été une doubleur erreur. Un, on a introduit un autre acteur pour décider de l'avenir politique du pays et, deux, on a montré notre incapacité à gouverner. L'UGTT est un incontournable acteur dans l'histoire de la Tunisie, mais il doit se mêler de social et non de politique. L'UGTT agit comme un parti, ce qui est inconcevable après la révolution⁸⁶⁵.

Il faut en effet rappeler que très tôt, le syndicat a intégré les instances de décisions politiques. Le 17 janvier 2011, soit trois jours après la fuite de Ben Ali, trois membres de

⁸⁶³ Notamment le 4 décembre 2012, devant le siège de l'UGTT, lors de la commémoration du 60^{ème} anniversaire de l'assassinat du leader historique du syndicat, F. Hached. Lors de cette manifestation, des éléments de la « Ligue de Protection de la Révolution », un groupuscule milicien violent apparenté à Ennahdha, agressent physiquement les syndicalistes. Cet évènement marque un tournant dans les relations entre l'UGTT et Ennahdha, les syndicalistes accusant le parti islamiste d'avoir délibérément laissé faire ces violences.

⁸⁶⁴ A. Mourou. Entretien, Tunis 2014.

⁸⁶⁵ A. Mourou, entretien cité.

l'UGTT entrent dans le gouvernement de transition de M. Ghannouchi, Premier ministre de Ben Ali resté en poste. A. Ben Gueddour devient secrétaire d'État auprès du ministre du Transport et de l'Équipement; A. Bedoui devient ministre auprès du Premier ministre; H. Dimassi obtient le ministère de la Formation et de l'Emploi. La démission de ces trois membres de l'UGTT, « au bout d'une journée seulement, au motif que certains membres de l'ancien parti au pouvoir [...] conservaient trop d'influence, entraîna la formation d'un nouveau gouvernement et la dissolution du RCD le 9 mars » (Beinin, 2014 :24). La trajectoire de Dimassi, au même titre que celle du bâtonnier Kilani, symbolise cette montée en puissance du syndicat. Docteur d'État en économie, et professeur à l'Université de Tunis et de Sousse, Dimassi est un syndicaliste de longue date. Après avoir été brièvement ministre, en janvier 2011, d'un gouvernement finalement non reconnu par l'UGTT, Dimassi intègre le gouvernement à majorité islamiste sorti des urnes. En décembre 2011, il accepte le ministère des Finances, là encore pour une durée assez courte, puisqu'il démissionne en juillet 2012 en raison de divergences sur la politique économique. Deux mois plus tard, il intègre le parti concurrent naissant, Nidaa Tounes. Cette valse des fonctions et des appartenances souligne surtout l'importance qu'accordent les partis aux élites syndicales, et comment ils essaient de bénéficier de leur crédit supposé auprès des travailleurs tunisiens.

Ces élites syndicales arrivent en effet à se « reconstituer une virginité » (Hibou, 2011b : 19) notamment en procédant à une passation de pouvoir pacifique. Ainsi, lors du congrès de décembre 2011, l'UGTT élit de « nouveaux dirigeants, parmi lesquels on trouve beaucoup de militants historiquement liés à la gauche » (Beinin, 2014 : 24), le tout « sans dommage politique » pour la direction élue sous Ben Ali (Gobe, 2013 :6). C'est

particulièrement le cas du secrétaire général de l'UGTT, Jrad qui « n'a pas été inquiété puisqu'il a eu une sortie négociée »⁸⁶⁶. Pour l'Ordre des avocats comme pour l'UGTT, la direction cooptée ou choisie par Ben Ali n'a pas subi l'impact revanchard de la révolution. En effet, « l'UGTT a su prendre le chemin de la révolution en marche, en ce qui concerne sa direction. Résultat, c'est la seule institution de l'ancien système dont la direction, pourtant proche du Palais, n'a absolument pas été inquiétée après le départ de Ben Ali »,⁸⁶⁷

Pour davantage peser sur la transition et en devenir un régulateur, l'UGTT et les autres organisations militantes et professionnelles citées unissent leurs forces au sein du Quartet.

11.2.3 LA COOPÉRATION DES CORPS ORGANISÉS AU SEIN DU QUARTET

Au-delà des gouvernements, l'UGTT avait également très tôt intégré les institutions de délibération, au même titre et toujours en tandem avec l'Ordre des avocats. C'est ainsi que le syndicat intègre d'abord le Conseil national de sauvegarde de la révolution, plus tard fusionné dans la Haute instance. Cette tendance à la participation politique intensive de l'UGTT dans les arènes de dialogue s'explique, entre autres, par sa « tradition politique [ainsi] que son conservatisme bureaucratique [qui] la portent à s'insérer positivement dans un processus de réformes au sommet » (Khiari, 2012 : 105).

À la suite du blocage politique de l'été 2013, l'UGTT fonde, en septembre, avec l'UTICA, l'Ordre des avocats et la LTDH le Quartet en charge du dialogue national. Le Quartet a été largement « consulté » par les « personnalités politiques les plus influentes du pays », de manière « quasi hebdomadaires » durant la crise de 2013 (ICG, 2014 : 5).

⁸⁶⁶ A. Bssaies, doyen de la faculté d'économie de Tunis. Entretien, Tunis, 2014.

⁸⁶⁷ Ancien membre du bureau politique du RCD. Cité dans (ICG, 2012b :18).

Comme animateur du dialogue national, le Quartet a mis en place une feuille de route qui a permis de sortir de la crise (Gobe et Chouikha, 2014). Cette plateforme s'est en effet fixé pour but ultime de former un gouvernement « indépendant » et de permettre, en définitive, l'adoption de la future constitution (Riahi, 2016). Parmi les décisions significatives, la révision des nominations dans la fonction publique sur la base de l'appartenance partisane a considérablement réduit les tensions entre les différents adversaires. Ce Quartet, composé de quatre collectifs particulièrement actifs durant la transition politique, joue ainsi un rôle inédit. Sa dimension souligne à nouveau les transformations sectorielles dues au changement de régime. L'UTICA comme la LTDH se sont, elles aussi, métamorphosées sous l'effet des transformations politiques que la Tunisie a connue.

Le dialogue national a permis de sortir de la crise politique opposant islamistes et tenants de la légitimité des urnes aux « modernistes » motivés par l'exemple égyptien. Dans ce conflit, l'UGTT est apparue comme un « gros acteur de la vie politique, capable de faire et de défaire les gouvernements », puisqu'elle a contribué à définir le nouveau gouvernement apolitique et technocrate de M. Jomaa, entré en fonction en janvier 2014, et lui-même « coopté par l'UGTT »⁸⁶⁸.

Le secrétaire général de l'UGTT, Houcine Abassi, a [...] dirigé et orienté les débats. [...] Sa fonction était essentielle : « Il distribuait la parole. Il imposait parfois des décisions. Il pouvait même obliger les représentants des partis politiques à rester dans la salle après la fin de la séance si aucune décision n'était prise ». Certains militants sécularistes précisent que l'autorité morale de l'UGTT est également liée à sa capacité de contrôler, en partie, certains militants de l'opposition, notamment d'extrême gauche, qui exercent des responsabilités au sein de la centrale syndicale et sont donc soumis à sa hiérarchie (ICG, 2014 : 4).

⁸⁶⁸ A. Bssaies, entretien cité.

En exerçant la fonction de « maître de cérémonie » et président d'un proto-parlement, le secrétaire général de l'UGTT a réussi à imposer un ordre et une autorité ayant permis d'éviter « le pire » à la Tunisie, en l'occurrence le scénario de polarisation de la vie politique comme en Égypte (Romani, 2014). Ce qui vaut au syndicat et plus généralement au Quartet une reconnaissance internationale, notamment via le prix Nobel de la paix obtenu en 2015 (Hmed, 2016).

Au-delà des organisations, ce sont surtout des individus, à la tête de ces collectifs, qui ont accéléré ou contraint le dialogue. Ainsi, l'UGTT et l'UTICA ont procédé à une entente assez paradoxale – entre syndicat ouvrier et syndicat patronal – pour faciliter cette sortie de crise dans un premier temps, accorder la politique économique et les réformes sociales dans un second arrangement.

Il s'agit de Wided Bouchamaoui, présidente de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), et Houcine Abassi, secrétaire général de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) dont la synergie d'action a été couronnée par la signature d'un contrat social illustrant leur conviction de la forte relation entre la stabilité sociale et le développement économique (El Hattab, 2014).

En définitive, étant donné que l'UGTT et l'Ordre des avocats – et dans une moindre envergure la LTDH – ont participé activement au soulèvement populaire puis aux premières instances de la transition, et que l'UTICA « en tant que réseau d'hommes d'affaires, a [...] une influence dans les milieux juridiques (magistrats, avocats d'affaires) ainsi que dans les secteurs affairistes à la croisée de l'administration publique et des entreprises privées » (ICG, 2014 : 4), ces corps constitués ont développé un engagement politique inédit, devenant des acteurs décisifs de la vie publique tunisienne, au même titre que les formations élues. Leur activité au sein du Quartet a conduit à la nomination du

gouvernement Jomaa, au déblocage de l'Assemblée constituante et à l'apaisement de la tension politique.

CONCLUSION

Les élites émergentes, dont les comportements et les aspirations ont été façonnés par des dizaines d'années d'un autoritarisme rigide, ont pour la plupart réfléchi et souvent agi en termes de réforme du régime (Khiari, 2012)⁸⁶⁹. L'espace du possible a rarement été configuré par l'idée d'une *tabula rasa* du passé mais bien davantage par la valorisation du marchandage politique. Il est dès lors peu étonnant de constater, d'une part, la célérité avec laquelle ces acteurs politiques se sont dirigés, massivement, vers la solution du dialogue et du compromis et, d'autre part, la rareté d'une expression de résistance à cette institutionnalisation (Hmed et Laurens, 2010) du changement à la faveur de compromis avec les élites d'hier. D'une certaine manière, l'ensemble de cette nouvelle classe politique a instantanément mesuré la valeur sécurisante de la ressource « négociation », saisi la dévaluation rapide de la participation aux mobilisations, et bien admis les limites de l'envisageable. Toutes tendances idéologiques confondues, ces acteurs ont tôt accepté l'idée de la cohabitation nécessaire avec les adversaires politiques. Dans cette configuration, le point d'équilibre a été celui à partir duquel l'ensemble des protagonistes a considéré que les bénéfices retirés – ou à retirer à l'étape suivante – du jeu paraissent convenables par rapport au contexte actuel et aux bénéfices des autres joueurs. Tous ont ainsi validé l'idée d'une concentration de la coopération et de la compétition à travers, exclusivement, la mise en place d'arènes délibératives.

⁸⁶⁹ Comme en témoigne le rôle des acteurs politique durant la révolution, analysé dans la deuxième partie de cette thèse.

Étant donné que le nouvel espace politique qui prend forme est un jeu ouvert à toutes les tendances, idéologies, poids et historiques différents, comme en témoigne le nombre de légalisations de partis politiques⁸⁷⁰, la nécessité de composer avec les adversaires d'hier et ceux de demain a été implicitement contractée. La transition coordonnée décrite par Kis (1998) et explicitée précédemment n'a, dans ces circonstances, de chances de réussir que si chacune des parties se perçoit trop faible pour remporter seule la partie ou bloquer la transition en sa faveur (1998 :358). Pour cette raison, les dialectiques de la réforme et de la révolution se sont conjuguées pour aboutir à une transition inclusive et heuristique, qui à l'inverse des transitions pactées, s'est faite par tâtonnement dans la foulée (et non en amont) du départ du chef. C'est dans le « désordre des affrontements » que les compromis prennent forme. La transition « avance au jour le jour en tâtonnant et au gré des circonstances », offrant « un pragmatisme hautement créateur [...] sans aucune préparation préalable » (Hénia, 2011).

En miroir de la délégitimation du régime précédent opère une tout aussi rapide (re)légitimation d'un régime naissant qui se manifeste par l'acceptation empressée des règles du jeu électoral par tous, sous couvert du consentement populaire, et de la mise en place d'un arbitrage par le Quartet face à un blocage politique national et face au répulsif scénario égyptien. L'institutionnalisation de la crise et sa régulation par les collectifs professionnels et sociaux caractérise la transition heuristique opérant en Tunisie en 2011-2014.

⁸⁷⁰Voir chapitre 11 de cette partie.

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

Les acteurs qui comptent durant le régime autoritaire et pendant la période de transition ne sont pas les mêmes. Mis à part le président et son clan tout puissant, les personnalités que l'on craignait jadis ont perdu leur place dans l'après Ben Ali : ministres, conseillers, gouverneurs, directeurs du ministère de l'Intérieur, etc. ont été remplacés et souvent inquiétés par la justice.

Mais les acteurs de la transition politique ne sont pas non plus tous des nouveaux venus. La grande majorité a mené, d'une manière ou d'une autre, une activité politique pendant le règne de Ben Ali. Les partis au pouvoir entre 2011 et 2014, existaient déjà sous le régime précédent. La génération aux commandes de l'avenir du pays est celle qui était déjà présente depuis plusieurs décennies, tantôt dans l'opposition, tantôt dans les coulisses du pouvoir. Les caractéristiques sociologiques des nouveaux acteurs ressemblent souvent à celles des prédécesseurs.

La « rupture » révolutionnaire est avant tout institutionnelle dans la Tunisie post 2011. Elle ne s'exprime que peu du point de vue des agents. Les élites économiques ont conservé et consolidé leurs positions. Nombre d'acteurs politiques du régime de Ben Ali sont revenus au-devant de la scène, bénéficiant d'une amnistie discrète. À défaut de politique, un certain nombre de ces acteurs s'est reconverti dans d'autres secteurs stratégiques tels le conseil et la banque, les conglomérats privés ou les entreprises publiques, etc.

Au-delà des partis préexistants au changement de régime, les structures qui contrôlent, en pratique, le jeu politique, sont elles aussi issues des régimes précédents : l'UGTT, la

LTDH, l'UTICA, l'Ordre des avocats jouaient déjà un rôle, central ou secondaire, dans le régime de Bourguiba et de Ben Ali. Ces organisations ont certes subi des mutations de personnels et éventuellement de structures. Elles ont aussi développé de nouvelles compétences politiques. Mais il est difficile de soutenir l'idée d'un bouleversement total des modes de pensée et d'action.

Preuve d'un effet plus institutionnel qu'agentif du changement de régime, ces différents acteurs reproduisent, assez significativement, des politiques publiques et des modes de comportements semblables à ceux qui existaient sous Ben Ali. Ainsi, cinq ans après le soulèvement parti des zones intérieures du pays, quasiment aucune solution n'a été apportée aux problèmes contre lesquels se sont révoltées ces populations (chômage, misère, infrastructures, sécurité, etc.). Pour cette raison, la contestation a repris, quasiment cinq ans jour pour jour après le départ de Ben Ali annonciateur d'un changement de régime. Des réactions similaires – envoi des forces de l'ordre pour calmer la situation et absence de dialogue – traduisent un principe élémentaire selon lequel « on ne peut résoudre un problème avec les modes de pensées qui l'ont engendré »⁸⁷¹. La permanence de ces modes d'action et de pensée semble décrire adéquatement la problématique soulevée par la jeunesse désœuvrée à nouveau dans les rues début 2016. La transition coordonnée tunisienne a permis de faire cohabiter deux groupes élitaires, mais l'étude de ces deux groupes démontrent avant tout leur similarité « objective » malgré leur dissension affichée.

⁸⁷¹ Citation attribuée à A. Einstein.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette enquête a été pensée comme une recherche empirique qui avait pour objectif, en examinant un objet politique particulier – le comportement et les transformations des élites tunisiennes face au soulèvement populaire de 2011 –, d’interroger les savoirs constitués sur les « situations révolutionnaires » (Tilly, 1977) conduisant au passage d’un régime à un autre. Cette entrée par les élites se démarquait et entendait compléter les travaux relevant de l’étude des mouvements sociaux (Allal, 2012) ou des enjeux économiques (Hibou, 2011b). Ce faisant, notre travail a déplacé la focale sur le rôle des acteurs qui contribuent à la légitimation et à la survie d’un régime politique. Cette dimension est cruciale pour saisir les mécanismes de perpétuation ou de désagrégation d’un régime. Pour cela, l’enquête a pris appui sur une méthode mixte, mêlant analyse quantitative et qualitative. Elle a donné la parole aux acteurs tout en s’appuyant sur la constitution d’une base de données sociologiques. Elle a ainsi proposé une lecture originale du changement de régime tunisien, de l’intérieur, et un dialogue critique avec différentes littératures relatives à la consolidation autoritaire et à l’implication des élites en période de changement de régime.

Le point de départ de l’enquête consistait à déterminer le rôle joué par les acteurs stratégiques du régime tunisien dans sa chute. Le résultat principal réside dans la description d’une position – communément vécue par les différentes élites – passive et attentiste durant la crise politique qui, *a priori*, laisse perplexe l’analyste. Au fur et à mesure de l’enquête, cette perplexité fait place à une forme d’enthousiasme né de la découverte d’une dimension originale du processus révolutionnaire tunisien : le régime

autoritaire, qui paraissait solide de l'intérieur comme de l'extérieur, s'est effondré sans crise de régime, c'est-à-dire en dépit du soutien indéfectible de ses élites stratégiques. La coalition au pouvoir ne s'est à aucun moment fracturée. Avant le départ du chef, le régime n'a jamais été délégitimé auprès de ses acteurs significatifs. Cette fuite n'a pas été la conséquence d'un effondrement de l'unité de l'élite, mais sa cause. Ces résultats ne vont pourtant pas de soi, au regard des descriptions communément admises du déroulement des changements de régime en contexte de soulèvement populaire.

Aussi, il semble utile de revenir sur la méthode qui a guidé l'enquête et sur ses contributions à l'étude des élites et des changements de régime.

RETOUR SUR L'OBJET ET LES MOYENS DE SON EXAMEN

Le rôle des élites stratégiques durant les soulèvements dépend des modalités de l'exercice politique du régime contesté et des relations individuelles et sectorielles qui définissent la place et la marge de manœuvre de ces acteurs. Ce rôle dépend aussi de la sélection des acteurs qui comptent. La première étape de l'enquête a consisté à déterminer le personnel dirigeant du régime à même d'influencer la décision politique, c'est-à-dire les élites politiquement stratégiques (Perthes, 2004). Dans le même temps, il s'est agi d'examiner la configuration des rapports entre élites et entre sphères sociales susceptible d'éclairer les prises de position de ces acteurs en période de crise politique.

Cette sélection des individus qui comptent est une question avant tout empirique. À ce niveau, quelles que soient les ressemblances typologiques entre les régimes et les labels qui s'y réfèrent (Camau, 2006a :75; Jourde, 2005: 422), les similitudes institutionnelles, les orientations économiques communes (Perthes, 1994), la culture civique (Almond et

Verba, 1963) ou le capital social (Putnam, 1994) partagés, les élites stratégiques, engagées dans leur secteur particulier, varient d'un État à un autre et d'une période à la suivante. Cela parce que, pour reprendre une proposition de Camau (2006b), les États – en particulier autoritaires –, qu'ils soient arabes ou non, sont pris dans des configurations fluides et mouvantes où tous les régimes ne sont pas identiques quoique traversés par des tendances communes (Camau et Massardier, 2009).

Par conséquent, l'étude des relations de pouvoir ne peut faire l'économie de l'investigation méthodique de la composition de l'élite au pouvoir propre à chaque système politique. Notre enquête fait apparaître une distinction entre ce que le régime paraît être dans la littérature⁸⁷² et les médias et ce qu'il est aux yeux des acteurs le modelant. Ces deux approches constituent deux perspectives sensiblement différentes. Cette recherche a pris appui sur la première focale, et a adapté son « sujet » au regard de la seconde, nourrie par l'enquête empirique.

Ainsi la méthodologie suivie a eu l'avantage de comparer, en ce qui concerne les acteurs stratégiques, l'interprétation des chercheurs, celle des acteurs, et les effets de « vérité »⁸⁷³ produits par une enquête statistique. Cette triangulation des sources protège, autant que possible, contre de nombreux biais – qu'ils soient normatifs, étiologiques, téléologiques, « héroïques », libéraux, etc. – relevés en introduction. L'effet de conditionnement et de

⁸⁷² Il suffit de penser à la survalorisation de l'appareil sécuritaire « classique », police et armée (Bellin, 2004), aux dépens d'autres structures de contrôle et de discipline (Hibou, 2006a; Hmed, 2015) tout aussi efficaces (le parti, le syndicat ouvrier, les comités de quartier, la fiscalité, l'organisation patronale, etc.). Les secrétaires généraux des syndicats peuvent se révéler d'une importance tout aussi cruciale pour la survie du régime que les généraux de l'armée.

⁸⁷³ Il est indéniable qu'un acteur ayant exercé durant 20 ans une fonction gouvernementale a une qualité plus « stratégique » que celui qui n'est demeuré en poste que 5 ans. Pour autant, le critère « fonction gouvernementale » est affaire de présélection de l'analyste, la « fonction » elle-même diffère en importance d'un ministère à un autre, la période de l'exercice de cette fonction peut aussi être plus significative qu'une autre pour le régime, etc. Les données brutes ne revêtent d'intérêt qu'au regard du travail d'interprétation du chercheur.

propagande du régime sur les acteurs interrogés, leur dissimulation des préférences, la tentation de survalorisation des données statistiques et l'effet de proximité entre chercheur et sujets de la recherche sont également des sources de distorsion de l'analyse qu'il s'est agi de garder à l'esprit.

En particulier, accéder aux acteurs qui comptent et miser sur leur « générosité » discursive demeure un exercice incertain et parfois périlleux. Tous les contacts avec les acteurs interrogés ont fait appel à des intermédiaires. Contacter un ministre ou un PDG de banque directement n'a jamais été concluant, en particulier en raison de la période d'incertitude politique et judiciaire dans laquelle nos interlocuteurs potentiels étaient pris. Le mode d'accès indirect (Blanchet et Gotman, 1992 : 57) par l'entremise de tiers présente l'inconvénient de n'être pas neutre « dans la mesure où il brouille le cadre contractuel de communication ». Mais il s'est révélé le plus adéquat pour interviewer une population ciblée et restreinte, en l'occurrence les acteurs stratégiques des différents régimes (de Ben Ali au gouvernement transitoire). Pour la plupart des intervenants, il s'agissait de « rendre service » à un proche. Presque tous ont insisté sur la « confiance » qu'ils ont, *a priori*, en l'enquêteur étant donné qu'il était « recommandé » par un proche. Certains sont demeurés longtemps méfiants et peu affables. Beaucoup ont insisté, malgré le « rapport de confiance », pour garder l'anonymat, en particulier lorsque des anecdotes concernant Ben Ali étaient évoquées. Plusieurs ont ajourné, *sine die*, les rencontres. Certains ont spontanément proposé d'offrir de nouveaux contacts, tandis que d'autres ont contourné de telles demandes. Tous ces aspects de l'enquête empirique, et surtout ses « révélations », ont été traités avec précaution et recul, en particulier en confrontant les différents récits entre eux et aux autres sources de données.

Ces confrontations mènent parfois à des contradictions⁸⁷⁴ ou plus fréquemment à des paradoxes⁸⁷⁵. Ils peuvent être tantôt handicapant et tantôt porteurs de nouvelles pistes de réflexion. Modifier fréquemment sa grille d'analyse de la méthode sociographique, en raison de l'absence de données accessibles suffisantes⁸⁷⁶, est là encore un travail nécessitant recul et précaution. En raison de la proximité temporelle de l'évènement étudié et de la publication régulière de travaux académiques renseignés, mettre à jour ou infirmer des intuitions a constitué un défi parfois long, souvent exaltant. Ces exemples illustrent l'aspect imprévisible de choix méthodologiques et analytiques qui font appel à l'adaptabilité du chercheur. Mais ils ne pourraient constituer, tout au plus, qu'une barrière surmontable à une enquête de cette nature.

À chaque niveau de cette recherche, des résultats ont été confrontés aux études politologiques et sociologiques précédentes, tandis que d'autres, plus originaux, ont été révélés par l'enquête. Le résumé de ces différentes démonstrations peut être formulé comme suit.

SYNTHÈSE COMPARÉE DES RÉSULTATS

Ni le régime de Ben Ali, ni sa chute, ni la transition politique de 2011-2014 ne sont « exceptionnels » (Camau, 2006a et 2006b; Hmed, 2016) dans la mesure où il est

⁸⁷⁴ À titre d'illustration, pour certains intervenants proches de Ben Ali, celui-ci est un homme particulièrement intelligent et respectueux, tandis que pour d'autres, il était un « voyou de la pire espèce ». Certains travaux, comme indiqué dans la seconde partie, ont cru voir dans la défection de l'armée la raison de la chute du régime, alors que d'autres sources, notamment militaires, confirment le soutien indéfectible des militaires au régime. Pour les uns, les conseillers du président sont les hommes puissants du régime, pour d'autres ils sont de simples commis de l'État.

⁸⁷⁵ Comme la chute du régime de Ben Ali en l'absence de fracture de la coalition au pouvoir; l'attentisme des opposants durant la crise révolutionnaire; l'union des islamistes et de leurs plus farouches adversaires, etc.

⁸⁷⁶ Par exemple, le critère « origine sociale » des élites a dû être abandonné en cours d'enquête, parce que l'accès aux professions des parents de ces acteurs, généralement choisies pour étudier cette origine, était impossible.

possible de retracer des « occurrences » de leurs caractéristiques dans d'autres espaces et époques. En revanche, la configuration spécifique des relations entre les élites, et entre celles-ci et la hiérarchie du régime a conduit à une transformation de régime singulière, fortement influencée par cette structure relationnelle. Autrement dit, ses propriétés, prises une par une, ne sont pas uniques mais l'ensemble de l'objet ainsi examiné est original.

Comme le rappellent Dogan et Higley (1998), le rapport entre crises politiques, comportement des élites et transformation de régime est complexe et variable. Le régime néo-autoritaire de Ben Ali présente des particularités dans l'exercice du pouvoir qui vont conditionner non pas la perte d'allégeance de ses élites en situation « révolutionnaire » mais au contraire, tout en maintenant leur cohésion et leur soutien au chef, faire douter ce dernier et influencer sa décision de départ qui deviendra par la suite définitif.

Dans ce régime, le Palais est le lieu de toutes les décisions politiques, économiques et sécuritaires. Cet effet de « makhzénisation » (Erdle, 2010) se retrouve dans d'autres régimes, par exemple africains (Bayart, 1989: 273; Brown, 2011: 726), arabes (Valeri, 2008 et 2014) et à un degré différent européens (Giddens, 1973: 368). En Tunisie, il a signifié l'exclusivité du leader sur la décision politique. Les conseillers du président et, similairement au régime d'Akaev au Kirghizistan (Schatz, 2009: 214), un groupe restreint de la famille de son épouse constituent le premier cercle d'influence. Le président a mis en place un ensemble de stratégies de gestion de ses élites politiques et sectorielles qui s'analysent comme des modalités de discipline et de légitimation de son autorité. Ces technologies de pouvoir vont de la surveillance des acteurs, au dédoublement des postes, en passant par la circulation permanente à des postes politiques ou publics plus ou moins sensibles. Elles passent également par le rajeunissement et la féminisation de sa base de

soutien élitare renforcée par les universitaires, le cloisonnement des acteurs et des sphères, l'instigation de la méfiance entre les élites, etc. Comme dans la Hongrie post communiste (Szalai, 1994) ou dans le Bénin du premier mandat de Kérékou (Banégas, 1995), l'émergence d'élites « technocratiques » a correspondu à la fois à un besoin de renouvellement du régime et à des conflits avec des élites politiciennes ou bureaucratiques. Ainsi, le régime tenait, entre autres, grâce à un socle élitare qui devait sa position et ses privilèges au président, et qui a été, dans le même temps, empêché de s'organiser en réseau d'influence hors du contrôle du chef. Aucun réseau de pouvoir concurrentiel ou d'entrepreneur politique n'a émergé durant le mandat de Ben Ali, ce qui constitue une dimension assez particulière de ce régime. Cette caractéristique devient cruciale lorsqu'il s'agit de gérer la crise politique. En l'absence d'un représentant reconnu comme tel par les contestataires, les stratégies de négociation (Schelling, 1986) n'ont pas lieu d'être. Aucune sortie de crise ne voit le jour, à l'exception de la fuite du chef ou de la répression tous azimuts. C'est la première option qui fut choisie.

Le régime s'est arrangé pour étouffer toute forme d'opposition politique de l'ordre établi par les élites de la « société politique contestataire », c'est-à-dire à l'instar du régime marocain de Hassan II, à désamorcer le champ politique (Tozy, 1989). C'est en contrôlant méthodiquement les différents secteurs potentiellement oppositionnels que cet autoritarisme a pu cantonner l'expression politique au seul soutien au chef. Comme dans d'autres régimes voisins (Heydemann, 2007), celui de Ben Ali a considéré l'arène politique dans sa seule expression de l'unité organique de l'État et d'allégeance au leader, et surtout pas comme un lieu de contestation politique. À l'intérieur du système multipartisan, coexistait une opposition cliente qui appelait fréquemment à l'élection du

président lui-même, et qui se contentait des sièges et des avantages afférents que lui réservait ce dernier au parlement. Comme en Égypte, cette opposition a servi à légitimer le régime (Albrecht, 2005). À l'instar d'autres systèmes autoritaires, le formalisme démocratique (Jourde, 2007; Gandhi et Przeworski, 2007) sert à faciliter, selon différents canaux, la coopération étrangère, en particulier occidentale, et la cohésion d'un système stratifié. Tout au long du règne de Ben Ali, le parlement a été dominé par le parti du président, le RCD, à l'image de nombreux régimes africains (Van de Walle, 2003). Cette formation au service de la cause du chef, s'est révélée l'un des lieux de la contestation anonyme de l'ordre politique, en particulier dans la perspective du « jour d'après ». La contestation a pour raison le déclassement graduel dans l'ordre politique benaliste du parti et de ses cadres, au profit du Palais et des conseillers. Le parti n'était plus, depuis longtemps, un lieu d'influence politique, de production de programme ou d'ascension sociale et politique. Par un effet de bascule, le discrédit du parti s'est retourné contre le chef lorsque celui-ci a fait appel à ses adhérents pour le soutenir dans la crise. L'appel est resté vain.

En revanche, le socle économique du régime, c'est-à-dire ses élites du secteur privé à la tête de conglomerats puissants et familiaux, ont toujours soutenu le régime. Ces élites doivent leur ascension et généralement leur fortune au président. Elles lui sont fréquemment liées matrimonialement. Aussi, les groupes d'intérêts financiers, industriels et commerciaux ne sont pas affranchis du Palais, à l'instar du cas syrien (Perthes, 2004). Les entrepreneurs privés tunisiens, sous le mandat de Ben Ali, n'ont pas investi la politique décisionnaire ou officielle comme dans d'autres pays (Naba, 1999; Bennani-Chraïbi, 2008). Cantonnées à la sphère économique, ces élites, comme d'autres, n'ont pas

vu venir la chute du régime. Pour ces raisons, la crise politique de 2010-2011 a été pour elles, fait assez remarquable, un moment d'attentisme compris comme soutien ordinaire.

Il en va de même des différents acteurs décisionnaires à la tête des secteurs stratégiques (police, armée, syndicat ouvrier, Ordre des avocats, etc.). Parce que, comme en Égypte (Beinin, 2014), le syndicat ouvrier a longtemps été « domestiqué » à travers ses élites, celles-ci ont toujours soutenu le régime. Les avocats et les syndicalistes de base se sont en revanche mobilisés, contribuant à la structuration du soulèvement, tout en gardant en mémoire, à l'instar des militants polonais en 1980 (Osa, 2003), les conflits précédents. Les acteurs à la tête de leur organisation ont été pris, malgré eux, dans le mouvement de contestation. La crise politique n'a que superficiellement délégitimé le régime auprès de quelques élites stratégiques; la très grande majorité de celles-ci ont soutenu le chef tout au long de la crise, conservant un comportement routinier. Ministres, dirigeants de médias, chefs d'entreprises, militaires, syndicalistes de hauts rangs, sont tous demeurés fidèles au président, jusqu'à ce qu'il libère ses élites de leur loyauté en fuyant le pays, le 14 janvier 2011, dans un concours de circonstances improbables.

Ce départ annonce la chute de son régime dès lors qu'il lève les contraintes et menaces qui pèsent sur les décisions des acteurs stratégiques. C'est ce qui permet de comprendre comment certains de ces acteurs décisionnaires, réunis en cellule de crise, ont refusé d'envisager le retour de Ben Ali. Ainsi, c'est seulement lorsque le président quitte le territoire national que ses élites lui retirent leur allégeance. Cette délégitimation n'est pas la cause du départ du chef, mais sa conséquence. Aussi contre-intuitif que cela puisse paraître, le régime de Ben Ali a été décapité (Heydemann, 2013) sans véritable crise de régime, c'est-à-dire sans effondrement de sa coalition dirigeante, sans dissension élitaine,

sans basculement progressif au fur et à mesure de la crise politique comme en Europe de l'Est communiste en 1989 (Karklins et Petersen, 1993). En Tunisie en 2011, comme en Iran en 1979 (Kurzman, 1996), l'État n'a pas été vulnérable et l'opposition n'y a pas observé de changement. Le régime de Ben Ali tenait dans la mesure où il n'y a pas eu de fracture du pouvoir avant le départ du chef.

Si ce départ fonctionne comme une première étape, significative, dans la fin de son régime, d'autres « coups d'épée » vont accélérer sa désagrégation institutionnelle. Comme fréquemment dans ce genre de situation (Kis, 1998), les autorités en charge de l'État après le 14 janvier sont issues du régime précédent. Durant l'année 2011, elles ont géré le passage d'un régime vers un autre, intermédiaire, selon différentes stratégies. Elles ont tenté d'endiguer la vague révolutionnaire en se délestant de certains acteurs et du parti hégémonique tout en s'efforçant de coopter certains opposants. Elles ont négocié les règles du nouveau jeu politique avec les élites émergentes drapées dans la « légitimité révolutionnaire ». Ce faisant, l'ensemble des acteurs décisionnaires ont confiné le conflit politique aux seules élites, notamment en ordonnant par la force l'évacuation de certaines places lors de manifestations⁸⁷⁷ et en définissant le jeu des élections comme seule option viable (Linz et Stepan, 1996; Burton et Higley, 1998). Ainsi, une partie de l'ancien régime a pu procéder à une première phase de la transition à moindre coût. Les moments d'incertitude et de dérapage laissent graduellement place à une période de retour des routines politiques, c'est-à-dire à un retour au calme social et à une élitisation de la transition.

C'est en effet en institutionnalisant la crise politique – comme dans d'autres espaces et périodes, par exemple en mai 1968 en France (Dobry, 2009) –, en la confiant aux élites

⁸⁷⁷ Notamment le 15 juillet 2011, lors de la tentative de sit-in dit de la « Kasbah 3 ».

politiques et en la retirant de l'influence de la « rue » que les deux groupes politiques, élites du régime précédent et élites émergentes, ont ramené l'espace social et politique à son fonctionnement routinier, et en définitive légitimé le nouvel ordre politique. À ce titre, les différentes arènes délibératives, en particulier la Haute Instance, ont joué un rôle crucial en permettant de négocier, sans violence et de manière largement inclusive, les modalités de passage d'un régime à l'autre. Ce passage a été acté par la constitution promulguée de façon consensuelle, en janvier 2014, trois ans après la chute de Ben Ali.

Au plan institutionnel, le nouveau régime se démarque sensiblement du précédent. En revanche, une analyse de son « contenu », c'est-à-dire de son personnel politique et des politiques économiques (Kienle et Ettinger, 2013) qu'il mène, nuance la portée du changement. Non seulement les élites économiques et bureaucratiques, à l'instar du Japon et de l'Allemagne en 1945 (Dogan et Higley, 1998), du Tadjikistan après 1990 (Roy, 1994) et de nombreux pays est-européens postcommunistes (Szelenyi et Szelenyi, 1995; Mink et Szurek, 1998; Wasilewski, 1998; Smolar, 1999), ont survécu au changement de régime en évitant la purge, mais de nombreux acteurs politiques ont également traversé ce changement en réinvestissant leur rôle initial. À part ce retour de nombreux caciques du régime de Ben Ali et le redéploiement de son parti, sous de nouveaux labels et structures, c'est surtout au niveau des caractéristiques individuelles des élites que le changement apparaît comme relatif. Sans nier l'existence de ruptures politiques et le remplacement d'une partie des acteurs de l'ancien régime par de nouveaux, il convient pourtant de relever un certain conservatisme sociologique et politique, autant en termes de pratiques que de projets. Ce conservatisme remet en question l'aspect « révolutionnaire » au sens de Skocpol (1979), c'est-à-dire un

renversement radical de l'ordre politique et social. Les individus ne sont plus vraiment les mêmes, même si une partie d'entre eux revient au-devant de la scène. Les partis ont largement changé, mais les caractéristiques sociologiques de leurs dirigeants démontrent une certaine régularité entre les deux régimes. Concrètement, les formations et un grand nombre d'acteurs qui exercent la politique décisionnaire, dans l'optique de Giddens (1973), c'est-à-dire les « decision makers » et les « decision takers », ont été formés pendant, au service de, ou dans l'opposition à l'ancien régime. À ce titre, ils sont fortement conditionnés, dans leur imaginaire et leurs conduites politiques, par cet autoritarisme pluri-décennal.

Dès lors, la notion de transition coordonnée (Kis, 1998) et heuristique caractérise convenablement l'objet étudié. Le changement de régime en Tunisie s'est fait dans le respect des formes légales, au travers de négociations entre différents acteurs menées au gré des événements, sans préparation préalable, sous la pression des groupes mobilisés et l'arbitrage d'organisations militantes ou professionnelles, dans une lutte d'influence entre instances légales et instances « légitimes », qui aboutit, *in fine*, à la cohabitation de deux groupes. Cette cohabitation signifie l'enchevêtrement de deux régimes en termes d'élites qui les animent. Le bouleversement politique en Tunisie est sensible surtout au plan institutionnel mais dans tous les cas il se caractérise par son absence de radicalité. Il est le fruit d'un consensus négocié sur le tas et non pas de la domination d'un groupe par un autre, ni de la mise à l'écart définitive et violente des anciens acteurs stratégiques du régime autoritaire au profit de leurs adversaires d'hier.

Ainsi synthétisée, cette enquête a montré les similarités temporelles et spatiales des propriétés de la crise tunisienne et du régime contesté avec d'autres situations historiques.

Elle a aussi exposé l'influence d'une configuration élitare particulière sur le comportement individuel et collectif des acteurs stratégiques durant le soulèvement de 2010-2011. La résurgence de pratiques élitaires contestées et la survalorisation du processus politique aux dépens des revendications populaires ayant mené aux mobilisations (Allal, 2016) ramènent progressivement au-devant de la scène les mêmes rapports conflictuels. Les élites tunisiennes ont établi l'équilibre gérant le gouvernement des affaires politiques et économiques, mais ce faisant ont oublié de s'occuper des « raisons de la colère ».

IMPLICATIONS THÉORIQUES ET PISTES DE RÉFLEXION

Un certain nombre de pistes exploratoires à portée théorique peut être tiré de la présente étude. Nous présentons dans cette section celles qui nous paraissent les plus intéressantes pour de futures réflexions et qui interrogent spécifiquement les savoirs relatifs aux régimes et à leur transformation.

Avant tout, en partant du régime initial étudié et de sa mutation ainsi que des remarques de Camau (2006b) relatives à la notion d'autoritarisme, nous invitons à reconsidérer les rigidités conceptuelles des classifications des régimes autoritaires, démocratiques ou totalitaires. Au-delà du débat de labellisation, il s'agit surtout de penser de quelles manières des mécanismes totalitaires participent à la survie de régimes autoritaires et, symétriquement, comment des comportements autoritaires peuvent survivre à une transition démocratique.

Un régime autoritaire peut très bien se maintenir durant deux décennies ou plus, sans être *totalitaire* (Arendt, 1973; Linz, 2000) mais tout en accaparent de façon *quasi-totale* la vie

et la décision politique. Autrement dit, une forme de contrôle amplifié sur l'espace élitare est une condition de consolidation de l'autoritarisme sur l'espace public et social. Une discipline « absolue » des élites contribue ainsi à légitimer un ordre autoritaire. Il est vrai que l'usage de la violence par l'appareil d'État varie d'un régime autoritaire à un autre ⁸⁷⁸. La monopolisation de la vie intellectuelle, médiatique, culturelle; l'institutionnalisation de la domination sociale via des agences de contrôle et de surveillance; la mainmise sur l'espace économique, etc. ; toutes ces dimensions de la vie politique dépendent largement des choix et des possibilités qui s'offrent aux élites dirigeantes du régime étudié. Ces variations semblent davantage être des différences de degré plutôt que de nature dans de nombreux cas. Ce qui est en revanche commun à plusieurs régimes de la région, c'est le verrouillage méthodique du pouvoir⁸⁷⁹. À ce titre, les expressions contestataires, de par leur confinement, n'affectent que superficiellement la *décision* politique en situation routinière. Dans certains cas, faire « dérailler » l'opposition vers la question des droits de l'homme et des prisonniers politiques, comme c'est le cas en Tunisie ou en Arabie Saoudite (Ménoret, 2016) permet au régime de distancer l'opposition des citoyens ordinaires. Ainsi, l'influence et la décision politiques demeurent une affaire d'élites sélectionnées tandis que l'institutionnalisation de l'expression politique populaire – par exemple via des élections régulières – sert avant tout à légitimer le régime, non à le contester (Geisser, 2000; Heydemann, 2007). Pour

⁸⁷⁸ Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les régimes baasistes au régime tunisien.

⁸⁷⁹ Dans ce cas, le cloisonnement des sphères sociales et l'individualisation du pouvoir ont pour réciproque la convergence de la lutte des intérêts des révoltés. L'adversaire est ainsi plus facilement désignable dans un régime personnifié que dans un régime de pouvoir diffus, et par conséquent la définition d'un objectif précis le rend plus réalisable (la chute du régime signifiant la chute du leader). Dans un tel régime cloisonné, les agences de contrôle social deviennent, en situation de crise révolutionnaire, le locus de la contestation. Autrement dit, l'inversion des normes opère en situation de crise révolutionnaire : le « geôlier » doit être arrêté tandis que les moyens de surveillance et de contrôle deviennent les médiums de la protestation.

cette raison, certains avancent l'idée d'une « conception totalitaire du pouvoir » (Hibou, 2011a: 136) dans le cas tunisien, tandis que d'autres affirment sans ambiguïté le totalitarisme des régimes irakien et syrien de S. Hussein et des Assad (Chagnollaud, 2016)⁸⁸⁰. Le curseur sur les dimensions totalitaires des régimes autoritaires doit être, à notre sens, plus finement placé en distinguant dans les détails ce qui est hermétiquement contrôlé par les autorités de ce qui ne l'est pas nécessairement. La mainmise totale sur la dimension décisionnaire du pouvoir s'avère être une hypothèse de survie de certains régimes autoritaires tolérant, par ailleurs et par moments, diverses formes de contestation à d'autres échelons de la vie sociopolitique.

Réciproquement, un régime néo-démocratique peut vraisemblablement s'accommoder de pratiques autoritaires sans remettre en question sa transition : les tribunaux militaires jugeant les civils, la corruption endémique de l'économie, l'opacité des rapports entre grands entrepreneurs et État, des résidus de népotisme, etc. sont autant de séquelles autoritaires dans un nouvel ordre à prétention démocratique. Autant les comportements comptent et méritent une attention particulière, autant le « contenu » des régimes, son personnel politique en particulier, révèle la nature de la transition politique et les imbrications entre deux systèmes séparés par une rupture politique forte.

Cette rupture peut prendre, à son tour, différentes expressions. Nous en distinguons trois, selon l'échelle des conséquences éventuelles et les degrés de généralité. La crise politique est une perturbation plus ou moins profonde et durable des échanges habituels entre les acteurs des différents secteurs sociaux. La crise de régime est une crise politique sur laquelle se greffent des ruptures d'allégeance des acteurs stratégiques. Cette prise de

⁸⁸⁰ http://www.liberation.fr/planete/2016/01/31/jean-paul-chagnollaud-c-est-toute-la-carte-du-moyen-orient-qui-est-a-revoir_1430152

distance peut aller de la démission – plus ou moins discrète – de certaines personnalités sectorielles qui importent, à leur basculement du côté de l’opposition. Enfin, une crise politique devient révolutionnaire dès lors qu’au moins un des deux camps, les détenteurs du pouvoir (Ermakoff, 2016)⁸⁸¹ et l’opposition, envisage ou prend conscience que le changement de régime est possible. À ce niveau, il importe de distinguer les structures « objectives » d’opportunités et les perceptions de telles opportunités chez les acteurs, ces dernières caractérisant plus vraisemblablement un tel basculement de l’envisageable (Kurzman, 1996). L’opérationnalisation de ces concepts et la mesure de leur expression n’est pas nécessairement chose aisée. Une telle complexité ne devrait, à notre avis, prévenir l’investigation empirique.

C’est en effet une telle investigation qui nous a permis d’étudier la crise tunisienne dont le résultat principal se formule ainsi : la chute d’un régime peut avoir lieu sans crise de régime. Si les manifestants ont clairement exprimé leur croyance dans le processus révolutionnaire à travers le slogan « le peuple veut la chute du régime », ce n’est que dans les dernières heures du régime que le détenteur du pouvoir aurait envisagé une telle éventualité. Pour cette raison, la crise révolutionnaire s’est accommodée de l’absence de crise de régime. Cette situation invite à repenser les hypothèses de consolidation des régimes autoritaires et de leur chute.

D’abord, la délégitimation élitare du régime n’est pas nécessairement le résultat direct de sa contestation ni la cause de sa déliquescence; elle peut être la conséquence du départ du leader, autrement dit de la décapitation de son régime. Deuxièmement, la loyauté de l’appareil sécuritaire et la chute d’un régime autoritaire sont compatibles; similairement, le monopole des moyens de coercition par les autorités et la survenance d’une crise

⁸⁸¹ À paraître.

révolutionnaire peuvent être concomitants. Par conséquent, et troisièmement, un leader autoritaire n'est pas nécessairement prêt à tout pour conserver son pouvoir, la comparaison syro-tunisienne vient nous le rappeler. Entre une répression sans bornes et la fuite vers d'autres cieux plus accueillants, les options de survie du chef sont nombreuses. Dit autrement, il n'existe pas, à notre sens, d'ingrédients préalables à la chute d'un régime. Il existe, plus sûrement, des actions individuelles et collectives d'acteurs pris dans un ensemble de contraintes – rationnelles, émotionnelles⁸⁸², culturelles, structurelles, conjoncturelles, etc. – et qui agissent ou décident selon les informations disponibles dans ces moments et selon les expériences retenues. Il n'y a donc pas de modèles de prévision, plutôt des situations complexes qui méritent un examen méticuleux.

Pour cette raison, nous espérons avoir convaincu le lecteur de la pertinence de micro-analyses des événements informées par des analyses de temps long : c'est en observant l'enchaînement des processus et des décisions et en interrogeant les expériences accumulées et intégrées qu'il est possible, à notre sens, de reconstituer le récit en lui donnant sens. Son analyse, c'est-à-dire la découverte et l'explication de « patterns », est facilitée par une double investigation théorique et empirique, de l'évènement et des conditions de sa possibilité.

Ces points condensent différents apports de notre enquête. Ils constituent également une invitation à de futures recherches analysant les évolutions de tels régimes, des crises politiques qui les affectent et des approches théoriques et méthodologiques les mieux à

⁸⁸² Avec Sewell (1996) ou Goodwin *et al.* (2001), nous invitons ainsi à reconsidérer la place des facteurs émotionnels dans les décisions des acteurs, en particulier dans une approche rationaliste : les émotions peuvent être très prégnantes, durablement intégrées, et conditionner fortement les calculs des individus.

même d'en rendre raison. Ils seront, idéalement, les points de départ de nouvelles énigmes.

ANNEXES

ANNEXE 1 - CLASSEMENT DES PLUS GRANDS GROUPES INDUSTRIELS TUNISIENS

Source : l'Économiste maghrébin (n°434-435 de janvier 2007).

Rang	SOCIÉTÉ	SECTEURS	Chiffre d'affaires (en millions de dinars)
1	GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN	INDUSTRIE CHIMIQUE	1 220
2	GROUPE SFBT	INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	842
3	GROUPE POULINA	INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	770
4	GROUPE MABROUK	INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	650
5	GROUPE TTS	TOURISME ET TRANSPORT AÉRIEN	418
6	GROUPE ELLOUMI	INDUSTRIE ÉLECTRIQUE	400
7	EL MOURADI	HÔTELLERIE	297
8	GROUPE KARTHAGO	TOURISME ET TRANSPORT AÉRIEN	272
9	GROUPE ABDENNADHER	BTP ET IND. AGROALIMENTAIRE	256
10	GROUPE HAMROUNI	INDUSTRIE	256
11	GROUPE DÉLICE	INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	244
12	GROUPE AFFÈS	INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	230
13	GROUPE LOUKIL	INDUSTRIE ET COMMERCE	227
14	GROUPE JAL TUNISIE	CUIR ET CHAUSSURES	200
15	GROUPE MAGASIN GÉNÉRAL	DISTRIBUTION	164
16	GROUPE ONE TECH	INDUSTRIE ÉLECTRONIQUE	140
17	GROUPE STAFIM-PEUGEOT	COMMERCE AUTOMOBILE	129
18	GROUPE SLAMA	INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	129
19	DEMCO-TEXTU SARL	INDUSTRIE TEXTILE	104
20	GROUPE PROMOGROS	COMMERCE ET DISTRIBUTION	81
21	GROUPE CHAABANE-NOUR	BTP ET IMMOBILIER	74
22	GROUPE KHALED KOBBI	BTP ET IMMOBILIER	72
23	GROUPE ADEL BOUSARSAR	TOURISME	64
24	GROUPE HACHICHA	INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	63
25	STPA	CHIMIE ET ÉLECTRICITÉ	41
26	COMPTOIR NAT. TUNISIEN	COMMERCE	38
27	SOTUGAT-SERGAZ	ÉNERGIE	37
28	GROUPE ZOUARI	INDUSTRIE ET COMMERCE	34
29	JUDY	CHIMIE	29
30	CONFECTION IDÉALE DU SUD	INDUSTRIE TEXTILE	27
31	IGL	INFORMATIQUE	20
32	GROUPE GHALI	INDUSTRIE	20

ANNEXE 2 - CLASSEMENT DES 50 PREMIÈRES ENTREPRISES TUNISIENNES

Source : Jeune Afrique (Hors-Série No 26, 2011).

LES 50 PREMIÈRES ENTREPRISES TUNISIENNES

RANG 2010	RANG DANS LES 500	SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT NET
1	72	STÉ TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE RAFFINAGE (STIR)	Hydrocarbures, raffinerie	1 718 115	ND
2	82	STÉ TUNISIENNE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ (STEG)	Production & distribution d'électricité et de gaz	1 539 765	6 639
3	140	STÉ NATIONALE DE DISTRIBUTION DES PÉTROLES AGIL	Hydrocarbures, services annexes	851 943	ND
4	152	SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE L'AIR	Transport aérien	748 631	40 766
5	155	TUNISIANA	Opérateur de téléphonie mobile	719 601	ND
6	161	HOLDING POULINA	Groupe diversifié	706 431	56 944
7	190	GROUPE ELLOUMI	Groupe diversifié	596 808	ND
8	206	PHARMACIE CENTRALE DE TUNISIE	Industrie pharmaceutique	540 926	22 415
9	229	GROUPE LOUKIL	Groupe diversifié	469 986	26 856
10	234	GROUPE TTS	Tourisme, hôtellerie	462 191	45 836
11	245	SHELL TUNISIE	Hydrocarbures, services annexes	436 954	6 982
12	269	SOCIÉTÉ FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS	Industrie des boissons	382 098	56 492
13	273	GROUPE MABROUK	Groupe diversifié	375 765	ND
14	278	NOUVELAIR TUNISIE	Transport aérien	365 973	22 098
15	326	SOCIÉTÉ MAGASIN GÉNÉRAL	Commerce de détail	299 246	-1 169
16	332	SNMVT - MONOPRIX	Grande distribution	295 422	11 476
17	359	DÉLICES DANONE	Agroalimentaire	265 290	ND
18	380	SOCIÉTÉ ENNAKL	Distribution automobile	243 288	16 403
19	402	GROUPE ONE TECH	Fabrication de câbles électriques	227 533	ND
20	406	GROUPE BOUSSARSAR	Tourisme, hôtellerie	225 459	ND
21	432	CARTHAGE POWER CO.	Production & distribution d'électricité	203 647	23 922
22	458	COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION	Transport maritime	185 836	2 839
23	462	OFFICE DE L'AVIATION CIVILE ET DES AÉROPORTS	Logistique aéroportuaire	182 825	56 010
24	470	SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE SIDÉRURGIE	Métallurgie, sidérurgie	179 307	-12 321
25	472	MED COM	Fabrication d'appareils électriques	177 550	3 879
26	482	CENTRALE LAITIÈRE DU CAP BON	Industrie laitière	170 514	3 987
27	496	LEONI TUNISIE	Fabrication d'équipements automobiles	163 795	7 525
28	-	STÉ NAT. D'EXPLOITATION ET DE DISTRIB. DES EAUX	Production & distribution d'eau potable	159 348	-38 793
29	-	RÉGIE NATIONALE DES TABACS ET DES ALLUMETTES	Industrie du tabac	157 408	-14 920
30	-	STÉ TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCE	Assurances	156 444	25 169
31	-	SATEC TUNISIE	NTIC	151 054	8 915
32	-	ARTES	Concessionnaire automobile	148 492	17 297
33	-	LA POSTE TUNISIENNE	Services postaux	144 342	2 642
34	-	STÉ GÉN. D'ENTREPRISES DE MATÉRIEL ET TRAVAUX	Matériaux de construction	120 249	1 190
35	-	CIMENTS D'ENFIDHA	Matériaux de construction	117 835	22 112
36	-	TUNISIE CÂBLES	Fabrication de câbles électriques	111 379	ND
37	-	SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER TUNISIENS	Transport ferroviaire	105 474	-6 211
38	-	SOCIÉTÉ CHIMIQUE ALKIMIA	Industrie chimique	98 984	2 690
39	-	SOCIÉTÉ DE NUTRITION ANIMALE	Agro-industrie	95 744	ND
40	-	CIE MÉDITERRANÉENNE D'ASSUR. ET DE RÉASSURANCE	Assurances	89 251	13 556
41	-	STAFIM PEUGEOT	Concessionnaire automobile	87 277	2 985
42	-	SOCIÉTÉ AURÈS AUTO	Concessionnaire automobile	85 045	2 536
43	-	CIMENTS DE GABÈS	Matériaux de construction	82 266	8 313
44	-	OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT	Production & distribution d'eau potable	82 116	665
45	-	CHIMICOLEURS EMBALLAGES	Emballage, conditionnement	80 765	7 811
46	-	STÉ TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES	Pneumatiques	80 159	-10 278
47	-	OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS	Logistique portuaire	71 416	20 859
48	-	SOCIÉTÉ DES CIMENTS INDUSTRIELS D'OUM KHÉLIL	Matériaux de construction	70 644	13 528
49	-	USINE NOUVELLE DES PÂTES ALIMENTAIRES "L'ÉPI D'OR"	Agroalimentaire	69 892	1 278
50	-	ASSURANCES MUTUELLES EL ITTIHAD	Assurances	68 460	8 506

CHIFFRES 2009 EN MILLIERS DE \$ - EN ITALIQUE, CHIFFRES 2008 - ND : NON DÉTERMINÉ

ANNEXE 3 - LES PARTIS POLITIQUES RECONNUS EN 2011

Source : Debbich (2011).

Nom	Date de légalisation	Orientation politique	Dirigeant
Tunisie verte	17 janvier 2011	Écologie Socialisme	Abdelkader Zitouni
Parti socialiste de gauche	17 janvier 2011	Socialisme scientifique	Mohamed Kilani
Parti du travail patriotique et démocratique	19 janvier 2011	Socialisme scientifique	Abderrazek Hammami
Mouvement Baath	22 janvier 2011	Socialisme Panarabisme	Othmen Bel Haj Amor
Ennahda	1 ^{er} mars 2011	Islam politique	Rached Ghannouchi
Parti social du centre	3 mars 2011	Centre	Ammar Slama
Parti de la dignité et de l'égalité	3 mars 2011	Islam politique	Riadh Amri
Mouvement des unionistes libres	3 mars 2011	Socialisme Panarabisme	Bécher Béjaoui
Parti des jeunes démocrates	3 mars 2011	Centre	Chaker Said
Parti de l'équité et de l'égalité	3 mars 2011	Centre	Chokri Ghaddab
Mouvement de la réforme et de la justice sociale	3 mars 2011	Centre	Mustapha Bedri
Mouvement national de la justice et du développement	3 mars 2011	Centre	Mourad Rouissi
Parti <i>Al Watan</i>	4 mars 2011	Centre	Ahmed Friaâ
Parti de la concorde (<i>Al Wifak</i>), qui fusionne avec le Parti républicain fin avril	5 mars 2011	Centre	Mustapha Saheb Ettabaâ
Parti des libéraux tunisiens	8 mars 2011	Libéralisme	Mounir Baatour
Parti de la liberté et du développement	8 mars 2011	Centre	Badreddine Rabaii
Parti de la liberté pour la justice et le développement	8 mars 2011	Centre Libéralisme	Hatem Yahyaoui
Mouvement de la jeunesse libre de Tunisie	8 mars 2011	Centre-gauche	Sahbi Mokhtari
Mouvement de l'unité populaire	8 mars 2011	Socialisme	Ahmed Ben Salah (secrétaire général)
Congrès pour la république	8 mars 2011	Centre-gauche	Moncef Marzouki
Parti de l'avenir (<i>Al Mustakbal</i>)	9 mars 2011	Libéralisme	Sahbi Basly
Parti de la justice et de la liberté	12 mars 2011	Centre	Souheil Salhi
Parti de l'avenir pour le développement et la démocratie	12 mars 2011	Socialisme scientifique	Samih S'himi
Parti républicain	14 mars 2011	Libéralisme	Abdelaziz Belkhdja
Parti de la jeunesse pour la révolution et la liberté	14 mars 2011	Centre-droit	Hamadi Gaâoud
Parti de la dignité pour la justice et le développement	14 mars 2011	Centre-droit	Fakhr Ghodhban-Ben Salem
Parti communiste des ouvriers de Tunisie	18 mars 2011	Communisme	Hamma Hammami
Parti républicain pour la liberté et la justice	18 mars 2011	Centre-droit	Bécher Fathallah
Parti de la rencontre de la jeunesse libre	18 mars 2011	Social-démocratie	Mohamed Ayari
Parti de la justice et du développement	18 mars 2011	Islam politique	Mohamed Salah Hedri
Parti d'avant-garde arabe démocratique	18 mars 2011	Panarabisme	Kheireddine Souabni

Parti de la dignité et du développement	18 mars 2011	Islam politique	Abdelwahed Yahiaoui
Parti du militantisme progressiste	18 mars 2011	Socialisme	Mongi Hammami
Mouvement du peuple unioniste progressiste	20 mars 2011	Socialisme Panarabisme	Bechir Essid
Parti de la gauche moderne	22 mars 2011	Centre-gauche	Fayçal Zemni
Parti libéral maghrébin	22 mars 2011	Libéralisme	Mohamed Bouebdelli
Rencontre réformatrice démocratique	22 mars 2011	Islam politique	Khaled Traouli
Parti populaire pour la liberté et le progrès	22 mars 2011	Socialisme	Mounir Kachoukh
Parti des forces du 14 janvier 2011	22 mars 2011	Centre	Wahid Dhiab
Parti Al Majd	24 mars 2011	Centre	Abdelwaheb El Hénî
Alek Tounes	28 mars 2011	Libéralisme	Mohamed Louzir
Mouvement de la Rencontre et de la Réforme Démocratique	Mars 2011	Islam politique	Khaled Traouli
L'Initiative (Al Moubadara)	1 ^{er} avril 2011	Centre	Kamel Morjane
Mouvement de la Dignité et de la Démocratie	21 avril 2011	Libéralisme	Mohamed Ghammadh
Union Populaire Républicaine	22 avril 2011	Libéralisme	Lotfi Mraïhi
Alliance nationale pour la paix et la prospérité	22 avril 2011	Centre	Skander Rekik
Front populaire unioniste	22 avril 2011	Marxisme	Amor Mejri
Parti de la réforme et du développement	22 avril 2011	Centre	Mohamed Koumani
Parti réformiste destourien	22 avril 2011	Centre	Ridha Ayed
Parti des républicains libres	22 avril 2011	Centre	Nazih Souai
Parti de l'indépendance pour la liberté	22 avril 2011	Centre	Nabil Gorji
Alliance pour la Tunisie	22 avril 2011	Centre	Karim Missaoui
Parti de l'équité et du développement	22 avril 2011	Islam politique	Aberrazak Belarbi
Parti de la dignité et de l'action	22 avril 2011	Centre	Mohamed Hentati
Alliance républicaine	27 avril 2011	Centre	Mustapha Saheb Ettabaâ
Parti du travail tunisien	28 avril 2011	Marxisme	Abdeljelil Bedoui
Parti Tounes El Karama	28 avril 2011	Centre	Lazhar Ben Habib Ali
Parti de la fidélité à la Tunisie	28 avril 2011	Social-démocrate	Anouar Tahri
Mouvement démocratique d'édification et de réforme	28 avril 2011	Social-démocrate	Emna Karoui
Mouvement réformiste tunisien	2 mai 2011	Centre	Omar Shabou
Mouvement de la vertu	19 mai 2011	Centre	Ramzi Khelifi
Parti de l'unité et de la réforme	19 mai 2011	Islam politique	Mohamed Hédi Ayeub

ANNEXE 4 - ILLUSTRATION DES ALLÉGEANCES DES PRÉSIDENTS DE CLUBS DE FOOTBALL AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE BEN ALI



Moez Driss, Président de l'Étoile Sportive du Sahel. Source : site officiel de l'Étoile Sportive du Sahel.



Encart publicitaire remerciant Ben Ali au nom de Hamdi Meddeb et de l'Espérance Sportive de Tunis qu'il préside. Source: livret du club, 2009.



H. Jilani (président de l'UTICA et ancien président de l'Espérance de Tunis), H. Ben Ammar (président de la Fédération Tunisienne de Football et ancien président du Club Africain), F. Mebazaa (président du parlement) et K. Idir (président du Club Africain). Source: site officiel du Club Africain.

ANNEXE 5 - SOUTIEN DE L'UTICA À LA CANDIDATURE PRÉSIDENTIELLE DE BEN ALI EN 2014

Source : journal Le Temps, 09/09/2010.

Les membres du Conseil d'administration de l'UTICA appellent le Président Ben Ali à se porter candidat à la présidentielle 2014-2019

L'appel des mille

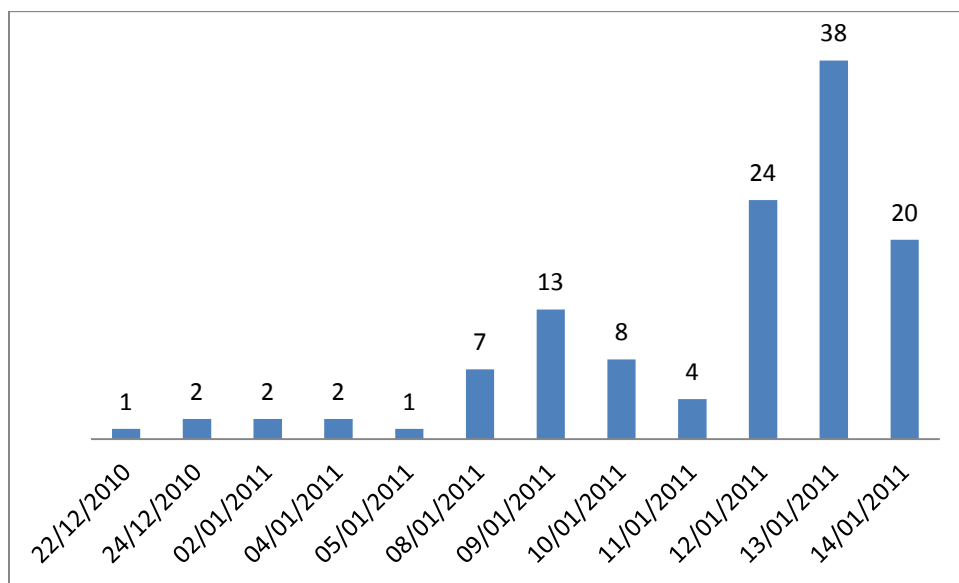
Les membres du Conseil administratif de l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat constitué des membres du comité exécutif et des présidents des fédérations nationales et des présidents des unions régionales, réunis, le mardi 7 septembre 2010 au siège de l'Union sous la présidence de M. Hédi Djilani, président de l'Organisation, sollicitent votre Excellence de présenter votre candidature à la présidentielle 2014-2019 pour poursuivre la marche de l'édification et du défi qui a démarré depuis l'aube du Changement et pour parachever le programme national de votre Excellence.

Expriment leur grande fierté de tout ce qui a été réalisé en réussites et acquis sous votre sage et prévoyante conduite qui a permis au pays de progresser sur la voie de la modernité et du développement.

Renouvèlent leur confiance en votre aptitude à poursuivre la conduite de la marche du développement avec sagesse et prévoyance en cette conjoncture mondiale délicate marquée par l'accélération du rythme de la mondialisation et des bouleversements économiques et sociaux.

Réaffirmant leur attachement aux choix de votre Excellence qui n'ont cessé de prouver leur efficacité et leur justesse pour activer davantage la marche du développement dans notre pays et consolider les acquis réalisés en votre Ère.

ANNEXE 6 - ÉVOLUTION DES DÉCÈS LORS DES MOBILISATIONS ENTRE LE 17/12/2010 ET LE 14/01/2011



**ANNEXE 7 - ÉTUDIANTS DE L'INSTITUT PRÉPARATOIRE AUX ÉTUDES D'INGÉNIEURS DE
TUNIS, LE 03 JANVIER 2011, FORMANT AVEC LEUR CORPS, LES MOTS « TUNISIE LIBRE »**
Source : [www.aswat.com fr/node/4823](http://www.aswat.com/fr/node/4823) (page consultée le 10/04/2016)



ANNEXE 8 - BIOGRAPHIES DES PRINCIPAUX CHEFS DE CONGLOMÉRATS TUNISIENS

- **Faouzi Elloumi** (originaire de Sfax) est à la tête du groupe Elloumi fondé il y a presque 60 ans. Son groupe touche à des activités liées aux composants automobiles, à l'agroalimentaire, à la promotion immobilière. Il est un des rares groupes à s'être imposé à l'étranger, notamment en Roumanie, au Maroc, au Portugal et en France. Faouzi Elloumi, centralien, a été député (RCD) au parlement tunisien, maire à Tunis, Président de la Chambre de commerce tuniso-canadienne, membre du forum de Davos, président du Rotary club de Tunis.
- **Abdelwahab Ben Ayed** (de Sfax) est le chef du groupe Poulina, créé en 1967. Poulina Holding est actif dans les domaines de l'aviculture, le tourisme, les travaux publics, la construction, l'immobilier, les biens d'équipements, l'industrie de l'acier, la grande distribution, l'emballage, l'informatique et la restauration. Ben Ayed, ingénieur agronome, intègre le comité central du RCD en 2008. Le groupe Poulina a bénéficié de certaines privatisations comme celle de la chaîne de grande distribution *Magasin Général* (en 2007).
- **Mohamed Loukil** (de Sfax) dirige le groupe Loukil. Fondé en 1976, le groupe touche aux domaines des automobiles, l'immobilier, les BTP, l'agro-industrie, les biens de technologies. Le groupe Loukil est présent dans treize pays africains, en France et au Moyen-Orient. Les deux fils de Mohamed Loukil, Walid et Bassem, aujourd'hui à la tête du conglomérat, ont vu leur nom apparaître sur la liste de *l'appel des 100*, liste constituée de personnalités ayant appelé Ben Ali à se représenter en 2014.
- **Hamdi Meddeb** (de Jerba) est à la tête de Délice (devenu Délice Danone) fondé en 1979; il est une des plus grandes fortunes individuelles du pays. Délice Holding, associée au groupe français Danone, se spécialise dans l'agro-alimentaire, en particulier les produits laitiers (45% du marché du lait, 68% de celui du yaourt). Le groupe possède des participations dans le tourisme, les banques, l'immobilier. En association avec Sakhr El Materi, gendre du président Ben Ali, Meddeb prend des parts dans une compagnie de Telecom (Tunisiana, en 2010) et une banque islamique (Zitouna, en 2009). Meddeb est aussi président et argentier du plus grand club de football (et omnisport) du pays,

l'Espérance Sportive de Tunis à partir de 2007; ainsi que propriétaire d'une écurie de course. En 2009, il a appelé le président Ben Ali à se représenter à nouveau en 2014.

- **Aziz Miled** (de Kairouan) fonde et dirige le groupe Tunisia Travel Service (TTS) en 1968. Opérant à ses débuts dans le tourisme, le groupe diversifie ses activités dans l'industrie, la finance, l'immobilier et l'agriculture. Le transport terrestre (par bus) et aérien demeurent ses spécialités, conjointement avec l'hôtellerie (20% de la capacité nationale). Miled est un personnage unique, puisque le seul associé à tous les *clans* qui gravitent autour du président : avec le groupe Mabrouk (gendre du président) dans la première banque privée du pays (Banque Internationale Arabe de Tunisie); avec S. Chiboub (gendre du président) dans la construction d'une marina, avec S. El Materi (gendre du président) dans une autre banque (Zitouna, en 2009), avec B. Trabelsi, frère de la première dame, dans une compagnie d'aviation (en 2008, suite à la fusion de Nouvel Air et de Karthago Airlines). Miled « réussissait à fréquenter tout le monde, tout en fréquentant les ennemis des uns et des autres »⁸⁸³. Aziz Miled est administrateur dans les banques BIAT, UIB (Union Internationale de Banques), SOFIAT (Société Financières Arabe de Tunisie) et Banque Centrale de Tunisie. Il est décoré par Ben Ali, en 2009, de la plus haute distinction tunisienne (le grand cordon de l'Ordre du 7 Novembre) et du prix du meilleur entrepreneur en 1997. Il est aussi membre, en 2008, du comité central du RCD et signe deux appels à la candidature de Ben Ali en 2010.
- **Taoufik Chaibi** (de Gabès) est PDG du groupe Ulysse Trading and Industrial Companies (UTIC), connu sous le nom de groupe Chaibi. UTIC est actif dans le tourisme et l'hôtellerie, l'emballage, la grande distribution (franchise Carrefour et Champion en Tunisie), l'agroalimentaire et la cosmétique. Chaibi est l'oncle de Slim Chiboub, gendre du président Ben Ali. La famille Chaibi est alliée matrimonialement aux Ben Ali, Miled, Belgaied (fiancé de la fille cadette de Ben Ali)
- **Hédi Jilani** (de Sousse) n'est pas un « grand patron » en termes de chiffre d'affaires. Mais des *qualités* complémentaires font de lui un élément central du dispositif politico-économique du régime. Jilani a construit sa fortune à la tête d'entreprises du textile, notamment la CRJ (Confection Raj Jebel), et s'est diversifié dans le crédit et le financement (Hannibal Lease, Investment Tunisia Trust). Tout en gardant l'entreprenariat

⁸⁸³ Banquier de Tunis, entretien, Tunis, 2014.

comme activité principale, Jilani se rapproche des milieux politiques et syndicalistes (patronat). Il est élu député RCD au parlement et membre du comité central du RCD dès 1989 (et sans discontinuité jusqu'en 2011). quelques années plus tôt membre du Centre de Promotion des Exportations (CEPEX) et membre du conseil d'administration de la Banque centrale. C'est surtout comme président dès 1988 de l'UTICA (Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat), le syndicat des patrons, que Jilani devient une pierre angulaire du régime de Ben Ali. Jilani préside l'Espérance Sportive de Tunis, le club de football de la capitale de 1987 à 1989. Une des filles de Jilani épouse Sofiane Ben Ali, frère du président. Une seconde de ses filles épouse Belhassen Trabelsi, beau-frère de Ben Ali, et puissant chef du clan Trabelsi.

- **Moncef Sallami** (de Sfax), banquier de formation et de parcours, devient fondateur et patron du second opérateur privé de Tunisie, One Tech, actif en Tunisie et en Allemagne. Le groupe se spécialise d'abord dans les câblages (automobiles, téléphoniques) puis progressivement dans la haute technologie (circuits électroniques, GSM, mécatronique). Sallami devient président du club de football de la grande ville industrielle, le Club Sportif Sfaxien. Il est député RCD de la ville de Sfax.
- **Néji Mhiri** (du Sahel) est PDG du groupe Meublatex-El Mouradi, holding composé de 18 entreprises. Spécialisé dans la fabrication et la commercialisation des meubles d'une part, et l'hôtellerie (10% de la capacité d'accueil du pays) d'autre part, le groupe Mhiri est un des plus endettés du pays. Il est aussi actif dans l'agriculture, les agences de voyage, l'industrie. « Membre influent de l'UTICA, [Néji Mhiri] aurait également ses entrées au Palais » (Camau et Geisser, 2003 :213). Neji Mhiri passe du public (gestion des actifs de la banque STB) au privé pendant la période d'*Infitah* (ouverture, libéralisation) promue par le premier ministre Nour (1970-1980). Mhiri, est notamment administrateur à la Banque Centrale de Tunisie.
- **Moncef Mzabi** (de Jerba) dirige le groupe Mzabi, spécialisé dans la commercialisation automobile (concessions Renault, Nissan, Dacia), fabrication de produits pour automobiles, distribution de produits technologiques (Sony). Le groupe possède des participations au sein de plusieurs banques (dont l'Union Internationale des Banques - UIB, filiale de la Société Générale, banque française) et institutions financières, une compagnie d'eau minérale (Sabrine) et des hôtels (sept). Moncef Mzabi a été membre du

Conseil Économique et Social, président de l'Association d'amitié France-Tunisie, Consul honoraire d'Irlande en Tunisie, membre du World Economic Forum, et membre du comité central du RCD.

- **Rachid Ben Yedder** (de Jerba) est patron du groupe Amen (connu sous le nom de groupe Ben Yedder). Le groupe est composé de cinq pôles : agro-alimentaire (huiles, café) et hôtelier (hôtels, restaurants, pâtisseries), bancaire (Amen Bank, deuxième banque privée de Tunisie), assurance (COMAR, Hayett) et santé (cliniques privées), commerce de biens d'équipements (Parenin, Caterpillar), services financiers spécialisés (Tunisie Leasing). Rachid Ben Yedder est membre du comité central du RCD.
- **Hedi Bouchamoui** (de Gabes) est à la tête du groupe Bouchamoui, qui a fait fortune dans l'exploitation pétrolière (en Égypte en particulier). Le groupe se diversifie dans le BTP, le textile, la restauration, le commerce d'automobiles (Kia), les banques (5% de l'UIB), les foires et salons, et d'autres activités industrielles. Les enfants, Tarek (membre du comité exécutif de la FIFA, et de la Confédération Africaine de Football), Wided (future patronne de l'UTICA), Amel (future patronne de la Chambre tuniso-américaine de Commerce) en particulier, deviennent des incontournables des milieux d'affaires tunisiens.
- **Lotfi Abdennadher** (de Sfax) est chef du holding à son nom. Le groupe investit dans la céramique, les matériaux de construction (ciment), l'agro-alimentaire, le sanitaire. Le frère de Lotfi Abdennadher a été conseiller juridique de Ben Ali puis président du Conseil Constitutionnel. Lotfi Abdennadher est président du Club Sportif Sfaxien. Il est aussi partenaire de Belhassen Trabelsi dans l'industrie du sucre.

ANNEXE 9 - CLASSEMENT DES BANQUES TUNISIENNES EN 2013

Sources: Erdle (2010) et Dupuy (2013).

Rang	Société	Total de bilan en 2013 ⁸⁸⁴ (milliers de \$)	Direction	Actionnaires notables
1	Banque internationale arabe de Tunisie (BIAT)	5 513 063	Président du C.A.: T. Sioud (ex ministre finance); prédécesseur : C. Noura (fils du Premier Ministre); DG : S. Laadjimi	Mabrouk, Miled, Hachicha, Driss
2	Société tunisienne de banque (STB)	5 065 2451	PDG : A.H.O. Najai (ex PDG BH, DGA BS ⁸⁸⁵), DG: M. Ben Hamida	État
3	Banque Nationale Agricole (BNA)	4 804 733	PDG : M. Dakhli (ex PDG BFPME ⁸⁸⁶), DGA : M. L. Bouziri	État
4	Amen Bank	4 568 334	Président du C.A.: R. Ben Yedder (PDG Holding Amen), DG: A. Karam (ex vice-président BCT ⁸⁸⁷)	Ben Yedder, Mhiri, Horchani
5	Banque de l'Habitat (BH)	3 860 3011	PDG: I. Haji (ex DG BCT), DGA: D. Bouzidi (prédécesseur: S. Belaïed, ex-ministre)	État, Horchani
6	Attijari bank	3 326 729	Président C.A. : M. Chaffar	Driss, Mzabi, El Materi
7	Arab Tunisian Bank (ATB)	3 083 924	PDG : M.R. El Masri; DG: M.F. Ben Tanfous	El Materi
8	Banque de Tunisie (BT)	2 412 666	PDG: F. Belkahia (ex ministre du transport)	B. Trabelsi
9	Union internationale de banques (UIB)	2 283 962	Président du C.A. : AlyaAbadallah (épouse A. Abdallah), DG: D. Poignon	Mzabi, Bouchamaoui
10	Union bancaire pour le commerce et l'industrie (UBCI)	1 720 577	PDG: S. Bouguerra (ex conseiller économique de Ben Ali, ex-ministre économie), DGA: J. Ardant	Bouricha, Sallami, Tamarziste
H.C.	Banque Zitouna ⁸⁸⁸	-	Président C.A. : El Materi; DG: M. Barouni	El Materi, Meddeb, Ben Ayed, Miled, Chaïbi, Bouchamaoui

⁸⁸⁴ Le bilan produit en 2013 est relatif à l'année fiscale 2012. En raison de l'accès aux données, ce bilan est ici proposé, à titre indicatif. La variation de ces bilans d'une année sur l'autre est rarement spectaculaire. Le bilan de l'année 2012 offre une vue d'ensemble du secteur bancaire vers la fin du régime de Ben Ali.

⁸⁸⁵ Banque du Sud.

⁸⁸⁶ Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises.

⁸⁸⁷ Banque Centrale de Tunisie.

⁸⁸⁸ Cette banque a été rajoutée, hors classement, en raison de ses actionnaires.

ANNEXE 10 – CERTIFICATS D'APPROBATION ÉTHIQUE POUR LA CONDUITE D'ENTREVUES

Numéro de dossier: 08-12-27B

Date (mm/jj/aaaa): 06/17/2014



Université d'Ottawa
Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

University of Ottawa
Office of Research Ethics and Integrity

Certificat d'approbation éthique

CÉR Sciences sociales et humanités

Chercheur principal / Superviseur / Co-chercheur(s) / Étudiant(s)

<u>Prénom</u>	<u>Nom de famille</u>	<u>Affiliation</u>	<u>Rôle</u>
Frédéric	Vairel	Sciences sociales / Science politiques	Superviseur
Bilel	Kchouk	Sciences sociales / Science politiques	Étudiant-chercheur

Numéro du dossier: 08-12-27B

Type du projet: Thèse de doctorat

Titre: Le rôle et la place des élites stratégiques dans les changements de régime. Cas de la chute du régime de Ben Ali

Date d'approbation (mm/jj/aaaa)	Date d'expiration (mm/jj/aaaa)	Approbation
06/17/2014	06/16/2015	Ia

(Ia: Approbation complète, Ib: Autorisation préliminaire de libération de fonds de recherche)

Conditions Spéciales / Commentaires:

N/A



Université d'Ottawa
Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

University of Ottawa
Office of Research Ethics and Integrity

La présente confirme que le Comité d'éthique de la recherche (CER) de l'Université d'Ottawa identifié ci-dessus, opérant conformément à l'Énoncé de politique des Trois conseils et toutes autres lois et tous règlements applicables de l'Ontario, a examiné et approuvé la demande d'approbation éthique du projet de recherche ci-nommé. L'approbation est valide pour la durée indiquée plus haut et est sujette aux conditions énumérées dans la section intitulée "Conditions Spéciales / Commentaires".

Lors de l'étude, le protocole ne peut être modifié sans approbation préalable écrite du CER sauf si le sujet doit être retiré en raison d'un danger immédiat ou s'il s'agit d'un changement ayant trait à des éléments administratifs ou logistiques de l'étude comme par exemple un changement de numéro de téléphone. Les chercheurs doivent aviser le CER dans les plus brefs délais de tout changement pouvant augmenter le niveau de risque aux participants ou affecter considérablement le déroulement du projet. Ils devront aussi rapporter tout événement imprévu et / ou dommageable et devront soumettre toutes les nouvelles informations pouvant nuire à la conduite du projet et/ou à la sécurité des participants. Toutes modifications apportées au projet, aux lettres d'information / formulaires de consentement ainsi qu'aux documents de recrutement doivent être soumises pour approbation à ce Service en utilisant le document intitulé "Modification au projet de recherche" au: http://www.ssr.d.uottawa.ca/deontologie/application_dwn_f.asp.

Veuillez soumettre un rapport annuel au Responsable de l'éthique en recherche, quatre semaines avant la date d'échéance indiquée afin de fermer le dossier ou demander un renouvellement de l'approbation éthique. Le document nécessaire est disponible en ligne au: http://www.rges.uottawa.ca/ethics/application_dwn.asp.

Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec le bureau d'éthique en composant le poste 5387 ou en nous contactant par courriel à: ethique@uOttawa.ca.

Germain Zongo
Responsable de l'éthique de la recherche
Pour Barbara Graves, Présidente du CÉR en Sciences sociales et humanités



Université d'Ottawa **University of Ottawa**
Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche Office of Research Ethics and Integrity

Certificat d'approbation déontologique

CÉR Sciences sociales et humanités

Chercheur principal / Superviseur / Co-chercheur(s) / Étudiant(s)

<u>Prénom</u>	<u>Nom de famille</u>	<u>Affiliation</u>	<u>Rôle</u>
Frédéric	Vairel	Sciences sociales / Science politiques	Superviseur
Bilel	Kchouk	Sciences sociales / Science politiques	Étudiant-chercheur

Numéro du dossier: 08-12-27B

Type du projet: Thèse de doctorat

Titre: Le rôle et la place des élites stratégiques dans les changements de régime. Cas de la chute du régime de Ben Ali

Date de renouvellement (mm/jj/aaaa)	Date d'expiration (mm/jj/aaaa)	Approbation
06/17/2015	06/16/2016	Ia

(Ia: Approbation complète, Ib: Autorisation préliminaire de libération de fonds de recherche)

Conditions Spéciales / Commentaires:

N/A



Université d'Ottawa University of Ottawa
Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche Office of Research Ethics and Integrity

La présente confirme que le Comité d'éthique de la recherche (CER) de l'Université d'Ottawa identifié ci-dessus, opérant conformément à l'Énoncé de politique des Trois conseils et toutes autres lois et tous règlements applicables de l'Ontario, a examiné et approuvé la demande d'approbation éthique du projet de recherche ci-nommé. L'approbation est valide pour la durée indiquée plus haut et est sujette aux conditions énumérées dans la section intitulée "Conditions Spéciales / Commentaires".

Lors de l'étude, le protocole ne peut être modifié sans approbation préalable écrite du CER sauf si le participant doit être retiré en raison d'un danger immédiat ou s'il s'agit d'un changement ayant trait à des éléments administratifs ou logistiques de l'étude comme par exemple un changement de numéro de téléphone. Les chercheurs doivent aviser le CER dans les plus brefs délais de tout changement pouvant augmenter le niveau de risque aux participants ou affecter considérablement le déroulement du projet. Ils devront aussi rapporter tout événement imprévu et / ou dommageable et devront soumettre toutes les nouvelles informations pouvant nuire à la conduite du projet et/ou à la sécurité des participants. Toutes modifications apportées au projet, aux lettres d'information / formulaires de consentement ainsi qu'aux documents de recrutement doivent être soumises pour approbation en utilisant le document intitulé "Modification au projet de recherche" au: <http://recherche.uottawa.ca/deontologie/submissions-and-reviews>.

Veuillez soumettre un rapport annuel au Bureau d'éthique quatre semaines avant la date d'échéance indiquée afin de renouveler de l'approbation éthique. Afin de fermer le dossier, un rapport final doit être soumis. Ces documents sont disponibles en ligne au: <http://recherche.uottawa.ca/deontologie/submissions-and-reviews>.

Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec le Bureau d'éthique en composant le poste 5387 ou par écrit à: ethique@uOttawa.ca.

Signature:

Jasmine Sarazin
Coordonnatrice de l'éthique
Pour Catherine Paquet, Directrice du Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

BIBLIOGRAPHIE

ABDEL HADY, Shaimaa (2006), « The Informal Opposition in Egypt: Kifaya and its Sisters », *Ahwal Masriyya*, Vol. 8, No 31, p. 99-111.

ABDESSATTAR, Hadj Hassen (1984), *La politique arabe de la Tunisie indépendante*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Montpellier I, sous la direction de Georges Desmouliéz, 305 p.

ABID, Nader, AOUADI, Mohamed, BEN MOHAMED, Manel, BAKHTI, Asma, DJEMALI, Jamila, JMILA, Houda, LYOUSFI, Mehdi, MIR, Aicha, MOAKHAR, Dhia, MRAD, Khaoula, TRABELSI, Nessrine et TRIKI, Achraf (2011) « Le rôle des médias et des TIC dans les ‘révolutions arabes’: l'exemple de la Tunisie », *Chimères*, Vol. 75, No 1, p. 219-235.

ABID, Zohra (2011), « Tunisie. Comment fonctionnait la propagande de Ben Ali », *Kapitalis* [en ligne], 02/02/2011, url: <http://www.kapitalis.com/politique/2541-tunisie-comment-fonctionnait-la-propagande-de-ben-ali.html> (page consultée le 15/02/2016).

ABIS, Sébastien et AJMANI, Djamel (2014), « Football et mondes arabes », *Revue internationale et stratégique*, No 94, p. 143-150.

ADELKHAH, Fariba (1994), « L'imaginaire économique en République islamique d'Iran », dans Bayart, Jean-François (dir.) *La réinvention du capitalisme : les trajectoires du politique*, Paris, Karthala, p. 117-144.

AL ARABIYA (2012), « Al Arabiya Inquiry Reveals How Tunisia's Ben Ali Escaped to Saudi Arabia », *Al Arabiya News* [enligne], 13/01/2012, url: <http://english.alarabiya.net/articles/2012/01/13/188093.html>, (page consultée le 16/02/2016).

ALBRECHT, Holger (2005), « How Can Opposition Support Authoritarianism? Lessons from Egypt », *Democratization*, Vol. 12, No 3, p. 378-397.

ALBRECHT, Holger et SCHLUMBERGER, Oliver (2004), « 'Waiting for Godot': Regime Change without Democratization in the Middle East », *International Political Science Review / Revue internationale de science politique*, Vol. 25, No 4, p. 371-392.

ALLAL, Amin (2010), « Réformes néolibérales, clientélismes et protestations en situation autoritaire. Les mouvements contestataires dans le bassin minier de Gafsa en Tunisie (2008) », *Politique africaine*, Vol. 117, No 1, p. 107-126.

ALLAL, Amin (2011), « Tunisie : Le bal des prétendants », *Alternatives Économiques* [en ligne], url : http://www.alternatives-economiques.fr/tunisie---le-bal-des-preendants_fr_art_630_55593.html, (page consultée le 14/02/2015).

ALLAL, Amin (2012), « Trajectoires 'révolutionnaires' en Tunisie », *Revue française de science politique*, Vol. 62, No 5, p. 821-841.

- ALLAL, Amin (2013), « Basculements 'révolutionnaires'. Trajectoires de résistances et de protestations en Tunisie », Atelier 26 sous la direction de Frédéric Vairel et de Michel Camau: *Soulèvement populaires dans le monde arabe. Questions pour les sciences sociales*, Congrès de la Société québécoise de science politique, 25/05/2013, Ottawa (Canada), 25 mai 2013.
- ALLAL, Amin (2015), « Le 'prix' de la Révolution en Tunisie », *Savoir/Agir*, Vol. 34, No 4, p. 117-122.
- ALLAL, Amin (2016), « Retour vers le futur. Les origines économiques de la révolution tunisienne », *Pouvoirs*, Vol. 156, No 1, p. 17-29.
- ALLAL, Amin et GEISSER, Vincent (2011a), « Tunisie: 'Révolution de jasmin' ou Intifada? », *Mouvements*, Vol. 66, No 1, p. 62-68.
- ALLAL, Amin et GEISSER, Vincent (2011b), « La Tunisie de l'après-Ben Ali », *Cultures et Conflits*, Vol. 83, No 3, p. 118-125.
- ALVAREZ, Mike, CHEIBUB, José A., LIMONGI, Fernando et PRZEWORSKI, Adam (1996), « Classifying Political Regimes », *Studies in Comparative International Development*, Vol. 31, No 2, p. 3-36.
- AMNESTY INTERNATIONAL (1994), *Tunisie, du discours à la réalité*, Paris, Les éditions francophones d'Amnesty International, 38 p.
- AMRANI, Fayçal (2016), « Ennahdha: démocratie et pluralisme », *Pouvoirs*, Vol. 156, No 1, p. 95-106.
- ANDERSON, Lisa (1987), « The State in the Middle East and North Africa », *Comparative Politics*, Vol. 20, No 1, p. 1-18.
- ANDERSON, Lisa (2001), « Arab Democracy: Dismal Prospects », *World Policy Journal*, Vol. 18, No 3, p. 53-60.
- ANDERSON, Lisa (2006), « Searching where the Light Shines », *Annual Review of Political Science*, Vol. 9, p. 189-214.
- ANGRIST, Michele P. (2013) « Understanding the Success of Mass Civic Protest in Tunisia », *The Middle East Journal*, Vol. 67, No 4, p. 547-564.
- AOUINA, Hamadi (2012), « Révolution et recomposition du paysage des groupes privés en Tunisie », *Kapitalis* [en ligne], 26/12/2012, URL : <http://www.kapitalis.com/afkar-2/13573-revolution-et-recomposition-du-paysage-des-groupes-prives-en-tunisie.html?tmpl=component&print=1&layout=default&pa%E2%80%A6> , (page consultée le 14/04/2013).
- ARENDT, Hannah (1973), *Les origines du totalitarisme*, Paris, Calmann-Lévy, 289p.
- ARON, Raymond (1960), « Classe sociale, classe politique, classe dirigeante », *Archives européennes de sociologie*, Vol. I, No 2, p. 260-282.
- ATCP [Association Tunisienne des Contrôleurs Publics] (2015), « La petite corruption, un danger banalisé », Rapport de l'Association Tunisienne des Contrôleurs Publics, 137 p.

AYA, Rod (2001), « The Third Man; or, Agency in History; or, Rationality in Revolution », *History and Theory*, Vol. 40, No 4, p. 143-152.

AYARI, Michaël B. (2009a), « Tolérance et transgressivité: le jeu à somme nulle des gauchistes et des islamistes tunisiens », *L'Année du Maghreb*, Vol. V, p. 183-203.

AYARI, Michaël B. (2009b), *S'engager en régime autoritaire: gauchistes et islamistes dans la Tunisie indépendante*, Thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Michel CAMAU, Université Paul Cézanne - Aix-Marseille III, 453 p.

AYARI, Michaël B. (2011), « Non, les révolutions tunisiennes et égyptiennes ne sont pas des révolutions 2.0 », *Mouvements*, No 65, p. 56-61.

AYARI, Michaël B. et MERONE, Fabio (2014), « Ansar al-charia Tunisie : une institutionnalisation à la croisée des chemins », dans Michel Camau et Frédéric Vairel, *Soulèvements et recompositions politiques dans le monde arabe*, Montréal, PUM, p.414-428.

AYARI, Michaël Béchir, GEISSER, Vincent et KREFA, Abir (2011), «Chronique d'une révolution [presque] annoncée », *L'Année du Maghreb*, Vol. VII, p. 359-387.

AYEB, Habib (2012), « Tunisie, les islamistes à l'épreuve du pouvoir », *Tumultes*, Vol. 38-39, No 1, p. 57-69.

B'CHIR Abdelkhaleq (2011), « Piste pour une lecture sociologique de la révolution tunisienne: les structures, les acteurs et la complexité », dans *La révolution tunisienne au prisme des sciences humaines et sociales*, La Lettre IRMC, bulletin trimestriel, avril-août, p. 14.

BABB, Sarah (2005), « The Social Consequences of Structural Adjustment: Recent Evidence and Current Debates », *Annual Review of Sociology*, Vol. 31, p. 199-222.

BACH, Daniel C. et GAZIBO, Mamoudou (2011), *L'État néopatrimonial: genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, University of Ottawa Press, 377 p.

BADIE, Bertrand (1991), « L'analyse des partis politiques en monde musulman. La crise des paradigmes universels », dans Yves Mény et collab., *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux. Études réunies par Yves Mény pour Georges Lavau*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 327-343.

BADUEL, Pierre R. (2005), « La conditionnalité historique et l'action politique. Sur le cas de la sortie de l'autoritarisme: le cas tunisien » dans « Lectures critiques », *Revue française de science politique*, Vol. 55, No 5-6, p. 935-968.

BADUEL, Pierre, R. (2013), « Le temps insurrectionnel comme 'moment politique'. Tunisie 2011 », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 20, No 2, p. 33-61.

BAHRI, Imed (2011), « Tunisie. Beji Caid Essebsi règle ses comptes avec Farhat Rajhi », *Kapitalis* [en ligne], 9/05/2011, url : <http://www.kapitalis.com/62-fokus/national/3846-tunisie-beji-caid-essebsi-regle-ses-comptes-avec-farhat-rajhi-.html>, (page consultée le 10/06/2015).

BANÉGAS, Richard (1993), « Les transitions démocratiques: mobilisations collectives et fluidité politique », *Cultures et Conflits*, No 12, p. 2-22

- BANÉGAS, Richard (1995), « Action collective et transition politique en Afrique: La conférence nationale du Bénin », *Cultures et Conflits*, No 17, p. 137-175.
- BARANY, Zoltan (2011), « Comparing the Arab Revolts. The Role of the Military », *Journal of Democracy*, Vol. 22, No 4, p. 24-35.
- BAUBÉROT, Jean (2010), *Les laïcités dans le monde*, Paris, PUF, 128 p.
- BAUMANN, Hannes (2012), « What Tunisia Tells us about Western Conceptions of 'Corruption' », *BRISMES Annual Conference 2012, Revolution and Revolt : Understanding the Forms and Causes of Change*, London School of Economics and Political Science, 5 p.
- BAYART, Jean-François (1989), *L'État en Afrique: la politique du ventre*, Paris, Fayard, 439 p.
- BEAU, Nicolas et GRACIET, Catherine (2011), *La régente de Carthage. Main basse sur la Tunisie*, Paris, La Découverte, 178 p.
- BEHR, Valentin et MICHON, Sébastien (2014), « Les facteurs sociaux des carrières politiques des femmes ministres », *Genèses*, Vol. 3, p. 132-156.
- BEININ, Joel (2014), « Le rôle des ouvriers dans les soulèvements populaires arabes de 2011 », *Le Mouvement Social*, Vol. 246, No 1, p. 7-27.
- BEININ, Joel (2015), *Workers and Thieves. Labor Movements and Popular Uprisings in Tunisia and Egypt*, Stanford, Stanford University Press, 176 p.
- BELHASSEN, Souhayr (2004), « La LTDH ou la gestion des paradoxes », *Confluences Méditerranée*, Vol. 51, No 4, p. 103-125.
- BELKHODJA, Abdelaziz et CHEIKHROUHOU, Tarak (2013), *14 janvier, l'enquête*, Apollonia, Tunis, 169 p.
- BELLIN, Eva (1994), « Civil Society and the Prospects for Political Reform in the Middle East », Conference Report 30/09-02/10, New York, New York University.
- BELLIN, Eva (2004), « The Robustness of Authoritarianism in the Middle East », *Comparative Politics*, Vol. 36, No 2, p. 139-157.
- BELLIN, Eva (2006), « Les industriels tunisiens et l'État », dans Ira W. Zartman (dir.), *Tunisie: la politique économique de la réforme*, Tunis, Alif Les Éditions de la Méditerranée, p. 67-92.
- BELLIN, Eva (2012), « Reconsidering the Robustness of Authoritarianism in the Middle East: Lessons from the Arab Spring », *Comparative Politics*, Vol. 44, No 2, p. 127-149.
- BEN ACHOUR, Rafâa et BEN ACHOUR, Sana (2012), « La transition démocratique en Tunisie: entre légalité constitutionnelle et légitimité révolutionnaire », *Revue française de droit constitutionnel*, Vol. 92, No 4, p. 715-732.
- BEN AICHA, Mounir (2011), « La stratégie politicienne du RCD lors des prochaines élections présidentielles et législatives de 2011 », *Nawaat* [en ligne], 25/02/2011, url: <http://nawaat.org/portail/2011/02/25/la-strategie-politicienne-du-rcd-lors-des-prochaines-elections-presidentielles-et-legislatives-de-2011/> (page consultée le 15/10/2013).

BEN HAMADI, Monia (2013), « Le collectif des 25: Des ‘justiciers procéduriers’ », *Huffington Post Maghreb* [en ligne], 25/07/2013, url: http://www.huffpostmaghreb.com/2013/07/25/collectif-des-25_n_3644234.html, (page consultée le 15/04/2014).

BEN HASSOUNA, Abdelaziz (2011), « Le général Ammar, l’homme qui a dit non », *Jeune Afrique* [en ligne], 07/02/2011, url: <http://www.jeuneafrique.com/192799/politique/le-g-n-ral-ammar-l-homme-qui-a-dit-non/> (page consultée le 15/09/2014).

BEN HASSOUNA, Abdelaziz (2012a), « Les 50 qui font la nouvelle Tunisie : Kamel Eltaïef, lobbyiste politique », *Jeune Afrique* [en ligne], 09/05/2012, url : <http://www.jeuneafrique.com/142032/politique/les-50-qui-font-la-nouvelle-tunisie-kamel-eltaeef-lobbyiste-politique/> (page consultée le 15/02/2016).

BEN HASSOUNA, Abdelaziz (2012b), « Tunisie: la véritable histoire du 14 janvier 2011 », *Jeune Afrique* [en ligne], 25/01/2012, url : <http://www.jeuneafrique.com/143296/politique/tunisie-la-v-ritable-histoire-du-14-janvier-2011/> (page consultée le 10/03/2015).

BEN NÉFISSA, Sarah (2008), « Ca suffit ? », ‘le haut’ et le ‘bas’ du politique en Égypte », *Politique Africaine*, Vol. 108, p. 5-24.

BEN NÉFISSA, Sarah (2011), « Révolution arabes: les angles morts de l’analyse politique des sociétés de la région », *Confluences Méditerranée*, Vol. 77, No 2, p. 75-90.

BEN NÉFISSA, Sarah, (2012), « Trajectoire transitionnelle et élections en Tunisie et en Égypte », *Confluences Méditerranée*, Vol. 82, No 3, p. 9-27.

BEN REJEB, Riadh (2014), « Le RCD, les destouriens et la révolution: un trinôme détonnant », *Kapitalis* [en ligne], 15/01/2014, url : <http://www.leaders.com.tn/article/13067-le-rcd-les-destouriens-et-la-revolution-un-trinome-detonant>, (page consultée le 10/10/2014).

BEN ROMDHANE, Mahmoud (2011), *Tunisie: État, Économie et Société*, Tunis, Sud Éditions, 282 p.

BEN SASSI, M’hamed (2012), « Réponse de Nidaa aux accusations de R. Ghannouchi », *Webdo* [en ligne], 05/10/2012, url: <http://www.webdo.tn/2012/10/05/reponse-de-nidaa-tounes-aux-accusations-de-r-ghannouchi/> (page consultée le 29/03/2016).

BEN SLIMANE, Karim (2013), « Tribune: Mezri Haddad retrouvera-t-il sa virginité », *Kapitalis* [en ligne], 25/06/2013, url : <http://www.kapitalis.com/tribune/16813-tribune-mezri-haddad-retrouvera-t-il-sa-virginite.html> (page consultée le 20/01/2014).

BEN YOUSSEF-CHARFI, Saloua (1987), *La Ligue tunisienne pour la défense des droits de l’Homme*, Mémoire de DEA en sciences politiques, sous la direction de Dali Jazi, Faculté de droit et des sciences politiques, Université de Tunis.

BENDANA, Kmar (2012), « Le parti Ennahdha à l’épreuve du pouvoir en Tunisie », *Confluences Méditerranée*, Vol. 82, No 3, p. 189-204.

- BENDERRA, Omar (2002), « Économie algérienne 1986/1998: les réseaux aux commandes de l'État » dans Jocelyne Cesari (ed.), *La Méditerranée des réseaux*. Paris, Maisonneuve et Larose, p. 231-266.
- BENILLOUCHE, Jacques (2011), « L'armée l'élément clé des révolutions arabes », *Slate* [en ligne], 21/06/2011, url : <http://www.slate.fr/story/40049/armee-revolution-arabe-element-cle> (page consultée le 15/02/2016).
- BENNANI-CHRAÏBI, Mounia (2008), « 'Hommes d'affaires' versus 'profs de fac'. La notabilisation parlementaire d'un parti de militants au Maroc », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 15, No 2, p. 205-219.
- BENNANI-CHRAÏBI, Mounia et FILLIEULE, Oliver (2012), « Pour une sociologie des situations révolutionnaires: retour sur les révoltes arabes », *Revue française de science politique*, Vol. 62, No 5-6, p. 767-796.
- BENNANI-CHRAÏBI, Mounia, CATUSSE, Myriam et SANTUCCI, Jean-Claude (2004), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les législatives 2002*, Paris-Aix-en-Provence, IREMAM-Karthala, 318 p.
- BERRADY, Lhachmi, (1973), *La formation des élites politiques maghrébines*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 246 p.
- BERSTEIN, Serge et BIRNBAUM, Pierre (2008), « De Gaulle et les élites », Paris, La Découverte, 348 p.
- BESSIS, Sophie (1999), « Le féminisme institutionnel en Tunisie », dans Agnès Fine et Claudine Leduc, *Femmes du Maghreb*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p. 93-105.
- BESSIS, Sophie (2004), « Bourguiba féministe: les limites du féminisme d'État bourguibien » dans Michel Camau et Vincent Geisser, *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, Paris, Karthala, p. 101-112.
- BESSIS, Sophie et BELHASSEN, Souhayr (1988), *Bourguiba: Un si long règne (1957-1989)*, Tome 2, Groupe Jeune Afrique, 262 p.
- BILL, James A. et LEIDEN, Carl (1974), *The Middle East: Politics and Power*, Boston, Allyn and Bacon, 287 p.
- BLANCHET, Alain et GOTMAN, Anne (1992), *L'enquête et ses méthodes: l'entretien*, Paris, Nathan, 125 p.
- BLAYDES, Lisa (2010), *Elections and Distributive Politics in Mubarak's Egypt*. Cambridge, Cambridge University Press, 290 p.
- BOBBIO, Norberto (1979), « Gramsci and the Conception of Civil Society », dans Chantal Mouffe (ed.), *Gramsci and Marxist Theory*, Londres, Routledge and Keagan Paul, p. 29-31.
- BOLLIER, Sam (2011), « Who are Tunisia's Political Parties? », *Al Jazeera* [en ligne], 27/10/2011, url: <http://www.aljazeera.com/indepth/features/2011/10/201110614579390256.html>, (page consultée le 13/02/2016).

- BONNEFOY, Laurent et POIRIER, Marine (2012), « La structuration de la révolution yéménite », *Revue française de science politique*, Vol. 62, No 5, p. 895-913.
- BOTTOMORE, Tom (1964), *Elites and Society*, Londres, C.A. Watts, 152 p.
- BOU NASSIF, Hicham (2015), « A Military Besieged: the Armed Forces, the Police, and the Party in Bin Ali's Tunisia, 1987–2011 », *International Journal of Middle East Studies*, Vol. 47, No 1, p. 65-87.
- BOUBEKEUR, Amel (2015), « Islamists, Secularists and Old Regime Elites in Tunisia: Bargained Competition », *Mediterranean Politics*, Vol. 21, No 1, p. 1-21.
- BOUDON, Raymond (2002), «Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique?», *Sociologie et sociétés*, Vol. 34, No 1, p. 9-34.
- BOUDON, Raymond et BOURRICAUD, François (2004), *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 714 p.
- BOUMEDIENE, Malik (2016), « Armée, police et justice dans la Tunisie contemporaine », *Pouvoirs*, Vol. 156, No 1, p. 107-118.
- BOURDIEU, Pierre (1972a), « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 27, No 4, p. 1105-1127.
- BOURDIEU, Pierre (1972b), *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de: trois études d'ethnologie kabyle*, Genève, Librairie Droz, 272 p.
- BOURDIEU, Pierre (1977), « Sur le pouvoir symbolique », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 32, No 3, p. 405-411.
- BOURDIEU, Pierre (1979), *La distinction: critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions du minuit, 672 p.
- BOURDIEU, Pierre (1980), « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 31, No 1, p. 2-3.
- BOURDIEU, Pierre (1994), *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 252 p.
- BOUTALEB, Assia et FERRIÉ, Jean-Noël (2008), « Les parlements dans les régimes autoritaires arabes », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 15, No 2, p. 179-188.
- BOUTALEB, Assia, FERRIÉ, Jean-Noël et REY, Benjamin (2005), « Avant-propos », dans Michel Camau et Luis Martinez (eds), *L'autoritarisme dans le monde arabe : Autour de Michel Camau et Luis Martinez*, Le Caire, CEDEJ-Egypte/Soudan, p. 5-8.
- BRAS, Jean-Philippe (2012), « Le peuple est-il soluble dans la démocratie? Leçons tunisiennes », *L'Année du Maghreb*, Vol. VIII, p. 103-119.
- BRAS, Jean-Philippe (2016), «Un État 'civil' peut-il être religieux ? Débats tunisiens», *Pouvoirs*, Vol. 156, No 1, p. 55-70.

- BRAUN, Céline (2006), « À quoi servent les partis tunisiens? Sens et contre-sens d'une 'libéralisation' politique », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, Vol.111-112, p.15-61.
- BRODY-BARRE, Andrea G. (2013), « The Impact of Political Parties and Coalition Building on Tunisia's Democratic Future », *The Journal of North African Studies*, Vol. 18, No 2, p. 211-230.
- BROOKS, Risa (2013), « Abandoned at the Palace: Why the Tunisian Military Defected from the Ben Ali Regime in January 2011 », *Journal of Strategic Studies*, Vol. 36, No 2, p. 205-220.
- BROWN, Stephen (2001), « Authoritarian Leaders and Multiparty Elections in Africa: How Foreign Donors Help to Keep Kenya's Daniel Arap Moi in Power », *Third World Quarterly*, Vol. 22, No 5, p. 725-739.
- BUCHET DE NEUILLY, Yves (2006), « La crise? Quelle crise? Dynamiques européennes de gestion des crises », dans Marc Le Pape, Johanna Siméant et Claudine Vidal (dir.), *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, Paris, La Découverte, 2006, p. 270-286.
- BUNCE, Valérie (2000), « Quand le lieu compte: spécificités des passés autoritaires et réformes économiques dans les transitions à la démocratie », *Revue française de science politique*, Vol. 50, No 4-5, p. 633-656.
- BURGAT, François, (1988), *L'islamisme au Maghreb: La voix du Sud*, Paris, Karthala, 304 p.
- BURGAT, François, (1996), *L'islamisme en face*, Paris, La Découverte, 285 p.
- BURTON, Michael et HIGLEY, John (1998), « Political Crises and Elite Settlements », dans Mattei Dogan et John Higley, *Elites, Crises and The Origins of Regimes*, Blue Ridge Summit, Rowman & Littlefield Publishers, p. 47-70.
- CAMAU, Michel (1997), « D'une république à l'autre: refondation politique et aléas de la transition libérale », *Monde arabe: Maghreb-Machrek*, Vol. 157, p. 3-16.
- CAMAU, Michel (2002a), « La transitologie à l'épreuve du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Vol. 38, p. 3-9.
- CAMAU, Michel (2002b), « Sociétés civiles 'réelles' et téléologie de la démocratisation », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 9, No 2, p. 213-232.
- CAMAU, Michel (2005), « Remarques sur la consolidation autoritaire et ses limites » dans Michel Camau et Luis Martinez, *L'autoritarisme dans le monde arabe. Autour de Michel Camau et Luis Martinez*, Le Caire, CEDEJ, p. 9-51.
- CAMAU, Michel (2006a), « Globalisation démocratique et exception autoritaire arabe », *Critique internationale*, Vol. 30, No 1, p. 59-81.
- CAMAU, Michel (2006b), « L'exception autoritaire ou l'improbable point d'Archimède de la politique dans le monde arabe », dans Elizabeth Picard, *Politique du monde arabe*, Paris, Armand Colin, p. 29-54.

- CAMAU, Michel (2008), «Tunisie: vingt après. De quoi Ben Ali est-il le nom?», *L'Année du Maghreb*, Vol. IV, p. 507-527.
- CAMAU, Michel (2012), « *L'émulation protestataire* et ses limites », *L'Année du Maghreb*, Vol. VIII, p. 27-47.
- CAMAU, Michel (2014), « Le soulèvement populaire tunisien: retour sur images » dans Michel Camau et Frédéric Vairel, *Soulèvements et recompositions politiques dans le monde arabe*, Montréal, PUM, p.46-70.
- CAMAU, Michel (2016), « Usages et représentations de l'alternance en situations critiques. Illustrations égyptiennes et tunisiennes », dans Philippe Aldrin *et al.* (dir.), *Politiques de l'Alternance. Sociologie des changements (de) politiques*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, p. 381-407.
- CAMAU, Michel et GEISSER, Vincent (2003), *Le syndrome autoritaire: Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po, 365 p.
- CAMAU, Michel et GEISSER, Vincent (2004), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, Paris/Aix-en-Provence, Karthala-IEP, 663 p.
- CAMAU, Michel et MASSARDIER, Gilles (2009), « Introduction », dans Michel Camau et Gilles Massardier (dir.), *Démocraties et autoritarismes: fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala, 364 p.
- CAMAU, Michel et VAIREL, Frédéric (2014), *Soulèvements et recompositions politiques dans le monde arabe*, Montréal, PUM, 509 p.
- CAMAU, Michel (2011), « La disgrâce du chef. Mobilisations populaires arabes et crise du leadership », *Mouvements*, Vol. 66, No 2, p. 22-29.
- CASSARINO, Jean- Pierre (1999), «The EU-Tunisian Association Agreement and Tunisia's Structural Reform Program», *Middle East Journal*, Vol. 53, No 1, p. 59-74.
- CASSARINO, Jean- Pierre (2004), « Participatory Development and Liberal Reforms in Tunisia: the Gradual Incorporation of some Economic Networks», dans Steven Heydemann, *Networks of Privilege in the Middle East: The Politics of Economic Reform Revisited*, New York, Palgrave Macmillan US, p. 223-242.
- CASTILLO, Jésus et RENAULT, Thomas (2011), « Tunisie : la révolution du Jasmin et après? », *Natixis Recherche Économique*, 10/06/2011, No. 433, 11 p.
- CATUSSE, Myriam (2008). *Le temps des entrepreneurs? Politique et transformations du capitalisme au Maroc*, Paris, Éditions de l'IRMC et Maisonneuve et Larose, 348 p.
- CATUSSE, Myriam (2012), « Tunisie et Égypte aux urnes ! », *Confluences Méditerranée*, Vol. 82, No 3, p. 29-50
- CDC [Caisse des Dépôts et Consignations] (201), « Missions », CDC [en ligne], 29/11/2011, url : http://www.cdc.tn/index.php?option=com_content&view=article&id=89&Itemid=218 (page consultée le 10/12/2014).
- CETRI, [Centre Tricontinental] (1994), « La fonction des Programmes d'ajustement structurel », *Alternatives Sud*, Vol I, No 2, p. 1-9.

- CHABBI, Mourad (2016), « L'armée tunisienne, une exception militaire arabe? », dans Saïd Haddad (dir.), *Les armées dans les révolutions arabes, positions et rôles*, Rennes, PUR p. 61-75.
- CHAGNOLLAUD, Jean-Paul (2016), « C'est toute la carte du Moyen-Orient qui est à revoir », *Libération* [en ligne], 31/01/2016, url : http://www.liberation.fr/planete/2016/01/31/jean-paul-chagnollaud-c-est-toute-la-carte-du-moyen-orient-qui-est-a-revoir_1430152 (page consultée le 15/10/2016).
- CHAMPY, Florent et ISRAËL, Liora (2009), « Professions et engagement public », *Sociétés contemporaines*, Vol. 73, No 1, p. 7-19.
- CHANG, Ha-Joon (2003), *Rethinking Development Economics*, London, Anthem Press, 554 p.
- CHARFI, Mohamed (1989), *Les ministres de Bourguiba (1956-1987)*, Paris, L'Harmattan, Paris, 246 p.
- CHATER, Khalifa (1992), « Les notables citadins en Tunisie au cours de l'ère coloniale: le concept du beldi et ses mutations », *Cahiers de la Méditerranée*, Vol. 45, No 1, p. 117-127.
- HAZEL, François (1985), « Les ruptures révolutionnaires » dans Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, Tome 2, Paris, PUF, p. 635-686.
- HAZEL, François (1989), « Idéologie et processus révolutionnaires », *Revue française de sociologie*, Vol. 30, No 3-4, p. 431-454.
- HAZEL, François (2003), « De la question de l'imprévisibilité des révolutions et des bonnes (et moins bonnes) manières d'y répondre », *Revue européenne des sciences sociales*, Vol. XLI-126, p. 125-136.
- CHENNAOUI, Henda (2015), « Kasbah 1 et 2 : Quatre ans après, retour sur une occupation révolutionnaire confisquée », 30/01/2015, *Nawaat* [en ligne], url:<http://nawaat.org/portail/2015/01/30/kasbah-1-et-2-quatre-ans-apres-retour-sur-une-occupation-revolutionnaire-confisque/>, (page consultée le 13 juin 2015).
- CHNEGUIR, Abdelaziz (2004), *La politique extérieure de la Tunisie: 1956-1987*, Paris, L'Harmattan, 310p.
- CHOUIKHA, Larbi (2004), « L'opposition à Ben Ali et les élections de 2004 », *L'Année du Maghreb*, Vol. I, p. 361-373.
- CHOUIKHA, Larbi (2012), « L'instance supérieure indépendante pour les élections et le processus électoral tunisien: un témoignage de l'intérieur », *Confluences Méditerranée*, Vol. 82, No 3, p. 171-185.
- CHOUIKHA, Larbi et GEISSER, Vincent (2010), « La fin d'un tabou : enjeux autour de la succession du président et dégradation du climat social », *L'Année du Maghreb*, Vol. VI, p. 375-413.
- CHOUIKHA, Larbi et GOBE, Éric (2009a), « La Tunisie entre la 'révolte du bassin minier de Gafsa' et l'échéance électorale de 2009 », *L'Année du Maghreb*, Vol. V, p. 387-420.

- CHOUIKHA, Larbi et GOBE, Éric (2009b), « Les organisations de défense des droits de l'Homme dans la formule politique tunisienne: acteurs de l'opposition ou faire-valoir du régime? », *L'Année du Maghreb*, Vol. V, p. 163-182.
- CHOUIKHA, Larbi et GOBE, Éric (2011), « La Ligue tunisienne de défense des droits de l'Homme à l'épreuve des compromis » dans Mohamed Nachi, *Les figures du compromis dans les sociétés islamiques*, Paris, IISMM-Karthala, p. 227-245.
- CHOUIKHA, Larbi et GOBE, Éric (2013), « La Tunisie en 2012: Heurs et malheurs d'une transition qui n'en finit pas », *L'Année du Maghreb*, Vol. IX, p. 385-407.
- CLÉMENT, Jean-François (1995), « Les effets sociaux du programme d'ajustement structurel marocain », *Politique étrangère*, Vol. 60, No 4, p. 1003-1013.
- CLOVER, Charles et KHALAF, Roula (2011), « Egypt Military Uneasy Over Business Ties », *Financial Times* [en ligne], 28/02/2011, url: <http://www.ft.com/cms/s/0/a301b6ec-435b-11e0-8f0d-00144feabdc0.html#axzz42tzCMjAi> (page consultée le 15/03/2016).
- COLLINS, Randall (2004), *Interaction Ritual Chains*, Princeton, Princeton University Press, 464 p.
- COOK, Steven A. (2011), « The Calculations of Tunisia's Military », *Foreign Policy* [en ligne], 20/01/2011, url: <http://foreignpolicy.com/2011/01/20/the-calculations-of-tunisia-military/>, (page consultée le 05/06/2015).
- CRYSTAL, Jill (1994), « Authoritarianism and its Adversaries in the Arab World », *World Politics*, Vol. 46, No 2, p. 262-289.
- DAHL, Robert (1958), « A Critique of the Ruling Elite Model », *The American Political Science Review*, Vol. 52, No 2, p. 463-469.
- DAHL, Robert (1971), *Polyarchy*, New Haven, CT: Yale University Press, 257 p.
- DAHL, Robert (1961), *Who Governs? Democracy and Power in an American City*, 1961, New Haven, Yale University Press, 355 p.
- DAHMANI, Frida, (2013), « Tunisie : Kamel El-Taïef au grand jour », *Jeune Afrique* [en ligne], 17/01/2013, url : <http://www.jeuneafrique.com/138725/politique/tunisie-kamel-el-taief-au-grand-jour/>, (page consultée le 10/11/2015).
- DAKHLI, Leyla (2013), « Une révolution trahie ? Sur le soulèvement tunisien et la transition démocratique », *La vie des idées* [en ligne], 19/02/2013, url : <http://www.laviedesidees.fr/Une-revolution-trahie.html>, (page consultée le 05/01/2014).
- DAKHLI, Leyla (2016), « Entre fidélité et réconciliation, quelle place pour la politique dans la Tunisie révolutionnaire ? », *Pouvoirs*, Vol. 156, No 1, p. 7-16.
- DAVIS, Rebecca Howard (1997), *Women and Power in Parliamentary Democracies: Cabinet Appointments in Western Europe, 1968-1992*, Lincoln, University of Nebraska Press, 139 p.
- DE MONTÉRY, Henri (1940), « Vieilles familles et nouvelles élites en Tunisie », *CHEAM*, Documents sur l'évolution du Monde musulman, Fasc. 3, 8 août 1940, p. 1-24.

DEBBICH, Yazid (2001), « Paysage à (re)composer ? », *Outre-Terre*, Vol. 29, No 3, p. 233-237.

DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN TUNISIE (2015), « Commerce bilatéral », *Délégation de l'Union européenne en Tunisie* [en ligne], url : http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/eu_tunisia/trade_relation/bilateral_trade/index_fr.htm, (page consultée le 15/03/2016).

DENOEUX, Gilles (1999), « La Tunisie de Ben Ali et ses paradoxes », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, Vol. 166, No 21, p. 32-52.

DEZALAY, Yves et GARTH, Bryant (1998), « Le 'Washington Consensus' », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 121, No 1, p. 3-22.

DI PALMA, Giuseppe (1990), *To Craft Democracies: An Essay on Democratic Transitions*, Jackson, UCLA Press, 214 p.

DIAMOND, Larry (2010), « Why are there no Arab Democracies? », *Journal of democracy*, Vol. 21, No 1, p. 93-112.

DILLMAN, Bradford (1998), « The Political Economy of Structural Adjustment in Tunisia and Algeria », *The Journal of North African Studies*, Vol. 3, No 3 p. 1-24.

DJAZIRI, Moncef (1995), « La problématique partisane dans les systèmes politiques du Maghreb relance des études comparatives », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Vol. 34, p. 423-449.

DOBRY, Michel (2000), « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de *pathdependence* », *Revue française de science politique*, Vol. 50, No 4-5, p. 595-614.

DOBRY, Michel (2002), « Valeurs, croyances et transactions collusives. Notes pour une réorientation de l'analyse de légitimation des systèmes démocratiques », dans Javier Santiso (dir), *À la recherche de la démocratie. Mélanges offerts à Guy Hermet*, Paris, Karthala, p. 103-120.

DOBRY, Michel (2009), *Sociologie des crises politiques*, Paris, Les Presses de Science Po., 383p.

DOGAN, Mattei et HIGLEY, John, (1998), *Elites, Crises and the Origins of Regimes*, Lanham, Rowman and Littlefield, 272 p.

DOMHOFF, William G (2002), *Who Rules America?*, Boston, McGraw Hill, 288 p.

DUPUY, Éric (2014), « Les 50 premières banques d'Afrique du Nord en 2014 », *Jeune Afrique*, Hors-série n°38 « Spécial finance », p. 61.

DYE, Thomas R. (1983), *Who's running America? The Reagan Years*, Upper Saddle River, Prentice-Hall, 285 p.

EISENSTADT, Shmuel N. (1973), *Traditional Patrimonialism and Modern Neopatrimonialism*, Thousand Oaks, Sage Publications, 95 p.

EL HATTAB, Mourad (2014), « UGTT-UTICA, une coopération prometteuse », *Web Manager Center* [en ligne], 03/05/2014, url : <http://www.webmanagercenter.com/magazine/economie/2014/03/03/146936/ugtt-utica-une-cooperation-prometteuse>, (page consultée le 10/02/2015).

- EL-CHAZLI, Youssef (2012), « Sur les sentiers de la révolution », *Revue française de science politique*, Vol. 62, No 5, p. 843-865.
- EL-CHAZLI, Youssef et RAYNER, Hervé (2014), « Une dynamique émergente : le processus révolutionnaire à Alexandrie, janvier-février 2011 », dans Michel Camau et Frédéric Vairel (dir.), *Soulèvements et recompositions politiques dans le monde arabe*, Montréal, PUM, p. 92-120.
- ELLUL, Jacques (1952), « Propagande et démocratie », *Revue française de science politique*, Vol. 2, No 3, p. 474-504.
- EMMECEY, Jean, SANTUCCI, Jean-Claude et MICHEL, Hubert (1975), « Les élites politiques du Maghreb » dans CNRS (dir.), *Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine*, Paris, Presses du CNRS, p.83-129.
- ENTELIS, John P. (2004), « L'héritage contradictoire de Bourguiba: modernisation et intolérance politique », dans Michel Camau et Vincent Geisser, *Habib Bourguiba, la trace et l'héritage*, Paris, Karthala, p. 223-248.
- ERDLE, Steffen (2008), « Tunisia: Economic Transformation and Political Restoration », dans Volker Perthes, *Arab Elites: Negotiating the Politics of Change*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, p.207-236.
- ERDLE, Steffen (2010), *Ben Ali's 'New Tunisia' (1987–2009): A Case Study of Authoritarian Modernization in the Arab World*, Berlin, Klaus Schwarz, 515 p.
- ERDMANN, Gero et ENGEL, Ulf (2007), « Neopatrimonialism Reconsidered: Critical Review and Elaboration of an Elusive Concept », *Commonwealth & Comparative Politics*, Vol. 45, No 1, p. 95-119.
- ERMAKOFF, Ivan (2010), «Theory of Practice, Rational Choice, and Historical Change », *Theory and Society*, Vol. 39, No 5, p. 527-553.
- ERMAKOFF, Ivan (2016), « Interactive processes in revolutionary conjunctures: a micro-analytical approach », *Individual in Political Events Conference*, Lausanne, 15-17 septembre 2016.
- EUR-LEX (2011), « Accords euro-méditerranéens d'associations », *Eur-Lex* [en ligne], 10/03/2011, url: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV:r14104> (page consultée le 15/03/2016).
- FERJANI, Mohamed C. (2012), « Révolutions, élections et évolution du champ politique tunisien », *Confluences Méditerranée*, Vol. 82, No 3, p. 107-116.
- FÉRRÉ, Jean-Noël (2005), « Débat », dans Michel Camau et Luis Martinez (eds), *L'autoritarisme dans le monde arabe: Autour de Michel Camau et Luis Martinez*, Le Caire, CEDEJ-Egypte/Soudan, p. 91-107.
- FIELD, G. Lowell et HIGLEY, John (1980), *Elitism*, New York, Routledge and Kegan Paul, 150 p.
- FILIU, J. P. (2011). *The Arab Revolution: Ten Lessons from the Democratic Uprising*, Oxford, Oxford University Press, 208 p.
- FILIU, Jean-Pierre (2015), *Les arabes, leur destin et le nôtre*, Paris, La Découverte, 264 p.

- FRÉGOSI, Franck (2004), « Bourguiba et la régulation institutionnelle de l'islam: les contours audacieux d'un gallicanisme politique à la tunisienne », dans Michel Camau et Vincent Geisser, *Habib Bourguiba, la trace et l'héritage*, Paris, Karthala, p. 79-100.
- FUENTES, Guadalupe M. (2011), « El Islam politico Tunecino. Conflicto y coopearcion electoral en los comicios presidenciales de 2004 y 2009 », *Revista CIDOB d'Afers Internacionals*, No 93/94, p. 89-109.
- GAMBETTA, Diego et REUTER, Peter (1995), « Conspiracy Among the Many: the Mafia in Legitimate Industries », dans Gianluca Fiorentini et Sam Peltzman (dir.), *The economics of Organised Crime*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 116-136.
- GANNA, Alia, VAN HAMME, Gilles et BEN REBAH, Maher (2012), « La territorialité du vote pour l'assemblée nationale constituante tunisienne de 2011 », *Confluences Méditerranée*, Vol. 82, No 3, p. 51-69.
- GANDHI, Jennifer et PRZEWORSKI, Adam (2007), « Authoritarian Institutions and the Survival of Autocrats », *Comparative Political Studies*, Vol. 40, No 11, p. 1279-1301.
- GAUB, Florence (2013), « Arab Spring and Arab Armies: A New Framework for Analysis », *International Institute for Counter-Terrorism (ICT)*, Working paper No 8.
- GAXIE, Daniel (1978), *Le cens caché: inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 267 p.
- GEDDES, Barbara (1994), *Politicians' Dilemma: Building State Capacity in Latin America*, Berkeley, University of California Press, 256 p.
- GEISSER, Vincent (1999), « Une fin de règne qui n'en finit pas », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Vol. XXXVIII, p. 333-361.
- GEISSER, Vincent (2000), « Tunisie: des élections pour quoi faire? Enjeux et 'sens' du fait électoral de Bourguiba à Ben Ali », *Monde arabe: Maghreb Machrek*, No 168, p. 14-28.
- GEISSER, Vincent (2003), « Les diplômés tunisiens formés à l'étranger sont-ils encore des élites ? », dans Nouredine Sraïeb (dir.), *Anciennes et nouvelles élites du Maghreb*, Aix-en-Provence-Alger-Tunis, Édisud-INAS-Cérès, p. 305-320.
- GEISSER, Vincent et GOBE, Éric (2007), « Des fissures dans la 'Maison Tunisie' ? Le régime de Ben Ali face aux mobilisations protestataires », *L'Année du Maghreb*, Vol. II, p. 353-414.
- GEISSER, Vincent et GOBE, Éric (2008), « Un si long règne ... Le régime de Ben Ali vingt ans après », *L'Année du Maghreb*, Vol. IV, p. 347-381.
- GEISSER, Vincent et KREFA, Abir (2011), « L'uniforme ne fait plus le régime : les militaires arabes face aux 'révolutions' », *Revue internationale et stratégique*, Vol. 3, p. 93-102.
- GENIEYS, William (2006), « Nouveaux regards sur les élites du politique », *Revue française de science politique*, Vol. 56, No 1, p. 121-147.

GENIEYS, William (2011), *Sociologie politique des élites*, Paris, Armand Collin, 368p.

GHANMI, Elyès (2013), « La transition tunisienne en crise », Rapport de la Direction Générale des Politiques Externes, Département Thématique, Parlement Européen, DG EXPO/B/PolDep/Note/2013_75, PE 491.482, 01/03/2013, 8 p.

GHARBI, Samir (2008), « RCD, voyage à l'intérieur du parti-État », *Jeune Afrique* [en ligne], 28/07/2008, url: <http://www.jeuneafrique.com/Article/LIN27078rcdvotatitr0/>, (page consultée le 21/10/2013).

GHERIB, Baccar (2011), « Les classes moyennes tunisiennes entre mythe et réalité. Éléments pour une mise en perspective historique », *L'Année du Maghreb* Vol. VII, p. 419-435.

GHORBAL, Samy (2007) « Que reste-t-il des grandes familles ? », *Jeune Afrique* [en ligne], 18/06/2007, url : http://www.jeuneafrique.com/Articleimp_LIN17067queresellim0_que-reste-t-il-des-grandes-familles.html (page consultée le 13/05/2014).

GIDDENS, Anthony (1973), *The Class Structure of the Advanced societies*, Hutchinson, Hutchinson University Library, 366 p.

GIDDENS, Anthony (1981), *A Contemporary Critique of Historical Materialism, Volume 1: Power, Property, and the State*, London, Macmillan, 294 p.

GIDDENS, Anthony (1987), *La constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, 480 p.

GNET (2015), « Le Général Ammar dit avoir refusé de prendre le pouvoir le 14 janvier », *Gnet* [en ligne], 06/11/2015, url : <http://www.gnet.tn/actualites-nationales/le-general-ammar-dit-avoir-refuse-de-prendre-le-pouvoir-le-14-janvier/id-menu-958.html>, (page consultée le 15/02/2016).

GOBE, Éric (1999), *Les hommes d'affaires égyptiens: démocratisation et secteur privé de l'Égypte de l'Infitah*. Paris, Karthala, 296 p.

GOBE, Éric (2004), « Tunisie 2002 : un référendum pour quoi faire », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Vol. 40, p. 381-413.

GOBE, Éric (2011a), « Les avocats tunisiens dans la Tunisie de Ben Ali : économie politique d'une profession juridique », *Droit et société*, Vol. 79, No 3, p. 733-757.

GOBE, Éric (2011b), « Les avocats, l'ancien régime et la révolution », *Politique africaine*, Vol. 122, No 2, p. 179-197.

GOBE, Éric (2012), « Tunisie an I: les chantiers de la transition », *L'Année du Maghreb*, Vol. VIII, p. 433-454.

GOBE, Éric (2013), *Les avocats en Tunisie de la colonisation à la révolution (1883-2011): sociohistoire d'une profession politique*, Paris, Karthala, 360 p.

GOBE, Éric (2016), « Système électoral et révolution: la voie tunisienne », *Pouvoirs*, Vol. 156, No 1, p. 71-82.

- GOBE, Éric et AYARI, Michaël B. (2007), « Les avocats dans la Tunisie de Ben Ali: une profession politisée? », *L'Année du Maghreb*, Vol. III, p. 105-132.
- GOBE, Éric et CHEBBI, Ahmed N. (2005), « Entretien accordé par Néjib Chebbi, secrétaire du PDP, à la revue en ligne Aqlam on line, n° 9, octobre 2003 », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Vol. 41, p. 333-335.
- GOBE, Éric et CHOUIKHA, Larbi (2000), « Opposition et élections en Tunisie », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, Vol. 168, p. 29-40.
- GOBE, Éric et CHOUIKHA, Larbi (2014), « La Tunisie politique en 2013: de la bipolarisation idéologique au 'consensus constitutionnel'? », *L'Année du Maghreb*, Vol. 11, p. 301-322.
- GOBE, Éric et CHOUIKHA, Larbi (2015), « La Tunisie de la Constitution aux élections: La fin de la transition politique? », *L'Année du Maghreb*, Vol. 13, p. 261-282.
- GOBE, Éric et GEISSER, Vincent (2005), « Le président Ben Ali entre les jeux de coteries et l'échéance présidentielle de 2004 », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Vol. 41, p-291-320.
- GOBE, Éric et KHLIF, Wafa (2015), « Batailles professionnelles et enjeux politiques », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, Vol. 137, p. 193-210.
- GOBE, Éric et MARZOUKI, Moncef (2005), « Communiqué du CPR du 8 octobre 2003 signé par Moncef Marzouki. Entretien à Al-Qods Press », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Vol. 41, p. 321-327.
- GOBILLE, Boris (2008), « L'événement Mai 68. Pour une sociohistoire du temps court », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, Vol. 63, No 2, p. 321-349.
- GOFFMAN, Erving (1956), *The Presentation of Self in Everyday Life*, Edinburgh, University of Edinburgh, 161 p.
- GOLDSTONE, Jack A. (1991), *Revolution and Rebellion in the Early Modern World*, Berkeley, University of California Press, 600 p.
- GOLDSTONE, Jack A. (1995), « Why we Could (and Should) Have Foreseen the Revolutions of 1989-1991 in the U.S.S.R. and Eastern Europe » dans Nikki Keddie (ed.), *Predicting Revolutions*, New York, New York University Press, p. 39-64.
- GOLDSTONE, Jack A. (2002), « Population and Security: How Demographic Change Can Lead to Violent Conflict », *Journal of International Affairs*, Vol. 56, No 1, p. 3-22.
- GOLDSTONE, Jack A. (2003), « Comparative Historical Analysis and Knowledge Accumulation in the Study of Revolutions », dans James Mahoney et Dietrich Rueschemeyer (eds), *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 41-90.
- GOODWIN, James, JASPER, James M. et POLETTA, Francesca (2001), *Passionate Politics: Emotions and Social Movements*, Chicago, University of Chicago Press, 320p.

- GOODWIN, Jeff (2003), *No Other Way Out : States and Revolutionary Movements, 1945-1991*, Cambridge, Cambridge University Press, 428 p.
- GORE, Charles (2000), «The Rise and Fall of the Washington Consensus as a Paradigm for Developing Countries», *World development*, Vol. 28, No 5, p. 789-804.
- GRANOVETTER, Mark (1978), « Threshold models of collective behavior», *American journal of sociology*, Vol. 83, No 6, p. 1420-1443.
- GUILLAUMONT, Patrick et GUILLAUMONT JEANNENEY, Sylvianne (1992), « Les conséquences sociales de l'ajustement en Afrique selon la politique de change », *Politique africaine*, Vol. 45, p. 101-122.
- HACHEMAOUI, Mohamed (2012), « La rente entrave-t-elle vraiment la démocratie? », *Revue française de science politique*, Vol. 62, No 2, p. 207-230.
- HAFNER-BURTON, Emilie M., HUGHES, Alex et VICTOR, David G. (2011), «The Behavioral Psychology of Elite Decision Making: Implications for Political Science », *Laboratory on International Law and Regulation*, Working paper, No 9, 59 p.
- HAGGARD, Stephan et KAUFMAN, Robert R. (1997), « The Political Economy of Democratic Transitions », *Comparative Politics*, Vol. 29, No 3, p. 263-283.
- HALIMI, André (2003), *La délation sous l'Occupation*, Paris, Éditions L'Harmattan, 374 p.
- HALL, Peter et TAYLOR, Rosemary (1996), « Political Science and the Three New Institutionalisms », *Political Studies*, Vol. 44, No 4, p. 936-957.
- HAMZAOU, Salah (1989), « Profils sociaux des cadres syndicaux », dans *Syndicat et société*, Tunis, Université de Tunis, Ceres, p. 21-76.
- HAMZAOU, Salah (2002), « Champ politique et syndicalisme en Tunisie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Vol. 38, p. 369-380.
- HARRIGAN, Jane R. et AL SAID, Hamed (2010), « The Economic Impact of IMF and World Bank Programs in the Middle East and North Africa: A Case Study of Jordan, Egypt, Morocco and Tunisia, 1983 – 2004 », *Review of Middle East Economics and Finance*, Vol. 6, No 2, p. 1-25.
- HAUGBØLLE, Rikke H. et CAVATORTA, Francesco (2011), « Will the Real Tunisian Opposition Please Stand Up? Opposition Coordination Failures under Authoritarian Constraints », *British Journal of Middle Eastern Studies*, Vol. 8, No 3, p. 323-341.
- HELLMAN, Judith A. (1997), «Structural Adjustment in Mexico and the Dog that Didn't Bark», *Center for Research on Latin American and the Caribbean*, Working Paper Series, York University, 10 p.
- HÉNIA, Abdelhamid (2011), « Une révolution populaire sans les élites, menacée par élites », *Lettre de l'IRMC*, No 5, p. 4.
- HENRY, Clement (2004), « De Bourguiba à Ben Ali : modernisation et dictature éducative », dans Michel Camau et Vincent Geisser, *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, Paris, Karthala, p. 193-208.

HENRY, Clement (2007), « Tunisia's 'Sweet Little' Regime », dans Robert I. Rotberg, *Worst of the Worst: Dealing with Repressive and Rogue Nations*, Washington, Brookings Institution Press, p. 300-323.

HENRY, Clement M. et SPRINGBORG, Robert (2010), *Globalization and the Politics of Development in the Middle East*, Cambridge, Cambridge University Press, 382 p.

HERMET, Guy (2001), « Les démocratisations au vingtième siècle : une comparaison Amérique latine /Europe de l'Est », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 8, No 2, p. 285-304.

HEYDEMANN, Steven (2000), « D'Assad à Assad: la politique syrienne n'est pas un théâtre d'ombres », *Critique internationale*, Vol. 9, No 1, p. 36-43.

HEYDEMANN, Steven (2007), « Social Pacts and the Persistence of Authoritarianism in the Middle East », dans Oliver Schlumberger (ed.), *Debating Arab Authoritarianism: Dynamics and Durability in Non-Democratic Regimes*, Stanford, Stanford University Press, p. 21-38.

HEYDEMANN, Steven (2013), « Après le séisme. Gouvernement économique et politique de masse dans le monde arabe », *Critique internationale*, Vol. 61, No 4, p. 69-84.

HEYDEMANN, Steven et LEENDERS, Reinoud (2011), « Authoritarian Learning and Authoritarian Resilience: Regime Responses to the 'Arab Awakening' », *Globalizations*, Vol. 8, No 5, p. 647-653.

HIBOU, Béatrice (1998a), « Banque mondiale: les méfaits du catéchisme économique: l'exemple de l'Afrique subsaharienne », *Politique africaine*, No. 71, p. 58-74.

HIBOU, Béatrice (1998b), « Retrait ou redéploiement de l'État? », *Critique internationale*, Vol. 1, No 1, p. 151-168.

HIBOU, Béatrice (1999), *La privatisation des États*, Paris, Éditions Karthala, 400 p.

HIBOU, Béatrice (2005), « Économie politique de la répression : le cas de la Tunisie », *Raisons politiques*, Vol. 20, No 4, p. 9-36.

HIBOU, Béatrice (2006a), *La force de l'obéissance. Économie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte, 362 p.

HIBOU, Béatrice (2006b), « Le libéralisme réformiste, ou comment perpétuer l'étatisme », *L'Économie Politique*, Vol. 32, No 4, p. 9-28.

HIBOU, Béatrice (2008), « 'Nous ne prendrons jamais le maquis', Entrepreneurs et politique en Tunisie », *Politix*, Vol. 84, No 4, p. 115-141.

HIBOU, Béatrice (2011a), « Macroéconomie et domination politique en Tunisie : du 'miracle économique' benaliste aux enjeux socio-économiques du moment révolutionnaire », *Politique africaine*, Vol. 124, No 4, p. 127-154.

HIBOU, Béatrice (2011b), « Tunisie. Économie politique et morale d'un mouvement social », *Politique africaine*, Vol. 121, No 1, p. 5-22.

- HIBOU, Béatrice et MARTINEZ, Luis (1998), « Le Partenariat euro-maghrébin, un mariage blanc? », *Les Études du CERI*, No 47, 39 p.
- HIBOU, Béatrice, MEDDEB, Hamza et HAMDI, Mohamed (2011), *La Tunisie d'après le 14 janvier et son économie politique et sociale. Les enjeux d'une reconfiguration de la politique européenne*, Copenhague, Euro-mediterranean Human Rights Network, 92 p.
- HIGLEY, John et BURTON, Michael G. (1989), « The Elite Variable in Democratic Transition and Breakdowns », *American Sociological Review*, Vol. 54, No 1, p. 17-32
- HIGLEY, John et GUNTHER, Richard (1992), *Elites and Democratic Consolidation in Latin America and Southern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 355p.
- HMED, Choukri (2011), « 'Si le peuple un jour aspire à vivre, le destin se doit de répondre'. Apprendre à devenir révolutionnaire en Tunisie », *Les Temps Modernes*, Vol. 664, No 3, p. 4-20.
- HMED, Choukri (2012), « Réseaux dormants, contingence et structures. Genèses de la révolution tunisienne », *Revue française de science politique*, Vol. 62, No 5, p. 797-820.
- HMED, Choukri (2015), « Répression d'État et situation révolutionnaire en Tunisie (2010-2011) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Vol. 128, No 4, p. 77-90.
- HMED, Choukri (2016), « Au-delà de l'exception tunisienne : les failles et les risques du processus révolutionnaire », *Pouvoirs*, Vol. 156, No 1, p. 137-147.
- HMED, Choukri et LAURENS, Sylvain (2011), « Les résistances à l'institutionnalisation », dans Jacques Lagroye et Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, p. 131-150.
- HOLMES, Amy A. (2012), « There are Weeks When Decades Happen: Structure and Strategy in the Egyptian Revolution », *Mobilization: An International Quarterly*, Vol. 17, No 4, p. 391-410.
- HOUTART, François (1994), « La fonction des Programmes d'ajustement structurel », *Alternatives Sud*, Vol. I, No 2, p. 1-9.
- HRW [Human Rights Watch] (2015a), « Une justice défaillante. Lacunes des procès pour les meurtres commis lors du soulèvement en Tunisie », Version abrégée en français : Résumé et recommandations, 10p.
- HRW [Human Rights Watch] (2015b), « Tunisie : Condamnation d'un blogueur par un tribunal militaire », *Human Rights Watch* [en ligne], 06/01/2015, url : <https://www.hrw.org/fr/news/2015/01/06/tunisie-condamnation-dun-blogueur-par-un-tribunal-militaire> (page consultée le 10 aout 2015).
- HUNTINGTON, Samuel (1991-1992), « How Countries Democratize », *Political Science Quarterly*, No 4, p. 579-616.
- ICG [International Crisis Group] (2011), « Soulèvements populaires en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (IV) : la voie tunisienne », *Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord*, No 106, 28 /04/2011, 43 p.

- ICG [International Crisis Group] (2012a), « Tunisie : Relever les défis économiques et sociaux », Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, No 124, 6/06/2012, 24 p.
- ICG [International Crisis Group] (2012b), « Tunisie : Lutter contre l'impunité, restaurer la sécurité », Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, No 123, 09/05/2012, 38 p.
- ICG [International Crisis Group] (2014), « L'exception tunisienne : succès et limites du consensus », Briefing Moyen-Orient et Afrique du Nord, No 37, 05/06/2014, 20 p.
- IKEDA, Akifumi (2013) « The Armies in the 'Arab Spring' – Some Thoughts on the Civil-Military Relations », dans Hitoshi Suzuki, *The Middle East Turmoil and the Japanese Response – For A Sustainable Regional Peacekeeping System*, Chiba, Institute of Developing Economies, 10 p.
- IMF [International Monetary Fund] (1999), *IMF Public Information Notice*, 17/09/1999, (PIN) No 99/90, 65 p.
- IPU [Inter-Parliamentary Union], (1999), « Participation of Women in Political Life », Reports and Documents No 35, Geneva, 79 p.
- JAIBI, M'hamed (2011), « Un autre réseau pour sécuriser le scrutin », *La Presse de Tunisie*, 19/10/2011.
- JEANPIERRE, Laurent (2011), « Points d'inflexion des révoltes arabes », *Les Temps modernes*, Vol. 664, No 3, p. 63-84.
- JEBNOUN, Noureddine (2014), « In the Shadow of Power: Civil–Military Relations and the Tunisian Popular Uprising », *The Journal of North African Studies*, Vol. 19, No 3, p. 296-316.
- JOHNSON, Chalmers A. (1995), *Japan, Who Governs? The Rise of the Developmental State*, New York, WW Norton & Company, 384 p.
- JOURCHI, Slaheddine (1995), « Les caractéristiques des remaniements ministériels », *Réalités*, 27/01/1995.
- JOURDE, Cédric (2005), « 'The President Is Coming to Visit!': Dramas and the Hijack of Democratization in the Islamic Republic of Mauritania », *Comparative Politics*, Vol. 37, No 4, p. 421-440.
- JOURDE, Cédric (2007), « The International Relations of Small Neo Authoritarian States: Islamism, Warlordism, and the Framing of Stability », *International Studies Quarterly*, Vol. 51, No 2, p. 481-503.
- KARKLINS, Rasma et PETERSEN, Roger (1993), « Decision Calculus of Protesters and Regimes: Eastern Europe 1989 », *The Journal of Politics*, Vol. 55, No 3, p. 588-614.
- KÉFI, Ridha (2000), « Un premier ministre pourquoi faire? », *Jeune Afrique*, No 2038, 01/02/2000.
- KÉFI, Ridha (2006), « D'un congrès à l'autre », *Jeune Afrique* [en ligne], 17/07/2006, url: <http://www.jeuneafrique.com/97241/archives-thematique/d-un-congr-s-l-autre/>, (page consultée le 15/04/2014).

- KELLER, Suzanne (1991), *Beyond the Ruling Class. Strategic Elites in Modern Society*, Piscataway, Transaction Publishers, 354 p.
- KEPEL, Gilles (2012), « Journal de Tunisie », *Le Débat*, Vol. 168, No 1, p. 178-192.
- KHIARI, Sadri (2003), *Coercition – Consentement – Résistance : Le délitement de la Cité*, Paris, Karthala, 200 p.
- KHIARI, Sadri (2004), « De Wassila à Leïla, Premières dames et pouvoir en Tunisie », *Politique africaine*, Vol. 95, No 3, p. 55-70.
- KHIARI, Sadri (2011), « Tunisie : commentaires sur la révolution à l'occasion des élections », *Nawaat* [en ligne], 19/11/2011, url: <http://nawaat.org/portail/2011/11/19/tunisie-commentaires-sur-la-revolution-a-l-occasion-des-elections/>, (page consultée le 15/06/2012).
- KHIARI, Sadri (2012), « Tunisie: révolution, contre-révolution et transition », *Revue marocaine de sciences politiques et sociales*, Hors Série, Vol. 4, p. 100-117.
- KHIARI, Sadri et LAMLOUM, Olfa (1998), « Le Zaïm et l'artisan ou de Bourguiba à Ben Ali », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Vol. 37, p. 377-395.
- KHIARI, Sadri et LAMLOUM, Olfa (1999), « Tunisie : des élections en trompe-l'œil », *Politique africaine*, Vol. 76, No 4, p. 106-115.
- KHILNANI, Sunil (2001), « La 'société civile', une résurgence », *Critique internationale*, Vol. 10, No 1, p. 38-50.
- KIENLE, Eberhard (2007), « Democracy Promotion and the Renewal of Authoritarian Rule », dans Oliver Schlumberger (ed.), *Debating Arab authoritarianism: dynamics and durability in nondemocratic regimes*, Stanford, Stanford University Press, p. 231-249.
- KIENLE, Eberhard et ETTINGER, Delphine (2013), « Nouveaux régimes, vieilles politiques ? Réponses islamistes aux défis économiques et sociaux », *Critique internationale*, Vol. 61, No 4, p. 85-103.
- KIRKPATRICK, David (2011), « Chief of Tunisian Army Pledges His Support for 'the Revolution' », *New York Times*, 24/01/2011.
- KIS, János (1998), « Between Reform and Revolution », *East European Politics and Societies*, Vol. 12, No 2, p. 300-383.
- KNOKE, David (1994), « Networks of Elite Structure and Decision Making », dans Stanley Wasserman et Joseph Galaskiewicz (eds), *Advances in Social Network Analysis: Research in the Social and Behavioral Sciences*, edited by. Thousand Oaks, Sage, p. 23-45.
- KOHAL, Florent (2009), « La démocratie "renversée". Une comparaison des arènes de politiques publiques en Égypte et au Maroc », dans Camau Michel et Gilles Massardier (dir.), *Démocraties et autoritarismes. Fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala, p. 241-259.
- KRÉFA, Abir (2016), « Les rapports de genre au cœur de la révolution », *Pouvoirs*, Vol. 156, No 1, p. 119-136.

- KRICHEN, Aziz (2011), « Voter pourquoi ? Et voter pour qui ? La révolution en Tunisie : Premier bilan et premières leçons », *Nawaat* [en ligne], 21/10/2011, url: <http://nawaat.org/portail/2011/10/21/voter-pourquoi-et-voter-pour-qui-la-revolution-en-tunisie-premier-bilan-premieres-lecons/>, (page consultée le 10/01/2014).
- KRYSHTANOVSKAIA, Ol'ga V. (1996), « Transformation of the Old Nomenklatura Into a New Russian Elite », *Russian Social Science Review*, Vol. 37, No 4, p. 18-40.
- KURAN, Timur (1997), *Private Truths, Public Lies: The Social Consequences of Preference Falsification*, Cambridge, Harvard University Press, 448 p.
- KURZMAN, Charles (1996), « Structural Opportunity and Perceived Opportunity in Social Movement Theory: The Iranian Revolution of 1979 », *American Sociological Review*, Vol. 61, No 1, p. 153-170.
- LAMLOUM, Olfa (1998), « Le Zaïm et l'Artisan ou de Bourguiba à Ben Ali », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Vol. XXXVII, p. 377-395.
- LAMLOUM, Olfa (2002) « La Tunisie après le 11 septembre », *Confluences Méditerranée*, Vol. 40, No 1, p. 171-178.
- LAMLOUM, Olfa (2003), « L'enjeu de l'islamisme au cœur du processus de Barcelone », *Critique Internationale*, Vol.18, No 1, p. 129-142.
- LAMLOUM, Olfa et RAVENEL, Bernard (1999), « La fiction pluraliste », *Confluences Méditerranée*, Vol. 32, p. 173-82.
- LANDOLT, Laura K. et KUBICEK, Paul (2014), « Opportunities and Constraints: Comparing Tunisia and Egypt to the Coloured Revolutions », *Democratization*, Vol. 21, No 6, p. 984-1006.
- LANXADE, Jacques (2011), « Tunisie: 'L'armée a lâché Ben Ali' », *Le Monde* [en ligne], 16/01/2011, url : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2011/01/16/tunisie-l-armee-a-lachee-ben-ali_1466290_3212.html (page consultée le 10/02/2016).
- LASSERRE, Isabelle (2011), « Rachid Ammar, le centurion du peuple », *Le Figaro*, 21/01/2011.
- LAURENT, Samuel (2011), « Aziz Miled, l'ami tunisien d'Alliot-Marie, victime ou complice du régime? » *Le Monde* [en ligne], 02/02/2011, url : http://www.lemonde.fr/politique/article/2011/02/02/aziz-miled-l-ami-tunisien-d-alliot-marie_1473855_823448.html (page consultée le 10/03/2014).
- LECA Jean (2003), « De la lumière sur la société civile », *Critique internationale*, Vol. 21, No 4, p. 62-72.
- LECA, Jean (1979), « Réformes institutionnelles et légitimation du pouvoir au Maghreb » dans Jean Leca et Jean-Claude Vatin, *Développements politiques au Maghreb. Aménagements institutionnels et processus électoraux*, Paris, Éditions du CNRS, p.3-13.
- LECA, Jean et SCHEMEIL, Yves (1983), « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », *International Political Science Review*, Vol. 4, No 4, p. 455-494.
- LECOMTE, Romain (2013), « Expression politique et activisme en ligne en contexte autoritaire. Une analyse du cas tunisien », *Réseaux*, Vol. 181, No 5, p. 51-86.

- LECOMTE, Romain (2014), « La révolution 2.0 : démystifier le rôle d'Internet en Tunisie », dans Michel Camau et Frédéric Vairel (dir.), *Soulèvements et recompositions politiques dans le monde arabe*, Montréal, PUM, p. 71-91.
- LEENDERS, Reinoud (2012), « Collective Action and Mobilization in Dar'a: An Anatomy of the Onset of Syria's Popular Uprising », *Mobilization: An International Quarterly*, Vol. 17, No 4, p. 419-434.
- LEFÈVRE, Raphaël (2015), « Tunisia: a Fragile Political Transition », *The Journal of North African Studies*, Vol. 20, No 2, p. 307-311.
- LEFRANC, Sandrine (2002), « Renoncer à l'ennemi? Jeux de piste dans l'Argentine postdictatoriale », *Raisons politiques*, Vol. 5, No 1, p. 127-143.
- LEVEAU, Rémy (1989), « La Tunisie du président Ben Ali: équilibre interne et environnement arabe », *Maghreb Machrek*, Vol. 124, p. 4-17.
- LEVEAU, Rémy (2000), « Esquisse d'un changement politique au Maghreb? », *Politique étrangère*, Vol. 65, No. 2, p. 499-507.
- LEVITSKY, Steven et WAY, Lucan (2010), *Competitive Authoritarianism: Hybrid Regimes After the Cold War*, Cambridge, Cambridge University Press, 536 p.
- LIECKFETT, Michael (2012), « La Haute Instance et les élections en Tunisie: du consensus au 'pacte politique' ? », *Confluences Méditerranée*, Vol. 82, No 3, p. 133-144.
- LIJPHART, Arend (1977), *Democracy in Plural Societies: A Comparative Exploration*, New Haven, Yale University Press, 248 p.
- LIJPHART, Arend (1999), *Patterns of Democracy: Government Forms and Performance in 36 Countries*, New Haven, Yale University Press, 368 p.
- LINZ, Juan (1990a), « The Perils of Presidentialism », *Journal of Democracy*, Vol. 1, No 1, p. 51-69.
- LINZ, Juan (1990b), « The Virtues of Parliamentarism », *Journal of Democracy*, Vol. 1, No 4, p. 84-91.
- LINZ, Juan (2000), *Totalitarian and Authoritarian Regimes*, Boulder, Lynne Rienner, 343 p.
- LINZ, Juan et STEPAN, Alfred (1996), *Problems of democratic transition and consolidation: Southern Europe, South America, and post-communist Europe*. Baltimore, JHU Press, 504 p.
- LIPSET, Seymour M. (1994), « The Social Requisites of Democracy Revisited: 1993 Presidential Address », *American Sociological Review*, Vol. 59, No 1, p. 1-22.
- LÒPEZ, Matias (2013), « Elite Theory », *sociopedia.isa*, url: <http://www.sagepub.net/isa/resources/pdf/Elitetheory.pdf> (page consultée le 10/02/2016).
- LUST-OKAR, Ellen (2004), « Divided They Rule: The Management and Manipulation of Political Opposition », *Comparative Politics*, Vol. 36, No 2, p. 159-179.

- LUTTERBECK, Derek (2013), « Arab Uprisings, Armed Forces, and Civil–Military Relations », *Armed Forces & Society*, Vol. 39, No 1, p. 28-52.
- MARGALIT, Avishai (2013), *On Compromise and Rotten Compromise*, Princeton, Princeton University Press, 240 p.
- MARKS, Gary (1992), « Rational Sources of Chaos in Democratic Transitions », *American Behavioral Scientist*, Vol. 33, No 4/5, p. 397-421.
- MARX, Karl et ENGELS, Friedrich (1974), *L'idéologie allemande*, Paris, Éditions Sociales, 320 p.
- MARZOUKI, Moncef (2004), *Le Mal arabe, entre dictatures et intégrismes: la démocratie impossible*, Paris, L'Harmattan, 192 p.
- MARZOUKI, Nadia (2016), « La transition tunisienne: du compromis démocratique à la réconciliation forcée », *Pouvoirs*, Vol. 156, No 1, p. 83-94.
- MECHRI, Hédi (2014), « Entreprises tunisiennes: passage de témoin », *L'Économiste maghrébin* [en ligne], 15/01/2014, url : <http://www.leconomistemaghrebin.com/2014/01/15/passage-de-temoin/> (page consultée le 10/10/2014).
- MÉDARD, Jean-François (1990), « L'État patrimonialisé », *Politique africaine*, Vol. 39, p. 25-36.
- MEDDEB, Abdelwahab (2011), *Printemps de Tunis: la métamorphose de l'histoire*. Tunis, Cérès Éditions, 173 p.
- MEGDICHE MEZIOU, Dorra (2012), « Tunisie 2011, le miracle Ennahdha », *Businessnews* [en ligne], 01/01/2012, url : <http://www.businessnews.com.tn/tunisie-2011-le-miracle-ennahdha,519,28500,1> (page consultée le 15/02/2016).
- MÉNORET, Pascal (2007), « Les élites arabes, un point d'entrée pour des réformes? », *L'Année du Maghreb*, Vol. III, p. 637-654.
- MÉNORET, Pascal (2016), « The October 14, 2003 Demonstration in Riyadh », *Individual in Political Events Conference*, Lausanne, 15-17 septembre 2016.
- MEZGHANI, Ali (2012), « Tunisie : une révolution, une élection et des malentendus », *Le Débat*, Vol. 168, No 1, p. 168-177.
- MHIRSI, Zied (2011), « 85% of Tunisians are Willing to Cast their Votes », *Tunisia Live* [en ligne], 09/06/2011, url : <http://www.tunisia-live.net/2011/06/09/88-of-tunisians-are-willing-to-cast-their-votes/> (page consultée le 10/12/2015).
- MICHELS, Robert (1914), *Les partis politiques. Essais sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion, 328 p.
- MILIBAND, Ralph (1973), *L'État dans la société capitaliste : analyse du système de pouvoir occidental*, Paris, Maspero, 305 p.
- MILITARY BALANCE (2010), « Chapter Five: Middle East and North Africa », *Oxford University Press*, Vol. 110, No 1, p. 235-282.
- MILITARY BALANCE (2011), « Chapter Seven: Middle East and North Africa », *Oxford University Press*, Vol. 111, No 1, p. 293-342.

- MILLS, Charles W. (1956), *The Power Elite*, Oxford, Oxford University Press, 448p.
- MINK, Georges et SZUREK, Jean-Charles (1998), « L'ancienne élite communiste en Europe centrale: stratégies, ressources et reconstructions identitaires », *Revue française de science politique*, Vol. 48, No 1, p. 3-41.
- MINK, Georges et SZUREK, Jean-Charles, (1999), *La grande conversion. Le destin des communistes en Europe de l'Est*, Paris, Seuil, 311 p.
- MIZANDEAU, Juliette (2001), *Violation du droit et défense des droits de l'Homme en Tunisie : analyse du cas de la Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme*, Mémoire de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, sous la direction de Michel Camau.
- MIZOUNI, Najet (2012), « L'UGTT, moteur de la révolution tunisienne », *Tumultes*, Vol. 38-39, No 1, p. 71-91.
- MOHSEN-FINAN, Khadija (2012), « De la révolution au projet démocratique : les difficultés à organiser la transition tunisienne », *MED 2012*, IEMED, p. 15-18.
- MOISSERON, Jean-Yves (2011), « Après les révolutions arabes : changer de paradigme dans le partenariat euro-méditerranéen », *Confluences Méditerranée*, Vol. 77, No 2, p. 153-165.
- MONCRIEF, Gary F. et STUDLAR, Donley T. (1996), « Women Cabinet Ministers in Canadian Provinces 1976–1994 », *Canadian Parliamentary Review*, Vol. 19, No 3, p. 10–13.
- MONTOUSSÉ, Marc (2008), *100 fiches de lecture en économie, sociologie, histoire et géographie économiques*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 477 p.
- MORGAN, James N. (1949), «Bilateral Monopoly and the Competitive Output», *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 63, No 3, p. 371-391.
- MOROY, Franck (1997), « L'Espérance sportive de Tunis: genèse d'un mythe bourgeois », *Monde arabe: Maghreb Machrek*, No.157, p. 69-77.
- MOSCA, Gaetano (1939), *The Ruling Class*, New York, McGraw-Hill, 570 p.
- MURPHY, Emma C. (1999), *Economic and Political Change in Tunisia From Bourguiba to Ben Ali*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 285 p.
- MURPHY, Emma C. (2011), « The Tunisian Uprising and the Precarious Path to Democracy », *Mediterranean Politics*, Vol. 16, No 2, p. 299-305.
- MURPHY, Emma C. (2013), « The Tunisian Elections of October 2011: a Democratic Consensus », *The Journal of North African Studies*, Vol. 18, No 2, p. 231–247.
- NABA, René (1999), *Rafic Hariri, un homme d'affaires premier ministre*, Paris, L'Harmattan, 176 p.
- NASSAR, Heba A. (1993), « Quelques conséquences sociales des programmes d'ajustement structurel », *Égypte/Monde arabe*, Première série, No 12-13, p. 145-177.

- NEPSTAD, Sharon E. (2011), « Nonviolent Resistance in the Arab Spring: The Critical Role of Military-Opposition Alliances », *Swiss Political Science Review*, Vol. 17, No 4, p. 485-491.
- NÉRARD, François-Xavier (2003), « Entre plainte et délation: les ‘signaux’ en URSS (1928-1939) », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, Vol. 30, No 1, p. 5-30.
- NORTH, Douglass C. et THOMAS, Robert P. (1973), *The Rise of the Western World*, New York, Cambridge University Press, 179 p.
- O'DONNELL, Guillermo (2001), « Repenser la théorie démocratique: perspectives latino-américaines », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 8, No 2, p. 199-224.
- O'DONNELL, Guillermo et SCHMITTER, Philippe C. (1986), *Transition from Authoritarian Rule. Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore, John Hopkins University Press, 104 p.
- OBERDABERNIG, Doris A. (2010), « The Effects of Structural Adjustment Programs on Poverty and Income Distribution », *The Vienna Institute for International Economic Studies, Seminar in International Economics*, Mars 2010, 19p.
- OFFERLÉ, Michel (2009), « Groupes d'intérêt(s) », dans Olivier Filleule et collab., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 279-286.
- OFFERLÉ, Michel (2010), *Les partis politiques*, Paris, PUF, collection : « Que sais-je? », No. 2376, 127 p.
- OLSON, Mancur (1965), *The Logic of Collective Action*, Cambridge, Harvard University Press, 186 p.
- OLSON, Mancur (1978), *Logique de l'action collective*, [Traduction de Mario Levi], Paris, PUF, 200 p.
- OSA, Maryjane (2003), *Solidarity and Contention: Networks of Polish Opposition*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 256 p.
- OSCHINSKY, Yves (2011), « Prix Ludovic Trarieux 2011. XVIe prix international des droits de l'homme. Bruxelles – 1er décembre 2011 », *Les Annonces de la Seine*, 16/12/2011.
- OTAYEK, René (2010), « La ‘révolution du Cèdre’ au Liban », dans Martin, Denis-Constant (dir.), *L'identité en jeux : Pouvoirs, identifications, mobilisations*, Paris, Karthala, p. 311-333.
- OTTD [Observatoire Tunisien de la Transition Démocratique] (2011), « Perception de la transition démocratique en Tunisie », Étude réalisée pour la *Fondation Hanns Seidel* [en ligne], url : http://www.hss.de/fileadmin/media/downloads/Berichte/110929_Tunesien_Opinion.pdf (page consultée le 10/10/2015).
- PACE, Michelle et CAVATORTA, Francesco (2012), « The Arab Uprisings in Theoretical Perspective - An Introduction », *Mediterranean Politics*, Vol. 17, No 2, p. 125-138.

PACHON, Alejandro (2014), « Loyalty and Defection: Misunderstanding Civil-Military Relations in Tunisia During the 'Arab Spring' », *Journal of Strategic Studies*, Vol. 37, No 4, p. 508-531.

PAIN, Julien et GRIRA, Sarra (2012), « Connaissez-vous Slimane Rouissi, l'homme qui a lancé la révolution tunisienne? », *France 24* [en ligne], 17/12/2012, url : <http://observers.france24.com/fr/20111216-connaissiez-vous-slimane-rouissi-l%E2%80%99homme-lance-revolution-tunisienne-sidi-bouزيد-bouazizi-14-janvier>, (page consultée le 10/02/2016).

PARETO, Vilfredo (1917), *Traité de sociologie générale*, Édition française par Pierre Boven, Première édition, Paris-Genève, Droz, 1818 p.

PARETO, Vilfredo (2011), « Renouveau des élites », *Le Télémaque*, Vol. 39, No 1, p. 7-10.

PARSONS, William et TAYLOR, William (2011), « Arbiters of Social Unrest: Military Responses to the Arab Spring », *Military Academy West Point*, USA, Department of Defense, The Defense Technical Information Center, 46 p.

PAUGAM, Serge (2014), « Type idéal », *Sociologie*, [en ligne], Les 100 mots de la sociologie, url: <http://sociologie.revues.org/2481>, (page consultée le 21/01/2016).

PERTHES, Volker (1994), « Le secteur privé, la libéralisation économique et les perspectives de démocratisation : le cas de la Syrie et de certains autres pays arabes », dans Ghassan Salamé, *Démocraties sans démocrates*, Paris, Fayard, p. 335-372.

PERTHES, Volker (2004), « Politics and Elite Change in the Arab World » dans Volker Perthes, *Arab Elites: Negotiating the Politics of Change*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, p. 1-32.

PICARD, Elizabeth (1990) « Arab Military in Politics : from Revolutionary Plot to Authoritarian State », dans Giacomo Luciani (ed.), *The Arab State*, London, Routledge, 1990, p. 189-219.

PIOT, Olivier (2011), *La révolution tunisienne*, Paris, Les petits matins, 150 p.

PMN [Programme de Mise à Niveau] (2016), « Cadre général », Ministère de l'Industrie, Bureau de la mise à niveau de l'Industrie [en ligne], 12/01/2016, url : <http://www.pmn.nat.tn/cadre-du-pmn/cadre-general> (page consultée le 15/03/2016).

PRIPSTEIN POSUSNEY, Marsha (2004), « Enduring Authoritarianism: Middle East Lessons for Comparative Theory », *Comparative Politics*, Vol. 36, No 2, p. 127-138.

PROTSYK, Oleh (2006), « Intra-Executive Competition between President and Prime Minister: Patterns of Institutional Conflict and Cooperation under Semi-Presidentialism », *Political Studies*, Vol. 54, No 2, p. 219-244.

PRZEWORKSI, Adam (1991), *Democracy and the Market : Political and Economic Reforms in Eastern Europe and Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press, 228 p.

PRZEWORKSKI, Adam et LIMONGI, Fernando (1997), « Modernization: Theories and Facts », *World Politics*, Vol. 49, No 2, p. 155-183.

- PRZEWORSKI, Adam, LIMONGI, Fernando (1993), «Political Regimes and Economic Growth», *The Journal of Economic Perspectives*, Vol. 7, No 3, p. 51-69.
- PUCHOT, Pierre (2011), *Tunisie, une révolution arabe*, Paris, Éditions Galaade, 256 p.
- PUCHOT, Pierre (2012), *La révolution confisquée*, Paris, Sindbad, 331 p.
- PUTNAM, Robert (1994), *Making Democracy Work*, Princeton, Princeton University Press, 258 p.
- RAVANELLO, Olivier (2015), *Au sujet de l'Islam*, Paris, Plon, 142 p.
- RIAHI, Mouldi (2016), « La constitution élaboration et contenu », *Pouvoirs*, Vol. 156, No 1, p. 31-53.
- RIJKERS, Bob, FREUND, Caroline et NUCIFORA, Antonio (2014a), « Capitalisme de copinage en Tunisie : Questions-réponses », *La Banque Mondiale* [en ligne], 03/04/2014, url : <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2014/04/03/all-in-the-family-state-capture-in-tunisia-question-and-answers> (page consultée le 14/05/2015).
- RIJKERS, Bob, FREUND, Caroline et NUCIFORA, Antonio (2014b), « All in the Family, State Capture in Tunisia », *The World Bank, Middle East and Northern Africa Region*, Poverty Reduction and Economic Management Unit and Office of the Chief Economist & Development Research Group Trade and International Integration Team, March 2014, Policy Research Working Paper 6810, 46 p.
- ROMANI, Vincent (2014), « Transition dictatoriale en Égypte », *Relations*, No 774, p. 30-31.
- ROUGIER, Bernard (2005), « Champ libre. Le Grand Moyen-Orient: un moment d'utopie internationale? », *Critique internationale*, Vol. 26, No 1, p. 79-94.
- ROUQUIÉ, Alain (1969), « Armées et politique. Sur quelques études récentes », *Revue française de science politique*, Vol. 19, No 4, p. 886-893.
- ROUQUIÉ, Alain (1985), « Changement politique et transformation des régimes », dans Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, Tome 2, Paris, PUF, p. 599-633.
- ROY, Olivier (1994), « Clientélisme et groupes de solidarité: survivance ou recomposition? », dans Ghassan Salamé, *Démocraties sans démocrates*, Paris, Fayard, p. 397-412.
- SADOWSKI, Yahya M. (1991), *Political Vegetables? Businessmen and Bureaucrats in the Development of Egyptian Agriculture*, Washington, Brookings Institution, 396p.
- SALAMÉ, Ghassan (1996), *Appels d'empire : Ingérences et résistances à l'âge de la mondialisation*, Paris, Fayard, 351 p.
- SALLON, Hélène (2014), « La fuite de Ben Ali racontée par Ben Ali », *Le Monde* [en ligne], 14/01/2014, url: www.lemonde.fr/tunisie/article/2014/01/14/la-fuite-de-ben-ali-racontee-par-ben-ali_4347605_1466522.html#IGdlWOBmk9HJR2fs.99 (page consultée le 15/02/2016).

- SANDOULY, Patrick (2008), « Les 500 premières entreprises africaines », *Jeune Afrique* [en ligne], 08/12/2008, url : <http://www.jeuneafrique.com/206292/archives-thematique/les-500-premi-res-entreprises-africaines/> (page consultée le 15/03/2016).
- SANTISO, Javier (1996), « De la condition historique des transitologues en Amérique latine et Europe centrale et orientale », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 3, No 1, p. 41-68.
- SCHATZ, Edward (2009), « The Soft Authoritarian Tool Kit: Agenda-Setting Power in Kazakhstan and Kyrgyzstan », *Comparative Politics*, Vol. 41, No 2, p. 203-222.
- SHELLING, Thomas C. (1986), *Stratégie du conflit*, Paris, PUF, 312 p.
- SCHLUMBERGER, Oliver (2007), *Debating Arab Authoritarianism: Dynamics and Durability in Non-Democratic Regimes*, Stanford, Stanford University Press, 360 p.
- SCHLUMBERGER, Olivier (2000), « The Arab Middle East and the Question of Democratization: Some Critical Remarks », *Democratization*, Vol. 7, No 4, p. 104-132.
- SCHMITTER, Philippe (1999), « Se déplaçant au Moyen-Orient et en Afrique du Nord transitologues et consolidologues sont-ils toujours assurés de voyager en toute sécurité ? », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Vol. XXVIII, p. 11-35.
- SCHMITTER, Philippe C. et KARL, Terry Lynn (1991), « What Democracy Is... and Is Not » *Journal of democracy*, Vol. 2, No 3, p. 75-88.
- SCHMITTER, Philippe C. et KARL, Terry Lynn (1994), « The Conceptual Travels of Transitologists and Consolidologists: How Far to the East Should They Attempt to Go? », *Slavic Review*, Vol. 53, No 1, p. 173-185.
- SEDELIUS, Thomas et EKMAN, Joakim (2010), « Intra-executive Conflict and Cabinet Instability: Effects of Semi-presidentialism in Central and Eastern Europe », *Government and Opposition*, Vol. 45, No 4, p.505-530.
- SEMMAR, Abderrahmane (2010), « Wikileaks : la Dynastie Ben Ali ou la 'quasi-mafia' qui dirige la Tunisie », *Nawaat* [en ligne], 08/12/2010, url: <http://nawaat.org/portail/2010/12/08/wikileaks-la-dynastie-ben-ali-ou-la-quasi-mafia-qui-dirige-la-tunisie/>, (page consultée le 10/05/2014).
- SÉRINI, Jean-Pierre (2011), « En Tunisie, les soubresauts de la révolution », *Le Monde diplomatique*, mai 2011, p. 4-5.
- SEWELL, William H. Jr. (1996), « Historical Events as Transformations of Structures: Inventing Revolution at the Bastille », *Theory and society*, Vol. 25, No 6, p. 841-881.
- SHADID, Anthony (2011), « Islamist Imagines a Democratic Future for Tunisia », *New York Times* [en ligne], 19/10/2011, url: <http://www.nytimes.com/2011/10/20/world/africa/rachid-al-ghannouchi-imagines-democratic-future-for-tunisia.html> (page consultée le 15/04/2016).
- SHEPSLE, Kenneth A (1989), « Studying Institutions: Some Lessons From the Rational Choice Approach », *Journal of theoretical politics*, Vol. 1, No 2, p. 131-147.

- SILVERMAN, David (2012), « The Arab Military in the Arab Spring: Agent of Continuity of Change? A Comparative Analysis of Tunisia, Egypt, Libya, and Syria », *Social Science Research Network*, 53 p.
- SIMÉANT, Johanna (2013), « Protester/mobiliser/ne pas consentir. Sur quelques avatars de la sociologie des mobilisations appliquée au continent africain », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 20, No 2, p. 125-143.
- SINHA, Aseema (2003), « Rethinking the Developmental State Model: Divided Leviathan and Subnational Comparisons in India », *Comparative Politics*, Vol. 35, No 4, p. 459-476.
- SKOCPOL, Theda (1979), *States and Social Revolutions*, Cambridge, Cambridge University Press, 426 p.
- SKOCPOL, Theda (1985), *États et révolutions sociales*, Paris, Fayard, 486 p.
- SMOLAR, Alexander (1999), « Les aventures de la décommunisation », *Critique internationale*, Vol. 5, No 1, p. 155-166.
- SNYDER, Jack (2005), « Mythes d'empire et stratégies d'hégémonie », *Critique internationale*, Vol. 26, No 1, p. 59-78.
- SOMAI, Anis (2011), « Quel était le système politique officiel tunisien d'avant révolution? » *Investir en Tunisie* [en ligne], 07/03/2011, url : http://www.investir-en-tunisie.net/index.php?option=com_content&view=article&id=9131:que-etait-le-systeme-politique-officiel-tunisien-davant-la-revolution&catid=71:dossiers&Itemid=316, (page consultée le 10/02/2014).
- SOME, Jessica (2013), « Les plans d'ajustement structurels : succès et échecs », *Les yeux du monde* [en ligne], 30/09/2013, url : <http://les-yeux-du-monde.fr/histoires/15091-les-plans-dajustement-structurels> (page consultée le 18/02/2015).
- SRAÏEB, Nouredine (2003), « Le renouvellement du corps ministériel tunisien (1987-1997) », dans Nouredine Sraïeb (dir.), *Anciennes et nouvelles élites du Maghreb*, Aix-en-Provence, Institut de recherche et d'études sur le monde arabe et musulman, p. 229-237.
- STEPAN, Alfred (2012), « Tunisia's Transition and the Twin Toleration », *Journal of Democracy*, Vol. 23, No 2, p. 89-103.
- STINCHCOMBE, Arthur L. (1968), *Constructing Social Theories*, New York, Harcourt Brace and World, 303 p.
- STOCKEMER, Daniel et KCHOUK, Bilel (2016a), « Does Changing Regime Benefit Women Representation? », à paraître.
- STOCKEMER, Daniel et KCHOUK, Bilel (2016b), « Inclusive Parliaments : A Way to Strengthening Electoral Integrity? », à paraître.
- SULEIMAN, Ezra N. (1978), *Elites in French Society: The Politics of Survival*, Princeton, Princeton University Press, 316 p.

SZALAI, Erzsebet (1994), «The Power Structure in Hungary after the Political Transition» dans Christopher G. A. Bryant et Edmund Mokrzycki (eds), *The New Great Transformation ? Change and Continuity in East-central Europe*, Londres, Routledge, p. 120-143.

SZELENYI, Ivan et SZELENYI, Szonja (1995), « Circulation or Reproduction of Elites during the Postcommunist Transformation of Eastern Europe », *Theory and Society*, Vol. 24, No 5, p. 615-638.

TACKETT, Timothy (1996), *Becoming a Revolutionary. The Deputies of the French National Assembly and the Emergence of a Revolutionary Culture (1789-1790)*, Princeton, Princeton Legacy Library, 360 p.

THIRIOT, Céline (2013), « Des transitions africaines au monde arabe, 1991-2011: vent de printemps sur les outils de la transitologie », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 20, No 2, p. 145-163.

TILLY, Charles (1977), « From Mobilization to Revolution », CRSO Working paper, No 156, 255 p.

TILLY, Charles (1978), *From Mobilization to Revolution*, Reading, Addison-Wesley, 349 p.

TILLY, Charles (1985), « War Making and State-Making as Organized Crime », dans Peter B. Evans, Dietrich Rueschemeyer et Theda Skocpol (eds), *Bringing the State Back In*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 169-191.

TILLY, Charles (2006), *Regimes and Repertoires*, Chicago, University of Chicago Press, 240 p.

TILLY, Charles (2007), *Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 248 p.

TILLY, Charles et TARROW, Sidney (2007), *Contentious Politics*, Boulder, Paradigm Publishers, 245 p.

TOUMI, Mohsen (1989). *La Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, PUF, 320 p.

TOZY, Mohamed (1989), « Les enjeux de pouvoir dans les 'champs politiques désamorcés' au Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Vol. XXVIII, p. 153-168.

TRIMBLE, Linda et TREMBLAY, Manon (2005), « Representation of Canadian Women at the Cabinet Table », *Atlantis. A Women's Studies Journal*, Vol. 30, No 1, p. 31-45.

TSEBELIS, George (1994), « The Power of the European Parliament as a Conditional Agenda Setter », *American Political Science Review*, Vol. 88, No 1, p. 795-815.

TUQUOI, Jean-Pierre (2010), « Wikileaks : les Américains pointent du doigt le régime sclérosé de la Tunisie », *Le Monde* [en ligne], 07/12/2010, url : http://www.lemonde.fr/documents-wikileaks/article/2010/12/07/wikileaks-les-diplomates-americains-pointent-le-regime-sclerose-de-ben-ali-en-tunisie_1450406_1446239.html (page consultée le 10/10/2015).

UNESCO (1995), « Effets des Programmes d'ajustement structurel sur l'éducation et la formation », Conférence générale, Vingt-huitième session, Paris, 147 EX/l 1, 28 p.

- UTICA [Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat] (2013), « Organisation », *UTICA* [en ligne], url : http://www.utica.org.tn/Fr/organisation_11_31 (page consultée le 10/02/2016).
- VAIREL, Frédéric (2005), « Quand 'Assez!' ne suffit plus: quelques remarques sur Kifâya et autres mobilisations égyptiennes », dans Florian Kosthall (dir.), *L'Égypte dans l'année 2005*, Le Caire, Cedej, p. 109-136.
- VAIREL, Frédéric (2014), *Politique et mouvements sociaux au Maroc*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, 368 p.
- VALBJØRN, Morten et BANK, André (2010), « Examining the 'Post' in Post-Democratization: the Future of Middle Eastern Political Rule Through Lenses of the Past », *Middle East Critique*, Vol. 19, No 3, p. 183-200.
- VALERI, Marc (2008), « Le conseil d'Oman, une instance bicamérale de consolidation de l'autoritarisme sultanien », *Revue internationale de politique comparée*, 2008, Vol. 15, No 2, p. 189-204.
- VALERI, Marc (2014), « Oman : l'hyper-personnalisation du pouvoir à l'épreuve du 'Printemps arabe' », dans Michel Camau et Frédéric Vairel, *Soulèvements et recompositions politiques dans le monde arabe*, Montréal, PUM, p. 353-370.
- VAN DE WALLE, Nicolas (2003), « Presidentialism and Clientelism in Africa's Emerging Party Systems », *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 41, No 2, p. 297-321.
- VAN DE WALLE, Nicolas (2006), « Tipping Games: When do Opposition Parties Coalesce? », dans Andreas Schedler (ed.), *Electoral Authoritarianism: The Dynamics of Unfree Competition*, Boulder, Lynne Rienner Publishers p. 77-94.
- VANNETZEL, Marie (2008), « Les voies silencieuses de la contestation: les Frères musulmans égyptiens, entre clientélisme et citoyenneté alternative », *Raisons politiques*, Vol. 29, No 1, p. 23-37.
- VARSHNEY, Ashutosh (1998), « India Defies the Odds: Why Democracy Survives », *Journal of Democracy*, Vol. 9, No 3, p. 36-50.
- VERMEREN, Pierre (2002), *La formation des élites marocaines et tunisiennes, des nationalistes aux islamistes 1920-2000*, Paris, Éditions La Découverte, 700 p.
- VITTIN, Théophile (1991), « Bénin: Du système Kérékou au renouveau démocratique », dans Jean-François Médard, *États d'Afrique noire: formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, p. 93-115.
- WASILEWSKI, Jacek (1998), « Hungary, Poland, and Russia: The Fate of Nomenklatura Elites » dans Mattei Dogan et John Higley, *Elites, Crises, and the Origins of Regimes*, Lanham, Rowman and Littlefield Publishers, p. 147-168.
- WAY, Lucan (2008), « The Real Causes of the Colour Revolutions », *Journal of Democracy*, Vol. 19, No 3, p. 55-69.
- WAY, Lucan (2011), « The Lessons of 1989 », *Journal of Democracy*, Vol. 22, No 4, p. 13-23.

- WAY, Lucan et LEVITSKY, Steven (2002), « The Rise of Competitive Authoritarianism », *Journal of democracy*, Vol. 13, No 2, p. 51-65.
- WEBER, Max (1904-1917), *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Pocket, 480 p.
- WEDEEN, Lisa (1998), «Acting ‘As If’: symbolic politics and social control in Syria», *Comparative Studies in Society and History*, Vol. 40, No 3, p. 503-523.
- WEDEEN, Lisa (2006), « The Politics of Deliberation: Qat Chews as Public Spheres in Yemen », *Public Culture*, Vol. 19, No 1, p. 59-84.
- WEDEEN, Lisa (2010), « Savoir scientifique, libéralisme et empire. La science politique américaine et la région Afrique du Nord et Moyen-Orient aujourd’hui », dans Eberhard Kienle, *Les sciences sociales en voyage. L’Afrique du Nord et le Moyen-Orient vus d’Europe, d’Amérique et de l’intérieur*, Paris, Iremam-Karthala, p. 185-224.
- WEISS, Linda (2000), « Developmental States in Transition: Adapting, Dismantling, Innovating, not ‘Normalizing’ », *Pacific Review*, Vol. 13, No 1, p. 21-55.
- WHITE, Gregory (2001), *A Comparative Political Economy of Tunisia and Morocco: On the Outside of Europe Looking in.*, New York, State University of New York Press, 264 p.
- WILLIAMSON, John (1993), « Democracy and the ‘Washington consensus’ », *World development*, Vol. 21, No 8, p. 1329-1336.
- WILLIAMSON, Oliver (1975), *Markets and Hierarchies*, New York, The Free Press, 288 p.
- WOOD, Elisabeth J. (2001), « An Insurgent Path to Democracy: Popular Mobilization, Economic Interests, and Regime Transition in El Salvador and South Africa », *Comparative Political Studies*, Vol. 34, No 8, p. 862-888.
- YAMOKOSKI, Alexis et DUBROW, Joshua K. (2008), « How do Elites Define Influence? Personality and Respect as Sources of Social Power », *Sociological Focus*, Vol. 41, No 4, p. 319-336.
- YOUSFI, Héra (2014), «The Tunisian Revolution. Narratives of the Tunisian General Labour Union», dans Larbi Sadiki (ed.), *Routledge Handbook of the Arab Spring: Rethinking Democratization*, New York, Routledge, p. 319-330.
- YSMAL, Colette (1985), « Élités et leaders », dans Madeleine Grawitz et Jean Leca (eds), *Traité de science politique*, Tome 3, Paris, PUF, p. 603-642.
- ZAKI, Lamia (2009), *Terrains de campagne au Maroc : Les élections législatives de 2007*, Paris, Karthala, 336 p.
- ZAMITI, Khalil (1996), « Le fonds de solidarité nationale », *Annuaire de l’Afrique du Nord*, Vol. 35, p. 705-712.
- ZARTMAN, William (1982), *Political Elites in Arab North Africa: Morocco, Algeria, Tunisia, Libya, and Egypt*, Harlow, Longman Group United Kingdom, 273 p.
- ZEGHIDI, Salah (2001), « UGTT : dynamique prometteuse », *Alternatives citoyennes*, No. 5.

ZGHAL, Abdelkader (2011), « Une onde tsunamique », *La Lettre de l'IRMC*, Bulletin trimestriel, No 5, p. 7.

ZITOUNI, Mustapha (2011), *La lutte des verts contre la dictature du Général Ben Ali*, Tunis, Orbis Impression, 119 p.